902
3655.L
tab.

GRADUATE THEOLOGICAL UNION

TABLE GÉNÉRALE

DES OUVRAGES DE BOSSUET

CONTENUS DANS CETTE ÉDITION.

PREMIÈRE CLASSE.

Ouvrages sur l'Ecriture sainte et sur son interprétation.

TOME PREMIER.

Pages.

Dissertatio de Psalmis. 111
Liber Psalmorum, additis canticis, cum notis. (1690 [1].) 1
Supplenda in Psalmos. (1693.) 257
Libri Salomonis : *Proverbia, Ecclesiastes, Canticum Canticorum;* Sapientia ; Ecclesiasticus ; cum notis. (1693.) 282

TOME II.

Explication de la Prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la sainte Vierge, et du Psaume XXI sur la Passion et le délaissement de notre Seigneur. (1704.) 1
L'Apocalypse avec une Explication ; suivie d'un Avertissement aux Protestants sur leur prétendu accomplissement des prophéties. (1689.) 61
De Excidio Babylonis apud sanctum Joannem. Demonstrationes adversus Samuelem Verenfelsium. (1772.) 537

TOME III.

Avertissement sur le livre des *Réflexions morales*, publié sous le faux titre de Justification des Réflexions morales. (1710.) 1
(Manque dans l'édition de D. Déforis.)

Instructions sur la version du *Nouveau Testament* imprimée à Trévoux. Première Instruction, sur le dessein et le caractère du Traducteur. (1702.) 68
Seconde Instruction, sur les passages particuliers du Traducteur ; avec une Dissertation préliminaire sur la doctrine et la critique de Grotius. (1703.) 175
Défense de la Tradition et des saints Pères, contre R. Simon. (1753.) 277
(Manque dans l'édition de D. Déforis.)

Instruction sur la lecture de l'Ecriture sainte. 711

---

[1] Les chiffres entre parenthèse indiquent la date de la première publication des ouvrages.

Property of
CBSK
Please return to
Graduate Theological

B902
B6652
Tat
PQ
1725
A2
1845
Index

SECONDE CLASSE.

Ouvrages composés pour le diocèse de Meaux et le clergé de France.

TOME IV.

Pages.
Catéchisme du diocèse de Meaux. (1687.) 1
Prières ecclésiastiques pour aider le chrétien à bien entendre le service de la paroisse aux dimanches, etc. (1689.) 209
Méditations pour le temps du Jubilé. (1696 et 1702.) 354
Statuts et ordonnances synodales de 1688, 1691 et 1698. 392
Pièces concernant l'état de l'abbaye de Jouarre. (1690.) 409
Cleri Gallicani de ecclesiastica potestate Declaratio. (1682.) 498
(Manque dans l'édition de D. Déforis.)
Lettres et décret relatifs à cette assemblée. 500
Censura et Declaratio Conventus generalis Cleri Gallicani, congregati anno M.DCC. in materia fidei et morum. (1700 et 1701.) 575
(Manque dans l'édition de D. Déforis.)
Mémoires au sujet de l'impression des ouvrages de doctrine composés par les évêques. (1753.) 615
(D. Déforis a publié quelques lettres omises dans l'édition de 1753.)

TROISIÈME CLASSE.

Ouvrages de piété et de morale.

TOME V.

Elévations à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne. (1727.) 1
Méditations sur l'Evangile (1731.) 375

TOME VI.

Suite des Méditations sur l'Evangile. 1
Discours sur la vie cachée en Dieu. (1731.) 357
Traité de la Concupiscence. (1731.) 377
Opuscules dont les titres suivent : Réflexions sur quelques paroles de Jésus-Christ. (1748.) 453
Manière courte et facile pour faire l'Oraison en foi, et de simple présence de Dieu. (1741.) 461
(Manque dans l'édition de D. Déforis.)
Exercice journalier pour faire en esprit de foi toutes ses actions pendant le noviciat. (1778.) 467
Exercice de la sainte Messe. (1778.) 484
Prières pour se préparer à la sainte Communion. (1731.) 488

Property of
CBSK
Please return to
Graduate Theological

Pages.
Discours sur l'Acte d'abandon à Dieu : son caractère, ses conditions et ses effets. (1731.) 491
Sur le parfait Abandon. (1778.) 502
Rénovation de l'entrée dans la sainte religion. (1748.) 504
Elévation pour le Renouvellement des vœux, le jour de la Toussaint. (1778.) 509
Retraite de dix jours sur la Pénitence. (1748.) 511
Retraite sur les jugements téméraires, et autres sujets. (1778.) 526
Préparation à la mort. (1731.) 536
Exercice pour se disposer à bien mourir. (1778.) 548
Réflexions sur l'agonie de Jésus-Christ. (1748.) 550
Prière pour unir nos souffrances à celles de Jésus-Christ. (1778.) 561
Discours aux filles de la Visitation, sur la mort. (1748.) 562
Sentiments du chrétien touchant la vie et la mort. (1778.) 564
Réflexions sur le triste état des pécheurs, et les ressources qu'ils ont dans la miséricorde de Dieu. (1778.) 569
Maximes et Réflexions sur la Comédie. (1694.) (*Voir au tome* XXII.)

Sermons, Panégyriques et Oraisons funèbres. (1772 à 1778.)

TOME VII.

Sermons pour la Toussaint. 3
Pour le jour des Morts. 81
Pour les dimanches de l'Avent. 128
Pour la fête de la Circonsision de notre Seigneur. 312
Pour les dimanches après l'Epiphanie. 411
Pour la Septuagésime. 442
Pour la Quinquagésime. 457
Pour le temps du Jubilé. 507

TOME VIII.

Sermons pour le vendredi après les Cendres. 3
Pour le samedi après les Cendres. 21
Pour le Carême. 37
Pour le dimanche et la semaine de la Passion. 415
Pour le dimanche des Rameaux. 618
Pour le Vendredi saint. 708

TOME IX.

Sermons pour le jour de Pâques. 3
Pour le dimanche de Quasimodo. 115
Pour le troisième dimanche après Pâques. 131
Pour le jour de la Pentecôte. 199
Pour les dimanches après la Pentecôte. 284
Pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. 346
Pour la fête de la Conception de la sainte Vierge. 385
Pour le jour de la Nativité de la sainte Vierge. 447

Pages.
Pour la fête de l'Annonciation. 509
Pour la fête de la Visitation de la sainte Vierge. 567

TOME X.

Discours aux Religieuses de Sainte-Marie, le jour de la fête de la Visitation de la sainte Vierge. 3
Sermons pour la fête de la Purification de la sainte Vierge. 12
Pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge. 69
Pour la fête du Rosaire. 106
Pour les Vêtures et Professions religieuses. 123
Exhortations aux Religieuses de Meaux. 356
Conférence faite devant les Religieuses ursulines de Meaux. 401
Instruction faite aux Religieuses ursulines de Meaux. 411
Paroles saintes de Bossuet. 427
Précis d'un discours fait aux Religieuses de la Visitation de Meaux, dans une visite. 431
Discours sur l'union de Jésus-Christ avec son épouse. 433
Sermon prêché à l'ouverture de l'assemblée générale du Clergé de France. 445
Pensées détachées. 492

TOME XI.

Oraisons funèbres :
De Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre. (1669.) — *De Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans.* (1670.) — *De Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France.* (1683.) *D'Anne de Gonzague de Clèves, princesse Palatine.* (1685.) — *De Michel Le Tellier, chancelier de France.* (1686.) — *De Louis de Bourbon, prince de Condé.* (1687.) — *Du P. François Bourgoing.* — *D'Yolande de Monterby.* — *De Henri de Gornay.* (1778.) — *De Nicolas Cornet.* (1698.) 1
Panégyriques des Saints.
De saint Sulpice. — *De saint François de Sales.* — *De saint Pierre Nolasque.* — *De saint Joseph.* — *De saint Benoît.* — *De saint François de Paule.* — *De l'apôtre saint Pierre.* — *De l'apôtre saint Paul.* — *De saint Victor.* — *De l'apôtre saint Jacques.* — *De saint Bernard.* — *De saint Gorgon.* — *Des saints Anges Gardiens.* — *De saint François d'Assise.* — *De sainte Thérèse.* — *De sainte Catherine.* — *De saint André, apôtre.* — *De saint Jean, apôtre.* — *De saint Thomas de Cantorbéry.* 215

QUATRIÈME CLASSE.

Ouvrages de controverse. — Contre les Protestants.

TOME XII.

Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse (1671), avec un Avertissement de l'auteur (1679) et différentes Approbations de ce livre. 1

Pages.
Lettres relatives à l'Exposition. (1788.) 93
Du Culte qui est dû à Dieu. (1788.) 112
Du Culte des images. 159
De la Satisfaction de Jésus-Christ. (1753.) 179
Sur l'Eucharistie. (1788.) 194
De la Tradition. (1753.) 325
Histoire des Variations des Églises protestantes, *jusqu'au livre* VII. 363

TOME XIII.

Histoire des Variations des Eglises protestantes, *depuis le livre* VII *jusqu'à la fin.*

TOME XIV.

Avertissement aux Protestants sur les lettres du ministre Jurieu, contre l'histoire des Variations. 1
Premier Avertissement. (1689.) 3
Deuxième Avertissement. (1689.) 67
Troisième Avertissement. (1689.) 109
Avertissement sur le reproche de l'idolâtrie et sur les erreurs des païens. (1753.) 167
Quatrième Avertissement. (1690.) 204
Cinquième Avertissement. (1690.) 221
Défense de l'Histoire des Variations, contre la Réponse de M. Basnage. (1691.) 343
L'antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Etre divin et sur l'égalité des trois Personnes. Sixième et dernier Avertissement contre M. Jurieu. (1691.) 449
Première partie. 455
Seconde partie. 561
Troisième partie. 577

TOME XV.

Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise. (1700.) 1
Seconde Instruction pastorale sur les promesses de Jésus-Christ à son Eglise. (1701.) 69
Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry. (1655.) 185
Conférence avec M. Claude. (1682.) 343
Traité de la Communion sous les deux espèces. (1682.) 481

TOME XVI.

La Tradition défendue sur la matière de la Communion sous une seule espèce. (1753.) 1
Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe, à un nouveau Catholique. (1689.) 323
Lettre pastorale aux nouveaux Catholiques du diocèse de Meaux, pour les exhorter à faire leurs Pâques. (1686.) 415
Lettre à frère N. moine de l'abbaye de N. (la Trappe) converti de la religion protestante à la religion catholique, sur l'adoration de la Croix. (1692.) 451

Pages.

Réglement du séminaire des Filles de la Propagation de la foi. (1672.) 463
(Manque dans l'édition de D. Déforis.)

Pièces concernant un projet de réunion des Protestants de France à l'Eglise catholique. (1788.) 483

Autre Projet de réunion envoyé par le ministre du Bourdieu. (1777.) 529

Recueil de Dissertations et de Lettres, composées dans la vue de réunir les Protestants d'Allemagne de la Confession d'Ausbourg, à l'Eglise catholique; par Bossuet, évêque de Meaux; Molanus, abbé de Lokkum; et Leibnitz, conseiller de Jean-Frédéric, duc de Brunswick-Hanover. (1753.) 537

Première partie qui contient les Dissertations. 548

Regulæ circa Christianorum omnium ecclesiasticam reunionem. 550

Cogitationes privatæ de Methodo reunionis Ecclesiæ Protestantium cum Ecclesia Romano-Catholica. 583

Projet de réunion composé en latin par Molanus. 615

Sentiments de Bossuet sur l'écrit *Cogitationes Privatæ*, en latin et en français. 640

TOME XVII.

Recueil de Dissertations et de Lettres pour l'affaire de la réunion. 1

Ouvrages sur le Quiétisme.

Ordonnance et Instruction pastorale sur les Etats d'Oraison. (1695.) 349

TOME XVIII.

Additions et Corrections sur le livre des Etats d'Oraison. 1

Tradition des nouveaux Mystiques. (1753.) 51

Réponse à une lettre de M. l'archevêque de Cambrai. (1697.) 172

Déclaration des sentiments de messeigneurs Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris; Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux; et Paul de Godet des Marais, évêque de Chartres, sur le livre qui a pour titre : *Explication des Maximes des Saints sur la Vie intérieure.* En latin et en français. (1697.) 179, 193

Sommaire de la doctrine du livre qui a pour titre : *Explication des Maximes des Saints*, des conséquences qui s'en ensuivent, des défenses et des explications qui y ont été données. *En latin et en français.* (1697.) 200, 219

Divers Ecrits ou Mémoires sur le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints.* (1698.) 230

Préface sur l'*Instruction pastorale* donnée à Cambrai le 15 de septembre 1697. (1698.) 341

Réponse à quatre Lettres de M. l'archevêque de Cambrai. (1698.) 492

De nova Quæstione tractatus tres. (1698.) 544

Mystici in tuto. 545

Schola in tuto. 586

Quæstiuncula de Actibus a charitate imperatis. 653

Quietismus redivivus. 657

TOME XIX.

Pages.

Relation sur le Quiétisme. (1698.) 1
Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à la Relation sur le Quiétisme. (1698.) 91
Réponse d'un théologien à la première lettre de M. l'archevêque de Cambrai à M. l'évêque de Chartres. (1699.) 240
Réponse aux Préjugés Décisifs pour M. l'archevêque de Cambrai. 281
Les Passages éclaircis. (1699.) 298
Mandement de M. l'évêque de Meaux pour la publication de la Constitution de N. S. P. le pape Innocent XII, portant condamnation et défense du livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints,* etc. (1699.) 357
Relation des Actes et Délibérations concernant la Constitution de N. S. P. le pape Innocent XII, portant condamnation et prohibition du livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints,* avec la délibération prise sur ce sujet le 23 juillet 1700, dans l'assemblée générale du clergé de France. (1700.) 365

(Presque toutes ces pièces manquent dans l'édition de D. Déforis.)

Ouvrages sur diverses matières de théologie et de controverse.

Mémoire de ce qui est à corriger dans la *nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, de M. Dupin. (1753.) 405
Remarques sur l'Histoire des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, de M. Dupin. (1753.) 435
Remarques sur le livre intitulé : *La mystique Cité de Dieu,* etc. (1753.) 514
Traité de l'Usure. (1753.) 519
Dissertatiunculæ IV adversus Probabilitatem. (1700.) 561

TOME XX.

Defensio Declarationis Cleri Gallicani de ecclesiastica potestate, *jusqu'au livre* V. (1730 et 1745.)

TOME XXI.

Defensio Declarationis Cleri Gallicani de ecclesiastica potestate, *depuis le livre* V *jusqu'à la fin.* 1
Mémoire de Bossuet au Roi contre le livre intitulé : *De Romani Pontificis auctoritate.* 713

(Aucun de ces ouvrages ne se trouvent dans l'édition de D. Déforis.)

CINQUIÈME CLASSE.

Ouvrages composés pour l'instruction du Dauphin.

TOME XXII.

Pages.

De l'Instruction de monseigneur le Dauphin. (1709.) 1
De la connoissance de Dieu et de soi-même. (1722 et 1741.) 43
Traité du Libre Arbitre. (1731.) 259

(Ces deux traités ont été revus sur les manuscrits originaux.)

Maximes et Réflexions sur la Comédie. (1694.) 311

(Pour l'ordre des matières ce dernier sujet doit être reporté à la suite des opuscules qui termine le tome VI.)

TOME XXIII.

Discours sur l'Histoire Universelle. (1681.) 1
Suite du discours sur l'Histoire Universelle. (1804.) 419

(Manque dans l'édition de A. Lebel, 1816-1820.)

TOME XXIV.

Histoire de France.

(Manque dans l'édition de A. Lebel. 1816-1820.)

TOME XXV.

La Logique. 1

(Manque dans l'édition de A. Lebel, 1816-1820.)

Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte. (1709.) 167

(Tous les ouvrages de cette cinquième classe excepté *De l'Instruction de monseigneur le Dauphin*, manquent dans l'édition de D. Déforis.)

SIXIÈME CLASSE.

Lettres et mélanges.

TOME XXVI.

Lettres diverses.

TOME XXVII.

Lettres de piété et de direction, dans l'ordre suivant :

Lettres à une demoiselle de Metz. (1778.) 1

Pages.

Lettres à la sœur Cornuau, dite en religion, de Saint-Bénigne. (1746 et 1748.) 21
Lettres à madame d'Albert de Luynes, religieuse de l'abbaye de Jouarre. (1778.) 235
Lettres à l'Abbesse et aux Religieuses de l'abbaye de Jouarre. (1778.) 496
Lettres à des Religieuses de différents monastères. (1778.) 600
Lettres à madame de La Maisonfort. 82

(Manque dans l'édition de A. Lebel, 1816-1820.)

TOME XXVIII.

Lettres sur l'affaire du Quiétisme.

(Notre édition renferme plusieurs lettres qui ne se trouvent pas dans l'édition de D. Déforis.)

TOME XXIX.

Suite des Lettres relatives à l'affaire du Quiétisme. 1
Discours prononcé par Bossuet, lorsqu'il fut reçu à l'Académie française. 356

(Manque dans l'édition de D. Déforis.)

Réponse de M. Charpentier, directeur de l'Académie, au discours de Bossuet. 369
Oraison funèbre de messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. 368
Table générale. I
Table Analytique. XII

TOME XXX.

Vie de Bossuet, avec notes explicatives.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

NOTA

SUR LA TABLE SUIVANTE.

Les chiffres romains indiquent les volumes, et les chiffres arabes, les pages de ces volumes. On n'a répété, avant l'indication des pages, le chiffre qui désigne le tome, que quand il y avait changement de volume. Ces mots *et suiv.* marquent que la même matière est traitée dans les pages suivantes; mais souvent nous les avons omis. Pour éviter autant que possible les répétitions, on a renvoyé aux articles qui traitent du même sujet sous une autre dénomination.

TABLE ANALYTIQUE.

A

ABANDON. *Discours sur l'acte d'abandon à Dieu.* Ses caractères, ses conditions et ses effets. Tom. VI, page 491; XXVII, 126. Cet abandon est la mort du péché. VI, 499 et suiv. Avantages du parfait abandon. 502; XXVII, 252, 265, 273, 404, 525. Il faut s'abandonner à la divine bonté. XXVII, 111, 114, 123, 125, 177, 188, 198, 234, 275, 325, 353, 406, 407. Dans cet abandon est toute la piété. 619. Comment il en faut faire les actes. 68. Exemples d'abandon et d'acquiescement à la volonté divine en Jésus-Christ. VI, 276. C'est un principe de foi que Dieu n'abandonne que ceux qui l'abandonnent les premiers. III, 37. Ce que c'est que d'être laissé à soi-même, dans saint Pierre et les justes qui tombent. 29 et suiv. En quoi consiste l'abandon du chrétien. XVII, 344, 636 et suiv. Abandon des Quiétistes; jusqu'où il va. XVIII, 321, 201. Illusion d'appliquer à l'abandon l'abnégation commandée par Jésus-Christ. 213, 321 et suiv. Réfutation de cette interprétation. 322 et suiv. Contradictions qui s'ensuivent. 323 et suiv. Absurdité du renoncement au bonheur enseigné par Fénélon. XVIII, 627 et suiv. Abandon à la bonté de Dieu. XXVII, 693. *Voyez* ACQUIESCEMENT, DÉSESPOIR, INDIFFÉRENCE, SACRIFICE.

ABEL, figure de Jésus-Christ. V, 134.

ABLUTION (l') que les Vaudois rejetoient dans le baptême n'étoit pas l'eau dont on se servoit pour baptiser, mais le vin qu'on donnoit aux enfants baptisés. Pourquoi on appeloit ce vin *ablution*. XIII, 294.

ABNÉGATION de soi-même. Comment elle se fait. 261 et suiv. *Voy.* RENONCEMENT.

ABONDANCE (l') est une sorte d'épreuve. V, 332. Quelles sont les vues de Dieu dans cette épreuve. 339 et suiv.

ABRAHAM, sa vocation : troisième époque de l'histoire. XXIII. 11. Il a toujours été célèbre dans l'Orient. 133. Il mène avec sa famille la vie pastorale. 11, 134. Dieu lui promet la terre de Chanaan pour sa postérité et qu'en lui toutes les nations seront bénites. V, 140, 141. A quelles épreuves Dieu expose sa foi, en lui commandant d'immoler son fils. XXIII, 136. La circoncision lui est donnée en signe d'alliance. V, 143. Il donne à Melchisédech la dîme du butin pris sur l'ennemi. 144. Il sert lui-même les pauvres : son exemple proposé aux riches. VII, 450; VIII, 600, 601.

ABSOLUTION sacramentale. Elle est reconnue, ainsi que les autres parties du sacrement de pénitence par les Luthériens. XII, 488. Henri VIII l'avoit conservée en Angleterre, et les évêques de ce royaume dressèrent, sous son autorité, une confession de foi sur les sacrements, entièrement conforme aux sentiments de l'Eglise. XIII, 28. A qui faut-il refuser l'absolution. IV, 558 et suiv. La juridiction est-elle nécessaire au prêtre pour absoudre. 604. Soumission qu'on doit avoir quand elle est refusée. 123. Elle est le commencement du travail de la pénitence; crimes de ceux qui la profanent. VII, 524.

ABSTINENCE (l') des viandes retenue en Angleterre par Edouard VI, justifie l'Eglise romaine des reproches des Protestants à ce sujet. XIII, 60. Sur l'abstinence des samedis après Noël. XXVII, 245. Cas où l'on peut rompre les abstinences de l'Eglise. 331, 508, 566, 567. A quel âge les enfants y sont obligés. 553.

ABUS (les) qui donnent occasion aux révoltes des hérétiques, loin d'être approuvés par l'Eglise, en sont au contraire plus condamnés que par les hérétiques mêmes. Les saints qui s'y opposoient le plus, comme saint Bernard, ne s'en sont pas moins soumis aux supérieurs légitimes, même mauvais. XIII, 319. *Voy.* APPEL.

ACACE, patriarche de Constantinople. Son nom est ôté des Diptiques : le pape Gélase s'oppose à l'empereur Anastase qui veut le faire rétablir. XXI, 422.

ACCOMPLISSEMENT (l') de la loi avoué dans l'Apologie de la confession d'Ausbourg au même sens que dans l'Eglise. XII, 474 ; et dans la confession de Strasbourg. 483.

ACHAB, roi d'Israël. Dieu, après avoir supporté ses impiétés le punit pour avoir répandu le sang de Naboth. XXV, 229. Il craignoit la vérité en faisant semblant de la vouloir savoir. 281. Son injustice et celle de sa femme Jézabel dans l'affaire de Naboth. 408. Il périt misérablement. 395.

ACQUIESCEMENT de l'âme à sa réprobation enseignée par les nouveaux Mystiques. XVIII, 258, 296 et suiv. 200, 302, 306. Rejeté dans les articles d'Issy. 184, 299. Comment et pourquoi. 298 et suiv. Jamais cet acquiescement ne fut dans saint François de Sales 305. Combien il est contraire à sa doctrine. 300. Cet acquiescement est une tentation. 303, 305. M. de Cambrai établit cet acquiescement dans son *Instruction pastorale*, 549 et suiv. 553 et suiv. *Voy.* ABANDON, DÉSESPOIR, INDIFFÉRENCE, SACRIFICE.

ACTES en général. XXVII, 700 et suiv. 722 et suiv. Deux manières dont ils viennent. 714. Actes fonciers. 727, 766. Les actes se font dans la sécheresse. 722. Il n'est point nécessaire de s'exercer à faire des actes distincts. 715. Actes courts, suffisants, à qui et en quel cas. 714, 715, 746, 749. Pour faire les actes, il faut quelquefois attendre, quelquefois non, le mouvement divin. 715. L'oraison dominicale et le symbole les contiennent tous. 765. Comment Dieu les feroit faire en un instant à un pécheur qu'il convertiroit à la mort 708. En certains cas un seul acte d'amour de Dieu justifieroit. 749. Les formules d'actes sont nécessaires. 717. Ce que c'est que l'acte de simple retour. 687, 701, 715. Il est bon dans les tentations. 709. Et après les fautes. 710. C'est l'acte le plus effectif. 746. Différence entre le premier mouvement et l'acte délibéré. XXVII, 83.

ACTE continu des Quiétistes, rétabli par les adoucissements des nouveaux Mystiques. XVIII, 175 et suiv. 187 et suiv. En quoi il consiste. XVII, 376.

ACTES directs et réfléchis au sujet de l'Oraison. XVII. 448 et suiv. 462. Doctrine des nouveaux Mystiques sur ces actes. 448 et suiv. Quels sont les actes du cœur. 466 et suiv. Mérite des actes. XXVII, 409. Usage des actes directs et réfléchis chez les nouveaux Mystiques comme chez les Quiétistes. 257 et suiv. Réfutés par leurs dangereuses conséquences. 203. A quelle puissance de l'âme ils appartiennent. 351 et suiv. 383 et suiv. Contradictions et erreurs sur ce point. 352, 380, 384, 392, 479. Conviction d'erreurs par l'auteur même. 471.

ACTES de foi explicite; comment nécessaires. XVII. 402 et suiv.

ACTES de foi, de desir de voir Dieu, de contrition; d'amour et de soumission d'un chrétien qui se dispose à bien mourir. VI. 548, 549.

ACTIONS. Comment discerner en chacune d'elles ce qui est du corps et ce qui vient de l'âme. XXII, 177. Actions mauvaises; leurs causes. 307. Règles pour bien faire ses actions. XXVII, 85. Dans les grandes actions, il faut uniquement songer à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu. XI, 147. Quelles sont celles que Dieu louera un jour. 161. Peut-on faire des actions d'où il arrive que le prochain soit trompé. XXVII, 468.

ACTIVITÉ. Ce que c'est qu'être active, passive, etc. XXVII, 703 et suiv., 722. Remèdes contre l'activité. 733.

ADAM est placé dans le Paradis. Dieu lui soumet tous les animaux. V, 80 et suiv. Dieu lui donne un commandement et l'avertit de son franc arbitre et tout ensemble de sa sujétion. 86. Il reçoit la défense de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. *Ibid.* Le démon le tente. Il succombe. L'orgueil principale cause de sa chute. 99 et suiv. Il s'aperçoit de sa nudité. 100. Énormité de son péché. 101. Il redoute la présence de Dieu, se cache et augmente son crime en y cherchant des excuses. 102 et suiv. La punition de sa faute, savoir le travail, les habits et les injures de l'air, la dérision de Dieu et le renvoi du paradis terrestre. La mort du corps, le danger de la mort éternelle, le péché originel transmis à tous ses descendants, etc. 107 et suiv. Il avoit la science du bien et du mal. X, 199. Il a été trompé par sa liberté. 161. Adam figure de Jésus-Christ. V, 133. Adam étoit, selon les Calvinistes dans une nécessité inévitable du péché et son péché étoit ordonné de Dieu. 421. Ses enfants avoient de Dieu même une dispense légitime d'épouser leurs sœurs, dans ce commandement : *Croissez et multipliez*. XIV, 209.

ADÉLAIDE de Savoie, duchesse de Bourgogne. Son arrivée en France. Portrait que Bossuet fait de cette princesse. XXVIII, 149 et suiv. Il est nommé son premier aumônier. 282 et suiv. Il assiste à son mariage. 316. Eloges qu'il donne à cette princesse. XXIX, 343.

ADORATION. En quoi elle consiste. XII, 38. Quel est le propre et le principe de l'adoration religieuse. VII, 293. Pureté d'intention, recueillement, ferveur, trois qualités principales de l'adoration spirituelle. 303. *Voy.* CULTE. L'adoration de Jésus-Christ dans l'eucharistie est rejetée par Melancton et par un grand nombre de Luthériens. XII, 594. Luther, après beaucoup de variations avoue cette adoration nécessaire. 511. C'étoit une conséquence nécessaire de la présence réelle qu'il admettoit. *Ibid.* et suiv. Elle est défendue par Édouard VI, puis permise par Élisabeth. XIII, 178. Les Calvinistes changent sur l'adoration de Jésus-Christ. 472 et suiv. Ils tolèrent dans les Luthériens les actes intérieurs de l'adoration, et rejettent les extérieurs. 473.

ADRETS (le baron des) exhorté par Calvin à empêcher les pillages. XIII, 198. Ses cruautés et ses exploits avec ses troupes protestantes. 200.

ADRIEN Ier, pape, reconnoît pour empereur Constantin, fils d'hérétique. XX, 270. Le septième concile examine ses lettres sur les images. XXI, 247 et suiv. Il répond aux livres Carolins sans taxer les Français d'hérésie. 250.

ADRIEN II menace Charles le Chauve d'excommunication. Réponse

d'Hincmar. XX, 278; XXIV, 37. Ce qu'il dit de la condamnation du pape Honorius. XXI, 236. Sa lettre au huitième concile y est approuvée. 253.

ADRIEN IV adjuge à saint Pierre et à l'Eglise romaine toutes les îles, où le christianisme a pénétré. XX, 110, 369. Ses démêlés avec l'empereur Frédéric Ier. 367 et suiv.

ADRIEN VI croit que le pape peut errer. Il fait imprimer son livre à Rome durant son pontificat. XX, 28 et suiv.; XXI, 610 et suiv. Respect des docteurs de Louvain pour ce pape. *Ibid.* Il traite Célestin III d'hérétique, à cause d'une décrétale. 395, 396.

ADRIEN, empereur, ses bonnes et ses mauvaises qualités : Il adopte Antonin le Pieux. XXIII, 75 et suiv. Il élève des temples à Jésus-Christ. 284.

ADULTÈRE. Conduite tout extraordinaire de Jésus à l'égard de la femme adultère. 310 et suiv. Image de l'âme adultère dans Ézéchiel. 326 et suiv.

AÉRIUS enseignoit que les prières pour les morts sont inutiles. Les Luthériens disent qu'ils ne soutiennent point Aérius dont ils suivent la doctrine dans la pratique. XII, 494.

AFFAIRES. Nous n'en avons qu'une, elle doit se passer entre Dieu et nous. XI, 211. L'intérêt et l'injustice toujours mêlés trop avant dans les grandes affaires du monde. 170.

AFFLICTIONS. Leur nature. IX, 370. Trois manières de les surmonter. VIII, 548. Leur utilité. 656. Destinées à faire exalter la miséricorde et la bonté de Dieu. IX, 375. Sont la voie royale par laquelle Jésus-Christ a marché. X, 332.

AFFRANCHIS. On changeoit d'habits autrefois à ceux qu'on affranchissoit; on fait de même aujourd'hui à ceux qu'on affranchit de l'esclavage du monde. X, 172.

AGATHON (saint), pape. Ses lettres à l'empereur Constantin Pogonat approuvées par le sixième concile, après l'examen. XX. 65. Ce que dit ce pape de la fidélité de ses prédécesseurs à garder la foi. XXI, 241.

AGÉSILAS, roi de Lacédémone, avec une petite armée fait trembler les Perses dans l'Asie Mineure. XXIII, 372.

AGGÉE, prophète, annonce la gloire du second temple. XXIII, 180 et suiv.

AGNEAU sans tache, immolé dès l'origine du monde ; ce qu'il représente. VII, 426.

AGONIE. Réflexions sur l'agonie de Jésus-Christ. VI, 550. Admirable fermeté du Fils de Dieu dans son agonie et ses plus grandes douleurs. VIII, 551. En quoi l'agonie de Jésus-Christ a-t-elle été si différente de celle des hommes, 717. Dans les prières des agonisants, l'Eglise achève de nous enfanter à la vie céleste. XI, 164.

AGUESSEAU (Henri-François d'), avocat général. Son réquisitoire pour l'enregistrement du bref contre le livre des *Maximes des Saints*. XXIX, 347.

AGUIRRE (Joseph-Saens d'), bénédictin, puis cardinal; écrit contre la *Déclaration de* 1682. XX, X, 6 et suiv. Avance à tort qu'Adrien VI s'est rétracté. 34. Rapporte le décret de l'Inquisition d'Espagne contre la Déclaration; et dit qu'on doit s'abstenir de censure tant que le saint siége n'a pas prononcé. 98. Ce qu'il pense des décrets des sessions IV et V du concile de Constance. XXI. 5. Son ouvrage est défendu par le conseil d'Espagne. XXVI, 137. Bossuet déplore que la guerre l'empêche de se procurer sa collection des *conciles d'Espagne*. 302. Eloges qu'il donne à sa *synopse* que ce cardinal lui avoit envoyée. *Ibid.* Respect qu'il avoit pour sa dignité unie à la piété et à l'érudition. 303. Les travaux excessifs du cardinal avoient ruiné sa santé. 304, 308. Bossuet lui recommande son neveu. 307 et suiv. Estime que ce cardinal faisoit de l'*Histoire des Variations* et des écrits de Bossuet. 308. Ce prélat l'instruit de la conclusion de la paix. 323, 324. Le cardinal lui témoigne sa satisfaction de son *Instruction* sur les Etats d'oraison. XXVIII, 223. Bossuet le remercie de son approbation et lui montre le danger du quiétisme. 240. Il le remercie de ses Prolégomènes contre les nouveaux Ariens, de ses bontés pour son neveu, et l'instruit des motifs qui l'ont porté à écrire contre la nouvelle oraison. XXVIII, 425. Vœu de ce cardinal sur le livre de Fénélon. XXIX, 43. Propos qu'on lui prête au sujet de la conduite de Bossuet dans cette affaire. 243. Bossuet se justifie auprès de lui et lui témoigne le desir de reprendre leur correspondance. 254, 262.

AILLY (Pierre d'), cardinal, évêque de Cambrai, est la lumière du concile de Constance, XXI, 73 et suiv. Son opinion sur la formule de publication des décrets du concile. 74. Soutient l'indéfectibilité du saint siége et la faillibilité des papes. XXI, 428 et suiv. 598 et suiv. Il desire la réformation non de la doctrine de l'Eglise qu'il croit pure, mais des abus et des mœurs. XII. 369 et suiv. Il croit que pour y parvenir il faut rétablir l'autorité du pape, ou en choisir un que toute l'Eglise reconnoisse pour chef; au lieu que Luther faisoit dépendre la réformation de la destruction de la papauté. 372 et suiv.

ALARIC, roi des Goths prend Rome. II, 142, 292 et suiv.

ALBANI. *Voy.* CLÉMENT XI.

ALBERT de Luynes (Marie Henriette Thérèse d'), religieuse de Jouarre, puis de Torcy. Lettres que Bossuet lui écrit. XXVII, 235 à 495. Il avoit prêché à sa profession. 235. La console de la mort de son père. 239. Grâce que Dieu lui a faite en la mettant sous la conduite de son évêque. 251. Lui défend de consulter d'autres que lui dans ses doutes. 277. Conduite qu'elle doit tenir dans les affaires de Jouarre. 297, 301, 308. Avis divers qu'il lui donne sur l'état de son âme. 362, 366, 370, 372, 373, 389, 390, 394, 395, 399, 402, 404, 409, 422, 425, 427, 431, 440, 444, 446, 450, 453, 456, 467, 474, 478, 480, 488, 491, 494. *Voy.* PEINES. Il s'offre à Dieu pour elle, 412. Elle quitte Jouarre pour aller à Torcy. 481. Sa mort et son épitaphe. 495, 496. Eloge que Bossuet fait de cette religieuse. 223, 580, 581. *Voy.* LUYNES.

ALBIGEOIS (les), les Vaudois, Viclef, Jean Hus et tous ceux que les Protestants regardent comme leurs ancêtres, vouloient parvenir à la réformation par la rupture. XII, 374. Les Calvinistes se déshonorent en prenant pour leurs prédécesseurs les Albigeois, qui ne peuvent remonter plus haut que Pierre de Bruis au onzième siècle. XIII, 232. Léger, l'un de leurs bardes ou pasteurs leur donne une grande antiquité et Bèze met leur origine à l'an 120 de Jésus-Christ, ce qui est démontré faux. *Ibid.* et suiv. Ils sont

parfaits Manichéens. 234. Les hérétiques Toulousains, combattus par saint Bernard étoient Manichéens Ils avoient pour chef Pierre de Bruis et son disciple Henri. Pierre le Vénérable les nomme Pétrobusiens. 253. Ermangard réfute leurs erreurs dans son traité contre les Vaudois. 258 et suiv. Albanus, moine de Cîteaux, fait un traité contre les Manichéens de Monpellier, qui sont les Albigeois, et contre les Vaudois qu'il distingue des premiers. 259. Renier, de l'ordre des frères Prêcheurs, auparavant de la secte des Manichéens d'Italie, distingue les Vaudois des Albigeois. 262 et suiv. Il fait le dénombrement des Eglises manichéennes, parmi lesquelles il comprend celles des Albigeois et fait voir qu'ils venoient de Bulgarie. 264 et suiv. La même origine prouvée par Matthieu Paris. Le Pape des Albigeois en Bulgarie. 265. Hypocrisie de ces hérétiques par Enervin. *Ibid.* et suiv. Et par saint Bernard. 266. Elle est confondue par saint Augustin et par saint Bernard. 267. Infamie de ces hérétiques, prouvée par saint Augustin. *Ibid.* Leur doctrine. *Ibid.* Il sont convaincus de manichéisme. 268. Pierre le Vénérable ne connoissoit que quelques unes de leurs erreurs : saint Bernard aussi circonspect mais mieux instruit. 269 et suiv. Pourquoi les Albigeois sont nommées Ariens dans le conseil de Lombez. *Voy.* LOMBEZ. Par quelle autorité les terres de ces hérétiques furent données au premier occupant. xx. 403, 404.

ALBRET (Jean d'), roi de Navarre. On n'a pas de preuves de sa déposition par Jules II. Jeanne, sa fille, citée à Rome pour hérésie. xx, 392 et suiv.

ALLEMAND (Louis), cardinal, archevêque d'Arles, préside le concile de Bâle après la seconde translation. xxi, 120. Sa sainteté. 9. Il est mis au nombre des bienheureux par Clément VII, quoiqu'il n'ait rien rétracté de ce qu'il avoit fait à Bâle. xx, 44 et suiv. xxi, 141.

ALEXANDRE (saint) d'Alexandrie soutient l'immutabilité du Fils de Dieu, qu'il dit être parfait ; ce qui réfute l'imputation d'erreur sur ce point, fait par Jurieu aux Pères des trois premiers siècles. xiv. 512. Il rejette formellement les deux naissances du Verbe avant l'Incarnation, admises par les Ariens et dont Jurieu inculpe les mêmes Pères. 514 et suiv.

ALEXANDRE II, pape, cite à Rome l'empereur Henri IV, pour crime de simonie. xx, 286.

ALEXANDRE III excommunie Frédéric I, le dépose, et le regarde cependant comme empereur. xx, 370 et suiv. Il lui défend de rassembler des troupes et de combattre, jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence. 132. Erreur de ce pontife en expliquant un passage de l'Écriture. xxi, 392. Il annule les décrets de ses prédécesseurs sur le mariage. 394.

ALEXANDRE V, élu pape à Pise confirme ce concile. xxi, 27 et suiv.

ALEXANDRE VI donne aux princes chrétiens les terres des infidèles. xx, 144 et suiv. Il ordonne des levées de deniers : appel au concile à ce sujet. xxi, 163.

ALEXANDRE VII condamne les censures de la Sorbonne contre Vernant et Guimenius. xxi, 178 et suiv.

ALEXANDRE d'Hiéraple, nestorien entêté, traité de catholique par l'abbé Dupin. xix, 507 et suiv. Quelle étoit son obstination dans son sentiment malgré le décret du concile d'Ephèse. 510 et suiv.

ALEXANDRE LE GRAND. Ses victoires sur les Grecs et sur Darius. XXIII, 373 et suiv. Il va à Jérusalem résolu de se venger; mais il est changé à la vue du souverain sacrificateur qui vient au devant de lui, suivi de tout le peuple. 48. Il fait son entrée dans Babylone avec un éclat qui surpassoit tout ce que l'univers avoit jamais vu. 374. Il entre dans l'Inde. *Ibid.* Les soldats rebutés le forcent de s'arrêter sur les bords de l'Araspe. *Ibid.* Il revient à Babylone. Il y meurt à trente-trois ans. *Ibid.* Effet de ses conquêtes. 375. Ses généraux se partagent son royaume. 376, 48 et suiv. Comment l'Écriture parle de ce grand roi. VII, 143. La rapidité de ses conquêtes est annoncée par le prophète Daniel. XXIII, 176. Combien misérable avec toute sa gloire. X. 319. Merveilleuse manière dont Dieu punit son orgueil, en lui donnant ce qu'il demande. VI, 419.

ALEXANDRE SÉVÈRE, empereur. Sous lui, Artaxerxe rétablit l'empire des Perses. XXIII, 77. Il honore Jésus-Christ et vouloit le mettre au nombre des Dieux, 281, 284.

ALGER; bombardement de cette ville. XI, 61.

ALLELUIA, Amen. Expressions de la joie des bienheureux dans le ciel. VII, 70 et suiv; IX, 63 et suiv.

ALLIANCE. Caractère de la nouvelle alliance. VII, 422. C'est un alliance de grâce et de miséricorde infinie. VIII, 118. Deux sortes d'alliances que les pécheurs ont contractées avec Dieu; l'un dans le baptême, l'autre dans la pénitence. 260. Caractère et effets de ces deux alliances. *Ibid.* et suiv. Caractères distinctifs de l'ancienne et de la nouvelle alliance. IX. 214.

ALMAIN (Jacques), docteur de Paris défend la supériorité du concile sur le pape. XX, 16. Est chargé avec Major de réfuter le livre de Cajetan. *Voy. Major.*

ALVAREZ (Balthasar), jésuite. Ses sentiments au sujet de l'oraison passive ou de quiétude. XVII, 527, 532 et suiv. 534 et suiv. 569 et suiv.

AMBASSADEUR. Jésus-Christ ambassadeur du Père éternel pour venir négocier la paix avec les hommes. IX, 118 et suiv. Combien la personne d'un ambassadeur est sacrée et inviolable. 119. Manière indigne dont l'ambassadeur de Dieu a été traité. *Ibid.*

AMBITIEUX. Inquiet des moyens qu'il emploie pour se distinguer dans le monde. VIII, 364 et suiv. L'homme simple et droit, en trouve peu qui conviennent. 366. Desir de faire du bien, appât ordinaire de l'ambition. *Ibid.* Grandeur et chute de l'ambieux dans une belle allégorie du prophète Ezéchiel. 351, 368 et suiv. Les ambitieux n'ont aucun moyen de se soustraire au sort commun. Dieu les frappe pour nous servir d'exemple. XI, 38. Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de règle. 115.

AMBITION. Son caractère. X, 532; XI, 220, 236 et suiv. Comment Jésus-Christ nous apprend à la réprimer. VIII, 354. Effet principal de l'ambition. IX, 59. Ambition des deux apôtre réprimée. XI, 406 et suiv. Dangereux expédients qu'elle fait trouver. 115.

AMBOISE (la conjuration d') est le commencement des troubles excités en France par les Calvinistes. XIII, 190. Bèze avoue cette conjuration. 191. M. Burnet la défend. 201. L'exécution d'Anne du Bourg et autres Calvinistes en fut l'occasion. On en donne quatre preuves démonstratives. 209 et suiv.

Dessein des conjurés. 195 et suiv. Le ministre Basnage cherche à prouver que la conjuration ne fut pas tramée par les Calvinistes. Castelnau les inculpe de ce crime. XIV, 366 et suiv. La conjuration approuvée comme dogme et par délibération de la Réforme : témoignage et Bèze et autres. 372 et suiv.

AMBROISE (saint) reconnu pour saint par le ministre Jurieu, quoiqu'il ait été, selon lui, non seulement adorateur de l'idole, mais encore qu'il ait érigé l'idole dans la maison de Dieu, et que le diable ait abusé de lui pour le faire servir d'organe à l'impiété. XIV, 118. Ce saint prouve que les rois ne dépendent que de Dieu. XX, 206 et suiv. Il résiste à l'impératrice Justine : distingue les fonctions des puisssances. 233; XXIII, 90. Soumet Théodose à la pénitence publique. XX, 236 et suiv. XXIII, 91. Saint Ambroise ne reçut pas la communion sous les deux espèces dans sa dernière maladie. XV, 488. Vaines subtilités des Protestants pour prouver le contraire. *Ibid.* Belle peinture que fait ce saint d'un amour ardent. I, 194. Ce qu'il pensoit des discours qui font rire. XXII, 359.

AME. Sa définition. XXII, 183. Comment nous la connoissons; ses opérations. 44 et suiv. Ses propriétés et sa différence d'avec le corps. 120. Elle lui est naturellement unie. 121. Effets de cette union et deux genres d'opérations dans l'âme; les opérations sensitives et les intellectuelles. *Ibid.* et suiv. De quoi l'âme est instruite par les sensations, et usage qu'elle en fait. 135. Les mouvements du corps assujettis aux actions de l'âme. 152. L'âme s'attache à la vérité et la voit toujours la même. 156. Besoin qu'elle a des images sensibles. 165. Comment elle peut tenir les passions en sujétion. 168. Pourquoi nous connoissons beaucoup plus de choses de notre âme que de notre corps. 180. Combien l'âme doit être heureuse. 184. La connoissance d'elle-même lui sert pour s'élever à son auteur. 194. Elle se sent capable de l'aimer dès là qu'elle est faite pour lui. 199. Elle connoît sa nature en sachant qu'elle est faite à l'image de Dieu. 200. Entend la vérité et reçoit en elle une impression divine qui la rend conforme à Dieu. 202. La volonté droite, achève dans l'âme l'image de Dieu. 204. L'âme attentive à Dieu se connoît supérieure au corps et que c'est par punition qu'elle est devenue captive. 206. Elle a l'idée d'une vie immortelle. 253. Comment le desir de cette vie s'élève et se fortifie en elle. 254. En connoissant et aimant Dieu, elle s'unit à lui. 255. La nature de l'âme est la source de son bonheur. XXVII, 75. *Voy.* ATTENTION CORPS, HOMME, VOLONTÉ. Manière admirable dont Dieu crée l'âme. XXIII. 121. Erreur des philosophes sur sa nature. 210. Notre âme est l'image de Dieu. VII, 88; V, 530. Elle doit se rendre semblable à lui. 531. Punition des corrupteurs de l'image de Dieu. 534. L'âme est immortelle. 538; VII, 88. Elle est capable d'être unie à Dieu quoiqu'il soit infiniment au dessus d'elle. IX, 18. Est dans le dernier ordre des substances intelligentes. VII, 88. Force et secrète vertu de de l'âme. VIII, 408. Ses foiblesses incompréhensibles. *Ibid.* Combien elle doit s'anéantir pour approcher de Dieu. X, 4 et suiv. Deux sortes de vie dans l'âme, selon saint Augustin. IX, 18; X, 344. Chute de l'âme qui veut trouver en elle-même sa félicité. 315 et suiv. Misère où elle tombe quand elle s'abandonne aux plaisirs des sens. 317. Ce que c'est que la perdre, selon la parole de notre Seigneur. XXVII, 698. Comment, touchée de Dieu, elle revient à lui et s'y attache sans réserve. X, 322. Excellence de l'âme. XXVII, 679. Créée à l'image de Dieu, elle ne doit respirer que pour lui. 680. Doit chercher à lui plaire. 394. Comparée à une plante qui croît dans la maison du Seigneur. 446. Ame sèche et aride semblable à un arbre pendant l'hiver. 672. D'où vient qu'elle souffre dans l'opération où Dieu la délecte. 464. Sur certains

états où Dieu la met pour l'attirer. 473. Comment ses sentiments lui sont cachés ou aperçus; quelles en sont les causes. XVII, 460 et suiv. Etat de l'âme dans l'oraison passive. 522. Selon les nouveaux Mystiques l'âme peut être divisée d'avec elle-même. XVIII, 201, 259. Suites de cette séparation 190. Erreur de faire croire à une âme que Dieu veut la damner sans perdre son amour. *Ibid.* Avantage de travailler pour les âmes. XXVII, 554.

AMÉDÉE VIII, duc de Savoie, fait pape par le concile de Bâle, sous le nom de Félix V, abdique la papauté et meurt en odeur de sainteté sans rétractation. XX, 46, 47. Sa retraite à Ripailles avant son élection. XXI, 134 et note **. Après son abdication, il est fait cardinal et légat du saint siége. 139 et suiv.

AMIS. Estime que nous devons faire d'un ami véritable. VIII, 280. Combien il est rare. 281 et suiv. Quels sont nos véritables. 453 et suiv. Caractère d'un faux ami. X, 534; XXV, 520. Usage des amis. 521.

AMISSIBILITÉ (l') de la justice avancée dans la confession d'Ausbourg et la nécessité du baptême : les Calvinistes ont varié sur ces deux points à l'exemple des Anabaptistes. XII, 480. L'inamissibilité également admise par les Calvinistes de France. XIII, 161 et suiv. Et rejetée par les Anglais, sous Elisabeth. 189.

AMITIÉ. Sa définition. XXVIII. 734. Quand et comment on peut se faire aimer. 732. Sacrifice de l'amitié. *Ibid.* et suiv. Amitiés pures, amitiés trop vives. 751. Eviter les amitiés particulières. 760. Sur quoi elle repose. VIII, 255. Est un nom saint par lui-même. VII, 513. Quel doit être le principe et le motif de notre amitié, VIII, 773. Force et douceur de l'amitié. X, 19. Amitié des gens du monde. VIII, 279. Vraie et fausse amitié. X, 533.

AMMIEN MARCELLIN, en voyant les fureurs des hérétiques disoit que les bêtes féroces n'étoient pas aussi acharnées contre elles-mêmes que les chrétiens l'étoient entre eux. XXVI. 304.

AMOUR. Ce que l'on entend par ce nom. X. 89. Le propre de l'amour est de tendre à l'union la plus intime et la plus parfaite. 439 et suiv. Force de l'amour de deux époux : il surpasse celui des pères et des mères pour leurs enfants. 442. L'amour est le moteur de toutes les inclinations. IX, 62. L'amour véritable tend à l'adoration, X, 89. Dans son origine n'est dû qu'à Dieu seul. *Ibid.* En quoi consiste l'amour de Dieu. 26, 52 et suiv. Le grand commandement de l'amour de Dieu et du prochain. V, 541. Accomplissement du précepte de l'amour en tous temps, en tous lieux. 546 et suiv. La loi inculque l'amour de Dieu avec une grande force. 548 et suiv. Réflexion sur notre amour pour Dieu et pour le prochain. 553 et suiv. Attraits de l'amour de Dieu. 555. L'amour doit toujours croître. 557. Pratique de la charité dans l'oraison dominicale. 558. L'assemblé du clergé de France de 1700 censure plusieurs propositions sur l'amour de Dieu. 594. L'amour de concupiscence ne peut préparer à la justice. XVIII, 257, 371 et suiv. Bizarre doctrine de la Confession d'Ausbourg que soutient ce qu'a avancé Luther, que *nous sommes justifiés avant que d'avoir la moindre étincelle de l'amour de Dieu.* XII, 486. Différence de l'amour que Dieu témoigne au juste fidèle et au pécheur converti. XI, 64 et suiv. Amour immense du Père éternel, principe de notre adoption. VIII, 558. Jésus-Christ abat ses ennemis dans le cœur en les remplissant de son saint amour. VII, 354. Jésus-Christ nous a gagnés par amour. 355. Le sang répandu par amour a changé la haine en amour.

Ibid. Nous devons tout notre amour à Jésus. 356. Amour que Jésus-Christ nous témoigne dans le mystère de l'Incarnation. IX. 528 et suiv. Dans celui de l'Eucharistie. 219. Amour que nous devons à Dieu comme à notre Père. 217. Amour, le principe de la joie des bienheureux. 64. Le saint amour doit être la loi des héritiers du nouveau testament. 216. Précepte de l'amour de Dieu, fondement nécessaire de celui de l'amour du prochain. VIII, 276 et suiv. Amour de Marie, né du concours de la grâce et de la nature. X, 88 et suiv. Amour éternel de Dieu au dessus de tout. XVII, 367. Ne peut être perpétuel qu'en l'autre vie. 381. C'est un acte d'amour parfait de desirer son salut. 418, 549 et suiv. Et aussi la béatitude. 659 et suiv. Toute la vie chrétienne tend au pur et parfait amour. 666 et suiv. Excès de l'amour dans les suppositions impossibles. 585 et suiv. Tel l'amour de Job dans les épreuves. 633. Si l'amour de Dieu ôte la contrition. 439 et suiv. Motifs que les psaumes fournissent de l'amour de Dieu et du prochain I, XIII et suiv. Amour des ennemis. XIV et suiv. Belle peinture d'un amour ardent. 194 et suiv. *Voy.* CHARITÉ. L'amour de Dieu et du prochain est le fondement de la société. XXV, 167 et suiv. Quel est l'amour que les peuples doivent au prince. 319.

AMOUR NATUREL. Illusion des Mystiques sur cet amour. XVIII, 243 et suiv. Définition de cet amour. 344. Abus de le nommer délibéré, ni bon ni mauvais. 345. Il est incompatible avec l'amour pur. 346. Abus d'en faire la différence des parfaits et des imparfaits. *Ibid.* Cet amour ne se trouve ni dans l'Ecriture, ni dans les prières de l'Eglise, ni dans les Pères. 468, 481 et suiv. C'est un langage nouveau, inconnu aux Pères et aux Scolastiques. 388 et suiv. A saint Thomas et à Etienne. 390 et suiv. A Denis le Chartreux. 392, 484, 485. Réfutation de cet amour par ses conséquences dangereuses, fausses et erronées. 391, 394. Abus de chercher cet amour dans le catéchisme du concile de Trente. *Ibid.* et suiv. 399 et suiv. Explication des termes du catéchisme. 400 et suiv. Erreurs sur ce sujet demontrées et réfutées. 401 et suiv. Aucun théologien en parlant des motifs de l'espérance n'a jamais songé à cet amour. 403 et suiv. Non plus que saint Augustin. 411. Saint Anselme. 413. Saint Bernard. 415. Et Albert le Grand. 420. Propriétés données à l'amour naturel sans autorité de l'Ecriture. 422 et suiv. Erreur de faire servir l'amour naturel de principe aux actes surnaturels. 426. Excès de cette erreur. 429 et suiv. Réfutation. 430. Erreur d'ôter à Jésus-Christ les effets de l'amour naturel. 431. Sa réfutation. 433. Cette doctrine tend à étendre le desir surnaturel du salut. 435 et suiv. Saint François de Sales cité à faux pour cet amour. 445 et suiv. Du sacrifice absolu de l'amour naturel. 518 et suiv. Du silence de l'Ecriture sur cet amour. 537 et suiv. Inutilité de cet amour. 538. M. de Cambrai le cherche en vain dans sainte Thérèse. 576. Dans l'Imitation de notre Seigneur, etc. 582 et suiv. Cet amour est condamné par les articles d'Issy. XIX, 223.

AMOUR PROFANE. Il a toujours la servitude pour fond. IX, 260.

AMOUR PROPRE. Son caractère. Son déguisement, ses noms. VIII, 467. L'amour propre est la racine de l'orgueil. VI, 403. Opposition de l'amour de Dieu et de l'amour propre. 405. Combien l'amour propre rend l'homme foible. 407. Ce que l'orgueil ajoute à l'amour propre. *Voy.* ORGUEIL. Il faut lui opposer le saint et pur amour de Dieu. 447. Comment l'amour propre est entretenu dans l'oraison par les réflexions. XVII, 455 et suiv. Quel desir du ciel peut naître de l'amour propre 604. Il s'entretient par les spiritualités outrées. 618. Retours de l'amour propre blâmés par les saints. 455.

AMOUR PUR. Erreur de mettre la perfection chrétienne dans un prétendu pur amour. XVIII, 254 et suiv. Qui n'est appuyé sur aucun passage de l'Ecriture. 318 et suiv. En quoi consiste le pur amour suivant M. l'archevêque de Cambrai. 212. Il n'exclut pas le desir du ciel. 206. La récompense proposée à tous les justes, même aux plus parfaits, pour accroître leur amour. 209, 211, 274 et suiv. 309 et suiv. 311 et suiv. Exemples d'Abraham, de Moïse, de David et des saints. 276 et suiv. 312 et suiv. Décret du concile de Trente; doctrine de l'Ecole sur la nature et les motifs de l'amour. 276, 277 et suiv. Vaines objections tirées de David et de Daniel. 318 et suiv. Du sens nécessaire de l'Evangile. 319. De la mort à nous-mêmes. 320. Du précepte de l'abnégation. 321 et suiv. Erreur des nouveaux mystiques sur ce pur amour. 280, 281. Selon eux, il doit faire cesser les desirs de la béatitude. 233 et suiv. Un pareil amour est une illusion. 239, 317. Leur subtilité et leurs déguisements. 282 et suiv. Passages de saint François de Sales tronqués ou falsifiés sur le désintéressement de l'amour. 286 et suiv. Sur l'amour des vertus. 293. Vraie pratique du parfait amour. 332. En quel sens on dit qu'il faut aimer Dieu sans rapport à nous. 333. Difficultés tirées des spirituels. 332 et suiv. Motifs de l'amour pur. 314 et suiv. Etablis par cinq vérités. 339. Illusion d'admettre la récompense comme objet de la charité et de la rejeter comme motif. 275 et suiv. L'amour pur des Mystiques devient impie au sens proposé. 346. Comment le véritable amour est en soi désintéressé. 361 et suiv. En quel sens le pur amour exclut toute autre chose que lui-même. 447. Erreur luthérienne de dire que c'est un péché d'aimer Dieu pour la récompense. 405 et suiv. Que signifient les suppositions impossibles de l'amour pur 520. Passage de l'âme au pur amour. 570 et suiv. Texte de sainte Thérèse mal interprété sur le pur amour. 579. Que signifient ces paroles : Il faut aimer Dieu pour lui-même et non point pour nous. 606. Passages des Pères et des théologiens qui l'expliquent 607. Importance de cette question. 608. Ce qu'exige l'amour que nous nous devons à nous-mêmes. 610. Ce que pensoit saint Bernard de l'amour de Dieu en tant que notre bien. 619 et suiv. Erreurs de M. de Cambrai sur l'amour justifiant et l'amour parfait. 620. Selon lui la plupart des justes ne peuvent atteindre à l'amour pur. 622 et suiv. L'amour pur inconnu de saint Augustin au sens des nouveaux Mystiques. 643. Inconnu de saint Thomas et de saint Bonaventure. *Ibid* et suiv. Equivoques de M. de Cambrai sur le pur amour. Définitions. 676. Erreurs évidentes. 677. Condamnées par l'apôtre et par le concile de Trente. *Ibid.* Nouvelles explications de l'amour pur, contraires au langage des saints Pères, à la sécurité des saints et à l'enseignement des scolastiques. 679 et suiv. 682 et suiv. La volonté de Dieu est-elle pour les parfaits le seul motif d'aimer. 684. L'amour pur des Mystiques bien différent du vrai amour pur de l'Ecole. XIX, 229. Suites affreuses de leur faux amour pur. 231. Principes et texte de l'Ecriture contraire à cet amour pur. *Ibid.* Vains arguments de M. de Cambrai en faveur de cet amour pur, tirés des disputes soutenues en Sorbonne et des thèmes donnés au Dauphin par M. de Meaux. 235.

AMSDORF (Nicolas), consacré évêque par Luther qui n'étoit que prêtre. XII, 393.

ANABAPTISTES. Leur origine. D'eux sont nés les Indépendants. XI, 16. Luther, qui prêchoit sans mission et sans oracle, trouve mauvais que les Anabaptistes fassent la même chose. XII, 394. Ils se joignent aux paysans révoltés. *Voy.* PAYSANS. Les Anabaptistes avoient enseigné, avant Calvin, plusieurs erreurs qu'il a enseignées depuis. XIII, 122.

ANARCHIE. Maux qui en résultent. XXV, 181.

ANASTASE (saint), pape, condamne les Origénistes, après Théophile, patriarche d'Alexandrie. XXI, 340.

ANASTASE, empereur, persécute les Catholiques. Baronius dit qu'il fut excommunié dans un concile par le pape Symmaque : on le traite toujours comme un empereur. XIV, 362 ; XX, 243.

ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE justifie la conduite du pape Grégoire II. XX, 260.

ANCUS MARTIUS, roi de Rome, bâtit la ville d'Ostie. XXIII, 29. Il établit les cérémonies sacrées pour la guerre. 396, 403.

ANDRÉ (saint). Panégyrique de cet apôtre. XI. 538. Il amène saint Pierre à Jésus-Christ. V, 364 ; XI, 546. Peuples qu'il soumet à l'Evangile. *Ibid.* suiv. Combien il aimoit la croix. 550 et suiv. *Voy.* APOTRES.

ANÉANTISSEMENT (l') de Dieu pour l'homme exige l'anéantissement de l'homme pour Dieu. V, 552. Jusqu'où s'étend l'anéantissement des Quiétistes. XVII, 411, 412.

ANGÈLE (la B.) de Poligny exemple des excès de l'amour dans les suppositions impossibles. XVII, 591 ; XIX, 320. Les Mystiques ne s'en peuvent autoriser. 321.

ANGÉLI (Jean d'), frère mineur, exagère l'autorité du pape : il est censuré par la Faculté de Paris. XXI, 162.

ANGES. Leur création. V, 58. Leur chute. 61. Persévérance et béatitude des saints anges ; leur ministère envers les élus. 64. Sept d'entre eux versent les coupes de la colère de Dieu. II, 261 et suiv. Leur intercession établie contre les Protestants. 168 et suiv. Quels soins ils prennent des hommes. XI, 464 et suiv. Présentent à Dieu nos besoins et nos prières. 466 et suiv. Lui portent aussi nos crimes. 469 et suiv. Leur joie quand nous sommes renouvelés par la pénitence. IX, 284. Pourquoi on emploie le ministère des anges dans l'oblation du saint sacrifice. XVI. 384. Origine du faux culte qu'on leur a rendu. Il est condamné par les Pères et les conciles. XII, 117 et suiv.

ANGES GARDIENS. Sermon pour leur fête. XI, 455 et suiv. *Voy.* ANGES.

ANGLAIS (les), peuples saxons occupent la Grande-Bretagne, lui donnent leur nom et y fondent plusieurs royaumes. XXIII, 95. Leur conversion par le saint moine Augustin. 100. L'église anglicane devient célèbre. 102.

ANGLETERRE. Ses changements depuis qu'elle a abandonné l'unité catholique. XI, 14 et suiv. La prétendue réformation commencée par Henri VIII, également rejetée des Catholiques et des Protestants. Ce que fait ce prince pour établir sa réformation. XIII, 3 et suiv. L'Eglise d'Angleterre fait schisme avec toute l'Eglise, en se donnant pour chef son roi et en réglant sa doctrine indépendamment du reste de l'Eglise. Combien elle s'écarte en ce point de l'ancienne Eglise. 46. Les lois ecclésiastiques faites sous Cranmer permettent, en plusieurs cas, la dissolution des mariages et d'en contracter d'autres du vivant des deux époux. XIV, 655.

ANGLICANS. Leurs diverses confessions de foi : quand elles ont été faites. XXVI, 532 et suiv. Leur doctrine sur le chef de l'Eglise anglicane est pleine de contradictions. XIII, 35.

ANIMAUX. Pourquoi les hommes veulent leur donner du raisonnement. XXII, 211. Dieu ordonne et règle tout en eux comme dans les plantes. 214, 215. En quoi les animaux sont semblables à l'homme. 216. Apprennent-ils. 223. On peut leur accorder des sensations. 228. Ce que c'est que les dresser. *Ibid.* Ils n'inventent rien. 234. N'ont point la réflexion. 237, 238. Ni la liberté. 239. Combien la sagesse de Dieu paroît dans les animaux. 240. Ils sont soumis à l'homme et n'ont pas même le premier degré de raisonnement. 241. La ressemblance des organes ne prouve rien. 242. Ce que c'est que l'instinct qu'on attribue aux animaux: est-ce un sentiment ou un mouvement purement mécanique. 244. Inconvénients de la première opinion. 246. Comment on en sort. 248. Comment la seconde opinion se tire d'affaire. 249, *Voy.* CORPS, HOMME.

ANJOU (le duc d'), frère de Charles IX est élu roi de Pologne. XXIV, 730, 731.

ANNATES. Leur origine. XXI, 116, *note* *. Le concile de Bâle les défend; ce qui s'en suit. 113 et suiv.

ANNE, mère de Samuel. Son cantique. I, VI. Expliqué. 241 et suiv.

ANNE, la prophétesse, digne témoin de Jésus-Christ. Pourquoi. V. 307.

ANNE D'AUTRICHE, reine de France, mère de Louis XIV. Son éloge. VIII, 73 et suiv. X, 51 et suiv. 234. Sa préparation à la mort. XI, 77. *Voy.* DISCOURS.

ANNÉES. Elles se poussent successivement comme des flots. XI, 33, 192.

ANNIBAL passe en Espagne avec son père Amilcar. Il se forme sous lui. XXIII, 54. Il remplace Asdrubal. 55. Il met Rome à deux doigts de sa perte. *Ibid.* Il ne peut soutenir Carthage attaquée par Scipion. 393 et suiv. Il se réfugie auprès d'Antiochus Epiphanus, puis auprès de Prusias, où il échappe aux Romains par le poison. 58.

ANNONCIATION de la sainte Vierge. Élévations sur ce mystère. V, 187. Trois vertus principales que la sainte Vierge y fait paroître. 195. Sermons pour cette fête. IX, 509 et suiv. *Voy.* INCARNATION, MARIE, VERBE.

ANSE (Concile d'). Les évêques français y déclarent nul un privilége obtenu du pape. XXI, 501 et suiv.

ANSELME (saint), archevêque de Cantorbéry, s'oppose aux rois d'Angleterre, sans parler de déposition. Ses lettres à Waleran, partisan de l'empereur Henri IV. XX, 355 et suiv. Il a le premier défini la béatitude par une vue d'intérêt. XVII, 661.

ANTECHRIST (l') est désigné dans l'Apocalypse. II, 320, 323, 357 et suiv. Ce qu'on en peut dire de certain. 462. Prédiction de saint Paul mal expliquée et mal entendue par les Protestants. 447 et suiv. 644. La prostituée et la Babylone de l'Apocalypse ne désignent pas l'Antechrist. 555. Ses caractères. 642 et suiv. La persécution qu'il fera souffrir aux chrétiens et qui sera la dernière. 644 et suiv. Sa séduction. 647. Le pape et le Turc, selon Luther, sont deux antechrists. XII, 397. Le synode de Gap décide comme article de foi que le pape est l'Antechrist. XIII, 388. Tous les papes, depuis saint Grégoire, ou même depuis saint Léon sont, selon les Protestants des antechrists. 389.

ANTHIME. *Voy.* AGAPET.

ANTIOCHE (le concile d') accepte l'exposition de la foi du pape Damase. XXI, 272.

ANTIOCHUS L'ILLUSTRE entreprend de ruiner le temple et toute la nation juive. XXIII, 58 et suiv. 186 et suiv. Quel étoit son dessein en persécutant les Juifs. XXV, 337. Son orgueil sans bornes. 529. Il meurt d'une manière affreuse. XXIII, 59, 187; XXV, 229 et suiv. 535.

ANTIOCHUS SIDÉTES est reconnu roi de Syrie. XXIII, 63. Ses succès contre les Parthes. 64. Il assiége et réduit à l'extrémité Jérusalem, qui est délivrée d'une manière admirable. 189. Il périt avec son armée. 64.

ANTOINE (saint) explique l'oraison non aperçue. XVII, 455.

ANTONIN (saint) archevêque de Florence, croit que le concile ne peut imposer des lois au pape, ni le pape en faire de contraires au concile. XXI, 555 et suiv. Son sentiment sur l'infaillibilité du pape discuté. 641 et suiv. Ses sentiments sur la comédie. XXVI, 347. Sa délicatesse alloit si loin qu'il ne permettoit pas d'entendre le chant des femmes. 348.

APATHIE. Comme elle se trouve dans les parfaits. XVII, 495. Ce que les anciens en ont pensé. 500.

APOCALYPSE. Merveilles de ce divin livre. II, 61. Explication morale d'après saint Augustin. 64. Sens littéral d'après le texte et la tradition. 65. Chute de Rome et de son empire annoncé. 67 et suiv. Réfutation du système des Protestants. 71. La prostituée de l'Apocalypse n'est pas une épouse infidèle ni l'Eglise corrompue. 73. Docteurs catholiques et protestants qui regardent l'Apocalypse comme accomplie. 75. La fin du monde n'est pas le seul objet de l'Apocalypse. 76. Plusieurs sens peuvent être à la fois le seul objet de la prophétie. 77. Il n'est pas nécessaire que les prophéties soient entendues lorsqu'elles s'accomplissent. 80. L'intelligence des prophéties dépend de l'esprit de Dieu qui dispense ses lumières avec une profonde sagesse. 82. Pourquoi les saints Pères ont usé de tant de réserve dans l'explication de l'Apocalypse. 85 et suiv. La tradition ne peut aider dans cette interprétation. 89. Abus que les Protestants font de ce livre. 90 et suiv. Doctrine de ce livre sur le ministère des anges. 93. Sur la puissance des saints. 95. Des martyrs. 96. Sur l'efficace de leurs prières. *Ibid* et suiv. Sur la connoissance que Dieu lui donne de ce qui arrive dans l'Eglise. 97 et suiv. Des visions de saint Jean. 100 et suiv. Division de l'Apocalypse en trois parties. 104. Explication détaillée du premier chapitre qui est comme l'exorde. *Ibid.* et suiv. Première partie, les avertissements. 112 et suiv. Seconde partie, les prédictions. Remarques pour les bien entendre. 124 et suiv. Histoire des évènements depuis saint Jean, jusqu'à la prise de Rome par Alaric. 131 et suiv. Application de ces Remarques et de cette histoire aux chapitres IV et suiv. jusqu'au chap. XX. 146 et suiv. Objection des Protestants. 303 et suiv. Quels sont les mille ans. 315. Troisième partie, les Promesses. 334 et suiv. Abrégé de toute l'Apocalypse. 343 et suiv. Satan vaincu est le sujet de tout ce livre. 358 et suiv. Interprétation absurde que les Protestants font de l'Apocalypse. 362. Babylone ne désigne point l'Eglise, ni la bête, le pape. 374 et suiv. Vaines objections des ministres. 375 et suiv. Leurs illusions, contradictions et absurdités continuelles. 384 et suiv. Démonstration que la distinction de la prostituée est une chose accomplie. 482 et suiv. Que l'Eglise romaine est la vraie Eglise. 484 et suiv. Que la Babylone, la Bête et la prostituée ne peut

être une église corrompue. 487 et suiv. Que les ministres ne peuvent expliquer les quarante-deux mois de la persécution. 490 et suiv. Que leur système se dément de tous côtés, est l'ouvrage de la haine et les conduit à des extrémités pitoyables. 504 et suiv. En quel temps saint Jean a écrit l'Apocalypse. 594. Plusieurs des événements qu'il produit devoient bientôt arriver. 557. Les nombres de l'Apocalypse sont des nombres mystérieux qui ne doivent pas se prendre à la rigueur. 562 et suiv. Bossuet prouve que son explication s'accorde avec le texte et l'histoire, et répond aux objections de Verensfels. 595 et suiv. L'Apocalypse est rejetée par Luther. XIII, 389. Jurieu et les autres Calvinistes se contrarient les uns les autres et se contredisent eux-mêmes dans leurs explications apocalyptiques. 412. Mède trouve l'anglais dans l'endroit de l'Apocalypse où Jurieu trouve le français. 413 et suiv. Séditieuse explication de l'Apocalypse. La Réforme croit y voir que Rome est la Babylone qu'il faut exterminer. XIV, 228. *Voy.* BÊTE.

APOLOGIE (l') de la confession d'Ausbourg, faite par Melancton est approuvée de tout le luthéranisme. XII, 453. Elle met saint Bernard, saint Dominique et saint François parmi les saints Pères qui se croyoient justifiés par la foi et non par les œuvres et condamne les moines leurs successeurs, comme se croyant justifiés par les œuvres sans la foi. 479.

APOTRES. Soin que Jésus prend d'eux. VI, 165. Les miracles des apôtres plus grands que ceux de Jésus-Christ. 200. Les apôtres persécutés, haïs d'une haine de religion. 250. Leur tristesse de l'absence de Jésus. 252. Effets que produit dans les apôtres la descente du Saint-Esprit. XXIII, 220 et suiv. Ils tiennent le concile de Jérusalem. 74. Combien étonnante leur entreprise. IX, 239 ; XI, 555. Caractère et témoignage des apôtres. 336. Leurs victoires. IX, 241. Leur doctrine et les moyens qu'ils emploient pour l'établir. XI, 555 et suiv. Les dons extraordinaires tels que celui des miracles, et leur sainteté ne devoient pas nécessairement passer à chacun de leurs successeurs, en vertu de la promesse : *Je suis avec vous.* Abus que les Protestants font de ces dons particuliers, pour contester à l'Eglise sa visibilité, sa sainteté, son infaillibilité. XV, 93, 103 et suiv. Les apôtres ont toujours été de bons citoyens. XXV, 196. Ils recommandent d'obéir aux princes. 322 et suiv. Ils donnent pour marque de la vraie Eglise son antiquité, 345 et suiv.

APPEL du pape au concile général. Il n'en est point parlé dans la *Déclaration du clergé* : en quel sens on peut le condamner. XXI, 458 et suiv. L'appel ne doit avoir lieu que dans les cas extraordinaires où toute l'Eglise est bouleversée. La doctrine contraire est odieuse. 509, 674. On impute à tort aux Docteurs de Paris que le recours au concile soit toujours nécessaire. 674, 675. En quel sens les appels ont été condamnés par le pape Gélase. 460 et suiv. Pierre de Lune, schismatique, condamne le premier les appels au concile ; sa bulle révoquée à Constance. 464. On objecte à tort une bulle de Martin V. *Ibid.* Bulles de Pie II et de Jules II pour défendre les appels. 468 et suiv. Exemples d'appels en différents temps. XX. 99 et suiv. ; XXI, 24 et suiv. 161, 162 et suiv.

APPÉTIT. *Voy.* VOLONTÉ.

APPLICATION. Combien elle est nécessaire à un prince ; maux qui résultent de sa négligence. XXII, 22, 27.

ARAGONAIS. Comment on les reçoit au concile de Constance. XXI, 62 et suiv.

ARCADE, empereur excommunié par Innocent I; la pièce qui contient cette excommunication est supposée. xx, 240 et *note* *.

ARCHE d'alliance. De quoi elle est la figure. v, 162 et suiv. Comment elle représentoit le Sauveur. ix, 178.

ARGUMENT. *Voy.* Raisonnement. Sa division en régulier et irrégulier. xxv, 116. Des moyens de prouver la vérité des arguments, et premièrement de la réduction à l'impossible. 125. Autre moyen, en les réduisant à la première figure. 126. Troisième moyen par le syllogisme expositoire. 128. De l'argument hypothétique. 131. De l'argument qui jette dans l'inconvénient. 132. De l'argument probable. 135. Argument tiré de raison et argument tiré de l'autorité. 137.

ARIENS. Combien ils ont varié dans les différentes confessions de foi. xii, 353. Leurs erreurs sur le culte dû à Dieu. 115. *Voy.* Idolatrie. Ils étoient en petit nombre en comparaison des Catholiques, même sous le règne de Constance. xx, 223. Il est plus aisé, selon M. Jurieu, de se sauver dans leur secte que dans l'Eglise catholique. xii, 115. Ce ministre accusé par ses confrères d'enseigner le pur arianisme. xiv, 454. M. Jurieu fait arianiser les Pères des trois premiers siècles et le concile de Nicée. 515 et suiv. Les Ariens et les Sociniens n'ont jamais rien dit de si extravagant que ce que ce ministre fait dire aux anciens Pères. 546. L'Eglise, quoi qu'en dise M. Basnage, ne varia jamais du temps de l'arianisme; elle conserva son étendue par toute la terre, et ne cessa de reprocher aux Ariens leur nouveauté. xv, 147.

ARISTOTE. Sentiment de ce philosophe sur le théâtre. Il n'y admet point la jeunesse pour y voir ni les comédies ni les tragédies. xxii, 336.

ARIUS. Combien son hérésie éprouva d'obstacles de la part de saint Athanase et de saint Hilaire. x, 469. *Voy.* Ariens.

ARLES (le concile d') décide des questions importantes. xxi, 293. Il n'a pas décidé celle de la rebaptisation. C'est plutôt celui de Nicée. 336 et suiv.

ARMÉES, ARMES. *Voy.* Guerre.

ARMÉNIENS (les), sujets de la Perse, se donnent aux Romains. Basnage les cite pour autoriser les révoltes contre les souverains : sont-ils condamnés par la loi de Dieu ? xiv, 362.

ARMINIUS (Jacques) combat les excès des Calvinistes par d'autres excès : il établit le pur pélagianisme et favorise les Sociniens. xiii, 428. Gomar, rigoureux Calviniste, s'oppose à lui. Les églises calviniennes forment deux partis opposés sous les noms de Remontrants et de Contre-Remontrants. 429.

ARNAUD de Bresse trouve des erreurs dans les dogmes de l'Eglise qu'il entreprend de réformer. Saint Bernard s'y oppose. xii, 372. *Voy.* Bernard (saint).

ARNAULD (Antoine), de Sorbonne, réfute la lettre de M. Spon sur l'*antiquité de la religion*. xxvi, 120. Estime que Bossuet fait de cette réfutation. *Ibid.* Il compose l'*Apologie des catholiques*, contre M. Jurieu. 129. Il donne le Traité des vraies et des fausses idées contre Malebranche. 152. Bossuet souhaitoit que ses ouvrages se répandissent pour le bien de l'Eglise. *Ibid.* A la demande du prélat, il travaille à une Réfutation du *Traité* de la nature et de la grâce du père Malebranche. *Ibid.* Plusieurs gens doctes, éblouis du savoir de ce docteur, s'en servoient pour rabaisser l'autorité des

jugements de l'Eglise. 94. Arnauld félicite Bossuet du dessein qu'il avoit d'écrire pour la défense de saint Augustin contre Richard Simon et lui demande son jugement sur divers écrits. 563.

ARNOUL (saint), évêque de Metz, père d'Ansegise, maire du palais, et tige des rois de la seconde race, xx, 293 et suiv.

ARNOUL, évêque de Lisieux, témoigne que l'empire d'Allemagne dépend de l'Eglise romaine. xx, 416.

ARTICLES fondamentaux, selon les Calvinistes. Toutes leurs disputes avec les Luthériens ne leur paroissent pas être sur des points fondamentaux, au lieu que celles qu'ils ont avec les Catholiques roulent sur ces points. XIII, 475. Absurdités avancées par M. Jurieu au sujet des articles fondamentaux et non fondamentaux. IV, 146, 147. Les Sociniens demandent aux Réformés qu'on leur fasse voir par l'Ecriture quels sont ces articles. Jurieu avoue qu'il ne le peut. 605. Trois caractères qu'il propose pour les distinguer : inutilité des deux premiers : extravagance du troisième. 606 et suiv. M. Jurieu veut encore qu'on distingue les articles fondamentaux par leur liaison avec la fin de la religion: Sa foiblesse sur ce point contre les Sociniens. Sa preuve se détruit d'elle-même. 161. La doctrine de la Grâce et de la Présence réelle, sur laquelle les Calvinistes et les Luthériens pensent différemment, fait tomber toutes les preuves de M. Jurieu sur les articles fondamentaux. Sa chicane à ce sujet détruite. XIII, 475, 476. Sur quoi est fondé le prétendu goût des articles fondamentaux. Absurdité de cette doctrine par sa seule exposition. XIV, 624 et suiv. C'est ce moquer du genre humain de vouloir qu'il croie par goût la Trinité et l'Incarnation. 625. On peut admettre la distinction d'articles fondamentaux, mais dans un sens bien différent de M. Jurieu. XVII, 226.

ARTS. Quels furent les premiers : Noé les conserve. XXIII, 9, 10. Fécondité des arts. V, 37. A quoi ils tendent. X, 543.

ASCENSION de Notre Seigneur. Triomphe de Jésus-Christ en ce jour. IX, 196. Pourquoi Jésus-Christ rend ses disciples témoins de son Ascension. 196 et suiv. Nous devons suivre Jésus. 197.

ASSASSINATS commis dans la Réforme avec autorisation par les ministres : exemples, l'assassinat du duc de Guise et plusieurs autres. XIV, 398 et suiv.

ASSEMBLÉES de charité. Sermons ou Exhortations que Bossuet y a prêchés. VII, 3, 13 ; VIII, 538 ; X, 331.

ASSOMPTION de Marie. Sermons pour cette fête. X, 69 et suiv. Combien glorieuse et réjouissante pour les esprits célestes. *Ibid.*

ASSUÉRUS, roi de Perse. Sa foiblesse fait pitié. XXV, 249.

ASSYRIENS. L'Ecriture ne dit qu'un mot en passant sur leurs premiers empereurs. XXIII, 35. On a très peu de choses certaines sur ce premier empire. 355. Sémiramis l'augmente. *Ibid.* Sa chute. 24 et suiv. Leur second empire. 25. Ils détruisent le royaume d'Israël. 22 et suiv. 25. *Voy.* BABYLONE, NINIVE.

ATHALIE usurpe le royaume de Juda : sa mort. XXIII, 21, 22. L'exemple de sa déposition prouve-t-il l'autorité du Pape sur le temporel. XX, 113, 169.

ATHANASE (saint), patriarche d'Alexandrie, fait par ses longues souffrances l'admiration de l'Eglise. XXIII, 87. Il excommunie un gouverneur. XX,

195. Déclare qu'on doit obéir à l'empereur Constantin quoiqu'il persécutât les Catholiques. 230. Il prouve aux Ariens la nouveauté de leur doctrine et que la foi du concile de Nicée étoit celle dans laquelle les martyrs avoient versé leur sang. XIV, 44. Sa sublime théologie sur l'unité de Dieu dont les trois personnes se rapportent à un seul principe. 494.

ATHÉES. Il y en a de diverses sortes; combien insensés. I, 16; VII, 103. *Voy.* INCRÉDULES.

ATHÉNAGORE et les anciens Pères calomniés par M. Jurieu, comme ne croyant pas Dieu immuable; justifiés par les propres paroles d'Athénagore et non seulement par les Catholiques mais même par les plus savants Protestants. XIV, 34. Il est attaqué par M. Jurieu comme enseignant deux nativités du Verbe. On le justifie par ses propres paroles que le ministre falsifie. 523. Son dessein étoit de prouver aux païens que les Chrétiens ne sont pas des athées comme ces premiers le supposoient. 528.

ATHÉNIENS. Leur ville fondée par Cécrops. XXIII, 13. Ils abolissent la royauté et créent des archontes. 18, 24, 26. Ils répandent leurs colonies dans l'Asie-Mineure. 18. Pisistrate s'empare de l'autorité parmi eux après que Solon leur eut donné ses lois. 30. Ils chassent Hipparque, fils de Pisistrate et éteignent la tyrannie. 38 et suiv. Ils battent les Perses à Marathon. 40. A Platée. *Ibid.* A Mycale. 41. Ils font la guerre aux Lacédémoniens qui, sous la conduite de Lysandre, prennent Athènes. 45. Sont battus à Chéronée par Philippe. 47. Caractère des Athéniens. 370.

ATTACHEMENTS. Il y en a de saints et d'utiles. XXVII, 729.

ATTENTE. Dans l'oraison ce que c'est. XXVII, 688, 763.

ATTENTION. Sa nature, ses effets immediats sur le cerveau. XXII, 162 et suiv. Son effet sur les passions. 168. Combien l'attention est nécessaire aux princes. XXV, 282.

ATTILA, roi des Huns, désole l'univers avec une armée immense. XXIII, 95. Quel coup il frappa sur l'empire romain. II, 257. Battu par l'armée réunie des Français et des Visigoths, près de Châlons. XXIV, 2, 3.

ATTON, évêque de Verceil, prouve qu'on doit obéissance même aux méchants princes. XX, 281.

ATTRIBUTS divins. Doctrine des Quiétistes sur ce sujet. XVII, 397. Doctrine de saint Clément d'Alexandrie. 398. Ces attributs proposés dans le Symbole pour être crus distinctement. 400.

ATTRITION. *Voy.* CONTRITION.

AUBERTIN (Edme), ministre protestant dit faussement que Claude Seyssel, archevêque de Turin, qui détaille et combat les erreurs des Vaudois, n'avoit osé attaquer leur opinion contraire à la transsubstantiation et à la présence réelle. Ils pensoient comme l'Eglise sur ces deux points. XIII, 287.

AUGUSTE gagne la bataille d'Actium et se rend maître de tout l'empire. XXIII, 69, 70 et suiv. 408.

AUGUSTIN (saint) éclaire l'Eglise par ses écrits et confond les hérétiques. XXIII, 93. Eloge de ce saint; combien dur étoit son esclavage dans la liberté des enfants du monde. X, 163. Doctrine de ce Père sur la Grâce développé dans l'*Avertissement sur le livre des Réflexions morales*. III, 10. Saint Augustin est accusé d'être novateur par Grotius, par R. Simon, et ensuite par l'abbé Dupin. 189, 284, 289, 495 et suiv. XIX, 425. On le

justifie de cette accusation. III, 193, 196 et suiv. 285, 288 et suiv. Malignité de R. Simon contre ce saint docteur. 250. Il est accusé d'erreur sur la nécessité de l'Eucharistie, et sur le péché originel. 297. Justifié. 298, 301, 303 et suiv. Insulté par R. Simon. 416, 419, 426 et suiv. Son amour pour l'Ecriture sainte. 420 et suiv. Usage admirable qu'il en a fait. 421 et suiv. Caractère de ce Père. 427. Son autorité sur la matière de la Grâce. 194. S'opposer à ce saint docteur sur la matière de la Grâce, c'est s'opposer à l'Eglise. 439. Il est chargé de la cause de l'Eglise contre les Pélagiens. 440. Démonstration qu'il n'a défendu que l'ancienne et véritable doctrine. 441. Il est vénéré de l'Orient comme de l'Occident et invité en particulier au concile d'Ephèse. 443. Sa pénétration et son autorité. 445. Le pape saint Célestin prononce qu'Augustin est le défenseur de l'ancienne doctrine. 447. Raisons de ce jugement. 449. Quatre papes et quatre conciles ont prononcé la même chose. 451. Toute l'Eglise a toujours pensé ainsi. 452, 454, 455, 456. Tradition constante de tout l'Occident en faveur de ce saint Docteur. 457. Témoignage des ordres religieux et de toutes les écoles. 459. Injustice de R. Simon qui préfère les sentiments que ce Père a rétractés à ceux qu'il a toujours soutenus. 467. Usage qu'a fait saint Augustin de l'autorité des Pères qui l'ont précédé. 471. Quoi qu'en dise Grotius, saint Augustin tenoit la même doctrine sur la Grâce avant sa dispute avec les Pélagiens. 473. Il la tenoit aussitôt après sa conversion et avant l'examen de la question. 474. La preuve en est au livre de ses *Confessions*. 477. Dans ses premières lettres et ses premiers écrits. 479. Il tombe dans l'erreur sur la gratuité de la grâce, en commençant à approfondir la question. 482. Il en sort bientôt. 483. Se reprend lui-même dans ses *Rétractations*. 485. Et devient capable de défendre la vraie doctrine. 487. Ses changements ne font qu'augmenter son autorité. *Ibid.* Nouveaux témoignages des auteurs catholiques en faveur de saint Augustin. 489. Témoignages remarquables de plusieurs savants Jésuites. 490. Accusations odieuses de R. Simon. 495, 498, 501. Force de la logique de saint Augustin contre Julien d'Eclane. 502. Avantages qu'il a tirés du texte grec contre son adversaire. 506. Ainsi que des Pères et commentateurs grecs. 511. Ce Père n'a enseigné sur le péché originel que la doctrine de toute l'Eglise. 515. A admis, dans le sens de l'Eglise une grâce efficace. 649. N'a point fait Dieu l'auteur du péché. 647, 648. Tradition constante de sa doctrine sur la prédestination. 662. Conciliation de sa doctrine avec celle des anciens. 707. Saint Augustin soutient sur la Justification contre les Pélagiens la même doctrine que nous soutenons contre les Protestants. XV, 241. Il enseigne que les péchés étoient détruits dans les justes, bien qu'il ne soit pas de justes qui ne soient pas pécheurs. 242. Il soutient en plusieurs endroits que la régénération en Jésus-Christ nous justifie. 246. Que la convoitise dans les justes ne détruit pas la sainteté. 265, 268. Sa doctrine sur le mérite des œuvres. 272. Les Réformés le citent en faveur de la justice imputative qu'il n'a ni connue ni enseignée. Melancton traite d'imagination la doctrine de ce Père sur la justification du pécheur. XII, 568. Ce saint docteur n'a pas innové dans le culte qu'il faut rendre aux saints comme le lui reproche Daillé. 39. Il enseigne qu'en offrant le sacrifice sur le corps des saints, ce n'étoit pas à eux qu'on l'offroit, ni lorsqu'on en faisoit mémoire au milieu des saints mystères, on ne prioit pas pour eux, mais on les conjuroit de prier pour nous. 41. Il range les Manichéens parmi les gentils et expose une partie de leur doctrine. 115. Règle qu'il donne pour connoître les véritables traditions. 329. Saint Augustin prouve contre les Pélagiens que la foi de l'Eglise n'a jamais varié. XIV. 48. Saint Augustin est contraire à la contemplation perpétuelle. XVII,

480, 656. Quelle est, selon lui, la règle de la volonté de Dieu. 436. Sa doctrine sur la persévérance ; qu'il la faut demander pour l'obtenir. 483 et suiv. Sur les effets de la grâce. 491, 638. Il n'a pas connu l'oraison passive. 543. Ce qu'il dit du parfait abandon. 637 et suiv. Son sentiment sur l'amour pur. XVIII, 9 et suiv. Sur les suppositions impossibles. 15. Effort qu'il admet comme nécessaire dans l'opération du libre arbitre. XVII, 639, 654. Sa doctrine sur le Pater. XVIII, 4. Quels sont selon lui les devoirs de la charité et de la justice. 13 et suiv.

Réflexions de saint Augustin sur la chute de Rome. II, 297. Ce Père pose pour principe que jamais les sujets ne sont en droit de prendre les armes contre leur souverain ; et s'ils en sont persécutés, ils n'ont point d'autre parti à prendre que de souffrir. XIV, 358. Il prouve que les chrétiens doivent obéir même aux méchants princes : exemple de Julien. XX, 224, 225. Ce qu'il pense de la contestation du pape saint Etienne avec saint Cyprien. 71. Saint Augustin avoit cru d'abord qu'il ne falloit pas contraindre les Donatistes ; ce qui le fit changer de sentiment. *Voy.* DONATISTES. En quoi il fait consister le bonheur des rois. XXV, 541.

AUGUSTIN, moine, envoyé par saint Grégoire le Grand, convertit l'Angleterre. XXIII, 100.

AUMONE. Sa nécessité et son mérite. V, 644 ; VIII, 589 et suiv. Refus de faire l'aumône, crime capital. 113. Efficacité de l'aumône. 119. Combien il est doux de faire l'aumône. 600. Qu'il faut retrancher de ses convoitises pour faire l'aumône. 602. Motifs de faire l'aumône en considérant Jésus-Christ dans les pauvres. 604 et suiv. Vices à éviter touchant l'aumône. X, 528. *Voy.* PAUVRES, RICHES.

AURÉLIEN, empereur, triomphe de Zénobie. XXIII, 81. Sa colère trop redoutée lui cause la mort. 81.

AUSBOURG (diette d') tenue par l'empereur Charles V. Les Protestants y donnent différentes confessions de foi. XII, 450 et suiv. *Voy.* CONFESSIONS DE FOI.

AUSTÉRITÉS. La vraie liberté d'esprit c'est de contenir nos affections déréglées en châtiant notre corps. 167 et suiv.

AUTEURS. Louanges que le monde donne aux grands auteurs : comment Dieu les récompense et les punit tout ensemble. VI, 420.

AUTORITÉ. La première qui ait été exercée parmi les hommes est l'autorité paternelle. XXV, 201. Caractères essentiels de l'autorité royale. 214 et suiv. *Voy.* GOUVERNEMENT, PRINCE, ROIS.

AUTORITÉ DE L'ÉGLISE (l') établie par Jésus-Christ pour nous transmettre les Écritures, nous apprendre leur sens véritable, décider toutes les questions d'une manière irrévocable, infaillible. XII, 81. Sentiments des Protestants sur l'autorité de l'Eglise ; leurs variations sur ce point de doctrine. 84. Déclaration de synode de Charenton, et autres sur cette matière. *Ibid.* et suiv. L'assujettissement à l'autorité de l'Eglise est le vrai remède aux absurdités où l'on se jette, en suivant son propre esprit. XV, 43. Soumission à l'autorité de l'Eglise exigée par les Protestants comme par les Catholiques. 362. Preuves tirées de leurs consistoires et de leurs synodes. *Ibid.* et suiv. Doctrine des Protestants sur l'autorité de l'Eglise. 371. Elle ne peut être soutenue sans qu'on en conclue qu'un particulier peut mieux juger de la foi que l'Eglise universelle. 376. L'autorité de l'Eglise, rejetée dans la spéculation par les Pro-

testants est reconnue dans la pratique. Nouvelle preuve qu'on en apporte. 409. Vaines subtilités qu'ils allèguent pour fronder la conséquence qu'on en tire. *Ibid.* et suiv. L'autorité du saint siége et de l'épiscopat établi par Jésus-Christ, reconnu par toutes les églises, enseigné par le saint Père, nécessaire pour l'unité. XII, 88. *Voy.* EGLISE, PAPE.

AUTORITÉ (*de l'*) *des jugements ecclésiastiques où sont notés les auteurs des schismes et des herésies ;* dessein de Bossuet en composant cet ouvrage. Comment il a disparu. XXVI, 94 et *note. Voy.* EGLISE, JANSÉNIUS.

AUTRICHE. Caractère de cette maison. XI, 58.

AUXILIUS, prêtre de Rome, dit qu'on ne doit pas obéir aux ordres injustes des papes. XXI, 373.

AVARICE (l'), passion détestable. VIII, 771. Ses effets. X, 318. Il faut la déraciner. V, 425. Par quel moyen. 428. Se garder de toute avarice. 431. Les richesses ne la guérissent point. VIII, 218. Pourquoi l'avarice est-elle une idolâtrie. X, 529.

AVENT. Sermons pour le premier, le deuxième, le troisième et le quatrième dimanche de l'Avent. VII, 100 à 261.

AVERTISSEMENT *sur les lettres du ministre Jurieu*, contre l'histoire des Variations. XIV.

AVEUGLEMENT. Comment représenté dans l'Ecriture. VIII, 23 et suiv. Notre aveuglement aussi grand que celui des Juifs, 795 et suiv.

AVIS. Manière de dire son avis. XXVII. 727. Comment recevoir ceux qu'on nous donne. 750.

AVIS AUX RÉFUGIÉS. L'auteur de cet ouvrage, quoique protestant, montre les égarements où la Réforme s'est jetée, en attaquant la majesté des rois et la tranquillité des états. XIV, 428 et suiv.

AZPILCUETA (Martin), appelé aussi *Navarrus*, ne décide rien sur la supériorité du pape ou du concile. XX, 17.

B

BABEL (Tour de). C'est l'ouvrage de l'orgueil. V, 139. Dieu y frappe le genre humain par la confusion des langues. XXIII, 9, 129 et suiv.

BABYLONE fondée par Nemrod. XXIII, 9. Son royaume établi par Bélésis. 25. Sa puissance s'augmente sous Nabopolassar. 29. Elle est prise par Cyrus. 31, 172, 360. Beauté de cette ville, caractère de ses peuples. 357 et suiv. Babylone représente Rome dans l'Apocalypse. II, 67. Sa chute dans l'Apocalypse est celle de Rome sous Alaric. 444 et suiv. Caractère des deux cités, Babylone et Jérusalem. VII, 433 et suiv.

BAGOT (Jean), jésuite. Son livre sur le droit des évêques dénoncé à l'assemblée du clergé de 1665. Il se rétracte. XXI, 299 et suiv.

BALE. Cette ville désignée pour la tenue d'un concile général. XXI, 97 et suiv. Les premières sessions de ce concile sont légitimes, de l'aveu de Bellarmin, etc. XX, 42 et suiv. Quel est le sens de ses décrets sur le temporel. 421. Il renouvelle les décrets de la quatrième et de la cinquième session du

concile de Constance. 16, 99 et suiv. Histoire du premier différend entre le pape Eugène IV et le concile. *Ibid.* XXIV, 208. Le clergé de France ne défend pas les dernières sessions du concile. XX, 120. Pourquoi il n'est pas regardé comme œcuménique depuis la session vingt-cinquième. 132 et suiv. Il se transfère à Louvain et se dissout. 137 et suiv. *Voy.* EUGÈNE IV, AMÉDÉE VIII.

Le concile de Bâle accorde quatre articles aux Calixtins. XIII, 334. Comment il parvient à réunir à l'Eglise les Bohémiens séparés. XVI, 668. Sa condescendance. 715. Sentence exécutoriale des légats du concile au sujet d-traité conclu avec les Bohémiens. 124 et suiv. Explication de ce fait. 130u 175. *Voy.* CONFESSIONS DE FOI.

BALTHASAR, roi de Babylone, périt au milieu d'une fête, en punition de ses profanations. XXIII, 172; XXV, 533.

BAPTÊME. En quoi il consiste, et ses cérémonies. IV, 26 et suiv. Ses effets. VII, 523; XI, 221. Nous recevons par le baptême un droit réel sur le corps de Jésus-Christ. VII, 92. Combien peu de chrétiens ont conservé l'innocence du baptême. VIII, 266. Belle cérémonie que l'on observoit dans l'ancienne Eglise au baptême des chrétiens. X, 348. Le baptême de saint Jean et celui de Jésus : en quoi ils diffèrent. V, 336. Elévations sur le baptême de Jésus. 341 et suiv.

Le baptême est de nécessité absolue pour les enfants, qui ne peuvent y suppléer. XII, 55 et suiv. Les seuls Calvinistes ne reconnoissent pas cette vérité. 56. Leur damnation, aussi bien que la prédestination de ceux qui meurent baptisés, ne vient que des secrets jugements de Dieu. *Voy.* SFONDRATE. La tradition seule prouve que le baptême est valide, donné par infusion. XVI, 7 et suiv. Donné aux petits enfants ou par des hérétiques ou par de simples fidèles. 17 et suiv. Ce sacrement opère *ex opere operato*. 686.

Zuingle attaque la nécessité du baptême sans lequel il croit que le mal originel, qu'il dit n'être pas péché est ôté dans tous les hommes par la mort de Jésus-Christ. 424 et suiv. Selon lui ce qu'on appelle péché originel ne damne personne; le baptême n'ôte aucun péché et ne donne aucune grâce. 426. Il force tous les passages de l'Ecriture pour en conclure que le baptême est seulement le signe du sang de Jésus-Christ. *Ibid.* Il méprise tout ce que disent les Pères sur le baptême et ne daigne pas même les consulter. 421 et suiv. Les Luthériens admettent la nécessité du baptême pour être enfant de Dieu. 469. Ce que la confession d'Ausbourg enseigne clairement. 482.

Selon Calvin et les Calvinistes, le baptême n'est pas nécessaire au salut. XIII, 119. Il est la source de la grâce et ne l'opère pas. Les enfants des fidèles naissent dans la justice. Calvin apprend ce nouveau dogme d'un passage de l'Ecriture mal entendu. 120 et suiv. Il suit de cette doctrine, jointe à celle de l'inamissibilité de la justice, que toute la postérité d'un fidèle est prédestinée. 122. Etranges contradictions des Calvinistes sur ce point. 124. Les Calvinistes, en recevant la confession d'Ausbourg, admettent la nécessité du baptême. 162. Leur baptême inutile selon les Manichéens. 244. Les Vaudois en méprisent les cérémonies. 293 et suiv. Les frères de Bohême rebaptisoient tous ceux qui vinrent à eux. 338.

Les Remontrants ou Arminiens nient la nécessité du baptême. 432. Le synode de Dordrect approuve ce point de leur doctrine. 437, 438. Les Protestants admettent, comme l'Eglise catholique, le baptême par infusion, introduit par la coutume, sans décision de l'Eglise, quoiqu'il ne soit pas plus établi dans l'Ecriture, que la communion sous une espèce. 599. Ils contredisent

leurs propres principes en recevant la forme du baptême usité dans l'Eglise catholique. XV, 51.

BARCOCHÉBAS excite les Juifs à la révolte. II, 133, 599.

BANEVELD (Jean), ennemi du prince d'Orange, prend parti pour Arminius et les Remontrants ou Calvinistes Pélagiens, contre les Gomaristes. XIII, 429.

BARONIUS (César), cardinal. Son opinion de la falsification des actes du sixième concile réfutée. XX, 60. Sa dispute avec Bellarmin sur la lettre de saint Léon, examinée au concile de Chalcédoine. 63 et suiv. Il avance à tort que Grégoire II déposa Léon l'Isaurien. 253 et suiv. Ce qu'il dit sur la translation de l'Empire, des Français aux Allemands. 312 et suiv.

BASILE (saint) le Grand. Il est outragé par Lupus. XX, 67. Ce qu'il dit de la réception d'un décret du pape. 71.

BASNAGE. (Jacques), ministre protestant, fertile en injures. Il tache vainement de justifier les synodes de la Réforme, d'avoir approuvé les révoltes. XIV, 384. Il cite à faux de Thou et la Poplinière au sujet des révoltes des Calvinistes des vallées de Piémont contre le duc de Savoie. 387 et suiv. Il ne cherche qu'à éblouir l'électeur et falsifie les faits. 389 et suiv. Il justifie mal l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse de la guerre entreprise en conséquence de la ligue de Smalcade. 413. Il accuse, sans preuve, l'auteur d'avoir tronqué un passage de Melancton, que lui-même falsifie. 417 et suiv. Il prouve ce qu'on ne lui conteste pas et dissimule ce qu'on lui conteste. 419. Il impute à l'Eglise de prétendre dispenser des lois de Dieu. 437. Il blâme M. Jurieu de trouver, à l'occasion de l'affaire du landgrave de Hesse, des nécessités contre l'Evangile. 219. Il entreprend de réfuter la première *Instruction pastorale sur les promesses faites à l'Eglise*. Sa témérité de contester à Jésus-Christ d'avoir pu donner, en six lignes, un remède à toutes les erreurs. XV, 69, 70. Il enseigne que l'Eglise peut être livrée à la puissance de l'enfer, pendant que Jésus-Christ est avec elle. 82. Il accuse l'auteur d'appliquer la promesse aux seuls pasteurs de l'Eglise latine. 84. Il élude la force de ces paroles : *Je suis avec vous*. 85. Ses absurdités grossières et sans nombre au sujet de l'Eglise, qu'il suppose pouvoir être invisible. Il corrompt les paroles de Jésus-Christ. 100 et suiv. Il réduit à rien les promesses de Jésus-Christ en bornant sa présence aux consolations qu'il donne aux saints. 104. Il ose même faire Jésus-Christ schismatique et novateur, et dire que tous les caractères donnés par les Catholiques à l'Eglise manquent à Jésus-Christ. 110. Il compare les commencements de Calvin à ceux de Jésus-Christ. 112. Il autorise les schismes. *Voy.* SCHISME. Il avance une multitude de faits étrangers à la question, et laisse à l'écart ceux qui seuls sont importants au salut. 137, 146. Il entreprend de prouver qu'il y a eu des innovations dans l'Eglise, et demeura court dans sa preuve. 139. Sur le dogme de la visibilité et de l'étendue de l'Eglise, il oppose à saint Augustin saint Athanase, saint Hilaire et saint Grégoire de Nazianze qui disent la même chose que ce saint docteur. 160. Maxime trompeuse et illusoire de Basnage que la promesse de Jésus-Christ doit s'expliquer par l'événement, et non par la clarté des paroles et la véracité de celui qui promet. 164. Ses chicanes sur les termes employés par le synode de Delpht pour soumettre les Remontrants à l'autorité de l'Eglise. XIV, 638.

BAUDOIN, comte de Flandre, est élu empereur de Constantinople. XXIV, 72. Le faux Baudoin, interrogé est convaincu d'imposture par Louis VIII, roi de France. 74.

BÉATITUDE. Elle se trouve en cette vie, selon les Quiétistes. XVII 477. Le desir de la béatitude est un acte d'amour parfait. 418, 549 et suiv. Erreur de dire qu'on ne peut la desirer que par conformité à la volonté de Dieu. 613. L'Ecriture la propose comme motif de la charité. XVIII, 8 et suiv. L'exclure c'est détruire l'espérance. XVII, 641. Erreurs et contradictions de M. de Cambrai sur la béatitude. XVIII, 371. Principes de saint Augustin sur la béatitude naturelle et surnaturelle. 508. *Voy* AMOUR PUR, AMOUR NATUREL ESPÉRANCE. Elle est la fin dernière de la charité. *Voy*. CHARITÉ. Les huit béatitudes désignent le bonheur du ciel et sont l'abrégé du sermon sur la montagne. V, 380 et suiv. Trois caractères du Christ dans les huit béatitudes. 392 et suiv.

BEAUVAL (Henri-Basnage de), protestant, ne veut plus disputer contre Jurieu, qui, dit-il, ne se défend qu'à coups de caillou. XIV, 454.

BEDACIER (M.), évêque d'Auguste, suffragant de Metz, témoigne à saint Vincent de Paul ses dispositions à favoriser la mission de Metz. XXVI, 2.

BEGUARDS et BEGUINES. Leurs commencements. XVII, 352, 372. Ils sont condamnés au concile de Vienne. 352 et suiv. 610 et suiv.

BELLARMIN (Robert), cardinal, avoue que les premières sessions du concile de Bâle sont légitimes. XX, 42 et suiv. Son opinion sur le décret du concile de Constance qui soumet le pape au concile. XXI, 40, 72 et suiv. Il tâche d'excuser le pape Honorius et soupçonne de falsification des actes du sixième concile. XX, 59, 60. Sa dispute avec Baronius sur la lettre de saint Léon à Flavien. 63 et suiv. Il n'attribue au pape qu'un pouvoir indirect sur le temporel. 106. En quel cas, selon lui, les papes peuvent donner les royaumes infidèles. 144. *Voy*. INFAILLIBILITÉ, PAPE.

BELLEFONDS. (Bernard Gigault, marquis de), maréchal de France est disgracié. Cause de sa disgrâce. XXVI, 18, *note*. Lettre et différents avis de Bossuet pour le soutenir dans cette épreuve. 18 et suiv. Il l'entretient des miséricordes de Dieu à son égard, en l'arrachant aux occasions de revenir au monde. 20. Sa seconde disgrâce, quel en fut le motif. 38. Conduite admirable de Dieu à son égard. *Ibid*. Bossuet lui témoigne combien il étoit sensible au soupçon que ce maréchal avait eu qu'il fût changé à son égard. 43. Dieu, dans la maladie de son fils, avoit voulu se contenter de sa soumission. 44. Après la mort de Turenne, on avoit fort pensé à le rappeler ; pourquoi la Providence ne l'avoit pas permis. 60. Réponse de Bossuet à quelques questions qu'il lui faisoit. 68. *Voy*. JANSÉNISME.

BENOIT (saint). Son panégyrique. XI, 303. Attentif dès sa jeunesse à la voix qui lui crioit de sortir de lui-même : horreur de la solitude où il se retire. 306. Sa vie admirable au désert. 307. Excellence de sa règle. 314. Comment il résiste à une terrible tentation. 307 et suiv.

BENOIT XI, pape, absout Philippe le Bel des censures de Boniface VIII. XX, 387.

BENOIT XII dit que les décisions des papes peuvent être fausses et révoquées par leurs successeurs; étant cardinal il avoit tenu la même doctrine. XX, 50 et suiv.

BENOIT DE CANFELD (le père). Sa Règle de perfection condamnée à Rome. XVIII, 40.

BÉRENGAUDE, auteur du *Commentaire de l'Apocalypse*, attribué à saint Ambroise. II, 71.

BÉRENGER attaque, après les Manichéens d'Orléans, la présence réelle. Sa condamnation. XIII, 590, 592. *Voy.* EGLISE. Sa première confession de foi. 592. Sa seconde. 593. Ses disciples inventent l'*impanation* et l'*invination*. 594. Bérenger avouoit que sa doctrine étoit nouvelle. 595 et suiv. On n'eut pas besoin de concile universel pour le condamner. 596. On le combat de la même manière qu'on avoit combattu les anciens hérétiques, en prouvant qu'il apportoit une doctrine nouvelle, et qu'il troubloit l'Eglise dans sa possession invariable, suivant la promesse, d'enseigner la vérité. XV, 37 et suiv.

BÉRENGER, comte de Barcelone, donne au saint siége la ville de Taragone. XX, 138.

BERINGHEN (Mme de), abbesse de Faremoutiers. Conduite qu'elle doit tenir pour ramener ses religieuses prévenues contre elle. XXVII, 601. Lettres que Bossuet lui écrit. *Ibid.* et suiv. Sa mort. 610. Bossuet fait son oraison funèbre. 612. Sa mère est nommée pour lui succéder ; lettres de Bossuet à cette dame. 611 et suiv. Il lui propose de recevoir une nouvelle convertie. 618, 620. Il la console de la mort de son père. 648. Qu'elle ne doit pas différer sa bénédiction. 666.

BERNARD (saint), abbé de Clairvaux est suscité de Dieu au milieu de la barbarie et de l'ignorance. X, 476 et suiv. Panégyrique de ce saint. XI, 411. Sa naissance. 415. Renonce au monde à l'âge de vingt-deux ans. 417, 421. Sa sobriété. 421 et suiv. Ses mortifications. 422. Ses travaux. 425 et suiv. Son apostolat. 428 et suiv. Son zèle pour l'Eglise romaine ; de quelle manière il considéroit le pape. X, 477. Il engage Louis VII à assembler les évêques. 485 et suiv. Quelle étoit la science qu'il recherchoit. XI, 415. Saint Bernard croit qu'il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle que de souffrir qu'ils persistent dans leurs erreurs ou qu'ils pervertissent les fidèles. XVI, 419.

Saint Bernard croit indigne du pape de juger les affaires temporelles. XX, 185. Il ne parle pas des droits des papes de déposer les rois, quoique cette dispute s'agitât beaucoup de son temps. 355. A quelle occasion il écrivit son livre *de la considération :* il y marque les bornes des deux puissances. 360 et suiv.

Ce saint docteur desire la réformation des mœurs et non de la foi. XII, 371. Il s'oppose à Pierre de Bruis, à Henri et à Arnaud de Bresse qui veulent réformer les dogmes. 372. Il est mis au rang des saints par Luther. 491. Les Protestants l'accusent de crédulité à cause de ce qu'il dit du manichéisme des Abigeois. 271 et suiv.

BERNIÈRES de Louvigny (M.). Son *Chrétien intérieur* condamné par l'inquisition de Rome. XVIII, 40.

BERTIER (Antoine-François de), évêque de Rieux, combat le sentiment de Bossuet sur la conduite à tenir envers les nouveaux convertis. XXVI, 406, 407. Ses réflexions sur l'expédient d'obliger les réunis d'assister seulement à la partie de la messe appelée des cathécumènes. 410.

BÉRULLE (Pierre de), fondateur de l'Oratoire. Son éloge. XI, 172 et suiv.

BESSARION, archevêque de Nicée, et depuis cardinal, explique au concile de Florence les droits du pape. XXI, 128 et suiv.

BÊTE de l'Apocalypse. II, 224 et suiv. Elle porte la prostituée ; sa parure ; son mystère. 275 et suiv. Elle désigne Dioclétien. 248 et suiv. 349. Elle est blessée à mort sous Constantin et ressuscite sous Julien, 233, 352, 619. Ses trois caractères. 618.

BÉTON (le cardinal), primat d'Écosse, assassiné par les Protestants. XIII, 406.

BÈZE (Théodore de) démontre dans la conférence de Montbelliard que les transsubstantiateurs peuvent seuls soutenir le sens littéral et que les consubstantiateurs n'y entendent rien. XI, 437 et suiv. Attaque la réalité de l'eucharistie à la conférence de Poissy. XXIV, 589. Bèze et Paul, députés des Calvinistes à Vormes, font une confession de foi en termes si équivoques, qu'on croiroit qu'ils admettent, comme les Luthériens, la présence réelle. XIII, 159 et suiv. Il avoue que la conjuration d'Amboise fut entreprise par maxime de religion, et est fâché qu'on n'ait pas réussi. 191. Il excite à des assassinats par des prédications. Poltrot l'accuse de l'avoir engagé à tuer le duc de Guise. 215. Il détruit le libre arbitre et fait Dieu auteur du péché. 421. *Voy.* LIBRE ARBITRE, PÉCHÉ. Il dément dans la pratique la belle idée qu'il a de l'Eglise : *qu'elle est une enclume qui souffre les coups et n'en donne point.* Il inspire la révolte. XIV, 395.

BIEN. Ses qualités. VIII, 193 et suiv. La vie est un bien. 194. Bien de la société, le second après celui de la nature. 195 et suiv. Souverain bien qui ne peut jamais être mal. 207.

BIENS. Leur partage entre les hommes ne doit point altérer la société du genre humain. XXV, 186. Trois degrés de biens temporels marqués distinctement dans l'Evangile : le nécessaire, le superflu, la fortune éminente. VIII, 330 et suiv. Trois vices à craindre ; l'empressement et l'inquiétude ; la dissipation et le luxe ; l'ambition désordonnée ; remèdes contre ces vices. 331. Les biens sont communs entre les fidèles par la fraternité chrétienne. IX, 246. Soins que doivent prendre les princes des biens qui sont consacrés à Dieu. XXV, 371. Réflexions que doit leur suggérer leur libéralité envers les églises. 375. Les biens des monastères pillés en Angleterre. XIII, 17. Vendus à vil prix à la noblesse par Henri VIII. 25. Les biens de l'Eglise en proie aux laïques sous Edouard IV. 64. Le reste est envahi sous Elisabeth. 188.

Différence des biens et des maux. VIII, 207. Biens et maux de cette vie. X, 527.

BINIUS (Séverin), dans sa collection des conciles a mis en tête de celui de Constance : *approuvé en partie.* XX, 42 ; XXI, 2. Il suit Baronius sur la falsification des actes du sixième concile. XX, 60.

BISSY (Henri de Thiard de), évêque de Toul, consulte Bossuet sur un Mandement qu'il avoit donné contre l'usure. XXVI, 588.

BLANDRATE (Georges) et Socin, sortis de la Réforme, sont les chefs des Sociniens. XIII, 587.

BLASPHÈMES. Ils font périr les rois et les armées. XXV, 382.

BOGOMILES, hérétiques manichéens, pris par le ministre La Roque pour des Vaudois. XIII, 312.

BOHÈME (les frères de), faussement appelés Vaudois. Ils se disoient aux

mêmes frères de Bohême ou Picards. Leur histoire écrite par Camerarius. De toutes les sectes séparées de Rome avant Luther, celle-ci est la plus louée par les Protestants. XIII, 321. L'origine vaudoise dont les Protestants se glorifient paroît honteuse aux Bohémiens. 323. Ils se disent disciples de Jean Hus qui se prétendoit disciple de Wiclef. 324. Ils descendent de Ziska et des Taborites selon Rudiger, l'un des frères, mais ils désavouent cette origine. 333. Ils viennent certainement des Calixtins dont ils se séparèrent ensuite. *Ibid.* Des gens de métiers forment d'abord la secte; ils se joignent à Roquesane et aux Calixtins. Ils rejettent la messe, la transsubstantiation, la prière pour les morts, les honneurs des saints et la puissance du pape; mettent à leur tête Kelesiski, cordonnier, puis Matthias Convalde, laïque ignorant. 336. Ils honorent Jean Hus comme un saint, quoiqu'il eût dit la messe toute sa vie. 337. Ils rebaptisent tous ceux qui viennent à eux. 338. Ils envoient par toute la terre, pour trouver des gens de leur croyance. Leur enquête inutile. 339. Ils dérobent les ordres sacrés, en se mêlant dans les ordinations des évêques catholiques. 340. Luther leur reproche de ne pas croire la justice imputative. Ils admettent d'abord sept sacrements qu'ils réduisent ensuite à deux pour obéir à Luther. Ils croyoient la présence réelle. Ils faisoient dépendre l'effet du sacrement du mérite des ministres. 541, 542, 543. Ils ne veulent pas qu'on adore Jésus-Christ dans l'eucharistie, et expliquent leur croyance d'une manière ambiguë. 344, 345. Les Luthériens et les Calvinistes les recherchent. Ils penchent vers les Luthériens. 346. Luther approuve leur confession de foi réformée sur sa doctrine et leur laisse leurs fêtes, leurs temples, leurs jeûnes et le célibat de leurs prêtres. 347. Ils croient la perpétuelle virginité de la sainte Vierge, quoiqu'ils ne trouvent point ce dogme dans l'Ecriture. Ils entrent dans la révolte des Réformés contre Charles V, sont chassés de Saxe, se réfugient en Pologne, où ils se réunissent aux Luthériens et aux Zuingliens dans le Synode de Sendomir. 348. Tout est équivoque dans cet accord. 349.

BOHÉMIENS. Comment se fit leur réunion à l'Église. XVI, 668, 715. De quelle condescendance le concile de Bâle usa envers eux. 769, 784. Sentence exécutoriale des légats du concile de Bâle au sujet du traité conclu avec eux. XVII, 124.

BOILEAU DESPRÉAUX (Nicolas). Bossuet trouve ses satires répréhensibles. VI, 418.

BONA (Jean), cardinal, approuve et fait un éloge du livre de l'*Exposition*. XII, 22.

BONAVENTURE (saint). Beaux passages de ce saint sur l'amour divin. XVIII, 599, 600 et suiv. Il n'a point connu l'amour naturel des nouveaux Mystiques. 640. Ni leur amour pur, 644 et suiv.

BONHEUR. Le bonheur est la fin dernière de toute créature intelligente. XVIII, 590. De l'homme en particulier. 591. Pourquoi? *Ibid.* Témoignage de saint Thomas. 590. D'Estius et de Sylvius. 591. Erreur grave de M. de Cambrai sur le bonheur. 593. Il accuse saint Thomas sous le nom de M. de Meaux. *Ibid.* Ses contradictions. 594. Le desir du bonheur est inné et nécessaire en nous. *Ibid.* et suiv. L'idée du bonheur nous mène à Dieu. XXII, 199. Le bonheur de l'homme de bien consiste dans la simplicité de sa vie. VII, 501 et suiv. D'où vient qu'il ne consiste pas à obtenir ce que l'on desire. IX, 147. Bonheur des saints dans le ciel. VII, 36 et suiv.

BONIFACE I, pape, écrit à Rufe de Thessalonique qu'il n'est pas

permis d'agiter de nouveau les questions décidées par le saint siége. XXI, 456.

BONIFACE II. Fait un décret contraire aux canons ; il le casse ensuite et le brûle. XXI, 495.

BONIFACE VIII. Son différend avec Philippe le Bel, roi de France. XX, 377 ; XXI, 462.

BONS mêlés sur la terre avec les méchants : raisons de la conduite de Dieu dans ce mélange. VII, 434 et suiv. Le jour de la séparation viendra. 440 et suiv.

BONTÉ (la) divine est immense, infinie. VII, 207. Bonté de Dieu envers les siens. V, 12. Envers les pécheurs pénitents. 15. Bonté immense du Sauveur. VIII, 506. Les effets de la bonté surpassent ceux de la justice : exemple. 321. Rien de plus efficace pour nous faire rentrer en nous-mêmes que la bonté de Dieu. 322. Bonté plus abondante qui doit opérer la conversion des pécheurs. IX, 296. La bonté est le propre caractère de l'autorité royale. XXV, 219. Elle ne doit pas être altérée par l'ingratitude du peuple : exemple de Moïse et de David. 226. La bonté mise par Dieu au fond de notre cœur, en devroit faire le fond. XI, 152.

BOSSUET (Jacques Bénigne), évêque de Meaux. Zèle qu'il témoigne étant archidiacre de Metz, pour seconder la mission de cette ville. Ses lettres à saint Vincent de Paul à ce sujet. XXVI, 1, 4, 7, 8, 9. Il est associé aux travaux des missionnaires. 12, *note* [1]. Il traite avec le ministre Ferry de la réunion des Protestants à l'Eglise catholique. XVI, 483 et suiv. 491 et suiv. Ses explications nettes et équitables faisoient évanouir les difficultés. 501 et suiv. Il rend des services au ministre à la Cour afin de faciliter la réunion. 516 et suiv. *Voy.* FERRY.

Bossuet détaille au maréchal de Bellefonds les raisons qui l'ont porté à accepter l'abbaye de Saint-Lucien. XXVI, 23. Ses bulles lui sont accordées *gratis*, pour cette abbaye. 30. Il travaille à faciliter à madame de la Vallière sa retraite de la Cour. 31, 32, 33. Il voit pour cela madame de Montespan. 31. Ses lettres à Louis XIV. 46, 48. Il emploie ses moments de loisir à la Cour, à travailler au salut des hérétiques. 61. Ses sentiments sur le jansénisme. 68 et suiv.

Nommé à l'évêché de Meaux, il a le projet d'aller faire une retraite à la Trappe. XXVII, 122. Le pape Innocent XI lui annonce par un bref, qu'il lui remet les droits à payer pour ses Bulles. 126. Bossuet remercie le Pontife et témoigne son tendre attachement pour l'Eglise romaine. *Ibid.* Il prêche le sermon d'ouverture de l'assemblé du Clergé, et il l'auroit prêché dans Rome avec autant de confiance que dans Paris. 129. Il avoit lu ce sermon aux archevêques de Paris et de Reims avant de le prononcer : on demeure d'accord qu'il n'y avoit rien à changer. 130. Louis XIV est content de ce discours. *Ibid.* En y parlant des libertés gallicanes Bossuet s'étoit proposé de les expliquer de la manière que les entendent les magistrats. 131. Il y prend soin de relever l'autorité du saint siége. *Ibid.* Il rédige la Déclaration. II, 498. Puis la lettre au Pape sur les opérations de l'assemblée. 500. Et une lettre de l'assemblée aux évêques de France. 515. Il dresse un projet de Décret sur la Morale qui devoit être publiée dans cette assemblée. 537. En partant pour son diocèse, il demande des prières à l'abbé de Rancé. XXVI, 140. Coup sensible que lui porte la perte de trois de ses amis. 156.

Sa tendre sollicitude pour ramener au bercail de l'Eglise ceux de ses dio-

césains que l'hérésie en avoit éloignés. XXVI, 166, 178, 179. Eloge que font de lui les Protestants. 166, *note*. Il donna son avis au duc de Noailles sur un projet de réunion proposé par deux ministres. XVI, 533. Sa réponse aux calomnies des Protestants contre l'*Exposition*. XII, 90. *Voy.* EXPOSITION. En écrivant contre eux Bossuet s'attend à des plaintes et à des récriminations de leur part. Il montre d'avance combien elles seront vaines. 366. Jurieu l'accable des injures les plus atroces. XIV, 449 et suiv. Le traite de *fripon* et de *fourbe*, pour l'avoir renvoyé au Père Pétau et à Bullus afin d'apprendre d'eux les sentiments des anciens Pères. 553 et suiv. Il accuse souvent le prélat de ne pas croire ce qu'il dit; et soutient que son zèle pour la défense des mystères de la religion, n'est qu'une comédie. 573. Il l'accuse d'avoir nié dans son *catéchisme*, l'obligation d'aimer Dieu. 98. Basnage entreprend de réfuter la première *Instruction de Bossuet sur les promesses* et commence par lui dire que la vieillesse a affoibli son esprit. Le prélat méprise ses injures et celles de M. Jurieu. XV, 70. Bossuet se trouve chargé par la Providence de traiter de la réunion des Protestants d'Allemagne. XVI, 538. Sa marche et sa façon de procéder dans cette affaire. 544 et suiv. Ses réflexions sur les écrits de Molanus. 583, 719. Ses lettres à Leibnitz et à Mme de Brinon sur le même sujet. XVII, 90. Son mémoire sur l'autorité du concile de Trente. 175 et suiv. *Voy.* LEIBNITZ, MOLANUS, PROTESTANTS.

Bossuet intente un procès à l'abbesse de Jouarre, pour la faire rentrer sous sa juridiction. IV, 409 et suiv. Procès concernant cette affaire. *Ibid.* Il visite cette abbaye et y fait diverses ordonnances, afin d'y rétablir le bon ordre. 484 et suiv.

Il est prié par le duc de Chevreuse de se charger d'examiner les livres et la doctrine de madame Guyon. XXVIII, 14. Il prononce que le genre d'oraison de cette dame appartenoit au Quiétisme. 15. Ce qu'il reprenoit dans ses écrits. *Ibid.* Madame Guyon se soumet à l'évêque de Meaux qui lui donne une attestation de sa soumission. 16. Conférence d'Issy; part qu'y eut Bossuet. *Ibid.* Il demande à l'archevêque de Cambrai d'approuver son livre des Etats d'oraison. 17. Fénélon, après avoir gardé le livre quelque temps refuse son approbation. *Ibid.* 130, 157. Motif que Bossuet donne de ce refus. 17, 139, 164, 165. Bossuet est informé que Fénélon prépare le livre des *Maximes des Saints* XIX, 50; XXVIII. 17. Il tâche de le faire détourner de le publier. *Ibid.* Il déclare que s'il ne condamne pas madame Guyon, il est réduit à écrire contre lui. 155. Pureté des motifs qui faisoient agir Bossuet. 18, 170. Ce qu'il écrit à diverses personnes touchant le livre des *Maximes*, lors de sa publication. 157, 158, 159, 160, 162, 164, 169, 172. Erreurs qu'on y reprend. 169. Sa compassion pour l'auteur. 170, 172. Ce qui l'oblige à parler. 175. Fénélon ne voulant point conférer avec lui, Bossuet presse M. de Noailles de se déclarer. 200. Il se plaint des procédés de Fénélon à son égard. 214. Il dresse la *Déclaration* des trois évêques. XVIII, 179 et suiv. Publie le *Summa Doctrinæ*. 200, 219; XXVIII, 222, 227. Et divers autres ouvrages sur cette matière. 139. Il envoie à Rome un avis sur l'oraison pour être adressé aux confesseurs et qu'il desiroit faire approuver. 174. *Pour le reste de l'affaire du Quiétisme*, *voy.* BOUILLON, FÉNÉLON, GUYON.

Bossuet est nommé conseiller d'état. XXVIII, 201. Il est nommé chef de la commission pour la morale, dans l'assemblée du Clergé de 1700. Ses rapports à l'assemblée. IV, 575. Son mandement pour publier la *censure* de cette assemblée. 587. Il attaque la prétention qu'avoit le chancelier de Ponchartrain de faire examiner par un censeur les mandements et les ouvrages de doctrine

des évêques : ses mémoires au Roi, au chancelier et au cardinal de Noailles sur cette affaire. 615 et suiv. *Voy.* CLERGÉ, RÉGULIERS.

Bossuet est consulté par M. Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc, et par les évêques de cette province sur la conduite à tenir envers les Protestants nouvellement convertis. Ses lettres et mémoires à ce sujet. XXVI, 324, 336, 340, 350, 376. *Voy.* LAMOIGNON DE BASVILLE, CONVERTIS (nouveaux.)

Il présente un plan au Roi pour le supplier de lui donner son neveu pour coadjuteur. XXVI, 499. Il prie le cardinal de Noailles d'appuyer sa demande. 498. Sa lettre à son neveu pour lui témoigner la peine qu'il ressent de ne pouvoir, la dernière année de sa vie, conférer avec ses curés et tenir son synode. 506. Il demande le secours de leurs prières. *Ibid.*

Malgré ses grandes occupations il se livre avec zèle à la conduite des âmes. XXVII, 26, 31, 32, 39, 147, 166, 174, 184. Combien il y étoit expérimenté. 27, 32, 33, 34, 36, 38, 166, 185, 195. Avec quelle piété il remplissoit cette fonction. 30. Quelles étoient ses dispositions dans cette conduite. 279, 292, 294, 308, 317, 321, 407, 432, 440, 442, 444, 450, 460, 489, 514, 570. Il attendoit tout de Dieu. 35, 40, 87, 98. Ses lettres aux religieuses de Jouarre dans le temps de ses démêlés avec leur abbesse. *Voy.* JOUARRE, LORRAINE, ROHAN-SOUBISE. Ses lettres aux religieuses de divers monastères. 600 et suiv. Il leur promet la même affection que son prédécesseur. *Ibid.* Attention qu'il avoit aux règles des communautés. XXVII, 730. *Voy.* FAREMOUTIERS, RELIGIEUSES, SILENCE.

Bossuet est appelé par Fénélon la plus grande lumière de l'Eglise. XXVII, 682. Il offre à Mme de Maintenon de faire une conférence à saint-Cyr. 683. Il en fait une seconde. *Ibid.* Il promet à Mme de la Maisonfort de lui répondre sur ses difficultés, malgré ses occupations. 684, 712, 725. Vient à Saint-Cyr pour cette dame. 724. Ses sentiments pour Fénélon. *Ibid.* Croit qu'il pousse trop loin le désintéressement de la charité. *Ibid.* Il est touché que Fénélon lui renvoie son livre des *Etats d'oraison* sans lui en dire son sentiment. 741.

Témoignage du respect et de l'amour de Bossuet pour le Pape et l'Eglise romaine. XVIII, 663; XXI, 569, 575; XXVI, 126; XXVIII, 383; XXIX, 336. *Voy.* EGLISE ROMAINE, PAPE, etc. Ses sentiments touchant les dignités. XXVII, 455, 458; XXXVIII, 209. Son humilité. XXVI, 36, 107, 109; XXVII, 26, 29, 35, 203, 423, 435, 449, 613. Sa douceur. 30. Son détachement et sa mortification. 36 et suiv. Son amour pour Dieu 36. Sa résignation à la volonté de Dieu à la mort de son frère. XXIX, 139, 146. Combien il lui étoit attaché. 166. Sa patience et sa résignation dans la maladie. XXVI, 498. Son amour pour la prière. XXVII, 38. Il demande des prières pour lui. XXVI, 45, 140; XXVII, 99, 195, 201, 203, 206. Pour l'anniversaire de son sacre. 410. Il étoit peu régulier en fait de visites : Ses raisons pour n'en point faire. 476. Il faisoit des vers : pourquoi. 479.

But qu'il s'est proposé dans ses notes sur les *Psaumes*, et auteurs qu'il a suivis. I, I, II. Pourquoi ses notes sur les *Proverbes* sont courtes? 287. Quelques unes plus étendues. *Ibid.* Son commentaire sur le *Cantique des Cantiques*. 375. A quels auteurs il s'est attaché. 377.

Il est l'auteur de la *Défense de la Déclaration* du Clergé quoi qu'on ait dit au contraire. XX, XI. Son but dans cet ouvrage. 4, 5. Il n'entreprend point d'y défendre la *Déclaration*, mais la Doctrine de l'école de Paris. 14. Ses dispositions en composant cet ouvrage. XXVIII, 105. Il excuse les théologiens qui pensent autrement que lui sur cette matière. XX, 47.

Le succès des nouveaux systèmes de philosophie lui faisoit peur : pourquoi. XXVI, 203 et suiv. *Voy.* MALEBRANCHE.

Discours de Bossuet à l'Académie française le jour de sa réception. XXIX, 356. Réponse de M. Charpentier. 360. L'abbé de Polignac, successeur de Bossuet à l'Académie française y fait son éloge. 363. L'abbé de Clerambault le fait aussi dans sa réponse à l'abbé de Polignac. 365. L'oraison funèbre de Bossuet est prononcée dans la cathédrale de Meaux, par le Père de La Rue. 368.

Eloge donné à Bossuet et à ses ouvrages par des personnes illustres ou des savants. XXVI, 56 et suiv. 63, 123, 129, 151, 169, 170, 171, 175, 206, 303, 306, 308, 327, 343, 346, 468; XXVIII, 143, 196, 223, 261, 308, 526, 527, 600, 650; XXIX, 47, 73, 218, 261, 281, 303, 304, 343, 546, 553, 588. *Voy.* BOUILLON, BROUE (de la), CLAUDE, CONFÉRENCE, COUET, DURAS, ESTRÉES, HARLAY, JANSÉNISME, NEERCASSEL, NOAILLES, PERTH, PORT-ROYAL, RANCÉ, SIMON, TRONSON.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), abbé de Savigny, neveu de l'évêque de Meaux, voyage en Italie et est bien accueilli du grand duc de Toscane. XXVIII, 109, 110. Il arrive à Rome. 125. Bossuet lui marque comment il doit se conduire dans cette ville. *Ibid.* L'engage à fréquenter le cardinal Casanate. 129. Quelles connoissances il doit chercher à faire. 151. L'abbé Bossuet présente au Pape *l'Instruction sur les Etats d'oraison.* 176. Le Roi approuve que cet abbé demeure à Rome pour l'affaire du livre des *Maximes.* 218. Avis que Bossuet lui donne sur la conduite qu'il doit tenir en cette circonstance. 229. Il donne à son oncle des détails sur ce qui se passe à Rome dans cette affaire. 243. Il desire être chargé à Rome des affaires du prince de Conti, nommé roi de Pologne. 248, 260. Il souhaite d'être conclaviste de quelque cardinal français, en cas de mort du Pape. 256, 258. Ses démarches pour accélérer l'affaires du livre des *Maximes.* 306, 311, 316, 340, 430, 441, 464, 494, 510, 544, 547, 560, 633, 642, 655, 662, 678; XXIX, 12, 22, 35, 220. Audiences qu'il a du Pape à ce sujet. XXVIII, 411, 429, 469, 510, 513, 580, 625, 653; XXIX, 12, 57, 79, 113, 220, 264, 276, 281, 300. Il remet au cardinal de Bouillon un mémoire sur les demandes qu'il avoit faites au Pape. XXVIII, 597. Bruits répandus d'une aventure arrivée à l'abbé Bossuet. 357, 370, 373. Cet abbé se justifie. 380, 384, 393, 411. Le cardinal de Noailles en parle à la cour pour détruire les mauvaises impressions. 414, 418, 432. Madame de Maintenon mande à Bossuet que le Roi est persuadé que son neveu est innocent. 425. Vues ambitieuses de l'abbé Bossuet pour l'élévation de son oncle. 450. Voy. BOUILLON, CHANTERAC, FÉNÉLON.

Bossuet lui annonce la mort de son père, frère du prélat et le console de cette perte. XXIX, 139, 146, 180, 192. M. de Noailles lui écrit à ce sujet. 140. Sentiments de l'abbé Bossuet en apprenant cette nouvelle. 167, 211, 260. Il use de peu de délicatesse à l'égard de l'abbé Phelippeaux. 164.

Ses démêlés avec le cardinal de Bouillon au sujet d'un courrier que cet abbé avoit envoyé en France. 258. Il desire d'obtenir un indult pour les bénéfices de son abbaye. 247, 324, 329, 337. Le prince de Monaco promet d'agir à ce sujet. 342. L'abbé Bossuet prend congé du Pape. 338. Il part de Rome et est bien accueilli à Florence. 339. Puis à Bologne et à Modène. 343. *Voy. l'article précédent.*

BOUHOURS (Dominique), jésuite. Sa mort. XXVI, 484. Il étoit des amis

de Bossuet : ce prélat n'approuvoit pas ses expressions affectées, surtout dans la traduction du nouveau Testament. 486.

BOUILLON (Emmanuel Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de) est nommé ambassadeur à Rome. XXVIII, 157. Il obtient pour son neveu la coadjutorerie de l'abbaye de Cluni et en instruit Bossuet. 261. Il fait l'éloge de *l'Instruction sur les Etats d'Oraison*, et demande à Bossuet ses remarques sur le livre des *Maximes*. 172. Il se déclare en faveur de ce livre. 186. Le cardinal arrive à Rome. 199. Son but est de tirer en longueur l'affaire du livre des *Maximes*. 246. Ses efforts en faveur de ce livre. 257. Il écrit à l'abbé Fleury, pour qu'il en fît part à Bossuet, qu'il ne se mêle de rien. 288, 296. Il est mécontent du séjour de l'abbé Bossuet à Rome. 262. Il évite de lui parler de l'affaire des *Maximes* 297. Bossuet se plaint que ce cardinal veut faire passer cette affaire pour une querelle entre lui et Fénélon. 298. Ce que les abbés Bossuet et Philippeaux mandent sur les discours et la conduite de cette Eminence. 317, 347, 351, 379, 392, 405, 428, 466, 475, 494, 512, 523, 528, 529, 568, 577, 594, 604, 622, 631, 636, 654, 680; XXIX, 21, 25, 27, 36, 43, 44, 52, 68, 86, 107, 116, 135, 142, 152, 159, 169, 177, 183, 188, 228, 248, 267, 277, 301 308.

Le cardinal écrit à Bossuet qu'il ne soupçonne ni sa doctrine ni ses intentions dans cette affaire. XXVIII, 345. Il veut faire précipiter le jugement. 442. Soin qu'il mettoit à examiner l'affaire. 647. L'abbé Bossuet vouloit qu'on empêchât le cardinal de voter. XXIX, 8, 25. Avis donné au Roi pour empêcher les effets de la mauvaise volonté du cardinal. 48, 74. Conjectures que l'abbé Bossuet formoit sur son vœu. 58. Le cardinal cherche les moyens d'allonger. 63. Louis XIV lui écrit fortement à ce sujet. 84. Effet de cette lettre. 97. Le cardinal n'invite pas l'abbé Bossuet au festin de sainte-Luce, ce qui étonne beaucoup. 128, 130, 145. Altercation entre le cardinal de Bouillon et le cardinal Pantiatici, au sujet d'une grâce que ce dernier ne vouloit pas accorder. 142, 143. Affront sensible qu'il reçoit. 152. Sa lettre à Bossuet, sur la mort du frère du prélat. 167. Il est fâché que l'abbé Bossuet eût envoyé un courrier à son oncle pour le prévenir au sujet du projet des Canons. 231, 234, 258. Il écrit à Bossuet pour lui en témoigner son mécontentement. 289. Bossuet justifie son neveu, et sa propre conduite dans l'affaire du Quiétisme. 290. Procédés violents du cardinal à l'égard du gentilhomme que l'abbé Bossuet avoit envoyé en courrier. 316. Cet abbé va s'expliquer avec le cardinal. 318. Mémoire de Bossuet à Louis XIV pour justifier la conduite de son neveu dans cette circonstance. 330. Affaire d'éclat du cardinal avec l'ambassadeur de l'Empereur. 320. Mécontentement du Pape contre le cardinal à cette occasion. 324, 330. Il lui accorde enfin audience. 335.

BOUILLON (mademoiselle de) religieuse Carmélite. Sermon prononcé à sa vêture. X, 123 et suiv.

BOULEN (Anne de), maîtresse puis femme de Henri V, roi d'Angleterre, favorise le luthéranisme, et se lie avec Cranmer. XIII, 9. Ses mœurs déréglées : son mariage cassé par Cranmer : sa mort sur un échafaud. 17 et suiv.

BOURDALOUE (Louis), jésuite. Sur un sermon qu'il avoit prêché. XXVII, 402.

BOURG (Anne du). Son exécution occasionne la conjuration d'Amboise.

XIII, 21. Il prédit, avant sa mort, que le président Minard ne sera pas de ses juges ; ce président est assassiné, comme plusieurs conseillers l'auroient été, s'ils étoient venus au palais. 209.

BOURGOING (François), supérieur de la congrégation de l'Oratoire. Notice sur sa vie. XI, 169. Son oraison funèbre. 170 et suiv. Son esprit d'oraison. 174. Toujours en action malgré ses infirmités. 181.

BOURRET (M.) docteur de Sorbonne, approbateur de la version du *nouveau Testament* de Richard Simon, étoit digne d'estime. XVI, 484. Il étoit capable et bien intentionné ; mais il avoit été trop facile, et n'avoit pas pensé à son approbation avant de la donner. *Ibid.* Son estime pour Bossuet. 490.

BRACHET (Théophile) de la Milletière : son livre intitulé le *Pacifique véritable*, censuré par la Faculté de théologie de Paris. XX, 86.

BRENTIUS (Jean) dresse la confession de foi de Virtemberg. *Voy.* CONFESSION DE FOI.

BRÉVIAIRE. Attention qui est nécessaire pour le réciter. XXVII, 211. Diverses décisions sur sa récitation. 266, 296, 388, 472, 477, 625. Cas où il faut le recommencer. 283, 286, 361, 402. L'assemblée de 1700 censure plusieurs propositions sur cette matière. IV, 604.

BRIAS (Jacques Théodore de), archevêque de Cambrai; adopte la déclaration du clergé, non comme décision, mais comme opinion. XX, 11.

BRINON (Madame de). Ce qu'elle étoit. XVI, 539. Elle reçoit diverses lettre de Leibniz. XVII, 86, 93, 99, 107, 134, 192. De Bossuet, touchant la réunion des Protestants d'Allemagne à l'Eglise. 30 Elle écrit à Bossuet et travaille au grand ouvrage de la réunion. 117, 135, 150, 195, 208.

BROUE (Pierre de la), évêque de Mirepoix. Il témoigne à Bossuet son mécontentement de l'abbé Dupin. XXVI, 270. Bossuet lui propose ses difficultés et lui demande ses avis sur la conduite qu'on devoit tenir à l'égard des Protestants convertis. 324, 336. Observations de l'évêque de Mirepoix sur le sentiment de Bossuet; il expose les raisons qui l'empêchent de le suivre, et lui donne des détails sur la conduite des convertis. 325, 335, 337, 391. Bossuet desire pouvoir conférer avec lui sur madame Guyon; lui parle de ses ouvrages sur le Quiétisme et de ceux de Fénélon, et lui détaille le progrès de l'affaire. XXVIII, 80, 82, 84, 105, 138, 159, 165, 172, 190, 214, 241, 354, 486, 536, 584 ; XXIX, 48, 166, 293. Lui envoie l'instruction de M. de Noailles sur la grâce et lui en demande son avis. XXVIII, 139. Détails sur une contestation de l'évêque de Mirepoix, avec l'évêque d'Alais sur la députation aux états. XXVI, 334, 339, 348; XXVIII, 584. Bossuet donne à M. de la Broue des avis sur un ouvrage auquel se prélat travailloit. XXVI, 491. Il lui parle des siens. 498 ; XXVIII, 80, 81, 83. Lui fait part des difficultés qui s'opposoient à la translation de l'évêché de Mirepoix à Maserettes. XXIX, 292. *Voy.* MONTGAILLARD.

BRUIS (Pierre de) veut réformer les dogmes de l'Eglise qu'il dit être tombée dans l'erreur. Saint Bernard s'y oppose. XII, 371.

BRUNEHAULT, reine de France, protége la mission de Saint Augustin en Angleterre. XXIII, 100. Sa mémoire est déchirée. 101.

BRUNON, archevêque de Trèves, reconnoit tous les droits de la souveraineté dans l'empereur Henri IV, déposé par le Pape, qui n'exige pas que ce prélat renonce à l'obéissance du prince. XX, 335.

BUCER (Martin). De jacobin se fait protestant, et se marie jusqu'à trois fois; ce qui, dans la Réforme paroissoit honorable. XII, 452. Sa confession de foi appelée de Strasbourg ou des quatre villes. *Voy.* CONFESSIONS DE FOI. Son esprit pliant, plus fertile en distinctions et en équivoques que celui des plus raffinés scolastiques. Il justifie la doctrine de l'Eglise sur les mérites des saints. 485. Il négocie de la doctrine avec Luther pour accélérer la ligue protestante retardée par la dispute sacramentaire. 509. Il a recours aux équivoques et avoue une présence qu'il appelle *substantielle-spirituelle.* 511. Il se joue des mots en admettant une présence réelle sacramentale. 513. Après son second équivoque avec Luther, il fait revenir les quatre villes à la croyance de la présence réelle. 551. Ce qui ne l'empêche pas de souscrire à une confession de foi de Calvin, toute pleine des idées des sacramentaires. Il trouve à toutes les difficultés des dénouements merveilleux. 531. Il fait une nouvelle confession de foi, où il embranche tout. Ses subtilités préparent la voie à celles de Calvin. 510, 511. Il s'oppose en vain aux articles contre la transsubstantiation et la présence réelle dressés en Angleterre par Pierre Martyr et Bernardin Ochin. XIII, 55. Il fait une nouvelle confession de foi dans laquelle il n'ôte que la transsubstantiation et établit la présence réelle. Il autorise deux actes contradictoires. Sa mort. 83. Il justifie l'Eglise catholique sur le culte des saints et leur intercession. XIV, 193 et suiv.

BUCHANAN (George) excite les Protestants d'Ecosse à la révolte contre leur reine Marie-Stuart. Fanatisme de Buchanan et de Jean Knox. XIV, 409 et suiv. Basnage ose dire, après Buchanan, que les premiers chrétiens se croyoient obligés de prier pour les empereurs persécuteurs, dans le même sens qu'on est obligé de prier pour les voleurs. Illusion de ce discours. 240.

BULLUS (Georges), savant protestant anglais, prouve, contre les principes de M. Jurieu, l'infaillibilité du concile de Nicée : ce qu'il dit de ce concile doit être dit de tous les autres. XIII, 574. Il défend les Pères des trois premiers siècles des erreurs sur la Trinité et sur l'Incarnation, que Jurieu leur impute. *Voy.* JURIEU. Il prouve par les paroles de la promesse de Jésus-Christ que l'infaillibilité est donnée au corps des pasteurs de l'Eglise. XV, 74. Il venge les Pères des premiers siècles des erreurs qu'on leur impute, et donne le dénouement de quelques unes de leurs expressions. XIV. 537, Il oppose aux Sociniens l'autorité infaillible du concile de Nicée. 640.

BURCHARD, évêque de Vormes, a fait, au dixième siècle, une collection de canons. Il y prouve que les rois ne dépendent que de Dieu. XX, 281 et suiv.

BURNET (Gilbert), évêque de Salisbury, publie un écrit de Luther à Bucer dans lequel Luther consent à supporter les Zuingliens. Il traduit infidèlement quelques endroits de cet écrit. XII, 607. Il écrit l'histoire de la réformation anglicane; accuse Sanderus, historien catholique, d'inventer des faits atroces contre les Réformés, et loue excessivement la sagesse des réformateurs anglais. XIII, 4. Ses héros ne sont pas toujours d'honnêtes gens. 5. Il compare la faute de Cranmer qui, par la crainte de la mort, abjura deux fois à celle de saint Pierre. 68, 69. Il est peu sûr dans la narration des faits. 71, 72. Ce qu'il dit du concile de Trente sur la foi de Fra-Paolo. ne mérite aucune créance. 72, 73 *Voy.* FRA-PAOLO. Il fait de faux plans de religion et donne de fausses dates aux pratiques des Catholiques qu'il méprise. 73 et suiv. Il cite Gerson, comme ayant dit qu'on peut se passer du pape, à cause de son livre *de Auferibilitate papæ.* 74. Il tombe dans une erreur grossière sur le célibat des ecclésiastiques et le pontifical romain.

Ibid. Il dit faussement que les prêtres anglais, qui se marièrent sous Edouard, n'avoient pas fait vœu de chasteté. 75. Il soutient, contre toute raison, que les Anglais, qui sous Edouard VI avoient condamné la présence réelle, ne varièrent pas sous Elisabeth, en déclarant qu'il étoit indifférent de la croire ou de ne la pas croire. 182. Il fait des bévues grossières et montre beaucoup d'ignorance des affaires de France et prend pour lois du royaume les prétextes dont les Calvinistes couvroient leur révolte. 202, 203. Il se rétracte sur ce qu'il avoit avancé faussement de la régence du roi de Navarre ; mais non d'avoir approuvé sur ce fondement les révoltes des Protestants. XIV, 403 et suiv. Il approuve comme Chillingworth, l'indifférence des religions. *Voy.* CHILLINGWORTH. Histoire abrégée de ce ministre, et extrait de ses lettres à M. Papin, au sujet de son livre *de la foi réduite à ses justes bornes*, dans lesquelles il approuvt l'indifférence des religions et la tolérance de toutes les sectes qui se disenc chrétiennes, 714 et suiv.

C

CADALOUS, évêque de Parme, fait antipape par l'empereur Henri IV ; il est abandonné de ses partisans. XX, 285, note *.

CAFFARO (le Père), théatin. Lettre de Bossuet à ce religieux sur une dissertation touchant la comédie, publiée sous son nom. XXVI, 283. Il s'excuse auprès du prélat, lui fait connoître comment cette lettre lui a été attribuée, et la malignité de ceux qui s'étoient prévalus d'un écrit qui n'étoit pas destiné à voir le jour. 296. Pour l'édification du public et pour l'amour de la vérité, il s'offre de faire une lettre dans laquelle il explique ses sentiments sur cette matière. 297. *Voy.* COMÉDIE.

CAILLY (Pierre), curé du diocèse de Bayeux. Jugement que Bossuet porte de son livre sur l'Eucharistie. Il en écrit à son évêque, de concert avec le cardinal de Noailles. XXVI, 432.

CAIN fait voir au monde la première action tragique; sa punition. XXIII, 7.

CAJETAN ou THOMAS DE VIO, cardinal. Son livre de la *Comparaison du Pape et du Concile*, réfuté par ordre de la Faculté de Paris. XXI, 163. Il croit que le Pape peut être schismatique en trois manières. XX, 26.

CALIXTE (George), célèbre Luthérien, met dans la communion de l'Eglise universelle, toutes les sectes, sans en excepter l'Eglise romaine. XIII, 534.

CALIXTINS, secte d'hérétiques de Bohême, qui reconnoissent Jean Hus pour leur auteur. XIII, 333 et suiv. *Voy.* ROQUESANE. On les appelle Calixtins, parce qu'ils croient le calice absolument nécessaire. 334. Le concile de Bâle leur accorde quatre articles. Ils sont disposés à reconnoître le Pape ; l'ambition de Roquesane les en empêche. *Ibid.* et suiv. Les Protestants ne peuvent s'autoriser de la condescendance du concile de Bâle envers eux. XVII, 130. *Voy.* BOHÉMIENS.

CALOMNIES contre l'Eglise, dans la confession d'Ausbourg, sur la justification gratuite et le mérite des œuvres. XII, 467. La confession ainsi

que son Apologie, avoue, comme l'Eglise, que les bonnes œuvres sont méritoires. 470, 471 et suiv. Autres calomnies : l'accomplissement de la loi, avoué dans l'Apologie, au même sens que dans l'Eglise. 474. On lui impute faussement de croire que les bonnes œuvres méritent par elles-mêmes la rémission des péchés, et de ne pas croire la médiation de Jésus-Christ nécessaire. 477. Autres calomnies sur les images et l'invocation des saints. 496, 497. Le décret du synode de Charenton convainc les Calvinistes d'avoir calomnié les Catholiques comme mangeurs de chair humaine. XIII, 471.

CALVAIRE (le) est l'école de la conduite que nous avons à tenir au milieu nos souffrances. VIII, 644. Diversité terrible dans les trois hommes que nous y voyons. IX, 369 *Voy.* CROIX.

CALVIN (Jean), second chef de la Réforme, s'élève au dessus de Luther et donne un nouveau tour à la doctrine réformée. Son esprit. XIII, 117 et suiv. XXIV, 458. Il rend Genève aussi célèbre que Vitemberg. Son orgueil insupportable. 155. Parallèle de Luther et de Calvin. 153, 154, 155. Calvin réfute solidement la consubstantiation luthérienne et montre que les transsubstantiateurs entendent mieux le sens littéral. XII, 436 et suiv. Il accuse Luther d'avoir élevé l'idolâtrie dans le temple de Dieu, pour avoir appelé l'Eucharistie le *Sacrement adorable*. 601. Il désapprouve les équivoques en matière de foi, et condamne les formules de foi très ambiguës de Melancton et de Bucer. XII, 524 et suiv. Cependant il fait avec les Calvinistes divers personnages au sujet de la confession d'Ausbourg, dont il parle avec respect en public, et avec mépris entre ses amis. XIII, 172 et suiv. Il ne peut s'accorder avec Melancton sur les deux articles de la prédestination et de l'Eucharistie. 100. Il reproche aux Luthériens du synode d'Iène de faire plus valoir l'autorité de l'Eglise que les Papistes mêmes. 103. Il consent à la conjuration d'Amboise, dont il se justifie mollement après le coup manqué. 196. Il autorise les guerres civiles et les révoltes XIV, 375, 376. Il détruit le libre arbitre et fait Dieu auteur du péché. XIII, 421. *Voy.* LIBRE ARBITRE, PÉCHÉ. Sa doctrine sur la certitude du salut. 118. *Voy.* SALUT. Sur l'inamissibilité de la justice et la non nécessité du baptême pour être sauvé. 120. *Voy.* BAPTÊME, JUSTICE IMPUTATIVE. Il prétend que tous les pécheurs sont séparés du sacré troupeau et de la communion de l'Eglise. IX, 289. Il raisonne mieux que Luther et s'égare davantage. XIII, 121. Il s'élève sur l'Eucharistie, contre ce chef de la Réforme et contre Zuingle. Sa doctrine. 124. Sa mort. 219.

CALVINISTES. Ils mettent les Vaudois et les Albigeois au nombre de leurs prédécesseurs. XIII, 232. *Voy.* VAUDOIS. Ils ne peuvent autoriser leur doctrine et celle des Vaudois, qui ne pensoient pas comme eux sur l'Eucharistie, ni produire aucun auteur qui parle des erreurs vaudoises, comme ayant quelque rapport à la doctrine calvinienne. 219. A l'exemple des Anabaptistes, ils nient la nécessité du baptême et l'amissibilité de la justice. XII, 480. Les Calvinistes haïs des autres Protestants comme fiers, inquiets et séditieux. Leurs progrès en France. XIII, 152. Ils veulent contraindre les Papistes, par taxes et autres violences, à embrasser leur réforme. XIV, 227. Les Calvinistes et les Luthériens, dans leurs nouveaux dogmes, n'ont pas plus de succession et d'antiquité que les Sociniens. XIII, 569 et suiv. Ils sont contraints d'avouer que l'Eglise romaine est vraie Eglise et qu'on peut s'y sauver. 475 et suiv. Ils sont convaincus par les Luthériens de faire Dieu auteur du péché. XIV, 77. Ils tolèrent dans les Luthériens l'erreur qui nie la

nécessite d'aimer Dieu. 101. Ils ne peuvent dire que les erreurs luthériennes ne les regardent pas. Elles les regardent en ce qu'ils les tolèrent toutes, sans en exempter les plus monstrueuses. XIII, 511 et suiv. Ils approuvent les confessions de foi des Lutheriens, comme n'ayant rien de contraire aux points fondamentaux. XII, 358. Ils s'unissent avec les Luthériens quoqu'ils ne tiennent pas la même doctrine sur l'Eucharistie. XV, 211. Conséquence qu'en tire Bossuet. 212. Ils se sont établis en se séparant des autres églises sans s'unir à aucune. 394, 438 et suiv. 477 et suiv. Ils se condamnent eux-mêmes lorsqu'en niant dans la spéculation l'infaillibilité de l'Eglise, ils sont forcés de l'admettre dans la pratique. 376 et suiv. Ils se condamnent lorsque, forcés par les conséquences de leur doctrine, ils sont contraints d'avouer qu'un particulier ignorant peut mieux entendre l'Ecriture que l'Eglise. 394. Ils se condamnent en laissant leurs propres enfants dans l'incertitude d'une foi humaine. 432 et suiv. Ils se condamnent en avouant que, pour s'établir, ils ont rompu avec toutes les Eglises. 438. Ils se condamnent enfin en se voyant forcés à reconnoître la visibilité de l'Eglise, et en admettant néanmoins une corruption générale dans le ministère. 458 et suiv. *Voy.* EGLISE, PROTESTANTS, RÉFORMÉS.

CAMBYSE, roi de Perse, fils de Cyrus, s'empare de l'Egypte. XXIII, 38, 354. Conseils que lui donne le roi d'Ethiopie. 336. Son armée périt par sa folie. *Ibid.* et suiv. Il corrompt les mœurs des Perses. 361.

CAMÉRARIUS (Joachim), ami de Melancton, qui lui écrit pour excuser Luther sur son mariage. XII, 416. Il écrit l'histoire des Frères de Bohême et dit qu'ils désavouent ceux qui les appellent Vaudois. XIII, 322.

CAMERON (Jean), célèbre ministre écossais, enseigne une grâce universelle. Toute l'académie de Saumur adopte sa doctrine. XIII, 478.

CAMILLE prend Véies. Sa générosité lui gagne les Falisques; il rétablit les affaires de Rome. XXIII, 46.

CAMPIONI (François-Marie), examinateur du clergé à Rome, traduit en italien l'*Instruction sur les Etats d'oraison*. XXVIII, 600, 650. Compose une dissertation sur la nécessité d'un amour de Dieu commencé pour les sacrements des morts. 601. Attaques livrées à cette dissertation. 651. Approbation qu'y donne Bossuet. 261. Lettre de ce Père au prélat pour le féliciter du jugement du saint siége en sa faveur dans l'affaire du Quiétisme. 218, 261.

CAMUS (Etienne le), évêque de Grenoble et cardinal. Sa lettre sur la conduite de madame Guyon dans son diocèse. XXVIII, 74. Il improuve le livre de Fénélon. 175. Félicite Bossuet de sa nomination à la place de conseiller d'Etat; et lui témoigne l'estime qu'il faisoit de son livre *sur les Etats d'oraison*. 196. Il fait l'éloge de son zèle contre les nouveautés, et de ses ouvrages contre le Quiétisme. 308.

CAMUS (Pierre), évêque de Belley, auteur confus suivant Bossuet, et dont la théologie est peu précise. XXVIII, 649.

CANA. Noces de Cana; leurs circonstances mystérieuses. IX, 411 et suiv. Vin des noces de Cana; de quoi il étoit la figure. 415.

CANON (le) des Ecritures étoit différent dans les différentes Eglises, aux premiers siècles sans qu'il y eût schisme. XXI, 669. *Voy.* ECRITURE.

CANONS des conciles généraux, confirmés ou infirmés par le saint siége. XXI, 285 et suiv. Les Canons sont observés religieusement dans l'Eglise romaine. 494. Cette Eglise gardienne des Canons comme de son propre bien. 509.

CANTIQUES. Les Hébreux célèbrent par des Cantiques les merveilles de Dieu à leur égard. I, VI. Leur exécution. 101. Les Cantiques ont le même but que les Psaumes. 233. Cantiques de l'ancien Testament : ceux de Moïse. *Ibid.* et 235. Celui de Debbora. 238. Cantique d'Anne, mère de Samuel. 241. Ceux d'Isaïe. 242, 243. Celui d'Ezéchias. 244. Celui des trois enfants de Babylone. 245. Celui de Daniel. 246. Celui de Jonas. 247. Celui d'Habacuc. 248. Celui de Judith. 250. Cantiques du nouveau Testament : celui de Marie. 252. Celui de Zacharie. 253. Celui de Siméon. 255. Quel est le but de ces trois Cantiques. 256.

CANTIQUE DES CANTIQUES. L'union de Jésus-Christ avec l'Eglise et avec les âmes saintes, figurée dans ce livre sous l'emblême de l'amour conjugal. 374, 379, 380. Ce livre est une églogue ou un drame, divisé en sept jours : personnages qui y sont introduits. 376. Par qui et dans quelle disposition ce Cantique doit être lu. 377. Qui sont ceux qui l'ont interprété. *Ibid.* Ce livre ne respire qu'un amour céleste ; et cependant, parce qu'il y est représenté sous la figure d'un amour humain, on en défendoit la lecture à la jeunesse. XXVI, 295 ; XXII, 340.

CANUS (Melchior), évêque des Canaries. Règles qu'il donne pour accepter les décrets des papes. XX, 322. Ce qu'il pense de l'autorité des Scolastiques. 440.

CAPET (Hugues), roi de France. Origine de la splendeur de sa maison. XXIV, 48 et suiv. Il défait Charles, duc de Lorraine, et le fait prisonnier à Laon. 50.

CAPITON (Wolfang), collègue de Bucer dans le ministère de Strasbourg, reconnoît la licence effrénée des peuples de la Réforme, et le tort qu'a fait à l'Eglise la véhémence inconsidérée avec laquelle on a rejeté le Pape. XII, 546.

CARACALLA, empereur. Sa cruauté. XXIII, 77.

CARACCIOLI (le cardinal), archevêque de Naples, a le premier découvert le Quiétisme. XVII, 620. Sa lettre au Pape Innocent XI. XVIII, 21.

CARÊME. Son institution : comment il faut le passer. IV, 163 et suiv. Intention de l'Eglise en l'établissant. IX, 16. Dupin affoiblit la tradition sur cette pratique. XIX, 418.

CARLOSTAD (André-Rodolphe). Luther l'appeloit son *vénérable* précepteur, malgré son caractère brutal. Il attaque Luther et la réalité. XII, 409, 410. Il soutient que Jésus-Christ, en disant : *Ceci est mon corps,* ne vouloit que se montrer lui-même assis à table. 410. Il renverse les images à Vitemberg, de sa propre autorité ; ôte l'élévation du saint Sacrement et les messes basses, et rétablit la communion sous les deux espèces. *Ibid.*

CARMÉLITES. Exhortation aux Carmélites pour se renouveler tous les jours et attendre en elles le règne de Jésus-Christ. IX, 73.

CARNAVAL. Licence effrénée de ce temps. VII, 478, 505. Quelle doit être la conduite des vrais chrétiens pendant ces jours. IV, 163.

CARTHAGE. Sa fondation. XXIII, 20 et suiv. Sa puissance lors de la

première guerre punique. 52 et suiv. Elle est obligée de payer tribut aux Romains. 53. Elle leur est assujettie, neuvième époque de l'histoire ancienne. 57 et suiv. Sa destruction. 61.

CARUS, empereur. Réprime les barbares et fait trembler l'Orient. Il meurt d'un coup de foudre. XXIII, 82.

CASANATE (Jérôme), cardinal, approuve l'*Instruction* pastorale de M. de Noailles sur la grâce. XXVIII, 143, 151. Sa conduite dans l'affaire du quiétisme. 465, 524, 544, 662; XXIX, 38, 44, 53, 57. Il n'est pas content de la censure des docteurs en Sorbonne sur le livre des *Maximes*. 133. Manière dont il devoit tourner son vœu. 149. On veut l'exclure de la rédaction du bref. 179. Il est un des rédacteurs. *Ibid*. Il est charmé qu'on soit content en France de la décision. 277. Il propose une nouvelle rédaction du Bref adressé à Fénélon après sa soumission. 312. Il est mécontent des termes qu'avoient employés les évêques dans leur acceptation. 334. *Voy*. FÉNÉLON.

CASSEL (conférence de), où les Luthériens de Rintel s'accordent avec les Calvinistes de Marpourg, en restant chacun dans leur sentiment sur la fraction du pain de l'Eucharistie. Ils pourroient faire un semblable accord avec les Catholiques sur la communion sous une espèce. XIII, 476.

CASSIEN n'a pas connu l'acte perpétuel des Quiétistes. XVII, 505. Il enseigne la demande du salut. 503.

CASTELNAU (Michel de) dans ses *Mémoires*, fait les Protestants de France auteurs de la conjuration d'Amboise, et dément partout Basnage. XIV, 366.

CASTRO (Alphonse de), franciscain, défend la doctrine gallicane. XX, 28.

CATARES (les) ou *purs*, parmi les Manichéens, étoient les plus purs d'entre eux. Ils les distinguoient des simples croyants, dont la perfection étoit beaucoup moindre, et le nombre presque infini. XIII, 315.

CATÉCHISME *du diocèse de Meaux*. IV, 1. Avertissement aux curés et aux fidèles. 3 et suiv. Catéchisme pour ceux qui commencent. 9 et suiv. Pour ceux qui commencent à avoir l'usage de raison. 11 et suiv. Pour ceux que l'on prépare à la première communion. 38 et suiv. *Catéchisme des fêtes et autres solennités et observances de l'Eglise*. 143 et suiv.

CATHERINE (sainte). Son panégyrique. XI, 516. Sa science. 517. Mépris qu'elle fait de son rang et de sa noblesse pour se couvrir tout entière des opprobres de Jésus-Christ. 526. Confond les raisonnements de la philosophie. 531.

CATHERINE (sainte) de Gênes. Ses vertus. XXVII, 173. Tout est admirable en elle, mais non pas imitable. 182. Sa vie est pleine de choses extraordinaires. 464. Goût de Dieu qu'elle trouve mauvais. 469. Sa doctrine sur ce que Dieu opère dans l'âme. 193. Cette sainte est un exemple des excès de l'amour par les suppositions impossibles. XVII, 592, 595 et suiv.

CATHERINE D'ARAGON, veuve d'Arthur, frère aîné de Henri VIII, roi d'Angleterre, épouse ce prince en secondes noces. Son mariage déclaré nul par Cranmer. XIII, 13. *Voy*. CRANMER, DIVORCE. Sa mort et ses vertus. 17.

CATHOLIQUES. Sentiments que doit leur donner la lecture de l'*Histoire*

des Variations. XI, 368. La même démonstration et les mêmes principes qui font chrétien rendent catholique. La différence entre le catholique et l'hérétique est que le premier n'a point d'opinion et suit avec une pleine confiance le sentiment de l'Eglise ; au lieu que l'hérétique se plait à avoir des opinions particulières. XV, 27, 35. Les Zuingliens prouvent à Luther que les Catholiques entendent mieux que lui le sens littéral de l'institution de l'Eucharistie. XII, 436 et suiv. Tout un synode établit la même vérité en Pologne. 438. Le sens catholique est visiblement le plus naturel, et qui présente une doctrine suivie. 441. Les divisions des Protestants sur cet article important justifient la croyance catholique. 523, 524. On pose l'état de la question sur ces paroles : *Ceci est mon corps,* et sur celles-ci : *Faites ceci en mémoire de moi.* Expressions vagues. XIII, 135 et suiv.

La foi des nouvelles Catholiques les expose à la pauvreté. X, 333. Exhortation à la charité en leur faveur. *Ibid.* Les mauvais Catholiques comparés avec les hérétiques. VIII, 326, 396.

CÉCILIEN. *Voy.* MELCHIADE.

CÉLESTIN (saint), pape. Prononce contre Nestorius : son jugement soumis au concile d'Ephèse. XXI, 195 et suiv.

CÉLESTIUS. *Voy.* PÉLAGE.

CÉLIBAT (le) méprisé par Luther et les autres réformateurs. XII, 415 et suiv. De seize mille ecclésiastiques dont le clergé de l'Angleterre étoit composé sous Edouard VI, les trois quarts renoncent au célibat. XIII, 64. Les prêtres des frères de Bohême retiennent le célibat. 347.

CELLOT (Louis), jésuite. Son livre de la *Hiérarchie ecclésiastique*, censuré par la faculté de Paris. XXI, 171 et suiv.

CELSE. Quoique ennemi des Chrétiens n'a pas nié les miracles de Jésus-Christ. XXIII, 283. Pourquoi il se railloit des Chrétiens. XI, 248.

CÈNE. Méditations sur ce qui se passa alors dans le Cénacle. VI, 3 et suiv. *Voy.* EUCHARISTIE.

Dans le colloque de Poissy, Bèze fait frémir tous les assistants par son discours impie sur la Cène. XIII, 165. Explication des Calvinistes à Poissy sur la Cène. *Ibid.* et suiv. La Cène des Suisses et des Zuingliens sans substance, Jésus-Christ n'y étant présent qu'en vertu. 224. Les Zuingliens de Pologne reprochent aux Sociniens d'avoir une Cène vide, quoique la leur ne soit pas mieux remplie. 227. Plusieurs églises de France veulent changer l'article de la Cène dans la profession de foi. 360.

CENSURE de l'assemblée du clergé de France de 1700, sur la foi et les mœurs. IV, 375 et suiv.

CENTENIER de l'Evangile, image de la préparation à l'Eucharistie. VII, 427.

CÉRÉMONIES de l'Église. Elles sont toutes conservées en Angleterre sous Henri VIII. XIII, 23. Disputes des Luthériens au sujet des cérémonies qu'ils appellent indifférentes. Melancton veut qu'on les retienne et d'autres qu'on les abroge. 87. Calvin les abolit, et prétend par là s'attacher plus purement à la doctrine de l'Ecriture. 152. Les Vaudois rejettent avec mépris les plus anciennes cérémonies du baptême. 293 et suiv. Injustes reproches des Protestants au sujet des cérémonies de l'Eglise, et sur le service en langue latine. XVI, 433.

CERVEAU. A quoi destiné. XXII, 98. L'âme s'en sert par le besoin qu'elle a des images sensibles. 165. Comment affecté dans la folie, etc. 171. *Voy.* ATTENTION, IMAGINATION.

CÉSAR (Jules) dompte les Gaules, défait Pompée à Pharsale et est reconnu maître de Rome. XXIII, 68, 407. Il est tué. 69.

Le Sauveur consulté par les Juifs si on doit payer le tribut à César. V, 525. Sa réponse. 527 et suiv. Pourquoi les Césars ne pouvoient être chrétiens. X, 164.

CEVOLI (Nicolas) ou SARETTO, auteur d'un livre contre la *Déclaration*, soutient le pouvoir indirect du pape sur le temporel. XX, VIII, 106.

CHAIR. Le péché cause de son altération. VII, 172. Elle changera de nature, et deviendra un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue, 92; VIII, 403; XI, 41, 182. Elle doit être détruite pour être renouvelée. X, 79 et suiv. *Voy.* CORPS.

CHAIRE de saint Pierre. Elle est le dépôt véritable de la foi, et la source primitive et invariable des traditions chrétiennes. XXVIII, 427. *Voy.* ÉGLISE ROMAINE, PAPE, PIERRE, SIÉGE (saint).

CHALCÉDOINE (concile de), quatrième général. Dioscore, patriarche d'Alexandrie y est déposé. XXI, 220. La lettre de saint Léon à Flavien examinée et approuvée. XX, 63 et suiv. XXI, 112. Le concile veut que les canons prévalent sur les décrets de l'empereur qui y étoient contraires. XXV, 378. L'autorité que le concile de Chalcédoine reconnoît dans le pape, méconnu par l'abbé Dupin, XIX, 442 et suiv. Irrévérence de cet auteur envers le concile. 470. *Voy.* CONCILE.

CHALDÉENS (les) furent les premiers observateurs des astres. XXIII, 9.

CHANANÉENS. Dieu ordonne aux Israélites de leur faire la guerre pour punir leur impiété, qu'il avoit supportée avec une longue patience. XXV, 428.

CHANDIEU (Antoine), ministre de Paris, nommé depuis Sadael, trame avec la Renaudie la conjuration d'Amboise. XIV, 371.

CHANT. L'Eglise d'Alexandrie y souffroit à peine de légères inflexions, de peur d'affoiblir la vigueur de l'âme par la douceur du chant. XXVI, 295. La musique introduite bien tard dans le chant de l'Eglise. *Ibid.* Le chant latin est conservé dans la messe luthérienne. XII, 492. *Voy.* AUGUSTIN (saint).

CHANTAL (la B. mère de). Ses desirs, jusqu'où approuvés. XVII, 548. Quelle étoit son oraison. 560 et suiv. 570 et suiv.

CHANTERAC (G. de la Cropte de), vicaire général de Cambrai. Sa lettre à madame de Pontchat[1] où il fait l'éloge du livre et de la personne de Fénélon. XXVIII, 230. Jugement que Bossuet porte dans cette lettre. 228. L'abbé de Chanterac est envoyé à Rome par Fénélon pour son affaire. 219, 238 L'abbé Bossuet promet de lui donner un espion. 237. Son arrivée à Rome : compte que l'abbé Bossuet rend de ses discours et de ses démarches. 243 et suiv. 253, 255, 257, 274, 294, 305 et suiv. 318, 344, 348, 372, 416, 435, 551, 569, 573; XXIX, 39, 45, 72, 231, 307.

[1] Il faut lire ainsi partout : *Ponthac* qu'on a mis quelquefois est une erreur.

CHAPELET. Ce que c'est; comment on doit le dire. IV, 24 et suiv.

CHAPELLES. Il n'y faut pas entrer sans rendre à Dieu, à genoux, une adoration sérieuse. IX, 458 et suiv. *note.*

CHAPITRES (les trois) : ce que c'est. Leur condamnation. XXI, 220 et suiv.

CHARENTON (Synode de) où l'on reçoit les Luthériens à la communion. Différence de ce qu'on fit alors et de ce qu'on vouloit faire à Francfort et à Sainte-Foi, pour unir les deux sectes dans une même confession de foi. XIII, 375. Les Calvinistes montrent partout un esprit d'instabilité. 376. Ce synode ne trouve aucune idolâtrie dans le culte des Luthériens, quoiqu'ils admettent la présence réelle. 469. Ce décret met un grand changement dans les controverses, convainc les Calvinistes de calomnies contre l'Eglise romaine, et rend vain le principal sujet de leur rupture. 470. Les Calvinistes tournent la haine des peuples contre la transsubstantiation, et soutiennent contre Calvin que Jésus-Christ n'est pas adorable partout où il est. 472. Le décret tolère dans les Luthériens, l'adoration intérieure, et condamne l'extérieure. Frivole réponse des Calvinistes. 473. Les disputes vives des Calvinistes avec les Luthériens sur la prédestination, cessent, par le décret de Charenton, d'être de l'essence de la religion. 474. Ce synode approuve celui de Bossuet et regarde la certitude du salut, comme le point principal de sa doctrine. 461.

CHARGES. Conditions nécessaires pour les desirer légitimement. Dans quel cas ce desir n'est pas permis. VIII, 348. Indifférence à cet égard. XXVII, 730. Sentiment qu'on doit avoir dans le changement des charges. 732, 733.

CHARITÉ. Ce que c'est. XI, 384. Son excellence. IX, 490 et suiv. Couvre la multitude des péchés, VIII, 119. A quoi elle nous oblige. IX, 309. Quel en est l'esprit et quels en doivent être les effets. VIII, 591. Erreur d'attribuer à la cupidité tout ce qui ne vient pas de la charité. XVIII, 373. La charité désintéressée également commandée à tous. 396 et suiv. Beau caractère de la charité parfaite. 399, 415 et suiv. En quel sens l'amour ne tire point ses forces de l'espérance. 418 et suiv. Erreur d'admettre une charité naturelle, outre la surnaturelle. 486 et suiv. Différence de la charité avec l'espérance. 525. Motifs de la charité proposés dans l'Evangile, 526 et suiv., et vraiment inséparables. *Ibid.* La béatitude est sa fin dernière. 596. Objection de M. de Cambrai. 597. Autorité de saint Thomas éludée. *Ibid.* Autorité de saint Bonaventure. 599 et suiv. Réponse de M. de Cambrai réfutée par le même saint. 600 et suiv. La charité et le desir de l'union avec Dieu ou de la béatitude sont inséparables. 597 et suiv. La vraie charité préfère-t-elle Dieu à soi-même. 600, 622. Définition de la charité d'après saint Augustin. 609. De la jouissance de Dieu d'après le même Père. 610. La charité est-elle mercenaire comme l'espérance. 612. L'amour de charité distingué de l'amour de gratitude. 613. L'amour d'amitié entre Dieu et l'homme. 617, 618, 647. Que penser de cette question : aimeroit-on autant Dieu, si notre amour pouvoit lui être connu. 629 et suiv. Combien la vision intuitive augmente l'amour. 630. Explication radicale de la définition de la charité. 635. Charité immense de Dieu le Père envers nous. VIII, 746. *Voy.* AMOUR.

CHARITÉ PURE. En quoi elle consiste. XXVII, 696.

CHARITÉ FRATERNELLE. Son étendue. V, 408. Combien Dieu punit les haines ou les paroles injurieuses envers le prochain. 401. Obligation de se

réconcilier. 403. La charité du prochain est le second commandement de la loi. 551. Belles réflexions sur ce précepte. 553. Nouvelles intimations de ce commandement par Jésus-Christ après la Cène. 167. La croix nous apprend à aimer nos frères. 237. Nouveaux motifs de cet amour fraternel. 240. Jésus-Christ l'a demandé pour nous à son Père après la Cène. 299, 316. Cette charité est le caractère du christianisme. 324. La charité fraternelle est une dette que nous nous devons les uns aux autres. VIII, 4. Comment Jésus-Christ l'établit. 274 et suiv. Combien sont coupables ceux qui en rompent les liens sacrés. IX, 282 et suiv. Nécessité de la charité envers le prochain. II, 556. L'assemblée du clergé de 1700 censure plus propositions relatives à cette vertu. 594.

CHARLAS, prêtre français réfugié à Rome à cause des affaires de la *Régale*, cité sous le nom d'*Anonyme*, auteur du *Traité des Libertés de l'église gallicane*. XX, IX. On le réfute. 32, 71, 83, 86, 119, 395, 441; XXI, 4. Bossuet engage son neveu à se servir de lui dans l'affaire du quiétisme. XXVIII, 239. Sa mort. 434.

CHARLEMAGNE soutient avec autant de courage que de piété la qualité de protecteur de l'Eglise romaine. XXIII, 109. Sa campagne victorieuse contre des Didier, roi des Lombards. XXIV, 23. Il prend le titre de roi des Français et des Lombards. XXIII, 109. Sa campagne contre Adalgèse. XXIV, 23. Il fait sacrer son fils Pépin, roi d'Italie par le pape Adrien. 24. Il réunit la Bavière à la France. *Ibid.* Rétablit Léon III sur le saint siége. *Ibid.* Fait patrice puis empereur par les Romains il est sacré en cette qualité par Léon III. XX, 305; XXIV, 26. Ses campagnes contre les Saxons. 27. Contre les Huns. 28. Contre les Sarrazins. *Ibid.* et suiv. L'Eglise romaine lui doit ses richesses, mais il ne fit point payer le denier de saint Pierre. 136. Sa conduite respectueuse envers l'Eglise au sujet de l'hérésie d'Elipand. XXV, 377 et suiv. *Voy.* CARÔLINS.

CHARLES BORROMÉE (saint) a travaillé à rétablir l'esprit ecclésiastique. XI, 235.

CHARLES MARTEL, succède à son père Pépin Héristel. Ses exploits. XXIII, 105; XXIV, 14 et suiv. Il est maître absolu en France. XXIII, 106. Il assiste le pape Grégoire II. 107. Il est invité par Grégoire III à soutenir Rome contre les Lombards. XX, 266.

CHARLES LE CHAUVE est élu empereur par les Romains. XX, 308 et suiv. La dignité impériale lui est confirmée au concile de Rome. 344. Objection tirée d'un rescrit de Charles contre l'archevêque de Sens en faveur du droit sur le temporel. 316 et suiv.

CHARLES V, empereur, convoque la diète d'Ausbourg en 1530, où les confessions de foi lui sont présentées. XII, 451. Il fait réfuter la confession luthérienne appelée d'Ausbourg 453. Il établit une espèce de ligue défensive avec tous les états catholiques, contre la nouvelle religion. 505. Il prend les armes pour mettre à la raison les rebelles de la ligue de Smalcade. XIII, 80. Il remporte la victoire et fait prisonnier l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. *Ibid.* Son *Intérim*. *Voy. ce mot.*

CHARLES III, le Gras, empereur et roi de France. Son règne peu glorieux. XXIV, 41 et suiv. Il rachète Paris des Normands qui l'assiégeoient. *Ibid.* Il est destitué et meurt accablé de pauvreté et de douleur. 42.

CHARLES le Simple, roi de France est déposé par les grands du royaume. XXIV. 43. Il emploie le secours d'Henri l'Oiseleur, empereur d'Allemagne. *Ibid.* Est arrêté par trahison à Château-Thierry et meurt en prison. 44.

CHARLES IV, le Bel, roi de France, gouverne avec beaucoup de prudence et de vertu. XXIV, 110. S'empare de la Guyenne. 109. Meurt sans laisser d'enfants mâles. 110 et suiv.

CHARLES V, le Sage, roi de France, fait la guerre avec succès aux Navarrois, aux Espagnols et aux Anglais. XXIV, 130 et suiv. Il fixe la majorité des rois à l'âge de quatorze ans. 138. Il reçoit la visite de l'empereur Charles IV 139 et suiv. Il reconnoît le pape Clément VII. 141.

CHARLES VI, roi de France, réprime avec sévérité la sédition des Parisiens. XXIV, 149, 155. Il assiste le comte de Flandre contre ses sujets révoltés et gagne la bataille de Rosebèque. 153 et suiv. Il se marie avec Isabeau de Bavière. 157. Il équipe une grande flotte pour investir l'Angleterre ; ce projet n'est pas exécuté. 158, 160, 161.

CHARLES VII, roi de France, est obligé de reconquérir la plus grande partie du royaume des mains des Anglais. XXIV, 197. Il rentre dans Paris. 204. Et parvient à chasser entièrement les Anglais du royaume. 211 et suiv. Il est méditateur de la paix entre le concile de Bâle et le pape Nicolas V. XXI, 137.

CHARLES VIII, roi de France. Le commencement de son règne est troublé par le soulèvement des ducs d'Orléans et de Bretagne. XXIV, 278 et suiv. Il consulte la faculté de théologie de Paris sur les moyens d'assembler le concile général. XXI, 162. Il réunit la Bretagne à la France, par son mariage avec Anne, héritière de ce duché. XXIV, 286. Il s'empare du royaume de Naples. 292 et suiv. Il remporte la victoire de Fornoue. 306 et suiv. Il meurt d'apoplexie à Amboise. 316.

CHARLES IX, roi de France. La reine, sa mère est déclarée régente pendant sa minorité. XXIV, 576. Ouverture des états généraux. *Ibid.* Edit de juillet que défend l'exercice de la religion protestante. 586. Conférence de Poissy. 589 et suiv. Edit de janvier. 594. Révolte du parti protestant conduit par le prince de Condé. 600 et suiv. Le roi est obligé de fuir de Meaux à Paris, avec toute sa cour pour se sauver de la fureur des Protestants révoltés. XIV, 383. Succès du parti royaliste : prise de Rouen. 612 et suiv. Défaite des Protestants à Blainville. 618 et suiv Assassinat du duc de Guise. 624. Paix d'Orléans; édit d'Amboise. 627, 628. Le roi est déclaré majeur dans le parlement de Rouen. 631. Edit de Roussillon. 639. Saint Barthélemy. 717 et suiv. Mort de Coligny. 718 et suiv. Siége de la Rochelle. 724 et suiv. Mort du roi. 743.

CHARLES Ier, roi d'Angleterre ; son caractère. XI, 13.

CHARLES II, roi d'Angleterre, rétabli sur le trône ; par quels moyens. XI, 26.

CHARLES GUSTAVE, roi de Suède. Ses succès et sa fin. XI, 90 et suiv.

CHASTETÉ. Ses avantages. XI, 219. Combien elle est délicate. V, 404 ; X, 134. Elle est gardienne de nos corps, temple du Saint-Esprit. IX, 44. L'assemblée de 1700 censure quelques propositions sur cette matière. IV, 597. *Voy.* PURETÉ.

CHEVREUSE (le duc de). *Voy.* BOSSUET, FÉNÉLON, BOUILLON.

CHICANE (la) est ennemie de la justice. XXV, 426.

CHIGI (Sigismond), cardinal, approuve le livre de l'Exposition. XII, 23.

CHILDÉRIC Ier, roi de France, pousse ses conquêtes dans les Gaules. Il est chassé et rappelé. XXIII, 96 ; XXIV, 3.

CHILDÉRIC III, roi de France est déposé, dit-on, par le pape Zacharie. XX, 124 ; XXIV, 19. *Voy.* ZACHARIE.

CHILLINGWORTH (Guillaume), célèbre protestant anglais, prêche l'indifférence des religions, et met au nombre des Chrétiens tous ceux qui croient implicitement les vérités, même les Mahométans, les Juifs, les Déistes et les Athées. XIV, 689 et suiv. Démonstration par cet auteur qu'il faut être catholique ou indifférent. 693. Il réduit les articles fondamentaux qui suffisent au salut, à croire l'Ecriture, et à tâcher de la croire en son vrai sens. 694. 695. Il laisse à tout le monde la liberté d'interpréter l'Ecriture. Son livre est applaudi par les théologiens d'Oxford. 697.

CHILPÉRIC Ier, roi de France, est vaincu par son frère Sigebert, qui meurt lui-même assassiné par l'ordre de Frédégonde, épouse de Chilpéric. XXIV, 7.

CHRÉTIEN. Son caractère tracé dans les huit béatitudes. V, 392. Le Chrétien est un homme renouvelé qui ne peut exister sans la charité. VII, 424. Il se conduit par l'autorité de la foi. VIII, 127. Combien il méprise la vie et tout ce qui la concerne. 336. Comment un Chrétien doit sanctifier sa jeunesse. IV, 32. Vrai caractère d'un Chrétien. XI, 136. Les Chrétiens sont nés des blessures de Jésus-Christ. VIII, 650. Sont de pauvres bannis relégués de leur patrie. VII, 431. Combien les premiers Chrétiens méprisoient les biens du monde. IX, 238. Ils sont toujours persécutés depuis Domitien, sans faire jamais la moindre sédition. XXIII, 75. Marc Aurèle écrit au sénat en leur faveur. 78. La persécution recommence. *Ibid.* Ils sont persécutés plus violemment que jamais sous Dioclétien. 85. Ils lassent les persécuteurs par leur patience. *Ibid.* Ils sortent de Jérusalem avant qu'elle fût assiégée. 249. Leur soumission et leur respect pour les princes persécuteurs. 277. Leur fidélité envers leur patrie. XXV, 196 Les calomnies des païens pour les rendre odieux. XXIII, 280. On les condamne sans aucune formalité de justice. XI, 401, 438, 451. Crimes qu'on leur reprochoit. 438, 452.

CHÉTIEN INTÉRIEUR. *Voy.* BERNIÈRES.

CHRISTIANISME. Son esprit dont nous devons être revêtus. IX, 231. Il a réformé le genre humain par la pureté de sa morale : preuve de sa divinité. VII, 200 et suiv. Son extravagance plus forte que la plus sublime philosophie. IX, 356.

CHRONOLOGIE. Son utilité. XXIII, 2. Il ne faut point entrer dans ses minuties. 43. La supputation de l'hébreu et celle des Septante indifférentes en elles-mêmes. *Ibid.* et suiv.

CHRYSOSTOME (saint Jean) est travesti en Nestorien par R. Simon. III, 397. En protecteur de Théodore de Mopsueste et des Nestoriens. 398. Combien il étoit éloigné de ces sentiments. 400. Il n'a jamais admis deux personnes en Jésus-Christ. 401. R. Simon a choisi à dessein une leçon fautive. 404. Et en effet, si le saint docteur eût ainsi pensé, les Nestoriens se

seroient appuyés de son autorité. 405. Mais la leçon même que choisit R. Simon ne s'accorde pas avec le langage de Nestorius. 407. Rabaissé par saint Simon, et loué ensuite en haine de saint Augustin. 416. Mis par le même R. Simon au nombre des Pélagiens. 435. Il a cru le dogme du péché originel. 536. Il fut même un des principaux canaux de la tradition de ce dogme dans l'Eglise grecque. 539. Passage de ce saint docteur objecté à saint Augustin. 567. Vrai sens de ce passage découvert. 568. Pourquoi saint Chrysostôme n'a point parlé ici du péché originel. 570. Il en parle clairement ailleurs. 572. Il s'embarrasse un peu dans cette question. 573. Pourquoi il ne donnoit le nom de péché qu'au péché actuel. 575. Il n'a rien de commun avec les Pélagiens. 576. Et n'a point dit qu'on puisse être puni sans être coupable. 577. Pourquoi sa doctrine n'est pas aussi liée que celle de saint Augustin, quoique la même dans le fond. 580.

Ce saint docteur distingue dans les rois la puissance et l'abus qu'ils en font. XX, 153 et suiv. Sa doctrine sur la soumission aux puissances séculières. 458 et suiv Il apprend aux peuples, dans ses homélies, à n'opposer que la prière aux persécutions les plus injustes. XIV, 283. Il est déposé par Théophile d'Alexandrie au conciliabule *du Chêne*. Il appelle au pape. XXI, 339.

CHYTRÉ (David), ubiquitaire, cherche à se défaire de Melancton. XIII, 99, 102.

CIBO (Alderan), cardinal. Bossuet le remercie de l'approbation qu'il a donnée à son *Exposition*, loue son zèle et ses utiles travaux pour la gloire de l'Eglise. XXVI, 105. Ce cardinal l'instruit de la bienveillance et de l'estime qu'avoit pour lui le souverain pontife. 110. Il présente au pape Innocent XI la lettre dans laquelle Bossuet rend compte à ce Pontife de l'éducation du Dauphin. 112. Témoigne au prélat avec quel plaisir Sa Sainteté avoit lu cette lettre, et quel fruit le Pontife se promettoit de ses ouvrages en faveur de la religion. 113. Son desir d'obliger Bossuet. *Ibid.* Ce cardinal dénonce aux évêques, par une lettre circulaire, les erreurs des Quiétistes. XVII, 332 ; XVIII, 23.

CICÉRON ruine par son éloquence le parti de Catilina. XXIII, 68.

CIEL. Sejour de la miséricorde. VII, 4. On ne peut y entrer que par un pur effet de la grâce et de la bonté de Dieu. 5. Jésus-Christ y est monté, nous y entrerons par lui. IX, 177 et suiv. *Voy.* PARADIS, SAINTS.

CIRCONCISION (la) est donnée à Abraham : ce qu'elle représentoit. V, 143 et suiv. Circoncision du Sauveur. 264. Explication de ce mystère. IV, 155. Sa grandeur. VII, 314. Sermons pour la fête de la Circoncision. 440 et suiv.

CITÉ de Dieu. Sa politique directement opposée à celle du siècle : pourquoi. VII, 442. Deux cités diverses, mêlées de corps et séparées de cœur : quels en sont les citoyens. IX, 123 et suiv. XI, 218.

CITÉ MYSTIQUE. *Voy.* MARIE D'AGREDA.

CITEAUX. Peinture de la vie qu'y menoient les religieux sous saint Etienne. XI, 421.

CLAIRVAUX. Respect dont étoient saisis ceux qui alloient dans cette maison, en voyant la vie édifiante des religieux sous saint Bernard. XI, 428.

CLAUDE (Jean). Conférence de Bossuet avec ce ministre sur la matière de l'Eglise. XV, 341 Il accepte la conférence puis il refuse de s'y rendre. 365. Honnêtetés qui précèdent la conférence. 370. Embarras où il se trouve pour expliquer l'autorité des Synodes, dont les Protestants ne reconnoissent pas l'infaillibilité. 371 et suiv. Pour prouver que l'autorité de l'Eglise n'est pas infaillible, il objecte le concile de Rimini et la Synagogue qui condamna Jésus-Christ. 379. Réponse à ces objections. *Ibid.* et suiv. Il convient qu'un chrétien se trouve dans un moment où il est obligé de douter si l'Ecriture est inspirée. 394. Il est forcé d'avouer qu'un particulier peut mieux entendre l'Ecriture que l'Eglise. 376. Il répond par un petit écrit à la relation de Bossuet. 408. Réflexions de Bossuet sur cet écrit. 409 et suiv. Vaine subtilité qu'il emploie pour montrer qu'il ne reconnoît ni dans la spéculation ni dans la pratique l'autorité infaillible de l'Eglise. *Ibid.* et suiv.

Ce ministre excuse mal tout ce qui se fit à Francfort et à Sainte-Foi, pour réunir les Calvinistes aux Luthériens, en se servant d'expressions équivoques. XIII, 375. Il désapprouve l'Eglise de Genève d'avoir ajouté deux articles à sa Confession de foi. 480. Il élude les difficultés qu'on lui fait sur l'embarras des Synodes de Gap et de La Rochelle à trouver l'Eglise invisible. 519. Il avoue sa visibilité, sans recourir, comme les autres, aux Vaudois, Albigeois, etc. Mais il se jette inévitablement dans des contradictions. 523, 525. Il ne veut pas avouer quoique ce soit une conséquence de ses principes, que, par rapport au salut, tout est en son entier dans l'Eglise romaine. Différences frivoles qu'il met entre nous et nos pères. 526, 527. Il soutient qu'on pouvoit être dans la communion romaine, sans communiquer à ses dogmes et à ses pratiques. 528. Il varie sur ce qu'il avoit dit de la visibilité de l'Eglise, et revient à l'Eglise invisible. 532. Il ne sauve dans l'Eglise romaine avant la Réforme que les hypocrites qui demeurent dans son sein sans y croire. XIV, 128.

CLÉMENCE (la), compagne de la justice, et la joie du genre humain. XXV, 420. Elle est la gloire d'un règne. 421. Elle doit accompagner la victoire. 422. Dans les actions de clémence, il est souvent convenable de laisser quelque reste de punition. *Ibid.*

CLÉMENT (saint) d'Alexandrie. Sur les attributs divins. XVII, 398. Son Gnostique ou chrétien parfait et ses demandes. 487; XVIII, 55. Sa doctrine sur l'oraison perpétuelle. XVII, 513. Ses suppositions impossibles pour exprimer l'excès de l'amour. 588. De sa sagesse. XVIII, 52. Excès qu'on lui attribue. *Ibid.* et suiv. Examen des passages de cet auteur dont ont voulu profiter les nouveaux Mystiques. 60 et suiv. 64 et suiv. jusqu'à 169. Sa Gnose est-elle l'état passif des Mystiques. 112 et suiv. *Voy.* GNOSE. Ce saint confond les novateurs par la date de leur origine, et prouve que leur doctrine est inconstante et variable, parce qu'ils quittent la source de la vérité qui est l'Eglise. 15, 33. Il est mis par M. Jurieu au nombre de ceux qui enseignoient la double nativité du Verbe. On le réfute par les propres paroles de ce Père. XIV, 534.

CLÉMENT V, pape, prétend avoir le droit d'établir en Italie des vicaires de l'Empire. XX, 324, 389 et suiv. Il annulle ce qui avoit été fait par Boniface VIII contre Philippe le Bel. 378.

CLÉMENT VII exhorte Henri VIII à reprendre sa femme légitime : il l'excommunie. XIII, 13; XX, 452. Les Protestants d'Allemagne approuvent la dispense de Jules II et la sentence de Clément VII. XIII, 39 et suiv. Raisons de la décision de Clément VII. 42.

CLÉMENT VIII absout des censures Henri IV, roi de France, sans parler de le réhabiliter à la couronne. XX, 395 et suiv.

CLÉMENT XI, auparavant cardinal Albani. Il est membre de la Congrégation chargée de prononcer sur le livre des *Maximes*. L'abbé Bossuet le dénigre tant qu'il peut. XXVIII, 367, 430, 644. Crainte qu'inspire à Bossuet et à son neveu l'attachement du cardinal pour Fénélon. XXIX, 81, 104, 126, 132, 228, 297. Son vœu sur le livre. 64. Avis qu'il donne à l'abbé Bossuet pour faire accélerer la conclusion. 78. On n'auroit pas voulu qu'il fût chargé de la rédaction du bref. 133, 143, 147. Elle lui est confiée. 178. Il rédige le Bref adressé à Fénélon après sa soumission 312. Bossuet le félicite sur son élévation au pontificat. XXVI, 427, 428. Réponse du Pape. 429. Lettre de Bossuet à ce pontife pour lui retracer les vertus de saint Vincent de Paul, et demander sa canonisation. 491.

CLÉMENTINES : ce que c'étoit que ces lettres : le concile de Bâle les abolit. XXI, 113 et *note* *.

CLERGÉ (le) est établi pour être la lumière du monde : pour quoi il a des priviléges et un certain éclat. XI, 585 et suiv. Le clergé de France, assemblé en 1655, oblige le P. Bagot à reconnoître que les évêques tiennent immédiatement de Jésus-Christ leur juridiction. XXI, 299 et suiv.

Lettres des évêques au Pape Innocent XI, en lui rendant compte de leurs opérations. IV, 500 et suiv. Réponse du Pape. 510 et suiv. Lettres circulaires de l'assemblée pour se justifier contre le Bref d'Innocent XI. 515 et suiv. Seconde lettre à tous les évêques de France. 533 et suiv. Décret de morale projeté dans cette assemblée dont la première partie renferme plusieurs propositions à condamner. 537 et suiv. Et la seconde contient la saine doctrine. 550 et suiv.

Assemblée de 1700. Extrait des procès verbaux. 575 et suiv. Censure de plusieurs propositions contraires à la foi et aux mœurs. 591 et suiv. Lettre du clergé en envoyant cette censure à tous les évêques de France. 612 et suiv Lettres et règlement de cette assemblée touchant les Réguliers. 695 et suiv. *Voy.* BOSSUET.

CLISSON, connétable de France, est arrêté par le duc de Bretagne. XXIV. 161. Déposé et banni par le parlement. 169. Assassiné par Pierre de Craon, 167.

CLÈVES (Anne de), quatrième femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, est décapitée pour ses infamies bientôt après son mariage. XIII, 27.

CLOCHE (Antonin), général des Dominicains, est un des examinateurs du livre de Sfondrate. XXVIII, 184 et *note* *.

CLOTAIRE Ier, roi de France, égorge ses deux neveux et fait brûler son fils Chramne, qui s'étoit révolté contre lui. XXIV, 7.

CLOTAIRE II, réunit toute la France sous son empire. Sa cruauté envers Brunehaut et ses enfants. XXIV, 9.

CLOTAIRE III, roi de France, meurt sans enfants. Son frère, Childéric II, lui succède au trône. XXIV, 11, 12.

CLOTURE. Combien une religieuse doit l'aimer. XXVII, 559. Raisons qui en dispensent. 666.

LOVIS Ier, roi de France, gagne la bataille de Tolbiac : il est baptisé à

Reims avec ses Français par saint Remi. XXIII. 97 ; XXIV, 5. Est vaincu par Théodoric, roi d'Italie, 6. Etablit sa résidence à Paris. *Ibid.*

CŒUR. C'est le cœur que Dieu demande. XXVI, 46. Quand on a engagé son cœur à la créature, il est malaisé de se retirer d'un si profond engagement. *Ibid.* et suiv. Malice profonde du cœur humain. Quel besoin nous avons que Dieu crée en nous un cœur pur. IX, 265. La dureté du cœur est la cause la plus juste de la damnation éternelle. VIII, 119.

COLÈRE. Ce que c'est. VIII, 8. Colère de Dieu, tempérée sur la terre, à cause des gens de bien. VII, 440 et suiv. La colère est une passion indigne d'un prince, et ennemie de la justice. XXV, 426.

COLIGNY (Gaspard de), amiral de France, n'auroit pas approuvé la conjuration d'Amboise qu'on eut soin de lui cacher. XIII, 196. Il se mit à la tête des rebelles dans les premières guerres civiles. 197 et suiv. Il est soupçonné d'avoir eu part à l'assassinat du duc de Guise. 214 et suiv. Sa mort. XXIV, 718 et suiv.

COLIGNY (Odit de), cardinal de Châtillon. Son apostasie et arrêt du parlement rendu contre lui. XXVI, 135.

COLLECTES et oraisons des dimanches et principales fêtes de l'année, traduites par Bossuet. IV, 237 et suiv. Des fêtes de la sainte Vierge et des principales fêtes des saints. 247 et suiv.

COLLOQUE de Poissy, assemblé par la reine Catherine de Médicis. Calvin n'y vient pas et y envoie Bèze. On y traite les points de l'Eglise et de la Cène. XIII, 162. Matières traitées dans le colloque et son ouverture. 163; XXIV, 589. Le cardinal de Lorraine fait une harangue éloquente que Bèze s'offre de réfuter sur le champ. Ce dernier présente une confession de foi ; il nie d'avoir dit que Jésus-Christ n'étoit pas plus dans la Cène que dans la boue et le répète en termes équivalents. XIII, 164 et suiv. Il explique d'une manière confuse l'article de la Cène : les Catholiques s'opposent à ses équivoques. XXIV, 589 ; XIII, 165 et suiv. 167. Claude d'Espense ne peut leur persuader de réformer cet article, et les prélats expliquent nettement la doctrine catholique. 169. Montluc, évêque de Valence, fait de vains discours sur la réformation des mœurs. 170. *Voy.* MONTLUC. On propose aux Calvinistes l'article de la Cène de la confession d'Ausbourg, qu'ils refusent de signer. Il reçoivent tout le reste de cette confession, en quoi ils renoncent en beaucoup de points importants de leur doctrine. 171 et suiv.

COMBEFIS (le P.) réfute Baronius et Bellarmin au sujet de la falsification des actes du sixième concile. XXI, 239.

COMÉDIE. La dissertation pour la défendre attribuée à un religieux donne à Bossuet occasion d'écrire sur cette matière. XXII, 341. A quoi on peut réduire la question. 312. La comédie d'aujourd'hui est-elle aussi honnête qu'on le prétend. *Ibid.* XXVI, 284. Son but est de flatter les passions. 285 ; XXII, 314. Combien la pudeur y est offensée. 316 ; XXVI, 287. Est-il vrai que la comédie purifie l'amour en le faisant aboutir au mariage. *Ibid.* XXII, 317. Crimes publics et cachés dans la comédie : la concupiscence y est répandue dans tous les sens. 321 ; XXVI, 289. On doit craindre le scandale qu'on donne en aliant à la comédie. XXII, 326. Peut-on alléguer les lois en faveur de la comédie. 318 ; XXVI, 291. Autorité des Pères sur cette matière. 292 ; XXII, 329. Peut-on excuser les laïques qui vont à la comédie,

sous prétexte des canons qui la défendent spécialement aux ecclésiastiques. 330. Sentiments des anciens philosophes sur le théâtre. 333, 336 ; XXVI, 293. Peut-on s'autoriser du silence de l'Ecriture. 294 ; XXII, 338. Doctrine de saint Thomas sur ce sujet. 341. Abus qu'on en fait. 350. Sentiment de saint Antoine. 347. Ce que prescrivent les Jésuites sur les pièces de collége. 365. Il est impossible de réformer le théâtre. *Ibid.* et suiv. Combien ce genre de plaisir est improuvé par l'Eglise. 367. Elle prive les comédiens de la sépulture et des sacrements ; elle les regarde comme des pécheurs publics et des personnes infâmes. XXVI, 291 ; XXII, 328. *Voy.* CAFFARO.

COMINES (Philippe de). Témoignage que cet historien rend à saint François de Paule. XI, 354.

COMMANDEMENTS de Dieu. IV, 17 et suiv. 95 et suiv. Ceux de l'Eglise. 21 et suiv. 97 et suiv.

COMMUNION. Ce que c'est. XXV, 150. Pourquoi est institué ce sacrement. 150. Que faut-il faire avant la communion. 153 ; IV, 331. Dans la communion. 334 ; XXV, 156. Après la communion. 159 ; IV, 336. Ce qu'on y reçoit et comment on doit le recevoir. 133 et suiv. Prières pour la communion. 338. Quelle préparation elle requiert. V, 520 et suiv. Quelle pureté est nécessaire. VI, 19 et suiv. Par la communion le fidèle est consommé en un avec Jésus-Christ. 51. Jésus-Christ s'y fait notre nourriture aussi bien que notre victime. 56. Desir insatiable qu'il faut avoir de la communion. 66. Crime de la communion indigne. 98. Qui sont ceux qui communient indignement, 100. La communion est la préparation à la mort de Jésus-Christ. 102. Elle donne la persévérance. 103. S'éprouver soi-même. 104. La communion est la force de l'âme et du corps. 109. Elle suffit sous une seule espèce. 118. Il faut communier au moins en esprit. 140. De l'action de grâces. 141. La communion est l'action la plus simple et la plus importante du christianisme. VIII, 798. Le soutien de l'âme au sein de la détresse. X, 93. Nécessité d'une sainte épreuve pour s'en approcher dignement. VIII, 798. Abus déplorable que les chrétiens de nos jours font de la communion. IX, 29. Dispositions pour faire une sainte communion. X, 66. Avis divers sur la communion et sur la préparation qu'on doit y apporter. XXVII, 64, 103, 110, 118, 170, 173, 177, 194. Combien elle est utile dans les sécheresses. 187. Règles pour la fréquentation de ce sacrement. 338, 478, 574, 577, 591, 593. 595, 639, 646. Desir de la communion de tous les jours. 518. Goût de la communion. 320, 359. La fréquente communion soutien de l'âme. 515. Elle est le remède des tentations. 576. Il ne faut pas omettre légèrement la communion. 332, 367, 403, 484, 596. Cas où un confesseur peut priver les religieuses de la communion. 608, 639. Comment en souffrir la privation. 205. Il faut faire communier souvent les enfants suivant leurs progrès dans la vertu. 568. Bossuet étoit porté pour la fréquente communion. XXVII, 740. Surmonter le scrupule en communiant. 741. En quoi consiste la communion spirituelle. 66, 105, 189.

Traité de la Communion sous les deux espèces. XV, 481 et suiv. Pratique et sentiments de l'Eglise dès les premiers siècles. L'institution de l'Eucharistie et l'autorité de saint Paul concourt à favoriser le sentiment qui soutient la communion valide sous une espèce. *Ibid.* et suiv. Il est d'ailleurs appuyé sur quatre coutumes authentiques de l'Eglise. 483 et suiv. D'abord la communion des malades. 484. Exemple de Serapion. *Ibid.* De saint Ambroise. 487. Autorité de plusieurs conciles et auteurs ecclésiastiques. 494 et

suiv. Vaines subtilités de plusieurs ministres pour les expliquer. 485, 488, 500. Seconde coutume, la communion des enfants : autorité de saint Cyprien. 503. Aveu d'un ministre. 509. Autorité des Pères et des conciles. 510. Coutume de faire consumer à de petits enfants les restes du saint sacrifice. 513. Troisième coutume : la communion dans les maisons. 514. Tertullien et saint Cyprien parlent de la coutume d'emporter et de prendre chez soi le corps du Sauveur. *Ibid.* Les exemples qu'apportent les Protestants pour prouver le contraire, ou pour démontrer qu'on emportoit les deux espèces, ne prouvent rien. 519. Quatrième coutume : la communion publique. Autorité de saint Léon et de saint Gélase. 522, 523. Les Protestants ne peuvent y répondre. 523 et suiv. La communion sous une seule espèce a toujours été reçue dans l'Eglise, et ne divise pas le mystère, comme le prouve la messe du vendredi saint, et celle des Présanctifiés. 527. La pratique de l'Eglise dans la communion sous une seule espèce, est fondée sur la pratique ancienne. 536, et sur des principes que les Protestants ne peuvent nier. 538 et suiv. *Voy.* SACREMENT. La communion sous une seule espèce s'est établie sans contradiction. 570. Elle est une suite nécessaire de notre croyance sur la présence réelle. 585. Aveu de M. Jurieu. 586.

La tradition défendue sur cette matière. XVI, 7. Nécessité d'avoir recours à la tradition en pareille matière. Premier argument tiré du baptême. 7 et suiv. Second argument tiré de l'Eucharistie où les Protestants n'observent pas tout ce que Jésus-Christ a fait. 23 et suiv. Absurdités des Protestants, qui rejettent la communion sous une espèce. 37 et suiv. Comment cette communion s'est établie dans l'Eglise sans contradiction. 54. Equité du décret du concile de Constance à ce sujet 60. Vaines chicanes des défenseurs de la communion sous les deux espèces. 66. Combien Luther et les premiers réformateurs les méprisoient. 68. La communion sous une ou sous deux espèces reconnues indifférente dans la Confession d'Ausbourg. 71. Jugée également dès la première antiquité. 74. La communion se faisoit sous la seule espèce du pain, par les particuliers dans leurs maisons. 79 et suiv. Par les solitaires dans leurs déserts. 80 et suiv. Par tous les fidèles dans les temps de persécutions. 86. Preuves tirées de Tertullien et de l'histoire de saint Satyre. 87 et suiv. De saint Optat et de saint Moschus. 89. Du sacramentaire de Reims et du cardinal Humbert. 90. Des actes de saint Tarsice et des martyrs de Nicomédie. 92. De saint Eudoxe. 94. La seule espèce du pain étoit réservée pour les malades. 96, 109. Exemple de la communion de saint Ambroise mourant. 116 et suiv. Les passages qui nomment le corps seul ; ne désignent point en même temps le sang. 121. Antiquité de la réserve de l'Eucharistie sous l'espèce du pain. 124 et suiv. Preuve manifeste au neuvième siècle. 128 et suiv. Usage des colombes d'or et d'argent pour ce sujet. 131. Examen d'un canon du deuxième concile de Tours sur cette matière. 138. Opposition entre les premiers chrétiens et les Protestants. 150. Réponse aux objections des ministres contre la réserve de l'Eucharistie. 160. Jamais on n'a réservé l'espèce du vin. 164. Réponses aux objections des adversaires. 174. Examen des passages de Baronius qu'ils objectent. 176. De quelques autres endroits. 181. Des sacramentaires du P. Menard. 184. D'un canon d'un concile de Tours. 189. Communion des enfants sous la seule espèce du vin ; chicanes des ministres contre la vérité de ce fait. 197. Contre l'autorité de Jobius qui en atteste la certitude pour l'Eglise grecque. 207. Communion donnée sous la seule espèce du pain aux enfants plus âgés. 225. Sous une seule des deux espèces dans l'office public de l'Eglise. 232. Preuves tirées des décrets de saint Léon et de saint Gélase pour l'Eglise d'Occident. 233.

De saint Chrysostôme et de l'usage de l'Eglise de Jérusalem pour l'Eglise d'Orient. 233. Nouvelle preuve tirée de l'office des Présanctifiés. 247, 257. Divers passages des Pères qui prouvent l'antiquité de la communion sous une espèce et qu'on croyoit y recevoir Jésus-Christ tout entier. XXVI, 182 et suiv. Extraits d'anciens pontificaux touchant la communion sous une seule espèce. 522, 523, 525, 526. On n'a toujours communié le Vendredi Saint que sous une espèce. 523, 524, 526 et suiv. La Communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire pour recevoir tout ce qui est essentiel à ce sacrement. En réduisant les fidèles à une seule espèce, l'Eglise a voulu empêcher les irrévérences ; les Protestants eux-mêmes ont jugé que les deux espèces n'étoient pas essentielles à la Communion. XII, 79 et suiv. La Communion sous les deux espèces rétablie par Carlostad. *Voy.* CARLOSTAD. La Communion sous une ou sous deux espèces paroît indifférente à Luther. 412. Il excuse ainsi que Melancton ceux qui ne reçoivent qu'une espèce. 501. Jean Hus vouloit la Communion sous les deux espèces, ainsi que les Calixtins auxquels le Concile de Bale l'accorda. XIII, 331, 332, 333. On démontre que la Communion sous une seule espèce est suffisante. 477. Elle avoit été établie par la coutume, avant la décision de Constance. 599. Les Protestants voudroient aujourd'hui réduire toute la controverse à la communion sous les deux espèces. XV, 46. *Voy.* EUCHARISTIE. Raisons qu'ils allèguent pour communier sous les deux espèces. XVI, 585, 617 et suiv. 642. On les réfute. 691, 741. XVII, 26.

COMMUNION DES SAINTS. Explication de ce dogme. IV, 76 et suiv.

COMPACTATUM. Ce mot célèbre dans l'histoire de Bohême, signifie les quatre Articles réglés par le Concile de Bâle, dont les Calixtins furent d'accord. XIII, 334.

COMPARAISONS tirées des choses humaines, employées par les saints Pères sur la génération du Fils de Dieu. XIV, 496. Les Pères, en faisant ces comparaisons, présupposoient que Dieu étoit un pur esprit. 498. La comparaison du soleil et de son rayon, pour marquer la génération du Fils, est de saint Paul, qui établit expressément l'égalité des personnes divines. 505. Le caractère de comparaison qui se trouve dans les passages dont M. Jurieu abuse, ne lui permettoit pas de les prendre au pied de la lettre. 539. Les comparaisons des Pères tirées des opérations de notre âme, par rapport à la génération du Verbe, montrent qu'ils parloient dans un sens métaphorique. 540. M. Jurieu avoue qu'on ne peut les entendre sans avoir recours au sens figuré, comme toutes les locutions y déterminent. 543 et suiv.

COMPASSION de la sainte Vierge. Deux sermons pour cette Fête. VIII, 538. *Voy.* MARIE.

COMPENSATION d'erreurs proposée par M. Jurieu, entre les Luthériens et les Calvinistes, et la tolérance mutuelle. XIV, 219. Il demande aux Luthériens de passer aux Calvinistes leur particularisme, à condition que ceux-ci tolèreront toutes les erreurs reprochées aux Luthériens. XIII, 493 et suiv. Pour conclure l'accord il propose de rendre les princes juges souverains des disputes. 495.

COMPLIMENTS. *Voy.* DISCOURS.

CONCEPTION de la sainte Vierge. La question de l'immaculée Conception très délicate. IX, 386, 403. N'est point comprise dans les articles de

foi. 397, 442. Objection tirée des apôtres contre l'immaculée Conception. 388. Sentiments et conduite de la Faculté de théologie de Paris sur ce point. 397.

CONCILES. Pourquoi on assemble des conciles généraux. XXI, 186, 197. Ils sont infaillibles. 654. Ils examinent les décrets des papes. XX, 67. Leur supériorité sur les papes. XXI, 23 et suiv. 79 et suiv. Ils doivent être assemblés par l'autorité du Pape. XX, 86. Ne peuvent le juger. XXI, 455. *Voy.* BALE, CONSTANCE, EUGÈNE IV, PAPE. Par qui les Conciles étoient convoqués dans les premiers siècles et manière dont on les tient. XXIII, 110 et suiv. Sentiments de plusieurs Protestants sur leur infaillibilité. XVI, 700; XVII, 37. Passages de la tradition sur le même sujet. XVI, 702, 756. Quand un Concile est-il œcuménique. 700. Si, en admettant l'autorité de l'Eglise, on peut sans hérésie rejeter certain Concile en particulier. 711 et suiv. Ce que pensoit Molanus de l'autorité des Conciles œcuméniques. XVII, 52, 67. On ne peut mettre en suspens l'autorité des anciens Conciles jusqu'à ce qu'il en fût tenu un nouveau, comme le vouloient les Protestants pour opérer plus facilement la réunion. XVI, 664, 766. On n'arriveroit à ce Concile qu'en foulant aux pieds les précédents : dès lors, il n'auroit plus d'autorité. *Ibid.* Le corps des Luthériens se soumet au jugement du Concile général dans la Confession d'Ausbourg. XII, 501. Autorité des Conciles reconnue par les synodes de Dordrect et de Delpht. XIII, 457, 458. L'infaillibilité des Conciles généraux est une suite de l'infaillibilité de l'Eglise universelle. 572. M. Jurieu dit que le mystère de la Trinité étoit informe au Concile de Nicée et jusqu'à celui de Constantinople; que le mystère de l'Incarnation étoit informe aux conciles de Constantinople et d'Ephèse, et ne fut formé qu'à celui de Chalcédoine. XIV, 29. Celui de Chalcédoine, celui d'Ephèse, et ainsi des autres, en remontant jusqu'à l'origine du christianisme, ne firent que confirmer la foi des précédents conciles. 40. La manière des conciles pour prouver la nouveauté des hérétiques est de se récrier contre leur doctrine, comme on fait contre des choses inouïes, et de dire qu'ils changent ce qu'on croyoit avant eux. 42.

Les conciles particuliers ne prétendent pas, comme l'Eglise anglicane, avoir une autorité indépendante de l'Eglise universelle, dont, au contraire, leurs décrets tirent toute leur force. XIII, 46.

CONCILE PLENIER. *Voy.* ARLES, NICÉE.

CONCOMITANCE (la), ou la présence de Jésus-Christ tout entier sous chacune des deux espèces est établie par Henri VIII, roi d'Angleterre, et dans la confession luthérienne de Vitemberg. XIII, 28, 90.

CONCORDE (le livre de la), publié en 1579 est le dernier contre lequel les Luthériens en corps aient fait des décisions sur la foi. XIII, 115.

CONCUBINES. On appeloit autrefois de ce nom les femmes légitimes qu'on épousoit avec moins de solennité. Basnage abuse de l'équivoque de ce mot, pour imposer aux premiers siècles de l'Eglise d'avoir approuvé l'usage des concubines ou femmes de mauvaise vie. XIV, 442.

CONCUPISCENCE. Ce que c'est, et combien on en distingue. IV, 105. Elle est regardée par les Pères comme le moyen par lequel se transmet le péché originel. III, 552. Comme une preuve et une suite du péché. 558. La connoître, c'est connoître le fond du péché originel. 578. Comment elle est expliquée par saint Chrysostôme. 580. Sa malignité se répand dans l'homme

tout entier et pénètre jusqu'à la moelle des os. XXII, 324. Combien le théâtre contribue à l'enflammer. 325. Concupiscence de la chair, ce que c'est. VI, 381. Misères et passions dont elle est la source. 382. Elle est répandue dans tous les sens. 388. Et notre chair est une chair de péché. 389. D'où vient en nous cette concupiscence. 390. Concupiscence des yeux et premièrement la curiosité. 394. En second lieu l'amour des recherches et du luxe. 397. Troisième espèce de concupiscence, dite l'orgueil de la vie. 402. L'amour propre en est la racine. 403. *Voy.* AMOUR PROPRE, GLOIRE, ORGUEIL. Naissance des trois concupiscences dans la chute de nos premiers parents. 430. La vérité de cette histoire trop constante par ses effets. 433. Les trois concupiscences, principe de toute la corruption originelle. 435. Jésus-Christ leur oppose trois saints desirs. 441. Obligation qu'a le chrétien de combattre la concupiscence. X, 349. Ce combat est perpétuel. XVII, 495, 502. Le *motus primo-primus* est-il un péché. XVI, 602, 628, 655.

CONDÉ (Louis de Bourbon, prince de) Se met à la tête des Huguenots révoltés de France. XIII, 193; XXIV, 601. Il mande l'amiral de Coligny, et prend les armes, requis et supplié par les Protestants. XIII, 204. Il étoit complice de la conjuration d'Amboise. XIV, 373. Veut assembler les Etats en son nom 372. Il entretient des pratiques secrètes avec Catherine de Médicis. 380. Ses liaisons avec les Huguenots. 402.

HENRI, prince de Condé, représente à Louis XIII le danger de la doctrine qui donne au pape puissance sur le temporel. XX, 112.

LOUIS de Bourbon, dit le GRAND CONDÉ. Notice sur sa vie. XI, 140 et suiv. Son oraison funèbre. 143 et suiv. Ne seroit rien avec toute sa gloire, si la piété n'avoit consacré ses autres vertus. 144. Ses exploits. 145 et suiv. Ses qualités de l'esprit. 153 et suiv. Parallèle de ce prince avec le vicomte de Turenne. 157. Avec quels sentiments de la plus vive piété il se prépare à la mort. 163 et suiv. Ses derniers entretiens avec le duc d'Enghien son fils. 164. Derniers moments de sa vie. 165 et suiv. *Voy.* DISCOURS.

CONDESCENDANCE chrétienne. Quelles en sont les lois. VIII, 474.

CONDREN (Charles de), général de l'Oratoire. Son éloge. XI, 176.

CONFÉRENCE *avec M. Claude*, ministre de Charenton, sur la matière de l'Eglise. XV, 343 et suiv. La conversion de mademoiselle de Duras fut le motif de cette conférence. Bossuet s'est vu forcé de la publier. Mauvaise foi de M. Claude dans ce qu'il en a écrit. Défi que lui fait Bossuet. 347 et suiv. Il refuse d'abord de s'y rendre. Honnêtetés qui précédèrent la conférence. *Voy.* CLAUDE.

CONFÉRENCE du diable avec Luther auquel il persuade d'abolir les messes privées. XII, 518.

CONFESSEUR. Qualité d'un bon confesseur. XXVII, 649. Il tient la place de Jésus-Christ. 578, 607. C'est ainsi qu'on doit l'envisager. 231. Un confesseur peut priver les religieuses de la communion. 639. *Voy.* COMMUNION. Conduite qu'il doit tenir à l'égard des personnes dont il suspecte les dispositions. 24. Réserves dont on doit user, pour déclarer ses peines à l'égard d'un confesseur qui ne connoîtroit pas à fond le pénitent. 57, 59, 107.

CONFESSION (la) avec l'absolution sacramentale est conservée par les Luthériens. XII, 488; XVI, 742; XVII, 28. Les Vaudois reconnoissent la nécessité de la confession. XIII, 290. Jean Hus n'erroit point sur la confession sacramentale. 331.

Qualité d'une bonne confession. IV, 119 et suiv. Exercices pour la confession. 325. Règles pour se bien confesser. XXVII, 178, 185. Endroits de l'Ecriture pour se préparer à la confession. 494. La confession des péchés véniels est utile. 558. Il ne faut pas s'inquiéter des péchés oubliés dans les confessions. 513. Ne point revenir sur les confessions passées. 121, 182, 183, 185, 265, 275, 344, 352, 519, 542, 544, 560, 567, 568. De l'omission de certains péchés dans la confession. 560. Ce doit être un exercice d'humilité et d'amour. 356. Que penser de ceux qui se confessent avec présomption. 582. De la confession faite à des prêtres qui n'aiment pas les cas réservés. 274. A quel temps est déterminée la confession annuelle. 253. Divers cas touchant la confession. 83, 177, 190, 401, 421, 435, 476, 510, 513, 549, 550, 551, 575, 578, 584, 593; l'assemblée du clergé de 1700 censure plusieurs propositions sur cette matière. V, 602.

Dispositions d'un chrétien qui fait sa dernière confession pour mourir. VI, 542. *Voy.* CONTRITION, PÉNITENCE.

CONFESSIONS DE FOI des Protestants. On en imprime un recueil à Genève. XII, 357. Celles des Luthériens. 358. Celles des Calvinistes. 359. Les Protestants ont honte de la multitude de leurs Confessions de foi. Vains prétextes dont ils se couvrent. 360. Leurs variations dans celles qu'ils présentèrent à la diète d'Ausbourg. Melancton dresse celle d'Ausbourg, adoptée par tous les Luthériens. 452. Bucer en dresse une autre appelée de Strasbourg ou des quatre villes, où il soutient le sens figuré. *Ibid.* La confession d'Ausbourg réfutée par les Catholiques. Melancton en fait l'apologie, que tous les Luthériens adoptent dans l'assemblée de Smalcade. 453. L'article de la Cène couché en quatre façons différentes dans quatre éditions authentiques de la confession. Une de ces façons pourroit être souscrite par les Catholiques. 454. Les Luthériens, dans l'assemblée de Naümbourg, ne peuvent convenir à laquelle de ces quatre éditions ils doivent se tenir. XIII, 104. L'électeur palatin embrasse la doctrine zuinglienne qu'il croit voir dans la confession d'Ausbourg. 105. Cinquième façon d'expliquer la Cène dans l'Apologie. XII, 456. Les Sacramentaires ne varient pas moins que les Luthériens dans leurs Confessions de foi. 458. Ambiguïté de celle de Strasbourg que les Catholiques et les Luthériens peuvent expliquer dans leur sens. 459. Celle de Zuingle ou de Zurich est nette et précise contre la présence réelle, ainsi qu'une autre de Zuingle adressée à François Ier. 462. La confession d'Ausbourg rétracte ce que Luther avoit dit sur la justification, le libre arbitre, et la volonté de Dieu, qu'il faisoit auteur du péché, 466. Les Luthériens varient dans le livre de la *Concorde*, sur ce qu'ils avoient dit dans la confession d'Ausbourg touchant le mérite des bonnes œuvres. 473. Première confession de Bâle où l'on admet la présence sacramentale par la foi, et non réelle. 517. Seconde confession de Bâle où l'on adoucit la première. 519. Trois ou quatre confessions de foi contradictoires reçues par Bucer et ceux de Strasbourg. XIII, 83. Confessions de foi saxonique et de Wirtemberg, dressées à l'occasion de l'*Interim*, l'une par Melancton, l'autre par Brentius. 88. Contradiction de ces confessions entre elles. 89. Autre confession de foi, dressée à Francfort, où l'on varie encore sur l'article de l'Eucharistie. 99. Confessions de foi helvétiques. On en compte cinq, depuis celle de Zuingle jusqu'à celle qui est faite un peu après la mort de Calvin ; quelle en est la doctrine. 219. Confession de foi polonaise, faite trois ans après avoir souscrit la cinquième helvétique. On y condamne les Catholiques et les Luthériens, comme *mangeurs de chair humaine*. On y établit l'ubiquité. 227, 228. Trois ou quatre

Confessions de foi et divers actes des Calvinistes contradictoires les uns aux autres. 158. Ils avouent tous les articles de la confession d'Ausbourg, dont plusieurs sont contraires à leurs créances. 161. La confession de foi calvinienne exclut l'Eglise romaine du titre de vraie Eglise, parce que la pure vérité de Dieu en est bannie et les sacrements y sont corrompus. 541. M. Jurieu adoucit cette assertion en notre faveur. *Voy.* JURIEU. La confession de foi n'a plus d'autorité parmi les ministres qui changent le langage et les idées anciennes de Réforme. 542, 543. Toutes ces diverses professions de foi des Protestants marquent la désunion du parti. 368.

CONFIANCE (la) en Jésus-Christ. Admise aujourd'hui par les Catholiques comme autrefois par leurs pères. XV, 217 et suiv. Exposition de la doctrine Catholique sur cette matière. 291 suiv. La confiance doit être unie avec l'amour. XXVII, 258. Elle est une source de paix. 265. Passage de l'Ecriture sur la confiance. 284. C'est un moyen de vaincre la tentation à l'heure de la mort. 291. Quelle doit être cellé du chrétien à la mort. 225. Que faire pour l'avoir alors. 234. *Voy.* ABANDON, PEINES.

CONFIRMATION (la) pratiquée par les apôtres, retenue dans toutes les églises, n'a pu être rejetée sous prétexte que le Saint-Esprit ne descend pas visiblement. XII, 56. Elle est un sacrement quoi qu'en disent les Protestants. XVI, 442. La Confirmation, dans la Réforme anglicane, n'a plus été qu'un catéchisme pour faire renouveler les promesses du baptême : on en ôte le saint chrême. XIII, 59. Les Vaudois admettoient ce sacrement. 293. En quoi consiste ce sacrement. IV, 29. La meilleure disposition pour le recevoir. XXVII. 466. Elle doit être reçue avant la communion. 565.

CONFIRMATION des conciles : en quel sens on doit entendre que les Papes confirment les conciles généraux. XXI, 69 et suiv.

CONFORMITÉ (la) à la volonté de Dieu, est le meilleur remède à nos maux. *Voy.* ABANDON.

CONJURATION d'Amboise. *Voy.* AMBOISE.

CONNOISSANCE (de la) *de Dieu et de soi-même*, ouvrage composé pour l'éducation de Dauphin. XXII, 41 et suiv. La connoissance de Dieu est la plus certaine de celles que nous avons par raisonnement. 281. La connoissance de soi-même est la science la plus nécessaire. VIII, 280; X, 232.

CONQUÉRANTS. Dieu les fait et pourquoi. XI, 144 et suiv. 159. Leur caractère. 149. Vanité de leurs pensées. 37 et suiv. Dieu les confond en leur donnant la gloire des hommes. 160. Funestes effets de leurs victoires. VIII, 385. Caractère des conquérants ambitieux tracé par le Saint-Esprit. XXV, 434. Leur châtiment rigoureux. 436. Sanglante dérision des conquérants par le prophète Isaïe. 440.

CONQUÊTE. Origine de ce droit. XXV, 204. Son ancienneté attestée par l'Ecriture. 211. Pour rendre ce droit incontestable, la possession paisible doit y être jointe. 212. Les conquêtes ambitieuses sont un injuste motif de faire la guerre. 433. Elles produisent plus de larmes qu'elles ne font naître de lauriers. VII, 327. Les conquêtes de Jésus comparées avec celles des Alexandre et des César. *Ibid.*

CONSCIENCE (la), témoin véritable, ami fidèle et incorruptible. VII, 246. Examen de conscience : ce que c'est. VIII, 125. Comment il faut le faire. *Ibid.* Il n'est jamais permis d'agir contre la conscience, ne fût-elle

que propable, sans être certaine. XIX, 572. Cette maxime : *Que le magistrat ne peut rien sur la conscience*, souvent répétée par Basnage et Jurieu, est combattue par la pratique dans les états Réformés. XIV, 347 et suiv.

CONSÉCRATION. Elle a toujours consisté dans les paroles et non point dans le mélange du vin avec le sacré corps. XVI, 288. Témoignage d'Amalarius et de l'abbé Rupert. 291. Absurdité d'un ministre protestant qui fait consister la consécration du vin dans le *Pater* et autres prières de l'office du Vendredi saint. 300. La consécration du calice, comme celle du pain se fait par les paroles de Jésus-Christ. 310. Vertu de ces paroles. 354. Force de ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*. 359. Les Liturgies grecques et latines conviennent même aujourd'hui sur l'essentiel de la consécration. 399. Explication du langage de l'Eglise dans les sacrements. 401. Application de cette doctrine à la liturgie des Grecs. 404. Preuve que la consécration se consomme par le récit des paroles de Notre Seigneur. 405. Nouvelles preuves tirées de quelques liturgies de l'Eglise latine. 407. *Voy.* EUCHARISTIE.

CONSEILLER. Celui du prince doit avoir passé par beaucoup d'épreuves. XXV, 498. Les bons succès souvent dus à un sage conseiller. 503. Sa première qualité est d'être homme de bien. 506. *Voy.* MINISTRE.

CONSEILS. Combien nécessaires aux princes. XXV, 286. Ils doivent être réduits à peu de personnes. 289. Le secret en est l'âme. 277, 288. Conseil des rois de Perse par qui dirigés. 495. Le conseil doit être choisi avec discrétion. 498. Le prince après l'avoir choisi et éprouvé avec soin ne doit pas s'y livrer. *Ibid.* Suite funeste des conseils des jeunes gens qui ne sont pas rompus aux affaires. 499. Le fort du conseil est de s'attacher à déconcerter l'ennemi. 502. Les conseils relèvent le courage des princes. 503. Usage des conseils. 521. Conseil de religion auprès des anciens rois. 522.

CONSENTEMENT (le) de l'esprit est le fruit du raisonnement. XXV, 138.

CONSTANCE. Sa nécessité dans la vie religieuse. XXVII, 218. En quoi elle consiste. 231.

CONSTANCE (concile de). Motifs de sa convocation : ce qui s'y passa dans les premières sessions. XXI, 36 et suiv. XXIV, 188 et suiv. Il prend dès son ouverture le titre de Concile œcuménique. XX, 39 et suiv. XXI, 51 et suiv. Il fut reconnu tel par les Catholiques dès son ouverture. 56 et suiv. Décret de la quatrième et de la cinquième session. 3 et suiv. Difficultés de Schelstrate sur plusieurs sessions de ce Concile. 9 et suiv. 81 et suiv. Ce concile n'a point calomnié Viclef, en lui imputant cette proposition : *Dieu est obligé d'obéir au diable*. XIII, 327. Il décida pour la communion sous une espèce, parce qu'il en trouva la coutume établie depuis plusieurs siècles sans contradiction. 599. *Voy.* GRÉGOIRE XII, HUS, JEAN XXIII, MARTIN V, VICLEF.

CONSTANCE, empereur, fils de Constantin, se livre aux Ariens. XXIII, 88. Il défait les Sarmates et les Perses, et meurt. *Ibid.* Ses violences contre les Catholiques. On ne lui refuse pas l'obéissance. XX, 226 et suiv. S'est-il converti à la mort. 232.

CONSTANT, empereur d'Orient, publie un édit en faveur des Monothélites : fait périr le pape saint Martin qui l'avoit condamné. 102. Il pille Rome et l'Italie. Sa mort. 103.

CONSTANTIN, fils de Constantin Chlorus, s'échappe des mains de Galérius qui étoit jaloux de sa gloire. XXIII, 83 et suiv. Il succède à son père. 84 et suiv. Il défait Maxime, et embrasse le christianisme (onzième époque). 86. Il est choisi de Dieu pour donner la paix à l'Eglise et la faire triompher. II, 140. Il assemble le Concile de Nicée. XXIII, 86. Il bâtit Constantinople. 87. Sa mort. *Ibid.*

CONSTANTIN Copronyme, empereur d'Orient, remplit Constantinople de supplices. XXIII, 107. Il fait la guerre aux images et persécute les Catholiques. 108.

CONSTANTIN Pogonat, empereur d'Orient, fait tenir le sixième Concile général. XXIII, 103.

CONSTANTINOPLE (Concile de). Premier Concile, second œcuménique. Son objet XXI, 194. Comment son œcuménicité fut reconnue. 277.

Second Concile, cinquième général. *Voy.* CHAPITRES, VIGILE.

Le troisième Concile, sixième général approuve les lettres du pape Agathon, après les avoir examinées. XX, 65 ; XXI, 231. En quel sens il demande la confirmation au Pape. 282. *Voy.* BARONIUS, HONORIUS.

Le quatrième Concile, huitième général, examine les lettres du pape Adrien II. XXI, 252. Il lui demande de confirmer ses décrets : en quel sens. 283. *Voy.* PHOTIUS.

CONSTANTIN-CHLORUS, empereur, rend la Gaule heureuse. XXIII, 83. Il est un de sept empereurs au nom desquels s'exerça la dernière persécution. II, 227, 229.

CONSUBSTANTIATION (la) de Luther est bien réfutée par Bèze, Calvin et tout un Synode de Zuingliens. XII, 437.

CONSULS. Ils sont établis à Rome. XXIII, 39. Le sénat veut rétablir leur puissance à la mort de Caligula : les soldats l'en empêchent. 409.

CONTEMPLATIFS. Les plus parfaits, selon Cassion, font avec David de continuelles demandes. XVII, 503.

CONTEMPLATION. En quoi consiste l'acte de contemplation. XXVII, 747. Les attributs divins proposés comme son objet. XVII, 400. Si celui de la présence de Dieu est plus utile que les autres à la contemplation. 404. Etat de l'âme dans la pure contemplation. 464. Elle ne peut être perpétuelle. 508. De la contemplation par négation du simple regard amoureux et de l'exclusion des attributs. XVIII, 69. *Voy.* GNOSE. Habitude de contemplation éternelle et inaltérable. 73. Erreur de dire qu'elle exclut les mystères de la vie de Jésus-Christ. 186, 202. Contradiction sur la vocation de la contemplation. 182, 189. Foi explicite en Jésus-Christ toujours nécessaire. 374. Erreurs sur la contemplation parfaite et imparfaite. 377, 476, 477. La contemplation changée en fanatisme par les nouveaux Mystiques. 570. De la contemplation de Jésus-Christ et des perfections divines. 571, 573. Vaines défaites de M. de Cambrai. 573. Sentiment de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. 574.

CONTERANUS (le cardinal), légat du pape, à la conférence de Ratisbonne, dit sur l'*Interim* de Charles V, que cette affaire doit être renvoyée au Pape. XIII, 82.

CONTINENCE (la) perpétuelle est jugée impossible par Luther. XII, 399 et suiv. 490. *Voy.* CHASTETÉ.

CONTRADICTION des Juifs contre Jésus-Christ. v, 294. Des chrétiens mêmes contre sa personne sacrée. 298. Sur les mystères de la grâce. 300. D'où naissoient ces contradictions. 296. L'autorité de l'Eglise en donne la solution. 301. L'humilité résout les difficultés. 302. Contradictions dans l'Eglise pour les péchés des fidèles. 303. Ces contradictions découvrent le secret des cœurs. 305.

CONTRITION. Sa nature et sa qualité. IV, 113 et suiv. 116. Les Quiétistes par leurs maximes éloignent la contrition ainsi que la componction. XVII, 439. *Voy.* AMOUR, PÉNITENCE.

CONTROVERSE. Fragments sur diverses matières de controverse, en réponse aux écrits contre l'Exposition. XII, 111 et suiv. Etat présent des controverses sur la grâce entre les Luthériens et les Calvinistes. XIII, 477. La controverse se réduit pour les simples, à bien connoître l'Eglise : ce qu'ils peuvent faire en comprenant six lignes de l'Evangile, qui renferment toutes les promesses faites à l'Eglise. XV, 66. Utilités des écrits dans les controverses qui s'élèvent dans l'Eglise. XVIII, 230.

CONVERSATIONS. De celles qui ont pour objet les défauts du prochain. XXVII, 470.

CONVERSION. Combien il est dangereux de la différer. VIII, 104 et suiv. 215; IX, 131 et suiv. X, 507. Motifs d'une prompte conversion. XI, 184. Grâce extraordinaire qu'il faut pour opérer la conversion à la mort. VIII, 222 et suiv. Qualité de la conversion des mourants : quelle en est souvent la cause. 223 et suiv. Pourquoi l'apôtre ne parle-t-il que de mort et de sépulture, quand il veut dépeindre la conversion du pécheur. IX, 7 et suiv. Marques d'une vraie conversion. 61 ; X, 507 et suiv. Gloire qui revient à Dieu de la conversion des pécheurs. IX, 287. *Voy.* PÉNITENCE.

Conversion mémorable d'une jeune Protestante arrivée dans le cours de la mission de Metz. XXVI, 10 et suiv.

CONVERTIS (Protestants nouveaux). Il falloit les mettre sur le pied de s'instruire et d'écouter la parole de Dieu, sans quoi ils n'auroient jamais été bons Catholiques. XXVI, 349 et suiv. Les voies d'exhortation et de douceur faisant souvent plus d'effet que tous les autres moyens, Louis XIV vouloit qu'on les employât préférablement. 353. Conduite de l'Eglise à leur égard dès les premiers temps. 358. Pour bien connoître ce qu'il y avoit à faire à l'égard des nouveaux convertis, il falloit commencer par avoir une idée exacte des dispositions où ils se trouvent. 360 et suiv. Les uns étant éloignés par leurs inclinations de suivre notre religion, les autres demandent à y être déterminés par quelque espèce de contrainte qui les mît à couvert contre une fausse honte qui les retenoit. 362. Mesures qu'il étoit convenable de prendre pour les attirer tous également. *Ibid.* et suiv. Si on ne leur demandoit rien, ils demeureroient abandonnés à eux-mêmes, dans un espèce de langueur, sans culte, sans religion. 373. Un grand nombre d'entre eux étoient fatigués de vivre sans religion, mais ils étoient arrêtés par une mauvaise honte, par le mauvais exemple de quelque esprit malin. 374, 375. L'expérience faisoit voir qu'ils profitoient beaucoup plus à un sermon, qui se faisoit tous les dimanches à la messe, qu'à des exhortations vaines et ennuyeuses ; et que tout cet appareil de religion qu'on y voyoit, les désabusoit plus que tout ce qu'on pouvoit leur représenter. 386. Ils sortoient de leur erreur comme le Lazare sortit du tombeau, encore liés des impressions qui leur restent de leurs premiers préjugés, ne voyant la lumière du jour qu'à demi et n'étant capables de rien par

eux-mêmes. 404. Ils appartenoient tous à l'Eglise par leur abjuration ou par leur baptême ; elle ne les regarde pas comme des ennemis déclarés mais comme des enfants indisciplinés qu'elle est en droit de revendiquer. 416. Conduite que le roi desiroit que les évêques tinssent à leur égard. 353. Comment doit-on agir à l'égard de ceux qui ne reviennent pas sincèrement à l'Eglise, par rapport à la messe et aux sacrements. 198. Par rapport aux parrains et aux marraines, et à la sépulture. 199.

CONVOITISE. Elle est toujours en guerre avec la charité. x, 351. Elle ne détruit pas la sainteté dans les justes. xv, 263. Belle doctrine de l'apôtre, expliquée par saint Augustin sur cette matière. 266.

CORCELLES (Thomas de), député au concile de Bâle. xxi, 10. Chargé par Charles VII de travailler à la réconciliation du concile avec le pape Nicolas V. 138. Il établit l'indépendance de l'autorité royale, en même temps que la supériorité du concile sur le pape. 180.

CORDEMOY (l'abbé de). Lettre de l'abbé Fleury à Bossuet, sur sa mort et ses ouvrages. xxvi, 512.

CORNET. (Nicolas), grand-maître du collége de Navarre ; notice sur sa vie. xi, 197. Son oraison funèbre. 198 et suiv. Innocence de sa vie. 204. Service très important qu'il a rendu à l'Eglise dans le temps de nos dissensions. 205 et suiv. 208 et suiv. Son mépris pour les dignités. 209 et suiv.

CORNUAU (Marie Dumoutiers, veuve). Elle envoie au cardinal de Noailles une copie des lettres de Bossuet qui l'avoit dirigée pendant vingt-quatre ans. xxvii, 21. Ses sentiments d'humilité. *Ibid.* 25 et suiv. Soin qu'elle prit de copier ces lettres correctement. 22, 27. Elle fait connoître la manière dont Bossuet conduisoit les âmes. 25 et suiv. Lettres de Bossuet à cette dame. 43 et suiv. Elle entre à Jouarre. 104. Pratiques de piété que lui enseigne Bossuet pour remercier Dieu de cette grâce. *Ibid.* Il la félicite de la réception qu'on lui a faite. 106. Et lui donne des avis pour sa conduite. 108 et suiv. 115. Il l'engage à retourner à son ancienne communauté, et l'anime à la confiance. 106. Elle revient à Jouarre. 124. Elle rend compte à Bossuet d'une vision qu'elle avoit eue. 131 et suiv. Elle lui expose ses peines. 142. Il lui donne des avis pour son fils. 174. Son union avec madame d'Albert. 191, 195. Elle entre à Torcy. 197. Combien Bossuet lui étoit affectionné. 199, 205, 206, 207, 209, 210, 225. Il combat ses desirs d'embrasser une règle plus austère. 207, 227, 230. Avis pour sa retraite avant sa profession. 210. Il lui envoie l'épitaphe qu'il a faite pour madame d'Albert. 495.

CORPS. Ses organes, ses mouvements. xxii, 88. Sa formation. 112. Description de ses parties extérieures. 89. Les parties intérieures, et premièrement celles qui sont enfermées dans la poitrine. 92. Les passages qui conduisent à ces parties. 96. Le cerveau et les organes des sens. 98. Les os. 100. Les artères, les veines et les nerfs. 102. Le sang et les esprits. 105. Le sommeil, la veille et la nourriture. 108. Le cœur et le cerveau sont les maîtresses parties. 112. La santé, la maladie, la mort et les passions par rapport au corps. 114. Correspondance de toutes les parties du corps. 118. Leurs propriétés. 120. Secours mutuel qu'elles se prêtent. 189. Union de l'âme et du corps ; effets de cette union. *Voy.* ENTENDEMENT, IMAGINATION, PASSIONS, VOLONTÉ.

Providence singulière de Dieu dans l'anatomie du corps humain. viii, 339.

Le corps ne laissera à la terre que sa mortalité. VII, 92. Corps de Jésus-Christ modèle de notre résurrection. 91. Comment Dieu entre dès ici bas en possession de nos corps. IX, 25. Conséquence en faveur de la résurrection des corps. 26. Comment nos corps deviennent les temples du Saint-Esprit. 42. De quelle sorte l'Esprit saint remplit nos corps. 43. Nos corps, masse de boue, parée d'un léger ornement à cause de l'âme qui y demeure. X, 544 ; XI, 427. En flattant nos corps nous accroissons la proie de la mort, nous lui engraissons sa victime. X, 545 ; XI, 182. *Voy.* CHAIR.

CORRECTION fraternelle (la) est un devoir. VIII, 470 et suiv. Elle doit être quelquefois sévère, suivant les paroles de l'apôtre : *Increpa illos dure.* 471.

CORRUPTION. Elle est un obstacle à la justice. XXV, 424.

COUET (l'abbé), soupçonné d'être auteur du *Cas de Conscience*, signe une rétractation rédigée par Bossuet. XXVI, 509 et note *.

COULAU (M.), docteur de Sorbonne, auteur de l'ouvrage intitulé : *Judicium unius*, etc. XXVI, 444 et suiv. Ce livre étoit fait pour appuyer l'indifférence des religions. 445. Il autorisoit ce sentiment en faisant les hommes, de quelque religion qu'ils soient, capables du salut. *Ibid.* Il s'attache particulièrement à justifier les anciens Perses, comme ayant connu le vrai Dieu et même la messe. Preuve qu'il en apporte. *Ibid.* Il étoit nécessaire de s'opposer à ces nouveautés, si l'on ne vouloit donner cours à l'indifférence des religions. 449. On ne devoit pas se flatter sur l'impertinence de l'auteur, parce que, tout ignorant qu'il étoit, il se donnoit un air de savoir, qui éblouissoit tous les esprits médiocres. *Ibid.* Utilités que Bossuet se promettoit d'une réfutation de cet ouvrage. 460 et suiv.

COUPE (la) est accordée aux Calixtins par le concile de Bâle. XIII, 334.

COUR (la), partie la plus dangereuse du monde. XI, 219. Peinture de la Cour. 326 et suiv. 347, 89. Vie de la Cour. VIII, 422. Combien la flatterie de la Cour est délicate et dangereuse. 452. Si la conversion est possible à la Cour, et si l'on y peut goûter les douceurs célestes, question embarrassante. 502. Faveurs trompeuses et amitiés inconstantes de la Cour. 772.

COUTUMES. Elles tiennent lieu de lois. XXV, 412. Les coutumes ecclésiastiques ont force de canons, si elles sont reçues par l'Eglise universelle. XI, 510. Ce que le clergé de France entend par ce mot. 512 et suiv.

CRAINTE (la), passion servile. X, 443. Comment la définit le concile de Trente. IX, 216. Il faut craindre les jugements de Dieu avant d'être portés à la confiance. VII, 144. La crainte de l'enfer ou du jugement est bonne, et prépare l'âme à la charité. III, 50. La crainte de Dieu, dans un prince, est le vrai contrepoids de la puissance. XXV, 254.

CRAMAUD (Simon de), Patriarche d'Alexandrie, archevêque de Reims et cardinal, préside l'assemblée du clergé pour travailler à l'extinction du grand schisme. XXI, 21. Rainaldi l'accuse de vicléfisme. 22, 31.

CRANMER (Thomas), archevêque de Cantorbéri, le héros du ministre Burnet suit pendant la vie d'Henri VIII la doctrine de l'Eglise romaine. XIII, 7. Il se lie avec Anne de Boulen et favorise en secret le luthéranisme. 8. Le roi l'envoie à Rome solliciter son divorce. Il est fait pénitencier du

Pape, revient par l'Allemagne, ou, quoique prêtre, il épouse la sœur d'Oscandre, et tient son mariage caché dans la crainte d'Henri. 9. Il est fait archevêque de Cantorbéri, reçoit ses bulles, fait serment au Pape contre lequel il proteste en secret; dit la messe pendant trente ans sans y croire et fait des prêtres. 10. Il procède à l'affaire du divorce, déclare nul le mariage du roi. 13. Il fait la visite de sa province avec la permission du roi. 174. Il casse son mariage avec Anne de Boulen. 18. Il souscrit plusieurs fois les décisions de foi conformes à la doctrine de l'église catholique, dressées par le roi. 24 et suiv. Il casse le mariage du roi avec Anne de Clèves. 27. Son hypocrisie, ses souplesses. Il fait un écrit pour établir tout le ministère ecclésiastique sur une simple délégation du Roi. Sa doctrine honteuse sur l'autorité de l'Eglise durant les persécutions. 31, 32. L'autorité ecclésiastique du roi est le seul dogme d'Henri VIII que Cranmer conserve dans la Réforme sous Edouard VI et sur lequel lui et l'Eglise anglicane n'ont point varié. 33. Il supprime dans le culte ce qui lui déplaît avant que d'examiner la doctrine. 61. *Voy.* EUCHARISTIE. Il signe, quoique évêque, l'arrêt de mort du duc de Sommerset, condamné sans avoir été entendu. 65. Il signe la déposition d'Edouard VI, pour changer l'ordre de la succession à la couronne, et inspire la révolte contre la reine Marie. 66. Il est mis dans la tour de Londres pour crime d'Etat, et déposé pour hérésie par l'autorité de la reine : déclaré hérétique après l'aveu des faits qu'on lui imputoit; condamné à mort pour ses hérésies comme lui-même en avoit condamné plusieurs. *Ibid.* et suiv. Il abjure deux fois la Réforme avant son supplice : sa mort honteuse. 68. Sa faute comparée par M. Burnet à celle de saint Pierre. *Ibid.* S'il est vrai que Cranmer ne fut complaisant envers Henri VIII qu'autant que sa conscience le lui permettoit. 69.

CRASSET (Jean), jésuite. Les Protestants opposoient son livre sur la dévotion à la sainte Vierge, à celui de l'*Exposition*. XXVI, 127. M. de Castorie souhaitoit que la Sorbonne censurât cet ouvrage, afin de lui ôter toute autorité. *Ibid.*

CRASSUS entreprend la guerre contre les Parthes ; elle est funeste à lui et à sa patrie. XXIII, 68.

CRÉATION (la) de l'univers n'ajoute rien à la grandeur ni à la félicité de Dieu. V, 43. Dieu, dans la création, n'a eu besoin, ni de matière préexistante ni de lieu, ni de temps. 47. Efficace et liberté du commandement divin. 49. Les six jours. 51. Actes de foi et d'amour sur toutes ces choses. 52. Ordre des ouvrages de Dieu. 54. Assistance de la sagesse divine dans la création de l'univers. 56. *Voy.* ANGES, HOMME. Jurieu abuse du terme de création, employé par quelques anciens Pères, en parlant du Verbe pour exprimer sa manifestation à l'extérieur et par ses ouvrages. XIV, 529, 530

CRÉATION (la) du monde : première époque de l'histoire ancienne. XXIII, 7, 115.

CRÉATURES. Chacune d'elles a ses caractères propres, avec ses qualités et ses excellences. VIII, 40. D'où les créatures sont plus ou moins parfaites. 41. Elles ont pour origine le néant. 42. Il faut louer Dieu dans toutes et pour toutes, en faisant un bon usage d'elles toutes. XXVII, 48, 49. Comment s'en détacher. 155, 172, 188, 201, 222. *Voy.* CULTE.

CRELLIUS (Jean), socinien, a corrompu le nouveau Testament. III, 82. Loué par R. Simon. 88 et suiv. Son pélagianisme. 140. Il réduit la grâce à

la faveur des hommes. 247. Autre erreur sur le Saint-Esprit. 248. Faux raisonnements de Crellius contre la divinité de Jésus-Christ. 350. Loué par R. Simon. 356. Ses interprétations recommandés par le même. 361.

CRIMES. Pourquoi les crimes les plus hardis sont ordinairement plus heureux que les vertus les plus renommées. IX, 137 et suiv.

CROISADES (les) sont entreprises par les princes à la sollicitation des Papes. XX, 364. Combien elles étoient justes. 431 et suiv.

CROIX. Le mystère de la croix prédit par Jésus-Christ et non compris par les apôtres. Combien on craint de suivre Jésus-Christ à la croix. V, 443. Vertu de la croix. 490. L'amour nous apprend à la porter. VI, 235. La croix est le chef-d'œuvre de l'amour de Jésus. 237 et suiv. La tristesse du chrétien se changera en joie. 268. Il faut souffrir, se faire violence. 269. Combien la sagesse divine s'est montrée à découvert dans le mystère de la croix à ceux à qui la foi a donné des yeux. VIII, 781 et suiv. Adorer le mystère de la croix pour le bien comprendre. *Ibid.* Dégoût et mépris que la croix de Jésus-Christ doit nous inspirer pour tous les plaisirs et toutes les vanités du monde. 547 et suiv. Combien il étoit difficile de rendre la croix vénérable. IX, 346. Croix, supplice le plus effroyable. 347 et suiv. L'exécration des hommes et la malédiction de Dieu, jointes ensemble dans le supplice de la croix. 348. Croix, gloire des Chrétiens. 350. Conquêtes de la croix. 356 et suiv. Sa vaste domination. 357, 358. Miracles opérés par la croix. 359. Quel motif a porté le Sauveur à mourir pour nous sur la croix. 361. Tous les attraits de la grâce renfermés dans la croix. 384. Mystères des trois croix. VIII, 644. *Voy.* MARIE. Nous devons à la croix un culte même extérieur. XVI, 452. En quel sens on peut dire qu'on l'adore. 456. Temps et circonstances remarquables où fut découverte la croix du Sauveur. VII, 336. *Voy.* SOUFFRANCES.

Explication du signe de la croix. IV, 12. Ce signe est retenu par la réforme anglicane dans le Baptême, la Confirmation et la consécration de l'Eucharistie; puis retranché de la Confirmation et de la consécration. XIII, 59. Résignation qu'on doit avoir dans les croix. XXVII, 515, 543, 565. Manière de les porter. 384, 413. *Voy.* CRUCIFIX.

CROMWEL (Thomas), vice-gérant d'Henri VIII au spirituel quoique laïque, suit pendant le règne de ce prince, la doctrine de l'Eglise romaine. XIII, 6. Il est fait visiteur général de tous les couvents privilégiés. En qualité de vicaire général au spirituel, il ordonne aux prêtres de dire tous les jours la messe; et aux moines d'observer leurs trois vœux, quoiqu'il fût zuinglien ou luthérien. 16. Il souscrit plusieurs fois à la doctrine catholique, décidée par le roi Henri VIII. 25. Il est condamné à mort par le Parlement, comme hérétique et sans être entendu. 26.

CROMWEL (Olivier), tyran d'Angleterre; son portrait. XI, 18.

CROMWÉLISME (le) rétabli par les maximes de Jurieu contre l'indépendance des rois. XIV, 333.

CROYANTS (les) des Manichéens n'étoient pas admis à tous les mystères de la secte. XIII, 318.

CRUCIFIX (culte du), approuvé par Luther, comme un monument de piété. XII, 499. Elisabeth, reine d'Angleterre, retient le crucifix dans sa chapelle, quoiqu'on l'ôte de toutes les églises. XIII, 177. Aversion des anciens et des nouveaux Manichéens pour le crucifix. 240.

CULTE que nous devons à Dieu. VIII, 291. Deux conditions pour rendre à Dieu un culte agréable. 292. Quelle espèce de culte nous rendons ordinairement à Dieu dans nos prières. 298. L'Eglise catholique est le seul temple où on rend à Dieu un culte véritable. 302. Comment cela. *Ibid.* Quelles dispositions doivent accompagner le culte que nous rendons à Dieu. 303. Combien les nôtres sont défectueuses. 304. Le culte religieux se termine à Dieu seul. XII, 38, 111 et suiv. Le culte que les Catholiques rendent à Dieu n'est pas le même que celui qu'ils rendent aux saints. 124. Culte intérieur et extérieur. 125. Injustice des Protestants dans les reproches qu'ils font aux Catholiques au sujet du culte. Vaines objections sur le terme du culte religieux, sur le mot *divus*, sur les génuflexions. 133. Sommaire de la doctrine catholique sur le culte dû à Dieu et aux saints. 155. Soin que les grands princes en ont eu. XXV, 369.

CUPIDITÉ. Ses piéges, ses remèdes. X, 529. *Voy.* AVARICE, RICHES.

CURÉS. Leur juridiction est subordonnée à celle des évêques. XXI, 301.

CURIOSITÉ. *Voy.* CONCUPISCENCE.

CYPRIEN (saint) assure qu'on ne donnoit la communion aux enfants que sous une espèce. XV, 504; XVI, 197. Embarras des ministres pour expliquer le passage cité. XV, 505. Dans le même livre il parle de la coutume d'emporter et de prendre dans les maisons le pain sacré. 514. Ce saint docteur enseigne à demander la perséverance dans le *Pater*. XVII, 484. Sa doctrine sur l'abandon. 638. Beaux passages de saint Cyprien en faveur de l'unité de l'Eglise. XVI, 419 et suiv. Il ne croit pas le pape infaillible. Sa dispute avec le pape saint Etienne. XXI, 328. *Voy.* REBAPTISATION. Ce saint est calomnié par Jurieu, comme n'entendant pas la doctrine de la satisfaction de Jésus-Christ. XIV, 36. Ce saint prouve que tout schismatique ou hérétique est nouveau, vient troubler l'Eglise dans sa possession, fait bande à part, se sépare de la tige. XV, 29.

CYRILLE (saint), patriarche d'Alexandrie s'oppose à Nestorius : sa doctrine célébrée par toute la terre. XXIII, 94. Il instruit le pape Célestin de l'hérésie de Nestorius; exécute ses ordres au concile d'Ephèse. XXI, 196. Ses *Anathématismes* condamnés par les Orientaux : l'affaire s'accommode. 68. Erreurs de l'abbé Dupin sur sa présidence dans le concile d'Ephèse au nom du Pape. XIX, 444. Ce saint rendu suspect, grièvement accusé et foiblement défendu par M. Dupin. 455, 457, 462. Erreur mal imputée à saint Cyrille. 474. Ecrits contre Nestorius trouvés peu estimables et peu convaincants par M. Dupin. 482. Ce qu'il pense de ses *douze Chapitres*. 489. Subtilités et ambiguïtés qu'il leur objecte à tort. 491. Fausse imputation faite à saint Cyrille d'être convenu lui-même d'avoir excédé. 493. Ses *douze Chapitres* approuvés par le concile. 494. Ce qu'il faut penser de son expression : *Unam naturam incarnatam*. 499, 501.

CYRUS, roi de Perse. Ses exploits. Il prend Babylone. XXIII, 30 et suiv. 172, 359. Il joint le royaume des Perses à celui des Mèdes. 31, 360. Il ordonne de rétablir le temple de Jérusalem : huitième époque de l'histoire ancienne. 37, 173. Sa mort racontée diversement par les historiens. 32. Dieu s'étoit servi de lui pour faire en faveur de son peuple ce que les prophètes en avoient prédit. XXVI, 447. Il est croyable qu'il n'a jamais eu le véritable culte. *Ibid.*

CYRUS le Jeune se révolte contre Artaxerxès-Memnon son frère. Sa défaite et sa mort. XXIII, 45, 372.

CYRUS, patriarche d'Alexandrie, enseigne le monothélisme : condamné au sixième concile. XXI, 224 et suiv.

CZENGER, ville de Pologne, où les Zuingliens tiennent un synode, dans lequel ils prouvent que la consubstantiation luthérienne est insoutenable et contraire au sens littéral. XII, 438.

D

DAGOBERT Ier, roi de France, construit le monastère de Saint-Denis. XXIV, 10.

DAILLÉ (Jean), ministre protestant, assure que tous les Catholiques tiennent toutes ses créances, mais qu'ils ne tiennent pas toutes leurs opinions; conséquence qu'en tire Bossuet. XII, 36. Erreur de ce ministre qui accuse les Pères du quatrième siècle d'avoir innové touchant l'objet du culte religieux. 39. Il impute aux Catholiques d'adorer les saints. 123 et suiv. Ce ministre justifie par ce qu'il dit de la connoissance des anges, le culte que l'Eglise catholique rend aux saints. XIV, 181. Il réfute l'erreur de Jurieu sur la médiation de Jésus-Christ et montre combien cette médiation est différente de l'intercession des saints. 186 et suiv. Sa doctrine sur les articles fondamentaux. XV, 211.

DAMIEN (le B. Pierre), cardinal, distingue les droits des deux puissances. XX, 283 et suiv. 407.

DAMNATION. On ne peut consentir à la sienne. XXVII, 171. Pourquoi ? XVII, 438.

DAMNÉS (les) ne satisfont pas; mais Dieu satisfait lui-même à sa justice en les punissant en toute rigueur. XXVI, 212. Le péché n'est puni en eux, ni infiniment, ni selon toute la capacité qu'ils ont de souffrir. 216. Jésus-Christ n'a pas souffert en faveur des hommes damnés, ni uni ses satisfactions à la leur ; mais Dieu prend occasion de la satisfaction infinie de Jésus-Christ pour les péchés de tous les hommes, de remettre aux damnés quelque chose des justes châtiments qui leur sont dûs. 219. *Voy.* SFONDRATE.

DANIEL. Apprend par révélation les septante fameuses semaines. XXIII, 31, 176. Où doit-on en placer le commencement ? 42. Où commence la dernière semaine ? 71 et suiv.

DARIUS, fils de Hystape, roi des Perses. Au commencement de son règne, le temple est achevé. XXIII, 38. Il attaque les Grecs. 40. Malgré ses efforts il ne peut venir à bout de redresser tout à fait les Perses. 361.

DAUVET. *Voy.* PIE II.

DAVID, vainqueur de Goliath, monte sur le trône ; il est grand roi, grand conquérant, grand prophète. XXIII, 18. Il établit à Jérusalem le siége de la royauté et celui de la religion. 156. Il s'oublie pour un peu de temps ; répare sa faute par la pénitence et est comblé de biens. 164. Sa chute lui fait oublier Dieu. VIII, 84, 241. Il prononce sa sentence sans y penser. 426 ; X, 266. Il désigne Salomon pour lui succéder. XX, 160. Avis important qu'il lui donne en mourant. VIII, 290, 697.

Reconnoissance de David envers Dieu. x, 339. Ce prince connoissoit le sérieux de la religion. xxv, 183. Ses soins pour le culte de Dieu. 373. Sa piété. 396. Il amasse des matériaux pour bâtir un temple à Dieu. xxiii, 157. Dieu ne veut point qu'il le bâtisse, parce qu'il avoit fait la guerre. xxv, 459. Zèle de David pour le chant et la musique sacrés. i, iv. Il célèbre dans les psaumes toutes les merveilles de l'Histoire sainte. v. En parlant des choses de la vie présente, il avoit en vue la vie future. xi. On y voit éclater son amour pour Dieu. xiii, xiv. Pour ses ennemis. *Ibid.* et suiv. Son zèle et sa piété pour l'Arche et les choses sacrées. xvi et suiv. *Voy.* PSAUMES, VIE FUTURE.

Bonté de David pour son peuple. xxv, 226. Sa clémence envers Nabal. 227. Sa douceur. 233. Dieu punit sévèrement son péché. 254. Sa sagesse dans les circonstances difficiles. 259. Il connoissoit bien les hommes. 270. Il écoutoit les conseils. 286. Haïssoit les fourbes et les médisants. 293. Sa conduite envers Saül, modèle de sagesse. 302. Sa générosité admirable envers ce prince. viii, 12. Sa magnanimité et ses vertus royales. xxv, 314. Sa magnificence. 315. Il pleure la mort de Saül quoique méchant. 321. Il avoit épargné la vie de ce prince. 322, 326; xx, 164. Sa conduite ne favorise pas la rébellion. xxv, 333. Juste motif de la guerre entre David et Isboseth, fils de Saül. 444. Conduite de David dans la guerre civile d'Absalon et de Séba. 447. Il réprime Adonias son fils, qui vouloit profiter de sa vieillesse pour se faire roi. 478 et suiv. Il est repris dans l'Ecriture à cause de son indulgence pour ses enfants. 523. Humilité de David. 539. Sa conduite particulière et son attention à remplir ses devoirs. 540. L'exemple de David cité par Jurieu pour prouver la légitimité des guerres civiles. xiv, 274. Le royaume de Juda passe légitimement aux Asmonéens ou Machabées, parce que la famille de David en étoit exclue par le fait et par le droit de prescription depuis Sédécias. 300.

Prophéties de David touchant le Messie. v, 170. Il l'a chanté avec une magnificence que rien n'égalera jamais. xxiii, 159. Ses psaumes condamnent les Quiétistes. xvii, 335, 382, 399, 419, 431, 443, 452, 460, 467, 473, 636, 641.

DÉBORA (prophétesse). Son cantique après la défaite de Sisara. i, vi. Son explication. 238. *Voy.* FEMMES.

DÈCE, empereur, persécute les chrétiens avec violence. xxiii, 79.

DÉCISIONS (les) de foi sont réservées à l'autorité royale par la déclaration des évêques anglais. xiii, 187. Les évêques français du colloque de Poissy expliquent simplement en peu de mots toute la doctrine catholique sur l'Eucharistie. 169. Les décisions de l'Eglise se réduisent toujours à un fait précis et notoire : Que croyoit-on quand tel et tel hérétique est venu? xv, 41. Les contestations des hérétiques font que l'Eglise explique plus clairement les vérités. *Ibid.*

DECLARATION de MM. de Noailles, Bossuet et Godet des Marais, contre l'*Explication des Maximes des Saints.* xix, 179 et suiv. Nécessité de cette *Déclaration.* 76. Modération dont ont usé les trois prélats. 80 et suiv.

DÉCLARATION *du clergé de France* en 1682. iv. 498 et suiv. xx, 1 et suiv. Ce n'est pas une décision de foi. 10 et suiv. En quoi elle a pu déplaire au pape. 13. Bossuet n'entreprend pas de la soutenir. 14. Elle s'accorde avec la doctrine de l'indéfectibilité du saint Siége et avec cette maxime que le premier Siége n'est jugé par personne. xxi, 406 et suiv. Elle relève la dignité du saint Siége et accable les hérétiques. 569.

DÉCRÉTALES. Leur autorité selon Gratien. xx, 57. Sont reçues après examen. xxi, 357. et suiv. Pourquoi mises au nombre des canons? 510.

DÉCRETS (les) des Papes contraires aux canons sont nuls. xxi, 509. Les évêques de France acceptent les décrets des Papes par voie de jugement. 442 et suiv.

DÉFAUTS. Combien il importe d'étudier les siens : ce qui nous en empêche. x, 232. Manière de recevoir les avis qu'on nous donne sur nos défauts. xxvii, 202. Les combattre sans cesse. 209.

DÉFIANCE (la) est fille de la lâcheté et mère de la dissension. viii, 320 et suiv.

DÉFINITION. Ce que c'est, et son usage. xxv, 104.

DÉGAGEMENT. Le rendre pratique. xxvii, 761.

DÉLAISSEMENTS. Soumission qu'on y doit pratiquer. xxvii, 122.

DÉLECTATION CÉLESTE. Erreur des Quiétistes qui s'en détachent comme d'un obstacle à l'amour de Dieu. xxvii, 486.

DÉLECTATION VICTORIEUSE. *Voy.* LIBERTÉ.

DELPHT (le Synode de) prétend fermer la bouche aux Remontrants, en leur opposant l'autorité du Saint-Esprit, promise aux conciles; ce qui étoit revenir à la doctrine catholique. xiii, 458.

DÉLUGE. Dieu extermine toute chair sans ses eaux. xxiii, 7, 126 et suiv. La tradition s'en trouve par toute la terre. 8. Changement qu'il opère dans toute la nature, 127 et suiv. Dieu y donne des marques de sa bonté. v, 136. Il promet de ne plus envoyer de déluge. 137.

DEMANDES. Principes des Quiétistes sur leur suppression. xvii, 411 et suiv. Fondement de celles qu'on doit faire à Dieu pour soi et pour les autres dans l'oraison : erreurs des nouveaux Mystiques. 434. Quelle est la source de la suppression des demandes. 476. Les prières de l'Eglise convainquent d'erreur ceux qui croient que les demandes sont intéressées. 482. Les plus parfaits ne cessent de demander avec David. 503.

DÉMÉTRIUS NICATOR, roi de Syrie, défait Balas qui avoit usurpé son royaume. xxiii, 61. Il est fait prisonnier par les Parthes. 63. Il rentre dans son royaume. 64. Il périt par l'ordre de Cléopâtre sa femme. 65.

DÉMONS. Leur existence reconnue par toutes les nations de la terre. viii, 38 et suiv. Leur arrogance cause de leur chute. 45, 60 et suiv. Pouvoir du démon. v, 353. Ses artifices pour tenter Eve. xxiii, 123 et suiv. Combien il est acharné à notre perte. viii, 48 et suiv. 64 et suiv. Force du jeûne contre ses attaques. 73. Les démons sont nécessairement cruels et moqueurs. 741. Leur rage contre Jésus-Christ dans sa Passion. *Ibid.* Pompes et œuvres du démon. vii 159 et suiv.

DENIER (de la veuve). Quel fut son prix. v, 592.

DENIS (saint), l'Aréopagite; livres attribués à ce saint que les Mystiques ont pris pour modèle. xvii, 365. C'est de là qu'est venue l'oraison passive. 520. Quelles étoient les traditions secrètes dont il parle. xviii, 144. Ce secret regardoit les païens seuls et non pas les fidèles. 146, 148.

DENIS le Chartreux. Sa doctrine sur l'autorité de l'Eglise, du concile général et du Pape. xxi, 605.

DENIS (le père), capucin, auteur du *Via pacis*, ou moyen de réunir les Protestants à l'Eglise. XVII, 121, 136, 139.

DENYS le Tyran, pour se venger de Dion, laisse son fils s'abandonner à ses passions. XXII, 25, 39.

DÉPOT. C'est une chose sacrée. XI, 262. Le secret est un dépôt. 265.

DÉPOUILLEMENT. *Voy.* DÉGAGEMENT.

DÉPRAVATION de la nature humaine. XXVII, 325.

DÉRISION. Dernier excès de l'orgueil. XI, 94. Dérision maladroite des incrédules contre la religion. VII, 195.

DESCARTES (René). Etant allé trop vite dans les affirmations et n'ayant pas assez distingué le certain de l'incertain, il n'avoit pas obtenu son but. XXVI, 273. Il avoit toujours craint d'être noté par l'Église et on lui voyoit toujours prendre sur cela des précautions, dont quelques unes alloient jusqu'à l'excès. 442. Bossuet s'oppose à la publication de deux lettres qu'il avoit écrites sur la transsubstantiation, et que le prélat jugeoit opposées à la doctrine de l'Eglise. *Ibid.* En quoi consistoit l'opinion de Descartes sur cette matière. 572. Sous le nom de la philosophie de Descartes, Bossuet voyoit un grand combat se préparer contre l'Eglise. 202.

DÉSESPOIR. Erreur de faire consentir une âme sainte à la tentation du désespoir. XVIII, 297. De la mettre dans un état de déraison et de blasphème. 298. Combien cet état est contraire aux articles d'Issy. 299. A l'exemple et à la doctrine de saint François de Sales. 300. Le désespoir est une tentation qu'il faut faire détester aux âmes scrupuleuses. 302. M. de Cambrai convaincu d'avoir enseigné le désespoir. 349. *Voy.* ABANDON, ACQUIESCEMENT, INDIFFÉRENCE, SACRIFICE.

DESIRS. Dieu en donne dont il ne veut pas l'accomplisement. XXVII, 73, 114, 465, 541, 637. *Voy.* DEMANDES.

DES MAHIS (Marin Groteste, seigneur) envoie à Bossuet des notes sur l'Apocalypse. XXVI, 550. Lui marque les atteintes portées à la morale par les Sociniens. 552.

DÉSORDRES. Quelle est la cause de ceux qui règnent dans l'univers. X, 132.

D'ESPENSE (Claude), docteur de Sorbonne. Il tâche par quelques additions de rendre les propositions calviniennes sur l'Eucharistie recevables; les ministres rejettent ses additions. XIII, 168.

DÉTACHEMENT (le) consiste à ne point se confier en ses richesses. V, 428 et suiv. Mourir à tout et à soi-même. 483, 484, 537. Regarder la vie comme un passage. VI, 6. Régler ses desirs et son activité excessive. 216 et suiv. Se haïr soi-même. 454 et suiv. Le détachement admirablement pratiqué par saint Joseph. XI, 293.

DETTES. Abus commun d'acquitter certaines sortes de dettes et d'oublier tout à fait les autres. VIII, 690.

DE VERT (Claude), trésorier de Cluni, envoie à Bossuet des extraits de divers anciens cérémoniaux, etc. sur la communion sous une seule espèce. XXVI, 522.

DEVINS et ASTROLOGUES, condamnés par Dieu : vanité de leurs

pronostics. xxv, 305. Malheur aux princes qui les consultent. 307. Ils ne doivent pas les souffrir. 392 et suiv.

DÉVOTION. De la vraie dévotion. x, 526. Dévotion à la sainte Vierge : Jésus-Christ en est le principe. ix, 425. Fausses dévotions qui déshonorent le christianisme. 440. Que la plupart des hommes sont aveugles dans leurs dévotions. 443. Fausses dévotions envers Marie. 494. Pratiques ordinaires de dévotion. iv, 344. En quoi consiste la dévotion d'un roi. xxvi, 52. Nature et effets de la dévotion sensible. xviii, 438. Fausses idées là dessus. 489.

DEZ (Jean), jésuite, étoit ami de Bossuet. xxviii, 176. Il compose à Rome un livre contre Baïus : on le défère au saint Office. 235, 264, 294, 308, 324, L'abbé Bossuet le croit favorable au livre des *Maximes*. 244, 266. Ce père le nie. 411. L'abbé Bossuet le soupçonne d'être l'auteur d'un ouvrage en faveur de Fénélon. 319, 323, 328. Manière indécente dont cet abbé parle du père Dez. 477, 466.

DICTATUS PAPÆ. Ce que c'est. xx, 333 et suiv.

DIDIUS-JULIANUS. Achète l'empire mis à l'encan par l'armée. Sa mort. xxiii, 76.

DIDON fonde Carthage. xxiii, 20 et suiv.

DIEU. Sa nature et ses attributs. iv, 51. Son être. v, 2. Sa perfection. 3. Sa béatitude. 5. Son unité. 6. Sa prescience et sa providence. 7. Sa toute puissante protection. 9. Sa bonté envers les siens. 12. Envers les pécheurs pénitents. 15. Sa sainteté. 18. Sa justice. vi, 337. Sa fécondité. v, 22. La création de l'univers n'ajoute rien à sa grandeur ni à son bonheur. 43. Dieu seul nous suffit. 46. Combien le Dieu que l'Ecriture nous propose est au dessus de cette cause première que les philosophes ont reconnue. xxiii, 117. Il se fait connoître à Moïse. 141.

Dieu, nom vénérable, qu'on ne doit jamais prononcer sans tremblement. vii, 217. Ses perfections. viii, 294. Eternel, immuable. 402; xxvii, 733. Comment nous devons juger des choses qui nous paroissent dites de lui dans les Ecritures d'une manière peu digne de sa grandeur. 295. En quel sens Dieu est bon. 262.

Il est jaloux. x, 250. Est impénétrable, inaccessible, unique. vii, 195. Quoi qu'il fasse ne peut obtenir que le titre de bienfaiteur. 343. Remplit le ciel et la terre. 412. Se communique aux créatures intelligentes. *Ibid.* Premier principe et moteur universel. ix, 62. En lui tout est action, tout est vie. xi, 107. Rien n'arrête le cours de ses desseins. 19. Dieu, père de Jésus-Christ par nature, et le nôtre par adoption. ix, 161. Sa bonté et sa justice. x, 516. Combien il aime à pardonner. 517. Dieu ne conserve sa grandeur et sa Majesté que dans l'unité seule. ix, 432. Quelle idée les païens s'étoient formée de Dieu. *Ibid.* Quel est le Dieu que nous adorons. 433. Impossible de le définir x, 143. Est une nourriture admirable. vii. 413. Culte que nous devons à Dieu. x, 492. Doctrine des Catholiques sur sa Majesté. xii, 110 et suiv. *Voy.* CULTE.

Différentes manières de se mettre en sa présence. xxvii, 688, 713, 714, 743 et suiv. Mettre en lui son appui, son assurance. 690. Se perdre en lui, s'abandonner à sa justice. 698.

Dieu s'aime nécessairement et invinciblement lui-même. xxvi, 214. N'agit que par sa volonté et sa volonté n'est que son amour. *Ibid.* Ce n'est pas connoître Dieu que de ne pas connoître la création et d'assujettir la Divinité à ne

rien faire que d'une matière. 465. Dieu est digne d'être aimé pour lui-même, quand il ne seroit pas notre bien. XVIII, 524. Combien la vision intuitive augmentera l'amour. 630. Dieu est notre fin dernière. 634.

Dieu se fait connoître dans la création de l'âme et du corps et dans leur union. XXII, 182. Il est la vérité éternelle, objet de l'entendement humain. 195. Il possède la plénitude de l'être. 199. Il est la vérité et la source de l'intelligence. 200. La raison première et universelle, qui a tout tiré du néant, qui ordonne tout. 212. Comment il agit dans les plantes et les animaux. *Ibid.* et suiv. Ses promesses et ses châtiments pour l'éternité. 255. Il gouverne notre liberté. 266. C'est ce qui rend raison de sa prescience. 270. Il ne faut pas s'étonner s'il se réserve des secrets qu'il ne veut pas communiquer. 287. Dieu, selon la doctrine de Luther, est l'auteur de tous les crimes. XII, 419. L'amour de Dieu non nécessaire pour la justification, selon la confession d'Ausbourg. 486. Viclef attaque la liberté, la bonté et la puissance de Dieu. XIII, 324. Les Calvinistes font Dieu auteur du péché. 421. *Voy.* LIBERTÉ.

Dieu est moteur des cœurs : l'invoquer sous ce nom. XXVII, 126, 296, 300. Disposition pour aller à lui. 157. Allier sa justice avec sa miséricorde. 171. Sa bonté nous soutient dans nos foiblesses. 188. On doit l'aimer comme le seul vrai bien. 217. Hors de lui tout est néant. 229. Amour de préférence qu'on doit à Dieu. 261. Bonheur d'aller à lui. 440. Obligation de le chercher sans retour sur soi. 341. Pourquoi il se cache aux âmes qu'il attire. 342. Peut-on toujours être occupé de lui. 361. S'unir à lui comme à la souveraine vérité ; ce qu'on doit faire pour y parvenir. 392. Ce qui se passe ici bas n'est que l'écorce de son ouvrage. 424. Comment il faut l'écouter. 543.

Dieu instruit lui-même les Rois dans l'Écriture et leur apprend à bien gouverner. XXXVI, 165. Il est la fin de tous les hommes. 167. Leur père. *Ibid.* Il est le vrai Roi. 199. Il a exercé visiblement par lui-même son autorité sur les hommes. 200. Avec quelle rigueur il traite les princes coupables. 254. Ce qu'on fait pour lui de plus magnifique est au dessous de sa grandeur. 370. C'est lui qui fait les Rois et qui établit les maisons régnantes. 388. Il inspire l'obéissance aux peuples et il y laisse répandre un esprit de soulèvement. 390. Il décide de la fortune des Etats. 391. Nulle puissance ne peut échapper de ses mains. 395. Il est le juge des juges et préside aux jugements. 403. C'est lui qui donne la justice aux Rois. 404. Il forme les princes guerriers. 428. Il donne un commandement exprès aux Israélites de faire la guerre. *Ibid.* Il leur ordonne d'épargner les peuples qui leur étoient unis par les liens du sang. 430. Il faisoit la guerre pour eux d'une façon extraordinaire et merveilleuse. 453. Il vouloit néanmoins qu'elles s'aguérissent. 456. Il n'aime pas la guerre. 458. Jugement de Dieu sur l'empire romain. XXIII, 429. Il tient en sa main tous les royaumes et tous les cœurs. 414 et suiv.

DIFFÉRENCE. Nous ne connoissons pas précisément ce qui fait la différence numérique ou individuelle. XXV, 33. Comment nous connoissons les choses qui diffèrent seulement en nombre. 34.

DIGNITÉS. Ce qu'en pensoit Bossuet. XXVIII, 209.

DILEMME. Son explication. XXV, 132 et suiv.

DIMANCHE. Son institution. IV, 145. Manière de le sanctifier ainsi que les fêtes. 147, 150, 560. Obligation de les sanctifier. 595. Censure de quelques propositions relatives à l'obligation d'entendre la messe. 601. On profane le dimanche ainsi que les fêtes en assistant à la comédie. XXII, 348, 353. En quoi doit consister le repos de ce saint jour, 354. Projet de déclaration du Roi sur l'observation des dimanches et des fêtes. XXVI, 370.

DIOCLÉTIEN, parvenu à l'empire, choisit Maximien pour collègue. XXIII, 83. Galérius le force d'abdiquer. 85. Sa mort. *Ibid.* Ce prince disoit qu'il étoit bien difficile de bien gouverner, parce que le prince est trompé par ceux qui l'entourent. XXV, 290. Il persécute les Chrétiens. II, 198, 203, 218, 226. Désigné par le nom de *la Bête*. 248 et suiv. 627 et suiv. Commencement de la persécution. 606 et suiv. Ses caractères. 607 et suiv. Son triple renouvellement. 611 et suiv. Exécutée par sept empereurs. 614 et suiv.

DIOSCORE. Patriarche d'Alexandrie. Ses violences au brigandage d'Ephèse. XXI, 209, 279 et suiv. Il est déposé au concile de Chalcédoine, 210. Il est condamné pour avoir anathématisé saint Léon. XXI, 453.

DIRECTEURS. Chacun d'eux se fait une méthode d'oraison. XVII, 349. Combien la science leur est nécessaire. 353. Ne doivent pas trop donner à l'expérience. 354. Doivent se conduire par le Saint-Esprit. 644. Ce sont des laboureurs spirituels qui doivent attendre le fruit avec patience. XI, 176. Les directeurs doivent être attentifs aux progrès des âmes. XXVII, 691. Obéir au directeur. *Ibid.* et suiv. 724. Conduite de Bossuet dans la direction. *Ibid.* et suiv. Règles qu'il prescrit. 727, 732, 734.

DIROIS (François), docteur de Sorbonne, théologien du cardinal d'Estrées à Rome. Lettres de Bossuet à cet abbé sur une traduction italienne de l'*Exposition* et autres affaires. XXVI, 26, 28 et suiv. 3 et suiv Bossuet le consulte sur les ouvrages d'Holstenius. 61. Le prie de l'aider à obtenir le *gratis* de ses bulles. 121. Lui demande des vues sur les objets qui devoient occuper l'assemblée de 1682. Lui parle des matières qu'on y traitoit. 128, 134, 136 et suiv. Cet abbé envoie à Bossuet un projet de défense de la *Déclaration*. 163.

DISCIPLINE (la) ecclésiastique méprisée par les Protestants, qui avouent qu'il n'y a pas une église parmi eux qui ait de la discipline, qu'elle est ruinée parmi eux, et que chacun dans la Réforme, peut croire à sa fantaisie. XII, 545. Toute discipline renversée par la Réforme ; le déisme et d'autres monstres de doctrine sortis de son sein. 571 et suiv. La discipline de l'Eglise est variable. XXI, 515. Antiquité de la discipline de l'Eglise de France. 517. L'ancienne discipline interdisoit aux pénitents tous les exercices qui dissipent l'esprit. XXII, 351, 352. Dans les causes où il ne s'agit pas seulement du salut de quelques particuliers, mais où l'on doit ramener les peuples entiers, il faut relâcher quelque chose de la discipline, afin d'apporter des remèdes convenables à de plus grands maux. XXVI, 393.

DISCOURS prononcé par Bossuet à sa réception à l'Académie française. XXIX, 346.

DISCOURS au Roi : sur les misères publiques, etc. VIII, 234, 290, 372 et suiv. 682, 707, IX, 74, 103 et suiv. X, 30; XI, 516. A la Reine. IX, 263 et suiv. X, 100 et suiv. 140, 312. A la Reine mère. XI, 230, 284, 302, 515, 139 et suiv. A la Reine d'Angleterre. IX, 595, X, 234. Au grand Condé alors appelé M. le Prince. VIII, 640 ; IX, 132, 483 et suiv.

DISCOURS *sur la vie cachée en Dieu*. VI, 357 et suiv.

DISCOURS *sur l'histoire universelle*, pour expliquer la suite de la religion et les changements des Empires. XXIII. 1 et suiv.

DISCUSSION (la) de l'Ecriture impossible aux simples de l'aveu de Jurieu, quoique ce soit un des grands principes de la Réforme. XIV. 295.

DISPENSES. Le Pape peut les accorder avec une autorité souveraine. XXI,

522. Ce qu'on entend par dispenses sans cause. 524 et suiv. Règles à suivre sur cette matière. XXVII, 558.

DISSERTATIUNCULÆ IV adversus probabilitatem : 1° de dubio in negotio salutis. XIX, 561 ; 2° de opinione minus probabili ac simul minus tuta. 565 ; 3° de conscientia. 572 ; 4° de prudentia. 575.

DISSIPATION. D'où nous vient l'amour de dissipation. X, 194. Ses dangers. XI, 519 et suiv.

DISTINCTION. De la distinction de raison et de la distinction réelle. XXV, 27 et suiv.

DISTRACTIONS. Ne point s'en occuper si elles sont involontaires. XXVII, 156, 169.

DIVISION, parmi les Luthériens, au sujet de la réalité. XII, 409. Les divisions parmi les hérétiques et les schismatiques sont sans remède parce qu'ils détruisent l'autorité de l'Eglise. Ils ne peuvent avoir de paix entr'eux qu'en tolérant réciproquement les erreurs. XV, 20. Ce que c'est en logique et son usage. XXV, 107.

DIVORCE. L'abbé Dupin, coupable d'avoir voulu altérer la tradition sur ce point. XIX, 418. *Voy.* HENRI VIII.

DOCTEURS juifs. Leur caractère. V, 578. Leurs vices. 589 et suiv. Les *Væ* ou les malheurs prononcés contre eux par Jésus-Christ. 591, 581. Docteurs juifs, conducteurs aveugles et insensés. 583, 585. Sépulcres blanchis. 586. Persécuteurs des prophètes. 587.

DOCTRINE chrétienne. Combien elle est certaine, la bonne foi et la simplicité sont les grands docteurs pour régler notre conscience au sujet des doutes qui pourroient s'élever sur elle. VIII., 445. Comment la doctrine de l'Evangile a été fondée. VII, 195 et suiv.

DOMINIQUE DE LA SAINTE TRINITÉ, Carme déchaussé. Son sentiment sur l'infaillibilité du Pape. XXI, 657 et suiv.

DOMINIS (Marc-Antoine de). Son livre *de la République Chrétienne*, plein des erreurs de Luther censuré par la Faculté de Paris. XXI, 171. Il est un des premiers Protestants qui aient parlé en faveur de l'indifférence des religions. XIII, 534.

DOMITIEN, empereur, persécute les chrétiens. XXIII, 74. Sa mort. 75.

DONATISTES. Ils furent très puissants dans l'Afrique ; ils y érigèrent autel contre autel, et le schisme devint si considérable, qu'il n'étoit pas encore éteint au sixième siècle. XXVI, 414. Ils croyoient faussement que l'on offroit sur l'autel autre chose que ce que Jésus-Christ avoit ordonné ; et que les prêtres catholiques n'avoient pas un pouvoir légitime pour l'offrir, puisqu'ils n'étoient pas dans l'Eglise. 416. Lois des empereurs pour punir sévèrement les Donatistes. XX, 402.

DORDRECT (le synode de) tenu pour œcuménique dans la Réforme, ratifie le décret de Delpht. Vaines chicanes de Basnage sur les termes employés à Delpht. XIV, 638. Il s'agissoit de la dispute d'Arminius et de Gomar ou des Remontrants et des Contre-Remontrants. *Voy.* ARMINIUS, REMONTRANTS. Les Remontrants critiquent l'inconstance de la doctrine de Calvin sur la prédestination ; déclarent que la grâce efficace n'est pas irrésistible ; que Dieu

donne à tous ceux à qui l'Evangile est prêché, une grâce suffisante; que la justice pouvant se perdre, on n'est pas assuré de son salut, et qu'il n'y a point de la part de Dieu d'élection absolue, et de préférence gratuite pour les élus. XIII, 431. Le synode décide que Dieu donne la vraie foi aux seuls élus, que les enfants des fidèles naissent dans l'alliance, et sont sauvés indépendamment du baptême; qu'on est assuré de son salut; que la grâce suffisante des Arminiens est le pur pélagianisme; que la grâce agit en nous, sans nous; que le fidèle sait et sent qu'il est justifié; que la justice est inamissible. 437 et suiv. Qu'on n'en peut déchoir, même un instant, au milieu des plus grands crimes; que les fidèles ne peuvent perdre *totalement* la foi et la grâce, ou demeurer *finalement* dans le péché, parce qu'ils sont certains de leur salut et de leur persévérance. L'incertitude sur ce point seroit une tentation. 441. Contradiction du synode qui dit que l'homme justifié peut se rendre *coupable de mort*. 444. Le synode est ferme sur ces trois points : la certitude absolue de la prédestination, l'impossibilité de déchoir finalement de la foi et de la grâce, et la certitude de conserver dans le crime la grâce justifiante et la vraie foi. On ne peut l'excuser de tous ces excès qui furent admis d'un consentement unanime. *Ibid.* et suiv. Ce synode décide qu'on peut retoucher les confessions de foi et pourtant obliger les Remontrants à souscrire ces confessions sans y croire. 460. Les docteurs calvinistes se relâchent sur le décret de Dordrect et adoucissent les dogmes de l'inamissibilité de la justice et de la certitude du salut, pour se rapprocher des Luthériens. 465. Ce synode épargne les excès des anciens Réformateurs et même ceux des Remontrants sur plusieurs points, qui attaquoient la prescience de Dieu, faisoient Dieu corporel, etc. 468. Ce synode décide contre les Remontrants, que Jésus-Christ est avec les pasteurs assemblés de son Eglise. XV, 75.

DOUAI. L'évêque d'Arras demande à Bossuet ses bons offices pour rétablir l'ordre et la paix dans l'Université de cette ville. XXVI, 580 et suiv. Mémoire pour cette Université, dans lequel on signale les désordres à en bannir. 581.

DOUCEUR. Son excellence. VI, 453. Ses avantages. XXVII, 240. Cette vertu est le caractère propre de la piété chrétienne. V, 215 et suiv. Nécessité de la douceur dans le gouvernement. XXV, 232. Un prince doit user de la douceur plutôt que de la force pour détruire les fausses religions dans son Etat. 353.

DOULEUR. Quand accompagne-t-elle les opérations des sens. XXII, 47. Sa définition. *Ibid.* Instruit l'âme de ce qui est utile au corps. 138. Douleur véritable, douleur trompeuse. VIII, 524. Où doit naître la douleur de la pénitence. *Ibid.* Douleur qui couvre nos péchés. 525, comparée avec une mer agitée. 549. Douleur de Jésus-Christ dans sa passion. 713, 764 et suiv.

DOUTE. Sa définition. XXII, 72. Ses diverses espèces. 74. Caractère du doute. VIII, 450. Comment résoudre les doutes sur la foi. XXVII, 156.

DREUX (victoire de), remportée sur les Protestants par le duc de Guise: le prince de Condé y est fait prisonnier. XXIV, 618 et suiv.

DRIEDE (Jean), docteur de Louvain, suit le sentiment d'Adrien VI sur la faillibilité du Pape. XX, 36. Son sentiment sur l'indéfectibilité de la foi de Pierre. XXI, 619 et suiv.

DROIT du Roi. Jurieu falsifie l'Ecriture sur ce que Samuël dit être le

droit du Roi. XIV, 301. Le droit Royal parmi les Hébreux étoit tel que Samuël le décrit; et les rois de leur première monarchie étoient indépendants de toute autre puissance que de celle de Dieu. 302 et suiv. Les rois Asmonéens ou Machabéens furent également indépendants, comme le peuple même le reconnut, en ne se réservant aucun degré de puissance, pas même le pouvoir que Jurieu prétend appartenir à tout peuple, de changer le gouvernement dans un besoin. 307.

DROITURE. En quoi elle consiste. XXVI, 43.

DRUIDES (les), les augures, etc., cités mal à propos, pour prouver l'autorité des Papes sur le temporel. XX, 155 et suiv.

DUBOIS (Nicolas), professeur à Louvain : sa réponse sur le sentiment d'Adrien VI, touchant la faillibilité du Pape. XX, VIII, 32. Il nie que le pouvoir sur le temporel soit soutenu par aucun théologien. 106. Sa méprise sur les décrets du Concile de Constance. XXI, 4. Il veut qu'on envoie des courriers pour s'assurer du consentement de l'Eglise. 321. Il accuse Gerson d'avarice. 593.

DU BOURDIEU, Ministre protestant dresse un projet de réunion des Catholiques et des Protestants, qu'il envoie au duc de Noailles. Ce projet est communiqué à Bossuet, XVI 529 et suiv.

DUELS. Leur injustice. VIII, 180. Leur barbarie. 702 et suiv. Zèle de Louis XIV pour les réprimer. 703. Proposition sur le duel condamnée par l'assemblée de 1700. IV, 597.

DUMOULIN. Ministre célèbre, fait une prédiction pour l'an 1689. II, 470. Elle est démontrée fausse et son raisonnement insoutenable. 472. Sa contradiction sur les douze cent soixante Jours de l'Apocalypse 413. Son Système sur l'Antechrist. 455. Sur le Pape auquel il applique les caractères de la seconde bête de l'Apocalypse. 471.

DUPIN (Louis Ellies), Docteur de Sorbonne. Erreurs contenues dans sa *Bibliothèque des auteurs Ecclésiastiques*. XIX, 404 et suiv. Sur le péché originel. *Ibid.* Sur le Purgatoire. 407. Sur les livres Canoniques. 408. Sur l'éternité des peines. 410. Sur la vénération des saints et de leurs reliques. 413. Sur l'adoration de la Croix. 414. Sur la Grâce. *Ibid.* Sur le Pape et les Evêques. 415. Sur le Carême. 418. Le divorce. *Ibid.* Le Célibat des Clercs. 419. Critique téméraire de M. Dupin sur plusieurs saints Pères 419 et suiv. Sur saint Augustin surtout. 425. Altérations et omissions affectées pour détruire la supériorité du Pape, établie dans la procédure du Concile d'Ephèse. 436. Erreurs sur la présidence au Concile, afin d'en dépouiller le Pape. 444, 448. Outrageantes objections contre le Concile même et ses Pères les plus respectables. 451 et suiv. 467 et suiv. Irrévérence envers le Concile II de Nicée et le Concile de Chalcédoine. 470. Erreurs sur les dogmes. 471. Proposition de foi que M. Dupin taxe d'excès. 479. Ecrits de saint Cyrille contre Nestorius, qu'il trouve peu estimables et peu convaincants. 482. Son sentiment sur les douze chapitres. 489. Subtilité et ambiguïté qu'il leur objecte à tort. Ils ont été approuvés par le Concile d'Ephèse. 491. Erreurs de M. Dupin à ce sujet. 494. Sa pente à excuser Nestorius et ses partisans. 502, 505.

DUPUY (Pierre) auteur du traité des libertés de l'Eglise Gallicane. Ce livre est rejeté par les Evêques. XXI, 530 et note **.

DUPUY (M.) théologal de Luçon, avoit avancé en chaire des propo-

sitions erronées. XXVI, 434. En quel sens Bossuet les jugeoit dignes de condamnation. *Ibid.* Détail qu'il donne au prélat de l'affaire qui lui avoit été intentée par son évêque. 436. Avis que lui donne Bossuet. 440.

DURAND (Guillaume) évêque de Mende compose un livre pour préparer à la célébration du Concile général de Vienne. Ses principes sont ceux de l'Ecole de Paris. XX, 54; XXI, 264.

DURAS (mademoiselle de) invite Bossuet à se rendre chez elle pour conférer avec M. Claude, sur la matière de l'Eglise. XV, 349. Dans un entretien qui précéda, Bossuet lui fit entendre que les ministres ne professoient pas de bonne foi l'article du Symbole, *Je crois l'Eglise*, etc. Définition de ce mot *Eglise*. 350. Diverses significations de ce mot. 351 et suiv. Mademoiselle de Duras et M. Coton, objectent à Bossuet l'exemple du peuple de Dieu qui avoit abandonné son culte et sa loi. 365. Réponse de Bossuet. *Ibid.* et suiv. Elle demande après la conférence de plus grandes explications. 394. Et enfin convaincue, elle promet d'abjurer. 406 et suiv. *Voy.* CONFÉRENCE.

DUVAL (André), docteur de Paris, introduit en Sorbonne une nouvelle doctrine sur la puissance ecclésiastique. Il ne note pas le sentiment contraire. XX, 20. Il est très estimé à Rome. XXI, 549. Selon lui, le Pape ne peut pas tout ce qu'il veut dans l'Eglise. 555. Il explique le sens du décret de Florence sur l'autorité du Pape. 585 et suiv.

E

EAU BÉNITE. Ce que c'est. II, 150. Prière pour sa bénédiction. 226 et suiv.

EBBON, archevêque de Reims, favorise la révolte des enfants de Louis le Débonnaire : il est déposé. XX, 276.

ECBERT, célèbre théologien, fait connoître les erreurs des Catares ou Manichéens d'Allemagne. XIII, 248.

ECCIUS, théologien catholique se trouve à la conférence de Ratisbonne, où il rejette le livre de *l'Interim*. XIII, 81.

ECCLÉSIASTE. Sommaire de ce que contient ce livre. I, 339. En quel temps il a été composé. 340. Opinion singulière de Grotius sur l'auteur de ce livre. 341 Versions de ce livre. *Ibid.* et suiv. Combien la lecture en est utile. III, 713.

ECCLÉSIASTIQUE. Ce livre a été écrit en hébreu : de son titre. I, 437. L'original est perdu. *Ibid.* De l'auteur de ce livre. 438. De l'époque où il a été écrit. *Ibid.* et suiv. En quel temps il a été traduit en grec. 440 et suiv. Par qui. *Ibid.* de la version latine. 441. Nouvelle version faite sur le grec. *Ibid.* But de ce livre. *Ibid.* En quoi il diffère des *Proverbes* et de la *Sagesse*. *Ibid.* et suiv. Sa division. 442. Autorité canonique de ce livre, reconnue dès l'antiquité ponr décider les questions de foi. *Ibid.*

Pourquoi on l'a attribué à Salomon. *Ibid.* L'auteur de ce livre étoit convaincu qu'il parloit par esprit prophétique. 443.

ECCLÉSIASTIQUES. Pourquoi on les choisit dans un âge tendre, pour les former comme de jeunes plantes. XI, 536, note *. Quelle doit être leur conduite, s'ils veulent se rendre vénérables aux yeux du monde. 224 et suiv. Esprit de gémissement nécessaire aux Ecclésiastiques. 226 et suiv. Ecclésiastiques mondains. 228. Triste fin qui les attend. *Ibid.*

ÉCHANGES. Quelle est leur raison et leur origine. X, 542.

ÉCRITS divers ou Mémoires sur le livre des Maximes des saints. XVIII, 230 et suiv.

ECRITURE SAINTE. Ses qualités : I, III et suiv. Le plus ancien livre. Combien elle l'emporte sur les histoires profanes. XXIII, 116, XXV, 165. Merveilleux rapport, et consentement parfait des livres saints entre eux. XXIII, 295. Preuves de leur authenticité. 296. Les difficultés qu'on forme contre l'Écriture sont aisées à vaincre par les hommes de bon sens et de bonne foi. 304. Combien peu elles sont fondées. 305. Il est impossible que les livres saints se soient perdus ou qu'ils aient été supposés. 299, 315. La doctrine chrétienne nous est révélée dans ces saints livres. II, 84.

L'autorité de l'Eglise est nécessaire pour entendre l'Écriture Sainte. XV, 424. Claude est forcé d'avouer qu'il y a un moment où un chrétien ne peut pas faire un acte de foi surnaturelle sur l'Ecriture. 425. Les Protestants Luthériens et Calvinistes s'accordent à dire que toutes les disputes doivent être finies par elle, parce qu'elle est claire; et cependant ils disputent sans fin sur ce passage : *Ceci est mon Corps.* XII, 446. Ces paroles : *Buvez-en tous*, ne peuvent être bien entendues sans consulter la tradition : l'Écriture n'est donc pas aussi claire à tout le monde que les Protestants le disent. XIII, 44. Toutes les sectes séparées de l'Eglise catholique fondent leur doctrine contradictoire sur l'évidence de l'Écriture. 352. La foible constitution de la Réforme oblige les ministres à changer leur dogme de la nécessité de l'Écriture. Claude et Jurieu conviennent qu'on peut former sa foi sans avoir lu l'Écriture. 579. Fanatisme de la Réforme sur le témoignage qu'on croyoit avoir du Saint-Esprit pour le discernement des livres de l'Écriture. 581 L'Écriture, Jésus-Christ même et les apôtres sont sans autorité suivant les principes établis par Jurieu. XIV, 29. Les Écritures selon Tertullien, sont adressées à l'Eglise déjà subsistante. Il faut les recevoir d'elle, et leur interprétation. XV, 32. Les plus simples d'entre les Protestants se glorifient sans fondement, d'entendre l'Écriture. 55 et suiv.

Abus et fausses interprétations de l'Écriture parmi les Protestants. 59 et suiv. Utilité de l'Écriture reconnue dans l'Eglise Catholique. Les Protestants la calomnient, quand ils disent qu'elle la croit inutile ou même dangereuse. 167. Quand on veut entendre l'Écriture par son propre esprit, il n'est point d'erreur où l'on ne tombe. 172. Sur certains points principaux, elle est évidente par elle-même. III, 334 et suiv. R. Simon en affoiblit l'autorité. 315 et suiv. 326 et suiv. Amour de saint Augustin pour les saints livres. 420 et suiv. Fruits de cet amour. 421 et suiv. Quel ordre on doit suivre dans les livres de l'Écriture pour en rendre la lecture profitable aux religieuses et aux autres fidèle. 713 et suiv. Usage que les apôtres ont fait de l'Écriture pour prouver la divinité de Jésus-Christ. I, 257 et suiv. Citer l'Écri-

ture en n'alléguant que ce qui ne sert de rien à la matière, c'est un des artifices de l'erreur. XXVI, 204.

L'Écriture sainte joint ordinairement la droiture du cœur avec la simplicité des mœurs. I, 293. Elle est le trésor de la vérité. XXVI, 258. Les livres saints sont des lettres envoyées du ciel aux chrétiens pour les consoler dans leur exil. VII, 431 et suiv. Les Écritures prophétiques sont insipides et pleines de folie, du moins en quelques endroits, si on n'y trouve pas Jésus-Christ. 418. Excellente méthode pour les entendre. 459.

Exemples d'amour pour sa patrie qu'on y trouve. XXV, 190 et suiv. Elle n'insinue en aucun endroit le pouvoir de l'Eglise sur le temporel. XX, 173 et suiv.

Usage que Bossuet faisoit de l'Ecriture pour la direction des âmes. XXVII, 42, 45, 47, 50, 55, 60, 68 et suiv. 97, 104 et suiv. 122, 154, 164, 173, 189, 212. Quel respect il inspiroit pour elle au Dauphin, comment il la lui apprenoit. XXII, 5 et suiv. 28 et suiv.

L'Ecriture sainte ne doit être traduite en langue vulgaire qu'avec précaution. III, 3 et suiv. Règle pour l'interpréter. 111, 120. La connoissance des langues et de la critique ne suffit pas. 121. Des manuscrits et des leçons diverses. 125. Dans l'interprétation de l'Ecriture, il faut éviter les nouveautés et les singularités. 167. Suivre le sens le plus généralement admis. 169. Bossuet faisoit peu de cas des commentateurs protestants sur l'Ecriture, excepté Grotius et Drusius. XXVI, 260. Il se propose pour modèle dans ses notes, Jansénius sur les Evangiles. 268. Explication de plusieurs difficultés de l'Ecriture. XXVII, 61 et suiv.

Les livres tenus pour apocryphes par les Protestants ont toujours été reconnus canoniques dans l'Eglise. XVII, 217. Objections de Leibniz. 235, 243, 257. Justification du décret du Concile de Trente touchant le canon des Ecritures et réfutation des objections de Leibniz. 294. Preuve de l'authenticité des livres deutérocanoniques. XXVI, 545. L'abbé Dupin coupable d'avoir voulu détruire la tradition de l'Eglise sur plusieurs livres canoniques. XIX, 408. *Voy.* TESTAMENT.

ÉDOUARD VI, roi d'Angleterre succède à Henri VIII. La Réforme se fait sous son nom. *Voy.* RÉFORMATION ANGLICANE. Education qu'on lui donne pour lui inspirer la haine des images. XIII, 62.

ÉDOUARD de Bavière, prince Palatin réfugié en France, se convertit; épouse Anne de Gonzague. XI, 87.

ÉDUCATION. *Voy.* LOUIS, Dauphin.

ÉGALITÉ. Tous les hommes égaux par leur nature : la vanité humaine ne peut souffrir cette égalité. XI, 191. Efforts qu'ils font pour s'agrandir. 192.

ÉGALITÉ des personnes divines. Jurieu impute aux Pères des trois premiers siècles, de les faire inégales en perfection et en opérations. XIV, 482. Les mots *engendré par le conseil et la volonté du Père*, ne détruisent point l'égalité, non plus que le nom de *ministre* attribué au fils. Les Pères en se servant de ces expressions, en ont exclu toute idée d'imperfection. 488.

ÉGLISE. Définition de ce mot : ses diverses significations. XV, 350 et suiv. Quelles sont les notes de la vraie Eglise. II, 74 et suiv. L'Eglise dès sa naissance est persécutée par Néron. XXXV, 74. Elle remplit toute la terre. 77, 229. Ses martyrs et ses docteurs au second siècle. 77 et suiv. Elle n'est point ébranlée par les hérésies. 79, 289. Constantin lui donne la paix. 86. Elle est persécutée en Perse. 87. Tout l'Empire s'émeut

contre elle. 221. Maux qu'elle souffre de la violence des hérétiques. 89. Elle se soutient malgré les princes qui protégent l'hérésie. 231 et suiv. Elle conserve un caractère d'autorité que les sectes n'eurent jamais. 289 et suiv. Elle les confond toutes par sa succession invariable depuis l'origine du monde. 321. Elle est comparée à un édifice d'une éternelle durée. XXI, 408. Jésus-Christ promet à l'Eglise, pour le temps, l'universalité des temps et celle des lieux, ce qu'on prouve par les paroles mêmes de la promesse. XV, 3 et suiv. Toutes les controverses sont résolues par ce seul principe, que la vérité domine toujours dans l'Eglise. 21. Les hérétiques sont mis par Jésus-Christ au rang des Païens, parce qu'ils croient que la vérité cesse dans l'Eglise. 28. Témérité du ministre Basnage, qui ne veut pas croire que Jésus-Christ ait pu donner en six lignes, un remède à toutes les erreurs. 73. L'Eglise s'étend de Jérusalem dans tout le monde de proche en proche. 5. L'Eglise ne renferme pas seulement des saints. 9. Elle est composée des bons et des méchants. III, 54.

L'Eglise est une et apostolique. XVI, 420. Les Protestants qui l'accusent d'idolâtrie, blasphèment contre Jésus-Christ et ses promesses. 436 et suiv. 440 et suiv. Sentiment d'un célèbre Protestant sur son infaillibilité. 699; XVII, 36. S'il s'accordoit avec lui-même, il seroit d'accord avec nous. XVI, 753. Où réside cette infaillibilité. 755; XVII, 38, 175, 176. On ne peut pas changer ses décrets sur la foi. 237. Elle ne peut rien céder sur les dogmes. 288; XIX, 88.

L'Eglise demeure ferme dans sa doctrine sans variation. Ce qu'on croit dans l'Eglise a toujours été cru. XIII, 570; XIV, 159; XVI, 418. Sa constance à soutenir invariablement les mêmes dogmes. Exemples dans la question mue par Bérenger, de la présence réelle. Conduite de l'Eglise envers les novateurs. Elle condamne Bérenger et lui oppose, dès le commencement, le changement de substance comme la croyance de toute l'Eglise et de tous les Chrétiens. XIII, 591. L'hérésie de Bérenger terrassée sans qu'il fût besoin de concile général. 596. Décisions uniformes et simples du grand concile de Latran contre l'erreur opposée à la transsubstantiation. 597. Netteté des décisions de l'Eglise. Sa modération dans la décision des dogmes, à ne donner pour certain que ce qui l'est en effet. 611. L'Eglise est invariable dans ses décisions. Sa doctrine est toujours la même, et partout, parce que la vérité venue de Dieu a d'abord toute sa perfection. XIV, 5, 432. L'Eglise ne peut être vaincue par l'erreur, quelque violente que soit l'attaque. XII, 444. La promesse de Jésus-Christ d'être toujours avec elle, la soutient et le principe posé par la Réforme, que Jésus-Christ l'a delaissée, est insoutenable. *Ibid.* Malgré les secousses des hérésies, elle est toujours dans la même situation. XIII, 607. Les faits qu'on oppose à la promesse sont inutiles; la parole de Jésus-Christ suffit. XV, 162. Elle décide si bien les questions du premier coup, qu'elle n'est jamais obligée d'y revenir et de changer ses décisions. XIII, 502. Claude et Jurieu forcés de reconnoître la visibilité de l'Eglise et la perpétuité de son ministère, ne peuvent se dispenser d'avouer, qu'avant la Réforme, les élus se sauvoient dans sa communion et sous le ministère romain. 522 et suiv. 613; XIV, 142 et suiv. Les Eglises, quoique éloignées les unes des autres, ne font qu'une seule Eglise catholique par l'unité de la doctrine et des sacrements. 547 et suiv. C'est sans preuve que les ministres restreignent son infaillibilité dans la décision des dogmes. 570. Les promesses sont formelles en faveur de son infaillibilité; et Jurieu ne peut la nier sans se contredire. 571. Se soumettre à l'Eglise, ce n'est pas se soumettre aux hommes, mais à Dieu. 14, 150. La succession et la perpétuité de l'Eglise attestées par les promesses de Jésus-Christ forment un des douze articles fon-

damentaux du symbole des apôtres. xv, 17. Cette question : où étoit l'Eglise avant la Réforme? est une question qui regarde le fond de la foi. xiv, 140. Elle embarrasse Jurieu et tous les docteurs réformés. Ses ennemis abattus à ses pieds sont forcés de la reconnoître. 137 et suiv. Et contraints de la reconnoître visible : l'Eglise invisible des Protestants, étant une chimère, ils ne peuvent trouver que l'Eglise catholique. 140. La visibilité de l'Eglise, composée de pasteurs et de peuples, démontrée par les paroles de la promesse, ainsi que son gouvernement. xv, 77. L'Eglise doit toujours durer au lieu que la synagogue devoit finir. 89. Explication des promesses, tirée des paroles mêmes de Jésus-Christ comparée avec celles des ministres. 104 et suiv. Absurdité d'un ministre qui soutient que ces mots *usque ad consommationem seculi*, expriment non la fin du monde, mais la fin du siècle où vivoient les apôtres ; et que ceux-ci, *portæ inferi*, signifient la mort, et prouvent simplement qu'on ressuscitera. 97 et suiv. L'Eglise n'étoit pas moins visible pendant les persécutions, qu'elle l'est pendant la paix. 113 et suiv. Elle l'étoit pendant la persécution de Valens et de Constance; les saints docteurs et saint Athanase, trois ans après la mort de Constance, la disoient répandue par toute la terre. 147. Les Protestants n'osent rejeter l'autorité de l'Eglise catholique et romaine dans la confession d'Ausbourg. Luther même, quatre ans après cette confession, reconnoissoit la vraie Eglise dans sa communion. xii, 498. L'Eglise est sainte, parce qu'elle prêche toujours la sainteté, et qu'elle enferme tous les saints dans son sein. Basnage raisonne pitoyablement en disant qu'il faudroit au moins que tous les pasteurs fussent saints, pour pouvoir dire que l'Eglise est sainte. xv, 97. L'Eglise étoit très forte et très puissante, et néanmoins très soumise aux puissances légitimes sous Constance, sous Julien l'Apostat, sous Valens et sous Justinien ; en Afrique sous la tyrannie des Vandales ; en Perse sous Sapor; parmi les Goths, sous Athanaric. xiv, 249 et suiv. L'Eglise catholique accusée par Jurieu de nier l'obligation d'aimer Dieu, condamne ceux qui tiennent cette doctrine. 101. L'Eglise ancienne, selon Jurieu, n'avoit qu'une théologie imparfaite ; elle ignoroit les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, etc. 23. Elle étoit la plus malheureuse et la plus mal instruite de toutes les sociétés. 24. Selon ce ministre la foi du peuple demeuroit pure, pendant que celle de tous les docteurs étoit corrompue. xiv, 366 et suiv. L'Eglise catholique s'oppose par sa constitution à l'indifférence des religions : elle est intolérante de toutes les sectes, et ne peut, comme la Réforme, les admettre. 590, 707 et suiv. Jurieu, pour connoître les points fondamentaux, rappelle la Réforme à l'autorité de l'Eglise catholique, et dit que ce que les Chrétiens ont cru unanimement et croient encore est fondamental. 629. L'Eglise avoue qu'il y a quelques articles principaux de la foi qu'il n'est pas permis d'ignorer; mais elle ne dit pas comme dans la Réforme, qu'il soit permis de nier les autres points également révélés. 637. L'Eglise est visible; aveux des Protestants. xv, 351, 442, 451. Leurs erreurs sur la visibilité et infaillibilité de l'Eglise. 352 et suiv. Quoique notre doctrine sur l'Eglise diffère beaucoup de celle des Protestants, dans la pratique, ils exigent la soumission à ce qu'elle décide ; preuves qu'on en apporte. 361, 376, 409. L'Eglise nous met en main les Ecritures. 427. Et c'est en nous soumettant à son autorité que nous commençons à croire. 428. L'autorité et l'unité de l'Eglise attaquées par R. Simon. iii, 336. Etablies par un beau passage de saint Chrysostôme. 337. Par Bossuet dans un écrit à mademoiselle de Duras. 340 et suiv. Elle croit la même chose dans tous les temps et dans tous les lieux. 535. Elle croit que c'est approuver l'erreur que de ne pas s'y opposer. xxi, 577 et suiv.

L'Eglise est le corps de Jésus-Christ. VIII, 21. Son épouse. VII, 414. Comment elle est en même temps le corps et l'épouse de Jésus-Christ. XXVII, 17. Son union avec Jésus-Christ figurée dans le *Cantique des cantiques*. I, 374, 379 et suiv. Elle est mère et nourrice tout ensemble. Mère de tous les fidèles par son unité. X, 499. Sa fécondité. XXVII, 18. Elle est toujours jeune et toujours nouvelle. VII, 519. Comment Jésus-Christ l'a formée. X, 205 et suiv. Combien elle diffère de la Synagogue sous le rapport des promesses. VII, 444 et suiv. Avantages de l'Eglise au dessus des sectes séparées. 424. Elle est la Cité où Dieu habite. Son origine est céleste. II, 123. C'est une Cité dont toutes les pierres sont vivantes. XI, 74. Un édifice tiré du néant, œuvre d'une main toute puissante. 544. C'est la ville des pauvres bâtie par Jésus-Christ. VII, 444, 445. Le seul véritable temple où Dieu soit adoré en vérité : pourquoi? VIII, 301 et suiv. Circonstances frappantes de son établissement. XI, 541. Elle a toujours été sur la terre. VIII, 27. Elle a été étendue, sans être divisée ; n'a jamais été interrompue. X, 206. Elle a toujours été visible. 210 et suiv. L'Eglise persécutée en naissant par les tyrans et par les Chrétiens. IX, 152. Elle est persécutée parce qu'elle faisoit profession de la vérité. VIII, 26. Toujours visible pendant les persécutions. II, 105 et suiv. Dans sa naissance, elle obéit aux princes persécuteurs. XX, 180. Puis à Julien et aux princes hérétiques comme aux catholiques. 222, 272. L'Eglise est étrangère sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu. XI, 573, 129. On ne cesse d'entreprendre sur ses droits. *Ibid.* Glaive que Dieu lui a mis en main. 128. L'Eglise figurée en la personne des Israélites. X, 445 et suiv. Et dans Marie. IX, 601. L'Eglise est inspirée de Dieu. VII, 343. Comment Dieu lui a donné le caractère de l'immortalité. IX, 89, 91. Combien l'Eglise a travaillé pour l'autorité des Rois. VIII, 675 et suiv. Grande et mémorable destinée de l'Eglise. 673. Service qu'elle exige des Rois. 674. Elle ne relève point de la puissance des hommes. XI, 574. Elle est le plus solide appui des trônes. *Ibid.* La foi est le trésor et le fondement de l'Eglise. *Ibid.* Nécessité de donner de l'autorité à l'Eglise, afin que Jésus-Christ règne. VIII, 676. L'autorité de l'Église, frein de la licence. *Ibid.* XI, 94. Excès où le mépris de cette autorité a jeté les hommes. XI, 15. L'amour de l'Eglise renferme la condamnation de toutes les erreurs. X, 498. Double unité dans l'Eglise ; l'une extérieure, l'autre invisible et spirituelle, XI, 290. Les méchants sont dans l'Eglise comme une paille est dans le froment. *Ibid.* L'Eglise de la terre unie à celle du ciel par la charité. X, 207 et suiv. Travaux de Louis XIV pour l'Eglise. 483. L'Eglise catholique seule supérieure au saint Siége. 479.

Autorité des jugements de l'Eglise : elle a toujours exigé que les fidèles passassent des actes qui marquassent leur consentement et leur approbation expresse à ses jugements, avec une persuasion entière et absolue dans l'intérieur. XXVI, 94. Elle a exercé ce droit dès l'origine du christianisme. Faits qui le démontrent. 95. L'Eglise en prononçant ses jugements agit par le commandement du Saint-Esprit. 98. Maximes et faits qui prouvent que l'Eglise n'attend pas l'aveu des hérétiques pour les condamner. *Ibid.* et suiv. L'Eglise est la plus foible société du monde, si les Chrétiens ne reconnoissent pas en elle, une autorité vivante et parlante, quand ils ne sont pas d'accord sur le sens de l'Ecriture. 180. *Voy.* AUTORITÉ, BABYLONE, CONCILES, ÉVÊQUES, PAPE, PIERRE, PORT-ROYAL, UNITÉ.

ÉGLISE CHINOISE. Basnage, qui conteste à Jésus-Christ l'antiquité de son Eglise, l'accorde à une Eglise chinoise. Portrait de cette Eglise prétendue. XV, 113.

ÉGLISE GALLICANE. Science, force et vertus de cette Eglise. IX, 96. Sa beauté. X, 447. Fondée par les évêques que saint Pierre et ses successeurs ont envoyés. 469. Sa gloire au second siècle. XXIII, 78. Opposée à l'arianisme. X, 469. Renouvelée par les exemples et les miracles de saint Martin. *Ibid.* Son respect pour le saint Siége, qu'elle imprima dans le cœur de Clovis et des Français. 470. Elle hésite à recevoir le septième concile. XXIII, 110. Sa conduite toujours uniforme. X, 486. Son zèle pour ses libertés. 489. *Voy.* LIBERTÉS. Cette Eglise croit que les évêques reçoivent immédiatement de Jésus-Christ leur puissance. XXI, 300.

ÉGLISE JUDAIQUE. Différence des promesses qui lui sont faites, de celles que Jésus-Christ fait à son Eglise. L'une par sa constitution devoit finir. finir et l'autre ne point XV, 88. Basnage accuse Jésus-Christ et ses apôtres de s'en être séparés. On démontre le contraire. 112. Cette Eglise a toujours été visible avant sa réprobation, même du temps de Jésus-Christ. 89. Sa visibilité dans le royaume d'Israël, du temps d'Elie. 134.

ÉGLISE ROMAINE. Sa primauté et sa foi. VI, 162. Sa grandeur. X, 453 et suiv. 488 et suiv. Les hérésies n'ont pu y prendre racine. Sa foi toujours celle de l'Eglise. 454. La chaire romaine combien célébrée par les Pères. 459. Eglises enfantées par celle de Rome. 463 et suiv. Oracle prononcé par saint Irénée, en faveur de l'Eglise romaine. 469. Elle doit être consultée dans tous les doutes. *Ibid.* Les évêques de France se règlent sur elle, pour la foi et la discipline. 471. Amour de Charlemagne pour cette Eglise. 472 et suiv. Ce qu'il a fait pour sa grandeur; elle lui doit son indépendance. 474, 475. Son autorité défendue par saint Bernard. 476. D'où viennent l'affection et le respect de l'Eglise de France pour l'Eglise romaine. 488. Protestation d'attachement à l'Eglise romaine; combien nous devons tenir à son unité. 489 et suiv. Aveuglement des royaumes qui s'en sont séparés. 488. Ce n'est pas un petit honneur à cette Eglise que le trône le plus ancien et le plus auguste de l'nnivers ait été toujours le plus soumis et le plus libéral envers le saint Siége. XXVI, 107, 108. Au milieu des pensées humaines, l'œuvre de Dieu s'accomplit et la foi romaine révérée dans tous les siècles, subsiste. 305.

Le ministre Ferry avoue qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine avant l'an 1543. Conclusion qu'en tire Bossuet. XV, 198. Ce n'est pas à la seule Eglise de Rome que convient le titre de Catholique : pourquoi on le lui donne. 201. Si l'on pouvoit se sauver en l'Eglise romaine en 1543, on le peut encore; on le démontre en prouvant que nous n'avons pas varié dans notre doctrine, ni les Protestants dans leurs fausses imputations. 208 et suiv. Il n'y a aucune différence entre la doctrine des anciens Catholiques et la nôtre. 210, 224 et suiv. Sa doctrine sur la rédemption du genre humain. 230. Sur la justification. 229. Elle relève la gloire de Jésus-Christ. 249. Sa doctrine sur la justification par les œuvres. 261. On ne peut se sauver hors de cette Eglise. 294. Ni s'en séparer sans être schismatique. *Ibid.* Elle a toujours été la véritable Eglise. 295 et suiv. Elle est le centre de l'unité catholique. 311. Elle est infaillible. Ce n'est que dans son unité que se trouve la vérité. 316. L'Eglise romaine reconnue véritable par Grotius. III, 199.

En quel sens l'Eglise de Rome persévère invariablement dans la foi. XXI, 241 et suiv. Son indéfectibilité reconnue par les anciens scolastiques. 212 et suiv. En quel sens elle a une autorité souveraine. 288. Son exactitude à observer les canons et à les faire observer aux autres. 111 et suiv. Les

églises d'Afrique, de France, d'Espagne et autres, ordonnoient autrefois leurs évêques sans recourir à Rome. 305.

ÉGLISES PROTESTANTES. La cause de leurs variations est de n'avoir pas connu l'autorité de l'Eglise catholique. XIII, 501. La confession d'Ausbourg reconnoît la visibilité de l'Eglise. 503. L'apologie de la confession d'Ausbourg confirme le dogme de la visibilité de l'Eglise. Elle contredit par là les reproches d'idolâtrie et de sacrilége que les Réformateurs faisoient sans cesse à l'Eglise romaine. 505. La perpétuelle visibilité de l'Eglise confirmée de nouveau dans les articles de Smalcalde, et dans les confessions de foi saxonique, de Virtemberg, de Bohême, de Strasbourg, de Bâle, etc. 507 et suiv. Les Protestants ont recours à une Eglise invisible, parce que de l'aveu de Jurieu, ils n'en pouvoient trouver une visible de leur croyance. 511 et suiv. La confession belgique, s'exprime comme les autres sur la visibilité, mais se prépare une échappatoire ; l'anglicane est pleine d'équivoques, et celle d'Ecosse de contradictions. 512, 513. La confession de foi calvinienne, suppose toujours l'Eglise visible. Elle exclut l'Eglise romaine du titre de vraie Eglise, et élude la question où étoit l'Eglise avant la Réforme ? 516, 517. Différents synodes proposent de retoucher les articles omis dans la confession et se déterminent à la fin à ne pas traiter davantage la matière de l'Eglise. 518 et suiv. Les arguments des Réformateurs contre l'autorité de l'Eglise, sont résolus par les ministres eux-mêmes. 614. Les Réformés n'ont pour eux ni l'Eglise visible, ni l'Eglise invisible, puisqu'ils ne peuvent nommer, non sept mille hommes cachés, mais même un seul qui pensât comme eux, et qu'ils sont convaincus d'avoir innové contre toute l'Eglise et contre eux-mêmes. XV, 136. Les Synodes de Gap et de la Rochelle, embarrassés de ce que l'Eglise invisible avoit été oubliée dans la confession de foi calvinienne. XIII, 518.

ÉGYPTIENS. Leur commencement. XXIII, 9. Ils s'établissent dans la Grèce. 13, 14. Ils reçoivent les Grecs dans leur pays. 28. Ils étoient graves et sérieux. 337. Leur principale occupation étoit celle des lois et de la sagesse. 338. Leurs mœurs. *Ibid.* et suiv. Leur industrie et leurs grands édifices. 344 et suiv. Leurs conquêtes sous Sésostris. 351. Ils sont assujettis par Sabacon. 358. Et par Cambyse. 354.

ÉGYPTIENS, Grecs et Romains, leur aveuglement avant la venue de Jésus-Christ. IX, 355.

ÉKARD, dominicain. Ses erreurs fort approchantes du Quiétisme, condamnées par Jean XXII. XXIX, 4.

ÉLÉVATION (l') de l'Eucharistie ôtée par Carlostad, à Virtemberg, et retenue par Luther en dépit de Carlostad. XII, 410, 411, 491, 492. Détruite et pourtant jugée irrépréhensible par Luther. 589.

ÉLÉVATIONS à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne. V, jusqu'à la page 375.

ÉLIPAND, évêque de Tolède, fait Jésus-Christ fils adoptif de Dieu. Sa condamnation. XXI, 353.

ELISABETH, mère de saint Jean Baptiste. Son cri et son humble étonnement à la vue de la sainte Vierge. V, 188 et suiv. IX, 570 et suiv. Ce que représentoit sa vieillesse. 599.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre, a du scrupule de prendre le titre de chef de l'Eglise anglicane. XIII, 33. *Voy.* BIENS, RÉFORMATION ANGLICANE.

ÉLOQUENCE (l') ne doit paroître dans les discours chrétiens qu'à la suite de la sagesse. VIII, 150 et suiv. Caractère de l'éloquence chrétienne. XI, 174 et suiv. *Voy.* PRÉDICATEURS.

ÉLUS, prédestinés. A quelle marque on les reconnoît. II, 122 et suiv. 162, 163. Leur petit nombre rappelé souvent dans l'Evangile. V, 523. Ils son entre les mains de Jésus-Christ. VI, 10. Ils sont tirés du monde par le Père, 288. Sauvés et instruits par le Fils. 286, 290. Comment le Père les donne au Fils. 291. Jésus prie pour eux. 294, 316. Et demande la charité. 317. Il leur fait part de sa gloire. 324. Il veut qu'ils soient consommés en un. 325. Et qu'ils partagent sa gloire dans le ciel. 326. Ils sont aimés de Dieu en Jésus-Christ. 332. Les élus déjà séparés dans la prédestination éternelle, même au milieu de la contagion du siècle. VII, 440. Avec quel ordre Dieu procède dans le renouvellement de ses élus. IX, 31. Leur force se perfectionne dans l'infirmité. 39. Dieu remue le ciel et la terre pour les enfanter et les sauver. XI, 44. Les élus, de l'aveu de Claude et de Jurieu, se sauvoient avant la Réforme dans la communion de l'Eglise romaine. XIII, 506 et suiv. Il trouve dans la promesse, la durée de l'Eglise par les élus qui n'y est pas, et n'y trouve pas cette durée par les pasteurs qui y est. XV, 118. *Voy.* PRÉDESTINÉS.

EMPEREURS. Conduite qu'ils ont tenue à l'égard des nouveaux convertis dans les premiers siècles. XXVI, 356. Les lois qu'ils ont portées à leur sujet, sont les sources où l'on doit connoître quel étoit leur pouvoir et jusqu'où ils avoient été. 357.

EMPIRES. Leurs révolutions sont réglées par la Providence. XXIII, 328. Ces révolutions ont des causes que les princes doivent étudier. 333. Causes des mutations des empires. XI, 13. Les empires et les monarchies, présent de peu d'importance aux yeux de Dieu. VIII, 211.

L'Empire est transféré des Grecs aux Français et à Charlemagne, par les Romains; et non par les Papes. XX, 300. Il est transféré des Français aux Allemands par la même autorité. 311. Sur quel fondement les Papes croyoient avoir un droit sur l'Empire et les empereurs d'Allemagne. 414 et suiv. *Voy.* SACERDOCE.

EMPLOIS. Comment on s'y engage. X, 547. Illusion de l'élévation aux emplois relevés. XXVII, 420.

EMPRESSEMENT. Il est mauvais ou au moins imparfait dans la vie spirituelle. XXVII, 706. Bossuet ne l'approuve pas. 723.

ENDURCISSEMENT dans le péché. Ce que c'est. III, 640. Il est la peine des péchés précédents. *Ibid* et suiv. C'est de la part de Dieu plus qu'une permission du péché; pourquoi? 642. Comment? 639.

ENFANCE. Caractères particuliers du mystère de la sainte enfance de Jésus-Christ. VII, 308 et suiv.

ENFANTS. Avec quelle sorte d'égalité la nature a partagé l'amour des enfants entre le père et la mère : qui sont ceux qui manquent d'amour pour leurs enfants. VIII, 567 et suiv. Les enfants des fidèles naissent dans la grâce que le baptême ne fait que sceller en eux, selon Calvin ; ce qui emporte la prédestination de toute la postérité d'un fidèle. XIII, 120, 122. Le Synode de Dordrect décide que tous les enfants des fidèles sont saints et sauvés. 453. Enfants morts sans baptême. *Voy.* SFONDRATE.

ENFANTS de Babylone (les trois), leur cantique expliqué. I, 245 et suiv.

ENFANTEMENT. Quel est le sens de saint Jean, dans cet enfantement douloureux qu'il attribue à la sainte Vierge. IX, 562 et suiv. X, 116. Deux enfantements en Marie. *Ibid.*

ENFER. En quoi il consiste. IX, 292. Caractère propre de l'enfer : deux sortes de feux dans les divines Ecritures ; l'un qui purifie, l'autre qui consume ; d'où leur vient cette différence. VIII, 661. Comment Job nous le représente. IX, 292. *Voy.* PEINE.

ENNEMIS. Comment nous devons nous comporter à leur égard. VIII, 13 et suiv. Prier pour nos ennemis. XVI, 17, 19. Pardon des ennemis. X, 522. Trois sortes d'ennemis auxquels le pécheur a mérité d'être livré par son crime. VIII, 710.

ENNODIUS, diacre, puis évêque de Pavie, publie l'apologie du pape Symmaque. XXI, 454.

ENTENDEMENT. Sa définition, ses opérations. XXV, 4 ; XXII, 59. Actes de l'entendement joints aux sensations : comment on les distingue. XXV, 4 ; XXII, 63. En quoi l'entendement diffère de l'imagination. XXV, 4 ; XXII, 66. Comment ils s'aident et s'embarrassent mutuellement. 68. Actes particuliers de l'intelligence. 70. Combien l'homme doit le cultiver. En quoi consiste sa perfection. 78. Sa perfection au dessus des sens. 82. L'intelligence n'est attachée par elle-même à aucun organe ni à aucun mouvement du corps. 154. Elle en dépend par accident. 157. Elle a pour objet des vérités éternelles. 194, 251. Trois opérations de l'entendement. XXV, 8. L'attention est commune à ces trois opérations. *Ibid.*

ENTHYMÈNE. Sa définition. XXV, 130.

ENVIE. Sa nature et ses effets. VIII, 392. La plus noire, la plus basse de toutes les passions; première cause de toutes les indignités qu'on fit souffrir à Jésus-Christ. 786. Elle est la passion la plus juste et la plus injuste. IX, 261.

ÉPAMINONDAS, thébain, se signale par son équité et par ses victoires. XXIII, 46.

ÉPHÈSE (concile d') troisième général. Il examine l'affaire de Nestorius, déjà condamné par le pape saint Célestin. XX, 62 et suiv. XXI, 195 et suiv. Il ne demande pas la confirmation de ses décrets. 277. Il tient les Pélagiens pour hérétiques, comme déjà jugés par le pape. 327. L'histoire de ce concile est défigurée par l'abbé Dupin, pour affoiblir l'autorité du pape XIX, 435, à qui il refuse la présidence des conciles. 444. Ensuite pour insulter le concile même. 451 et suiv. Fausses idées que Dupin donne de ce concile. 454. Saint Cyrille rendu suspect. 455. Saint Flavien accusé dans ses intentions. 456. Objections entassées. 457. Réponse décisive omise. 459. Déguisement en faveur des partisans de Nestorius. 465. Outrageantes objections contre le concile demeurées sans réponse. 467. Les douze chapitres de saint Cyrille approuvés par le concile. 494. Ce concile, selon Jurieu, établit l'idolâtrie dans l'Eglise, en nommant la sainte Vierge mère de Dieu. XIV, 642. *Voy.* JURIEU.

Le *brigandage* d'Ephèse annullé, comme tenu sans le pape saint Léon. XXI, 279. *Voy.* DIOSCORE.

ÉPICURIENS. Leur doctrine contre la Providence. IX, 134.

ÉPIPHANIE. Explication du mystère de cette fête. II, 156. Elévations sur

ce mystère. v, 311. Pensées pieuses sur le même sujet. x, 494. C'est la fête de la foi. XXVII, 95.

ÉPISCOPAT. Son unité. x, 459. En quoi consiste sa dignité. XI, 178. En quel sens il vient de Pierre · témoignages des Pères. XXI, 296.

ÉPISCOPIUS (Simon), professeur en théologie à Leyde, paroît à la tête des Arminiens ou Remontrants, au synode de Dordrect. XIII, 430 et suiv. Il engage les Arminiens dans le socinianisme. III, 177. Regarde les prophéties comme des allégories. 182. En rejetant la preuve des prophéties, il ne fait que répéter ce qu'ont dit les Marcionites. 391. Et se mettre en opposition avec les Chrétiens de la primitive Eglise. 392. C'est un interprète infidèle du nouveau Testament. 84, 102.

ÉPOQUE : ce que signifie ce mot. XXIII, 3. Division de l'histoire ancienne en douze époques. *Ibid.*

ÉPOUX. Comment Jésus-Christ est l'époux des âmes dans l'oraison. x, 433. Il est l'époux des vierges : à quelles conditions. 238. Manières admirables dont le céleste époux tourmente les âmes. XXVII, 97. Comment il s'unit avec elles. 192. Son avènement dans les âmes. 114. Comment lui plaire. 124. Manière de l'attendre. 138. N'avoir d'autres vues que de lui plaire. 208, 221, 233. Etat de l'épouse qui soupire après le divin époux. 89 et suiv. Epouse de Jésus-Christ ce qu'elle lui apporte en dot. 129.

ÉPREUVES (les) dans la vie spirituelle, expliqués en la personne de Job. XVII, 633 et suiv. Par David. 636. Erreurs sur leur durée et leur usage. XVIII, 375. Funestes conséquences qui s'en suivent. 669. L'épreuve produit l'espérance, selon saint Paul. x, 331. Deux genres d'épreuves : l'épreuve de la pauvreté, l'épreuve de l'abondance. 332. Epreuves de l'eau, du fer chaud, etc. appelées autrefois le jugement de Dieu. XX, 315 et suiv.

ÉQUIVOQUES (les) en matière de foi sont de l'esprit de la nouvelle Réforme. XI, 524 Equivoques de Bucer et des Sacramentaires sur l'Eucharistie. 511, 520. Equivoques des Calvinistes au colloque de Poissy sur le même sujet. XIII, 165. Sentiment de Pierre Martyr, florentin, sur ces équivoques. 168. Equivoques des Manichéens d'Allemagne. 249.

ÉRASME objecte à Luther le consentement de tous les Pères sur le libre arbitre. XII, 399. Il est choqué des emportements de ce Réformateur, dont il peint le caractère. 408. Luther tâche de l'attirer dans son parti par des flatteries basses. Erasme écrit contre le livre du *Serf-arbitre* de Luther. 419. Il se moque des mariages des ministres réformés et de celui de Luther. *Ibid.* et 428. Ils exhortoit les Réformés à commencer par s'accorder entre eux, avant de vouloir faire la loi aux autres. 446. Selon lui le monde opiniâtre et endurci avoit besoin d'un maître aussi rude que Luther pour le corriger. Son témoignage sur le dérèglement des mœurs des prétendus Réformés. 550. Audacieuse critique d'Erasme sur saint Augustin soutenue par R. Simon. III, 380.

ERMANGARD appelle Vaudois toutes les sectes séparées de Rome depuis l'onzième siècle et même les Albigeois ou Manichéens. XIII, 258.

ERREURS. Plus elles viennent de haut plus le coup qui doit les frapper doit être fort. XXVI, 313.

ESAU. Est supplanté par Jacob. XXIII, 12, 137. Quel est le sens de ce

passage qu'Esaü est haï de Dieu, tandis que Jacob en est aimé. III, 84, 156 et suiv.

ESDRAS réforme les abus en Judée. XXIII, 44. Met en ordre les livres saints. *Ibid.* Il est impossible qu'il en soit l'auteur. 301.

ESPAGNE. Elle obéit aux Carthaginois. XXIII, 54. Les Romains la soumettent. 56. Les Vandales s'y répandent. 92. Les Goths s'y établissent. *Ibid.* Les débauches du roi Rodrigue la font livrer aux Maures, qui y persécutent l'Eglise. 104. Pélage remporte sur eux une victoire signalée, et fonde un nouveau royaume. 105. Alphonse le Catholique l'augmente par ses victoires. 107. Alphonse le Chaste affranchit l'Espagne d'un infâme tribut, et signale sa valeur. 112.

ESPÈCES. *Voy.* COMMUNION.

ESPÉRANCE. En quoi consiste cette vertu. II, 87. Définition de l'espérance chrétienne. XXVII, 487. Sa nécessité. II, 552. Elle est autant d'obligation que la foi. XXVII, 163. Elle doit être notre guide. 431. Toujours espérer en Dieu. 171.

L'espérance supprimée par les Quiétistes. XVII, 417. Point de perfection qui exclue cette vertu. XVIII, 108, 211. Ce n'est pas être mercenaire que de s'exciter par le motif de la récompense. 206. L'espérance détruite par les nouveaux Mystiques. 181, 279, 681 et suiv. L'espérance regarde Dieu comme un bien absent, la charité comme présent. 334 et suiv. Elle est toujours intéressée. 363. La vue de la récompense constitue son essence, et est également proposée à tous. 393 et suiv. 395. C'est un vice de se proposer la récompense comme fin dernière. 399, 400, 674 et suiv. L'espérance chrétienne doit être rapportée à la gloire de Dieu. 398, 402. Abus de supposer à l'espérance chrétienne un autre motif que celui de la récompense. 403. Pourquoi on dit qu'il est permis d'agir pour la récompense. 405. Sylvius fait une obligation d'agir en cette vue. 407. La perfection consiste à rapporter la récompense à la gloire de Dieu. 408.

Aimer Dieu comme récompense, c'est l'aimer pour l'amour de lui-même. 417. Erreur d'admettre une espérance naturelle, outre la surnaturelle. 487, 675. Différence de l'espérance d'avec la charité. 611. Est-il vrai que l'espérance soit imparfaite de sa nature. 613. Passage de saint Chrysostôme et de saint Ambroise, sur les desirs du salut, mal entendus. 636. L'espérance ne peut être suppléée par la charité. 658 et suiv. Fénélon appelle l'espérance une vertu surnaturelle et la désavoue ensuite pour telle. XIX, 243. Il est permis d'agir en vue de la récompense. 246 et suiv. Erreur de M. de Cambrai à ce sujet bien réfutée. 249 et suiv. Le nouveau système de ce prélat va à renverser toute la théologie. 253.

Les Psaumes fournissent des motifs de cette vertu. I, X, XII. L'espérance est l'adoucissement de nos maux, la preuve de nos besoins. VII, 502. Espérance de la joie de l'immortalité bienheureuse ; consolation que Dieu donne à ses serviteurs qui souffrent. IX, 150. Espérance du siècle. XI, 501. En quoi elle diffère de celle des enfants de Dieu. 502. De toutes les passions la plus charmante. 418.

ESPRIT. Ses trois opérations. XXII, 71. Combien les passions dérèglent ses jugements. 79 et suiv. Dangers que court un prince qui laisse engourdir son esprit. 24 et suiv. 38. *Voy.* AME, ENTENDEMENT.

L'esprit de Jésus-Christ est un esprit vigoureux qui se nourrit de douleurs et fait ses délices des afflictions. VIII, 648. Quelle est la cause de cette afflic-

tion dont parle l'apôtre. 515. Esprit séducteur, son pouvoir sur l'homme. 518 et suiv. Esprit de force; premier caractère des hommes spirituels. IX, 251. Esprit de force et de charité. 231. Esprit du christianisme. *Ibid.* et 252. Esprit du monde combien opposé à la charité. X, 518.

ESPRIT SAINT. Sa divinité. III, 275. Sa procession du Père et du Fils. V, 32. Il est le véritable consolateur. VI, 206. Ses opérations dans les saintes âmes. 208. Il est leur maître intérieur. 215. Il convainc le monde d'incrédulité. 253. D'injustice. 257. Et d'iniquité dans son jugement. 258. Il enseigne toute vérité. 260. Il est égal au fils par ses œuvres. 261. Par son origine. 262. Il est vrai Dieu. 345. Merveilles opérées par le Saint-Esprit dans l'Eglise naissante. II, 178. Son opération perpétuelle dans l'Eglise. 179. Actes de foi envers le Saint-Esprit. 180. Manière de recevoir les dons du Saint-Esprit. XXIX, 548. Comment il nous enseigne au dedans. 555. Pourquoi les églises grecque et latine par leurs liturgies, attribuent au Saint-Esprit le changement du pain et du vin dans le saint sacrifice. XVI, 331.

ESPRITS (beaux); leur commerce de louanges; leur vanité. VIII, 178. Portrait d'un bel esprit, d'un philosophe. VI, 416. Comment Dieu récompense et punit tout ensemble la gloire du bel esprit. 419.

ESSENCES. Ce que c'est et comment elles sont éternelles. XXV, 37. Quand on a trouvé l'essence et ce qui répond aux idées, on peut dire qu'il est impossible que les choses soient autrement. 39. De ce que dans la création les idées de l'essence et de l'existence sont différentes, il ne s'ensuit pas que l'essence des créatures soit distinguée réellement de leur existence. 41.

EST. Quelle est la signification de ce verbe dans la proposition. XXV, 79.

ESTRÉES (César d'), cardinal, offre de revoir lui-même la traduction italienne de l'*Exposition*. XXVI, 22. Bossuet lui fait connoître des difficultés qu'on avoit proposées sur quelques endroits de son sermon prononcé à l'ouverture de l'assemblée de 1682; les motifs qui l'ont dirigé; et combien les Romains seroient peu fondés à s'en plaindre. 130.

ÉTAT. Il faut le servir comme le prince l'entend. XXV, 317. Les ennemis publics seuls séparent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'État. 318. Il n'y a jamais eu d'Etat sans religion. 342 et suiv. Un Etat florissant est riche en or et en argent. 483. *Voy.* EMPIRES, RELIGION.

Etat religieux. Ses obligations. X, 394, 404 et suiv. *Voy.* RELIGIEUSES, SILENCE.

ÉTATS-GÉNÉRAUX de 1614. Article du tiers-Etat touchant la puissance de l'Eglise sur le temporel : le clergé et la noblesse s'y opposent. XX, 429.

ETERNITÉ (l'), digne objet du cœur de l'homme. VIII, 370; XI, 118, 138. Les vérités de l'éternité sont bien établies. 52. Eternité de la peine du péché. X, 515. Saint Justin et saint Irénée faussement allégués par l'abbé Dupin contre ce dogme. XIX, 411. *Voy.* PÉCHÉ, PEINE. TEMPS.

ETHIOPIENS. Leur caractère; force de leurs corps; conseil que leur Roi donne à Cambyse. XXIII, 336. Les Ethiopiens qui ajoutent la circoncision aux sacrements de l'Eglise, sont sauvés par le ministre Jurieu. XIII, 540.

ÉTIENNE (saint), premier martyr. Comment il a été vengé de Saul, son ennemi. VIII, 18.

ÉTIENNE (saint), pape. Sa dispute avec saint Cyprien, au sujet du baptême des hérétiques. XXI, 328 et suiv. Il est accusé injustement par l'abbé Dupin. XIX, 421.

ÉTIENNE II fait des réponses inexactes à plusieurs consultations. XXI, 388, 389, 690.

ÉTIENNE III a recours à Pepin, roi de France, contre les Lombards, et obéit en même temps à Constantin Copronyme. XX, 269.

ÉTIENNE VII, intrus, fait jeter dans le Tibre le cadavre du pape Formose. XXI, 373.

ÉTIENNE, évêque d'Halberstat, et autres, dans l'onzième siècle, croient qu'un roi excommunié est par là même déposé. XX, 330.

ÊTRE : Il y a quelque chose qui est éternellement. XXII, 196. *Voy.* DIEU.

ÊTRES négatifs et privatifs. Expression impropre. XXV, 20. Des êtres qui diffèrent en espèce et de ceux qui ne diffèrent qu'en nombre. 32.

EUCHARISTIE. En quoi consiste ce sacrement et comment il le faut recevoir. II, 23 et suiv. 130, 329. Pourquoi institué. 330. Figuré par le sacrifice de Melchisédech. V, 145. C'est le mémorial de la mort du Sauveur. VI, 37 ; VIII, 798. Son institution. VI, 47. Fruit de l'Eucharistie. 49. Elle est le gage de la rémission des péchés. 54. Jésus-Christ avoit promis de nous donner sa chair et son sang. 60. La foi donne l'intelligence de ce mystère. 63. Vie éternelle fruit de l'Eucharistie. 64. Desir insatiable de l'Eucharistie. 66. Présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. 72, 75, 76, 81. Scandale des disciples. 83. Quel en est le sujet. 84. Incrédulité des Capharnaïtes. 86. Et même de plusieurs disciples. 92. Sommaire de la doctrine de l'Eucharistie. 107. Ce sacrement est la force de l'âme et du corps. 109. Le viatique des mourants. 110. Figure de la joie du banquet éternel. 113. En quoi semblable à l'ancienne Pâque. 116. En quoi elle nous apprend à sanctifier la nourriture du corps. 117. Adoration, exposition, réserve de l'Eucharistie. 122. L'Eucharistie considérée comme sacrifice. 124. Simplicité et grandeur de ce sacrifice. 129. L'Eucharistie est le sang du nouveau Testament. 134. Le nouveau Testament même. 136.

Nécessité de l'Eucharistie. III, 301. Nécessité non absolue. 302, 303 et suiv. Mais seulement de précepte. 308. Pourquoi les Pères n'ont pas toujours exprimé cette distinction. 310. Le chapitre VI de saint Jean doit s'entendre de l'Eucharistie. 311. Rapports de l'Eucharistie avec la parole de Dieu. VIII, 150 et suiv. Dans ce mystère tous nos sens nous trompent. 135. Combien Jésus-Christ est admirable dans l'Eucharistie. XXVII, 95. Ses dispositions dans ce sacrement. VI, 529. Ce qu'il y opère. 103. L'Eucharistie est la chose sainte des Chrétiens. VI, 529. C'est une grâce qui confond. XXVII, 65. Quelle est sa vertu. 104. La fréquentation de ce sacrement doit être réglée par l'obéissance. 110. Disposition où l'on doit être en présence du saint sacrement. 170. Instruction sur la fête du saint Sacrement. IV, 181.

La présence réelle est solidement établie par les paroles de l'institution ; mieux encore par l'intention du Sauveur dans l'institution de ce mystère. XII, 58. Ces paroles, *Ceci est mon corps*, ne peuvent être entendues dans un sens figuré ; doctrine des Calvinistes sur la réalité ; changements qu'ils y ont faits. Combien elle est inintelligible. 60 et suiv. L'Eucharistie est la contro-

verse la plus importante entre les Catholiques et les Protestants. Aveux des Luthériens et des Calvinistes sur ce sujet; conséquence qu'en tire Bossuet. 77 et suiv. Dans tous les mystères, et surtout dans celui d'Eucharistie, l'on doit imposer silence au sens humain pour n'écouter que Dieu. 196. La doctrine des Réformés favorise les Sociniens. 199. Abus de ces paroles *tout est consommé*. 207. La doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie est plus conforme à l'Ecriture; celle de Réformés plus accommodée aux sens. 211. Embarras où se trouvent les Protestants pour expliquer leur doctrine. 214. La force de la vérité les contraint d'user d'expressions qui nous favorisent. 222. La doctrine de l'Eucharistie ne fait pas Dieu trompeur. 252. Si Jésus-Christ est réellement présent, il doit être adoré. Discussions sur le sens littéral et figuré. 297 et suiv. Vaines objections d'un auteur anonyme contre ce qu'avoit dit Bossuet dans l'*Exposition*. Il développe ce qu'il avoit déjà énoncé ailleurs. 303. L'institution de l'Eucharistie est un gage de l'amour du Sauveur. 316 et suiv. Tout ce que les Protestants nous objectent sur ce point favorise le socinianisme, et tend à détruire tous les mystères. 319. Comment il faut traduire ces paroles de l'institution : *hoc est corpus meum*. III, 220.

Ce que Luther pensoit de l'Eucharistie. 404. Ce qu'on en a toujoure cru dans l'Église. 405. Comment les noms de *pain* et de *vin* peuvent entrer dans l'Eucharistie après la Consécration. Deux règles tirées de l'Écriture. 441 et suiv. Pourquoi on se sert du mot de substance dans l'Eucharistie. 463. Comment l'oblation de l'Eucharistie profite à tout le monde. 493. Equivoques des Sacramentaires sur l'Eucharistie. 522. Comment la présence du corps de Jésus-Christ en l'Eucharistie est spirituelle. 511. S'il faut admettre une présence locale dans l'Eucharistie. 513. Comment l'Eucharistie est un signe. 514. Si la présence du corps de Jésus-Christ est durable dans l'Eucharistie. 526. Doctrine de l'Église catholique sur l'Eucharistie, confirmée par Henri VIII. XIII, 22, 28. Ce que les Juifs ou Zuingliens croient de l'Eucharistie. 224. Eucharistie particulière et abominable des Manichéens. 242. Jean Hus a cru sur l'Eucharistie, tout ce qu'en croit l'Église Romaine. 331. Les Calvinistes entraînés dans les principes Sociniens par leur opinion sur l'Eucharistie. XIV, 599. Doctrine de la présence réelle dans l'Eucharistie. Peut-on dire que les Luthériens ne la crurent pas nécessaire. 616, 617.

La forme de ce sacrement changée par les Protestants. XVI, 31. La tradition seule nous en indique le ministre. 35. Réserve de l'Eucharistie sous la seule espèce du pain. 79. Il étoit d'usage de la donner à tous les malades, quoique les vies des Saints n'en disent souvent rien. 193. Même aux petits enfants sous la seule espèce du vin. 197. Cependant ce sacrement n'a jamais été cru nécessaire de nécessité de moyen. 219. Comment dans ce saint sacrifice Jésus-Christ est divisé et ne l'est pas. 336. Comment il s'offre tous les jours sur nos autels. 339. L'Eucharistie est ensemble un sacrement et un sacrifice. 357. L'adoration lui est due. 365. Preuves tirées de la liturgie grecque et du sacrifice des Présanctifiés. 366. Des prières adressées à Jésus-Christ présent. 369. Des passages de saint Ambroise et de saint Augustin. 374. De l'ordre romain et des anciens Sacramentaires. 376. L'adoration inséparable de la foi de la présence réelle. 371. L'adoration extérieure reconnue dans l'Eglise grecque par les ministres mêmes. 373. A quel moment se faisoit l'adoration dans l'ancienne Eglise. 378. Le signe et la vérité joints ensemble dans l'Eucharistie. 394.

L'Eucharistie est reconnue comme sacrifice par un Protestant même. XVI, 593, 622. De l'adoration qui lui est due. 606, 631, 658, 689, 738; XVII, 24. Présence réelle hors l'usage, reconnue par plusieurs Protestants. 23. Résultat

d'une controverse entre quelques religieux et Molanus, sur l'Eucharistie. 316, 318. Jugement de Bossuet sur ce résultat. 322, 324, *Voy.* COMMUNION, MESSE, PRÉSENCE RÉELLE.

EUDAMIDAS, philosophe de Corinthe, ne laissant pas en mourant de quoi entretenir sa famille, s'avisa de léguer, par son testament, le soin de sa femme et de ses enfants au plus intime de ses amis. x, 106.

EUDE, roi de France. Son autorité mal établie. XXIV, 42. Il partage le royaume avec Charles le Simple. *Ibid.*

EUGÈNE III, pape, disciple de saint Bernard, qui lui adresse son livre de la Considération, pour l'instruire touchant le gouvernement de l'Église, et sa conduite particulière. xx, 360.

EUGÈNE IV. Différence de ce Pape avec le Concile de Bâle. XXI, 99. Il est déposé à Bâle : la plus grande partie de l'Église continue à lui obéir. 132. Il reconnoît que dans les questions qui peuvent troubler considérablement l'Église ; on doit s'en tenir à la décision du Concile, plutôt qu'à celle du Pape. 636. Sa mort. 137.

EUTRAPÉLIE. Ce qu'Aristote et saint Thomas ont entendu par ce mot. XXII, 356. Aristote combattu par saint Chrysostôme. 357.

EUTYCHÈS. Son hérésie, XXIII, 94. Condamné par saint Flavien, son évêque, il appelle au pape saint Léon. XXI, 208. Il est condamné au Concile de Chalcédoine. XXIII, 94. Ses sectateurs mis par Jurieu au nombre des sociétés vivantes quoiqu'ils ruinent le fondement de la foi. XIV, 111. *Voy.* CHALCÉDOINE, LÉON.

ÉVANGILE. C'est la loi ancienne expliquée. VII, 416. Combien est salutaire la sévérité de l'Évangile. VIII, 235. Force et vigueur de ses préceptes. VII, 472. Voie des passions plus pénible que celle de l'Évangile. 473. Comment les Chrétiens écoutent l'Évangile. VIII, 286. L'Évangile acquiert une grande autorité dans la condamnation du Sauveur. 611. Il apprend aux Chrétiens à être modeste, tranquilles, respectueux envers les puissances, à donner leur sang, et non à répandre celui des autres. XII, 402. La prédication de l'Évangile par toute la terre prouvée par les promesses. XV, 77 et suiv. Il ne faut ni diminuer, ni surcharger le joug de l'Evangile. XI, 201.

ÈVE. Sa création. V, 83. Le démon prend la figure du serpent pour la séduire. 92. Il l'attaque avant Adam. 93. Il s'adresse à elle comme à la plus foible. XXIII, 123. Comment il s'y prend. V, 95. Réponse d'Eve, réplique de Satan. 96. Eve succombe. 99; XXIII, 124. Elle s'aperçoit de sa nudité. V, 100. Elle augmente son crime en cherchant des excuses. 102. Son supplice. 105. Dieu lui fait voir le supplice de son ennemi vaincu et lui promet un sauveur. XXIII, 126. Eve commence l'ouvrage de notre corruption. IX, 553, 559. Rapports qui se trouvent entre Eve et Marie. V, 133; IX, 553, 559; X, 108, 118.

ÉVÊQUES. Ils sont institués en la personne des Apôtres. XXI, 207. Soumis au Pape de droit divin, sont d'un ordre égal au sien. 299 et suiv. Sont seuls membres nécessaires des Conciles. XXI, 476. Mystère de l'unité ecclésiastique en leurs personnes. XI, 178. Ils ont le pouvoir de corriger les hérétiques. XXI, 323 et suiv. Leur crédit dans les affaires temporelles dès les premiers siècles. XX, 301 et suiv. Sur quoi est fondé leur pouvoir de juger la doctrine. XXVI, 134. Distinction à faire entre ce pouvoir et la puis-

sance de juger leurs confrères en première instance. *Ibid.* et suiv. L'autorité des évêques est méprisée par les Protestants. XII, 544. Melancton veut qu'on reconnoisse les évêques. 562. Ceux qui fondèrent les Églises des Gaules furent envoyés par saint Pierre et par ses successeurs. X, 468 et suiv. Les évêques d'Angleterre souscrivent aux décisions d'Henri VIII. XIII, 24. Ils prennent de nouvelles commissions d'Edouard VI. 51. Ils n'ont aucune part aux affaires de la religion. 52. Leur fermeté pour ne vouloir pas souscrire à la primauté d'Elisabeth. 184. Les décisions de foi réservées à l'autorité royale par les évêques protestants d'Angleterre. 187. Le titre d'évêque universel est rejeté par saint Grégoire le Grand. 49. Quel soin doit mettre le prince à bien choisir les évêques. XXV, 380. *Voy.* ÉGLISE, EPISCOPAT, PAPE.

EXAMEN. Les Protestants ont été forcés d'avouer que chaque particulier pouvoit examiner après la décision de toute l'Eglise, des Apôtres et même de Jésus-Christ XV, 419 et suiv. *Voy.* CLAUDE, CONFÉRENCE. Les Catholiques n'examinent plus après que l'Eglise a parlé : pourquoi ? 423.

EXAMEN de conscience ; quel il doit être : les moyens de le bien faire. VIII, 125; XXVII, 694.

EXCIDIO (de) Babylonis apud sanctum Joannem, Demonstrationes adversus Samuelem Verensfelsium. II, 539.

EXCOMMUNICATION. Sa définition selon les synodes protestants, et selon le bon sens. Autre qu'en donne Jurieu. XIII, 544. Effets de l'excommunication : en quoi consiste la loi d'éviter les excommuniés. XX, 188. Cette défense n'est que de droit ecclésiastique. 202 et suiv. L'excommunication n'ôte pas les droits civils. 203, 122.

Excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de filles. XXVII, 311.

EXEMPLE. *Voy.* INDUCTION.

EXEMPTIONS des monastères, modérées par les Conciles de Vienne et de Trente. II, 439.

EXERCICE journalier pour faire en esprit de foi toutes ses actions pendant le noviciat. VI, 467; *Exercice pour entendre la sainte Messe.* 484.

EXISTENCE de Dieu (Écrit de Bossuet sur l'), adressé au Dauphin. XXV, 160.

EXORCISMES. Pourquoi l'Eglise exorcise les eaux baptismales. VIII, 47 et suiv.

EXPÉRIENCE (l') nous fait connoître que nous sommes libres. XXII, 259. Utilité de l'expérience dans le gouvernement. XXV, 295. Les expériences sont dangereuses et sujettes à illusion, en matière d'oraison. XVII, 350. Il en faut juger par la règle de la foi. XVIII, 356. *Voy.* DIRECTEURS.

EXPLICATION de la prophétie sur l'enfantement de la sainte Vierge, et du psaume XXI. II, 1 et suiv. *Voy.* ISAIE, PSAUMES.

EXPOSITION de la doctrine de l'Eglise Catholique sur les matières de controverse. XII, 1 et suiv. Les Protestants espéroient que ce livre seroit censuré, comme contenant une doctrine contraire à celle des Papistes : Bossuet leur répond en faisant connoître les nombreuses approbations et les traductions

diverses de son livre. 4 et suiv. Il promet d'exposer les vrais sentiments de l'Eglise, de les puiser dans le Concile de Trente, où l'Eglise a décidé les matières qu'il traite. VIII et suiv. De ne parler que des matières qui ont fait le sujet de leur rupture, et enfin de ne rien dire qui ne soit approuvé dans l'Eglise. 15 et suiv. Approbations données à l'*Exposition* par les évêques de France, par les Cardinaux et autres étrangers. 21 et suiv. Le Pape Innocent XI l'approuve par deux brefs. 30, 32. Dessein de ce traité. 35. Le but de l'auteur est d'éclaircir les points controversés avec les Protestants, et de leur donner une idée exacte de la croyance des Catholiques. 89. Bossuet conclut le traité, en établissant que, pour se réunir, il ne s'agit que de s'entendre et de déposer tout préjugé, et que pour attaquer son traité, il faudroit prouver qu'il n'a pas fidèlement exposé la doctrine de l'Eglise. *Ibid.* Remarque sur le livre de l'*Exposition*. L'auteur réfute les Protestants, qui prétendoient que son livre avoit eu une première édition portée à la Sorbonne qui y avoit fait des changements et envoyée à Rome pour être examinée. 90 et suiv. Lettres sur le livre de l'*Exposition*. Bossuet y résout plusieurs difficultés qui lui sont proposées au sujet de son ouvrage. 93 et suiv. Il ne donne pour dogme de foi, dans ce livre, que ce qui est reçu comme tel par tous les Catholiques. XX, 95. En parlant de la puissance du Pape, il se borne aux points dont tous les Catholiques sont d'accord. *Ibid.* Ce livre contribue à convertir beaucoup d'hérétiques. 97. Pourquoi Bossuet parle avantageusement de ce livre quoiqu'il en fût l'auteur. 96 et suiv. En exhortant les hérétiques à la paix, Bossuet voulut éviter de jeter des semences de division parmi les Catholiques. XXVI, 59. Calomnies des Protestants contre cet ouvrage. 60. Eclaircissement donné par Bossuet sur quelques endroits de cet ouvrage. *Voy.* NÉERCASSEL. Raisons qui portoient Bossuet à ne pas permettre qu'on y fît des changements. 59. Traduction hollandaise que M. de Castorie en fit faire. *Ibid.* Il est traduit en anglais. 28. Traduction latine projetée à Rome, et exécutée par l'abbé Fleury avec beaucoup de soins. 62. L'approbation que le saint Siége avoit donnée à cet ouvrage, ôtoit aux Protestants l'occasion de s'élever contre elle. 106. La pureté de la doctrine que le prélat avoit enseignée dans cet excellent ouvrage avoit attiré plus d'âmes à Dieu que les plus beaux sermons. 344. *Voy.* DIROIS.

EXTÉRIEUR (l') met l'intérieur en paix. XXVII, 730.

EXTRÊME-ONCTION. Rien ne manque à cette cérémonie pour être un sacrement ; il soulage l'âme et le corps. XII, 57. Vertu de ce sacrement. XI, 48. Pieux sentiments pour le recevoir avec fruit. VI, 544.

EZÉCHIAS, roi de Juda ; son cantique expliqué. I, 244 et suiv.

EZÉCHIEL, cité au sujet du transport prophétique. XVII, 454.

F

FABLES. Bossuet ne les aimoit pas. Il trouvoit un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain, et dans ces productions de sa vanité. XXVI. 258.

FABLE LATINE composée par Bossuet pour le fils de Louis XIV. XXV, 161.

FACULTÉ de théologie de Paris, son éloge. XI, 202 et suiv. Cette faculté ne recevoit personne qui n'eût juré de tenir ses décrets, et nommément la doctrine de l'Immaculée Conception. XXVI, 480. Son intention n'est pas cependant d'obliger personne à la prêcher et l'enseigner positivement. 483. Sa censure de Santarel. XX, 114 et suiv. Ses six articles sur l'indépendance de la puissance royale. 117. Autres censures touchant l'Eglise et le Pape. XXI, 155 et suiv. Ses articles contre Luther. 580.

FACUNDUS. *Voy.* HORMISDAS.

FAGET, ministre de la Rochelle, choisi par les habitants. XIV, 395.

FALCONI (le P. Jean). Ses erreurs au sujet de l'oraison. XVII, 376, 378. Il est condamné à Rome. 380; XVIII, 30. *Voy.* QUIÉTISME.

FANATISME. La passiveté et l'inspiration des nouveaux Mystiques est un pur fanatisme. XVIII, 204, 235. Donner pour règle d'agir l'instinct et la grâce actuelle, c'est introduire le fanatisme. 473 et suiv. 569.

FARE (sainte). Ses vertus. X, 547.

FAREL. *Voy.* BÈZE.

FAREMOUTIERS. Eloge de ce monastère. XI, 85. Lettres de Bossuet aux religieuses de cette abbaye. Il fait l'éloge de leur abbesse, les exhorte à la paix, et à l'obéissance. XXVII, 603. Il les console de la mort de leur abbesse. 610. Sur diverses affaires de cette maison. 616, 621 et suiv. 655 et suiv. 667 et suiv.

FAUTES. Combien il est difficile d'en éviter toutes les occasions. XXVII, 204. S'humilier de celles qu'il n'est pas nécessaire de confesser. 334. Elles ne doivent pas faire perdre courage. 519, 520. Comment en profiter pour avancer dans la vertu. 634.

FAYDIT (Pierre), après avoir composé des ouvrages licencieux, écrit contre la Trinité : on l'enferme à Saint-Lazare. XXVI, 309.

FÉCIAUX, établis chez les Romains : beauté de cette institution. XXIII, 396.

FÉCONDITÉ. Deux sortes de fécondité, celle de la nature, et celle de la charité. IX, 561.

FÉLICITÉ. Tout le monde y aspire. VII, 66. Où elle se trouve véritablement. 68. La félicité des enfants du siècle est un commencement de supplice et de vengeance. XI, 144. Erreur du monde sur la félicité. 146.

FEMMES. Pourquoi on les exclut des sciences. XI, 528. Avantage pour l'Etat de les exclure de la succession au trône. XXV, 210. Les femmes, dans le peuple de Dieu, ont excellé en courage et ont fait des actes é[illegible]nants ; té-

moins Jahel, Debbora, Judith. 457. Belle peinture de la femme forte. I, 338. Extravagance des femmes dans leurs habillements. VIII, 346. Leur passion dominante. XI, 528. Les femmes ne montoient pas sur le théâtre, chez les anciens. XXII, 321 et suiv.

FÉNÉLON (François de Salignac de la Mothe), archevêque de Cambrai. Il est, suivant Bossuet, un saint d'une grande lumière, plein de droiture, de candeur et de simplicité. XXVII, 724. Il brille d'esprit, est tout d'esprit. 741. Il a sur l'obéissance une maxime que Bossuet trouve admirable. 752. Joie que Bossuet ressent de sa nomination à la place de précepteur du duc de Bourgogne. XXVI, 508. Fait des observations à Bossuet sur le mémoire de ce prélat contre Dupin. 553. Lui témoigne le desir de le voir à Versailles. 556. Lui parle des affaires de Jouarre. 555.

Fénélon lié avec madame Guyon. XIX, 18. Il soumet ses écrits sur l'oraison au jugement de MM. Bossuet, de Noailles et Tronson. 20 et suiv. Sa soumission et son obéissance pour eux. 22. Il déclare à Bossuet qu'il ne veut se régler, touchant la spiritualité, que d'après lui et se soumet aveuglément à ses décisions. XXVIII, 64, 65, 66, 67, 69. Le prie de retrancher d'un des articles d'Issy, une assertion qu'il ne croit pas pouvoir souscrire. 70. Lui parle de quelques passages des Mystiques dont il s'autorisoit et de l'excitation qu'il excluoit dans l'état de quiétude. 71. Il est nommé archevêque de Cambrai. XIX, 27. Admis aux conférences d'Issy, il signe les trente-quatre articles. 28. Il écrit à Bossuet au sujet de son affaire avec l'archevêque de Reims, et de ses démarches pour obtenir ses bulles pour Cambrai. XXVIII, 72. Il choisit Bossuet pour son consécrateur ; protestation qu'il lui fit avant son sacre, XIX, 29; XXVIII, 10. Il continue à soutenir madame Guyon et sa doctrine. XXIX, 31. Comment il s'en excuse. 33. Son attachement aux livres et à la doctrine de cette dame. 55, 131, 212. Ses entrevues avec elle. 140. Il connoissoit ses visions. 141. Comment il l'excusoit. 143. Il fait dépendre sa réputation de celle de cette dame. 164. Sa lettre à Bossuet au sujet d'un sermon qu'il avoit prêché aux Carmélites, et dans lequel on l'accusoit d'avoir avancé des propositions téméraires. XXVIII, 103. Le remercie de sa réponse au sujet du sermon ; lui témoigne sa révérence pour sa doctrine et le félicite de ce qu'il a été nommé Conservateur des priviléges de l'Université. 104, 105. Ses raisons pour remettre à un autre temps, l'examen de l'*Instruction sur les états d'oraison*, que Bossuet desiroit qu'il approuvât. 107. Il refuse d'approuver ce livre et charge le duc de Chevreuse d'en dire la raison à Bossuet. 10. Il adresse à madame de Maintenon un mémoire où il expose les raisons qui l'ont empêché de donner son approbation. Madame de Maintenon communique ce mémoire à l'évêque de Chartres, et Bossuet l'insère dans sa *Relation sur le Quiétisme*. XIX, 34. Fénélon tâche de rassurer Bossuet à son égard, et de justifier son refus. XXVIII, 144. Il reproche à un de ses anciens amis d'avoir pris parti contre lui, et justifie ses sentiments et sa conduite. 146, 152. Bossuet déclare que si Fénélon ne condamne pas madame Guyon, il est réduit à écrire contre lui : sa lettre est envoyée à Fénélon. 155.

Celui-ci cache à Bossuet son livre *des Maximes des saints* : pourquoi. XIX, 166, 213; XXVIII, 11. Ce livre paroît. XIX, 60; XXVIII, 11, 158. Soulèvement général contre sa nouvelle doctrine. XIX, 62 ; XXVIII, 11, 159, 166, 172. Jugement qu'en portent différentes personnes. 175, 190, 210, 265, 268. Explications nouvelles données tous les jours par Fénélon pour le justifier. XIX, 70. Conférences amiables proposées à Fénélon. 186. Conditions de ces conférences. 189. Il les refuse. 78 ; XXVIII, 194, 199, 201, 213. Fénélon

soumet son livre au Pape. XIX, 375. Bref en réponse à sa lettre. XXVIII, 200, *note* *. Conférences tenues entre MM. Bossuet, de Noailles et Godet des Marais, sur le livre des *Maximes*. 185, 186, 189. Nécessité pour les trois évêques de le dénoncer. 194. Leur décision finale contre ce livre. 195. Elle est portée au roi. 198. Fénélon envoie à Bossuet vingt articles sur sa doctrine. Réponse de Bossuet. 203. Louis XIV demande au pape de prononcer sur le livre de Fénélon. 210. Réponse de sa Sainteté au Roi. 211. L'abbé Bossuet reste à Rome pour poursuivre cette affaire. 218. Fénélon reçoit ordre de se retirer dans son diocèse ; en partant, il remet au nonce une protestation. 216, 222, 232. Sa lettre *à un ami* (le duc de Beauvilliers) en quittant la cour. 219. Ce que Bossuet pensoit de cette lettre. 218. Il y fait une réponse. 222 ; XVIII, 172. Les trois évêques publient leur *Déclaration sur le livre des Maximes*. 179. Bossuet publie le *Summa doctrinæ*, pour suppléer à la *Déclaration*. 200 ; XXVIII, 222, 227. Justice et nécessité de ces deux pièces. XIX, 76, 80. Conséquences pernicieuses selon Bossuet, qui suivent du livre des *Maximes*. XVIII, 203. Effets que produisoit à Rome la lettre du Roi au Pape, la *Déclaration* et la lettre de Fénélon à un ami. XXVIII, 235. Les trois évêques se portent comme témoins et appelés en garantie, non comme dénonciateurs. 237. Ce que contient une seconde lettre de Fénélon. 238. Il accuse Bossuet de cabale. 239 et suiv. Examinateurs de son livre nommés à Rome. Ce qu'en écrivent Bossuet, son neveu, l'abbé Philippeaux. 227, 231, 259, 268, 289, 293, 298, 305, 313, 318, 332, 336, 349, 354, 358, 359, 361, 369, 372, 384, 422, 467. On a seulement le projet de mettre son livre à l'index. XXIX, 268. Détails sur ce qui s'est passé dans les assemblés des examinateurs, relativement à cette affaire. XXVIII, 275, 278, 327, 331, 346, 351, 364, 366, 391, 404, 405, 412, 416, 436, 439, 441, 448, 453, 462, 470, 474, 481, 484, 492, 494, 506, 525, 534, 540, 548, 576, 596, 603, 623, 628, 630, 637.

Fénélon publie une *Instruction pastorale* pour expliquer sa doctrine. Ce qu'en pense Bossuet. 277. Relation latine de l'affaire que ce dernier envoie à Rome, où il en raconte l'origine et le progrès. 14. Le pape se la fait lire. 415. Le cardinal de Noailles publie son *Instruction contre les faux Mystiques*. 295. Bossuet montre qu'elle est dirigée contre Fénélon. 300 et suiv. 309.

Démarches de l'abbé Bossuet auprès du grand duc de Toscane, pour empêcher que son agent à Rome ne favorisât le livre de Fénélon. 334. La traduction latine des *Maximes des saints* paroît à Rome : ce qu'en écrivent l'abbé Bossuet et M. Philippeaux. 320, 340, 343, 377. On nomme deux nouveaux examinateurs. 341. Le Pape propose deux cardinaux pour assister aux conférences : avantages qu'on espéroit de cette mesure. 366, 381. Louis XIV donne un mémoire pour accélérer le jugement du livre de Fénélon. 376. Effet qu'il produit à Rome. 395. Bossuet publie ses *Divers écrits contre les Maximes des Saints*. XVIII, 235 et suiv. Il y réduit la doctrine du livre à quatre points. 231. Pourquoi il est forcé de s'élever contre. 251. Abrégé des principales difficultés qu'il y trouve. 253. Il donne sa préface sur l'Instruction pastorale de Fénélon. 341. Utilité qu'il espéroit de ces ouvrages. XXVIII, 396. Ce qu'on en mande de Rome. 408 et suiv. Fénélon répond à la *Déclaration* des évêques, et à l'*Instruction* de M. de Noailles. 396, 398, 405, 407. Variations des diverses éditions de ces écrits. 434, 435, 438, 439, 450, 458. On presse l'affaire à Rome. 409. Les Protestants s'intéressent à Fénélon. 437.

Mémoire de Bossuet pour prouver qu'on ne devoit pas se contenter d'une

prohibition générale; mais qu'il falloit censurer les propositions. 444. Il envoie à Rome copie du mémoire de Fénélon à madame de Maintenon, où il justifie ses liaisons avec madame Guyon, et son refus de condamner ses livres. 458. Usage qu'en fait l'abbé Bossuet. 475, 479. Il publie ses traités latins : *Mystici in tuto*, etc. 459. Raisons de ne pas abréger l'affaire avant la fin de l'examen 464.

Bossuet donne sa *Réponse aux quatre lettres* de Fénélon. XVIII, 492 et suiv. XXVIII, 468. Il publie presqu'en même temps *Mystici in tuto*, *Schola in tuto*, qu'il avoit envoyés à Rome d'avance. XVIII, 544, 586; XXVIII, 459, 469. Et peu après le *Quietismus redivivus*. XVIII, 657; XXVIII 563. Dans ces ouvrages, Bossuet accuse Fénélon de contradictions. XVIII, 492, 556. De s'écarter du sentiment des vrais Mystiques. *Ibid.* et suiv. 561. D'en faire des téméraires et des fanatiques. 555. De défendre et d'imputer aux saints une hérésie. 565, 666. D'erreur sur l'espérance et le desir du salut. 635. De fausses imputations. 614. Autres erreurs capitales qu'il y découvre. 650. Les défenseurs du livre ne s'accordent pas avec l'auteur. 658. Vaines raisons par lesquelles ils voudroient empêcher sa condamnation. 659 et suiv. Rapprochement de la doctrine de ce livre avec Molinos, sur le sacrifice du salut. 665. Sur le sacrifice absolu et les actes réfléchis. 669. Sur les vertus. 672. Sur les divers amours. 620, 674. Sur la contemplation. 686. Sur les actes directs et réfléchis. 690. Quatre erreurs ajoutées au Quiétisme par Fénélon. 685.

Bossuet publie la *Relation sur le Quiétisme*. XIX, 3; XXVIII, 472, 486, 489, 503. Effet que produit cette Relation. 519, 536, 541, 544, 552. On renvoie plusieurs des amis de Fénélon attachés à l'éducation des princes. 482, 486. On lui ôte la place de précepteur. 487, 493. Projet présenté aux consulteurs pour abréger l'examen du livre des *Maximes*, avec les propositions censurables. 496 et suiv. Projet d'une défense générale du livre. 537, *note* *. Divers faits relatifs aux ouvrages que Fénélon composoit pour sa défense, et sur la manière dont il les faisoit imprimer et parvenir à Rome. 556 et suiv. Bossuet fait traduire en italien sa *Relation*. 558. Estime qu'on fait de cette traduction en Italie. XXIX, 27. Fénélon répond à cet ouvrage. *Ibid.* Il donne différentes éditions de sa Réponse: ce qu'en disoit Bossuet. XXVIII, 574, 584, 599, 629, 640. On la tient secrète à Rome. 579. On la distribue ensuite. 592. Bossuet publie ses Remarques sur cette Réponse. 648, 667.

Fénélon accuse Bossuet d'avoir altéré son texte, violé le secret de la confession et des lettres missives. XIX, 95, 98, 214. Il veut tirer avantage de la condescendance de Bossuet envers lui. 122. Il l'accuse d'ignorance dans les voies mystiques. 146. Bossuet dans ses *Remarques*, se justifie de ces accusations. 147. Il reproche à Fénélon d'avoir fait de fausses imputations sur sa conduite après la publication du livre des *Maximes*. 181. La restriction qu'il oppose à sa soumission aux décrets de l'Eglise. 198. Ses subtilités pour se justifier lui et madame Guyon. 197, 199. Bossuet accusé de cabale. 209. Objecte à Fénélon ses contradictions et ses faux raisonnements. 218. Son impuissance pour se justifier. 220. Fénélon répond qu'il s'est servi d'un argument *ad hominem*. 258. Il publie une réponse à l'archevêque de Paris, et la tient secrète. XXVIII, 554, 560, 569, 577, 579. Ce qu'en pense Bossuet. 565. Ce qu'en dit M. de Noailles. 566. Ordres donnés par le Pape pour accélérer; efforts du cardinal de Bouillon pour y mettre obstacle. 547. Les cardinaux se déterminent à étudier la matière, pour faire cesser le partage des examinateurs. 630. Ce qui se passe dans leurs Congrégations. 632, 637, 643, XXIX, 7, 23, 36, 43, 45, 52, 62, 77, 87, 89, 102, 110, 112, 123, 131, 142, 151, 159, 169, 173, 175, 176, 183, 187, 198, 206.

Bossuet publie un nouvel écrit : *de actibus a charitate imperatis.* XVIII 653; XXVIII, 600, 641. Ordre donné par Bossuet à son neveu, pour remettre au Pape et aux Cardinaux ses *Remarques sur la Réponse de Fénélon à sa Relation.* 658. Il demande à M. de Noailles la *Censure* des docteurs de Sorbonne contre le livre des *Maximes* 666. A quoi servoit cette pièce. 668. Texte de la Censure. *Ibid.* et suiv. L'abbé Pirot en est l'auteur. XXIX, 19. Impressions défavorables qu'on veut donner de cette pièce à Rome. 21. Effet qu'elle y produit. 32, 38, 49, 51. Liberté avec laquelle elle a été signée. 75, 119, 122, 149. Pourquoi on ne l'a pas faite plus forte. 157. Mécontentement du Pape au sujet de Fénélon. 13. Efforts de cet archevêque pour avoir quelque chose en sa faveur des universités étrangères. 23, 165. Il répond avec célérité aux *Remarques* de Bossuet. 34. Nécessité de réfuter cette *Réponse*, suivant l'abbé Bossuet et emportement auquel il se livre à cette occasion contre Fénélon. *Ibid.* Le Roi ordonne au cardinal de Bouillon de veiller à ce qu'on n'insérât rien de contraire a nos maximes dans la bulle contre Fénélon. 56. Lettre de ce prince au Pape pour se plaindre des retards apportés à la décision. 83. Il écrit pour le même sujet au cardinal de Bouillon. 84. Ce Prélat publie de nouveaux écrits pour sa défense. 82, 109, 113, 120, 146. On veut faire condamner Bossuet à Rome sur plusieurs points. 107. Il répond sous le nom d'un théologien, à une lettre de Fénélon à l'évêque de Chartres. XIX, 240 et suiv. Puis donne sa *Réponse aux préjugés décisifs pour M. de Cambrai.* 281 et suiv.

Fénélon écrit au Pape. XXIX, 133. Il publie deux lettres à Bossuet sur la Censure des docteurs de Sorbonne et l'accuse d'avair extorqué les signatures. XIX, 298; XXIX, 154. Bossuet fait paroître ses *Passages éclaircis*, avec un avertissement sur les signatures des docteurs. 136, 180, 193. Il adresse à son neveu un *Mémoire sur la Recrimination*, touchant les points sur lesquels on vouloit le faire condamner à Rome. 137. Les cardinaux Albani, Ferrari et Noris sont chargés de rédiger la bulle contre Fénélon. 178. On leur adjoint le cardinal Casanate. 179. Manière dont on espéroit que ce décret seroit tourné. 183. Le cardinal Casanate ayant été exclu momentanément de la rédaction, on fait des changements au décret. 186. Ce cardinal s'y oppose. *Ibid.* Le Pape recommande de ménager la personne de Fénélon. 188. On propose un projet de canons dans lesquels on établiroit la saine doctrine sur la spiritualité, sans parler du livre des *Maximes*. L'abbé Bossuet parle au Pape contre cette mesure. 194. La congrégation des cardinaux, rejette le projet. 198. Détails sur cette affaire. 201, 209, 213, 244. Mémoire dressé par Bossuet, et envoyé à Rome par le Roi, contre ce projet. 212, 217. La condamnation du livre est dressée et envoyée aux Cardinaux : ce qu'en apprend l'abbé Bossuet. 198, 199, 202, 206. Texte du Bref qui condamne le livre des *Maximes*. XIX, 357, 383. Circonstances qui ont accompagné et suivi ce jugement, et difficultés qu'il a fallu surmonter pour l'obtenir. XXIX, 220, 236, 248. Effet que produit en France le Bref contre le livre de Fénélon. 232, 233, 243. Bossuet en témoignage sa satisfaction. 232. Bref du Pape pour annoncer au Roi le jugement de l'affaire. XIX, 389. Lettre de Fénélon au Pape, lorsqu'il eut appris la condamnation de son livre. 249. Cette lettre est lue à la congrégation des Cardinaux. 284, 296. Ce que Bossuet pense de cette lettre. 314.

L'abbé Bossuet met tout en œuvre pour faire supprimer le Bref que le Pape devoit adresser à Fénélon. 297, 306. Lettre de Fénélon à l'évêque d'Arras, où il lui annonce sa soumission absolue, et la prochaine publication de son Mandement. 250. Mandement de l'archevêque de Cambrai par le-

quel il se soumet à la condamnation prononcée par le saint Siége. XIX, 391. Sa lettre au Pape en lui envoyant ce Mandement. XXIX, 251. Bref d'Innocent XII en réponse aux lettres de Fénélon. 252. Démarches de l'abbé Bossuet au sujet de la seconde lettre de Fénélon, et du Bref en réponse. 311. Bossuet juge inutile de demander une Bulle au lieu du Bref. 253, 255, 263. On ne veut point faire non plus ce changement à Rome. 280, 286, 295. Ce que Bossuet pense de la soumission de Fénélon. 255, 257, 261, 273, 293, 305, 309. Et du Bref du Pape à Fénélon. 327. Joie que témoigne le Pape de ce qu'on étoit content de son jugement. 264, 276. Mémoire présenté au Roi au sujet des assemblées provinciales pour l'acceptation du Bref. 271. Manière dont on devoit procéder dans cette affaire. 279, 287. Lettre du Roi aux archevêques à ce sujet. XIX, 393. Compte que l'abbé Bossuet en rend au Pape. XXVIII, 637. Ce qui se passe dans l'assemblée provinciale de Cambrai. XXIX, 322, 327. Quelques cardinaux approuvent d'abord ce qui se fait en France pour la réception du Bref. 321, 323. On n'est pas content à Rome de la forme qu'on avoit suivie. 333. Ce qu'on y pense du procès-verbal de Cambrai. Efforts de l'abbé Bossuet pour faire condamner les explications et les écrits publiés par Fénélon pour sa défense. 326. Mandement de Bossuet pour la publication du Bref qui condamne le livre des *Maximes*. XIX, 357. Il est approuvé à Rome. XXIX, 345. On y est très mécontent du réquisitoire de M. d'Aguesseau pour l'enregistrement du Bref au Parlement. *Ibid.* et suiv. Texte de ce réquisitoire. 346. Relation des actes et délibérations concernant le Bref du Pape qui condamne le livre des *Maximes*, faite par Bossuet à l'assemblée du clergé. XIX, 365. Déclaration du Roi qui ordonne l'exécution de cette constitution. 398. Mandement de Fénélon pour publier ce Bref. XXIX, 354.

Réflexions de Fénélon sur le chap. IX de l'Apocalypse. XXVI, 548. Sentiment de Bossuet sur le *Télémaque*. XXIX, 310. *Voy.* BOSSUET, BOUILLON, CASANATE, CLÉMENT XI, GUYON, LA COMBE, TRONSON.

FERDINAND Ier, empereur, chasse de la Saxe les Bohémiens révoltés. XIII, 348.

FERDINAND, dit le Catholique, roi d'Espagne, s'empare de la Navarre, en vertu d'un décret du Pape. Charles-Quint et Philippe II en ont du scrupule. XX. 392.

FERMETÉ. Elle est essentielle au prince. XXV, 247. Il y a une fausse fermeté : ses suites funestes. 251. La véritable fermeté est le fruit de l'intelligence. 258. Elle est nécessaire à la justice contre l'iniquité qui domine dans le monde. 416.

FERRAND, diacre. *Voy.* HORMISDAS.

FERRARE (concile de), assemblé par Eugène IV, se dit une continuation de celui de Bâle. Sa translation à Florence. XXI, 120 et suiv.

FERRIER (Arnaud du), ambassadeur de France au concile de Trente, y déclare la doctrine de France, de la supériorité du concile sur le Pape. XXI, 583.

FERRY (Paul), ministre protestant. Bossuet lui demande une conférence. XVI, 483. Il traite avec lui du projet de réunion des deux Eglises. 484, 491. Ferry répond à Bossuet. 506. Et à Théodore Maimbourg sur le même sujet.

510. Il fait le récit de ce qui s'étoit passé au sujet du projet de réunion. 523. Et de différents faits qui y ont rapport. 527.

Ce ministre publie un *Catéchisme*. Sa mauvaise foi ou son ignorance, d'attribuer aux Catholiques de donner des adjoints à Jésus-Christ en la rédemption, de reconnoître le pape pour époux de l'Eglise, *secluso Christo*, d'introduire tous les ans de nouvelles religions, de ne pas croire de bonne foi que Jésus-Christ soit mort pour eux. XV, 191 et suiv. *Voy.* EGLISE ROMAINE, RÉFUTATION.

FERTÉ-SOUS-JOUARRE (la), communauté établie dans cette ville. Lettres de Bossuet à ce sujet. XXVII, 613 et suiv. Etablissement de madame de Beauvau pour supérieure. 642. Sur l'union de cette communauté avec celle de madame de Miramion. 652.

FÊTES. Instruction familière sur les fêtes de l'Eglise. IV, 152 et suiv. Sur les fêtes des saints. 182. Ordonnance de Bossuet touchant la sanctification des fêtes. 693. Les fêtes, et même celles des saints, sont admises dans la Réforme anglicane. XIII, 60. Les frères de Bohême conservent les fêtes abolies par les Luthériens. 347. *Voy.* DIMANCHE.

FIDELES. Les premiers fidèles estimoient moins que de la fange, toutes les pompes du monde. VII, 44. Tous les fidèles représentés dans saint Jean l'Evangéliste. VIII, 565 et suiv. X, 120. Les fidèles doivent seconder le zèle de leurs pasteurs à combattre les hérésies, par de douces insinuations auprès des errants, par la prière, et par de bons exemples. XV, 61.

FIGUIER stérile de l'Evangile : de quoi il est la figure. V, 696 ; VI, 532 ; VII, 236.

FIGURES : de l'Eglise en la personne d'Eve. V, 132. De Jésus-Christ et de Marie dans Adam et Eve. 133. De Jésus-Christ dans Abel. 134. De l'Eucharistie dans le sacrifice de Melchisédec. 144. Du ciel dans la terre promise. 146. Des persécutions de l'Eglise dans la captivité d'Egypte. 149. De Jésus-Christ dans Moïse. 152. La mer Rouge, la manne, l'eau du rocher, la colonne de nuée, le serpent d'airain, l'arche d'alliance, les sacrifices, autant de figures des choses à venir. 155, 157, 158, 161, 163. Figures de Jésus-Christ dans Jérémie. 654, 677.

FIGURÉ. *Voy.* SENS.

FILLES. Ce qu'on doit leur faire apprendre. XXVII, 459. L'infirmité de leur sexe les a condamnées à la modestie, et demande la retraite d'une maison bien réglée. XXVI, 289 ; XXII, 322. Quelle mère tant soit peu honnête, n'aimeroit pas mieux voir sa fille dans le tombeau que sur le théâtre. *Ibid.*

FIN DU MONDE. Réflexions sur les circonstances qui l'accompagneront V, 605, 616, 618, 620, 622. Rien de plus certain : le jour en est inconnu. 607. Instruction à recueillir de ces réflexions. 626. *Voy.* JUGEMENT DERNIER.

FINESSES. Le prince doit éviter les mauvaises. XXV, 299. Modèle de la finesse dans la conduite de Saül avec David. 300.

FIRMILIEN (saint), évêque de Césarée en Cappadoce, est favorable à la rebaptisation : il s'oppose au décret du Pape saint Etienne. XXI, 542.

FISCHER (Jean), évêque de Rochester, l'un des hommes les plus célèbres

d'Angleterre, mis à mort pour n'avoir pas voulu reconnoître la primauté ecclésiastique du Roi. XIII, 14.

FISCHER (Jean), ou le Pêcheur, connu sous le nom de *Piscator*, soutient que la justice de Jésus-Christ qui nous est imputée, n'est pas celle qu'il avoit pratiquée pendant sa vie, mais celle qu'il avoit subie par sa mort. Sa doctrine détestée est condamnée dans quatre synodes. XIII, 376 et suiv.

FLATTERIE. Combien la flatterie de la cour est délicate et dangereuse. VIII, 452.

FLATTEURS. Combien ils sont à craindre, et difficiles à éviter. VIII, 284. Nos passions, notre amour propre, flatteurs intérieurs qui autorisent les autres. *Ibid.* et suiv. 452. Remède. 453. Les princes ont des ennemis contre lequels ils n'ont jamais tiré l'épée : ce sont les flatteurs. X, 536. *Voy.* PRINCE.

FLAVIEN (saint), patriarche de Constantinople, condamne Eutychès, et envoie la procédure à saint Léon. XXI, 208 et suiv.

FLÉCHIER (Esprit), évêque de Nîmes. Ses réflexions sur un écrit de Bossuet, touchant la conduite à tenir envers les nouveaux convertis. XXVI, 399.

FLEURY (André-Hercule de), évêque de Fréjus. M. d'Aquin, son prédécesseur, qui s'étoit démis, s'oppose à son sacre : Bossuet consulté par Louis XIV, déclare qu'on peut passer outre. XXVI, 329. Il remercie Bossuet de son *Instruction* contre R. Simon, dont il fait l'éloge. 588.

FLEURY (l'abbé Claude), traduit avec beaucoup de soin, le livre de l'*Exposition*. XXVI, 62. Ses lettres à Bossuet sur la mort de deux amis du prélat. 509, 512. Il est reçu à l'Académie française à la place de la Bruyère. XXVIII, 128. Il est conservé dans sa place de sous-précepteur des princes, lorsqu'on renvoya les amis de Fénélon, parce que Bossuet répondit de lui. 486, 504.

FLORENCE (concile de). Eugène IV y annulle ce qui a été fait à Bâle depuis la translation. XXI, 122. Les Grecs y disent que l'union ne peut être faite que dans le concile général ; que l'Eglise assemblée ne peut errer. XX, 102 ; XXI, 260. Son décret sur l'autorité du Pape : ce concile a-t-il annullé par là les décrets de celui de Constance ? XXI, 125 et suiv.

FŒTUS ou embryon : Sa formation. XXII, 113.

FOI. Sa définition. X, 334 ; XI, 66. Ses diverses espèces, leur définition. XXII, 75. Nécessité de la foi. IV, 57, 59, 551. Combien il est dangereux de prétendre qu'on puisse changer les décrets de l'Eglise sur la foi. XVII, 237. Objections contre l'immobilité de la foi. 239 et suiv. Le consentement unanime et perpétuel de l'Eglise forme la règle des vérités de la foi. 215. La foi est fondée sur la parole de Dieu et non sur le raisonnement humain. III, 343, 345 et suiv. Elle est toujours la même. 463, 535. C'est un recueil de vérités saintes et qui surpassent notre intelligence, et qui nous fait unir ce que notre intelligence ne peut unir. XIV, 82. Notre foi est affermie par les miracles de Jésus-Christ et par l'accomplissement visible et perpétuel de ses prédictions et de ses promesses. XV, 28. La foi a été soutenue par les miracles et par les martyres. X, 334. Elle est le fondement de l'édifice de la vie spirituelle. VIII, 196 et suiv. Elle exige des œuvres. 137. La raison lui est subor-

donnée. 138. Transportée de l'Orient au Nord et du Nord en d'autres climats. IX, 192 et suiv. Dépôt, trésor, fondement de l'Eglise. VIII, 659. Le dépôt de la foi est le plus précieux qu'un roi ait reçu de ses ancêtres. 675. Comment la foi ne connoît point de nécessité. IX, 242 et suiv.

Effet de la foi. XXVIII, 419. Elle doit nous soutenir dans nos maux. 248. C'est la voie la plus sûre. 339 et suiv. En quoi consiste la foi nue. 354, 357, 406, 414. Elle doit être notre guide ici bas. 119. Elle est le fondement de l'oraison. 151. Toute espèce d'oraison doit être fondée sur la foi. 416. Le don de foi n'est pas donné à tous. III, 41. Les princes ne sont pas juges de la foi. 201. Entre les articles de foi, les uns sont nécessaires au salut, les autres ne le sont pas. XVI, 652. L'assemblée de 1700 censure plusieurs propositions relatives à la foi. IV, 593.

La foi trouve dans les Psaumes un ferme appui. I, V, X. Il faut plonger toutes ses lumières dans l'obscurité de la foi. XXVIII, 415, 416. Combien sont honorables à l'Eglise les souffrances endurées pour la foi. X, 336. La foi de l'Eglise induit nécessairement l'esprit de sainteté dans sa communion. *Voy.* EGLISE. Déplorable état d'une âme qui a perdu la foi. XI, 95 et suiv. Exercice pour faire en esprit de foi toutes ses actions. VI, 467.

Si la foi seule justifie. XVI, 599 et suiv. 626, 644 et suiv. 653, 682, Certitude de la foi justifiante. 683; XVII, 18. Efficace de cette foi. XVI, 726; XVII, 17. La foi justifiante inamissible de Calvin est habituelle, suivant ses disciples, et reste dans l'homme, quoique plongé dans le crime. XIII, 450. *Voy.* SALUT.

FOI SOLIDE inventée par Bucer dans une seconde confession de foi, où il confirme que les indignes reçoivent réellement le corps du Seigneur : ce que c'est que cette foi. XII, 593.

FOI SPÉCIALE. La confession d'Augsbourg ne lève pas les difficultés sur ce point. XII, 480. *Voy.* LUTHER.

FOIBLESSE. Maux qu'elle cause quand le prince s'y laisse entraîner. XXV, 244 et suiv. Comment remédier à nos foiblesses. XXVII, 195. Avantages à en tirer. 546. Foiblesse d'une âme épuisée par l'attache à la créature. VIII, 510.

FOLIE. En quoi elle consiste : sa différence d'avec le délire. XXII, 171. Combien elle est naturelle à l'orgueil. IX, 266.

FONDAMENTAUX. *Voy.* ARTICLES.

FORMOSE, pape, transféré du siége de Porto. Procès fait à sa mémoire; ses ordinations annullées; troubles à ce sujet. XXI, 373.

FORMULE (la) *Regnante Jesu Christo*, dont on s'est servi pour la date des actes, ne prouve pas que les rois étoient déposés. XX, 351. Les formules imprécatoires ne prouvent pas la puissance de l'Eglise sur le temporel. 249. La formule par laquelle on publie les décrets des conciles au nom du Pape, *avec l'approbation du saint concile*, ne déroge pas à leur autorité. XXI, 74 et suiv.

FORMULE HELVÉTIQUE où l'on décide que le texte hébreu est exempt de toute faute de copiste. Les savants du parti s'en moquent. XIII, 480.

FORTUNE. Elle n'a aucune part dans le gouvernement des choses hu-

maines. XXV, 393. Quel est le présent le plus cher et le plus précieux de la fortune. VIII, 356. Combien elle est trompeuse. 367. Exemples de ses désordres. 362. Combien sont aveugles ceux qui courent après la fortune. IX, 594, 588. Malédictions des grandes fortunes. X, 340.

FOULQUES, archevêque de Reims. Sa lettre au roi Charles le Simple, qu'il menace d'excommunication, ne prouve pas le pouvoir de l'Église sur le temporel. XX, 280.

FOULQUES, comte d'Anjou, fait pénitence publique à Jérusalem. XXIV, 52.

FRACTION du pain de l'Eucharistie. Les Calvinistes de Marpourg et de Rintel se tolèrent mutuellement, dans la Conférence de Cassel, quoique les uns croient la fraction essentielle à l'intégrité du sacrement, et les autres non essentielle. XIII, 476.

FRANCE. Sa constitution monarchique est la meilleure et la plus conforme à celle que Dieu a établie. XXV, 211. Antiquité de la maison de France. XI, 33, 58. Pureté de la foi de ses rois, toujours enfants de l'Eglise. VIII, 674 ; X, 481 ; XI, 8. Eloge donné par saint Grégoire à la couronne de France. VIII, 674 ; X, 471 et suiv.

FRANCFORT (concile de). Les évêques de France et d'Allemagne, y rejettent, en présence des légats du Pape, le septième concile. XXI, 249 et suiv. On y condamne l'hérésie d'Elipand. 353 et suiv.

Assemblée de Francfort dans laquelle on dresse une nouvelle formule de foi sur l'Eucharistie, contraire à la confession d'Augsbourg. XIII, 99. Autre assemblée de tout le parti du sens figuré, où l'on tâche de convenir d'une confession de foi commune, et d'y comprendre les Luthériens. On se sert de termes qui exténuent la présence réelle. 368. Le synode de Saint-Foi consent à la nouvelle confession de foi et donne pouvoir à quatre députés et à M. de Turenne, de régler sur la foi ce qu'il leur plairoit. 371.. Ces deux synodes ne peuvent s'accorder ni avec les Luthériens, ni même entre eux. 374.

FRANCISCAINS. Leurs disputes au sujet de la règle de saint François, donnent lieu à plusieurs bulles contradictoires des Papes. XX, 48 et suiv.

FRANÇOIS Ier, roi de France, renouvelle la ligue entre les Vénitiens et l'Angleterre. XXIV, 356. Conclut un traité avec Charles, archiduc d'Autriche. 357. Continue la guerre d'Italie et passe les Alpes. 359. Remporte la victoire de Marignan. 360 et suiv. Conclut la paix et le concordat avec Léon X. 362, 364. S'allie avec l'Espagne et la Suisse. 365. Essaie, mais sans succès de se faire élire empereur d'Allemagne. 368 et suiv. Fait la guerre à Charles, empereur d'Allemagne. 373 et suiv. Est obligé d'abandonner le Milanais. 380. Fuite du connétable de Bourbon. 392 et suiv. Seconde campagne d'Italie. 394 et suiv. Mort de Bayard. 398 et suiv. Le roi se met à la tête de son armée et pénètre en Italie. 403 et suiv. Il est fait prisonnier à la bataille de Pavie. 407. Sa délivrance. 418. Il se ligue avec le Pape et Venise. 420. Succès de Lautrec en Italie. 428 et suiv. Le roi envoie un cartel de défi à l'empereur. 431 et suiv. Défection des Génois. 434. Issue malheureuse du siége de Naples ; mort de Lautrec. 435, 436. Paix avec l'empereur. 438. Le roi se joint à la ligne de Smalcalde. 443. Il se déclare con-

tre le protestantisme. 456. Il s'empare de la Savoie. 461. Victoires de Cerisolles. 499. Sa mort. 510.

FRANÇOIS II, roi de France. Son règne est troublé par les dissensions entre le parti catholique et le parti protestant. XXIV, 552 et suiv. Pouvoir de la maison de Lorraine. 553. Supplice d'Anne du Bourg. 559. Publication d'un édit pour régler les juridictions du royaume et empêcher la vénalité des offices. 560. Conjuration d'Amboise. 561 et suiv. Supplice des Protestants. 562, 563. Edit qui attribue aux évêques la connoissance du crime d'hérésie. 566. Assemblée de Fontainebleau. 567. Arrestation du roi de Navarre et du prince de Condé. 572. Mort du roi. 575.

FRANÇOIS D'ASSISE (saint). Son panégyrique. XI, 472. Son esprit de mortification et de pauvreté. 478, 480, 486. Son desir ardent pour le martyre. 489. Ses prédications en Asie, en Afrique. *Ibid.* Combien il étoit humble. *Ibid.* Son institut approuvé par Innocent III, pour opposer de vrais pauvres aux faux pauvres de Lyon. XIII, 280.

FRANÇOIS DE PAULE (saint). Son panégyrique. XI, 316, 334. Sa vie austère. 321 et suiv. Solitaire au milieu de la Cour. 327, 348. Sa vie pénitente. 343. Combien il méprisoit les honneurs. 346 et suiv. Parallèle de ce saint et de Louis XI. 348. Son ardent amour pour Dieu. 351.

FRANÇOIS DE SALES (saint). Panégyrique de ce saint évêque. XI, 231. La science, l'autorité, la conduite des âmes lui ont donné beaucoup d'éclat dans le monde. 233. Où il avoit pris cette science lumineuse et tout à la fois ardente avec laquelle il savoit tout à la fois persuader et convertir. 234. Parallèle de saint François de Sales et de saint Charles Borromée. 235. Combien il méprisoit le monde. 240. Sa douceur. 241. Sa patience. 242. Sa tendre compassion pour les pécheurs. 243. Sa miséricordieuse condescendance pour les ramener au bercail. 244.

Ce saint combat les retours de l'amour propre. XVII, 455. Il approuve les réflexions dans l'oraison. 458. Comment il explique la continuité des actes. 516. Il appelle l'oraison passive, de *simple remise en Dieu.* 520. Sa doctrine sur l'oraison est celle de tous les bons Mystiques. On l'expose au long. 546 et suiv. 647 et suiv. Moyen décisif pour bien entendre les livres de saint François de Sales sur l'*Amour de Dieu.* XVIII, 245. Les prétendus défenseurs du pur amour ont tronqué ou falsifié les passages qu'ils citent de ce saint. 287 et suiv. Belle règle qu'il donne. 292. Jamais il ne fut dans une persuasion invincible de sa réprobation. 300, 304. Combien cet état est contraire à sa doctrine. 300. Il n'a point exclu les desirs du salut. 359. Diverses éditions de ses *Entretiens;* quelles sont les bonnes? *Ibid.* et suiv. 448. Son autorité sur le dogme poussée trop loin. 443. Exemples et passages. *Ibid.* et suiv. En vain on voudroit trouver dans ses ouvrages, l'amour naturel délibéré. 445. Ses *Opuscules.* 450. Qu'étoit-ce que la résolution que l'on lui attribue, et la réponse de mort empreinte en lui-même. 516, 667, 682. Passage de ce saint mal interprété sur la résignation. 581. Les Mystiques ne peuvent s'autoriser de la pieuse exagération où le porta son amour. XIX, 392 et suiv. Mot de ce saint sur la volonté de Dieu. XXVII, 405, 406, 407.

FRANCS (les) élèvent Pharamond à la royauté, et commencent la monarchie de France. XXIII, 92. Ils s'établissent solidement dans les Gaules, sous Mérovée. 95.

FRA-PAOLO, protestant habillé en moine; preuve tirée de Burnet. XIII, 72. Il travaille à introduire l'hérésie dans les Etats de Venise. XX, 427.

FRATRICELLES : nom qu'on donnoit aux Franciscains révoltés contre Jean XXII. Ils appellent au concile. XXI, 398.

FRÉDÉRIC Ier, empereur, ses démêlés avec le Pape. XX, 367.

FRÉDÉRIC II confirme les décrets du concile de Latran, qui prononcent des peines temporelles contre les hérétiques. XX, 400. Ce prince est excommunié et déposé par Grégoire IX : on le reconnoît toujours comme empereur. 200, 408.

FRÉDÉRIC, duc d'Autriche, usurpe les biens de l'évêché de Trente : monitoire du concile de Constance à ce sujet. XX, 419. Il protége Jean XXIII après son évasion. XXI, 37.

FRÉDÉGONDE, femme de Chilpéric Ier, met la France en combustion. XXIII, 99; XXIV, 7 et suiv.

FRONDE. Peinture des troubles de la Fronde. XI, 89 et suiv.

FULGENCE (saint). Combien son autorité a toujours été révérée. III, 456.

FURSTEMBERG (Ferdinand de), évêque et prince de Paderborn. Portrait de ce prélat. XXVI, 41. Lettre que Bossuet lui écrit au sujet des monuments de Paderborn. *Ibid.* Combien les poésies de ce prélat sont dignes de sa sagesse, en les consacrant à porter les esprits à la véritable piété. *Ibid.*

G

GABRIEL (l'ange) annonce la conception de saint Jean. V, 183. Celle de Jésus-Christ. 187.

GALÉRIUS est fait César par Dioclétien. XXIII, 83. Il force ce prince d'abdiquer. *Ibid.* Jaloux de Constantin il l'expose au péril. *Ibid.* Il fait Licinius empereur. 84. Contraint Dioclétien à persécuter les Chrétiens. 85. Sa cruauté. *Ibid.* Sa mort misérable. *Ibid.* Sa persécution est prédite dans l'Apocalypse. II, 221.

GAP (le synode de) déteste la doctrine de Piscator. XIII, 377. Ce synode déclare le Pape Antechrist. Fondement de son décret. 388. Embarras d'un synode de Gap sur ce que l'Eglise invisible avait été oubliée dans la confession de foi. 518. Sa décision mémorable sur la vocation extraordinaire. 520.

GAUCELIN, évêque de Lodève, découvre dans le concile de Lombez, toutes les erreurs manichéennes des Albigeois. XIII, 254.

GEBHARD, archevêque de Salzbourg : sa lettre à Hermann de Metz sur l'empereur Henri IV. xx, 328 et suiv.

GÉDÉON abat les Madianites. xxiii, 16. Son exemple cité, pour prouver que cette parole : *Je suis avec vous,* marque une protection assurée et invincible. Mauvaises réponses de Basnage. xv, 85.

GÉLASE (saint), pape. Sa doctrine sur l'indépendance des deux puissances. xx, 208. Il refuse d'obéir à une loi injuste d'Odoacre. 242. Sa lettre aux évêques de Dardanie, où il relève l'autorité du saint Siége. xxi, 343 et suiv. Il défend d'appeler du Pape au concile ; en quel sens. 460. Comment on doit accorder des dispenses, suivant ce Pape. 528. Il s'oppose à l'empereur Anastase, au sujet d'Acace. 422 et suiv.

GENDRE (M. Le), intendant de Montauban, rend compte à Bossuet de la conduite qu'il a tenue à l'égard des nouveaux convertis. xxvi, 343. Fruits qu'il a recueillis de ses soins. *Ibid.*

GÉNÉALOGIE royale de Jésus-Christ par saint Matthieu. v, 217. Par saint Luc. 346.

GÉNERAL ; ses qualités. xxv, 465. Il apaise de braves gens en les louant. 466. Il accoutume le soldat à mépriser l'ennemi. 467. Diligence et précaution dont il doit user dans les expéditions. *Ibid. Voy.* GUERRE, PRINCE.

GENÈVE (l'Église de) et celle de Zurich s'accordent sur ces deux points contradictoires : que le baptême n'a son effet qu'à l'égard des prédestinés, et qu'il ne l'a pas toujours, même à l'égard des prédestinés. xiii, 123. Cette Église conjointement avec les Suisses, ajoute deux articles à la confession de foi, sur l'imputation du péché d'Adam, et sur l'ordre des décrets divins touchant l'envoi de Jésus-Christ et le décret d'élection. Plaintes à ce sujet du ministre Claude. 480.

GENTILS. Leur conversion prédite. xxiii, 160, 162, 181, 267 et suiv. Elle s'accomplit. *Ibid.* 222. L'endurcissement des Juifs sert à leur salut. 224. Dieu s'est servi du mystère de la Croix pour les convertir. 268. Leur conversion qui concourt avec la désolation des Juifs, et la prédication de l'Evangile, suivant les prophéties, preuve de la vérité de la religion. 319. Les Gentils n'ont commencé à connoître Dieu et le Verbe, que quand Jésus-Christ a paru. xxvi, 466. Leurs sages avec leurs discours magnifiques, n'avoient pu attirer personne à la doctrine des bonnes mœurs et de l'immortalité de l'âme. *Ibid.*

GEORGES, duc de Saxe, aussi contraire aux Luthériens que son parent l'Electeur, leur étoit favorable, est haï de Luther qui prophétise contre lui, et qui tâche de persuader d'accomplir ses prophéties à coups d'épée. xii, 447 et suiv.

GÉRARD (Jean André), docteur luthérien, explique dans un sens catholique ce qu'on avoit dit obscurément de la certitude du salut dans le livre de la *Concorde.* xiii, 114. Il enseigne contre les principes de sa secte, la certitude calvinienne du salut. 492. Il prouve que Calvin et les Calvinistes font Dieu auteur du péché. xiv, 77.

GERBAIS (Jean), docteur de Sorbonne, sollicite Bossuet en faveur de l'abbé Dupin. xxvi, 557, 561.

GERMAIN (saint), patriarche de Constantinople, obéit, ainsi que l'Eglise d'Orient, aux empereurs iconoclastes, persécuteurs. XX, 264, 272.

GERSON (Jean) ou Charlier, chancelier de l'Université de Paris. Son éloge et sa mort sainte à Lyon. XXI, 591 et suiv. Il croit les papes faillibles, et l'Eglise romaine indéfectible. 429. Il prêche au concile de Constance, et appuie les décrets des quatrième et cinquième sessions. 15, 82. Il desire la réformation des mœurs et non de la doctrine. 370, 372. Il est mal allégué par Burnet. *Voy.* BURNET.

Sentiments de Gerson sur les expériences dans l'oraison. XVII, 351; XVIII, 356. Sur les exagérations des Mystiques. XVII, 366. Ce qu'il dit de ceux qui imputent à Dieu leurs péchés. 444. De l'oraison de quiétude. XVIII, 552.

Bossuet accuse Gerson d'avoir mal parlé et de n'avoir pas suivi l'ancienne tradition. XXVI, 134. En quoi. *Ibid. note.* Sa doctrine touchant les décisions des évêques. 568. Du livre intitulé l'*Esprit de Gerson* et de son auteur. XXVII, 306.

GIORI (M.), prélat romain se donne beaucoup de mouvement auprès du pape et des cardinaux dans l'affaire des *Maximes des Saints.* XXVIII, 339, *note* *, 361, 369, 416, 442, 605. Bossuet lui écrit pour l'en remercier. 371.

GLOIRE. En quoi consiste celle de Dieu. IX, 349. Combien la gloire de Jésus-Christ est différente de celle des grands du monde; exemple d'Alexandre. VII, 142 et suiv. Artifices de la vaine gloire. VIII, 624 et suiv. Celle qui vient de Dieu, doit seule être desirée. 627.

La gloire du monde est ce que le Fils de Dieu a le plus combattu. X, 222. Toutes les vertus corrompues par la gloire. 225. Rien de plus misérable et de plus pauvre que la gloire. 319. Combien elle est à craindre pour un chrétien. XI, 49. Vanité de la gloire du monde. VI, 361. Dieu punit l'homme qui en est avide en la lui donnant. 419. Malheur de ceux qui font le bien en vue d'acquérir de la gloire. 421. Ou qui sont pleins d'estime pour eux-mêmes. 422. La foi préserve le Chrétien de ce malheur. 424.

La gloire des armes est un motif injuste de faire la guerre. XXV, 437. Elle est anéantie par deux mots de Jésus-Christ. 441. La gloire préférée à la vie par Judas Machabée. 460. L'amour de la gloire plus dangereux que celui de la beauté même. XXVI, 285.

GNOSE, GNOSTIQUE; idée générale de la gnose. XVIII, 52. Fausse gnose. *Ibid.* Vraie gnose. 55. Les Mystiques la font consister dans une habitude d'amour et de contemplation. 60. Dans une habitude de charité pure et désintéressée. 63. Dans une contemplation permanente. 64. Le Gnostique fait toujours de nouveaux efforts. 66. Il n'exclut pas un raisonnement discursif. 67. De l'immutabilité du gnostique de saint Clément. 70. De son entendre perpétuel. 74. Des nécessités qu'il lui attribue. *Ibid.* Sa gnose est un état d'impassibilité. 77. Exclut-elle les pratiques ordinaires? 85. Les demandes du gnostique sont-elles passives? 88. Le parfait gnostique fait-il les demandes? 90. Passage de saint Clément qui prouve l'affirmative. 91. Y a-t-il dans saint Clément un état supérieur à la gnose? 93. L'action de grâces en lui exclut-elle sa demande? 101. Du gnostique actif. 86, 109 et suiv. S'il peut demander les biens temporels. 105. Desirer les biens éternels et la persévérance. 106. Faire des actes d'espérance. 108. La gnose de saint Clément est-elle l'état passif des Mystiques? 112. Du gnostique déifié. 119. S'il voit Dieu face

à face, et est rassasié. 122. Conséquence de la doctrine des Mystiques. 128. Leur prétendu gnostique a le don de prophétie. 130. La gnose est un état apostolique. 133. Sûreté de la voie gnostique. 136. Tradition secrète dont on voudroit s'autoriser. 138. Du secret qu'on doit garder sur la gnose. 163. *Voy.* CLÉMENT D'ALEXANDRIE.

GODEFROI de Bouillon, duc de Lorraine, commande la croisade, prêchée par Pierre l'Ermite. XXIV, 54. Il est élu roi de Jérusalem. *Ibid.*

GODET DES MARAIS (Paul de), évêque de Chartres, approuve l'*Instruction sur les états d'oraison*. XVII, 360. Il condamne les livres de madame Guyon. 646. Bossuet lui écrit sur le livre des *Maximes*. XXVIII, 159. M. Tronson le remercie de lui avoir communiqué la lettre de Bossuet, où il l'accuse de ménagement. 161. Il lui fait part des dispositions de Fénélon à l'égard des explications qu'on lui demandoit. 168. L'évêque de Chartres se réunit à M. de Noailles et à Bossuet pour l'examen du livre des *Maximes*. 185. Il signe la *Déclaration* des trois évêques contre ce livre. 217. Il dément les faux bruits de son changement à l'égard du livre. 461. Bossuet, sous le nom d'un théologien, répond à une lettre de Fénélon contre ce prélat. XXIX, 120, 147.

GOMAR (François) s'oppose à Arminius et soutient le libre arbitre, l'inamissibilité de la justice, et sur la certitude du salut, la pure doctrine de Calvin. XIII, 429. *Voy.* REMONTRANTS.

GONZAGUE (Anne de Gonzague de Clèves), princesse palatine. Notice sur sa vie. XI, 80. Son oraison funèbre. 82. Avec quel soin sa jeunesse fut cultivée. 85 et suiv. Son amour pour les choses saintes. 86. Son mariage avec le prince de Bavière, qu'elle ramène au sein de l'Eglise. 87. Elle se laisse prendre à l'amour du monde. 89 et suiv. Perd la foi. 94. Par quelle grâce elle la recouvre. 97 et suiv. Elle se convertit. 100. Sa mort édifiante. 107 et suiv.

GONZALEZ (Thyrsus), général des Jésuites, écrit contre le Probabilisme. IV, 582, 586. Son livre est loué par Bossuet. XIX, 566. Il écrit contre la déclaration de 1682. XX, IX, 8. On le réfute. 33, 44, 90 et suiv. XXI, 40, 44, 77, 109.

GORGON (saint). Panégyrique de ce saint. XI, 433. Il refuse de sacrifier aux idoles : son douloureux martyre. 440, 453.

GORGONIE (sainte). Ses vertus. X, 548.

GORNAY (Henri de). Son oraison funèbre. XI, 191. Noblesse et antiquité de sa famille. 195. Son esprit de mortification. 196.

GOTESCALC, prédestinatien du neuvième siècle : de quelle erreur on l'accusoit. III, 287. Comment on le défendoit. 454.

GOUT (le) et sentiment de l'Ecriture, que Jurieu, Claude et d'autres ministres donnent aux simples, comme une règle certaine pour l'entendre, est une illusion manifeste. XIV, 595. C'est aussi par le goût qu'ils leur disent de distinguer les articles fondamentaux. 607. Jurieu prétend connoître la Trinité, l'Incarnation, l'Ascension de Jésus-Christ par le goût. 627. Le goût et le sentiment où Jurieu réduit la Réforme, est un aveu de son impuissance à montrer les points fondamentaux par la parole de Dieu. 629.

GOUVERNEMENT. Son autorité peut seule mettre un frein aux passions

et établir l'union parmi les hommes. XXV, 178. Ses avantages pour les particuliers. 179. Il rend les états immortels. 181. A besoin des lois pour sa perfection. 182. Origine du gouvernement royal. 203. Autres formes de gouvernement. 205. On doit s'attacher à celle qu'on trouve établie dans son pays. 211. Le gouvernement doit être doux. 232. C'est un ouvrage d'intelligence et de raison. 255. Il doit être fondé sur la religion. 341. Ce que c'est que le gouvernement arbitraire. 406. Il diffère du gouvernement absolu. 407. Dans le gouvernement légitime les personnes sont libres, et la propriété des biens est inviolable. 407, 408. Le gouvernement civil est parfait en lui-même dans les choses de son ressort. XX, 155. *Voy.* ETAT, MONARCHIE, PRINCE, RELIGION.

Jésus-Christ n'a point établi le gouvernement de l'Eglise sur la forme des gouvernements humains. XXI, 474. Il est soumis, suivant Gerson, à la volonté raisonnable du Pape. 514. En quoi il consiste. 539 et suiv. Le sentiment des Français sur cette matière ne diffère qu'en apparence de celui de leurs adversaires. 555 et suiv. C'est une monarchie selon Gerson. 673. Forme de l'ancien gouvernement de l'Eglise pendant les persécutions. XX, 75. *Voy.* EGLISE.

GRACE. En quoi elle consiste. X, 359. Sa gratuité. IV, 592. Sa nécessité. 87 et suiv. X, 246. Son efficace et son influence continuelle. VI, 222. Notre libre arbitre doit y coopérer. XVI, 684; XVII, 19. Impuissance de l'homme sans la grâce. XXVII, 312. La grâce ne nous quitte jamais la première. VIII, 420. Son efficacité. *Ibid.* Quel est le propre de la grâce. IX, 606. Il faut y être fidèle. XXVII, 197. Celui qui est fidèle à la grâce, peut s'élever à la perfection, malgré les obstacles les plus invincibles. XI, 83. La grâce sanctifiante ne devoit être donnée qu'une fois dans la première intention de Dieu. VII, 515; IX, 27. Trois principales opérations de la grâce. 426, 463. La grâce don propre de l'Evangile. VII, 421. Force de la grâce pour surmonter l'habitude. VIII, 101. Ses effets sont peu connus. *Ibid.* Comment la grâce nous fait faire le bien. XXVII, 675 et suiv. Conserver la justice est une opération de la grâce. VI, 229. Opposition de la nature et de la grâce. X, 527. La grâce de la rémission des péchés est le fruit principal du sang du nouveau Testament. VIII, 124. La grâce du baptême remet tous les péchés. VII, 386. Grâce qui opère dans la pénitence; sa nature, sa force. VIII, 492, 496. On peut perdre la grâce recouvrée, et même la recouvrer plusieurs fois dans le sacrement de Pénitence. IX, 98. La grâce de la vocation des pécheurs figurée dans la soudaine illumination du saint précurseur. 427. La grâce doit prévenir ceux qui se destinent au sacerdoce. 606. La grâce nous est distribuée par Marie. X, 7. Manière dont Dieu distribue ses grâces. XXVII, 331. Quelles sont celles qu'on doit souhaiter préférablement. 377. Ne pas réfléchir sur leur nature. 382. Peut-on demander d'en être privé de peur d'en abuser? 549. Les grâces de Dieu ne périssent point; leurs effets dans les cœurs ingrats. VII, 155.

Dieu a attaché à certains moyens extérieurs et de fait, la grâce nécessaire à produire la foi. XIII, 582. La grâce universelle enseignée à Saumur par Cameron, divise en France les Calvinistes; le magistrat décide la question. 478. La nécessité de la grâce, n'est pas, selon Jurieu, un article fondamental. XIV, 623. Quoiqu'il n'y ait rien qu'on doive mieux sentir que son impuissance à faire le bien sans elle, et le besoin qu'on en a. 628.

On peut résister à la grâce. III, 9. Elle ne nécessite pas, quoiqu'on ne puisse résister à la volonté de Dieu. 10. C'est un mystère impénétrable. 15. Différence de la grâce dans l'état de nature pure et dans l'état de nature tom-

bée. 16. Divers pouvoirs en divers justes. 19. Pouvoir qui est le parfait vouloir. 22. Explication du texte *nisi Pater traxerit eum*. Ce que c'est que d'être laissé à soi-même. 29. Sans la grâce, l'homme ne peut rien pour le ciel. 47. Le mystère de la grâce revient à toutes les pages de l'Ecriture, et il faut prendre garde de s'égarer en le méditant. 58. Extrait de l'Instruction pastorale de M. de Noailles sur la grâce. 61. Celui qui aura reçu plus de grâces, rendra un compte plus rigoureux. 216. Le terme grâce ne signine pas dans l'Écriture, la faveur des hommes. 246.

Il y a une grâce efficace. 606. On le prouve par les prières de l'Église : 609. Par les liturgies grecques. 613. Par la liturgie attribuée à saint Chrysostôme. 615. Par l'Oraison dominicale. 622. Par l'explication qu'ont faite des deux dernières demandes saint Augustin et l'Église, d'après saint Cyprien, Tertullien, etc. 623, 625. L'Ecriture nous présente la prière comme un fruit de la grâce efficace. 627. Les prières de l'Eglise nous en donnent la même idée. 629, 630. Grâce efficace reconnue des Pélagiens mêmes. 632. Prouvée encore par la prière de Jésus-Christ pour saint Pierre. 634. Par une prière du Concile de Selgenstad. 635. Deux démonstrations nouvelles par la permission du péché de la part de Dieu. 649 et suiv. Comment Dieu a soustrait sa grâce efficace à saint Pierre. 652, 654, 656, 659. Réflexion sur cette conduite de Dieu. 660. Nul cœur humain ne résiste à la volonté de Dieu. 662. Sans la grâce efficace, le chrétien ne peut rien pour son salut. 663. Gratuité de cette grâce. 664. Préférence gratuite dans sa distribution. 667, 668, 670. Ceux à qui Dieu ne donne pas ces grâces de choix n'ont pas à se plaindre. 676. Prière des martyrs et de plusieurs autres saints pour demander la grâce efficace. 681, 683, 684, 687. Hymnes de Synésius et de Clément d'Alexandrie ; prières d'Origène, où se trouve la doctrine de saint Augustin sur la grâce efficace. 688, 689, 692. Prières de saint Grégoire de Nazianze, du vénérable Guillaume. 700. La toute puissance de cette grâce démontrée par Origène. 696. Cette grâce efficace est encore prévenante. 697. En quel sens on peut dire que la grâce est donnée à ceux qui en sont dignes. 703. En quel sens saint Augustin a condamné la proposition de Pélage : *la grâce est donnée aux dignes*. 705. En quel sens on prévient Dieu et on en est prévenu. 706.

La doctrine de saint Augustin sur la grâce est celle de l'Eglise. 439 ; celle des siècles précédents. 441, 447, 450. Contestations de Fauste de Riez sur la grâce ; quatre papes prononcent en faveur de saint Augustin. 450. Contestations de Gotescalc : on s'en rapporte encore à saint Augustin. 454. Les propres paroles de ce saint docteur employées par le concile de Trente contre Luther et Calvin. 455. Beaux passages de saint Augustin sur la nécessité de la grâce ; 475, 477. L'abbé Dupin coupable d'avoir voulu obscurcir la tradition sur la nécessité de la grâce. XIX, 414. D'avoir accusé saint Augustin d'innovation sur la matière de la grâce. 426 et suiv.

La grâce doit être demandée par tout chrétien. XVII, 434. Erreur de dire qu'il n'est jamais permis de prévenir la grâce. XVIII, 187, 201, 258. Que la grâce actuelle soit la règle d'agir. 381 et suiv. 473. Ce que c'est que cette grâce actuelle. 567 et suiv. Le propre effort pour prévenir Dieu n'est pas un demi pélagianisme. 383, 568. Erreur de dire que tout ce qui vient de la grâce n'a rien d'imparfait. 393, 425, 486.

Précis de la doctrine de l'Eglise sur la matière de la grâce. IV, 701 et suiv. Censure de plusieurs propositions contraires à cette doctrine. 592.

GRACQUES (les) excitent des troubles à Rome. XXIII, 64. Tibérius est tué par Scipion Nasica. *Ibid.* Caïus son frère veut le venger et périt comme lui. 66.

GRANDEUR. Tous les hommes nés pour la grandeur. VIII, 174. En quoi consiste la véritable grandeur de la nature raisonnable. *Ibid.* et suiv. Moyens de sanctifier la grandeur par un bon usage. 377. Elle réside dans le maintien de la justice. 382. Vice de la grandeur. 385. Vanité des grandeurs du monde. XI, 52, 193. Combien elles sont méprisables considérées entre les mains des impies. VIII, 211. Toutes ont leur foible; grand en puissance, petit en courage; grand courage et petit esprit; grand esprit dans un corps infirme, qui empêche ses fonctions. IX, 573.

GRANDS. Ils sont pleins d'intérêts et de passions. VIII, 381. Ne remarquent en l'homme de bien que son inutilité. *Ibid.* Ils doivent protéger l'innocence. *Ibid.* et suiv. Obligés d'imiter Dieu dont ils sont l'image. 383. Funeste idée que les grands se font de la puissance : maux qui en résultent. 385. Ils doivent surtout rechercher la vérité. 696. S'efforcent inutilement de cacher les foiblesses de la nature. IX, 467 et suiv. S'imaginent que tout leur est dû. X, 536. Dieu qui les punit dans les enfers, leur a donné la gloire ici bas. XI, 160. Les grands du monde regardent avec dédain les affaires de la religion. XXV, 358. Ils craignent de l'approfondir. 359. Ils la prennent pour une folie. *Ibid.* Le respect humain leur ferme la bouche. 361.

GRATIEN, empereur, sa valeur et sa piété : il est tué par Maxime. XXIII, 89, 90.

GRATIEN, canoniste. Quel il étoit. XX, 359. Les pièces qu'il a insérées dans son *Décret*, n'ont pas l'autorité de Canons. 333. Il est mis par Melchior Camus, au nombre de ceux qui croient le Pape infaillible. XXI, 694 et suiv. Il dit le premier que les Papes ne sont pas obligés d'obéir aux Canons. 499.

GRAVINA (l'abbé). Éloges que Bossuet donne à son éloquence. XXVI, 312. Il le remercie de l'accueil qu'il a fait à son neveu, et lui recommande l'abbé Phelippeaux. 313.

GRÈCE. Des colonies de divers peuples y bâtissent des villes. XXIII, 13, 15. Les jeux olympiques contribuent à la polir. 23. Ses sept sages. 30. Elle est assujettie par Philippe et par Alexandre. 47. Ses philosophes et leurs sectes. 57. Sa politique ferme; son amour pour la liberté. 365. Son excellente police. 366. Ses philosophes lui donnent de bonnes règles des mœurs. 367. La Perse, avec des armées immenses, se trouve foible contre elle. 369. Combien la Grèce étoit aveugle sur la religion. 193. *Voy.* IDOLATRIE.

GRECS. Ils réduisent Troie en cendres. XXIII, 17, 18. Etablissent des colonies en Asie. 18. En Italie et en Sicile. 26. Ils ignoroient les antiquités, et se soucioient peu de la vérité dans leurs histoires. 32. Attaqués par Xerxès, ils le battent à Salamine, à Platée et à Mycale. 40, 41. Caractère des Grecs. 365 et suiv. Admirable retraite de dix mille Grecs. 46. Ignorance des Grecs sur le mouvement de la terre, tandis que les Hébreux le connoissoient. I, 344 et suiv. *Voy.* GRÈCE.

L'Église condamne l'erreur des Grecs sur la primauté du Pape. XX, 332 et suiv. Leur réunion à l'Eglise au second concile de Lyon. XXI, 257 et suiv. *Voy.* FLORENCE. Les Grecs ont innové, en cessant de reconnoître la primauté du Pape, que leurs pères reconnoissoient dans les conciles généraux qu'ils ont tenus avec l'Eglise romaine. XV, 142. Basnage soutient que les actes des conciles ne prouvent pas la soumission aux Papes, et la communion avec eux. On le réfute. 143. Les Grecs de l'aveu de la Réforme, ont tort contre les Latins.

144. Comment les Grecs ont été admis dans l'Eglise après leur schisme. XVII, 91 et suiv.

GRÉGOIRE DE NAZIANZE (saint). Sa doctrine sur les deux puissances. XX, 213. Ses discours contre Julien. 222. Portrait qu'il fait de Valens. 233.

GRÉGOIRE DE TOURS (saint) déclare que les Rois ne doivent compte de leurs actions qu'à Dieu même. XX, 206 et suiv.

GRÉGOIRE LE GRAND (saint), pape, élevé malgré lui sur la chaire de saint Pierre, donne un parfait modèle du gouvernement ecclésiastique. XXIII, 100. Ce saint Pape révère, comme les quatre Evangiles, les quatre conciles tenus avant lui. XXIII, 254. Il reçoit aussi la condamnation tant des personnes que des erreurs faites par le cinquième Concile. XXVI, 71.

Saint Grégoire publie un édit de l'empereur Maurice, quoique injuste. XX, 247. Sa doctrine sur la juridiction des évêques. 347 et suiv. Sa vigueur contre les infracteurs des Canons. XXI, 559. Sa condescendance pour Théodelinde, reine des Lombards. 68 et suiv. Son *Pastoral*, chef-d'œuvre de prudence. XI, 236 et suiv. Éloge qu'il fait des rois de France. VIII, 674; X, 471 et suiv.

GRÉGOIRE II, pape, envoie saint Boniface prêcher l'Evangile en Allemagne. XXIII, 106. Il s'oppose au renversement des images, et en même temps aux ennemis de l'Empire. *Ibid.* Il excommunie Léon l'Isaurien. XX, 187. Il s'oppose à ceux qui se révoltoient contre ce prince. 252 et suiv. Témoignages de Paul diacre, et d'Anastase, à ce sujet. 260, 303. Il donne, selon Gratien, une réponse contraire à l'Évangile. 57 et suiv. Sa réponse qui permet à un mari, dont la femme ne peut, à cause de ses infirmités, souffrir le commerce conjugal, d'en prendre une autre, est tout à fait différente de celle par laquelle Luther permet la polygamie au Landgrave de Hesse. XIV, 437.

GRÉGOIRE III, obéit aux empereurs iconoclastes : ses deux légations à Charles Martel. XX, 265.

GRÉGOIRE V excommunie Robert, roi de France, à cause d'un mariage incestueux. XX, 282.

GRÉGOIRE VII. Son caractère. XX, 134. Il s'arroge le premier l'autorité sur le temporel et dépose l'empereur Henri IV. 120. Il s'attribue des droits sur l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, la Hongrie et autres états. 135 et suiv. Histoire de la première déposition d'Henri IV. 325. Ce Pape cite mal à propos saint Ambroise, qui mit Théodore en pénitence. 235 et suiv. et une fausse pièce attribuée à Innocent Ier. 239 et suiv. Il est obligé de modérer sa loi sur l'excommunication. 198 et suiv. 331. Il assure que le saint Siége est exact observateur des Canons. XXI, 504. Au commencement de son pontificat, il ne vouloit exercer que les droits de la puissance ecclésiastique. XX, 287. Ses intentions étoient bonnes, et son nom a été inséré avec éloge dans le martyrologe romain. 129.

GRÉGOIRE IX, excommunie puis dépose Frédéric II, et offre la couronne impériale à Robert, frère de saint Louis, qui la refuse. XXI, 408 et suiv.

GRÉGOIRE X assemble le second concile de Lyon. XXI, 257. *Voy.* LYON.

GRÉGOIRE XII, ou Ange Corario, abandonné de ses partisans, assemble quelques évêques à Austria, sous le nom de concile œcuménique. XX, 41. Il paroissoit mieux disposé que Pierre de Lune à abdiquer la papauté. XXI, 18. Il se réunit au concile de Constance, et se démet. 58.

GRÉGOIRE LOPEZ étoit dans un acte continuel d'amour de Dieu. XXVII, 744. Fait divers actes. 745.

GRETSER (Jacques), jésuite, prouve que Bellarmin ne donne l'infaillibilité du pape que comme opinion. XXI, 94.

GROPPER (le docte) fait tenir à Herman, archevêque de Cologne, de saints conciles pour la défense de l'ancienne foi et pour la réformation des mœurs. XIII, 79. Il se trouve à la conférence de Ratisbonne. 81.

GROTIUS (Hugues). *Dissertation sur sa doctrine et sa critique.* III, 176. Son attachement aux Sociniens. 134. Son interprétation sur le péché d'habitude. 136. Ce qu'il entend par le Fils de l'homme. *Ibid.* Par ce passage *sine me nihil potestis facere.* 137. Par les paroles oiseuses. *Ibid.* Il justifie l'usure. 140. Il passe du calvinisme au semi-pélagianisme. 176. Son penchant au socinianisme. 177. Et de là son sentiment sur la divinité du Verbe. 178. Sur l'immortalité de l'âme. *Ibid.* Il critique témérairement les livres sacrés. 179. En nie l'inspiration. 181. Regarde les prophéties comme des allégories. 182. Il accuse saint Augustin d'être novateur et en contradiction avec les siècles précédents, avec l'Eglise grecque et avec lui-même. 189. Ses progrès étonnants dans la doctrine catholique. 197. Il se sépare de toute société, et justifie son indifférence par deux livres pleins d'erreurs. 199. Sur la fin de sa vie il reconnoît la vérité de l'Eglise romaine. *Ibid.* Il fait les princes juges de la foi. 201.

Grotius est préconisé par R. Simon. 382, qui emprunte de lui ses sentiments hérétiques. 469. Il accuse saint Augustin d'avoir varié dans sa croyance. 473. Il est auteur d'une hérésie sur le péché originel. 513. Ses variations et ses incertitudes. 598 et suiv. Il prétend que les apôtres n'ont pas employé les prophéties comme arguments directs pour prouver que Jésus-Christ est le le Messie. I, 257. On le réfute. *Ibid.* et suiv. Ses interprétations favorisent les Sociniens. 259. Il se rapproche de la doctrine catholique. 260. Ce qu'il pense d'un passage du psaume XLIV, qu'il élude ensuite. 270. Il détourne le sens de ces paroles : *Ecce in iniquitatibus.* 272 et suiv. On le réfute. *Ibid.* Opinion singulière de ce savant sur l'auteur de l'*Ecclésiaste.* 341. Il interprète dans un mauvais sens, divers passages relatifs à la vie future. 372. Ses fausses conjectures sur plusieurs passages de l'*Ecclésiastique.* 438. Il est opposé au dogme du pape Antechrist. XIII, 394. Il va contre ses propres principes, quand il permet à la partie affligée d'un état de se défendre contre le prince, excepté pour cause de religion. XIV, 286 et suiv. Réfutation des raisons qu'il allègue pour permettre l'usure. XIX, 540, 543.

GUERRE. Ses justes motifs. XXV, 428 et suiv. Dieu s'en sert pour châtier les peuples. 429. Ses injustes motifs. 433 et suiv. Désavantage à craindre quand on la fait sans sujet. 438. On met Dieu de son côté quand on y met la justice. 439. Guerres civiles : leurs motifs ; règles qu'on y doit suivre. 441 et suiv. Manière miraculeuse dont Dieu faisoit la guerre pour son peuple. 453. Avec les conditions requises, la guerre est non seulement légitime, mais encore pieuse et sainte. 458. Dieu néanmoins n'aime pas la guerre. 458. On doit faire la guerre équitablement. 463. Cri militaire chez les Juifs avant le combat. 464. Choix du soldat. 465. L'accoutumer à mépriser l'ennemi. 467.

Diligence et précaution nécessaires dans les affaires de la guerre. *Ibid.* Honneurs, distinctions et exercices militaires. 469. Rien de plus beau dans la guerre que l'intelligence entre les chefs. 471. Ne point combattre contre les ordres. 473. Accoutumer l'armée à un même général. *Ibid.* Connoître ses forces. 477. Moyens de s'assurer des peuples vaincus. *Ibid.* Combien la guerre est une chose horrible. x, 544 ; xi, 479. *Voy.* GÉNÉRAL.

Guerres civiles et révoltes défendues par le christianisme. xiv, 357. Approuvées par Calvin et les Calvinistes sous Charles IX. 375. Les synodes nationaux font un crime du repentir qu'avoient quelques uns d'avoir pris les armes xiii, 199. Celui d'Alais remercie M. de Châtillon de ce qu'il a fait par les armes, pour l'avancement du règne du Christ. 200. Les guerres des Protestants ne furent point de politique, mais de religion. 202 et suiv. Quoique Bèze eût fait parade de la patience des réformés, il provoque lui-même la guerre civile. 205. Les guerres civiles, sous prétextes de religion, ont paru pour la première fois dans l'hérésie des Donatistes, puis des Manichéens, etc. xiv, 223. Elles sont condamnées et ensuite approuvées par Luther et les Luthériens. Les Calvinistes les désapprouvent, puis les approuvent, et remplissent la France de massacres. 224 et suiv. 226. Les Réformés font de vains efforts pour persuader que leurs guerres n'étoient pas des guerres de religion. Elles étoient entreprises par des décrets des synodes. 230. La rébellion et la force étoient nécessaires aux Protostants de France, selon Jurieu, et leurs guerres, légitimes. 675.

GUI, archevêque de Vienne, depuis pape Calixte II, et son concile, condamnent les investitures; ils demandent à Paschal II la confirmation de leur décret, xx, 352 et suiv. *Voy.* HENRI V.

GUILLAUME de Malmesburg, avance faussement qu'Urbain II, en excommuniant Philippe Ier, roi de France, défendit de le reconnoître pour roi. xx, 350.

GUILLAUME le Conquérant refuse de prêter serment de fidélité à Grégoire VII, et lui paye le denier de saint Pierre. xx, 136.

GUILLOU (François). La Faculté de Paris censure une proposition de sa thèse, touchant la juridiction des évêques. xxi, 172.

GUIMÉNIUS. *Voy.* MOYA.

GUISE (François, duc de), assassiné par Poltrot. La Réforme applaudit à ce meurtre, et les chefs avoient excité ou autorisé le meurtrier. xiii, 212 et suiv.

GUSTAVE, roi de Suède, dit le Grand, prédit par Mède, comme devant détruire le règne papal. Sa prophétie reconnue fausse. xiii, 414.

GUYON (Jeanne-Marie Bouvier de la Motte). Elle écrit sa vie : ce qu'elle y dit de ses oraisons et de sa plénitude de grâce. xix, 9 et suiv. Elle se donne pour prophétesse, et pour faire des miracles. 12, 14. Pour directrice des âmes. 13 et suiv. Elle s'applique l'Apocalypse. 14. Elle ne veut rien demander à Dieu. 17 ; xxviii, 6,7. Doctrine de son livre intitulé *Moyen court pour faire oraison.* xvii, 384. Conséquences pernicieuses qu'on en peut déduire. 387. Il autorise le plus la suppression des demandes 414. Etranges discours qu'on y trouve sur les réflexions. 449. Il est condamné à Rome. xviii, 440. Erreurs de son livre des *Torrents.* xvii, 392. Il est condamné par l'évêque de Chartres. 646. Elle annonce de grandes croix au père La Combe, et lui rend

compte d'un songe merveilleux qu'elle avoit eu. xxv, 19. Elle instruit son frère des prétendus effets merveilleux que Dieu opéroit en elle et par elle. 21. Ses sentiments sur l'abandon. 23. Ses erreurs sur le desir du salut. xviii, 665. Sur le sacrifice absolu et les actes réfléchis. 669. Sur les vertus. 672. Sur la contemplation. 686.

M. de Harlay, archevêque de Paris, fait enfermer madame Guyon dans un monastère et est content de sa soumission. xix, 372; xxviii, 8. Comment Bossuet fut chargé d'examiner ses livres. xix, 8; xxviii, 5. Elle écrit au prélat plusieurs lettres où elle lui témoigne sa soumission et lui explique sa doctrine. xxiii, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 35. Elle lui adresse un écrit sur les communications intérieures des purs esprits. 26. Bossuet lui marque en détail ce qu'il pense de ses états et de ses écrits, lui en fait sentir l'illusion. 35. Il combat ses maximes sur la prière et sur les actes réfléchis. 37. Et travaille à la désabuser de ses erreurs. *Ibid.* et suiv. Elle adresse à madame de Maintenon un mémoire pour la prier de lui faire donner des commissaires qui jugeassent de sa vie et de ses mœurs. 52, 53. MM, Bossuet, de Noailles et Tronson, sont choisis pour faire cet examen. xix, 20, 372; xxviii, 8. Elle sollicite les trois examinateurs d'entrer dans l'examen de ses mœurs, et s'étend sur les préventions qu'on avoit, suivant elle, contre sa personne. 57. Ses lettres à Bossuet pendant cet examen. 49, 61, 62. Elle lui écrit en partant pour le monastère de la Visitation de Meaux. 68. Lui demande de la confesser. *Ibid.* Déclaration où elle proteste être innocente des abominations dont on l'accuse. 73. Témoignages de M. d'Aranthon, évêque de Genève, sur madame Guyon. xix, 109, 110; xxviii, 3. Lettre du cardinal le Camus sur la conduite de cette dame dans son diocèse. 74. Le duc de Chevreuse demande au père Richebraque, bénédictin, des éclaircissements sur un fait de la lettre du cardinal, où ce religieux étoit cité comme s'étant rétracté au sujet de madame Guyon. 75, *note* *, 77. Madame Guyon lui écrit au même sujet. 75, *note* *. Réponse de D. Richebraque, qui déclare n'avoir jamais entendu parler qu'en bien de la conduite de cette dame. 76, 78. Bossuet la trouvoit fort soumise dans sa retraite. 80. Il desiroit consulter M. de La Broue sur la soumission à exiger d'elle : il la laisse communier. 82. Il n'y avoit point de preuves contre elle à l'archevêché de Paris. 84. Précautions que Bossuet prenoit à son égard. xxvii, 451, 455. Ce prélat publie son *Ordonnance sur les états d'oraison*, où il condamne les livres de madame Guyon. xvii, 332, 345. Elle souscrit cette ordonnance et les articles d'Issy. 645. Elle condamne ses propres livres et s'engage à ne plus écrire, répandre ses livres, diriger, etc. xix, 32; xxviii, 9, 88, 139. Texte des actes de soumission de madame Guyon. 90. Bossuet accepte cette soumission. 92. Il lui donne un certificat où il déclare qu'il est satisfait de sa conduite; et la justifie des accusations portées contre ses mœurs. *Ibid.* Attestation des religieuses de la Visitation de Meaux, donnée à madame Guyon lorsqu'elle quitta ce monastère. 93. Ces mêmes religieuses lui écrivent pour lui témoigner leur estime, et se recommander à ses prières. *Ibid.* Elle offre à Bossuet un tableau. 85. Le prélat lui permet d'aller aux eaux, et l'engage à vivre fort retirée, sans se mêler de diriger. *Ibid.* Elle justifie auprès de Bossuet la manière dont elle a quitté son diocèse. 86. Elle recommence à dogmatiser. xix, 32. Ses liaisons avec le père La Combe. 68. Lettres de ce religieux à madame Guyon : il l'engage à venir le trouver : lui marque les moyens qu'elle pourroit prendre pour cacher sa marche, et rester inconnue dans le lieu qu'il habitoit. 94 et suiv. Malgré son desir de la voir, il consent au délai de son voyage; et lui parle de ses infirmités et des remèdes qu'elle y trouveroit aux eaux des Pyrénées. 97, 100. Il lui témoigne sa sa-

tisfaction de son *Apocalypse*, et de ses explications de l'Ecriture. 101. Bossuet dit qu'elle lui a menti, et qu'il faut la renfermer. 106, 111. Lettre de M. Pirot à madame Guyon : il lui expose tout ce qu'elle doit faire pour sortir de ses erreurs. 112. C'est de rétracter et supprimer ses écrits. 116. De n'entrer dans la direction de personne. 117. De rompre tout commerce avec le père La Combe. *Ibid.* D'édifier le public autant qu'elle l'a mal édifié. 121. Enfin de se remettre à M. l'archevêque de ce qu'elle aura à faire pour satisfaire le public, se soumettant aveuglément à tout ce qu'il lui marquera. 122. Déclaration de cette dame faite entre les mains de M. de Noailles, sur ses sentiments, ses écrits et sa conduite. 134. Elle veut consulter M. Tronson avant de la signer. 136. D'après son avis, elle signe, par principe de conscience, la déclaration. 137. Nouvelle déclaration qu'elle fait à l'archevêque de Paris; elle y jure la plus parfaite soumission à ce qu'on lui avoit prescrit. 145. Dans sa *Relation* sur l'affaire du livre des *Maximes* à l'assemblée de 1700, Bossuet la justifie sur ses mœurs. XIX, 372. *Voy.* BOSSUET, FÉNÉLON, LA COMBE, QUIÉTISME, TRONSON.

H

HABACUC. Cantique de ce prophète expliqué. I, 248.

HABITS. La nécessité et la pudeur ont fait les premiers habits. XI, 486; VIII, 535; X, 171. Et pour orner ce corps mortel et cette boue colorée, presque toute la nature travaille, presque tous les métiers suent, presque tout le temps se consume, et toutes les richesses s'épuisent. VIII, 535; X, 172.

HABITUDE. En quoi consiste la mauvaise habitude. VIII, 484. Habitudes vicieuses : leur force. IX, 390. Des diverses habitudes qui se forment dans l'esprit en vertu des preuves. XXV, 148. *Voy.* PÉCHÉ.

HAINE. Quel est son principe. VIII, 438, 456. Haine de la vérité; ses effets sur les Juifs. 439. Naturel de la haine. 440, 457. Funestes divisions qu'elle cause. IX, 302. Elle efface le souvenir du bienfait. VIII, 736.

HAMMOND (Henri), protestant anglais : est du nombre de ceux qui croient l'Apocalypse accomplie. II, 75. Il ne veut pas que le pape soit l'Antechrist. 91, 371.

HARLAY (François de), archevêque de Paris, veut faire changer un mot dans le sermon de Bossuet sur l'unité de l'Eglise, et y renonce ensuite. XXVI, 130. Bossuet s'embarrasse peu de lui dans l'affaire du Quiétisme. XXVIII, 80.

HARPHIUS, auteur mystique : ses exagérations. XVIII, 604.

HAVRE-DE-GRACE (le) livré aux Anglais par les Protestants révoltés. XIV, 383.

HÉLÈNE, mère de Constantin, découvre la vraie croix dans les ruines de l'ancienne Jérusalem. XXIII, 87.

HÉLIOGABALE, empereur. Ses infamies. XXIII, 77.

HENRI IV, empereur, déposé et excommunié par Grégoire VII. XX, 131 et suiv. Ses partisans taxés de schisme et d'hérésie. 334. Ce prince est toujours reconnu comme empereur. 335. Il engage l'archevêque de Mayence à lever des dîmes, à condition d'en partager le produit, et fait confirmer cette exaction par un concile, 286, *note* *, 325. Il meurt à Liége; on l'enterre dans un monastère, d'où Paschal II le fait exhumer. 343 et suiv.

HENRI V, fils du précédent, se révolte contre son père, et le fait prisonnier: suites de cette affaire. XX, 341. Ce prince condamne la querelle des investitures : il les obtient par violence de Paschal. Il est excommunié dans plusieurs conciles, et déposé par Calixte II. 351 et suiv.

HENRI VI fait arrêter Richard, roi d'Angleterre : il est excommunié et non déposé par Célestin III. XX, 372.

HENRI Ier, roi de France, réduit ses frères qui s'étoient révoltés contre lui. XXIV, 52.

HENRI II, roi de France, congédie tous les serviteurs de son père et donne leurs places à des favoris. XXIV, 511 et suiv. Sa sévérité contre les Luthériens. 518. Paix avec l'Angleterre, reddition de Boulogne. 519. Il s'allie avec les princes luthériens de l'empire contre l'empereur. 520 et suiv. Prise de Metz, de Verdun et de Toul. 523, 524. Les princes font la paix à Passau, sans sa participation. 524 et suiv. Siége de Metz, vaillamment soutenu par le duc de Guise. 525 et suiv. Abdication de Charles V. 534. Défaite de Rocroy. 638. Prise de Calais. 541. Il conclut une paix désavantageuse avec l'Angleterre et l'Espagne. 547. Il abandonne les affaires d'Italie, et renonce à l'alliance des Turcs. 548. Il sévit contre les Protestants. *Ibid.* Sa mort. 549 et suiv. Ses bonnes qualités et ses défauts. 551 et suiv. Il ordonne à ses ambassadeurs au concile de Trente, de veiller au maintien des libertés de l'Eglise gallicane. XXI, 521. Ce prince veut expressément que les nouveaux convertis pratiquent comme ses autres sujets les exercices de l'Eglise. XXVI, 358.

HENRI IV, roi de Navarre, puis de France, fait afficher à Rome son acte d'appel de la bulle de Sixte V, qui le déclaroit déchu. XXI, 393. Il est absous des censures, sans qu'il soit mention de réhabilitation. 396 et suiv. Il est médiateur entre le pape et les Vénitiens. 426 et suiv. Ce prince, par sa bonté, avoit trouvé le moyen de rendre ses peuples heureux, et de leur faire sentir et avouer leur bonheur. XXVI, 50. Amour des Français pour sa mémoire. Leurs regrets de sa mort. *Ibid.* S'il avoit ôté de sa vie la tache de l'impureté, sa gloire seroit parfaite, et il seroit le modèle des bons rois. *Ibid.*

HENRI II, roi d'Angleterre, attaque les droits de l'Eglise. II, 575. Fait périr saint Thomas de Cantorbéri. 578. Honore son tombeau. 584.

HENRI VIII, roi d'Angleterre, réfute le livre *de la Captivité* de Luther, qui lui répond avec emportement. Il veut se raccommoder avec ce prince, qui lui reproche la légèreté de son esprit, ses erreurs et la honte de son mariage. Nouveaux emportements de Luther contre lui. XII, 407, 408. Henri épouse Catherine d'Arragon, veuve de son frère, sur la dispense de Jules II, et ne doute point pendant vingt ans, de la validité de son mariage. Son amour pour Anne de Boulen est le prétexte de son doute. XIII, 36 et suiv. On attaque la

dispense par des moyens de droit et de fait : Bucer et les Protestants d'Allemagne croient la dispense légitime : Calvin et Zuingle la croient illégitime. 37 et suiv. Henri gagne par argent quelques docteurs catholiques, dont la consultation rapportée par Burnet, n'est pourtant pas certaine 40. La décision de Clément VIII, contraire au divorce, est appuyée sur un fondement solide. 42. Conclusion que l'on prétend avoir été donnée par la Sorbonne, touchant le mariage d'Henri VIII. XXVI, 537 et suiv. Ce prince, égaré par ses passions, ébranle l'autorité de l'Eglise et met tout en péril. XI, 11. Il se déclare chef de l'Eglise anglicane en haine du pape, qui condamne son divorce avec Catherine d'Arragon, et son mariage avec Anne de Boulen. XIII, 4. Il fait souscrire par tous les évêques, et mettre en pratique ce que Burnet appelle nos plus extravagantes corruptions. 6. Il épouse Anne de Boulen avant que son premier mariage ait été déclaré nul. 13. Il fait mourir Morus et Fischer, pour n'avoir pas reconnu sa primauté ecclésiastique. Il devient sanguinaire et tombe dans tous les excès des tyrans, depuis son divorce. 14. Il aime Jeanne Seymour et fait casser son mariage avec Anne de Boulen qui meurt sur un échafaud. Henri épouse sa maîtresse. 18 et suiv. En qualité de chef de l'Église anglicane, il fait des décisions de foi conformes à la doctrine catholique et contraires à celles des Protestants. 21 et suiv. Il fait mourir les catholiques qui nient sa suprématie, et les Luthériens et les Zuingliens qui s'opposent à ses six articles ; et meurt sans qu'on sache s'il eut des remords de ses excès. 48. *Voy.* CRANMER.

HENRI, disciple de Bruis. *Voy.* ALBIGEOIS.

HENRIETTE de France, reine d'Angleterre. Notice sur sa vie. XI, 3. Son oraison funèbre. 5. Son courage au milieu des adversités. 6. Son éloge. 7. Son caractère. *Ibid.* et suiv. Attachement invincible de cette princesse à la religion de ses pères. 8 et suiv. Ses aumônes abondantes. 11. Histoire de ses malheurs. 19 et suiv. *Voy.* DISCOURS.

HENRIETTE ANNE d'Angleterre, fille de la précédente ; notice sur sa vie. XI, 28. Son oraison funèbre. 31. Cette princesse est une leçon frappante que tout n'est que vanité dans le monde. *Ibid.* et suiv. Ses belles qualités. 33. Ses talents. 34 et suiv. Désolation que sa mort jeta dans les cœurs. 38 et suiv. Sa résignation à la volonté de Dieu. 48.

HÉRACLIUS, empereur d'Orient, favorise les Monothélites. XXIII, 102.

HÉRÉSIARQUES. Ils ne sont pas toujours sans religion ; mais ils prennent toujours la religion de travers. XII, 540.

HÉRÉSIE. Son caractère et celui de ses docteurs, selon saint Paul, est de se condamner par son propre jugement, et de mettre absurdités sur absurdités. XIV, 3. Elle varie perpétuellement dans ses confessions de foi. XII, 354 ; XIV, 4 et suiv. Les hérésies ont un principe d'instabilité, parce qu'elles sont une production de l'esprit humain. XII, 355. L'hérésie est une opinion particulière du petit nombre contre le grand. XIV, 47. Les hérésies profitent à l'Eglise qu'elles mettent dans la nécessité d'expliquer l'Ecriture avec plus de soin et d'exactitude, et d'éclaircir davantage les dogmes. 50 ; XV, 42. La nouvelle méthode de confondre les hérétiques par leur nouveauté et leur petit nombre est ancienne et apostolique. Jurieu ne la suit pas contre les Sociniens, parce qu'elle l'auroit confondu lui-même. XIV, 51. Les hérésies et les schismes sont nécessaires pour qu'il ne manque rien aux épreuves où Jésus-

Christ veut mettre les fidèles. 13, 14. Les hérésies toujours condamnées par les successeurs des apôtres, en vertu des promesses. 100. Dénombrement et description des hérésies dont il est parlé dans l'*Histoire des Variations*, et dans les *Avertissements aux Protestants*. XIV, 718.

Hérésies judaïques contre la Trinité et l'Incarnation, détruites par saint Jean. II, 135. Renouvelées par Praxéas, Noëtus, Sabellius, Paul de Samosate, etc. 136 et suiv. Caractères des hérésies. 178 et suiv. Elles sont figurées par les sauterelles. 179. Passages de Tertullien et de saint Grégoire de Nazianze. 182, 183. Victoires de l'Eglise sur les hérésies. 181.

Sous combien de formes l'hérésie s'est montrée en Angleterre : ses funestes effets. XI, 16. Ravages qu'a faits l'hérésie. X, 343. La curiosité est le principe des hérésies. VIII, 28. Leur renversement. X, 92. Désordres visibles où sont tombés les pays où elles règnent. 93. Louis XIV zélé pour les détruire. *Ibid.* XI, 132 et suiv.

HÉRETIQUES. Leur succès vient de l'appât de la nouveauté. XXVI, 204. Ils prétendent toujours qu'on ne les entend pas. *Ibid.* Ils déchirent cruellement les entrailles de l'Eglise. X, 205. Ils marchent dans les ténèbres. *Ibid.* 214. Leurs contradictions sur l'Eglise dans leurs Confessions de foi. 207. On les compare avec les mauvais Catholiques. VIII, 326, 396.

Les hérétiques en se multipliant et en se perpétuant, n'en sont pas moins du nombre de ceux qu'on convainc en remontant à leur origine. XV, 15. Les sectes d'hérétiques n'ayant pas un point fixe d'opinion, se séparent aisément les unes des autres, et quand elles se réunissent, elles ne le font qu'en apparence. XIII, 351. En contredisant l'Eglise, ils lui donnent lieu, non d'apprendre de nouvelles vérités, mais de connoître plus à fond ce qu'elle croyoit déjà. XV, 40. Les Catholiques et les Protestants s'accordent sur cette question : que la puissance publique a droit de punir les hérétiques. Luther et Calvin ont fait des livres pour le prouver, et Calvin en vint à la pratique contre Servet et Valentin Gentil. XIII, 218. C'est à tort que pour excuser leur séparation, les hérétiques disent que l'Eglise les persécute. XXVI, 180. Les princes ont toujours porté des lois contre les hérétiques convertis, pour les abliger d'assister aux exercices de la religion. *Voy.* CONVERTIS (nouveaux), PROTESTANTS.

HÉRIBERT ou Etienne, chanoine d'Orléans, et manichéen, condamné au feu sous le roi Robert. XIII, 243.

HÉRIMANN, évêque de Metz, consulte Grégoire VII, sur l'excommunication. Réponse du Pape. XX, 122.

HÉRISSON (le), image du pécheur, qui s'enveloppe dans ses excuses. VII, 134.

HERMAN, archevêque de Cologne, établit la Réforme dans son diocèse. Son ignorance prodigieuse. XIII, 79.

HERMANT (Godefroi), chanoine de Beauvais. Bossuet le consulte sur ses ouvrages et loue sa capacité. XXVI, 181.

HÉRODE, iduméen s'empare du royaume de Judée, où les Romains le maintiennent. XXIII, 69, 198. Sa jalousie et son hypocrisie. Sa politique trompée. V, 274, 311. Sa mort. 315.

HÉRODOTE, historien judicieux. XXIII, 32. Il commence à écrire : pourquoi il n'a pas parlé des Juifs. 44.

HÉROS. Qualités qui les font. XI, 144, 152. Héros sans humanité, n'ont pas les cœurs. *Ibid.* Triste immortalité que nous leur donnons. 167.

HESSE (Philippe, landgrave de), arme en faveur des Luthériens, et désarme en se faisant payer de grosses sommes. XII, 447. Il maintient, autant qu'il peut, la ligue de Vitemberg. 579. Il oblige Luther à supprimer dans la Messe l'élévation du saint Sacrement. 589. Il envoie Bucer à Luther pour lui demander la permission d'avoir deux femmes à la fois. Il promet les biens des monastères en cas qu'on la lui donne; et menace, en cas de refus, de s'adresser à l'Empereur, et même au Pape. 581, 582, 583. Luther, Mélancton, Bucer et d'autres Réformés donnent cette dispense. 584. Pièces justificatives de l'histoire du second mariage du Landgrave. 609 et suiv. Luther et les autres docteurs de ce prince ne veulent pas que le Landgrave s'adresse à l'empereur, et demandent que le second mariage soit tenu secret. Ils ont recours aux équivoques pour cacher ce mariage. 586. Les réformateurs donnent cette dispense contre leurs lumières et leur conscience, de l'aveu de Basnage. XIV, 432. Il est faux qu'on leur ait arraché cette faute, qui montre l'étrange corruption des chefs de la Réforme. Rien ne le prouve mieux qu'un sermon scandaleux fait par Luther, sur le mariage, où il permet la répudiation. XIII, 588; XIV, 433. Basnage compare cette dispense pour la polygamie, à celle que Jules II accorda pour le mariage d'Henri VIII avec la veuve de son frère. 435.

HESHUSIUS, ministre luthérien, maltraité grossièrement par Calvin, au sujet des pensées qu'il lui attribuoit sur l'Eucharistie. XIII, 144.

HEUREUX. Ce qu'il faut pour l'être. VII, 46. Deux choses rendent heureux: bien vouloir, et pouvoir ce qu'on veut. VIII, 356 et suiv. *Voy.* BONHEUR.

HILAIRE (saint), évêque de Poitiers, écrit contre l'empereur Constance; il déclare qu'on doit obéissance aux souverains, même impies. XX, 226. On l'accuse faussement d'avoir approuvé une des formules de Sirmium. XXI, 380.

HILAIRE, diacre, luciférien, a erré sur le sort des enfants morts sans baptême. III, 430. Sur le péché originel. 432. Sur la grâce. 433. C'étoit un très foible auteur. 435.

HINCMAR, archevêque de Reims, écrit à Charles le Chauve que les pontifes ont droit de punir les attentats des rois contre la puissance sacerdotale. XX, 173. Il refuse d'obéir à Adrien II, qui lui défendoit de communiquer avec Charles le Chauve. 197, 278. Dans le concile de Troyes, il promet obéissance au pape Jean VIII, suivant les canons. XXI, 357. Il réclame dans le concile de Pontion contre un ordre du même Pape, contraire aux canons, 359.

HIPPOLYTE (saint) évêque et martyr, allégué par Jurieu comme enseignant deux nativités du Verbe. Discussion d'un passage qu'il objecte, qui sert de dénouement à tous les autres. XIV, 521.

HISTOIRE (l') conseillère des princes. XI, 35. Combien elle leur est utile. XXIII, 1. Il seroit honteux à tout honnête homme de l'ignorer. *Ibid.* Difficultés d'accorder l'histoire profane avec l'histoire sainte. 31. Cause de l'obscurité des anciennes histoires, la confusion des noms. 36. Comment on doit tourner une histoire, pour la rendre plus croyable. XXVII, 323.

HISTOIRE *des Variations des Églises protestantes*. *Tom*. XII, à partir de la page 351 jusqu'à la fin du *tom*. XIII. Méthode qu'a suivie Bossuet en écrivant cette histoire. XVII, 110. *Défense de l'Histoire des Variations contre la Réponse de M. Basnage*. XIV, 341.

HISTOIRE MÊLÉE ou *Miscella*. Ce que c'est, et qui en est l'auteur. XX, 263, *note* *.

HISTOIRE SAINTE. Abrégé de cette histoire pour les enfants. IV, 39 et suiv.

HISTOIRE UNIVERSELLE (suite de l'). Exposé chronologique des événements écoulés dans le IXe siècle. XXIII, 427 ; dans le Xe. 440 ; le XIe. 451 ; le XIIe. 464 ; le XIIIe. 480 ; le XIVe. 510 ; le XVe 550 ; le XVIe. 593 ; le XVIIe jusqu'en 1661. 646.

HISTORIENS grecs (les), Théophane, Cédrenus et Zonare, accusent à tort Grégoire II de révolte. XX, 253.

HOMÈRE et Hésiode. En quels temps ils florissoient. Ils nous représentent les mœurs antiques. XXIII, 21.

HOMICIDE. L'assemblée du clergé de 1700 censure plusieurs propositions relatives à ce crime. IV, 595.

HOMME. Sa création. XXIII, 6. Dignité de sa nature. V, 69. Merveilles de sa création. 70, 71, 78 ; XXIII, 119. Son empire sur lui-même. V, 73. C'est l'image de l'empire de Dieu sur l'univers. 76. Noblesse de son âme, 80 ; VIII, 743. Son immortalité. V, 91. Première destination de l'homme. IX, 56. Sa chute. XXIII, 124. Changement funeste qu'elle opère en lui. *Ibid*. Il est condamné à la mort. 125. L'homme avoit reçu dans la sainteté de son origine l'innocence, la paix et l'immortalité. IX, 31. Comment il a perdu ces trois dons. *Ibid*. et 49.

L'homme est une énigme à lui-même. Il ne connoît jamais certainement sa foi et les dispositions de son cœur. XII, 383. La misère de l'homme est extrême. X, 131. L'homme prodige de misère et de grandeur. XI, 32. Son néant VIII, 402, 412. Insuffisance de la philosophie pour remédier à sa misère. IX, 401 et suiv. Quel est l'objet et la nature de l'homme. XI, 32, 44. Combien il est méprisable, si on le regarde des yeux du corps. 43. Il n'est point tel que Dieu l'a fait. I, 362. L'homme est un abîme, un amas confus des choses contraires. VIII, 743. Un animal brut ou un ange céleste, selon qu'il tourne ses inclinations. X, 282. Quelle est la plus noble qualité de l'homme. VIII, 291. En quoi consiste sa perfection. X, 540. Rien de plus sociable, rien de plus discordant que l'homme. VIII, 3. Rien de plus paisible, rien de plus farouche. 273. L'homme honteux de sa petitesse, travaille à s'accroître : inutilité de ses efforts. 176, 353.

Rien de mieux ordonné dans tout l'univers que ce qui touche l'homme. IX, 137. C'est un ouvrage d'un grand dessein et d'une sagesse profonde. XXII, 182. Ce qui distingue l'homme des animaux. 59, 60, 211 et suiv. Comment il peut se bien connoître lui-même. 172. Combien la réflexion lui est nécessaire pour cela. 174. La connoissance de lui-même doit l'élever à son auteur. 194. Il voit en Dieu toutes les vérités et les règles des mœurs. 196. Il se condamne quand il s'en écarte. *Ibid*. L'imperfection de son intelligence lui fait connoître qu'il y a ailleurs une intelligence parfaite. 197. Comment il peut parvenir à la connoissance du péché originel. 206 et suiv. Combien il doit estimer et cultiver son âme. 210. Pourquoi les hommes veulent donner

du raisonnement aux animaux. 211. En quoi ils sont semblables à l'homme. 216. En quoi ils diffèrent de lui quant au langage. 230. Extrême différence de l'homme et de la bête. *Ibid.* et suiv. L'homme dompte les animaux même les plus forts et les plus rusés. 241. Sa raison l'oblige à croire sa liberté, et la prescience de Dieu, quoiqu'il ne trouve pas le moyen de les accorder ensemble. 273.

Rappport intime de l'homme avec Dieu. XI, 41. L'homme devenu le temple de Dieu par le baptême : dignité de ce temple. IX, 57. Différence entre le vieil homme et l'homme renouvelé. VIII, 128. Entre l'homme animal et l'homme spirituel. VII, 520. Homme sensuel. 103. Les hommes sont égaux par la nature. IX, 498 ; XI, 191. Tous confondus dans le gouffre de la mort. IX, 499.

L'homme invente et perfectionne les arts, et s'assujettit toute la nature. XXIII, 10. Affoiblissement de la constitution humaine après le déluge. 127 et suiv. Dispersion des hommes à Babel. 129. Corruption du genre humain au temps de la vocation d'Abraham. 132 et suiv.

Les hommes sont faits pour vivre en société : pourquoi? XXV, 167 et suiv. Leur amour pour la terre qui les a vus naître. 176. Tout tend à la division parmi eux, à moins qu'ils n'aient un gouvernement. 177. Biens que leur procure le bon gouvernement. 179. La division en peuples et en nations ne doit point altérer la société du genre humain. 186. Les hommes sont les vraies richesses d'un royaume. 491. Qui sont ceux qui doivent être éloignés des emplois publics. 517. Caractère d'un homme d'Etat. 521. Différence d'un homme d'esprit et d'un homme d'imagination. XXII, 69. Homme de mémoire. 70. L'homme de bien n'a rien à perdre à la mort, tandis qu'elle est pleine d'amertume pour le mondain. VII, 98. L'homme de bien peu considéré, par la raison qu'il ne peut se faire des amis que par sa vertu. X, 537. *Voy.* AME, CORPS, RAISON.

HONGRIE. Les Etats de ce royaume, en 1548, demandent un concile général pour remédier aux maux de l'Eglise. XXI, 268.

HONNEUR. Sa définition, son objet, ses abus. VII, 240 ; VIII, 188. Sa tyrannie nous rend les captifs de ceux dont nous voulons être honorés ; danger de se laisser trop entraîner aux considérations de l'honneur. 170. Il est difficile de définir l'estime qu'on en doit faire. 172. En quoi il consiste. *Ibid.* et suiv. Tristes effets de l'honneur que nous mettons dans des choses vaines. 174. L'honneur pare les vices des ornements de la vertu. 179. Il est changé en ignominie. 181. Trois espèces d'honneur fondées sur l'erreur. 189. En quel sens l'honneur peut être vrai et faux en même temps. *Ibid.* En quel sens l'honneur qu'on nous rend par erreur, pour de bonnes qualités que nous n'avons pas, est un avantage pour nous. 191. Il est représenté dans la grande statue de Nabuchodonosor. 620.

L'honneur du monde flatte et corrompt la vertu, déguise le vrai; attribue aux hommes ce qui est à Dieu. 621. Ses effets sur le pécheur. 632. Brièveté de son règne. 634. Quel est le plus grand attentat de l'honneur du monde. *Ibid.* L'exemple de Jésus-Christ, combien propre à détromper les idolâtres de l'honneur du monde. 637.

HONORIUS, pape, trompé par les artifices des Monothélites, consent à un dangereux silence. XXIII, 101. Il ne peut être excusé d'erreur. XX, 59. Il approuve les écrits des Monothélites : sa condamnation par le sixième concile. XXI, 224 et suiv. 387 ; XXIII, 103.

HONTE (la), juste peine du pécheur. VII, 129; VIII, 526. Première des passions de notre premier père : lui décèle la conspiration de toutes les autres. IX, 8 et suiv. Combien elle presse les consciences, et est utile au salut du pécheur. VIII, 425.

HOPITAL. Utilité d'un hôpital. VIII, 595. Spectacle de l'infirmité humaine qu'il nous présente. Ravage qu'y exerce la maladie. IX, 466.

HORMISDAS (saint), pape. Instructions qu'il donne à ses légats à Constantinople, sur la manière dont ils doivent se comporter avec les évêques séparés de la communion. XX, 196 et suiv. Consulté par l'empereur Justinien sur la proposition des moines de Scythie, *Un de la Trinité a été crucifié ;* ce qui se passa en cette occasion. XXI, 345 et suiv. 386. Formulaire envoyé par ce Pape aux Eglises d'Orient au sujet de la condamnation d'Acace. 419. Comment, sous ce pontife, se fit la réconciliation des évêques orientaux avec le saint Siége. XVI, 667, 767.

HUET (Pierre Daniel), évêque d'Avranches, et le père Petau, vengés contre Jurieu, qui leur impute d'avoir fait arianiser les anciens Pères. XIV, 557.

HUGUES de saint Victor; ce qu'il étoit : ce qu'il dit sur la puissance royale. XXI, 365 et suiv. Beau passage de cet auteur sur l'amour désintéressé. XVIII, 18.

HUISSEAU (d'), ministre de Saumur, prêche la tolérance de toutes les religions. Il est condamné par les Synodes. XIV, 580.

HUMBERT (le cardinal), se dispute avec les Grecs au sujet de la communion sous une espèce. XVI, 91. Reproche qu'il faisoit aux Grecs sur leur manière d'administrer l'Eucharistie. 244.

HUMEUR. Elle est la source de toutes les maladies de nos âmes. XXVII, 214. L'origine de cette humeur est le péché du premier père. *Ibid.*

HUMILIATIONS. Moyen d'en profiter. XXVII, 167. Leur utilité. 197.

HUMILITÉ. Son caractère. VII, 242 et suiv. IX, 40, 72; XI, 209. Heureux effets de l'humanité. IX, 108. Quel est le propre de l'humilité. X, 82. Aucune grandeur véritable qui ne soit appuyée sur l'humilité. 86. Combien Dieu aime l'humilité; et quel exemple il en donne en se faisant homme. IX, 546. Comment Jésus-Christ a converti l'ambition des apôtres en humilité. VI, 145 et suiv. Moyens de la pratiquer dans la vie religieuse. XXVII, 726, 741. Rarement en vient-on à l'effet. 735. *Voy.* BOSSUET.

HUS (Jean), disciple de Viclef, veut parvenir à la Réformation par la rupture. XII, 374. Il dit la messe, croit la transsubstantiation et tous les autres articles de l'Eglise romaine, excepté ceux de la communion sous les deux espèces, et de l'autorité du Pape, qu'il appelle l'Antechrist. Il pense comme les Vaudois, que l'autorité ecclésiastique et même séculière, se perd par le péché. Son principal mérite chez les Protestants est d'avoir beaucoup crié contre le Pape et l'Eglise romaine. XIII, 331 et suiv. Ses erreurs et celles de Jérôme de Prague, condamnées au concile de Constance. Ils sont brûlés tous deux par sentence du juge laïque, et non du concile. XXI, 79, *note* *.

HYPOCRITES. Leur conduite. VII, 132 et suiv. Elle sera révélée au grand jour. 133.

I

ICONOCLASTES. Commencement de leurs violences. XXIII, 106. Leur conciliabule sous Constantin Copronyme. 108. Ils persécutent les Catholiques. *Ibid.* Le septième concile condamne leur hérésie. 110. Les Protestants mettent ces hérétiques au nombre de leurs prédécesseurs. XIII, 231.

IDÉES. Leur définition. XXV, 4 et suiv. 68. Liaison des idées avec les termes. 5 et suiv. Grand secours que nous tenons de cette liaison. 6. Parmi les idées les unes s'accordent naturellement et les autres s'excluent mutuellement. 7. La conception des idées, première opération de l'esprit. 8. Dénombrement de plusieurs idées. 9. Division générale des idées. 11 et suiv. 14 et suiv. Idées claires et obscures. 15 et suiv. Diverses propriétés des idées et premièrement qu'elles ont toutes un objet réel et véritable. 17. Si, et comment on peut dire qu'on a de fausses idées. 18. Quelle idée on a de ce qu'on appelle êtres de raison. *Ibid.* Le néant n'a point d'idée. 19. Les idées sont positives quoique souvent exposées en termes négatifs. 21. A chaque objet, chaque idée. 22. Les idées sont multipliées en quelque sorte par un objet considéré diversement. *Ibid.* Par une seule idée on peut entendre divers objets considérés sous une même raison. Idée précise. *Voy.* PRÉCISION. Toute multiplicité dans les idées présuppose multiplicité du côté des choses mêmes. 28. Nous aurions moins d'idées si notre esprit étoit plus parfait. Les idées qui représentent plusieurs objets sous une même raison sont universelles. 30. L'universel est dans l'idée. Toutes nos idées sont universelles et les unes plus que les autres. 33. Les idées regardent des vérités éternelles et non ce qui existe et ce qui se fait dans le temps. 35. *Voy.* ESSENCES. Par quelles idées nous connoissons l'existence actuelle des choses. 40. Propriétés des idées. 69. En tant qu'elles sont universelles. 71. Les idées peuvent être unies ou séparées. 78.

IDOLATRIE. Ses horreurs. V, 126 et suiv. Outrage qu'elle fait à la divinité. IX, 133. Elle couvroit la terre de ténèbres avant la venue de Jésus-Christ. 355. L'idolâtrie spirituelle cause de l'idolâtrie matérielle. XI, 391. L'idolâtrie adoroit tout, et le vrai Dieu comme les autres. XXVI, 447. L'homme ayant quitté par le péché la contemplation de la nature divine invisible, se plonge entièrement dans les sens, et s'abandonne à l'idolâtrie. 464. Elle étoit répandue partout. *Ibid.* A quel excès elle étoit portée du temps de Moïse. XXIII, 142 et suiv. Elle s'établit dans le royaume d'Israël. XIX, 166. Elle est la principale cause de la perte de ce royaume. IX, 103. Elle entraîne quelquefois celui de Juda. XXIII, 168. Elle cesse en Judée après la captivité. 182. Son prodigieux aveuglement avant la venue du Messie. 192 et suiv. 210. Dieu se sert du mystère de la croix pour la détruire. 268

et suiv. Les sens, les passions et les intérêts combattoient pour l'idolâtrie. 274 et suiv. Elle cherchoit à se parer de quelques raisons. 278. A la fin elle se soutenoit par l'austérité apparente des philosophes, et leurs magnifiques paroles. 288.

L'idolâtrie faussement attribuée aux Catholiques. Parallèle entre la doctrine de l'Eglise romaine et celle des païens. Différence de la même croyance de celle des Manichéens, Ariens, etc. XII, 112 et suiv. L'idolâtrie est née des erreurs touchant la nature de Dieu; on en conclut que les Catholiques, qui n'errent pas sur cette matière, ne sont donc pas des idolâtres. 122. Quoique le peuple de Dieu se soit laissé aller à l'idolâtrie du temps d'Elie, de Manassès, etc., les Protestants n'en peuvent rien conclure contre les Catholiques. XV, 365 et suiv.

L'idolâtrie attribuée par Jurieu à l'Eglise romaine, n'empêche pas, selon lui, qu'on ne s'y sauve. L'idolâtrie dont il accuse les Pères du quatrième siècle, ne les empêche pas non plus d'être saints. XIV, 115. L'idolâtrie et l'antichristianisme sont incompatibles avec le salut. 137. L'Eglise ne peut, suivant la promesse, être livrée à l'idolâtrie. XV, 87. L'aveu que fait Jurieu, que ce qui est cru de tous les Chrétiens est une vérité fondamentale, et que le culte que l'Eglise rend aux saints étoit autrefois universel, démontre qu'il nous calomnie, en nous disant idolâtres. XIV, 166 et suiv. Les définitions de l'idolâtrie et de l'invocation des saints, démontrent que cette invocation ne peut être un honneur divin. Locutions de l'Ecriture. En quel sens on peut dire que les saints donnent. 169. L'Eglise ne met la force des saints que dans leurs prières. 170. Extravagance de Jurieu, qui veut qu'il soit moins permis de prier les saints dans la gloire que les fidèles sur la terre. 175. On n'attribue rien de divin aux anges et aux saints, en leur attribuant la connoissance de nos prières. 180. Jurieu calomnie l'Eglise, en l'accusant d'égaler les saints à Jésus-Christ. 184. On n'adresse point à Jésus-Christ comme il le dit, cette prière : *Priez pour nous*, son intercession étant infiniment différente de celle des saints. 189. Les ministres eux-mêmes avouent que l'Eglise catholique interprète différemment les mérites des saints et ceux de Jésus-Christ. 193. La différence de la doctrine et du culte des païens et de la doctrine et du culte catholique est infinie; et Jurieu calomnie l'Eglise à ce sujet. 194, 195. Quelle étoit la source de l'idolâtrie. *Voy.* CULTE.

IDUMÉENS. Ils sont conquis par Hyrcan. XXIII, 65.

IÈNE (Synode d') en Saxe, tenu par les Luthériens, où ils condamnent les Zuingliens, qu'ils pressent par l'autorité de l'Eglise; en quoi ils démentent tous leurs principes. XIII, 103.

IGNACE de Loyola (saint) préfère le délai de la vision de Dieu à la jouissance présente. XVIII, 336.

IGNORANCE. En quoi elle consiste : sa différence d'avec l'erreur. XXII, 74 et suiv. Combien est grande l'ignorance de l'homme. 81.

ILLUSION des expériences dans l'Oraison. XVII, 351.

ILLYRICUS (Flaccus) ou Francowitz, et d'autres, se rendent, après la mort de Luther, aussi tyrans qu'il l'avoit été des Eglises luthériennes. XII, 556. Il avoit été disciple de Mélancton, dont il devient jaloux, et qu'il veut perdre au sujet des cérémonies indifférentes. Il enseigne le dogme monstrueux de l'ubiquité. XIII, 87.

IMAGES. Du culte qu'on leur rend. XXVII, 293. Dispute sur ce culte en

Orient et en France. XXI, 249 et suiv. Les Catholiques ne les adorent pas, ne leur attribuent aucune vertu, ne s'en servent que pour élever leur esprit vers Dieu, et exciter en eux le souvenir des prototypes qu'elles représentent. XII, 44. L'apologie de la Confession d'Ausbourg accuse l'Eglise de croire, comme les magiciens, qu'elles ont en elles une certaine vertu. 497. Carlostad les abat à Vitemberg. Luther trouve qu'empêcher le culte des images, c'est ôter la liberté chrétienne. 410 et suiv. Calomnies et ignorance des ministres protestants sur le culte que nous rendons aux images. XVI, 429. Sentiment d'un célèbre Protestant. 611, 635, 660, 696. Il s'accorde avec le concile de Trente et le second de Nicée. 748; XVII, 32. Le culte des images a toujours été en usage dans l'Eglise. 173. *Voy.* CULTE, FRANCFORT, NICÉE.

IMAGINATION (l'). Sa définition. XXII, 51. Sa nature. 52 et suiv. En quoi elle diffère de l'entendement. 66. Comment ils s'aident et s'embarrassent mutuellement. 68. A quels mouvement du corps est attachée l'imagination. 143.

IMMORTALITÉ. Les philosophes et les nations qui ne sont pas tout à fait brutes, en ont l'idée. XXII, 252 et suiv. L'immortalité compagne inséparable de l'innocence. IX, 77. Triple immortalité de Jésus-Christ. 79. D'où vient en nous le desir de l'immortalité. 84.

IMMUTABILITÉ (l') de Dieu, reconnue clairement dans les premiers siècles. Ignorance de Jurieu dans la doctrine des Pères. XIV, 467 et suiv. Ce dogme est marqué dans l'Ecriture, ainsi que l'immutabilité du Fils de Dieu; et la Confession de foi des Protestants l'établit. 470 et suiv. Saint Athanase prouve aux Ariens que le Fils de Dieu est immuable; ce qui renverse l'imputation calomnieuse faite par Jurieu au concile de Nicée, d'avoir fait naître deux fois le Fils de Dieu comme Dieu, et cru qu'il pouvoit croître en perfection. 509 et suiv. L'idée de l'immutabilité de Dieu est, selon ce ministre, une idée d'aujourd'hui qu'on ne peut prouver par l'Ecriture. 646 et suiv.

IMPANATION. *Voy.* OSIANDRE. La doctrine de Luther y tend. Il admet un pain charnel et un vin sanglant. XII, 445.

IMPATIENCE. Son désordre. XXVII, 49.

IMPECCABILITÉ. Dernière grâce, bonheur parfait. VII, 394.

IMPÉNITENCE finale; comment on y tombe. VIII, 215 et suiv. Rien de plus horrible. 661, 662.

IMPIES. Idée qu'ils se forment de Dieu. VII, 364. Dieu les dissipera dans l'impétuosité de sa colère, comme la poudre est emportée par un tourbillon. 45. Leur nombre infini. VIII, 34. Conduite que doivent tenir les gens de bien obligés de vivre avec eux. *Ibid.* Prospérité des impies; commencement de la vengeance divine à leur égard. 660; IX, 376 et suiv. Evènements sanglants et tragiques que Dieu leur fait quelquefois éprouver. VIII, 660. Ils commencent leur enfer dès ce monde. IX, 378. Leur aveuglement. X, 496. Leur mort toujours précipitée. XI, 183. *Voy.* LIBERTINS.

IMPIÉTÉ. Comment elle fait des progrès. I, 12.

IMPOTS (les), sont une source de richesses pour l'Etat. XXV, 486. Le prince doit les modérer. 487. *Voy.* TRIBUTS.

IMPRÉCATIONS. Celles qu'on trouve dans les Psaumes ne doivent point être prises à la lettre. I, XVI et suiv. Ce sont des prophéties. XVII.

IMPUDICITÉ. Estime qu'elle s'attire sous de certaines couleurs. VIII, 181.

IMPUNITÉ. Le pécheur s'en flatte vainement. VII, 220.

INCARNATION. Explication de ce mystère. II, 57 et suiv. Dieu y avoit préparé les hommes par ses apparitions aux patriarches, sous une forme humaine. V, 180 et suiv. Conception et naissance de Jésus-Christ. 187 et suiv. 247 et suiv. Grandeur de ce mystère. IX, 510. Moyen dont Dieu se sert pour guérir notre orgueil. 511 et suiv. Amour que Dieu témoigne à l'homme dans ce mystère. 528 et suiv. Ce mystère étoit une illusion, selon les Manichéens et les Albigeois. XIII, 235. Erreurs de l'abbé Dupin sur la communication des idiômes. XIX, 479. Sur l'expression de saint Cyrille, *Unam naturam incarnatam*. 499.

INCESTUEUX de Corinthe ; pénitence qu'on lui imposa ; indulgence qui lui fut accordée. IX, 171 et suiv.

INCLINATION. Deux nous sont naturelles : l'un nous élève à Dieu, origine de la religion ; l'autre nous lie avec nos semblables, principe de la société. VII, 316. Les inclinations profondes changent difficilement. VIII, 222.

INCRÉDULES. Ils n'ouvrent point les yeux à la lumière. V, 493. *Voy.* ATHÉES, IMPIES, LIBERTINS.

INDÉFECTIBILITÉ de la foi du saint Siége. On impute à tort aux docteurs de Paris de croire que le saint Siége ne soit pas indéfectible. XX, 87. Preuves de l'indéfectibilité de l'Eglise romaine. XXI, 414 et suiv.

INDÉPENDANTS. Leur songe séditieux sur un prétendu règne du Christ, qui devoit anéantir la royauté, et égaler tous les hommes. XI, 17. L'indépendantisme et plusieurs autres sectes de la Réforme, tirent leur source de l'indifférence des religions. Les Indépendants rejettent toutes les formules, tous les catéchismes, tous les symboles, même celui des apôtres, pour s'en tenir à la seule parole de Dieu, sans glose ni interprétations. XIV, 700 et suiv. Les Indifférents et les Indépendants font peu de cas des dogmes et ne veulent que la doctrine des mœurs. Illusion de leurs maximes. 702 et suiv. Jurieu établit l'indépendantisme des Eglises, et confond le royaume de Jésus-Christ avec celui de Satan. XIII, 618.

INDIFFÉRENCE des religions. Les principes de Basnage y conduisent, et surtout ce qu'il avance pour innocenter le schisme. XV, 136. *Voy.* RÉFORME.

INDIFFÉRENCE pour le salut. Jusqu'où va celle des Luiétistes. XVII, 426, 429, 433 et suiv. 477 et suiv. En quoi consiste la sainte indifférence selon saint François de Sales. 546 et suiv. Distinction inutile entre l'indifférence et la résignation. 568 et suiv. L'indifférence ne peut avoir lieu dans les suppositions impossibles. 587 et suiv. Exagération sur cette matière. 601 et suiv. L'indifférence pour le salut est établie par M. de Cambrai. XVIII 201 et suiv. 682 et suiv. Du consentement à la haine de Dieu et à la damnation, suite de ses principes. 204. Son embarras et ses contradictions dans l'explication de ses principes. 213. Passages tronqués ou falsifiés de saint François de

Sales, dont on voudroit se prévaloir. 287, 289, 292. Vaines ressources de l'auteur. 506. L'indifférence du salut établie dans le livre des *Maximes des Saints*, malgré les articles d'Issy. XIX, 222. Quatre remarques à ce sujet. 342 et suiv. *Voy.* ABANDON, ACQUIESCEMENT, DÉSESPOIR, SACRIFICE.

INDIFFÉRENCE à l'égard des dons de Dieu, en quel sens Bossuet l'entend. XXVII, 434.

INDUCTION. Ce que c'est. XXV, 143 et suiv. Les inductions peuvent être réduites en syllogismes parfaits. 144.

INDULGENCE. Celle qui est fausse dans les princes, a des suites funestes. XXV, 423.

INDULGENCES. Leur utilité. IV, 128 et suiv. 380. Il n'en faut point rechercher curieusement l'effet précis. 381 et suiv. Elles doivent nous porter à augmenter notre amour envers Dieu et le prochain. 384. Elles sont fondées sur la grande indulgence de la mort de Jésus-Christ. XXVII, 543. L'Eglise a le pouvoir d'en accorder. XII, 53. De la confession pour gagner les Indulgences. XXVII, 330.

INFAILLIBILITÉ. Jurieu, qui vouloit d'abord qu'on jugeât par le goût, quelles sont les vérités fondamentales, veut ensuite qu'on compte les voix, et donne l'infaillibilité au grand nombre. XIV, 610.

INFAILLIBILITÉ du Pape. Selon les défenseurs de cette infaillibilité, elle n'est pas de foi. XX, 103 et suiv. Formalités nécessaires, suivant les Ultramontains pour que la décision du Pape soit infaillible. XXI, 489. Le clergé de France n'a pas voulu prononcer sur cette question. 554.

INGRATITUDE. Sa noirceur. VII, 410.

INIMITIÉS. Ce qui les produit. IX, 312; X, 534.

INJURES. Le pardon des injures est un des remèdes les plus efficaces de nos fautes. VIII, 286, 704 et suiv.

INFIDÈLES. *Voy.* SFONDRATE.

INNOCENCE. Moyens de la conserver. XI, 65 et suiv.

INNOCENTS (saints). Leur massacre. V, 313.

INNOCENT Ier (saint) pape, prouve la nécessité de la grâce par les prières de l'Eglise. XVII, 483.

INNOCENT III est choqué des singularités des Vaudois, qu'il condamne dans le grand concile de Latran. XIII, 281. Ce pontife met la France en interdit, dépose l'empereur Othon IV, puis Jean sans Terre, roi d'Angleterre. XX, 372 et suiv. Jean s'étant rendu tributaire du saint Siége, le pape le protége. 374 et suiv. Le pape reconnoit que le concile lui est supérieur. XXI, 366.

INNOCENT IV. En quoi consiste, suivant lui, l'obéissance due au Pape. XX, 82. Il dépose l'empereur Frédéric II au concile de Lyon, sans l'approbation du concile. 411 et suiv.

INNOCENT XI, approuve le livre de l'*Exposition* par deux brefs. XII, 30, 31. Conséquences que Bossuet tire de cette approbation. XX, 95 et suiv. Ce pape est par ses vertus le modèle de son troupeau. XXVI, 114. Bossuet desire qu'un pontife si saint mette fin à tant d'opinions corrompues, dont les

ennemis de l'Eglise tirent avantage. 63. Le remercie de l'approbation qu'il a donnée à son *Exposition;* lui marque les raisons qui le portèrent à composer cet ouvrage; lui rend compte de sa manière d'élever le Dauphin, et fait les vœux les plus ardents pour l'Eglise et le souverain Pontife. 106 et suiv. Bref d'Innocent XI, en réponse à cette lettre. 114. Belle lettre de Bossuet à ce Pontife sur l'éducation du Dauphin. XXII, 1 et suiv. 27 et suiv. Bref du Pape pour témoigner au prélat sa satisfaction. 20, 36. Sentiments de reconnoissance et vœux de Bossuet pour la conservation de ce pontife. XXVI, 115. Il remet au prélat les droits pour les bulles de l'évêché de Meaux. 126. Motifs honorables qui déterminent le Pape à lui accorder cette faveur. *Ibid.* Réponse d'Innocent XI à la lettre du clergé de France qui lui rendoit compte de ses opérations sur la Régale. IV, 510.

Innocent XI censure les Quiétistes. XVII, 332. Sa censure des casuistes sur la foi explicite en Dieu. 404. Combien fortes ses qualifications contre Molinos. 620 et suiv. Sa bulle rapportée au long. XVIII, 29.

INNOCENT XII accommode le différend survenu à l'occasion de la *Déclaration* de 1682, sans faire de reproche aux Français touchant la foi. XX, 10. Lettre de cinq évêques de France à ce pontife, pour solliciter la condamnation d'un livre du cardinal Sfondrate sur la prédestination. XXVI, 313. Ils ne craignent pas que sa Sainteté, quoiqu'elle eût élevé Sfondrate à une si haute dignité, à cause de ses qualités, fît grâce à ses erreurs qui tendoient à affoiblir la foi. *Ibid.* Ce Pontife répond qu'il a renvoyé le livre de Sfondrate à l'examen de graves théologiens, d'après lequel il portera son jugement. 322. *Voy.* SFONDRATE.

Bref d'Innocent XII à Bossuet, sur son livre des *Etats d'oraison.* XVII, 363. Son bref contre le livre des *Maximes des Saints.* XIX, 383. Sa lettre au roi à ce sujet. 389 et suiv. Acceptation du bref dans toutes les provinces. 396. *Voy.* FÉNÉLON.

INQUISITION. Décrets de celle de Rome contre les Quiétistes. XVIII, 27, 38 et suiv. L'inquisition d'Espagne condamne la *Déclaration* du clergé de France, comme erronée. XX, 98.

INSTINCT. Ce que c'est que celui qu'on attribue aux animaux. XXII, 244 et suiv. *Voy.* ANIMAUX.

INSTRUCTION (de l') de Monseigneur le Dauphin, fils de Louis XIV; Lettre *au pape Innocent XI :* en latin et en français. XXII, 3, 27. *Voy.* LOUIS, Dauphin.

INSTRUCTION *sur la lecture de l'Ecriture sainte.* III, 713.

INSTRUCTION *sur le nouveau Testament de Trévoux.* III, 75 et suiv.

SECONDE INSTRUCTION *sur les passages particuliers de cette version.* 176.

INSTRUCTION *sur les états d'oraison,* où sont exposées les erreurs des faux Mystiques. XVII, 364 et suiv. Ce livre est traduit en italien. *Voy.* CAMPIONI.

INSTRUCTIONS *sur les promesses de Jésus-Christ à son Église*, pour montrer, par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait chrétiens, nous doit aussi faire catholiques. XV, 1, 69.

INTELLIGENCE. Combien elle est nécessaire pour gouverner. XXV, 255. *Voy.* ENTENDEMENT.

INTENTION. Elle doit être pure. v, 424. Ce que c'est que l'intention *virtuelle*, et jusqu'à quand subsiste-t-elle. XXVII, 267. Quelle intention est requise dans le ministre pour la validité du sacrement. XVI, 596, 624, 652.

INTÉRÊT (l') contribue à unir les hommes entre eux. XXV, 171. Exemple tiré du corps humain. *Ibid.* L'intérêt, dieu du monde et de la cour, le plus ancien, le plus décrié et le plus inévitable de tous les trompeurs, trompe dès l'origine du monde. VIII, 691. Fait toujours les flatteurs. 771. Mobile de toutes les actions humaines. X, 532. Malignité de l'intérêt, qui rompt les amities les plus saintes, montrée dans la personne de Judas. VIII, 771 et suiv.

INTÉRET PROPRE. Sens que l'Ecole donne à ce mot. XVIII, 342; sa définition. 343; son équivoque. *Ibid.* XIX, 255. M. de Cambrai, coupable de n'avoir pas défini ce terme équivoque. XVIII, 337, 466. Cette affectation est une illusion. *Ibid.* Ses principes le convainquent de prendre ce mot pour le salut. 348, 467 et suiv. Ainsi le prennent saint Anselme. 362; saint Bernard. *Ibid.* Scot. *Ibid.* et suiv. Suarez. 363; Sylvius. 364; saint Bonaventure. *Ibid.* toute l'école fondée sur saint Paul. 366; et saint François de Sales. *Ibid.* Variation de M. de Cambrai sur ce point. 367 et suiv. 469 et suiv. Ses équivoques. 369 et suiv. Rodriguez et le père Surin ne parlent pas de cet intérêt. 434. M. de Cambrai convaincu d'entendre par là le salut, et d'en exiger le sacrifice. 495 et suiv. 666 et suiv 681 et suiv. XIX, 267, 271. Impiété de cette doctrine. 272. *Voy.* ACTES, DEMANDES, INDIFFÉRENCE, SALUT.

INTERIM (le livre de l'), fait par ordre de Charles V, étoit un formulaire de doctrine, dans lequel on condamnoit toutes les erreurs luthériennes, en tolérant néanmoins le mariage des pasteurs et la communion sous les deux espèces. Il est blâmé à Rome. XIII, 81. Conférences de Ratisbonne au sujet de ce livre, entre les Catholiques et les Protestants. On s'y concilie sur quelques articles, que les Protestants acceptent en les expliquant. Dernière main mise à ce livre, qui n'a nul succès. *Ibid.*

INVESTITURES. Disputes à leur sujet. XX, 351 *et note* *. *Voy.* HENRI V.

INVOCATION des saints. Les Luthériens calomnient sur ce point l'Eglise catholique. XII, 496. Henri VIII approuve l'invocation des saints. 23. *Voy.* SAINTS.

IRÈNE, impératrice, gouverne dans la minorité de Constantin, son fils. XXIII, 109. Elle fait tenir le septième concile général. 110. Son fils périt par ses artifices; elle est reconnue seule impératrice. 112.

IRÉNÉE (saint). Pourquoi, selon lui, l'Apocalypse surpasse toutes les anciennes prophéties. II, 62. Il voit Rome et son empire dans l'Apocalypse. 68. Ce saint dit que Dieu a établi l'autorité royale pour le bien de la société XX, 130, 153. Il est critiqué témérairement par l'abbé Dupin. XIX, 419.

ISAAC. Dieu lui réitère les mêmes promesses qu'il avoit faites à Abraham son père. XXIII, 12, 137. Il est l'image de Jésus-Christ. VII, 417.

ISABELLE de France, reine d'Espagne, fille d'Henri IV. Son éloge. XI, 59.

ISAIE. Explication de sa prophétie sur l'enfantement de la sainte Vierge. II, 1 et suiv. Première lettre, où l'on prouve que la naissance d'une Vierge est un caractère du Messie. 6. Deuxième lettre, où l'on explique comment ce

caractère n'a eu force de preuve qu'après la mort du Sauveur, et on réfute plusieurs objections. 8. Troisième lettre où l'on explique à fond la prophétie. 17. Plusieurs cantiques de ce prophète expliqués. I, 242 et suiv. Ce qu'il promettoit aux habitants de la Jérusalem céleste. VII, 52.

ISBOSETH, que Jurieu fait roi légitime des dix tribus, n'avoit aucun droit au royaume, qui appartenoit à David par élection divine. XIV, 297.

ISIDORE (saint) de Séville, prouve que les rois ne peuvent être punis que par Dieu. XX, 207.

ISIDORE (saint) de Péluse. Sa lettre sur le livre de Salomon. I, 290.

ISRAEL. Surnom donné à Jacob. XXIII, 12. On appelle de ce nom le royaume que Jéroboam forma des dix tribus révoltées. 20. Sa destruction. 25. Ses peuples sont transportés à Ninive et dispersés. 26. *Voy.* IDOLATRIE, JACOB.

ISRAÉLITES. Ils s'établissent en Egypte. XXIII, 12. Leur multiplication excite la jalousie des Egyptiens. 141. Ils sont délivrés par Moïse. 14. *Voy.* JUIFS, MOISE.

ISSY. Conférences qui y furent tenues entre MM. Bossuet, de Noailles et Tronson, pour examiner les livres de Madame Guyon. XXVIII, 8. Fénélon y est admis et signe les trente-quatre articles qui y furent dressés sur l'Oraison. XIX, 157. Occasion, dessein et nécessité de ces articles. XVIII, 180. Texte de ces articles en français. XVII, 337 et suiv. Ils sont expliqués. 621 et suiv. Combien ils sont opposés aux maximes des nouveaux Mystiques. XVIII, 183, 251, 299, 306, 667. L'acte qui est marqué dans le trente-troisième doit être fait avec précaution. XXVII, 443. *Voy.* FÉNÉLON.

ITALIQUE. Version ancienne des livres saints: celle des *Proverbes*. I, 286. Celle de l'*Ecclésiaste*. Notre vulgate est différente. 341.

IVES de Chartres demeure attaché à Philippe II, roi de France, excommunié pour ses crimes par plusieurs conciles. XX, 348. Quelques passages tirés de son *Décret*, au sujet des rois. 357 et suiv.

J

JACOB est béni par son père : il reçoit le nom d'Israël : est père des douze patriarches. XXIII, 12, 137 et suiv. Il s'établit en Egypte. 12. Sa prophétie touchant le Messie. *Ibid.* 138 et suiv. Elle s'accomplit de point en point. 222.

JACOBATIUS (Christophe et Dominique), cardinaux: leurs sentiments sur l'infaillibilité du Pape et la supériorité du Concile. XX, 38.

JACQUES (saint) le majeur, apôtre. Sa demande ambitieuse à Jésus-Christ. v, 446. Précis d'un panégyrique de cet apôtre. Ses desirs ambitieux et ceux de saint Jean. Comment Jésus-Christ corrige leur erreur. xi, 406 et suiv.

JACQUES Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse, regarde les Calvinistes, ou Puritains, comme les plus grands ennemis de la royauté. xiii, 152 et suiv.

JACQUES II, roi d'Angleterre. Éloge que fait Bossuet de sa foi, de sa pénitence et de sa résignation. xxvi, 496.

JALOUSIE. Caractère de cette passion. xi, 294 et suiv. Elle fait voir la malignité du cœur humain. xxv, 173. C'est un motif injuste de faire la guerre. 437.

JANSENISME (le), imputé à tort au clergé de France, à cause de sa *Déclaration*. xx, 13. Le clergé a accepté toutes les bulles des papes contre le Jansénisme. 80; xxi, 442 et suiv. Ces constitutions sont exécutées avec vigueur; et on n'écouteroit pas les Jansénistes, quand ils appelleroient à mille conciles. xx, 81. Censure du clergé de France sur l'inobservation des constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, contre les cinq propositions. iv, 591. *Voy.* JANSÉNIUS.

JANSENIUS (Corneille), évêques d'Ipres. Ses propositions, déjà condamnées par le Concile de Trente, sont condamnées par le saint Siége, à la demande du clergé de France. iv, 700 et suiv. Bossuet donne au maréchal de Bellefonds des avis sur la manière dont il doit se conduire à l'égard de son confesseur, relativement aux propositions de Jansénius. xxvi, 68. Il lui déclare son sentiment sur le fond. 69. On ne peut tirer aucun préjugé de sa personne contre son livre, ni rien conclure de son livre contre sa personne. 79. En condamnant Jansénius, on ne porte aucun préjudice à la doctrine de saint Augustin. 97. Dans ses notes sur l'Ecriture, Bossuet se propose d'imiter Jansénius sur les Evangiles, dont la brièveté lui a toujours plu. 268, 269. *Voy.* EGLISE, JANSÉNISME, PORT-ROYAL.

JANSON (Toussaint de Forbin, cardinal de), évêque de Beauvais, ambassadeur à Rome, témoigne toutes sortes de bontés à l'abbé Bossuet. xxviii, 125. Reconnoissance que lui en a l'évêque de Meaux. 142, 164, 193. Il revient en France. 232. Estime qu'on lui portoit à Rome. 429. *Voy.* LA CHAISE.

JEAN BAPTISTE (saint) tressaille dans le sein de sa mère. v, 228. Il prépare les esprits à la venue du Sauveur. 180, 203; d'abord par sa conception. 181; qui est annoncée comme celle de Jésus-Christ par l'ange Gabriel. 183. Ensuite par les circonstances de sa Nativité. 235; par sa vie étonnante dans le désert. 244; par sa prédication. 331. Il appelle les pécheurs à la pénitence. 334; au baptême. 336; et leur montre Jésus-Christ. 338, 340, 341 et suiv. Humilité de saint Jean. 358. Il appelle Jésus l'Agneau de Dieu 360, 363. Ses disciples le quittent pour suivre Jésus. *Ibid.* Nouveau témoignage qu'il rend à Jésus, en l'appelant l'Epoux. 366. Il sacrifie sa gloire à celle de Jésus. 368. Il découvre un autre caractère du Messie : l'aveuglement des Juifs et des Chrétiens infidèles. 370. Il explique l'amour de Dieu pour son Fils. 371; la peine de ceux qui ne croient pas à Jésus-Christ. 372. Il est mis en prison par Hérode. 373. Combien il lui étoit doux dans sa prison de

penser à Jésus-Christ. VII, 190. Comment il prêche la pénitence. 245 et suiv. Il étoit destiné à faire desirer Jésus-Christ aux hommes, et à leur montrer la lumière. IX, 577; X, 9. Il est le point de réunion qui joint la synagogue à l'Eglise. IX, 605. Instruction sur la fête de saint Jean Baptiste. IV, 193.

JEAN (saint), apôtre. Il est la figure des fidèles persévérants. IX, 464 et suiv. Toute la société de l'Eglise recommandée à Marie dans la personne de saint Jean. 109. Panégyrique de cet apôtre. Combien il étoit aimé de Jésus-Christ. XI, 550. Pourquoi le Sauveur l'aimoit si particulièrement. 566 et suiv. Tous ses écrits ne tendent qu'à expliquer le cœur de Jésus. 567. Comment il réfuta l'hérésiarque Cérinthe. 105. Sublimité de sa théologie dans le premier chapitre de son Evangile. V, 196.

JEAN Ier (saint), pape, est contraint par Théodoric d'aller demander à l'empereur Justin de rendre les Eglises aux Ariens d'Orient. Ce pape, emprisonné par Théodoric, meurt de langueur. XX, 240.

JEAN II approuve la proposition des moines de Scythie, condamnée par son prédécesseur. XXI, 350.

JEAN VII, par pusillanimité, ne corrige pas le concile *In Trullo*, quoique l'empereur l'en priât. XXI, 386.

JEAN VIII, par complaisance pour l'empereur Basile, rétablit Photius. XX, 279 *et note* *. Il tient le second concile de Troyes, et y établit la nécessité du consentement commun. XXI, 355.

JEAN XI et JEAN XII, papes intrus et scandaleux, dans le dixième siècle. XXI, 371. Ce dernier déposé dans un concile de l'empereur Othon Ier. 374. Moyens de défense employés par Jean XII, dans ce concile. 497.

JEAN XVII est accusé de violer l'ordre canonique, par les évêques français, à l'occasion de la consécration d'une église. XXI, 500.

JEAN XXII. Ses différends avec l'empereur Louis de Bavière. XX, 389 et suiv. Ce pape reconnoît que les papes peuvent errer. XXI, 398 et suiv. Ce qui se passa dans la dispute sur la pauvreté, entre Jean XXII et les Franciscains. 398. Profession de foi de ce pape au lit de la mort. 367. Son erreur sur la vision béatifique : ce qui arriva à ce sujet. 403.

JEAN XXIII convoque le concile de Constance, assiste à son ouverture, et promet d'abdiquer s'il est nécessaire; après cela, s'enfuit secrètement. XXI, 36. Il ratifie la déposition prononcée contre lui. 54 et suiv.

JEAN (saint) de Damas. Sa définition de la prière. XVII, 447.

JEAN (saint) de la Croix. Sa doctrine sur l'oraison passive. XVII, 525 et suiv. 652. Sur la suspension des puissances intellectuelles. 536 et suiv. Son oraison de quiétude, et ses hautes contemplations. XVIII, 548. Belle doctrine de ce saint sur la suspension des puissances dans l'oraison. 550. L'humanité de Jésus-Christ toujours présente à lui dans l'oraison. 574. Beaux passages de ce saint sur le pur amour. 580.

JEAN d'Antioche. Comment se fit la réunion de son parti avec l'Eglise. XVI, 667, 767 et suiv. Sa lettre à Nestorius. XIX, 436. Pourquoi le conseil d'Ephèse n'attendit pas son arrivée? 462 et suiv. Cet évêque justifié et préconisé par l'abbé Dupin. 505 et suiv.

JEAN DE JÉSUS-MARIA (le Père), carme. Son témoignage sur les dons extraordinaires d'oraison. XVIII, 553.

JEAN, dit le Jeûneur, patriarche de Constantinople, prend le titre de patriarche *œcuménique*. Les papes s'y opposent. XXI, 560 et *note* *.

JEAN HYRCAN soutient le siége de Jérusalem contre Antiochus. XXIII, 63. Il le suit dans son expédition contre les Parthes; signale sa valeur, et fait respecter la religion judaïque. 64. Il renverse de fond en comble le temple de Garizim. 65. Il prend Samarie, et meurt. *Ibid.*

JEAN-SANS-TERRE, roi d'Angleterre, déposé par Innocent III, se rend tributaire du saint Siége. XX, 373.

JEAN Ier, roi de France, meurt après un règne de huit jours. XXIV, 108.

JEAN II, roi de France, perd la bataille de Poitiers contre les Anglais et y est fait prisonnier. XXIV, 124. Révolte des Parisiens contre l'autorité royale. 126 et suiv. Paix de Brétigny. 128. Sa loyauté. 129, 130.

JEAN DE SAINT-ROMAIN, procureur général, s'oppose à l'abolition de la pragmatique. XXIV, 232.

JEAN DE MONTFORT usurpe le duché de Bourgogne. XXIV, 115. Conduite héroïque de sa femme. *Ibid.* et suiv.

JEANNE, reine de Navarre, épouse de Philippe le Bel, fonde le collége de Navarre à Paris. XXIV, 106.

JEANNE D'ARC. Ses actions merveilleuses et sa mort. XXIV, 198 et suiv.

JEANNE D'ALBRET, reine de Navarre, exerce d'horribles cruautés sur les prêtres et les religieux. XIII, 210 et suiv.

JEPHTÉ ensanglante sa victoire par un sacrifice. XXIII, 16.

JÉRÉMIE. Figure de Jésus-Christ. Prédictions de ce prophète. V, 654. Ses souffrances. 659. Ses persécutions. *Ibid.* On le met dans un cachot ténébreux. 660. Sa patience. 661. Il prie pour son peuple qui l'outrage. 667. Les Juifs mêmes le reconnoissent pour leur intercesseur. 670. Ses regrets de n'être au monde que pour annoncer des malheurs. 672. Il prédit à son peuple sa délivrance. 675. Ce prophète déplore la mort du roi Sédécias, son persécuteur. XXV, 320. Avec quel respect il parloit de ce prince. 328. Jérémie nous donne, en sa personne, un exemple des motions du Saint-Esprit. XVII, 523.

JÉROBOAM, roi d'Israël, établit l'idolâtrie dans ses états. XXIII, 19. La source de son crime a été le schisme, et l'idolâtrie en a été la suite. XV, 132.

JEROME (saint) explique et traduit l'Écriture sainte. XXIII, 91. Sa version des *Psaumes*. I, XXIII. Sa Préface sur les Psaumes. XLVIII. Sa version des *Proverbes*. 286. Sa préface sur les livres de Salomon. 289. Passage remarquable de ce Père sur le dernier chapitre de l'*Ecclésiaste*, et la tradition des Juifs à ce sujet. 340. Trois versions de l'*Ecclésiaste*, faites par ce Père, dont l'une est notre *Vulgate*. 341 et suiv. Quelle méthode il suivoit dans ses traductions. 342. Son commentaire sur ce livre. *Ibid.* Sa préface sur le même livre. 343. Sa version faite pour sainte Paule, jointe à la *Vulgate*. 344 et suiv. Son estime pour le commentaire d'Origène sur le *Cantique des Cantiques*. 377. Ce qu'il pense de l'au-

teur du livre de la *Sagesse*. 402 et suiv. Il n'a point traduit ce livre, ni celui de l'*Ecclésiastique*. 441. Traduction du psaume XXI, d'après la version de saint Jérôme. II, 31 et suiv. 35 et suiv. Ce Père pense que la Babylone de l'Apocalypse désigne Rome. 69. Il déplore éloquemment la ruine de cette ville. 572. Autorité de ce grand homme sur les questions de la foi. III, 549. Son sentiment sur les plaisanteries et les discours qui font rire. XXII, 361. Il est l'objet de la critique de l'abbé Dupin. XIX, 430.

JÉRUSALEM est prise par Josué. XXIII, 155. David y établit le siége de la royauté et de la religion. 156. Elle est assiégée par Sennachérib. 26; prise par Nabuchodonosor. 29; rétablie par Néhémias. 42, 43; épargnée par Alexandre. 48; prise par Ptolémée, fils de Lagus. 185; assiégée par Antiochus Sidétès, et délivrée. 189.

Entrée triomphante de Jésus-Christ dans cette ville. V, 465, 471. Dernier séjour qu'y fit Jésus-Christ. IX, 316 et suiv. 319; V, 474. Il pleure sur cette ville infortunée. 588. Il prédit ses malheurs. 471. Sa tendre compassion pour elle. IX, 316 et suiv. 319. Deux siéges de Jérusalem prédits par notre Seigneur. V, 599. Réflexions sur les maux extrêmes de ces deux siéges. 601, 602. Séduction qui devoit précéder. 616. Autres maux et circonstances de cette terrible catastrophe. 618, 622, 624. Signes effrayants qui se manifestent contre Jérusalem après la mort de Jésus-Christ. XXIII, 233 et suiv. Elle est prise et brûlée par les Romains. 237 et suiv. Ruine de la ville et du temple. V, 593; IX, 332 et suiv. Marques particulières de cette ruine et de la fin du monde. V, 596, 597. Déchirée par des factions horribles, cette ville offre une image de l'enfer. XXIII, 238. Sa ruine justifie de point en point l'accomplissement des prophéties de Jésus-Christ. IX, 339; XXIII, 242. Combien Tite fut étonné des marques de la vengeance divine qu'il avoit reconnues dans la ruine de cette ville. IX, 334. *Voy*. TITE.

Adrien rebâtit Jérusalem et en bannit les Juifs. XXIII, 76. Elle est prise par les Sarrasins. 102.

Jérusalem, séjour des enfants de Dieu, opposée à Babylone où résident les méchants. IX, 123 et suiv. Elle est la figure de l'âme livrée au péché. V, 473.

Le concile de Jérusalem, tenu par les apôtres, est le modèle des conciles futurs. XXI, 188 et suiv.

JÉSUITES. Eloge de leur société. VII, 376.

JÉSUS, fils de Sirach, auteur de l'*Ecclésiastique*. *Voy*. ce mot.

JÉSUS. Excellence de ce nom. VII, 313 et suiv. 406, 409. Jésus, compagnon des pauvres. 180. Il se trouve dans tout l'Ancien Testament. 415. Sa conduite, ses mœurs. 181 et suiv. *Voy*. SAUVEUR, VERBE.

JÉSUS-CHRIST, figuré avant sa venue par Adam. V, 133. Par Abel. 134. Par Moïse. 152. Par le serpent d'airain. 159. Promis à Adam et aux patriarches. 129, 140. Indiqué par les prophéties. 168 et suiv. Son règne, sa divinité, sa sainteté, annoncée par l'ange. 190, 191. Son éternité décrite par saint Jean. 196, 208. Il est la vie et la lumière de tous. 200, 204. Il fait enfants de Dieu ceux qui le reçoivent. 205, 206. Son onction. 212. Sa généalogie royale. 217. Son sacerdoce. 219. Il est le véritable Emmanuel. 252. Sa nativité. 247. Sa circoncision. 264. Sa présentation au temple. 279. Commencement de ses persécutions. 309. Retour d'Egypte. 315. Sa vie cachée. 317. Son avancement, modèle du nôtre. 328. Son baptême. IV,

157; v, 341. Manifestation de sa divinité et de la sainte Trinité. 344, 345. Son jeûne et sa tentation. 347. Il se fait connoître aux noces de Cana. IV, 158; v, 366. Il baptise en même temps que saint Jean. v, 366. Sa sagesse règle les lieux de sa prédication. 373. Son sermon sur la montagne. 379 et suiv. Il prédit sa passion à ses apôtres. 443. Il ressuscite Lazare. 448. Il est oint trois fois par de pieuses femmes. 460. Son entrée triomphante à Jérusalem. IV, 165; v, 465. Raisons de ce triomphe. 467. Toutes les circonstances en avoient été prédites. 471. Caractère d'autorité dans ce triomphe. 476. Caractère d'humiliation. Jalousie des Pharisiens. 479. Caractère de mort dans ce triomphe. 481, 485. Son trouble au milieu même de son triomphe. 486. Voix du ciel qui lui rend témoignage dans son triomphe. 487. Il refuse de répondre aux Juifs superbes et incrédules, et répond aux esprits humbles et dociles. 503. Il confond les docteurs de la loi par plusieurs paraboles. 506, 507, 509; les Pharisiens par sa réponse à la consultation sur le tribut dû à César. 325; les Sadducéens, par la solution de la question sur la femme qui a eu sept maris. 535. Il prouve aux Juifs sa divinité et son sacerdoce par le Psaume CIX. 565 et suiv. Sa passion figurée par les persécutions des anciens Juifs contre Jéremie. 654. Sa sépulture et sa résurrection figurées par Jonas dans le ventre de la baleine. 677. Il est vrai Dieu et vrai homme. VI, 11. Dieu de Dieu. 13. Sorti de Dieu, et devant retourner à Dieu. 15. Cependant il lave les pieds de ses disciples. 16. Et de Judas même. 21. Le crime de ce traître jette l'âme de Jésus dans le trouble. 24. Quel étoit ce trouble? 26. Il étoit volontaire. 29. Et causé par l'horreur du péché. 28. Jésus desire de manger la Pâque avec nous. 34. Il institue l'Eucharistie comme un mémorial de sa mort. 37. Il essaie de toucher Judas. 41.

Naissance de Jésus-Christ dixième époque de l'histoire. XXIII, 198. Une étoile l'annonce aux gentils. 70. Les historiens ont parlé de l'éclipse arrivée à sa mort. 73. Sa résurrection. *Ibid.* 203. Il monte aux cieux et envoie le Saint-Esprit. 73. Il confirme, par ses miracles, les hauts mystères qu'il annonce. 200. Il découvre l'hypocrisie des Pharisiens et des Docteurs. 202. Il dénonce à Jérusalem sa chute prochaine. *Ibid.* Il est condamné parce qu'il se disoit le Christ. *Ibid.* Sa mission est infiniment relevée au dessus de celle de Moise. 209. La rémission des péchés au nom du Sauveur est une marque de sa venue. 264. Son innocence, sa sainteté et ses miracles, reconnus par les Juifs et par les païens. 280. Il établit la liaison de trois faits : la désolation des Juifs, la conversion des Gentils, et la prédication de l'Evangile, qui ont concouru ensemble, et dans les prédictions des prophètes, et dans leur accomplissement; faits qui rendent sensible la vérité de la religion. 319.

Jésus-Christ tire sa gloire de sa passion même. VI, 166. Il est notre médiateur. Confiance que nous devons avoir en son intercession. 179. Il est notre assurance et notre repos. 183. La voie, la vérité et la vie. 185; notre lumière. 186. Nul ne vient à Dieu le Père que par lui. 187 et suiv. Dieu le Père est dans lui et lui est dans le Père. 191, 193. Jésus-Christ, Verbe éternel, nous fait voir le Père. 194, et les œuvres du Père par ses miracles. 198. Il rentre en sa gloire en retournant à son père. 218. Il avoit prédit tout ce qui lui devoit arriver. 220. Il se compare à la vigne, dont les fidèles sont les branches, et le Père céleste le vigneron. 222, 225. La croix, mystère de son amour. 237. Injuste haine du monde contre lui et contre ses disciples. 245. Prière qu'il a adressée pour nous à son père après la Cène. 276. Son délaissement. 274. Sa vie cachée. 367. Ferme foi en Jésus vrai Messie. 340.

Preuves de la divinité de Jésus-Christ par le passage *Antequam Abraham*

fieret, ego sum. III, 236. Par le nom de Fils de Dieu que l'Ecriture lui donne. 102. Objection réfutée par la doctrine des Pères, des cardinaux Tolet, Bellarmin et autres. 107. Le Fils de l'homme désigne Jésus-Christ dans l'Evangile. 150. La tradition en offre une preuve incontestable, contre laquelle le sentiment de Tostat ne peut prévaloir. 151. Si Jésus-Christ est appelé Dieu dans l'Evangile, c'est une preuve qu'il l'est. 212. Comment il convient de traduire *In principio erat Verbum.* 229. Jésus-Christ antérieur à saint Jean. 230. Dieu de toute éternité. 231. Le prophète par excellence. 234. C'est une erreur de distinguer ce qu'il a fait comme Messie de ce qu'il a fait comme Dieu. 243. Ce qu'il faut entendre par ces mots de l'apôtre, *Il est le premier né de toute créature.* 264. Sa génération éternelle. 267, 268. R. Simon prétend que les Ariens, qui nient la divinité de Jésus-Christ ne peuvent être convaincus par l'Ecriture. 317. Faux raisonnemont de cet auteur sur la prédestination de Jésus-Christ. 349 et suiv. Sa prédestination, modèle de la nôtre. 680 et suiv. Marques auxquelles on peut reconnoître sa divinité. VII, 192.

Beauté de Jésus-Christ dans tous ses états. I, 67. Son règne annoncé dans le Psaume XLIV. *Ibid.* et suiv. Preuves de sa divinité, tirées des Psaumes. 261, 269, 275 et suiv. Sa résurrection prouvée par ces paroles du Psaume XV : *Providebam Dominum*, etc. 267 et suiv. Son délaissement exprimé dans le Psaume XXI. II, 38. Sa résurrection y est annoncée. 46. Union de Jésus-Christ avec l'Eglise et avec les âmes saintes, figurée dans le *Cantique des Cantiques*, sous l'emblème de l'amour conjugal. I, 374 et suiv. 379 et suiv. Nous avons tout en lui, selon saint Ambroise. 402.

Jésus-Christ apprend à ses disciples de tous les siècles, par ses discours et par ses exemples, ce qu'ils doivent à la puissance publique. XIV, 240. Il laisse prendre, dans le temps de sa passion des épées à deux de ses apôtres, non pour faire entendre, comme le prétend Jurieu, qu'on est en droit de se servir des armes contre la puissance légitime persécutrice, mais pour accomplir cette prophétie : *Il a été compté au nombre des scélérats.* 261 et suiv. Il a laissé la puissance de empereurs telle qu'elle étoit établie. XX, 206. Il établit par sa doctrine et par son exemple, l'amour de la patrie. XI, 122 et suiv. XXV, 193 et suiv. Il décide qu'on doit le tribut au prince. 325, 489.

Pourquoi Jésus-Christ est venu sur la terre. IX, 530. Pourquoi il a voulu naître de parents illustres. XI, 194. Jésus-Christ dans sa passion. VIII, 719, 721, 729, 737. Il est notre agent dans la Jérusalem céleste. VII, 128. Médiateur général, et pontife universel pour offrir les vœux de toute les créatures. 179, 190. Combien sa doctrine est admirable. VI, 534. Tout son Evangile renfermé dans ces mots : *Dieu a tant aimé le monde.* XI, 105. Tout nous vient par lui. VI, 273. Que devons-nous demander en son nom. 271. La prière en son nom obtient tout. 233, 458. En quel esprit Jésus-Christ s'offre à son père dans sa présentation au temple. X, 13. Manière de parler à Jésus enfant. XXVII, 147. Comment il s'abaisse pour venir à nous. 193. Comment il est notre époux. 158. Il est l'époux des vierges : ce qu'il demande d'elles. X, 238, 263 et suiv. L'époux des âmes dans l'oraison. 433. En combien de manières il est admirable. XXVII, 3, 95. Effets que produit dans l'âme l'admiration de ses beautés. 5 et suiv. Seul objet de notre amour. 11 et suiv. Sur sa Transfiguration. 452. Ses dispositions dans l'Eucharistie. 460. Comment on lui fait la cour devant le saint Sacrement. 72. Comment on doit le considérer dans l'oraison. 152 et suiv. Dans la contemplation. 521. Indulgence de Jésus-Christ envers les pécheurs. IV, 365. Excès de sa misé-

ricorde envers eux. IX, 322. Punition exemplaire des Juifs qui l'avoient méprisée. 331 et suiv.

Il n'y eut dans Jésus-Christ aucun trouble involontaire. XVIII, 190, 373, 530. Foi explicite en Jésus-Christ nécessaire en tout état. 374. C'est le corps de la vie chrétienne. 377. C'en est le commencement et la fin. 378. Vue de Jésus-Christ soustraite par les nouveaux Mystiques à l'oraison des âmes parfaites. 573. Vaines défaites. 574. Sentiment de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. *Ibid.* Selon les nouveaux Mystiques, l'âme parfaite perd de vue Jésus-Christ dans les épreuves. XIX, 348. Auteurs cités à faux sur cette matière. 350. *Voy.* JÉRUSALEM, SAUVEUR, VERBE.

JEU. Ses suites funestes. VIII, 799. Danger des jeux de hasard. XXVII, 459.

JEUNE. Doctrine de l'Ecriture et de l'Eglise sur le jeûne. XXII, 349. Le jeûne a un caractère particulier dans le nouveau Testament; il est une expression de la douleur de l'Eglise dans le temps qu'elle aura perdu son époux. *Ibid.* et suiv. Essence et perfection du jeûne. XXVII, 150. Il y faut éviter l'ostentation. V, 423. Efficace du jeûne contre l'attaque des démons. VIII, 53. Il fortifie et engraisse l'âme. *Ibid.* Quel est le jeûne que Dieu demande à son peuple. VIII, 593. Pourquoi l'Eglise le prescrit. XI, 74 et suiv.

JOAS, roi de Juda, encore au berceau, est dérobé à la fureur d'Athalie. XXIII, 22. Joïada le fait reconnoître. *Ibid.* Cérémonie de son sacre. VIII, 667 et suiv. Il est rétabli sur le trône de Juda par la fidélité du grand prêtre, et non en vertu du sacerdoce. XX, 169. Joas fait lapider le pontife Zacharie, fils de Joïada; sa punition. XXIII, 22.

JOB. Le livre qui porte son nom a été écrit par Moïse. XXIII, 152. Il enseigne à reconnoître le néant de l'homme, le suprême empire de Dieu et sa sagesse infinie. 153.

Tendresse de Job pour les misérables. XXV, 222 et suiv. Soin qu'il avoit de tenir sa famille unie. 525. Combien il craignoit de déplaire à Dieu. XI, 103. Sa conduite dans les épreuves. XVII, 633. Son amour poussé à l'excès. 634. Les nouveaux Mystiques ne peuvent en autoriser leurs erreurs. XVIII, 354.

JOBIUS, auteur grec, atteste qu'on communioit les petits enfants sous la seule espèce du vin. XVI, 207.

JOHNSTON, bénédictin, traduit l'*Exposition* en anglais : ses lettres à Bossuet sur les calomnies des Protestants contre cet ouvrage. XII, 99, 106.

JOIE. Caractère de la joie; sa source. IX, 109. Joie de Dieu. 110. La véritable joie est retirée du monde depuis le péché. VIII, 236. Joie des sens. IX, 113. Combien elle éloigne notre esprit de Dieu. VIII, 240 et suiv. Joie chrétienne, combien différente de celle du siècle. IX, 17. Joie du monde. 167. Joie raisonnable et juste. 132. Joie des élus. VII, 372. Joies trompeuses des mondains. 374. Celle des Chrétiens. XXVII, 252. Joie du Saint-Esprit. 254. Celle qu'on doit avoir dans les humiliations. 370. *Voy.* PLAISIRS.

JONAS dans le ventre de la baleine; figure de Jésus-Christ. V, 677. Prédication de Jonas à Ninive; instructions que nous devons en tirer. 682. Le cantique de ce prophète expliqué. I, 247.

JOSAPHAT, roi de Juda. Sous son règne fleurissent la piété, la justice

et l'art militaire. XXIII, 20. Son habileté dans le gouvernement. XXV, 279. Son zèle pour instruire le peuple de la religion. 356. Il distingue les droits du sacerdoce et du roi. 377. Il remporte une victoire d'une manière miraculeuse. 454. Il détruit l'idolâtrie dans ses états. 527. Ce prince est le plus accompli des rois de Juda; comme il pratiqua parfaitement la divine leçon adressée à tous les rois de Juda, dans la cérémonie de leur sacre. Quels effets les prospérités produisirent sur son cœur. VIII, 378.

JOSEPH, fils de Jacob, est vendu par ses frères : son élévation. XXIII, 12. Figure de Jésus-Christ. VII, 418.

JOSEPH (saint) est rassuré en songe contre ses soupçons. V, 247. Il devoit avoir part avec Marie aux persécutions de Jésus-Christ. 312. Il prend soin de Marie et de l'enfant Jésus. 254. Il est averti par l'Ange de fuir en Egypte. 311. Quel est le sens du mot *juste* dont l'Ecriture Sainte l'honore. III, 129 et suiv. Panégyriques de saint Joseph. XI, 262, 285. Trois dépôts confiés à sa garde. 265. Ses vertus. 266 et suiv. 286. En quel sens il étoit le père de Jésus-Christ. 275 et suiv. Sa vie simple et cachée. 299.

JOSIAS, roi de Juda. Son zèle pour la loi de Dieu. XXV, 355, 357. Il est loué dans les livres saints. 373. Il est tenté du desir de faire la guerre. Sa mort. 438.

JOSUÉ. Sous sa conduite la Terre-Sainte est conquise et partagée. XXIII, 16. Il figure Jésus-Christ. V, 167.

JOUARRE, abbaye de filles du diocèse de Meaux. Bossuet veut la remettre sous sa juridiction, détails sur cette affaire. XXVII, 235, 236, 240, 241, 242, 244, 250, 256, 258, 260, 262, 263, 285, 290, 294, 296, 297, 300, 301, 302, 306, 307, 309, 328, 332, 334, 337, 348, 363, 367, 369, 500, 517. Indécence de la conduite de la Prieure dans les affaires de cette abbaye avec Bossuet : lettres qu'il lui écrit. 496. Ses avis aux religieuses qui lui avoient rendu obéissance, sur les moyens à prendre pour ramener leurs sœurs. 499.

Pièces concernant l'état de cette abbaye. IV, 409 et suiv. Sa fondation. *Ibid.* Sa dépendance jusqu'à l'an 1216. 410 et suiv. Vaines chicanes et prétentions des religieuses. 415 et suiv. Le cardinal Romain autorise leur privilége sans pouvoir du Pape, ni confirmation du Roi. 429 et suiv. Modération des exemptions par les conciles de Vienne et de Trente. 439 et suiv. Brefs apostoliques pour la visite du monastère de Jouarre. 444 et suiv. Mémoire de Bossuet contre l'abbesse : 449 et suiv. contre la sentence arbitrale du cardinal Romain. 462 et suiv. Procédure, deux raisons péremptoires. 475 et suiv. Arrêt du Parlement qui déclare l'abbaye de Jouarre sujette à la juridiction épiscopale. 482. Procès-verbal de visite. 484 et suiv. Ordonnance de visite. 494.

Difficultés au sujet de la réception des filles dans cette abbaye. XXVII, 374, 378, 381, 383, 386, 387, 393, 395, 397, 398, 399, 433, 470, 527, 528, 544, 546, 572. Lettre de Fénélon à ce sujet. XXVI, 656. Lettres de Bossuet aux religieuses de cette maison. XXVII, 496 et suiv.

JUBILÉ. Méditations pour ce saint temps. IV, 354 et suiv. Instructions à ce sujet. 387 et suiv. Qu'est-ce que le Jubilé? *Ibid.* Que faut-il faire pour le gagner? 388. Quel en est le fruit? 391. Grandeur de la grâce du Jubilé. VII, 507 et suiv. Quel en doit être le fruit. 325 et suiv. Quelle est la peine et la douleur que relâche l'indulgence du Jubilé; quelle est celle qu'elle

augmente. IX, 171. Grâce abondante du Jubilé, qui tient lieu d'un second baptême à ceux qui sont disposés dans le degré que Dieu sait. VII, 388. Comment s'y préparer. XXVII, 227.

JUDA, fils de Jacob. Le Messie devoit naître de sa race. XXIII, 12, 13, 138 et suiv. Le royaume de Juda demeure fidèle à la religion. XX, 164 et suiv. *Voy.* IDOLATRIE, ISRAEL.

JUDAS le Machabée; ses victoires. XXIII, 59, 187.

JUDAS ISCARIOTE. Son crime jette l'âme de Jésus-Christ dans le trouble. VI, 24 et suiv. Le Sauveur essaie de le toucher : ses paroles. 41. Pacte et trahison de l'infidèle disciple. 45. Sa trahison découverte. 143 et suiv. Malignité de l'intérêt montrée dans le crime de Judas. VIII, 771.

JUDE (saint) apôtre, trace le caractère de tous les hérétiques, qui se séparent eux-mêmes. XV, 11.

JUDITH arrête, par la mort d'Holopherne, les victoires de Nabuchodonosor. XXIII, 28. Son cantique expliqué. I, 250. *Voy.* FEMMES.

JUGEMENT. Sa définition; moyen de bien juger; cause des mauvais jugements. XXII, 78 et suiv.

Qualités du jugement que nous devons exercer contre nous-même. X, 508 et suiv. Règle que nous devons observer dans nos jugements. 524; VIII, 316. Raison de se modérer dans ses jugements. 317. Jugements de Dieu; il ne suffit pas de les craindre pour être justifié. IX, 174 et suiv. Jugements humains, ne point s'y arrêter. X, 522 et suiv. Jugement sans miséricorde à celui qui ne fait point miséricorde. VIII, 119.

JUGEMENT DERNIER. Le fils de Dieu en a connu le jour. V, 608. En quel sens il a pu dire qu'il ne le connoissoit pas. 610 et suiv. Raisons profondes de la réserve du Sauveur. 614 et suiv. Séduction générale; guerres, famines, pestes, tremblements de terre qui doivent le précéder. 616, 618 et suiv. Réflexions sur les autres circonstances. 622, 624 et suiv. Instructions à recueillir de ces réflexions. 626. Peinture du jugement dernier. 641. Séparation des bons et des méchants. 642. Sentence du juge. 643, 644, 646, 650. 652. Pourquoi, dans les saintes Ecritures, le jugement dernier est-il toujours représenté par un acte de séparation. IX, 139. Objet et nécessité du jugement universel. VII, 129. Belle peinture du jugement d'un pécheur. X, 513 et suiv.

JUGEMENT DISCRÉTIF. Ce que c'est. XXI, 635.

JUGEMENT TÉMÉRAIRE. L'Evangile le défend. V, 432 et suiv. En quoi il consiste. VIII, 314 et suiv. Pour l'éviter il faut se représenter la rigueur du jugement de Jésus-Christ. VI, 527.

JUGES. Leurs devoirs; périls de leur charge. XI, 114 et suiv.

JUIFS. Ils sont châtiés à diverses fois, pour leurs rébellions contre Dieu, et rétablis ensuite. XXIII, 16. Leur royaume, par l'union des Lévites avec Benjamin, subsiste sous le nom de royaume de Juda. 164 et suiv. Cyrus les rétablit à Jérusalem : huitième époque. 37. Ils jouissent d'une longue paix, prédite par les prophètes. 184. Ils s'étendent parmi les Grecs. 51. Sont persécutés par les rois de Syrie. 58, 186 et suiv. Ils s'agrandissent par des conquêtes sous Jean Hyrcan. 65, 189 et suiv. Deviennent tributaires des Romains. 197 et suiv. Leur royaume passe des Asmonéens à Hérode Iduméen. 198.

Incrédulité des Juifs après la résurrection de Lazare. v, 455. Ils préfèrent le témoignage de saint Jean à celui de Jésus-Christ. 505. Ils sont confondus par le témoignage de saint Jean. 506. Aveuglement des Juifs de méconnoître le Christ. 513. Leur injustice envers Jésus-Christ. 528. Poussés par la vengeance divine, ils se révoltent contre les Romains qui les accablent. XXIII, 222. Les maux qu'ils endurent ne peuvent les empêcher de croire leurs faux prophètes. 237. Leur châtiment est l'accomplissement des prédictions de Jésus-Christ. 239 et suiv. Ils se laissent séduire par les plus grossières impostures. 252. Au changement de leur république, ils connoissent que le temps du Messie est arrivé. 254. Ils sont prêts de renoncer à l'espérance du Messie. 260. Ils sont la risée des peuples et l'objet de leur aversion. 266. Leurs superstitions et leurs fausses doctrines. 195. Ils connoissoient l'immortalité de l'âme. 211. Ils se convertiront un jour. 225 et suiv. En remontant à la source de leurs institutions, on trouve la vérité de la religion. 311. Triste état des Juifs depuis la ruine de Jérusalem. II, 131 et suiv. Ils tâchent d'obscurcir les prophéties. 134, 168 et suiv. Leurs châtiments prédits dans l'Apocalypse. 596 et suiv. Leur aveuglement ; en quelle manière nous les imitons. VIII, 795 et suiv. Leur incrédulité. 611 et suiv. Pourquoi ils ont crucifié Jésus-Christ. 616. Leur punition exemplaire. IX, 331 et suiv. Trop malheureusement exaucés dans le vœu qu'ils énoncèrent en disant : *Que son sang soit sur nous.* VIII, 722 et suiv. Leur fausse politique dans la mort de Jésus-Christ, figure de la politique du siècle. V, 458. Souvenir de Dieu en faveur de leurs misérables restes. *Ibid.* Vocation des Juifs et des Gentils dans le corps de l'Eglise. X, 462. Quelle idée les Juifs avoient du Messie. XI, 473. Ils en espèrent un autre. IX. 279. Leurs contradictions au sujet de Jésus-Christ. 298 et suiv. Ils se trompent sur sa royauté. 318 et suiv. Caractère des docteurs juifs. V, 578.

Les Juifs obéissoient à leurs rois, même devenus idolâtres. XX, 163 et suiv. Soumis ensuite aux Perses, aux Grecs, etc., ils n'ont pas cru que leurs pontifes pussent déposer les rois. 206. Ils prennent légitimement les armes contre les rois de Syrie. XIV, 265 et suiv. Ils n'emploient que les gémissements et les prières, et non les armes, contre les rois d'Egypte, et leurs rois impies et persécuteurs. 273. *Voy.* MACHABÉES.

Les Juifs connoissoient le mouvement de la terre. I, 344. Ils n'avoient point de théâtres : leurs seuls spectacles pour se réjouir, étoient leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs saintes cérémonies : ce peuple simple et innocent trouvoit son divertissement dans sa famille. XXII, 339 et suiv.

JULES II, pape, convoque le Concile de Latran. XXI, 266. Ses entreprises contre les droits temporels de la France. XX, 423. Il y fait confirmer sa bulle contre ceux qui usurperoient le saint Siége par simonie XXI, 274 et suiv. Il défend l'appel du Pape au Concile. 470 et suiv. Ce pontife donne dispense à Henri VIII d'épouser la veuve de son frère. Ce prince attaque la dispense par des raisons de fait et de droit. Les Protestants d'Allemagne sont favorables à cette dispense. XIII, 36.

JULIEN Césarini, cardinal, est nommé président du Concile de Bâle : il en fait l'ouverture. XXI, 97. Il empêche le Pape de dissoudre le Concile, et continue à le présider. 101 et suiv. Il quitte Bâle et se réunit au Concile de Ferrare. 120. Ce qu'il dit, dans le Concile de Florence, sur l'autorité du Pape. 261 et suiv. Ce cardinal représente à Eugène IV les désordres du clergé, surtout de celui d'Allemagne, et prédit que si on ne les corrige, il s'élèvera bientôt une hérésie pire que celle des Bohémiens. XII, 370.

JULIEN l'Apostat bat les Allemands : se révolte contre Constance. XXIII, 88. Son apostasie : nouveau genre de persécution qu'il fait souffrir à l'Eglise. II, 140 ; XXIII, 88. Il met tout en œuvre pour détruire le christianisme. 232. Il ne nie pas les miracles de Jésus-Christ. 283. Sous lui l'idolâtrie ressuscite. II, 234, 241, 622. Sa vanité. 235. Il finit comme Antiochus. *Ibid.* et suiv. Il se fait adorer comme les anciens empereurs ; c'est ce que figuroit la guérison de l'image de la Bête. 625. Il fait revivre en lui Dioclétien, sur ses lois et son impiété. 627. Julien ainsi que d'autres persécuteurs, sont reconnus empereurs par les Chrétiens, qui leur obéissent quant au civil. XX, 194 et suiv. 222 et suiv. Ce prince fut tué, selon Basnage, par un soldat chrétien, en haine des maux que ce prince persécuteur faisoit souffrir à l'Eglise ; ce qui est démontré faux par les témoignages des historiens comtemporains ecclésiastiques et païens, et par ceux des Pères. XIV, 348 et suiv.

JUREMENT. L'Evangile le défend. V, 405.

JURIEU (Pierre), ministre protestant. Son égarement alloit jusqu'au prodige. Dieu ne le permettoit pas en vain, et vouloit qu'on le relevât. XXVI, 254. Il prétend que la fureur et la rage des Protestants fortifient leur amour pour la vérité. Il justifie la conjuration d'Amboise et les guerres civiles des Calvinistes. XIII, 200 et suiv. Il se dédit d'avoir autrefois désapprouvé ces guerres, souffle l'esprit de révolte, et prophétise de nouvelles guerres. XIV, 232 et suiv. Il avilit l'ancienne Eglise, dont il condamne les mœurs, et ajoute, après Buchanan, que si les Chrétiens n'avoient pas pris les armes contre les persécuteurs, c'étoit par impuissance, et que l'obéissance n'étoit que de perfection et de conseil. 240 et suiv. Buchanan et Jurieu y ajoutent que le précepte étoit accommodé au temps ; ce qu'on détruit par un seul mot de saint Paul. 244. Etranges maximes de Jurieu contre la puissance publique. Il donne non seulement aux peuples, mais même aux particuliers, le droit de résister par les armes au souverain, soit pour la religion, soit pour toute autre cause, et pose pour principe, avec Viclef, qu'on ne doit rien aux princes qui ne rendent pas à Dieu ce qu'ils lui doivent. 282 et suiv.

Jurieu abrége autant qu'il peut le temps de ses prétendues prophéties. Il avoue sa prévention dans la lecture des prophètes ; prend pour guide Joseph Mède, qu'il abandonne ensuite. XIII, 396. Ses calculs apocalyptiques ne cadrent pas. Il les change pour avancer la ruine de l'Antechrist. 397. Il fait commencer l'anti-christianisme à saint Léon, qu'il excuse parce qu'il n'étoit qu'un Antechrist *commencé*. 400. Il ne commence pas l'anti-christianisme à saint Basile, parce que l'évènement démentiroit sa prophétie. Son calcul ridicule. 405. L'idolâtrie de saint Basile et des autres Pères du même temps, ne lui paroît pas anti-chrétienne pour des raisons absurdes. 406, 407. Son système sur les sept Rois de l'Apocalypse, confondu par les termes mêmes de la prophétie. Sa réponse frivole et son explication ridicule des dix autres rois. 407, 410. Il contredit Mède, qui prédit la ruine de l'empire du Turc. Jurieu prédit au contraire que le Turc va se joindre à la Réforme pour détruire l'empire papal. 414. Jurieu pose pour principe fondamental de la Réforme, que le Pape est l'Antechrist. II, 366; XIII, 393. Ses rêveries détruites par les savants Grotius et Hammond, qu'il appelle pour cela la honte de la Réforme et du nom chrétien. Exposition de sa doctrine sur ce point. 394. Ses erreurs grossières sur les mille ans de l'Apocalypse. II, 333. Il anime les rois contre l'Eglise romaine. 364.

Jurieu convient de la visibilité de l'Eglise, et qu'au fond, il n'y a nulle différence entre nos pères et nous. XIII, 527. Pour venir au secours du ministre

Claude, il établit qu'on se sauve dans toutes les communions, et même dans la romaine. 532, 533 et suiv. XIV, 109 et suiv. Toutes les sociétés chrétiennes quoiqu'en schisme les unes avec les autres, sont, selon le ministre, du corps de l'Eglise. Il est contraint d'y mettre les Sociniens. XIII, 533; XIV, 57. Sa réponse illusoire, qu'il met les Sociniens dans l'Eglise, au même sens qu'il y met les Mahométans. XIV, 58. Il sauve même les Ethiopiens, qui ajoutent la circoncision aux sacrements de l'Eglise. XIII, 540. La confession de Jésus-Christ, Messie et Rédempteur du genre humain, suffit pour être du corps de l'Eglise ; et pour en avoir l'âme, il ne faut que retenir quelque chose de la bonne administration des sacrements. 541 et suiv. Ses idées sur l'excommunication. 543. *Voy.* EXCOMMUNICATION.

Les Eglises, selon lui ne sont liées que par des confédérations arbitraires : elles sont toutes indépendantes les unes des autres : leur autorité et leur subordination entre elles dépend des princes. 544 et suiv. Ce système est, de son propre aveu, contraire à la foi de tous les siècles. 548. Il définit l'Eglise, le corps de ceux qui croient en Jésus-Christ le véritable Messie ; corps divisé en un grand nombre de sectes : en quoi il contredit l'idée de l'Eglise donnée par lui-même en faisant le catéchisme. 551 ; XIV, 57 et suiv. 128 et suiv. Dieu peut, selon lui, se conserver des élus dans des sectes très corrompues et même dans le socinianisme. 59 et suiv. Tout se dément et se contredit dans ses écrits. 66. Forcé d'avouer qu'on se sauve dans l'Eglise romaine, il nie de l'avoir dit : on le lui prouve par ses propres paroles ; il répond par des injures. 114 et suiv. Il croit éluder en disant qu'il ne sauve dans cette église que les enfants baptisés : illusion de cette réponse. 125 et suiv. Il dit ailleurs qu'on peut, sans scrupule, passer d'une secte à l'autre, sans courir risque de son salut, et avoue que c'est par politique que la Réforme a cessé de dire qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine. 135 et suiv. Etant démontré, par l'aveu du ministre, qu'on peut se sauver dans l'Eglise romaine, il l'est aussi que cette Eglise n'est ni idolâtre ni anti-chrétienne. XIII, 615.

Ce ministre a tous les caractères que saint Paul donne aux docteurs des hérésies. Il parle plus contre lui-même que contre qui que ce soit. XIV, 3 et suiv. Il accuse l'Eglise des premiers siècles d'avoir varié dans la foi, qui ne s'est formée que par parcelles ; en quoi il contredit Vincent de Lérins. 6 et suiv. La doctrine de la Trinité étoit informe, selon lui, avant le concile de Nicée, ou même le premier de Constantinople. 9 et suiv. Le sabellianisme ne lui paroît pas une erreur fondamentale. 494 et suiv. *Voy.* IMMUTABILITÉ. Les Pères, selon Jurieu, ignoroient les fondements de la foi, et jusqu'à la providence de Dieu, que les Platoniciens connoissoient par les lumières naturelles. 17. Il ajoute que les Pères des premiers siècles ne s'attachoient pas beaucoup à la lecture de l'Ecriture sainte. 22. Ce fut, selon lui, une témérité au concile d'Ephèse, d'appeler la sainte Vierge, Mère de Dieu ; et c'est de là que la dévotion à la sainte Vierge, qu'il traite d'idolâtrie, a pris son origine. 26. Dans la même lettre, il avance ces deux propositions contradictoires : que l'ancienne Eglise a varié sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, et qu'elle n'a jamais varié sur les parties essentielles de ces mystères. 31 et suiv. Son erreur sur la manière dont s'est formée la foi des mystères, confondue par le concile de Chalcédoine. 40. Il fait admettre aux anciens Pères une double génération du Fils de Dieu ; ce qu'il avoue contraire à l'immutabilité de Dieu. Sa doctrine et ses imputations, pleines de blasphèmes. Il corrige ses erreurs par d'autres erreurs : ses chicanes sur le texte de l'Ecriture, qui prouve l'immutabilité. 464 et suiv. Il fait Dieu muable dans ses manières d'être, et donne la main aux Sociniens. 473. Il rejette la con-

fession de foi des Protestants, qui déclare le symbole de Nicée conforme à la parole de Dieu, en faisant admettre à ce concile différentes erreurs. 515. *Voy.* NICÉE. Il se dédit de plusieurs absurdités et erreurs attribuées par lui aux Pères, et exige pourtant qu'on discute tous les passages qu'il en citoit pour les inculper de ces absurdités et de ces erreurs. 518. Sa mauvaise foi, de n'excepter aucun ancien d'avoir enseigné la double nativité du Fils, et d'avouer pourtant que saint Cyprien et quelques autres ne l'ont pas enseignée. Son injustice d'exiger qu'on lui montre, dans les premiers siècles, la réfutation d'une chimère qu'il imagine. 531 et suiv. Il n'entend pas les Pères qu'il cite. Pour leur faire éviter certaines absurdités, il leur en fait dire de plus outrées, et sent lui-même que ses sentiments sont outrés. 552 et suiv.

La succession que Jurieu donne à sa religion, lui est commune avec toutes les hérésies. XIII, 541. Il dit le pour et le contre sur la visibilité de l'Eglise. 558. Ses distinctions vaines entre les erreurs fondamentales et non fondamentales, détruites par ce seul mot de Jésus-Christ : *Je suis avec vous*. Selon lui, l'Eglise est plus visible par ses erreurs que par les vérités qu'elle enseigne. 560 et suiv. Il avoue que le sentiment de l'Eglise est une règle certaine de la foi, et suffisante dans les matières les plus essentielles. 564 et suiv. L'idée qu'il se forme de l'Eglise universelle, composée de toutes sortes de sectes, ne s'accorde pas avec l'idée que cette Eglise a d'elle-même : et il condamne sa propre Eglise par les caractères qu'il donne à l'Eglise universelle. 567 et suiv. Un concile n'est universel, selon Jurieu, que quand il est composé de tous les ministres de l'Eglise, sans exception. Il donne aux rebelles à l'Eglise un pouvoir excessif, et ôte aux pasteurs assemblés le titre de Juges dans les matières de foi : il condamne les souscriptions exigées par les conciles, et veut qu'on ne se soumette à leur autorité que sur les choses de discipline ou de peu de conséquence. 572 et suiv. Il ose dire qu'il faut sacrifier la vérité à la paix. 577 et suiv. Il regarde les décisions du synode de Dordrect comme peu essentielles, et pense que le demi-pélagianisme ne damne personne : il fait agir ce synode plus par politique que par vérité. 462. Il se dédit de l'infaillibilité qu'il accordoit au consentement de tous les chrétiens, et retombe dans le même embarras, en proposant pour règle infaillible le consentement des siècles passés. XIV, 633. Erreurs où il tombe : 1° en donnant l'infaillibilité aux sociétés schismatiques et hérétiques ; 2° en restreignant arbitrairement les promesses de Jésus-Christ et les vérités qu'il s'est engagé à conserver dans l'Eglise. 635.

Il attaque les fondements donnés par Jésus-Christ à l'union des familles et au repos des empires. 204. Il entreprend la défense du second mariage du landgrave de Hesse, et tâche de rendre le fait douteux. 206. Ses principes absurdes sur l'affaire du landgrave. Ses raisonnements sur les lois divines et sur celles du mariage, convaincus de fausseté. 213 et suiv. Il propose un accord avec les Luthériens. Conditions de cet accord. XIII, 485 et suiv. Il est contraint d'abandonner la règle de l'Ecriture, pour former sa foi ; parce qu'il est impossible de soutenir cet article capital de la Réforme : qu'on connoît les livres canoniques par le témoignage intérieur du Saint-Esprit. XIV, 150 et suiv. Ce ministre mène les Protestants par degrés au socinianisme. 58 et suiv. Il fait même triompher le socinianisme, quoiqu'il tâche de se purger de ce reproche. On le prouve par ses propositions expresses et par ses propres excuses. XIV, 450 et suiv. 646. On le convainc de faire Dieu auteur du péché, aussi clairement que Luther. 79. Il reconnoît les Luthériens demi-Pélagiens, et leur offre la tolérance, et de les admettre à la communion. 92. *Voy.* PÉLAGIANISME. Jurieu, Bochart, et autres ministres, croient qu'on

peut tolérer les particuliers qui s'attribuent plus de capacité, pour entendre la saine doctrine, que toute l'Eglise. XIII, 464 et suiv. Tolérance étonnante qu'on a dans la Réforme pour Jurieu et pour ses erreurs. XIV, 648. *Voy.* TOLÉRANCE.

Sa réponse au texte de saint Paul qui prouve que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire. XV, 482. Réfutation de son histoire du retranchement de la coupe. 576. Il est forcé, pour éviter les conséquences de ses propres principes, de dire qu'en ne recevant que le pain, on ne participe pas au sacrement. 546.

JUSTES. Demeure de Jésus-Christ et de son Père dans l'âme des Justes. VI, 207, 211 et suiv. Leurs chutes doivent les affermir dans l'humilité. 213. Quel est leur maître intérieur. 215. Leur paix intérieure et imperturbable. 217. Ils sont les amis de Jésus : 240, qui leur découvre tous ses secrets. 243. Ils peuvent tout demander en son nom. 245. Comment la miséricorde les environne. VIII, 752. Ils sont purifiés par les mêmes afflictions qui consument les méchants. IX, 150 et suiv. Comment leur vie est accompagnée de péchés. X, 351 et suiv. Les Justes sont eux-mêmes la maison de Dieu. IX, 289 et suiv. Combien étroite la voie ou marche le Juste. XI, 9. Comment la grâce étoit donnée aux Justes de l'ancien Testament. IX, 207. Ce qu'on entend par le sommeil des Justes. XVII, 517. Trois états des Justes distingués par les Pères. XVIII, 327. Erreur d'appliquer cette distinction à l'état des nouveaux Mystiques. *Ibid.* et suiv. Principe des Pères pour l'intelligence de ces états. 328; en particulier de saint Clément d'Alexandrie. 329 ; de saint Grégoire de Nazianze. 530. Différence de ces trois états entre eux, fondée sur ce principe. 531.

JUSTICE. C'est la véritable vertu des monarques ; l'unique appui de la majesté. VIII, 679 et suiv. Ses avantages, ses effets. 684. Elle est la reine des vertus morales. *Ibid.* D'où elle tire son origine. 685. Définition de la justice. 686. Elle doit être ferme. 687. Elle est établie pour entretenir la paix parmi les hommes. 701. Elle appartient à Dieu, et il la donne aux rois. XXV, 404. Elle affermit leur trône. *Ibid.* Toute puissance est sujette à la justice de Dieu. 405. Les voies de la justice aisées à connoître. 414. Vertus qui doivent l'accompagner. 416. Combien la fermeté lui est nécessaire. *Ibid.* Elle doit devenir plus sévère lorsque les crimes se multiplient. 423. Obstacles à la justice. 424 et suiv. Le chemin de la justice est droit et découvert. VIII, 450. La justice dans un souverain demande de la fermeté et de l'égalité. X, 535. Elle passe du prince dans les magistrats. XI, 125. Elle est le principe de l'ordre. X, 196. Abus qui corrompent son intégrité. XI, 115 et suiv. La justice a pour ennemis, l'intérêt, la sollicitation violente, la corruption. X, 533. Le zèle pour la justice fait commettre des injustices énormes. 534.

La justice divine punira ceux qui méprisent sa bonté. 516. Elle s'accorde avec la miséricorde : pourquoi le pécheur ne doit-il pas présumer. VIII, 96 ; XI, 95. Quel est en nous l'objet de cette justice. VIII, 514.

Excellence de la justice chrétienne au dessus de celle des Païens et des Juifs. V, 394. Chercher Dieu et sa justice, et comment. 427. D'où vient en nous la justice du christianisme. IX, 211. Bonheur de souffrir pour la justice. XXVII, 308. Justice, vertu justificative de deux sortes. XIV, 253. Justice de la loi. 254. Imperfection de notre justice, à cause du combat de la convoitise. 267. Comparaison de notre justice avec celle d'Adam. 269. *Voy.* JUSTIFICATION.

JUSTICE INAMISSIBLE. Calvin ajoute ce dogme à celui de la justice impu-

tative de Luther, sur les principes duquel sont fondées ses raisons. XIII, 119. Elle est rejetée dans la confession de foi anglicane. 189. Impiété de la justice imputative, telle qu'elle est proposée par quatre synodes calvinistes. 380. Netteté et simplicité de la doctrine de l'Eglise sur les mérites de Jésus-Christ. *Ibid.* Le synode de Dordrect et les théologiens anglais tombent dans une contradiction manifeste, en avouant qu'un fidèle, dont la justice est inamissible, seroit damné s'il mouroit dans le crime; et que pourtant la foi et la charité demeurent dans les plus grands criminels. 449. Etrange doctrine des théologiens de Brême, sur la justice inamissible. 452. Basnage confond l'erreur calvinienne de l'inamissibilité de la justice, avec la doctrine de la persévérance des saints, et dit qu'on peut tout à la fois avoir une union éternelle avec Jésus-Christ et être dans le crime. XV, 82. *Voy* AMISSIBILITÉ, SALUT.

JUSTIFICATION. La doctrine catholique sur la justification a été le principal sujet de rupture avec les Protestants. L'Eglise enseigne que nous sommes justifiés gratuitement par la miséricorde de Dieu, à cause de Jésus-Christ. XII, 47 et suiv. Les Protestants avouent qu'il ne falloit pas se séparer pour ce point; conséquence qu'en tire Bossuet. 51.

Doctrine de l'Eglise sur la justification. XV, 233. Elle est gratuite. 234. Elle ne couvre pas seulement les péchés, mais elle les ôte, elle les détruit. 240. Les Protestants ont perverti cette doctrine. 234 et suiv. Les fondements sur lesquels ils s'appuient pour la soutenir sont vains. 240. Ceux de l'Eglise Catholique sur cette matière sont inébranlables. 238. Ils sont appuyés sur l'Ecriture et la tradition. *Ibid.* et suiv. La justification n'est pas un acte du juge qui renvoie absous, mais un acte du Créateur qui régénère et renouvelle 246 et suiv. La foi, le principe de notre justification. 251. Doctrine de l'Eglise sur la justification par les œuvres. 260. Sentiments des Protestants sur la justification. XVI, 590, 619. Comment les péchés sont effacés. 598, 625, 653. Si la foi seule justifie. 599, 626, 645, 653, 682. Si l'on peut être assuré de sa justification. 600, 626, 644, 653, 732. De la gravite de la justification. 677, 720; XVII, 17.

La justification est une grâce de Dieu, par laquelle de pécheurs que nous étions, il nous rend justes. XII, 375. Le concile de Trente ne fait que répéter, sur la justification, ce que les Pères et saint Augustin avoient autrefois décidé contre les Pélagiens. XIII, 601 et suiv. Il faut, avec la grâce, conserver, comme fait le concile, le libre arbitre et le mérite des œuvres. La vraie justice fait accomplir les commandements de Dieu. Elle est toujours imparfaite ici bas; mais Dieu accepte nos bonnes œuvres pour l'amour de Jésus-Christ. 604 et suiv. Selon les principes de la confession d'Ausbourg, l'incertitude de la justification, telle que les Catholiques l'enseignent, ne doit causer aucun trouble. XII, 482 et suiv. La confession de Strasbourg varie de celle d'Ausbourg, et explique la justification comme l'Eglise romaine. 483. La justice imputative de la confession d'Ausbourg, bien entendue, n'exprime que la doctrine de l'Eglise. 478. Les Protestants d'aujourd'hui regardent l'imputation comme un ouvrage hors de nous, en quoi ils varient des premiers réformateurs qui croyoient avec l'Eglise qu'elle est un ouvrage en nous. *Ibid.* et suiv. L'apologie de la confession d'Ausbourg représente la justice chrétienne comme la justice des œuvres et de la raison, comme la justice de la loi et la justice pharisaïque. 487. Luther, par la justice imputée, donnoit tout à Jésus-Christ en ôtant tout à l'homme. L'Eglise donne à la grâce tout ce que l'homme a de bien, et même le bon usage de son libre arbitre. 541. *Voy.* LUTHER. La

justice imputive de Luther et de Calvin est détruite par saint Cyprien, et par les textes de l'Ecriture, qui attribuent aux bonnes œuvres le rachat des péchés. XIV, 36.

La justification représentée dans la personne des apôtres aux noces de Cana. IX, 428. La foi en est le principe. *Ibid.* La crainte des jugements de Dieu est insuffisante pour la justification. 174 et suiv. *Voy.* AUGUSTIN (saint), FOI, ŒUVRES.

JUSTIN (saint). Passage de ce Père sur le règne de mille ans, falsifié par Joseph Mède. II, 330. Preuve, par ce passage que la croyance des Pères millénaires n'étoit que leur opinion particulière, et non la doctrine de l'Eglise. *Ibid.*

Saint Justin critiqué témérairement par l'abbé Dupin. XIX, 419.

JUSTIN ou Just (saint), martyr du temps de Dioclétien : circonstance de cette persécution marquée dans la passion de ce saint. II, 247.

JUSTIN II, empereur, protége les Persarméniens révoltés. XX, 449 et suiv.

JUSTIN, historien, donne une idée juste de l'autorité royale. XX, 130.

JUSTINE, impératrice, protége les Ariens, et persécute les Catholiques : conduite de saint Ambroise. XX, 234.

JUSTINIEN, empereur. Son règne célèbre par les travaux de Tribonien sur le droit, et par les exploits de Bélisaire et de Narsès. XXIII, 97 et suiv. Il fait tenir le cinquième concile général. 98. Il consulte le pape Hormisdas, sur la proposition des moines de Scythie. XXI, 346. *Voy.* HORMISDAS.

K

KELESISKI, cordonnier, se met à la tête des frères de Bohême, et leur fait un corps de doctrine, qu'on appelle les *Formes de Kelesiski*. XIII, 336.

KNOX (Jean), disciple de Calvin, et l'un des premiers Réformés d'Écosse est complice de l'assassinat du cardinal Beton, et prêche la révolte. XIV, 409.

KOETLEZ (Mathurin Léni de) est nommé par Louis XIV à l'évêché de Poitiers : cette nomination est rétractée ; pourquoi? XXVIII, 443, 467.

KONISBERG (l'université de) est troublée par la doctrine d'Osiandre sur la justification. XIII, 86. Quelques théologiens s'opposent avec vigueur à

cette doctrine. L'un d'eux revient à l'Eglise catholique, voyant qu'il n'y a point d'autorité dans les églises protestantes. 98 et suiv.

L

LA BRUYÈRE (Jean de). Amitié que Bossuet lui portoit. XXVIII, 110, 127, 128, 150.

LACÉDÉMONIENS. Lycurgue leur donne des lois. XXIII, 22. Leur vie dure et laborieuse. Comparaison de Lacédémone et d'Athènes. 370. Léonidas, leur roi, avec trois cents hommes, tue vingt mille hommes à Xerxès, et périt. 40. Ils s'emparent d'Athènes, et font la guerre aux Perses. 45 et suiv.

LA CHAISE (François de), jésuite, confesseur de Louis XIV. Il recommande, au nom du Roi, au cardinal de Janson, ambassadeur à Rome, les intérêts de Fénélon. Mécontentement du Roi, qui fait désavouer la lettre. XXVIII, 168, et *note* *. Il désapprouve ensuite le livre, et le dit à Bossuet. 169. Il certifie la vérité d'un fait rapporté par Bossuet dans sa *Relation sur le Quiétisme*, 591, 650. Sa lettre à un évêque sur la condamnation des cérémonies chinoises sollicitée à Rome. XXVI, 495.

LA COMBE (François), barnabite. Son *Analysis orationis mentalis*, condamnée. XVII, 345; XVIII, 30. Sa doctrine sur l'oraison. XVII, 430. Ses liaisons avec madame Guyon. XIX, 68. Il est enfermé au château de Lourde, d'où il écrit à cette dame. XXVIII, 95 *note* *. Sa déclaration à l'évêque de Tarbes, sur ses écrits et sa conduite. 400. Il est transféré à Vincennes. 451. Lettre de ce père à madame Guyon, où il fait l'aveu des fautes qu'ils avoient pu commettre ensemble, et l'exhorte à la pénitence. 452. Il étoit alors en état de démence : sa mort. 453, *note*. *Voy.* GUYON.

LACTANCE. Son livre *De la mort des Persécuteurs*, combien utile pour l'explication de l'Apocalyse. II, 92, 199.

LAMBERT de Schafnabourg, historien, rapporte ce qui se passa entre le pape Alexandre II et l'empereur Henri IV. XX, 286 et *note* *.

LAMI (François), bénédictin, auteur d'une Démonstration au sujet de la satisfaction de Jésus-Christ soumet son ouvrage au jugement de Bossuet. XXVI, 211. Sa sensibilité aux censures du prélat; il se défend d'avoir les sentiments qu'il avoit condamnés. 220. Il s'engage à envoyer à Bossuet de nouveaux éclaircissements sur sa Démonstration. 221. Ses remarques sur les observations que le prélat avoit faites sur cette Démonstration. 230 et suiv. *Voy.* DAMNÉS.

LAMOIGNON (Guillaume de), premier président du Parlement de Paris. Témoignage rendu à son mérite. XI, 125.

LAMOIGNON DE BASSEVILLE (M. de), intendant du Languedoc, souhaitoit pouvoir réformer ses idées sur celles de Bossuet, et apprendre d'un aussi grand maître ce qu'il devoit faire pour remplir sa vocation. XXVI, 350. Il propose ses doutes au prélat sur les nouveaux convertis. 354 et suiv. Il n'avoit rien plus à cœur que de ne point excéder les bornes du zèle qu'il devoit avoir pour remplir ses fonctions : sa confiance dans les lumières de Bossuet. 375.

LANDGRAVE DE HESSE. *Voy.* HESSE.

LANGERON (l'abbé de). Ses observations sur le commentaire de Bossuet sur l'Apocalypse. XXVI, 546.

LANGUE. C'est d'elle que viennent tous les péchés qui se commettent. XX, 387 et suiv. Ce que signifie le miracle du don des langues. IX, 229.

LANGUET (Hubert), ministre protestant, publie, sous le nom de Junius Brutus, un livre séditieux où il entreprend de prouver que les peuples ont sur leurs rois la puissance souveraine. Cette doctrine a depuis été enseignée par Jurieu. XIV, 415, 429.

LARMES. Sur le don des larmes. XVII, 351, 364, 382, 414, 436, 482, 576 et suiv.

LARRON (le bon) glorifie Jésus-Christ pendant que les siens l'abandonnent; imitons sa foi. IX, 375 et suiv.

LA RUE (Charles de), jésuite, prêche un sermon sur saint Bernard, où il fait allusion à Fénélon et à madame Guyon : les amis du prélat lui en savent mauvais gré. XXVIII, 636. Sa lettre à Bossuet sur la conduite de l'évêque d'Alais à l'égard des réunis de son diocèse. XXVI, 569. Il est envoyé par le Roi à Montauban pour hâter le retour des Protestants au sein de l'Église. 345. Il enlève les cœurs avec une rapidité étonnante, et trouve le secret de gagner la confiance de tous les nouveaux convertis. *Ibid.* Ce Père prononce, dans la cathédrale de Meaux, l'oraison funèbre de Bossuet. XXIX, 368.

LATENAI (le Père), carme, est proposé pour examinateur du livre de Fénélon. XXVIII, 361 et suiv. Sa nomination est suspendue. 367. Bossuet promet de le servir. 376. Mémoire de ce Père sur les sentiments et la conduite d'une dévote quiétiste. 420. Lettre de ce religieux à Bossuet. 29, 73. Il mande à l'abbé Bossuet ce qu'on pensoit à Rome des procès-verbaux des assemblées de France sur le bref contre Fénélon. XXIX, 346.

LATITUDINAIRES. *Voy.* TOLÉRANCE.

LATOME (Jacques), docteur de Louvain, fait l'éloge d'Adrien VI. XX, 36. Ce qu'il dit de l'infaillibilité du pape et du concile de Constance. XXI, 615.

LATRAN (Concile de). Celui qui fut tenu sous Paschal II, condamne les Investitures et vient au secours du pape. XXI, 390, 391. Quatre autres conciles de Latran : ce qui s'y fit. 255 et suiv. Les conciles de Latran sous

Alexandre III et Innocent III, prononcent des peines temporelles contre les hérétiques. xx, 397 et suiv. Les princes approuvent ces décrets. *Ibid.* Celui qui se tint sous Innocent III note les Vaudois. XIII, 281. Ce concile oppose le mot de *transsubstantiation* aux erreurs contre la présence réelle. Simplicité des décisions de l'Eglise. Le concile de Trente décide comme celui de Latran. 596 et suiv.

Le concile de Latran sous Jules II, a-t-il abrogé les décrets de Constance? XXI, 149 et suiv. 547 et suiv. On y prouve la nécessité des conciles. 266 et suiv. Ce concile est-il œcuménique? 150.

LAUREA (Laurent de), franciscain. Bossuet le remercie de l'approbation qu'il avoit donnée au livre de l'*Exposition*. XXVI, 104.

LAURENT (Frère), carme déchaussé, eut toujours à combattre des peines et des épreuves terribles. XVIII, 457. Les Mystiques ne peuvent s'autoriser de ses pieuses exagérations. XIX, 323 et suiv. Lettre publiée à ce sujet. XXVIII, 263.

LAZARE. Jésus-Christ le ressuscite. V, 448. Sa résurrection, figure du pécheur converti. 452. Amitié de Jésus pour lui; modèle de la nôtre. 453.

LECTURE Manière d'en profiter. XXVII, 728, 729, 731. Comment on doit lire l'Evangile. 743. De l'Ecriture sainte. Henri VIII, roi d'Angleterre, fait traduire la Bible en anglais, et en permet la lecture à tout le monde. Il est faux que la Réforme doive ses progrès à cette lecture qu'on faisoit avant Henri VIII, dans des versions en langues vulgaires antérieures à la sienne. XIII, 43. *Voy.* OBÉISSANCE, ECRITURE SAINTE.

LÉGION thébaine (la), étoit-elle la même que la *Fulminante?* Son martyre. XX, 221 et *note* *.

LEIBNIZ (Guillaume-Godefroi) entre en correspondance avec Bossuet au sujet de la réunion des Protestants à l'Eglise catholique. XVI, 539. Son caractère, et les obstacles qu'il apporte à la réunion. 541. Question qu'il propose contre l'autorité des conciles. Solution de Bossuet. 711, 777. Lettre de Leibniz à Bossuet, touchant la réunion des Protestants à l'Eglise, et réponses du prélat au philosophe. XVII, 108 et suiv. Leibniz propose à madame de Brinon les moyens de concilier les esprits. 86 et suiv. Il tâche d'excuser de schisme les Protestants. 99. Objections contre le concile de Trente. 112 et suiv. Fausses règles pour parvenir à la réunion. 116. Condescendances dont il veut qu'on use envers les Protestants. 119. Ses observations sur le traité conclu par le concile de Bâle avec les Bohémiens. 129, 133. Caractère de ce philosophe. 135. Ses objections contre les décisions de l'Eglise. 143. Son peu de bonne foi. 150. Sa réponse au mémoire de l'abbé Pirot sur l'autorité du concile de Trente. 151 et suiv. Au mémoire de Bossuet sur le même sujet. 185. Obstacles qu'il trouvoit à la réunion. 192. Raisons du refus qu'il fait de reconnoître que le concile de Trente soit reçu en France pour règle de foi. 201 et suiv. Il ne veut pas qu'on exige des Protestants qu'ils reconnoissent l'œcuménicité de ce concile. 206. Il nie et combat la canonicité des livres de l'Ancien Testament. 235, 243, 257. Ses vaines déclamations contre les décisions de l'Eglise. 279.

Lettre de Leibniz à Bossuet touchant l'essence des corps. XXVI, 271. Jugement que porte le prélat des écrits du philosophe sur cette matière. 277.

LÉON le Grand (saint), pape, condamne Eutychès. XXIII, 94. Il sauve Rome du pillage. 95. Sa lettre à saint Flavien de Constantinople, approuvée par tout l'Occident, est examinée au concile de Chalcédoine. XXI, 208 et suiv. *Voy.* CHALCÉDOINE, DIOSCORE, EPHÈSE, FLAVIEN.

Ce saint, idolâtre, et chef des idolâtres, selon Jurieu, qui pourtant avoue que malgré son idolâtrie, il s'est sauvé. XIV, 116. Il est critiqué témérairement par Dupin. XIX, 421.

LÉON II (saint) condamne les Monothélites et avec eux Honorius. XXI, 235 et suiv. Ses lettres à l'Empereur et aux évêques d'Espagne. 243 246.

LÉON III (saint). Concile assemblé pour le juger : les évêques refusent d'être ses juges. XXI, 455, *note* *. Il ne se croyoit pas supérieur aux conciles. 494.

LÉON IV ordonne de réserver dans une boîte le corps de notre Seigneur, pour les malades. XVI, 127 et suiv.

LÉON IX (saint) menace André, roi de Hongrie, d'excommunication. XX, 283. Il dit que la foi de Pierre n'a jamais manqué. XXI, 424.

LÉON X. Sa bulle contre Luther. XII, 390 ; ce qu'il y a dit des appels. XXI, 471. A-t-il abrogé les décrets de Constance ? 149 et suiv. Il condamne les décrets de Bâle faits après la translation. 151.

LÉON l'Isaurien, empereur d'Orient, entreprend de renverser les images de Jésus-Christ et des saints. XXIII, 106. Il chasse de son siége saint Germain, patriarche de Constantinople. *Ibid.* Il est menacé d'excommunication par Grégoire II et III. XX, 196, 251 et suiv.

LÉPORIUS, moine des Gaules, avance des erreurs sur l'Incarnation ; il se rétracte. XXIX, 273 et suiv. *note.*

LÈPRE (la) est une image du péché. VII, 428.

LÉPREUX. Ce que nous figure la guérison de celui de l'Évangile. VII, 428. A quoi il étoit obligé. 429.

LE ROI (Guillaume), abbé de Haute-Fontaine. Desir que Bossuet témoigne de le connoître autrement que par ses ouvrages. XXVI, 67. Sa dispute avec l'abbé de Rancé, sur le sujet des humiliations pratiquées à la Trappe. 64, *note* [2]. Il est détourné par Bossuet de rendre publique sa réponse à la lettre que l'abbé de Rancé avoit composée à ce sujet. 118.

LE TELLIER (Michel), chancelier. Notice sur sa vie. XI, 110. Son oraison funèbre. 112. Idée qu'il avoit de la magistrature. 114. Combien il étoit attaché à son devoir. 116. Services qu'il rendit à la France durant les troubles de la régence. 120 et suiv. Avec quel soin il rendoit la justice. 125. Combien il fut utile à l'Eglise. 128 et suiv. Sa mort. 133 et suiv.

LE TELLIER (Charles-Maurice), archevêque de Reims, publie, au sujet des Réguliers, une ordonnance que Bossuet n'approuve pas. XXVIII, 213. Il en donne une autre contre deux thèses sur la grâce, soutenues chez les Jésuites. 263 et *note* **. Ce qu'en disent Bossuet et son neveu. *Ibid.* 281, 293, 296. Les Jésuites publient une *Remontrance* sur cette ordonnance. 315, 333. Ce que dit M. Le Tellier de cette remontrance. 325, *note* **. Le Par-

lement est chargé de cette affaire. 345. Le premier président l'accommode. 349, 350, 356. M. Le Tellier affirme un fait rapporté dans la *Relation sur le Quiétisme*. 591, 650. *Voy*. LOUVOIS.

LETTRE. Ce que c'est dans saint Paul que *la lettre qui tue*. IX, 201 et suiv.

LETTRE *de Bossuet à frère N..., moine de l'abbaye de N..., converti de la religion protestante à la religion catholique, sur l'adoration de la croix*. XVI, 451 et suiv.

LETTRE *pastorale aux nouveaux catholiques de son diocèse, sur la communion pascale*. XVI, 415 et suiv.

LETTRES DIVERSES *de Bossuet*. XXVI. *Lettres de piété et de direction*. XXVII. *Lettre sur l'affaire du Quiétisme*. XXVIII, XXIX.

LEVI. Cette tribu est consacrée à Dieu, qui lui donne en partage le soin des choses sacrées. XXIII, 148.

LIBÈRE, pape, donne des lettres de communion aux évêques de Macédoine. XXI, 195. Chute de ce pape. XX, 227; XXI, 377 et suiv. Doutes à ce sujet. 378, *note* *. Entretien de Libère avec l'empereur Constance. Basnage abuse des paroles de ce prince pour faire entendre que toute l'Eglise avoit adopté les dogmes ariens, et condamné saint Athanase : deux faits également faux. XV, 151. La chute momentanée de Libère a été causée par la violence. Son retour à son devoir, de son propre mouvement, et durable. La chute d'un pape ne seroit pas la chute de l'Église. 152 et suiv.

LIBERTÉ. Sa définition, différence entre ce qui est permis, ce qui est volontaire, et ce qui est libre. XXII, 259. Preuve que cette liberté est en nous, et que nous connoissons cela naturellement. *Ibid*. Nous connoissons de même que Dieu gouverne notre liberté, et ordonne de nos actions. 276. Difficultés pour concilier ensemble ces deux vérités. 273. Divers moyens pour les accorder; premier moyen : mettre dans le volontaire l'essence de la liberté. 284. Second moyen : la science moyenne ou conditionnée. 288. Troisième moyen : la contempération et la suavité, ou la délectation victorieuse. 289. Quatrième moyen : la prémotion et la prédétermination physique. 292. Objections et réponses. 299. Des principes posés, on déduit la différence des deux états de la nature innocente et corrompue. 305.

On doit user raisonnablement de sa liberté. VII, 401 et suiv. Le nom de liberté est tout à la fois doux et trompeur. X, 33. Trois espèces de liberté. 34. Quelle est la véritable. *Ibid*. et 37. Abus qu'on en fait. 37. Liberté des pécheurs. 38. L'amour de la liberté, source du premier crime. XI, 309. Liberté des enfants de Dieu. 310; X, 158. Liberté déréglée : deux sortes. 126. En quoi nous la faisons consister. 147. Liberté imaginaire de ceux qui errent çà et là dans le monde. 149, 180 et suiv. Celle qui convient à l'homme est dépendante des lois. 160. Epreuve que saint Augustin avoit faite de la liberté des pécheurs et de celle des enfants de Dieu. 162. La multitude suit l'appât de la liberté. XI, 18. La liberté est une cause des inventions et des variétés de la vie humaine. XXIV, 238. *Voy*. LIBRE ARBITRE.

LIBERTÉS de l'Eglise de France : en quoi elles consistent. X, 478; XXI, 505 et suiv. 514 et suiv. La discipline de France conforme à celle de l'Eglise d'Afrique, sous saint Augustin. 517 et suiv. En quel sens nos libertés sont appelées priviléges : fausse idée qu'en donne de Marca. 519 et suiv. Définitions odieuses de ces libertés, données par Charlas. 528 et suiv. Obligé de

parler de nos libertés dans son discours sur l'*Unité de l'Eglise*, Bossuet se proposoit de le faire sans aucune diminution de la vraie grandeur du saint Siége, et de les expliquer de la manière que les entendent les évêques, et non de la manière que les entendent les magistrats. XXVI, 131.

Les libertés de l'Eglise gallicane souvent employées contre elle-même. XI, 131. *Voy.* DÉCLARATION, EGLISE GALLICANE.

LIBERTINS. Leur caractère. IX, 81 et suiv. X, 491. D'où est née cette troupe de libertins qui s'élèvent si hautement contre les vérités de la religion. VIII, 616. Quel est leur aveuglement. XI, 94. Combien est grande leur ignorance. *Ibid.* Combien frivoles leurs raisonnements contre l'établissement de la religion. XI, 543. Ils seront décrédités, parce qu'on tiendra tout dans l'indifférence. VII, 200. *Voy.* IMPIES.

LIBRE ARBITRE, sa définition. XXII, 84 et suiv. Comment il s'exerce. 85. *Traité du libre arbitre.* 257. Le libre arbitre n'est pas détruit par la grâce efficace. 12 et suiv. 620 et suiv. Cependant il est mu par elle, comme il plaît à Dieu. 632.

Luther fait un livre *du serf-arbitre*, où il enseigne que les hommes et les anges n'ont point de liberté ; que Dieu seul est libre; que tout arrive par nécessité ; que Dieu fait également en nous le bien et le mal, couronne des indignes, damne des innocents. XII, 419. Il rétracte, dans la confession d'Ausbourg, ce qu'il avoit dit sur ce sujet. 466. Doctrine des Luthériens contradictoire sur le libre arbitre. XIII, 93. Ils décident que la coopération de l'homme n'a point lieu dans la conversion, mais seulement dans les bonnes œuvres faites ensuite. 107 et suiv. La doctrine catholique, que l'homme ne peut rien par ses propres forces, et que sa coopération vient de la grâce, est claire et lumineuse. 108. On tâche, dans le livre de la Concorde, de répondre à l'objection des libertins, qui disent que l'homme n'a rien à faire pour sa conversion, puisque Dieu y fait tout, et l'on tombe dans le semi-pélagianisme. 110. La Confession d'Ausbourg explique le libre arbitre d'une manière qui sent le demi-pélagianisme. XII, 466. Luther, Calvin, Bèze, et toute la Réforme, s'accordent, sous prétexte de s'opposer au pélagianisme dont ils accusent l'Eglise romaine, à détruire le libre arbitre, et admettent une fatalité semblable à celle des Stoïciens. XIII, 421.

Comment le libre arbitre agit dans l'oraison passive. XVII, 528 et suiv. Quels doivent être ses efforts dans l'abandon. 639, 640, 654. *Voy.* LIBERTÉ.

LICENCE (la) est mère de tous les excès. VIII, 221 et suiv.

LICINIUS, empereur, d'abord favorable aux Chrétiens. II, 280. Sa persécution légère en comparaison des autres. 234 ; courte. 282 ; est censée faire partie de la persécution de Dioclétien. 638.

LIÉGE (l'église de). Lettre qu'elle écrit au pape au sujet de la déposition de l'empereur Henri IV. XX, 341.

LIEUX EXTÉRIEURS, c'est à dire tirés de l'autorité. Leur explication. XXV, 144.

LIGATURE ou suspension des puissances, dans l'oraison, mal entendue par les Mystiques XVII, 371. Elle appartient à l'état passif, et comment. 525. Elle ne peut jamais être totale. 534 et suiv. Deux dispositions de cette suspension des puissances. 583, 584.

LIGUEURS (les) couvrent leur révolte du voile de la religion ; ils se soumettent à Henri IV, après sa conversion. XX, 393 et suiv.

LOTHAIRE, roi d'Austrasie, est excommunié par Nicolas II : on ne parle pas de le déposer. xx, 277.

LOUANGES. Leur danger. vi, 360; viii, 625. Elles sont le secours de la vertu. 182 et suiv. La modestie s'oppose à l'amour désordonné des louanges. 183, 621.

LOUIS le Débonnaire, empereur et roi de France, réforme la discipline ecclésiastique, et associe à l'empire son fils Lothaire. xxiv, 32. Il est déposé par ses enfants révoltés. 33. Il est faux qu'il ait fallu le consentement du Pape pour le rétablir. xx, 273. Il assemble les évêques à Paris, au sujet des saintes images. xxi, 251. Les intrigues de l'impératrice Judith mettent la division dans la maison royale. xxiv, 33.

LOUIS II, dit le Bègue, empereur et roi de France, couronné à Compiègne donne asile au pape Jean VIII et partage la Lorraine et l'Italie avec Louis de Germanie. xxiv, 39.

LOUIS III, roi de France partage le trône avec son frère Carloman. xxiv, 40. Carloman marche contre les Normands. *Ibid.*

LOUIS IV, d'Outremer, roi de France. Sa guerre malheureuse contre les Normands. xxiv, 46.

LOUIS V, le Fainéant, roi de France, meurt empoisonné après un règne de seize mois. xxiv, 48.

LOUIS VI, le Gros, roi de France. Fait la guerre avec Henri Ier, roi d'Angleterre. xxiv, 56 et suiv. Il défend victorieusement les frontières du royaume contre Henri, empereur d'Allemagne. 57.

LOUIS VII, le Jeune, roi de France, favorise l'établissement des communes bourgeoises. xxiv, 57. Il est excommunié par Innocent II. 58. Pour expier les cruautés qu'il avoit commises dans la Champagne, il entreprend une croisade contre la Terre Sainte. *Ibid.* et suiv.

LOUIS VIII, roi de France, défait les Anglais et leur prend le Poitou. xxiv, 73 et suiv. Il interroge le faux Baudoin et découvre son imposture. 74. Il tourne ses armes contre les Albigeois. *Ibid.* Il soutient son droit sur l'Angleterre, sans le fonder sur la déposition de Jean sans Terre, par le Pape. xx, 374 et *note* **.

LOUIS IX (saint), roi de France. Troubles pendant sa minorité; conduite énergique de sa mère la reine Blanche. xxiv, 75 et suiv. Sa piété exemplaire. 77. Sa sagesse et ses vertus. 80, 84, 85 et suiv. Refuse l'empire d'Allemagne, offert par Grégoire IX, pour son frère Robert, comte d'Artois. 78 et suiv. xx, 410 et suiv. Défait les Anglais, près du pont de Taillebourg sur Charente. xxiv, 80. Guéri d'une grande maladie, se croise et part pour la Terre Sainte. 81. Ses succès et ses revers en Palestine. 82 et suiv. Meurt, dans une seconde croisade, devant Tunis. 88. Les instructions qu'il donne en mourant à Philippe son fils et son successeur. 89 et suiv. Il lui recommande d'honorer l'Eglise. xx, 406. *Voy.* PRAGMATIQUE.

LOUIS X, le Hutin, roi de France. Son oncle, Charles de Valois, usurpe l'autorité et fait mourir Enguerrand de Marigny. xxiv, 107.

LOUIS XI, roi de France, peinture de ce monarque et de sa cour. xi, 348. Sa crainte de la mort. 323. Il abolit la Pragmatique-Sanction. xxiv,

222. Son entrevue avec Henri IV, roi de Castille, sur les bords de la Bidassoa. 224. Ligue du bien public. 226 et suiv. Ses démêlés avec les ducs de Berri et de Bourgogne. *Ibid.* Il devient prisonnier du duc de Bourgogne. 233 et suiv. Assemblée de Bouvines. 240. Paix de Péquigny. 249 et suiv. Après la mort du duc de Bourgogne, il s'empare de la majeure partie de ses états. 261 et suiv. Alliance avec les Suisses. 266 et suiv. Il perd la bataille de Guinegate contre Maximilien d'Autriche. 268. Il se retire dans son château de Plessis : son caractère cruel et soupçonneux. 271 et suiv. Il marie le Dauphin à la princesse d'Autriche qui lui apporte en dot la Bourgogne et plusieurs autres provinces. 275. Sa mort. 277.

LOUIS XII, roi de France. Trait de sa magnanimité. XXIV, 316. Diminue les impôts, améliore l'état des finances du royaume, règle les monnaies et réforme la justice. 317. Le pape Alexandre VI annule son mariage avec Jeanne, fille de Louis XI. 318. Il s'empare du duché de Milan, 319 et suiv. et du royaume de Naples. 323. Il est obligé d'évacuer cette dernière conquête 328. Alliance avec Ferdinand, roi d'Aragon. 332. Il châtie Gênes révoltée. 336. Se ligue, par le traité de Cambrai avec l'empereur, le pape et le roi d'Aragon contre les Vénitiens. 339 et suiv. Reprend à ces derniers les places qui lui appartenoient par le traité. 340. Ses démêlés avec le pape Jules II. 342 et suiv. Sa conduite respectueuse envers le saint Siége. 346. Concile de Pise. 347. Ligue sainte. *Ibid.* Bataille de Ravenne; mort de Gaston de Foix. 349. Les Suisses se déclarent contre lui et enlèvent le Milanais. 350 et suiv. Il renonce au concile de Pise, et reconnoît celui de Latran. 354, 355. Mort de la Reine. 355. Paix avec l'Angleterre; il épouse Marie, sœur du Roi. *Ibid.* Sa mort. 356.

LOUIS II, empereur. Sa lettre à Basile, empereur d'Orient, où il soutient ses droits à l'Empire. XX, 319.

LOUIS de Bavière, empereur. Sa querelle avec le pape Jean XXII. XX, 390 et suiv. Il protége les Fraticelles. *Voy. ce mot.*

LOUIS XIV. Son éloge. VIII, 74; XI, 24, 61, 132, 155; XXIII, 326 et suiv. Vœux pour sa prospérité. VIII, 74 et suiv. Sa patience dans une maladie. XI, 162. Ce prince étoit né avec un amour extrême pour la justice; avec une bonté et une douceur qui ne pouvoient être assez estimées. XXVI, 48. Dieu demandoit d'autant plus de lui qu'il travaillât sérieusement à soulager ses peuples, qu'il lui avoit donné toutes les qualités nécessaires pour exécuter un si beau dessein. 51. Avis que Bossuet lui donne à ce sujet. 49 et suiv. Lettre de Bossuet à ce monarque, sur sa séparation d'avec madame de Montespan. 46. Instruction que Bossuet lui adresse sur ses devoirs; les obligations d'un roi réduites à celle d'aimer Dieu. 52. En confiant à Bossuet l'éducation du Dauphin, le monarque lui recommande de l'élever dans la crainte de Dieu, dans la révérence envers le saint Siége, et dans la foi que les rois ses ancêtres ont toujours embrassée, protégée et défendue. 106, 108. Sentiments profonds de religion dont ce prince étoit pénétré, et qu'il inculquoit au Dauphin. XXV, 401. Dans le haut point de gloire où le mettoit la paix donnée à l'Europe, plus encore que tant de victoires, ce prince étoit plus touché de la religion que de toute la grandeur qui l'environnoit. 107, 109. Bref d'Innocent XII à Louis XIV, en lui envoyant le Bref qui condamnoit les *Maximes des Saints.* XIX, 389. Il en remercie le souverain Pontife par une lettre de sa propre main. 390. Il écrit aux métropolitains une lettre cir-

culaire à ce sujet. 393. Après l'acceptation de tous les évêques, il ordonne l'exécution du Bref. 398. *Voy.* BOSSUET, DISCOURS.

LOUIS XVI. Leçons que lui donnoit un de ses instituteurs, sur l'obligation qu'a un prince qui gouverne, de décider par lui-même. XXV, 298 *note* *.

LOUIS, dauphin, fils de Louis XIV. Soin que ce monarque prit de l'éducation du jeune prince : il veut qu'on le forme de bonne heure au travail et à la vertu. XXII, 2, 27. Règle de ses études. 4, 27. La religion; quelle importance on mit à la lui inculquer; avec quel respect il l'étudioit. 5, 28. La grammaire, les auteurs latins et la géographie. 8, 30. L'histoire, et surtout celle de France, que le prince écrit lui-même. 11, 31. La philosophie : 14, 32. La logique, la rhétorique et la morale. 15, 33; les principes de la jurisprudence : 16, 34 ; la physique : 17, 34, les mathématiques. *Ibid.* Ouvrages composés pour recueillir le fruit des études. *Ibid.* et suiv. Instruction adressée à ce prince sur l'application et l'attention. 22 et suiv. 37 et suiv. Ce prince devoit apprendre, par les exemples du Roi, qu'il n'y a rien de plus grand ni de plus royal, que de servir le Roi des rois. 107, 108. Bossuet voyoit en lui des commencements de grandes grâces, une simplicité, une droiture et un principe de bonté. 25. Il se plaint de son inapplication. 64. *Voy.* ADÉLAIDE.

LOUVAIN (la Faculté de). Elle ne croit pas qu'on puisse censurer cette proposition : *Le concile est au dessus du Pape.* XX, 101. Articles qu'elle dressa par ordre de Charles-Quint. XXI, 625. Les Lovanistes modernes embrassent sur l'autorité du Pape un sentiment outré. 659.

Lettre du recteur de l'Université de cette ville, sur les divisions semées dans cette Université, qui devoient nécessairement causer sa ruine. XXVI, 268. Ses théologiens les plus illustres chargés d'accusations vagues, et exclus sous ce prétexte de leur charge. *Ibid.* Requête qu'ils présentent au Roi très chrétien, et qu'ils prient Bossuet d'appuyer par son crédit. *Ibid.*

LOUVOIS (François-Michel le Tellier, marquis de). Son éloge. XI, 118.

LOUYTRE (Etienne), doyen de Nantes, en vertu d'un Bref du Pape, suspend l'évêque de Léon de ses fonctions : ce qui s'ensuit. XXI, 564 et *note.*

LUC de Bruges. Son sentiment sur la divinité de Jésus-Christ. III, 108.

LUCIFER, évêque de Cagliari, se sépare seul de l'Eglise, par un zèle outré, à cause qu'elle conservoit dans leurs siéges les évêques qui se repentoient de s'être laissé surprendre à Rimini. XV, 155. Il dit que l'empereur Constance, hérétique, doit être chassé de l'Eglise, et en même temps qu'on doit lui obéir comme empereur. XX, 172.

LUCIUS III, pape, condamne les Vaudois. XIII, 275.

LULLI (Jean-Baptiste), musicien. Ses airs ne servent qu'à insinuer les passions les plus décevantes, en les rendant plus agréables et plus vives. XXII, 313; XXVI, 284.

LUNE (la), quand le soleil l'éclaire, est la figure de l'âme dans laquelle Dieu répand sa lumière. VI, 448.

LUPUS (Christianus) ou Wolf, de l'ordre des Augustins, réfute Baronius au sujet de la falsification des actes du sixième concile. XX, 60. Il maltraite les évêques d'Afrique qui écrivirent au pape saint Célestin. XXI, 517 et suiv. Ce que Bossuet pense de cet auteur. 278.

LUTHER (Martin) se fait religieux de bonne foi, effrayé d'un coup de tonnerre dont il avoit pensé périr. XII, 541. Il entre dans l'ordre des Augustins. 374. Il donne le branle à la nouvelle Réforme, qui le reconnoît pour chef des deux partis : ses bonnes et ses mauvaises qualités. *Ibid.* La jalousie des Augustins contre les Jacobins, qui prêchoient les Indulgences, le porte à prêcher contre les abus des Indulgences, et peu à peu contre les Indulgences mêmes. 375. Il attaque la doctrine de l'Eglise sur la Justification, par le nouveau dogme de l'imputation de la justice de Jésus-Christ. *Ibid* et suiv. Selon lui, on est assuré de sa justification sans l'être de sa pénitence et de sa contrition, et l'on doit croire très certainement qu'on est absous, quoi qu'il en soit de la contrition. 376. Il faut croire que les péchés sont remis par la foi, sans s'inquiéter si cette foi est telle que Dieu la demande, de peur de faire dépendre la justification d'une chose qui peut être en nous. 379. Il admet ces deux propositions contradictoires : On est assuré de sa justification : la sécurité est à craindre. 381. La foi *spéciale* enseignée par la Confession d'Ausbourg, laisse subsister toutes les difficultés. 480. Luther, en adoptant l'article de cette Confession sur la justification, retracte tout ce qu'il avoit dit sur ce sujet et sur la volonté de Dieu, qu'il fait auteur du péché. 467. Il détruit le libre arbitre, et fait Dieu auteur du mal comme du bien. XIII, 421. *Voy.* LIBRE ARBITRE, PÉCHÉ. Jurieu le convainc de cette erreur, et rapporte ses propres paroles, où il dit, que Dieu nous fait nécessairement damnables par sa volonté. Luther établit même ces blasphèmes, qu'il n'a jamais rétractés, comme dogmes capitaux. XIV, 68. Jurieu a raison de dire que cette doctrine tend au manichéisme et à la ruine de toute religion. 85.

Livre de Luther, *de la captivité de Babylone*, où il éclate contre l'Eglise romaine ; ébranle le dogme de la transsubstantiation, et est forcé d'admettre la réalité. XII, 404, 405. Il croit avec Viclef que le pain demeure, et que le corps est ou *dans*, ou *avec*, ou *sous* le pain, et rejette pourtant l'impanation et l'invination d'Osiandre. 405, 406. La transsubstantiation et la consubstantiation lui paroissent indifférentes. Cependant il condamne la transsubstantiation avec anathème, puis permet de la croire. 407. Ses démêlés avec Carlostad. Il retient l'élévation de l'hostie *en dépit de Carlostad*, ainsi que la communion sous une seule espèce. 409 et suiv. Luther et Carlostad boivent à la santé l'un de l'autre, en se promettant de se faire bonne guerre. 414. Il écrit contre les Sacramentaires, se moque de Carlostad, qu'il accuse d'approuver les visions des Anabaptistes, et soutient qu'il avoit eu tort d'abattre les images. Il traite Œcolampade avec assez de douceur, et s'emporte par pure jalousie contre Zuingle, qui prétendoit avoir prêché la Réforme avant lui ; d'où il conclut qu'eux ou lui sont ministres de Satan. 432. Il prouve très bien la présence réelle contre les Zuingliens et autres Sacramentaires, et résout solidement les objections. Sa vanité, de croire avoir mieux défendu le sens littéral que tous les Papistes ensemble. 433. Il affoiblit et détruit ses preuves, en rejetant la transsubstantiation. 436. Il abolit les messes privées, en conséquence d'une conférence qu'il dit avoir eue avec le diable. 518. Dans l'accord fait avec Bucer, il convient, contre ses propres principes que la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie n'est pas durable, quand on la garde dans des tabernacles, ou qu'on la porte en procession. 526. Il fixe la présence réelle, depuis le *Pater*, qui dans la messe luthérienne, se dit incontinent après la consécration, jusqu'à ce que tout le monde ait communié. 600. Il avoue l'élévation de l'hostie irréprehensible, et dit que s'il l'avoit ôtée, c'étoit *en dépit de la papauté*, et que s'il l'avoit retenue si longtemps c'étoit *en dépit de Carlostad*. 601. Il varie sur l'adoration de l'Eucharistie, et décide

enfin qu'elle est un sacrement adorable. *Ibid.* Il soutient toute sa vie la présence réelle, même après avoir ôté l'élévation. Cependant il biaise souvent sur ce sujet. 597. Par complaisance pour le Landgrave qui vouloit engager les Suisses dans la ligue de Smalcade, il supprime dans la messe l'élévation du saint sacrement. 589. Sur le reproche qu'on lui fait, qu'il favorisoit par là les Sacramentaires, il entre en fureur contre Zuingle et ses disciples. 590 et suiv.

Luther condamne la version de l'Ecriture faite par Léon de Juda, zuinglien, et veut qu'on n'en ait point d'autre que celle qu'il avoit faite en allemand. *Ibid.* Il a toujours le diable à la bouche et dans ses écrits. Sa prière, dans laquelle il dit qu'il n'a jamais offensé le diable, le Pape et le Turc. 592 et suiv. Ce qu'il en faut penser. XV, 190.

Humilité apparente de Luther, qui se soumet au concile et au Pape. Il condamne la séparation des Bohémiens, et demande pardon d'avoir manqué de respect au Pape. XII, 385. Cité à Rome, il appelle au Pape mieux informé, puis au concile. Il demande au Pape d'imposer silence aux deux partis, mais ne veut se rétracter sur rien. 386 et suiv. Il entre en fureur contre le Pape après sa condamnation, le traite d'Antechrist, l'excommunie, et prenant le ton de prophète, défend de faire la guerre au Turc, jusqu'à ce que le nom du Pape soit effacé de dessous le ciel. 388 et suiv. Il ne veut comparoître à Rome, qu'avec vingt mille hommes de pied et cinq mille chevaux ; déclare qu'il approuve tout ce que le Pape condamne dans Jean Hus, et qu'il condamne tout ce qu'il approuve : qu'il n'a pas d'autre rétractation à donner. Il fait brûler les Décrétales à Vitemberg, et dit qu'il seroit bien à propos d'en faire autant au Pape même. 390. Il est longtemps retenu par l'autorité de l'Eglise, qu'il secoue enfin. *Ibid* et suiv.

Luther prétend avoir une mission extraordinaire : en conséquence, quoique simple prêtre, il fait des prêtres et un évêque. 392. Il reproche à Muncer et aux Anabaptistes de prêcher sans mission : leur demonde des miracles pour prouver qu'ils en ont une : défend à ses disciples de prêcher sans la mission du pasteur, et donne pour preuve de sa mission son doctorat, ses miracles, qui ne sont autres que le succès de son entreprise et sa hardiesse à attaquer le Pape. 393 et suiv. Enflé de son savoir, quoique médiocre, il se vante d'être au dessus de tous les Pères. 398. Il épouse une religieuse, et en est honteux. Son autorité est ébranlée par son mariage, et plus encore par la dispute sacramentaire. 417, 418. Son affliction, de se voir méprisé dans un parti dont il vouloit être le seul chef. 443 et suiv. Le mariage ne le rend pas moins emporté. Bon mot d'Erasme sur la manière aigre dont le Réformateur répond à son livre du *franc arbitre*. 419.

Luther promet de détruire sans armes, le Pape en un moment. 397. Il s'applaudit de ce que ses prédications excitent des séditions, des violences, et font répandre du sang. 401. Après avoir dit qu'il détruiroit la papauté sans faire de guerre et sans répandre de sang, il veut qu'on extermine les princes catholiques d'Allemagne. 448. Il excite la ligue de Smalcade à prendre les armes. Ses thèses furieuses contre le Pape, qu'il veut qu'on tue comme une bête féroce, ainsi que les rois et les empereurs qui le défendent. XIII, 78 et suiv. Luther et Calvin également blâmables ; l'un, d'avoir posé de faux principes ; l'autre, d'en avoir tiré des conséquences erronées. 122. Luther prédit la chute prochaine de la papauté. Pour prouver que le Pape est l'Antechrist, il cite des textes de l'Ecriture qui montrent tout le contraire. 391. Il décide dans les articles de Smalcade, que le Pape est l'Antechrist. *Ibid.* Son personnage variable dans l'affaire des paysans révoltés. Il finit en disant qu'il faut les exterminer tous, sans même épargner ceux que

la violence avoit entraînés dans la sédition. XII, 414. Il prêche avec ses disciples la révolte dans toute l'Allemagne, et approuve la guerre civile. XIV, 411 et suiv. Comment Luther étoit auteur des révoltes des paysans et des Anabaptistes. 419 et suiv. Basnage l'en excuse mal et défend encore plus mal son livre *de la Liberte chrétienne. Ibid.* et 423 et suiv. Luther permet de massacrer quelques ecclésiastiques, parce qu'il sait par prophétie, que le massacre ne s'étendra pas à tous, et que leur tyrannie tombera par le souffle de Dieu. 425.

Luther et les chefs du parti permettent la polygamie au landgrave de Hesse. XII, 584. *Voy.* HESSE. Il permet la répudiation dans un sermon scandaleux fait à Vitemberg. 588. Bouffonneries plates et scandaleuses de Luther. 400. Sa tyrannie sur les siens, dans les matières de doctrine, étoit insupportable à Calvin, à Mélancton, et à tous les autres chefs de la Réforme. 553. Sur la fin de ses jours, il devient plus furieux que jamais, et écrit d'une manière bouffonne et plate contre les docteurs de Louvain et contre les Zuingliens. Sa mort. 605 et suiv. Papier écrit à Bucer, publié par le ministre Burnet, dans lequel Luther consent de supporter les Zuingliens. 607.

LUTHÉRIENS. Ils sont honteux des emportements de Luther. XII, 408. Tout le corps des Luthériens se soumet, dans la Confession d'Ausbourg, à la décision d'un concile général assemblé par le Pape. 501 et suiv. Les Luthériens de Pologne varient sur la doctrine de la présence réelle dans l'accord de Sendomir avec les Zuingliens et les Bohémiens. XIII, 350 et suiv. Les Luthériens refusent de recevoir la Confession de foi de l'assemblée calvinienne de Francfort, malgré les lettres où les Calvinistes appeloient Luther et Mélancton leurs Pères. 373. Ils tiennent pour excommunié tout le parti sacramentaire. 469. Les Luthériens et les Calvinistes s'accusent réciproquement, et se convainquent de faire Dieu auteur du péché, et d'être devenus demi-Pélagiens. XIV, 84 et suiv. *Voy.* PÉLAGIANISME. Ils passent d'un excès à l'autre, et Jurieu le leur prouve. 87 et suiv. Avis donné à Bossuet sur le dessein qu'il avoit de combattre en particulier les Luthériens, la manière de le faire, et différents ouvrages propres à ce dessein. XXIX, 519. *Voy.* PROTESTANTS.

LUXE. ses excès. VIII, 343, 603; IX, 247 et suiv Le luxe et la débauche aveuglent les hommes dans la guerre, et les font périr. XXV, 476. Le prince doit les bannir de son état. 492.

LUYNES (Marie-Louise de), religieuse de Jouarre, puis prieure de Torcy. Ce que Bossuet pensoit des dispositions de Dieu sur elle. XXVII, 385 et suiv. Son éducation et celle de sa sœur à Port-Royal, avoit fait mauvaise impression sur Louis XIV. 424, 467. Lettres que Bossuet lui écrit. 503 et suiv. Il l'exhorte à accepter la supériorité du monastère de Villarseaux. 563. Sur le desir que Dieu lui donnoit de demeurer dans une vie privée. *Ibid.* et 564. Elle va à Torcy. 571. Bossuet la console de la mort de sa sœur. 580. Il l'engage à rester à Torcy. 581. *Voy.* ALBERT.

LYON. Conciles généraux tenus dans cette ville : le premier où Innocent IV dépose, par sa seule autorité, l'empereur Frédéric II. XX, 411 et suiv.

Le second est convoqué par Grégoire X; les Grecs y sont reçus. Décret du concile sur l'autorité du pape. XXI, 257 et suiv. Quel en est le sens. XX, 57. Ce concile a-t-il autorisé les dispenses sans cause? XXI, 524 et suiv.

M

MABILLON (Jean), bénédictin. Témoignage de l'affection de Bossue envers ce religieux. XXVI, 44. Le prélat étoit plein d'estime pour sa vertut 164. Il espéroit de son amour pour l'étude, de nouvelles découvertes, toujours très utiles pour confirmer la tradition et l'ancienne doctrine de la mère des Eglises. *Ibid.* Lettre de ce religieux au prélat sur le rétablissement de la coupe en Angleterre. 165. Il donne à Bossuet des détails, tirés des anciens cérémoniaux, sur la communion du vendredi saint. 527. Eclaircissement qu'il lui fournit sur les temps de la persécution dans l'occident sous Dioclétien et ses successeurs. 245. Le prélat étoit très aise qu'il fût content des résolutions de l'assemblée du clergé à s'opposer aux nouveautés de toutes les sortes qui s'élevoient contre la science de Dieu. 351. Il envoie au prélat les *Annales* de son ordre; éloges que Bossuet donne à cet ouvrage. 505.

MACAIRE, patriarche d'Antioche, s'appuie de l'autorité d'Honorius pour défendre le monothélisme. XX, 59; XXI, 227. Il est déposé. 282 et suiv.

MACÉDONIENS. Ces hérétiques sont condamnés au concile de Constantinople, deuxième général. XXIII, 90.

MACHABÉES. Amour de Mathatias, leur père, pour sa patrie. XXV, 192. Il excite, en mourant, ses enfants à la servir au péril de leur vie. *Ibid.* Les guerres que les Machabées entreprirent contre Antiochus et les autres rois de Syrie étoient légitimes, et faites par une inspiration particulière. XIV, 265; XX, 166. Ces guerres n'autorisent point les révoltes. XXV, 335. Courage de Judas Machabée. 460; et de Jonathas, son frère. 461. Leurs expéditions. 471. Certitude des miracles faits en faveur des Machabées. XIV, 268. *Voy.* SIMON.

MAGDEBOURG (les Protestants de) soutiennent un siége contre l'empereur Charles V, et établissent, dans un livre, l'empire prétendu souverain des peuples sur leurs princes légitimes; ce qui depuis a été soutenu par Languet et par Jurieu. XIV, 415.

MAGDELÈNE, modèle d'une vraie pénitence. VIII, 489, 504, 520.

MAGES. Etoile qui leur apparoît. V, 266. Qui sont les Mages? V, 267. D'où viennent-ils? 269. Quel fut leur nombre? 270. Les docteurs de la loi leur indiquent Bethléem. 271. Les Mages adorent l'enfant Jésus. 276. Ils retournent par une autre voie. 278. Les Mages adorèrent véritablement l'enfant Jésus. III, 113 et suiv. C'est une tradition constante; passage de saint Irénée à ce sujet. 143. Preuve théologique. 144. Preuve nouvelle tirée de la règle du concile de Trente. 145 et suiv. Passage d'Origène et de saint Grégoire. 213, 214.

MAGISTRAT. Peinture d'un bon magistrat. XI, 127 et suiv. Dans la Réforme, le magistrat se fait pape. Il ordonne de la Cène, suspend ou abolit la messe, donne la mission aux pasteurs, Luther la reçoit du prince pour faire la visite ecclésiastique. XII, 546. *Voy.* PRINCE.

MAHOMET s'érige en prophète parmi les Sarrasins. XXI, 101. Sa religion fausse et tyrannique. XI, 252 ; XXIV, 16. Selon les Sociniens, elle est meilleure et plus pure que l'Eglise chrétienne. XIV, 65. Jurieu confirme ce blasphème, en disant que les Pères des trois premiers siècles préfèrent le platonisme à la doctrine des apôtres. *Ibid.*

MAIMBOURC (Théodore), deux fois apostat de la religion catholique, exhorte le ministre Ferry à s'occuper de la réunion des Protestants à l'Eglise catholique. XVI, 499. Ferry lui répond. 510. Il l'exhorte une seconde fois à suivre le projet de réunion. 514.

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de). Ses lettres à Bossuet dans l'affaire du Quiétisme. XXVIII, 328, 425. Le pape Innocent XII questionne l'abbé Bossuet sur la liaison de cette dame avec Fénélon. XXIX, 270. Estime que lui portoit ce pontife. *Voy.* FÉNÉLON. 283.

MAIRES du palais (les) usurpent en France la puissance royale, et finissent par monter sur le trône. XX, 293 et suiv.

MAISONFORT. (Madame de la). Elle adresse diverses questions à Bossuet ; questions auxquelles ce prélat répond. XXVII, 684, 694, 712, 726, 729, 732, 743, 751, 759, 760, 761, 762.

MAJESTÉ. En quoi elle consiste dans les princes. XXV, 310. La magnanimité, la magnificence et toutes les grandes vertus lui conviennent. 313.

MAJOR (Jean), docteur de Paris, réfute avec Almain le livre de Cajetan. XXI, 163 et *note*. Son sentiment sur l'autorité du pape et du concile. 631.

MAL. Sa définition : il a besoin d'un certain mélange de bien pour se soutenir. Exemple tiré des duels. VIII, 179 et suiv. Deux espèces de maux ; maux extrêmes. IX, 141 ; maux qui affligent; maux qui plaisent. XV, 145. Les maux sont une épreuve de Dieu. XXVII, 257. La patience en est le remède. 423. Pourquoi Dieu laisse dans ses serviteurs des desirs imparfaits du mal. VIII, 522.

MALACHIE, le dernier des prophètes : ses prédictions. XXIII, 181.

MALADIE. Ses avantages. XXVII, 245. Grâces qui y sont attachées. 47, 182 et suiv. *Voy.* CORPS.

MALAGULA, dominicain, exclu de la Faculté de Paris, pour avoir soutenu l'autorité du Pape sur le temporel. XX, 117.

MALAVAL (François), quiétiste. Sa témérité et son ignorance. XVII, 397. Excès de son livre. XXVII, 443, 557. Bossuet n'en conseille pas la lecture. 358, 360. Il est condamné à Rome. XVIII, 39; et par Bossuet. XVII, 345. *Voy.* MYSTIQUES.

MALDONAT (Jean), jésuite. Explication nouvelle qu'il donne des paroles de l'ange à Marie ; abus qu'en ont fait les Sociniens et R. Simon. III, 100. Il

la condamne lui-même. 110. Elle n'a été suivie par personne. 112. Maldonat préféré injustement à saint Augustin même par R. Simon. 419 et suiv. Rabaissé ensuite par le même. 425.

MALEBRANCHE (Nicolas), oratorien. Bossuet n'est pas satisfait de son *Traité de la Nature et de la Grâce*. XXVI, 122, 152. Il loue sa modestie et ses intentions pures. 123. Sa lettre à un disciple de ce Père. 200 et suiv. Plus il est chrétien, plus Bossuet se sent éloigné des idées de Malebranche. 201. Galimatias qu'il trouve dans ses explications. *Ibid.* Il desire des entrevues avec ce Père, pour voir si l'on s'entend les uns les autres. 202. Inconvénients terribles pour la religion qu'il voit naître de ses systèmes. *Ibid.* Ses partisans apprennent aux laïques à mépriser la théologie. 203. De là se forme un parti contre l'Eglise, qui doit faire trembler toute âme chrétienne. *Ibid.* Une proposition du Père Malebranche sur la satisfaction de Jésus-Christ donne lieu à une dispute. 211 et suiv. *Voy.* ARNAULD, L'AMI.

MALÉDICTION. Pourquoi Jésus-Christ s'est fait malédiction. VIII, 726. Trois degrés de la malédiction de Dieu contre les pécheurs. *Ibid.* et suiv. Comment la malédiction de Dieu va pénétrant jusqu'au fond de l'âme de son Fils. 728.

MALEZIEU (François de), chancelier de Dombes. Raisons qu'il allègue pour justifier le prince de Dombes d'avoir permis l'impression du nouveau Testament de R. Simon. XXVI, 475 et suiv. Lettre que Bossuet lui écrit à cette occasion. 472.

MALIGNITÉ. Il y a en nous un fonds de malignité qui a gâté notre nature, et qui a mis dans nos cœurs la racine de tous les vices. VIII, 361.

MANASSÈS, roi de Juda, quoique pénitent est exclu de la sépulture royale. XIII, 168. Sa persécution et le sang qu'il répandit dans Jérusalem, prouvent la visibilité de l'Eglise judaïque dans le temps de son plus grand obscurcissement. XV, 92.

MANDEMENT pour la publication de la Constitution d'Innocent XII, portant condamnation du livre des Maximes des Saints. XIX, 391 et suiv. *Mandement pour publier la censure de l'assemblée du clergé de* 1700. IV, 587.

MANES, Perse de nation, avoit pris sa doctrine dans son pays; les Manichéens, ses sectateurs, adoroient le soleil. XXVI, 450.

MANICHÉENS. Ils admettent deux premiers principes, l'un du bien, l'autre du mal : condamnent l'ancien Testament, nient l'Incarnation, et soutiennent une infinité d'erreurs monstrueuses qu'ils tâchent d'autoriser par les pratiques de l'Eglise. XIII, 235 et suiv. Cette secte avoit l'esprit de séduction, beaucoup d'hypocrisie, et une adresse inconcevable à se cacher sous la profession de la foi catholique 237 et suiv. Lois rigoureuses des empereurs contre eux. XX, 401 et suiv. Malgré ces lois, qui les condamnoient au dernier supplice, ils se maintiennent surtout en Arménie par un nommé Paul, ce qui leur fait donner le nom de Pauliciens. Ils prennent les armes et font longtemps la guerre. Pierre de Sicile en fait l'histoire, et marque, ainsi que Cédrenus, leur aversion pour la Croix, la sainte Vierge et l'Eucharistie. Ceux dont parlent ces deux historiens, traitent d'idolâtrie le culte des Saints, comme les anciens Manichéens réfutés par saint Augustin. XIII, 239 et suiv.

Ceux d'Orléans attaquent avant Bérenger la présence réelle. 592. Ils s'étendent en Bulgarie, d'où ils prennent le nom de Bulgares et se répandent en Europe. On les découvre à Orléans sous le roi Robert, qui les condamne au feu. La même hérésie se trouve en Gascogne et à Toulouse. 242 et suiv. Ceux d'Italie, nommés Catares ou Purs, sont l'origine de ceux de France, et venoient eux-mêmes de Bulgarie. 244. On tient contre eux des conciles à Tours et à Toulouse. On leur trouve les mêmes caractères qu'à ceux que saint Augustin a réfutés. Ils pénètrent jusqu'au fond de l'Allemagne, sont interrogés juridiquement et convaincus. 246 et suiv. Leurs variations sur le mariage, leur soin de se cacher, leurs équivoques. 249. On en trouve autour de Soissons et à Agen. 256. Trente se réfugient en Angleterre. On les appelle Poplicains ou Publicains. On tient contre eux un concile à Oxford, où on les convainc. 257. Leurs différents noms. 265. Leurs Eglises nombreuses contiennent des provinces entières. 315. Saint Paul prédit pour les derniers temps les sectes manichéennes, dont il appelle la doctrine une doctrine de démons. 352. Pourquoi, de toutes les hérésies, le Saint-Esprit n'a prédit que le manichéisme. 354.

Erreurs des Manichéens sur le culte dû à Dieu. XII, 114. *Voy.* IDOLATRIE. Leurs erreurs, et celles des Marcionites, sur la nature des démons. VIII, 42, sur la personne de Jésus-Christ. XI, 473.

MANNE. Elle figuroit Jésus-Christ. VII, 418.

MAOZIM (le Dieu), dont parle Daniel, est, selon les Calvinistes, l'Eucharistie que les Catholiques adorent. L'époque de cette prétendue idolâtrie est la même que celle de la messe. XIII, 397.

MARCA (Pierre de), archevêque de Paris. Jugement de Bossuet sur ce prélat. XX, 19. Il croit les appels au concile contraires à l'ancienne discipline. XXI, 459. Selon lui, la supériorité des conciles ne fait point partie de nos libertés. 520. Ce qu'il dit des dispenses sans cause. 525. Sa critique sur quelques mots du décret d'union du concile de Florence. 127 et suiv. et *note* *.

MARC-AURÈLE, empereur. Sa valeur. XXIII, 76. Touché du miracle de la Légion foudroyante, il écrit au sénat en faveur des Chrétiens, qu'il persécute ensuite. 78.

MARCEL (saint), centurion chrétien, ne quitte le baudrier que parce qu'on exigeoit qu'il participât à l'idolâtrie. XX, 220.

MARCELLIN. *Voy.* SINUESSE.

MARCIEN, empereur, convoque le concile de Chalcédoine. XXI, 210. Il en reçoit les décisions avec le même respect que Constantin avoit témoigné pour la foi de Nycée. XXIII, 94.

MARCION, hérétique. En quoi il trouvoit inconséquent le Dieu de Moïse. XI, 329. *Voy.* MANICHÉENS.

MARCULPHE, moine français. Ses formules. XX, 249 et *note* **.

MARIAGE. Jésus-Christ le réduit à sa forme primitive. XXIII, 213. Son indissolubilité. IV, 563. Sa sainteté. XXVII, 127. Trois liens dans le mariage. XI, 270.

Le mariage, signe de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise, est un véri-

table sacrement. XII, 57 et suiv. Instruction sur ce sacrement. IV, 140. Doctrine de l'Eglise sur le mariage chrétien. XIV, 445. Les mariages, selon Jurieu, peuvent être dissous dans plusieurs cas, inconnus à tout le christianisme avant la Réforme. L'Eglise ne permet les secondes noces qu'après la preuve constante de la mort d'une des parties. 211. Jurieu et toute la Réforme permettent, contre l'Evangile, de rompre des mariages, et de se remarier du vivant d'une des parties. Arrêt sur ce sujet de la Cour de Hollande; pratique de l'Eglise de Genève, et lois de celle d'Angleterre sous Cranmer. 653 et suiv. Mariage des prêtres et des moines dans la Réforme; celui de Luther. XII, 415.

Toute la fidélité du mariage de Marie et de Joseph consistoit à garder la virginité. XI, 270. Soin que le prince doit prendre des mariages pour le bien de son Etat. XXV, 491.

Ce que pensoit Bossuet de ceux entre oncle et nièce et entre cousins germains. XXVI, 30. Lettre de M. de Noailles sur le même sujet. 301. Ce que c'est que les mariages de théâtre. 289.

MARIE. Sa prééminence sur tous les ordres des bienheureux. IX, 390 et suiv. De combien de lois générales elle a été exceptée. 391. Quoique soumise à la corruption commune, elle en a été préservée. 393, 405. Elle a été conçue sans péché : le concile de Trente n'a pas cru déroger à une règle universelle, en laissant à Dieu le pouvoir d'en excepter sa sainte Mère. XXVI, 482. Elle étoit mère du Fils de Dieu dès sa conception. XV, 395. Il l'aimoit comme sa mère, dès avant qu'il fût homme. 397, 418 et suiv. Elle est saluée par l'Ange dans l'Annonciation. V, 187. Elle conçoit et enfante le Messie. 190. Sa virginité. 191. Son obéissance. 194. Ses autres vertus. 195. Quelle est la foi de l'Eglise sur la manière dont elle a conçu. VIII, 567. Sa visite à sainte Elisabeth. V, 225. Sa paix dans le mystère de la Visitation. IX, 569 et suiv. Cause de son exultation. X, 10. Son silence d'admiration à la crèche. V, 263; dans le temple. 291. Sa purification. 282. Son obéissance et son esprit de sacrifice dans ce mystère. X, 27. On lui annonce qu'un glaive de douleur percera son âme. V, 304. Sa vie d'oraison. 326. Son amour pour la pénitence et la vie cachée. X, 133 et suiv. Grandeur de l'affliction de Marie au pied de la croix. VIII, 538 et suiv. 730. Dessein de la Providence en l'associant à tout le mystère de la croix. 539 et suiv. Pourquoi Marie s'approche de la croix. *Ibid.* Sa tendresse pour son fils. 567. Impétuosité de son amour pour lui. X, 74 et suiv. 97. C'est la cause de sa mort. 75. Ce qui porte à croire que Marie a dû recevoir l'immortalité par une résurrection anticipée. 79 et suiv.

Pourquoi Marie a été déclarée Mère de Dieu contre Nestorius. VIII, 575. En quelle manière elle a été associée à la génération éternelle du Verbe. 576; X, 113. Elle est laissée au monde après Jésus-Christ pour consoler l'Eglise. 93. Son étroite alliance avec Jésus-Christ principe des grâces dont elle est remplie. IX, 457. Sa charité feconde instrument général des opérations de la grâce. 430. Ses perfections. 457. Attributs qui lui sont donnés. XXVII, 288. Elle est donnée à tous les hommes en la personne du bien-aimé disciple, VIII, 565. Comment elle nous a été donnée pour mère. IX, 562. Puissance de son intercession. VIII, 577. Vrais enfants de Marie. X, 122. Elle est le modèle des personnes de son sexe. IX, 437. Elle doit être notre modèle dans les afflictions. XXVII, 629. A son exemple nous devons desirer Jésus-Christ. X, 77. Fondement de la dévotion envers Marie. IX, 425.

Marie, seule de toutes les créatures, mue de Dieu dans tous les moments

de sa vie. XVII, 536. Sa qualité de Mère de Dieu est trop foiblement soutenue par M. Dupin. XIX, 476.

Le cantique de Marie réunit la simplicité et la dignité. I, 252. Beautés de cet admirable cantique. IX, 582. Son explication. V, 229 et suiv. I, 252. Silence admirable de Marie : impossibilité de la louer dignement. *Ibid.* et 253. Beaucoup des passages du *Cantique des Cantiques* lui sont applicables à la lettre. 402.

Instruction familière sur la conception de Marie. IV, 184. Sa nativité. 185. Sur l'annonciation. 186. Sur sa visitation. 188. Sur sa purification. 189. Sur son assomption. 191. Sur sa présentation. 192. *Voy.* DÉVOTION, NATIVITÉ.

MARIE, reine d'Angleterre, rétablit la religion catholique. XIII, 66. Elle fait arrêter Cranmer. *Voy.* CRANMER.

MARIE d'Agréda, religieuse espagnole. Remarques de Bossuet sur son livre de *la Mystique cité de Dieu.* XIX, 514. La Sorbonne nomme des commissaires pour examiner ce livre, et on travaille à la censure. XXVIII, 107, 126, 127, 128, 129, 131, 133, 140, 141. Décret de l'Inquisition de Rome contre cet ouvrage. 108, *note* *.

MARIE de l'Incarnation, Ursuline, se sert de suppositions impossibles pour prouver l'excès de son amour. XVII, 593. Les Mystiques voudroient en vain s'en autoriser. XVIII, 357.

MARIE-THÉRÈSE d'Autriche, femme de Louis XIV. Notice sur sa vie. XI, 53. Son oraison funèbre. 54. Combien sa vie étoit pure et sainte. 56. Ses vertus au milieu des grandeurs du monde. 65. Son humilité sur le trône. 67. Haine qu'elle portoit au péché. 69. Son amour pour les pauvres. 73. Pour la sainte Eucharistie. 76. Comparaison de Marie-Thérèse avec Anne d'Autriche. 77. *Voy.* DISCOURS.

MARIN, pape, n'étoit point évêque quand il fut élu : Son exemple n'autorise pas les translations. XXI, 496 et *note* *.

MARIUS, consul, bat les Teutons et les autres peuples du Nord. XXIII, 66. Il réveille la jalousie du peuple, et s'élève par là aux plus grands honneurs. 406 et suiv.

MARPOURG (conférence de). Les Luthériens et les Sacramentaires y protestent contre le décret de Spire, et prennent le nom de Protestants. Ils s'accordent en apparence sur toutes les questions, excepté sur celle de l'Eucharistie. Luther refuse de traiter de frères les Sacramentaires, et leur promet seulement la charité qu'on doit aux ennemis. XII, 448.

MARTÈNE (Edme), bénédictin, envoie à Bossuet son livre des *Rits ecclésiastiques.* XXVI, 333. Le prélat en loue le dessein, y juge par le peu qu'il en avoit lu que l'exécution n'en étoit pas moins heureuse. *Ibid.*

MARTIN II (saint), pape, condamne le Monothélisme; est enlevé de Rome, et meurt en exil. XX, 281 et suiv. XXI, 230. Il écrit aux évêques des Gaules pour les prier de confirmer les décrets de son concile. 273.

MARTIN V, étant cardinal, signe avec les autres une déclaration que le Pape est soumis au concile. XXI, 57. Il adhère aux premières sessions du concile de Constance. XX, 40. En exécution des décrets de Constance, il convoque un concile, d'abord à Pavie, puis à Bâle. XXI, 45 et suiv. Il éteint les

restes du schisme. 59 et suiv. A-t-il donné une bulle qui défend d'appeler au concile? 464 et suiv. *Voy.* MUGNOS.

MARTYR. Signification de ce mot. XI, 444 et suiv. Force de la grâce dans les martyrs. 450. Au milieu des tourments ils déclarent qu'ils respectent les empereurs, et leur doivent l'obéissance. XIV, 233. Cette vérité est confirmée par les maximes et la pratique de l'Eglise persécutée. 245 et suiv.

MARTYRE (Pierre), moine marié, appelé en Angleterre sous Edouard IV, dresse trois articles conformes à la doctrine zuinglienne contre la transsubstantiation, etc. XIII, 55. *Voy.* RÉFORMATION ANGLICANE. Il vouloit dans le colloque de Poissy, qu'on s'expliquât nettement, et déclaroit qu'il n'entendoit pas le mot de substance employé par les Calvinistes. 168

MASSON (Innocent le), prieur de la grande Chartreuse, loue les écrits de Bossuet sur le Quiétisme : combien cette erreur lui paroissoit pernicieuse. XXVIII, 527.

MASSOULIÉ (Antonin), dominicain, un des examinateurs du livre des *Maximes* à Rome, fait demander des instructions à Bossuet. XXVIII, 247. Compose un ouvrage contre les Quiétistes. 270, *note* **. Il écrivit à ce prélat une lettre de félicitation sur les écrits qu'il avoit publiés dans cette affaire. XXIX, 304.

MAUDUIT (Michel), oratorien. Bossuet goûte sa traduction de Psaumes en vers. XXVI, 260; et approuve son *Analyse* sur le nouveau testament. *Ibid.* Ce Père adresse au prélat un ouvrage qu'il avoit composé sur le Quiétisme : sa modestie. XXIX, 18.

MAURES. Ils s'emparent de l'Espagne. XXIII, 104. Charles-Martel les défait. 105.

MAURICE, empereur d'Orient; ses victoires récompensées de l'Empire. XXIII, 99. Sa piété et sa mort cruelle. 100.

MAURICE, prince d'Orange, soutient en Hollande les Gomaristes contre les Arminiens. XIII, 429.

MAXENCE (Jean) réfute avec trop de chaleur la lettre du pape Hormisdas à Possessor, et justifie la proposition des moines de Scythie. XXI, 350.

MAXIME (saint), abbé. Son zèle et ses souffrances. XXIII, 102. Il obéit aux empereurs monothélites, et meurt martyr. XX, 251 et *note* *.

MAXIME, tyran, prend les armes contre l'empereur Valentinien II, qui persécutoit les Catholiques. Saint Ambroise et les Catholiques continuent à obéir à Valentinien. XX, 234 et suiv. Maxime s'empare de Rome, et rétablit le paganisme. XXIII, 90. Défait par Théodose, il est tué par ses soldats. *Ibid.*

Un autre Maxime fait tuer Valentinien III, monte sur le trône, et contraint l'impératrice Eudoxe à l'épouser : le peuple le déchire. XXIII, 95.

Maxime des Saints (*Explication des*). *Voy.* FÉNÉLON.

Maximes et Réflexions sur la comédie. XXII, 311 et suiv. *Voy.* COMÉDIE.

MAXIMIEN est fait empereur par Dioclétien. XXIII, 93. Son inconstance

et sa persécution. II, 234. Les caractères de la bête et du septième roi de l'Apocalypse lui conviennent bien. 282. Sa haine contre le christianisme. 639. Galérius le force d'abdiquer. XXIII, 93. Il reprend la pourpre. 84. Chassé de Rome par son fils, il veut tuer Constantin qui l'avoit reçu dans les Gaules. *Ibid.* Il se donne la mort. *Ibid.*

MAZARIN (Jules), cardinal. Son éloge. XI, 123 et suiv.

MEAUX. Cérémonie pratiquée dans cette Eglise le jour de Pâques. IX, 112.

MÉCHANTS. Ils sont en grand crédit sur la terre, tandis que les sages sont dans la bassesse. VII, 438.

MÈDES. Ils se révoltent contre les Assyriens. XXIII, 25. L'Ecriture unit toujours leur monarchie avec celle des Perses. 34. Ils détruisent, sous la conduite de Cyrus, le second empire des Assyriens. 359.

MÉDIATION de Jésus-Christ nécessaire, même après la justification. XII, 476. Cette médiation non comprise par Jurieu, bien entendue par le ministre Daillé, et parfaitement expliquée par saint Grégoire de Nazianze et par les autres Pères. XIV, 186 et suiv. La médiation des saints, combien différente de celle que les Platoniciens attribuoient aux démons. 199. *Voy.* JÉSUS-CHRIST.

MÉDICIS (Catherine de), régente du royaume sous Charles IX, tâche, dans la crainte de perdre son autorité, de se lier avec le prince de Condé. XIII, 203 et suiv.

MÉDISANCE. Sa définition. VIII, 391 et suiv. Elle naît de la haine. 392; de l'orgueil. 393. Effets de la médisance. 394. Ses remèdes. 395. Procédés de la médisance. X, 525. Le silence du prince lui donne de l'empire. XI, 27. Il doit la réprimer. XXV, 236, 292.

MÉDITATION. Revenir à la méditation quand l'attrait de Dieu cesse. XXVII, 746, 763.

Méditations sur l'Evangile. Tome V, depuis la page 377 jusqu'à la fin; tome VI jusqu'à la page 354. *Méditations pour le temps du Jubilé.* IV, 354.

MELANCTON (Philippe), jeune professeur de grec, plus versé dans les belles lettres que dans la théologie, épris de la nouveauté et de la trompeuse apparence de la justice imputative, s'attache à Luther. XII, 541. Il parle de Luther comme d'un prophète, dans une lettre à Erasme, et excuse de son mieux son mariage avec une religieuse. 398, 416 et suiv. Il enseigne, après Luther, que Dieu n'est pas moins cause de la trahison de Judas que de la conversion de saint Paul. 420. Luther même le convainc de faire Dieu auteur du péché, et d'avoir dit que l'adultère de David et la trahison de Judas ne sont pas moins l'œuvre de Dieu que la conversion de saint Paul. XIV, 68. Les divisions des Protestants dans la dispute sacramentaire lui font craindre que la religion ne périsse. XII, 443 et suiv. Il compatit à l'affliction de Luther sur la diminution de son autorité. *Ibid.* Il est auteur de la confession d'Ausbourg, où il se rapproche le plus qu'il peut des dogmes catholiques. Luther et d'autres l'empêchent d'adoucir beaucoup d'articles, et l'obligent de *changer souvent et d'accommoder à l'occasion sa propre confession.* 503. *L'Apologie* de cette confession est aussi son ouvrage. 453. Il est troublé des projets

de guerre formés par les Protestants. 506. Il commence à douter de la présence réelle, lorsque Bucer et les Sacramentaires s'en rapprochent. 531. La dispute du temps de Ratramne : si le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est le même que dans les entrailles de la Vierge, le jette dans un grand embarras. 533.

Le caractère doux et modéré de Mélancton ne s'accorde pas avec le caractère emporté de Luther. L'arrogance de ce maître, les sectes impies qui s'élevoient sous le nom de Réformation, les guerres civiles et la querelle sacramentaire le jettent dans le trouble et dans l'affliction, et lui font reconnoître que les succès de Luther avoient leur source dans l'esprit d'indépendance ; qu'en abolissant l'autorité des évêques, on établissoit une tyrannie plus dure, dont Luther étoit le chef. 543 et suiv. Il déplore les excès du parti où le peuple décidoit à table des points de la religion, et songe à s'enfuir pour éviter la tyrannie de Luther : la crainte qu'il en a, et de ceux qui dominoient dans le parti, lui fait passer sa vie, sans jamais oser s'expliquer tout à fait sur la doctrine. 548, 554, 555. Après la mort de Luther, Illyric et d'autres se font tyrans des églises luthériennes, sans que Mélancton ose rien dire. Il cherche toute sa vie, sa religion. 556, 557. Quarante ans après la mort de Luther, il cherche encore beaucoup d'articles de sa religion, et demande, malgré les nombreuses confessions de foi, une nouvelle formule pour la Cène. 559, 560. Ses incertitudes venoient de la constitution même de la Réforme, où nulle autorité ne pouvoit décider les questions. Il pensoit avec beaucoup d'autres Réformés, que l'autorité du Pape et des évêques étoit nécessaire à la police de l'Eglise et au maintien des dogmes. 561 et suiv. Il étoit d'avis, dans l'assemblée de Smalcalde, qu'on reconnût le Concile convoqué par le Pape. 563 et suiv. Il s'oppose vigoureusement à l'article dressé par Luther, où le Pape est déclaré l'Antechrist, et soutient que sa supériorité est un grand bien pour l'Eglise. 538 et suiv. Il croit l'autorité du Pape de droit humain, et répète cent fois qu'il se soumet à l'Eglise, c'est à dire, *aux gens de bien et aux gens doctes*. 567. On a pourtant lieu de présumer qu'il auroit reconnu l'autorité du Pape, telle que le concile de Trente l'a décidée. XIII, 613.

Mélancton ne peut se déprendre du dogme de la justice imputative, quoiqu'il eût posé pour principe qu'on devoit suivre la doctrine des Pères, où ce dogme ne se trouve pas. XII, 567. Il pense que l'article de la justification est facile à concilier avec la doctrine de l'Eglise catholique. XIII, 607. Il ne peut pourtant ni se contenter sur l'opinion de la justice imputative, ni se résoudre à la quitter. Il reconnoît une autorité légitime dans les évêques, et ne s'y soumet pas. Il prévoit les suites horribles du renversement de l'autorité de l'Eglise. XII, 569 et suiv. Il connoît les promesses faites à l'Eglise, et ne s'y fie pas assez. 572. Les princes et les docteurs luthériens lui sont également insupportables, parce qu'ils s'occupoient plus de ligues que de religion. 574. Sa crédulité étoit telle que le débordement du Tibre, l'enfantement d'une mule, et autres événements semblables, lui font pronostiquer que la papauté va tomber. Il donne dans toutes les visions des astrologues. 576. Il dissimule et biaise sur la présence réelle, et décide enfin que le corps n'est présent que dans celui qui reçoit l'Eucharistie, et non *avec*, *dans* ou *sous* les espèces. 600. Il dresse une nouvelle Confession de foi, appelée Saxonique. *Voy.* CONFESSIONS DE FOI. Il enseigne le demi-pélagianisme. XIII, 92 et suiv. La doctrine de l'ubiquité le fait tourner vers les Sacramentaires ; mais il ne peut s'accorder avec Calvin sur la Prédestination et sur l'Eucharistie. 100. Il n'ose s'expliquer clairement, de peur d'augmenter les disputes parmi les Pro-

testants. Les Ubiquitaires songent à se défaire de lui. Il ne trouve nulle part ni la paix, ni la vérité, et meurt au milieu des incertitudes. 101 et suiv. Son mépris pour Viclef. 330.

Mélancton est invité par François Ier à une conférence avec les docteurs de Paris : interrogation que devoient faire ces docteurs sur la puissance ecclésiastique. XXI, 164.

MÉLANDER (Denys), pasteur et prédicateur du landgrave de Hesse, approuve, conjointement avec Luther, Mélancton et Bucer, le second mariage de ce prince. XIV, 434.

MÉLANGE des bons et des méchants. XXVII, 14. Leur séparation se fait dans le siècle par les hérésies ; la dernière se fera à la fin des siècles. XV.

MÉLANIE (sainte) quitte Rome par un secret pressentiment de sa ruine prochaine. IV, 70. Peinture de sa douleur après la désolation de sa famille. VIII, 559.

MELCHIADE (saint), pape, juge l'affaire des Donatistes. XXI, 338.

MELCHISÉDECH. Il figuroit Jésus-Christ. IX, 179. De quoi son sacrifice étoit la figure. V, 144.

MELCHITES ou Royalistes, nom que les Eutychiens donnoient aux orthodoxes, parce qu'ils étoient protégés par les empereurs. Jurieu, par une ignorance grossière, en fait une secte. XIV, 111.

MÉMOIRE. Ses diverses espèces. XXII, 70.

MÉMOIRE *sur la bibliothèque ecclésiastique* de M. Dupin. XIX, 405 et suiv.

MÉMOIRE ET LETTRES *sur l'impression des ouvrages de doctrine composés par les évêques.* IV, 615 et suiv.

MENNAS, patriarche de Constantinople, explique les droits du saint Siége. XXI, 539 et suiv.

MENSONGE. Censure de l'assemblée de 1700 sur certaines propositions relatives à ce péché. IV, 599.

MER ROUGE. Ce que représentoit son passage. V, 155.

MERCI (François de), général allemand. Son éloge. XI, 148.

MÈRES. Affection que la nature leur inspire pour leurs enfants. VIII, 542 et suiv. IX, 458 et *note*.

MÉRITE. Quel en est le principe. XXVII, 447. Doctrine de l'église catholique sur le mérite des œuvres. XVI, 484, 679, 722; XVII, 13. Proposition d'un Protestant à ce sujet. XVI, 604, 630, 657, Des mérites *ex condigno*. 681; XVII, 16. Selon la Confession d'Ausbourg les bonnes œuvres méritent des récompenses en cette vie et en l'autre, mais non la vie éternelle; ce qui est inintelligible. Quelle est la doctrine catholique. Les Protestants ont ôté, dans le livre de la *Concorde*, les passages de la confession d'Ausbourg qui autorisoient le mérite des œuvres. XII, 472. *Voy.* ŒUVRES.

MÉROVÉE, roi de France, assisté d'Aétius et de Théodoric, roi des Visigoths, défait Attila, près Châlons en Champagne. xxiv, 3.

MESSE. C'est un sacrifice. vi, 124. Simplicité et grandeur de ce sacrifice. 129. La victime, c'est l'agneau qui est devant le trône de Dieu. 130; le Dieu mort sur la croix. 131. La messe est la continuation de la Cène. 138. Doctrine de l'Eglise sur le sacrifice de la messe. xii, 72; xvi, 485. La messe n'anéantit pas le sacrifice de la croix. xii, 73. L'épître aux Hébreux ne prouve rien contre la croyance des Catholiques. 75 et suiv. Nouvelle explication de la doctrine de l'Eglise. xvi, 490, 518. Aveu remarquable d'un Protestant. 594 et suiv. 622 et suiv. 690, 739. Doctrine offerte aux Protestants pour le projet de réunion. xvii, 24.

Explication de quelques difficultés sur les prières de la messe, à un nouveau Catholique. xvi, 323. D'où vient et que signifie le mot de *Messe.* 327. En combien de parties se divise la messe. 329. Oblation du pain et du vin, et prière de la liturgie latine. 330. Prières de la liturgie grecque. 331. Pourquoi le saint sacrifice étoit appelé holocauste. 333. La vraie matière de l'oblation fut toujours le corps et le sang de notre Seigneur présent sur l'autel. C'est ce qu'explique clairement la liturgie. 334, 335 et suiv. Le sacrifice de la messe est vraiment propitiatoire. 343. C'est un véritable sacrifice. 354; le même que celui de la croix. 355. Simplicité de nos oblations; passage de Malachie et de saint Paul. 362. L'Eglise s'offre elle-même dans le sacrifice. 381. Comment on demande à Dieu d'avoir notre oblation pour agréable. 383. Pourquoi on y emploie le ministère des anges. 384; et l'intercession des saints. 388. Ce que c'est qu'offrir le sacrifice à l'honneur des saints. 390.

Manière de servir la messe. iv, 26, 219. Explication sur le saint sacrifice. 132, 213. De la messe paroissiale. 147. Manière de bien entendre la messe. 219 et suiv. vi, 484; xxvii, 318. Attention qu'on doit apporter en y assistant. xxvii, 716, 748. A quel âge les enfants sont-ils obligés de l'entendre. 385. Pèche-t-on si on l'entend en péché mortel. 582.

La messe a toujours été comme un signe et un caractère de distinction entre le Huguenot et le Catholique. Pourquoi? xxvi, 382. Elle est à l'égard des pécheurs pour lesquels on l'offre, une sorte de prière dans laquelle Jésus-Christ immolé s'offre à son père et intercède pour eux. 391, 392.

La confession d'Ausbourg conserve dans la messe presque toutes les cérémonies extérieures. Elle ne parle point de l'oblation, que Luther avoit supprimée, quoiqu'elle soit dans toutes les liturgies. xii, 491 et suiv. Elle impute aux Catholiques de croire que Jésus-Christ ayant satisfait, par sa passion, pour le péché originel, avoit institué la messe pour les péchés journaliers, mortels et véniels. 493. Elle ôte du canon la prière pour les morts, quoiqu'elle *n'empêche pas* de prier pour eux. Elle rejette l'erreur d'Aérius dans la spéculation et l'admet dans la pratique. 494 et suiv. Elle accuse calomnieusement les Catholiques de croire que la messe justifie *ex opere operato,* sans aucune bonne disposition. 495. Dans la liturgie anglicane, on change tous les restes d'antiquité qu'on avoit d'abord conservés. On ôte de la messe tout ce qui pouvoit ressentir la transsubstantiation et la présence réelle. On retranche aussi la prière pour les morts. xiii, 56 et suiv. La messe appelée Gallicane, et les autres anciennes, sont au fond la même que la Romaine. 58. *Voy.* SACRIFICE.

Raisons des Protestants pour rejeter les messes privées. xvi, 589, 618, 644. Usage des Protestants là dessus. 691; xvii, 25.

MESSIE. Il est annoncé à Eve après sa chute. XXIII, 125. Dieu promet à Abraham qu'il naîtra de sa race. XI, 135. Jacob, en mourant, découvre le temps où il devoit venir. XIII, 138. Moïse l'annonce aux Juifs. 148 et suiv. David l'a chanté dans ses Psaumes. 159. Les autres prophètes prédisent ses merveilles. 160, 180. Daniel annonce son règne et sa mort. 177 et suiv. Sur quoi fondée l'attente que les Juifs avoient du Messie. 190. Les Rabbins connoissent le temps du Messie. 253. Joseph applique à Vespasien la prophétie de Jacob sur le Messie. 256. Les Juifs avouent que tous les temps du Messie sont passés, et sont prêts à renoncer à son espérance. 260 et suiv.

Le Messie annoncé par Isaïe. VII, 167. Sa prophétie prouve que le Messie devoit naître d'une vierge. 166. Ils sont opposés à ceux que le Juif charnel s'est figurés. 165. Il devoit venir avec une puissance royale. 318. Ses bienfaits. 166 et suiv. Il est méconnu des Juifs aveugles. 164. Envoyer pour évangéliser les pauvres. 176 et suiv. Il est la fin de la loi, et l'unique sujet de tous les oracles de Dieu. 167 et suiv. Sa compassion pour nos maux a fait tous ses miracles. 168.

METZ. Mission faite dans cette ville par ordre de la Reine mère, et sous la conduite de saint Vincent de Paul. XXVI, 1 et suiv. Eloge de cette ville, délivrée de ses ennemis par l'entremise de saint Bernard. XI, 432 et suiv. Fidélité du peuple de Metz pour nos rois. VII, 339. *Voy.* BOSSUET, VINCENT DE PAUL (saint).

MIGNARD (Pierre), premier peintre du roi. Lettre que Bossuet lui écrit sur la mort de sa fille. XXVI, 117.

MILLÉNAIRES. Règne de mille ans marqué dans l'Apocalypse ; en quoi il consiste. II, 316 et suiv. Réflexion sur l'opinion des millénaires. 329 et suiv.

MINARD (le président) est assassiné pour exécuter la prédiction d'Anne du Bourg. XIV, 399.

MINISTÈRE. Les Calvinistes de France disent qu'il a été interrompu dans l'Eglise. XIII, 518. Le ministre Claude est forcé d'avouer qu'avant la Réforme, les élus se sauvoient sous le ministère romain. 524.

MINISTRES. Le prince doit instruire les siens. XXV, 279. Il ne doit pas s'abandonner à eux. 298, *note* *. Exemple d'un sage ministre dans la personne de Joseph. 489. Quels ministres sont remarqués auprès des anciens rois. 492. Divers caractères des ministres ou conseillers : Samuel, Néhémias, Joab, Holoferne, Aman. 506 et suiv. Leur faveur ne voit guère deux générations. 522. Ce qu'un ministre peut faire de plus utile pour l'Etat. XI, 125. *Voy.* CONSEILLER.

MIRACLES. Ceux des apôtres plus grands que ceux de Jésus-Christ. VI, 200 et suiv. Miracles sensibles, signes sacrés d'autres miracles spirituels. VII, 193. Basnage trouve la doctrine de Jésus-Christ dans ses promesses faites à l'Eglise, trop miraculeuse pour être crue, et admet lui-même un prodige étonnant et faux. XV, 119.

MISÉRICORDE. Faire miséricorde pour obtenir miséricorde. VII, 4. Grandeur de la miséricorde de Dieu à l'égard des pécheurs. IX, 320 et suiv. Excès de la miséricorde qui prévient les pécheurs endurcis. 422. Pourquoi la miséricorde nous prévient-elle. 564.

MISSION. Luther prétend que la sienne est extraordinaire. XII, 392. *Voy.* LUTHER, METZ.

MŒURS. Nous voyons en Dieu leurs règles invariables. XXII, 196.

MOINES. Les anciens, et même les modernes, comme saint Bernard et saint François, mis par la Confession d'Ausbourg an nombre des saints. Variation des Protestants d'aujourd'hui à ce sujet. XII, 479.

MOISE. Dieu le délivre des eaux de Nil, et le fait tomber entre les mains de la fille de Pharaon. XXIII, 13. A quarante ans, il quitte la cour, et se retire en Arabie. *Ibid.* Dieu l'envoie pour délivrer son peuple de l'Egypte, et lui donne la loi écrite (quatrième époque). XIV, 140. Il construit le tabernacle, et règle toute la religion des Juifs. 147. Il confirme la venue du Messie. 148 et suiv. Il a recueilli dans la Genèse les anciennes traditions du genre humain. 144. En mourant il laisse aux Israélites toute leur histoire. 15. Il a écrit le livre de Job. 152. Sa conformité avec Jésus-Christ. 153.

Moïse est montré au peuple juif comme son libérateur. V, 149. Figure de la divinité de Jésus-Christ. 152. En quel sens il a demandé d'être effacé du livre de vie. XVIII, 507, 625, 627.

Moïse est un exemple que le prince se doit tout au peuple qu'il gouverne. XXV, 220. Ingratitude des Juifs envers lui. 226.

Moïse, le premier des poètes et leur modèle; ses deux cantiques. I, VI. Leur explication. 233, 235. Est-il auteur des Psaumes? 145.

MOLANUS (Gérard Walter), abbé de Lokkum, est choisi par les Protestants pour conférer avec les Catholiques, du projet de réunion. XVI, 538 et suiv. Il compose dix règles à ce sujet. 538, 550, 563. Il envoie un second plan sous le titre de *Cogitationes privatæ.* 540, 583, 615. Son caractère. 540 et suiv. Difficultés importantes levées par lui. 730 et suiv. Résultat d'une controverse touchant l'Eucharistie, qu'il avoit eue avec quelques religieux. XVII, 316, 318.

MOLIÈRE (Jean-Baptiste Pocquelin de). Ses comédies sont pleines d'impiétés et d'infamies, et des équivoques les plus grossières. XXVI, 284, 287; XXII, 318. Il reçut sur la scène les atteintes de la mort, et passa des plaisanteries du théâtre, au tribunal de celui qui a dit : *Malheur à vous qui riez.* XXII, 318.

MOLINISME. Jurieu prétend qu'il est un Pélagianisme tout pur et tout cru, toléré par l'Eglise romaine. Différence essentielle entre le molinisme et le pélagianisme. XIV, 95.

MOLINOS (Michel), prêtre espagnol, avoit acquis la réputation d'un très grand directeur. XXVI, 164. Il est arrêté et mis dans les prisons de l'Inquisition de Rome. *Ibid.* Son affaire n'avoit pas peu surpris tout le monde. *Ibid.* Ses erreurs sur l'oraison. XVII, 350, 378, 383, 394, 412. Ses erreurs renouvelées sur le desir du salut. XVIII, 664. Sur le sacrifice absolu et les actes réfléchis. 669. Sur les vertus. 672. Sur la contemplation. 686. Sa condamnation; détails sur sa vie. XXVI, 537. Sa censure et celle des Quiétistes. XXIX, 245 et suiv. *Voy.* MYSTIQUES, QUIÉTISME.

MOLLESSE. Elle est l'ennemie du gouvernement. XXV, 250.

MONACO (Louis Grimaldi prince de) est nommé ambassadeur à Rome. XXVIII, 576. L'abbé Bossuet l'instruit de tout ce qui s'étoit passé dans l'affaire de M. de Cambrai. 385. Son départ de Paris : ce que lui dit Louis XIV.

XXIX, 154. Son arrivée à Rome. 337. Ses bonnes dispositions pour l'abbé Bossuet. *Ibid.* 342.

MONARCHIE. C'est la forme de gouvernement la plus commune et la plus ancienne. XXV, 206. La plus naturelle et la meilleure. 207. La monarchie héréditaire est la meilleure de toutes. 208. Ses avantages. *Ibid.* Les femmes doivent être exclues de la succession. 210.

Jurieu avance cette téméraire proposition : qu'on ne voit aucune érection de monarchie qui ne se soit faite par des traités où les devoirs réciproques des souverains et des sujets sont exprimés. Il ne cite aucun de ces prétendus traités. On lui prouve le contraire. XIV, 320.

MONASTÈRES. Quelles raisons permettent d'en sortir. XXVII, 370. Les ornements mondains n'y conviennent pas. 621. Les grands monastères doivent être fermes dans les observances. 655. *Voy.* RELIGIEUSES.

Cromwel fait la visite des monastères d'Angleterre, comme vicaire général du Roi. XIII, 16. Cette visite est suivie de la suppression de ces monastères, dont le Roi s'approprie les revenus, et dont il vend ensuite les biens à bas prix aux gentilshommes de chaque province. 17.

MONDE. Ce que c'est. IX, 15 ; X, 538, 155, 180 et suiv. Image du monde, de sa confusion apparente et de sa justesse cachée. VIII, 202. Désordres qui règnent dans le monde. *Ibid.* Conséquence que le libertin en tire. 203. Jugement de Salomon considérant les désordres du monde. *Ibid.* Fin des désordres apparents que Dieu laisse dans le monde. 204. De quelle manière le monde enseigne sa doctrine. 81. Ses promesses trompeuses. 224. Quel est le fondement de ses maximes. 608. Ses jugements pleins de bizarrerie. *Ibid.* Avec quelle bizarrerie il donne et ôte ses joies. IX, 172. Servitude où nous jettent ses biens. VIII, 218. Néant des grandeurs du monde. XXVII, 411. Combien elles sont méprisables entre les mains des impies. VIII, 211. Engagement que nous avons pris dans le baptême de renoncer au monde. VIII, 615. Il faut le condamner sans réserve. IX, 312. Combien nous avons de sujets de le quitter. 162. Mépris que les philosophes ont fait du monde. 163. Il ne faut pas s'embarrasser de ses accueils. XXVII, 265 et suiv. Guerre déclarée entre Jésus-Christ et le monde. XI, 221. Jugement et condamnation du monde dans la Passion du Sauveur. VIII, 608. Le monde jugé par le jugement qu'il porte de Jésus-Christ. V, 489.

Le monde est incapable de recevoir le Saint-Esprit. VI, 206 et suiv. Son injuste haine contre Jésus et ses disciples. 245. Le Saint-Esprit le convaincra d'incrédulité. 253; d'injustice. 257 ; et d'iniquité dans son jugement. 258. Jésus-Christ ne prie pas pour lui. 297. Qu'est-ce que le monde ? 309. Jésus et ses disciples n'en sont pas. 310. Le monde ignore la justice de Dieu. 330, 331. Vanité des jugements du monde. 359 et suiv. Défense d'aimer le monde. 379 et suiv. On n'y voit que la triple concupiscence dont parle saint Jean. 381 et suiv. 388 et suiv. 394 et suiv. 402 et suiv. Le monde n'est qu'une ombre qui passe. 438 et suiv. Exhortation aux divers âges de la vie à ne point aimer le monde et sa concupiscence. 444 et suiv.

La cour est la partie la plus dangereuse du monde. XI, 219. En quoi le monde paroît grand. 222 et suiv. Il est rempli d'illustres malheureux. X, 173. Ses maux plus réels que ses biens. XI, 108. Erreur de croire qu'on ne peut faire son salut dans le monde. 235; et qu'on n'y peut mener une vie chrétienne. X, 327. Maximes du monde sur la manière de s'avancer; sur les injures. IX, 256. Sa fausse modération. XI, 50. L'honneur du monde re-

présenté dans la statue de Nabuchodonosor. VIII, 620. Portrait de la vie d'un homme du monde. VIII, 216. Sa destinée. 224.

MONDE physique. Idée de son mécanisme par Leibniz. XVII, 123. *Voy.* CRÉATION.

MONOTHÉLITES. Artifices de ces hérétiques. XXIII, 101. Leur condamnation. 102, 103. La tradition a toujours admis deux volontés en Jésus-Christ. XVII, 174. *Voy.* NESTORIUS.

MONTAIGNE (Michel de). Effet pernicieux de ses sentences. VII, 64.

MONTBRUN (Charles du Puy, dit). Paroles insolentes de ce Réformé. Qu'en temps de guerre tout le monde est compagnon, et qu'il ne reconnoît pas Henri III pour son roi. XIV, 383.

MONTE (Pierre de), évêque de Bresce, met la décision du concile avant celle du pape dans les choses de la foi. XXI, 636.

MONTERBY (Yolande de). Oraison funèbre de cette abbesse. XI, 185. Sa naissance illustre. *Ibid.* Ses vertus. 189 et suiv. Avec quel zèle elle soulageoit les pauvres. 190.

MONTESPAN (Françoise-Athénaïs de Rochechouart, marquise de). Bossuet lui rendoit visite par ordre du Roi, pour la porter à Dieu. 47 et suiv. Elle étoit touchée des vérités qu'il lui proposoit : son goût pour les bonnes œuvres. 48.

MONTFAUCON (Bernard de), bénédictin. Bossuet avoit reçu avec plaisir son livre *de la vérité de l'histoire de Judith;* et l'assure de son estime. XVI, 255. Ce religieux envoie à Bossuet des preuves de l'authenticité des livres deutérocanoniques. 545.

MONTGAILLARD (Pierre-Jean-François de Percin de), évêque de Saint-Pons. Démêlés de ce prélat avec les Récollets de son diocèse. M. de la Broue accommode cette affaire. XXVIII, 161, 165. Un livre de ce prélat est déféré à Rome. 493. Il y défère lui-même un livre sur l'Eucharistie. *Ibid.* Diverses affaires qu'a ce prélat. 443, *note* **.

MONTLUC (Jean de), évêque de Valence, grand homme, selon Burnet, qui avoue l'excessive incontinence de Montluc, ses emportements et son avarice, sans le blâmer. XIII, 7. Ce prélat fait au colloque de Poissy de vains discours sur la réformation des mœurs. Il étoit marié. Les désordres de sa vie éclatèrent d'une manière scandaleuse en Irlande. 170.

MONTSON (Jean de), dominicain, censuré par la Faculté de Paris, appelle au pape. XXI, 156.

MORALE. Tableau de la morale chrétienne. Caractère de ceux qui la contredisent. Science nécessaire à la vie humaine. XXV, 3. Son but et sa définition. *Ibid.*

MORT. Elle est la peine du péché. V, 110; IX, 77. Sa tyrannie. VIII, 133. Pronostics de la mort. X, 546. Ses terribles effets sur les corps. XI, 182 et suiv. Elle confond l'arrogance humaine. 192. Répugnance de l'homme pour la mort. X, 15. Combien il est peu soigneux d'y penser. VIII, 399. Comment les Chrétiens doivent la considérer. XXVII, 502. Est-il permis de la desirer. 171 et suiv. 729. La mort doit nous porter à nous humilier devant Dieu. 509. Ce qu'il faut faire pour avoir la confiance à ce dernier moment. 234. Ne pas attendre la mort pour s'y préparer. XI, 79, 162. Elle met fin aux

péchés. 76. Elle commence à nous revêtir, et nous donne les biens véritables. 46. Vivre en juste pour mourir en juste. 183. La nature et la grâce établissent la nécessité de mourir. x, 71. Trois principes de la mort de notre Seigneur. IX, 120. Mort de Marie surnaturelle. x, 71 et suiv. Mort de l'homme de bien. 50 et suiv. Mort d'un mauvais riche. VIII, 232. Celle des impies toujours précipitée. XI, 183. La mort du péché plus redoutable que celle du corps. VII, 85. *Voy.* CORPS.

Prières pour servir de préparation à la mort. VI, 536 et suiv. Le chrétien à la vue de la mort adore Dieu qui le punit. *Ibid.* Il attend sa délivrance et adore son libérateur. 537. Il s'unit à l'agonie du Sauveur. 544. Courtes prières aux approches de la mort. 545. Actes pour se disposer à bien mourir. 548. Sentiments du chrétien touchant la vie et la mort, tirés du *Chap.* V *de la seconde épître aux Corinthiens.* 564. *Voy.* EXTRÊME-ONCTION.

MORTIFICATION. Elle est éteinte par les Quiétistes. XVII, 479. Elle est nécessaire en tout état. 496, 666. Elle rend la mort familière à l'homme. XVII, 98.

MORTS. Les fidèles ne doivent point s'affliger sur les morts comme les Gentils qui n'ont point d'espérance. XXVI, 13 et suiv. Raisons qui nous obligent à bien espérer du salut des fidèles qui meurent dans l'Eglise. *Ibid.* Cette espérance ne doit pas flatter la confiance folle et téméraire des chrétiens mal vivants. 14. Il est permis de verser des pleurs à la mort des chrétiens, mais des pleurs qui soient bientôt essuyés par la foi et par l'espérance. *Ibid.* On doit nommer les ecclésiastiques avant les seigneurs au *Memento* des morts. 263. Origine de la prière pour les morts parmi les Juifs. 530.

La prière pour les morts prouvée par la tradition. XVI, 49. Elle est reconnue par une partie des Protestants. 604, 629, 697, 749; XVII, 33.

MORUS (Thomas), chancelier d'Angleterre, et l'un des plus grands hommes de ce royaume, mis à mort par Henri VIII, pour n'avoir pas voulu reconnoître sa primauté ecclésiastique. XIII, 14.

MOULIN (Pierre du), ministre de France, propose de faire une nouvelle confession de foi, commune à tout le parti de la Réforme opposé au luthéranisme, d'y dissimuler les dogmes dont on ne pouvoit convenir, et de s'expliquer sans condamner la présence réelle, ni l'ubiquité, ni la nécessité du baptême. XIII, 382, 383. Le synode de l'Ile de France applaudit à ce projet. 385. Du Moulin envoie au synode de Dordrect son avis sur la doctrine d'Arminius, et établit l'inamissibilité de la justice et la certitude du salut. 448.

MOURANTS. L'Eglise leur fait professer que l'unique espérance est en Jésus-Christ. XV, 220. Pourquoi on leur présente la croix. *Ibid.* Exhortation que leur fait l'Eglise. 221. Foi qu'elle exige d'eux. 222.

MOUSON (Concile de). Les évêques français y excluent Hugues du siége de Reims, malgré l'ordre du pape. XXI, 499 et suiv.

MOYA (Matthieu de), déguisé sous le nom d'Amédée Guiménius; son livre est censuré par la Faculté de Paris. XXI, 177, *note* *.

MOYENS. Explication des moyens de preuves tirés de la nature des choses. XXV, 140 et suiv.

MUGNOS (Gilles), successeur de Pierre de Lune, sous le nom de Clément VIII, abdique la papauté : ce qui s'observa en cette occasion. XXI, 60.

MUIS (Simon de), professeur d'hébreu au collége royal à Paris. Estime que Bossuet faisoit de son *Commentaire sur les Psaumes*. XXVI, 260.

MUNCER (Thomas), pasteur des Anabaptistes. Luther lui reproche de prêcher sans mission, et le condamne par ce seul endroit. XII, 394.

MUZZARELLI (Alphonse), théologien romain, dans son livre *de l'Autorité des Conciles*, contredit quelques assertions de Bossuet. XXI, 202, *note**, 213, *note **, 215, *note **, 219, *note **, 231 et suiv. *note **, 235, *note **.

MYSTÈRES. Leur incompréhensibilité. IV, 82. Ceux du christianisme, outre le fond qui fait l'objet de notre foi, ont encore leurs effets salutaires. IX, 78.

MYSTICI IN TUTO, sive de sancta Theresia aliisque piis Mysticis vindicandis. XVIII, 545.

MYSTIQUES (auteurs). Avec quelle précaution on doit lire leurs livres. XXVII, 81, 361. Leurs erreurs sur l'amour divin. 84. Leurs raffinements. 462 et suiv. 486. Manière de les entendre. XXIX, 93. Aux termes de M. de Cambrai, ils sont des téméraires et des fanatiques. XVIII, 554. Vaines réponses pour se justifier. 555. Il leur impute une hérésie. 565 et suiv. Il s'écarte de leur sentiment. 561.

Exagérations des Mystiques. XVII, 364 et suiv. Erreur de ceux de nos jours. 333 et suiv. 371. En quoi consiste l'erreur des nouveaux Mystiques. XXVII, 724. Ce que les faux Mystiques disent pour justifier leurs écarts. 382. Leur doctrine supprime l'union avec Jésus-Christ en qualité d'homme Dieu. 389. Leur artifice pour éluder la foi explicite en Jésus-Christ. 393. Leur doctrine sur les attributs divins. 397. Leurs raisons pour supprimer les demandes dans l'oraison. 417, 418. Leurs équivoques sur les actes envers Jésus-Christ. 422. Leur abandon prodige d'indifférence. 426. Selon eux, les Psaumes et le Pater ne sont pas pour les parfaits. 430. Leur excessif abandon diminue en eux l'horreur du péché. 439. Est-il vrai que l'oubli du péché soit une marque qu'il est pardonné? 442. Leur règle pour connoître la volonté de Dieu. 445. Ils éteignent l'esprit de mortification et de vertu. 479. La tradition de l'Eglise opposée à leur doctrine. 481. Les fondements de leur doctrine détruits par la véritable notion de l'oraison passive, appuyée sur la doctrine des saints. 531. Leur étrange erreur, de rendre cette oraison commune et même nécessaire. 538. Ils sont confondus par saint François de Sales. 605. Leurs propositions condamnées au concile de Vienne dans celles des Béguards. 610 et suiv. et par Rusbroc, Taulère, etc. 615. Caractère affreux des faux Mystiques; pourquoi omis. 617. Abus de leur doctrine sur l'abandon. 642. Leur fausse simplicité. 658. Condamnés à Rome et ailleurs. 332, 345; XVIII, 20 et suiv. Les nouveaux Mystiques veulent trouver dans saint Clément l'homme passif dont ils parlent. 59, 84, 112. *Voy.* GNOSE. Leurs erreurs. 231. Leur système n'est fondé que sur une fausse métaphysique. 237. Grands inconvénients de ce système. 633. Prétendue mortification des nouveaux Mystiques à l'égard de Dieu. XXVII, 444. *Voy.* AMOUR NATUREL, AMOUR PUR, DÉSESPOIR.

N

NABUCHODONOSOR II, roi de Babylone, prend une première fois Jérusalem, et transporte à Babylone une partie de ses habitants. XXIII, 168. Il prend Jérusalem pour la seconde fois, détruit le temple, et en donne le trésor au pillage. 169. Pendant qu'il admire sa grandeur, Dieu le frappe, lui ôte l'esprit, et le range parmi les bêtes. 171.

NAISSANCE. Trois vices de la nôtre. X, 125. Elle a des marques indubitables de notre commune foiblesse. XI, 191. Une religieuse de grande naissance doit l'oublier. XXVII, 555. Bossuet préfère pour la vie religieuse les personnes de naissance. 559.

NATHANAEL est amené par saint Philippe à Jésus-Christ. V, 365.

NATIVITÉ de la sainte Vierge. Sermons pour cette fête. IX, 447 et suiv. Combien elle est glorieuse pour Marie. 476. Elle est, dans sa nativité, un Jésus-Christ ébauché. 449. Cette nativité est la fête des hommes. 498. Biens qu'elle nous apporte. 502. *Voy.* NOEL.

NATURE. Ce qu'on entend par ce mot. XXII, 183. Nature innocente et nature corrompue ; différence de ces deux états, d'après les principes donnés sur la liberté. 305. Pourquoi le Fils de Dieu s'est revêtu de la nature humaine. IX, 326. Dans la nature, tout est individuel et particulier. XXV, 30.

NAVARRE. *Voy.* AZPILCUETA.

NAZARRI (François), auteur de la traduction italienne du livre de l'*Exposition:* ce qu'il étoit. XXVI, 55.

NÉANT. Combien absurde qu'il y ait un seul moment où rien ne soit: XXII, 195 et suiv. Combien l'âme répugne au néant. 255. Le néant est l'origine des créatures. VIII, 42. Néant de l'homme. 402.

NÉCESSITES de la vie. Avec quels soins paternels la Providence y pourvoit. VIII, 330.

NÉERCASSEL (Jean de), évêque de Castorie, vicaire apostolique en Hollande. XXVI, 56. Sa lettre à l'abbé de Pontchâteau, au sujet du livre de l'*Exposition.* Plaisir qu'il a éprouvé à le lire. Il le fait traduire en hollandais, et en feroit une version latine, s'il n'espéroit que l'auteur se chargeât lui-même de ce soin. *Ibid.* Il indique quelques endroits qu'il croit susceptibles d'explication ou de correction. *Ibid* et suiv. Il fait l'éloge de Bossuet, et loue sa bonté. 57. Son respect pour l'illustre prélat l'empêche de lui écrire, de peur de lui enlever un moment au milieu de ses utiles travaux. 59. Il approuve les explications que Bossuet avoit données à certains endroits de son livre, et lui annonce qu'une traduction hollandaise en est achevée. *Ibid.* Il lui demande la traduction latine de ce livre : qu'il donnera tous ses soins pour qu'elle soit bien imprimée. 63. Il compose quatre traités sur le culte des

saints, qu'il envoie à Bossuet. 60. Ses excuses de ce que la traduction latine de l'*Exposition* a été si mal imprimée. 104. Il offre de faire traduire en hollandais l'*Avertissement* que Bossuet avoit ajouté à son livre dans une nouvelle édition, et desire que cet Avertissement soit traduit en latin par l'abbé Fleury. 115. Eloges qu'il fait du *Discours sur l'Histoire universelle;* soumet à Bossuet ses moyens de faire passer dans le Nord son livre de l'*Exposition;* l'exhorte à répondre à un livre de Spanheim, et lui annonce le prodigieux débit du livre de Jurieu, intitulé : *la Politique du Clergé de France*. 119. Sa réfutation par Arnauld. *Voy.* ARNAULD. Il avoit composé un petit ouvrage sur l'*Amour pénitent*, afin de porter les fidèles à entrer dans la voie étroite du salut. 152. Succès de cet ouvrage en plusieurs pays. 153. Il craint les murmures de la Pénitencerie romaine contre son livre, au sujet de ce qu'il contient sur l'usage des clefs; motifs qui le rassurent. 154. Bossuet lui demande des renseignements sur un livre intitulé : *Traité des Billets*. *Ibid.* Il satisfait à sa demande, et lui explique la coutume des négociants de Hollande sur le prêt. 155.

NÉGLIGENCE. Ses suites funestes. VII, 124 et suiv. Combien elle est coupable dans un prince : maux dont elle est la cause. XXII, 23, 37.

NEHÉMIAS rebâtit Jérusalem. XX , 43. Il réforme les abus. 44. Son amour pour sa patrie. XXV, 176. Il soulage le peuple accablé. 224. Sa fermeté. 248. Ses soins pour le culte de Dieu. 374. Il est le modèle des bons gouverneurs. 508.

NEMROD est le premier des conquérants. XXIII, 9, 10, 129.

NERFS. *Voy.* CORPS.

NÉRON, empereur, commence la guerre contre les Juifs, et la persécution contre les Chrétiens. Il fait mourir saint Pierre et saint Paul. XXIII, 74, 221. Il se tue lui-même. 74. Monstre du genre humain. VII, 316.

NESMOND (Henri de) évêque de Montauban. Son Mémoire sur les moyens de ramener les nouveaux convertis. XXVI, 411 et suiv.

NESTORIUS, patriarche de Constantinople, divise la personne de Jésus-Christ. XXIII, 94. Il est condamné par le pape saint Célestin, ensuite par le concile d'Ephèse. XXI, 196. Ce concile observa envers lui les formes canoniques. XIX, 460. Son erreur alloit à nier la divinité de Jésus-Christ. 471. La manière dont il la nioit ne pouvoit être dissimulée. 473; et ce n'étoit point, comme le dit Dupin, une dispute de mots. 475. Pente de l'abbé Dupin à excuser l'hérésiarque et ses partisans. 502.

Les Nestoriens sont mis par Jurieu au nombre des sociétés vivantes, quoiqu'ils renversassent le fondement de la foi, non directement, selon lui, mais seulement par des conséquences. XIV, 112. Leur schisme est le plus ancien dans le christianisme ; ce qui n'empêche pas de les confondre, en leur montrant l'époque de leur rupture. XV, 19.

NEUSTADT (Christophe Royas de Spinola, évêque de). Ses talents, ses tentatives pour réunir les Protestants d'Allemagne. XVI, 538 et suiv. Il reçoit à ce sujet des pleins pouvoirs de l'empereur Léopold. 548. Ce que dit Leibniz de ses négociations. XVII, 94 et suiv.

NICAISE (l'abbé) chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. Bossuet lui écrit au sujet des ouvrages de M. Spon. XXVI, 111; sur quelques autres écrits. 122, 190.

NICÉE (concile de), premier œcuménique. Quelques uns croient qu'il jugea la question de la rebaptisation. XX, 51. Ses décrets contre les Ariens tirèrent leur force du consentement commun. XXI, 192. Osius y préside au nom de saint Sylvestre. *Ibid. note* *. Le concile ne demande pas la confirmation du Pape. 276.

L'addition faite à son symbole par le concile de Constantinople, pour condamner une nouvelle hérésie, qui nioit la divinité du Saint-Esprit, n'est pas une variation ; et les Protestants ne peuvent s'en autoriser pour défendre les variations de leurs Confessions de foi. XII, 458. Jurieu prétend que ses idées sur l'Eglise sont les mêmes que celles du concile de Nicée, qui, selon lui, ne rejeta pas de la communion de l'Eglise tous les hérétiques ; en quoi il se contredit lui-même. XIII, 549 et suiv. Ce concile a été formé contre les principes du ministre, qui veut que les sectes hérétiques aient voix délibérative dans les conciles. 573. Il croit trouver l'inégalité du Père et du Fils dans ces paroles du symbole : *Dieu de Dieu, lumière de lumière.* Les Pères qui avoient assisté à ce concile, ont compris ces paroles tout différemment du ministre. XIV, 500. Il soutient aussi que ce concile a enseigné deux nativités du Verbe. Cette erreur réfutée par saint Athanase. 506 et suiv. Jurieu fait même admettre aux Pères de Nicée trois nativités du Fils. 513.

Le second concile de Nicée septième général, admet après examen les lettres du Pape Adrien. XX, 64 et suiv. XXI, 247 et suiv. Il ne demande point de confirmation au Pape. 283. Les Français refusent de le recevoir. 247, 249. *Voy.* FRANCFORT.

NICODÈME. Jésus lui explique la renaissance spirituelle. VI, 79.

NICOLAS Ier (saint), pape, marque exactement les bornes des deux puissances, dans sa lettre à Michel III. Il n'est point auteur du canon *Omnes*, cité par Gratien, non plus que Nicolas II. XX, 214. Il excommunie Lothaire, mais ne parle pas de le déposer. 277. Réponse peu exacte qu'il donne aux Bulgares touchant le baptême. XXI, 389.

NICOLAS III. Sa bulle *Exiit*, touchant la règle de saint François. XXI, 396.

NICOLAS V reçoit Félix et les évêques du concile de Bâle, comme catholiques. XXI, 139 et suiv.

NICOLE (Pierre). Bossuet aimoit à recevoir des marques de son amitié et de son approbation. XXVI, 261. Il prioit Dieu qu'il le conservât pour soutenir la cause de son Eglise, dont ses ouvrages lui paroissoient un arsenal. 262.

NINIVE. Sa fondation. XXIII, 9. Sa grandeur. 16. Elle est prise et détruite. 29. Vivacité de la douleur des Ninivites à la prédication de Jonas. IX, 300.

NINUS, fils de Bel, fonde le premier empire des Assyriens. XXIII, 16.

NOAILLES (Louis-Antoine de), évêque de Châlons, puis archevêque de Paris et cardinal. Bossuet se réjouit de sa nomination à l'archevêché de Paris. XXVII, 457. M. de Noailles approuve le livre des *Réflexions morales*. IV, 4. Il est accusé de Jansénisme par l'auteur du *Problème ecclésiastique*. 7. Ce que c'étoit que ce libelle. XXIX, 148. Bossuet défend M. de Noailles. IV, 7. Il lui envoie une correction pour l'*Avertissement* sur le livre des *Réflexions morales*, et se réjouit de le voir appelé à défendre la doctrine de

saint Augustin. XXVI, 328. Bossuet compose pour lui l'*Instruction pastorale sur la grâce et la prédestination*. IV, 643, 699. Il envoie cette *Instruction* à Rome au nom de M. de Noailles. XXVIII, 137. Combien il desiroit la voir approuvée. 139, 142, 145, 149. Le cardinal Casanate en est satisfait. 145, 150.

M. de Noailles est chargé d'examiner les écrits de Fénélon et de Madame Guyon sur l'oraison. XIX, 20. Il approuve le livre de Bossuet sur les états d'oraison. XVII, 359. Il se déclare avec Bossuet et l'évêque de Chartres contre le livre des *Maximes des Saints*. XVIII, 179. Fénélon veut le détacher de Bossuet. XXVIII, 176. Lettres de M. de Noailles à l'abbé Bossuet, relativement à l'affaire du Quiétisme. 356, 414, 418, 432, 447, 460, 467, 473, 479, 488, 491, 519, 530, 553, 559, 566, 619, 641, 649, 659, 668; XXIX, 5, 30, 41, 51, 62, 75, 110, 122, 129, 140, 156, 182, 191, 216, 233, 258, 341. Il est jaloux de l'évêque de Meaux. XXVIII, 618.

Bossuet le félicite de sa promotion au cardinalat. XXVI, 348. Ce cardinal préside l'assemblée du clergé de 1700. IV, 575. L'évêque de Meaux l'engage à défendre l'épiscopat contre l'entreprise du chancelier. 619, 622, 630, 633. *Voy.* BOSSUET, FÉNÉLON, GUYON, PONCHARTRAIN, SIMON.

NOBLESSE. Quelle est la véritable. X, 123 et suiv. De quelle sorte la noblesse est recommandable. XI, 194. Noblesse de l'homme. VII, 306.

NOÉ, ou le déluge, seconde époque de l'histoire. XXIII, 8. Noé est seul réservé avec sa famille pour la réparation du genre humain. 7. Il partage la terre entre ses trois enfants. 9. De quoi Noé étoit la figure. VII, 417.

NOEL. Elévations sur l'étable et la crèche. V, 255. L'ange annonce Jésus aux bergers. 256. Marques pour le reconnoître. 258. Commencement de l'Evangile. 261. Les bergers à la crèche. 262. Silence et admiration de Marie. 263. Instruction sur le mystère de ce jour. IV, 153. Sujets de méditation pour cette fête. XXVII, 180, 327. Sur les trois messes de ce jour. 328. Pensées pieuses sur cette fête. 344, 465. *Voy.* JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR, VERBE.

NOGUIER, ministre protestant, attaque le livre de l'*Exposition* : il avance que Bossuet adoucit, exténue les dogmes de sa religion. XII, 2. Il accuse les Catholiques d'idolâtrie; les compare aux Manichéens, Ariens, etc. 114.

NORIS (Henri), cardinal, envoie à Bossuet son *Apologie des Moines de Scythie*. XXVIII, 108. Estime qu'en fait Bossuet. 110. Eloges qu'il donne aux dissertations de ce cardinal. 111. Il le soupçonne d'un peu de froid à son égard. 132. Ce qu'il pense du livre de Fénélon. 352 et suiv. Il est choisi avec le cardinal Ferrari pour présider aux conférences des examinateurs de ce livre. 364. Expédient proposé par ce cardinal pour abréger. 494. L'abbé Bossuet le voit pour cette affaire. 638, 655, 662. Ce cardinal désapprouve les lettres de Fénélon à l'évêque de Chartres. 678. Comment il s'explique dans les Congrégations. XXIX, 43. Altercation entre lui et le cardinal de Bouillon. 172. Il est un des rédacteurs du Bref contre le livre des *Maximes*. 178.

NOURRITURE, y éviter la délicatesse. XXVII, 169. *Voy.* CORPS.

NOUVEAUTÉ. Amour incroyable de la nouveauté; son origine. IX, 542. Ses effets. *Ibid.* Quelle nouveauté nous représente l'Eglise dans le mystère du Verbe fait chair. 543 et suiv. 549 et suiv.

NOUVELLES DU MONDE. Quand on en peut parler. XXVII, 753.

NOUVELLES CATHOLIQUES. Manière de les instruire. XXVII, 616. La patience et la douceur sont le seul moyen de les gagner. 624. *Voy.* CATHOLIQUES.

NOVATIEN, anti-pape. Son schisme éteint par le consentement commun. XX, 76.

NOVICES. Avis pour leur conduite. XXVII, 434, 471, 552, 554, 555, 639. Ce qu'il faut pratiquer étant novice. 197, 201.

NUMA POMPILIUS, roi de Rome, règle les mœurs et la religion. XXIII, 26, 403.

O

O. C'est le cri du cœur, toute l'éloquence s'y trouve. XXVII, 180.

OATÈS, ministre protestant, accuse faussement les Catholiques anglais d'une conspiration. XX, 456, *note* *.

OBÉISSANCE. Sa nécessité dans la vie religieuse. XXVII, 607. Elle en est le fondement. X, 395. La perfection. XXVII, 726 et suiv. Ses fruits les plus salutaires sont souvent les plus amers. 733. Ne se point conduire par les livres, mais pas pure obéissance. 752 et suiv. Ses avantages. XI, 310 et suiv. Ses effets. 311; XXVII, 407. La grâce du salut y est attachée. 207. Elle doit être intérieure. X, 405 et suiv. Doit régler les dispenses. XXVII, 558. Exemple d'obéissance dans les personnes qui concourent à la présentation de Jésus-Christ au temple. X, 33. Joie qu'a Bossuet de l'obéissance des religieuses dont il est chargé. XXVII, 613.

L'obéissance est due au Pape, à moins que ce qu'il ordonne ne soit contre la foi. XX, 82 et suiv. Les évêques lui promettent obéissance suivant les Canons. XXI, 357 et suiv. L'obéissance promise au Pape dans la profession de foi de Pie IV, ne suppose pas son infaillibilité. 580 et suiv.

Quelle est l'obéissance que les sujets doivent au prince. XXV, 322. Elle ne doit être altérée par aucun prétexte. 326. L'impiété des princes et la persécution n'en dispensent pas. 328.

OBJET. Chaque objet a son idée que lui répond dans l'esprit. XXV, 22. Un même objet peut être considéré diversement. *Ibid.* Ainsi considéré, il se multiplie en quelque façon et multiplie les idées. *Ibid.* Divers objets peuvent être considérés sous une même raison et être entendus par une seule idée. *Voy.* JOIE.

OBLATION (l') de l'Eucharistie retranchée dans la messe luthérienne. XII, 492. Comment l'oblation profite à tout le monde. 495. *Voy.* MESSE. En

quel sens on offre dans la messe pour la rédemption du genre humain. Les ministres contraints d'approuver ce sens. 596.

OBRECHT (Ulric), préteur royal de Strasbourg, fait abjuration entre les mains de Bossuet : lui donne des éclaircissements sur diverses matières pour ses ouvrages contre les Protestants. XXVI, 513.

OCHIN (Bernardin), moine apostat et marié, ennemi déclaré de la divinité de Jésus-Christ, appelé en Angleterre pour en réformer l'Eglise. XIII, 55. *Voy.* RÉFORMATION ANGLICANE.

ŒCOLAMPADE (Jean) prend parti pour Carlostad contre Luther dans la dispute sacramentaire. XII, 421. Il étoit, comme Mélancton, fort modéré. Son caractère : sa piété tendre. Il se fait religieux dans un âge mûr ; sort de son monastère, prêche la Réforme et se mortifie à la mode des nouveaux Réformés, en épousant une jeune fille. 427 et suiv. Au lieu de son ancienne candeur, il ne montre plus que dissimulation et artifice, et meurt accablé des coups du diable, selon Luther. 509. Il avoit averti Bucer que ses équivoques de *la présence réelle sacramentale* étoient une pure illusion. Les Suisses s'échauffent en sa faveur contre Luther. 516. Sa conférence avec les Vaudois, qu'il engage dans la nouvelle Réforme. XIII, 298. Il croit qu'on peut prier les saints de prier pour nous, et en obtenir des secours. XIV, 180.

ŒUVRES. Celles de Dieu, selon Luther, quand elles seroient toujours laides, sont d'un mérite éternel ; au lieu que celles des hommes, quoique belles en apparence, sont des péchés mortels. XII, 376 et suiv. Le mérite des bonnes œuvres a sa source dans la charité habituelle. XXVI, 243. Ce mérite provient de la grâce sanctifiante qui est donnée gratuitement au nom de Jésus-Christ. Erreurs graves qui nous imputent les Protestants sur cette matière. XII, 48 et suiv. La nécessité des bonnes œuvres condamnée tout d'une voix, par les Luthériens, dans l'assemblée de Vormes. XIII, 97. Les Luthériens, en niant leur nécessité, condamnent cette proposition : *Les bonnes œuvres sont nécessaires au salut.* Jurieu dit qu'il déteste cette erreur, et pourtant la tolère dans les Luthériens. XIV, 97. De la justification par les œuvres. XV, 260. Du mérite des bonnes œuvres. 270. Sentiments de l'ancienne Eglise sur cette matière : erreurs de Pélage. *Ibid* et suiv. Doctrine du concile de Trente sur le mérite des œuvres. 275 et suiv. Quelle est la nature du mérite de nos œuvres. 280 et suiv. Du mérite que l'Ecole appelle de condignité. 283. Les bonnes œuvres des justes sont-elles pures de tout péché et agréables à Dieu ? XVI, 603 et suiv. 628 et suiv. 655 et suiv. Leur mérite. 484, 604, 630, 656, 679, 722 ; XVII, 13. Leur nécessité pour le salut. 606, 631, 657, 728. Les œuvres satisfactoires sont admises dans la Confession d'Ausbourg. XII, 479.

OFFICE divin. Explication des choses qui s'y répètent le plus souvent. IV, 211 et suiv. Les principaux Psaumes, Cantiques et Hymnes qui s'y chantent, traduits en français par Bossuet. 256 et suiv. Sagesse de l'Eglise dans la distribution des divers Offices, où tous les mystères des deux Testaments sont célébrés et renouvelés, avec une pieuse commémoration des saints hommes qui ont été sanctifiés par ces mystères. *Voy.* BRÉVIAIRE.

OISIVETÉ. Combien elle est nuisible aux Etats. XXV, 490.

OKAM, moine schismatique, est, suivant quelques uns, l'auteur du sentiment soutenu depuis par les docteurs de Paris à Constance. XX, 48.

OLIER (Jean-Jacques), curé de Saint-Sulpice à Paris. Eloges que lui

donne Bossuet : il l'appelle en témoignage sur la suspension des puissances dans l'oraison. XVIII, 562. Il le range parmi les bons *spirituels*, XXVII, 153. Il demande des éclaircissements sur deux de ses lettres. XXVIII, 106.

OLYMPIADES. Elles tirent leur nom des jeux Olympiques. XXIII, 23.

ONCTION en Jésus-Christ. VIII, 212. Ce n'est autre chose que la divinité. VII, 177. Elle lui a été donnée par le Saint-Esprit. VIII, 213. Quel en est l'effet ? 214. Elle doit nous inspirer deux vertus principales. 215.

La Réforme anglicane ôte du sacrement de l'Extrême-Onction l'onction, qu'elle dit introduite dans le dixième siècle, quoique le saint pape Innocent en ait parlé dans le quatrième. *Voy.* EXTRÊME-ONCTION. XIII, 59.

OPÉRATIONS. *Voy.* ÂME, ENTENDEMENT, ESPRIT, SENS.

OPINION. Sa définition. XXII, 75. Son ascendant sur les hommes. VIII, 171.

OPPOSÉS. Aristote marque quatre sortes où les choses sont opposées l'une à l'autre. XXV, 65 et suiv.

OPTAT (saint), évêque de Milève, enseigne que l'Eglise est dans l'Etat, et qu'on doit prier pour le prince, même païen. XX, 289 et suiv.

ORAISON. Ses règles enseignées par les apôtres et les Pères. XVII, 351 et suiv. Comment on en doit juger. 353 et suiv. Comment elle est cachée aux âmes simples. 354. Son éloge ; et difficulté d'en parler. 357. Comment l'oraison des solitaires étoit continuelle. 510. Moyen de la perpétuer. 512 ; même pendant le sommeil. 517. Comment l'oraison ne se connoît pas elle-même. 454 et suiv.

Différentes questions et avis sur cette matière. XXVII, 684 et suiv. 741 et suiv. Preuves de la bonne oraison. 691. Le discours n'est pas nécessaire dans l'oraison. 687, 702. Suivre l'attrait dans l'oraison. 745. Oraisons jaculatoires. 688.

Quelle est la meilleure manière de faire oraison. VI, 459 ; XXVII, 42, 117, 146, 347. Caractères de la véritable oraison. 222. En quoi elle consiste, et sa perfection. 354 et suiv. Défauts à éviter dans l'oraison. 419 et suiv. Quelle doit être la présence de Dieu dans l'oraison. 360. Conditions nécessaires pour faire une oraison agréable à Dieu. VIII, 307. Sa nature ; quel est celui qui ne prie pas. 299. Comment l'oraison est une espèce de mort. 306. C'est dans l'oraison que la gloire de Dieu éclate sur nous. 145. Union admirable qui se fait de l'âme avec Dieu dans l'oraison. X, 439. Pratique de l'oraison continuelle. XXVII, 137. Comment il faut considérer Jésus-Christ dans l'oraison. 152. On doit s'humilier dans l'oraison. XI, 100. Pourquoi on ne connoît pas ce qu'on y fait. XXVII, 162 et suiv. Il n'est pas besoin de le savoir. 187. Point d'oraison plus forte que celle qui part d'une chair mortifiée par la pénitence, et d'une âme dégoûtée des plaisirs du siècle. IX, 152. La miséricorde et la toute puissance de Dieu sujets d'oraison. XXVII, 47. Dangers des oraisons extraordinaires. 160. Ni Cassien, ni saint Jean Climaque ne parlent de l'oraison de quiétude. 449. Bossuet n'est pas contraire à cette oraison. 451, 467.

Origine de l'oraison passive ; explication des termes. XVII, 520. Ce que c'est précisément. 523. En quel sens elle est surnaturelle. 524. Sentiments de sainte Thérèse et du B. Jean de la Croix 525. L'état passif expliqué en six propositions. 524 et suiv. Le libre arbitre y agit. 529. Cet état est de peu de durée. 530. Cette oraison ne peut être commune à tous. 538 et suiv.

Toute perfection ne consiste pas dans cet état. 542. C'est une grâce gratuite, sans laquelle on ne peut se sauver. 543 et suiv. Où peut mener l'idée d'une perpétuelle passivité. 619.

S'opposer au livre des *Maximes des Saints*, ce n'est point mettre l'oraison en péril. XVIII, 272, 273. La perfection ne consiste point dans l'oraison de quiétude. 552 et suiv. Ce que c'est que l'oraison de quiétude et d'union. 545. La suspension de l'intellect y est surnaturelle et discontinue. 546. Extases et ravissements. 547. Sentiments de saint Jean de la Croix sur cette matière : 548 ; de saint François de Sales : 550 ; d'Alvarez : 551 ; de tous les Mystiques. 552. Les grâces extraordinaires d'oraison ne prouvent pas toujours la sainteté d'une âme. 553. La suspension des puissances de l'âme attestée par sainte Thérèse. 558. Niée par M. de Cambrai sans aucune preuve. 562. La foi ne souffre pas de cette suspension des puissances. 559. L'amour effectif peut être séparé de l'oraison de quiétude. 560. Crime de traiter de fanatisme ces dons extraordinaires d'oraison. *Ibid.* L'âme toujours active dans l'oraison, selon M. de Cambrai. 565. Force du libre arbitre. 566. Saint Bernard cité à faux. 567.

Méthode facile pour faire l'oraison de simple présence de Dieu. VI, 461.

ORAISON DOMINICALE. Explication de cette prière, IV, 88 ; VIII, 416 et suiv. Paraphrase de chaque demande appliquée à la pratique de la charité. 558.

L'oraison dominicale est supprimée par les Quiétistes. XVII, 430. Elle contient les demandes de la grâce et de la persévérance. 435. De la rémission des péchés. 442. Ce qu'on demande par le pain de chaque jour : 494 ; et par *votre règne arrive*, etc. 505. Doctrine de saint Augustin sur cette prière, XVIII, 4. Elle est expliquée par ce Père et par les prières de l'Eglise : III, 623 ; par saint Cyprien, Tertullien, etc. 625 et suiv.

ORAISONS FUNÈBRES. XI, 1 et suiv.

ORANGE (le second concile d') a défini qu'on doit demander la persévérance. XVII, 485 et suiv.

ORATEUR. Trois choses contribuent à le rendre agréable et efficace. XI, 370. *Voy.* PRÉDICATEURS.

ORATOIRE. Congrégation fondée par le cardinal de Bérulle. Quel en étoit le but et l'esprit. XI, 172 et suiv.

ORDINATION. Elle communique la plénitude du Saint-Esprit. XI, 221. L'ordination des pasteurs conservée dans l'Eglise romaine, de l'aveu de Luther. XII, 499. La forme de l'ordination réglée par le Parlement en Angleterre. XIII, 51. La validité des ordinations n'y est fondée que sur la formule de la liturgie d'Édouard VI. 186. Les frères de Bohême dérobent l'ordination dans l'Eglise catholique. 340.

ORDONNANCE *et Instruction pastorale sur les États d'oraison.* XVII, 327 et suiv.

ORDONNANCE *pour défendre la lecture du* nouveau Testament *de Trévoux.* III, 78 et suiv. *Ordonnances notifiées aux Ursulines de Meaux.* X, 376.

ORDRE (l') ne peut être exclu des sacrements communs à toute l'Eglise. XII, 58. Définition de ce sacrement : en quoi il consiste. IV, 23, 109.

L'ordre admirable qui paroît dans les choses humaines, considéré par rap-

port au jugement dernier : comparaison tirée de l'optique, qui rend cette vérité sensible. IX, 139.

ORGANES. *Voy.* CORPS, SENS.

ORGUEIL. Sa définition ; il cause notre ruine. VII, 289. C'est la maladie la plus dangereuse de l'homme. 184 ; X, 192, 291. Il monte toujours, et ne cesse jamais d'enchérir sur ce qu'il est. 219 ; XI, 67. Il a fait tomber les anges rebelles. VIII, 61. C'est la plus dangereuse et la plus pressante de toutes les passions. IX, 69. Nature de ce péché. XXVII, 383. Combien il est à craindre. IX, 71 ; XXVII, 468. Pensées sur l'orgueil. X, 531. L'amour propre est la racine de l'orgueil. VI, 403. Ce que l'orgueil ajoute à l'amour propre. 408. Description de la chute de l'homme, qui consiste principalement dans son orgueil. 409. Effets de l'orgueil. 411 ; XXVII, 171. Ses désordres. VII, 496. Comparaison de l'homme amoureux des louanges avec la femme infatuée de sa beauté. VI, 414. Dieu punit l'orgueil en lui donnant ce qu'il demande. 419. Comment il arrive aux Chrétiens de se glorifier en eux-mêmes. 425. D'où vient ce penchant de l'homme à s'attribuer le bien qu'il tient de Dieu. 427. Caractère d'un orgueilleux. IX, 209.

ORIGÈNE prouve la divinité de Jésus-Christ par le texte du psaume XLIV : *Sedes tua, Deus,* etc. I, 270. Il entend du péché originel ces paroles de David : *Ecce in iniquitatibus,* etc. 271. Estime que saint Jérôme faisoit de ses commentaires sur l'Ecriture. 377. Origène invoque l'ange du baptême. II, 93 et suiv. Il explique comment les martyrs concourent à la rédemption du genre humain. 96. Passage de ce Père sur les persécutions. 196. Autre passage sur l'obéissance due aux puissances séculières. XX, 458. Ses œuvres ont été autrefois défendues ; on peut les lire à cause de la piété qui y règne. XXVII, 266 et suiv.

L'origénisme est condamné par Théophile d'Alexandrie : son jugement est confirmé par le consentement commun et devient définitif. XXI, 340.

ORLÉANS. C'est où se fit la première paix des Calvinistes révoltés. XIV, 377. On y tint un synode pour entretenir la guerre. 393 et suiv.

OSIANDRE. (André), luthérien, invente l'*impanation* et l'*invination*. XII, 406. Il abandonne son église de Nuremberg, dans la crainte des peines dont menaçoit l'*Intérim,* et se retire en Prusse. XIII, 84. Sa doctrine prodigieuse sur la justification. *Ibid.* Il plaisantoit sur tout, et avoit, selon Calvin, l'esprit profane. Mélancton blâme son arrogance, ses rêveries et les prodiges de ses opinions. 85. Il trouble l'Université de Konisberg, où enflé de la faveur du prince, il publie hautement sa doctrine ; ce qu'il n'avoit osé faire du vivant de Luther. 86. On épargne ses erreurs dans l'assemblée de Vormes. Il en triomphe en Prusse, où il rend sa doctrine dominante. 97, 98.

OSIUS, évêque de Cordoue, distingue les droits des deux puissances. XX, 230. Il préside au concile de Nicée. XXI, 192, *note* *.

OTHON (saint), évêque de Bamberg, est attaché à l'empereur Henri IV, déposé. Le Pape ne l'en reprend pas. XX, 337 et suiv. Son vrai nom est *Udon*. 339 et *note* *.

OTHON, évêque de Frisingue, atteste la nouveauté du pouvoir que s'attribuoit Grégoire VII de déposer les rois. XX, 121.

OTHON Ier parvient à l'empire par le concours du Pape et des Romains. XX, 311.

OTHON IV est déposé par Innocent III. xx, 372.

OUIE. *Voy.* SENSATIONS.

OXFORD (concile d') tenu contre les Albigeois, appelés Poplicains. XIII, 257. *Voy.* MANICHÉENS.

OZIAS, roi de Juda, règne avec gloire. XXIII, 23. Il est frappé de lèpre pour avoir entrepris sur les droits du sacerdoce. *Ibid.* XXV, 376, 528. Il fut toujours roi. XX, 170.

P

PAIENS. Depuis la loi de Moïse, ils avoient acquis une certaine facilité plus grande de connoître Dieu, par la dispersion des Juifs, et par les prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur. XXVI, 457. Les Païens, par la simple raison, ont mieux vu que Jurieu, qu'il falloit, pour le bien des choses humaines, supporter les mauvais princes, et non bouleverser les États par des révoltes. XIV, 283.

PAIN. Demander avec confiance notre pain de tous les jours : ce que signifie cette demande du *Pater*. VIII, 329.

PAIN BÉNIT. Sa signification et son origine. IV, 150.

PAIX. Que veut dire ce mot. IX, 589 et suiv. Deux sortes de paix sur la terre. 593. La paix étroitement unie avec la justice. 115 ; obtenue et annoncée par Jésus-Christ. 116 ; conclue par la mort du Fils de Dieu. 117. Cause de notre paix. 121. Pourquoi Jésus-Christ, donnant la paix à ses disciples, leur découvre-t-il ses pieds et ses mains. 122. Il faut renoncer à tous nos attachements criminels pour jouir de cette paix. 123, 125. La paix est le fruit de la retraite. 126. Caractère de la paix des enfants de Dieu. 592.

Ce que c'est que la paix intérieure. VI, 216. Paix imperturbable. 217. Moyens pour avoir la paix au dedans de soi. XXVII, 238, 265.

La paix affermit les conquêtes. XXV, 474. Elle est donnée pour fortifier le dedans. *Ibid.* Elle rend l'État florissant. 483. Compliments à la reine-mère, au roi, au cardinal Mazarin, au sujet de la paix des Pyrénées. VIII, 73 ; à la reine d'Angleterre. IX, 589.

PAJON (Claude), ministre d'Orléans, soutient l'indifférence des religions, même du socinianisme. XIV, 580.

PALATIN (Charles-Louis, comte) fait imprimer les actes du second mariage du landgrave de Hesse. XII, 580 et suiv. *Voy.* HESSE.

PALATINE (princesse). *Voy.* GONZAGUE.

PALÉOLOGUE (Jean), empereur grec, assiste au concile de Florence : ce qu'il y dit sur l'autorité des conciles et du Pape. XXI, 129 et suiv.

PALEOTTI (Gabriel), célèbre jurisconsulte, se distingue au concile de Trente. XXI, 582 et *note* *.

PALLAVICIN (Sforce), cardinal, historien du concile de Trente, rapporte ce qu'y s'y passa au sujet de la doctrine des Français sur la puissance ecclésiastique. XXI, 581 et suiv. *Voy.* TRENTE.

PANÉGYRIQUES des Saints. XI, 213.

PANORME. *Voy.* TUDESCHI.

PAPE. C'est le premier évêque, préposé par Jésus-Christ même pour conduire tout le troupeau. XIX, 393. Le Pape est le plus grand dans l'Eglise, et non plus grand que toute l'Eglise. XXI, 673. Il peut tout quand la nécessité l'exige. XXI, 529. Le pape, chef de l'ordre épiscopal. XI, 179. Pourquoi Jésus-Christ en lui donnant une si grande puissance, n'a pas voulu lui donner un caractère supérieur à l'épiscopat. X, 477. De quelle manière saint Bernard considéroit le Pape. 476. Passages remarquables qui montrent l'autorité que le Pape exerçoit au concile d'Éphèse. XIX, 438; et dans celui de Chalcédoine. 442. Il présidoit au concile d'Éphèse, en la personne de saint Cyrille. 364. Sa lettre dogmatique fut la règle que suivit le concile. 446 et suiv.

Quand le Pape est attaqué, tout l'épiscopat est en péril. X, 471. Le Pape ne doit pas révoquer les sentences des évêques contre l'ordre canonique. 478. Caractères que doivent avoir les décisions du Pape, pour être d'une autorité infaillible. XXVII, 313.

Soumission de Luther envers le Pape. XII, 384, 385. Ses emportements contre lui. 400, 538. Mélancton veut qu'on reconnoisse son autorité. 538, 561, 565. Inconvénients arrivés pour l'avoir rejetée. 545. Les Protestants offrent d'obéir au Pape comme au chef de l'Eglise, d'admettre pour frères les Catholiques romains, et de reconnoître l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique. XIX, 591 et suiv. 621, 649 et suiv. De sa primauté de droit divin. 612, 636, 660, 703, 757; XVII, 39. La primauté du Pape, rejetée en Angleterre sur de faux principes. XIII, 48. Haine de Viclef et de Jean Hus contre le Pape. 330. Les Calixtins disposés à reconnoître le Pape. 334. Les Protestants déclarent qu'il est l'Antechrist. *Voy.* ANTECHRIST. Le concile de Trente ne décide sur l'autorité du Pape que ce qui est certain, et laisse à l'écart ce qui ne l'est pas. 612. On n'a jamais fait dans l'église un point de foi de l'infaillibilité du Pape. XIV, 73.

L'abbé Dupin coupable d'avoir voulu altérer la tradition sur l'autorité du Pape et de sa chaire. XIX, 415; d'avoir, par des altérations et des omissions affectées, combattu la supériorité du Pape clairement établie dans la procédure du concile d'Éphèse. 436. Ce n'est pas le Pape que figurent la Babylone, l'Antechrist, ou la bête de l'Apocalypse. III, 374, 552.

Les chutes des Papes ne portent aucun préjudice à l'Eglise; elles prouvent qu'ils ne sont pas infaillibles. XXI, 377. L'erreur d'un ou deux Papes ne préjudicieroit en rien à la foi romaine. 676. Duval croit que le Pape peut devenir schismatique, et dès lors soumis au concile. 556, 684. Avantages de la souveraineté temporelle du Pape. 148. *Voy.* CONCILE, CONSTANCE, EGLISE, INFAILLIBILITÉ, PIERRE, PRIMAUTÉ, etc.

PAPIAS, très ancien auteur, mais d'un très petit esprit, introduit dans l'Eglise le règne de mille ans. IV, 329.

PAPIN (Isaac), ministre anglican, puis réuni à l'Eglise catholique, écrit en faveur de la tolérance des religions, se lie avec le ministre Burnet, qui lui

écrit en faveur de cette indifférence. Papin rétracte ses erreurs. XIV, 714 et suiv.

PAQUE. Que figuroit celle des Hébreux. V, 153; VI, 6.

Ce que c'est que la Pâque des Chrétiens, et manière de la célébrer. IV, 169 et suiv. Jésus-Christ desire manger la Pâque avec nous. IV, 32. Il s'est fait lui-même notre Pâque. *Ibid.* Nous devons manger la Pâque avec lui. 34.

Sermons pour la fête de Pâques. IX, 1 et suiv. Joie toute spirituelle des Chrétiens durant ces saints jours. 17. Dessein de Dieu en faisant tomber la fête de Pâques dans la saison où la nature se renouvelle. 54, 75. *Voy.* RÉSURRECTION.

PARABOLES. Celle des deux fils désobéissants. V, 507; des Vignerons, prise de David et d'Isaïe. 509; du festin des noces. 515; des dix Talents et des dix mines. 638; des Vierges sages et des Vierges folles. 635; du père de famille et de ses serviteurs. 628; de l'économe fidèle et prudent: 631; du serviteur méchant: 633; de la vigne taillée par le Père céleste. VI, 225; des semences. VII, 432; du serviteur à qui son maître avoit quitté dix mille talents. IX, 344.

PARADES (Jacques de), chartreux, prouve la supériorité du concile sur le Pape. XXI, 143.

PARADIS. Belle description qu'on donne l'Apocalypse. II, 335 et suiv. 339 et suiv. Combien il faut être pur pour y entrer. 342. Passage de saint Paul sur la gloire du ciel. III, 251. Le Paradis, figuré par la Terre promise. V, 146. La joie du Paradis sera éternelle. VI, 270. La vie éternelle est de connoître Dieu et Jésus-Christ. 282. Les élus y partageront la gloire de Jésus-Christ même. 324. *Voy.* CIEL, ÉLUS, SAINTS.

PARDON universel que Jésus accorde à ses ennemis; son immense charité pour eux. VIII, 793. Conduite que doit nous inspirer un tel excès de miséricorde. *Ibid.*

Pardon des injures: combien les leçons de la philosophie, en ce point, sont inférieures à celles de Jésus-Christ. IX, 303. Ingratitude et aveuglement de celui qui refuse de pardonner à son ennemi. 313; X, 522. Combien Dieu aime à pardonner. 517.

PARESSE. Elle est un obstacle à la justice. XXV, 425.

PARESSEUX. Son caractère. XXV, 250.

PARFUMS répandus avec profusion sur la tête et les pieds de Jésus: ce qu'ils signifient. V, 460.

PARIS. Désordres qui y règnent; souhaits pour la conversion de ses habitants. VII, 90 et suiv.

PARKER (Matthieu) archevêque protestant de Cantorbéry, est le premier à reconnoître par sa souscription la suprématie de la reine Elisabeth. XIII, 183.

PARLEMENT d'Angleterre. Il règle la formule de l'ordination des évêques et des prêtres. XIII, 51 et suiv. Il refuse de prendre l'avis des évêques sur les affaires de la religion, et réforme par son autorité la liturgie et les prières publiques. 53.

PARLEMENT de Paris. Il supprime le livre de Bellarmin contre Barclai, et condamne ceux qui soutenoient le pouvoir du Pape sur le temporel. XX, 428.

PAROLE. Elle est le lien de la société humaine. XXV, 174. Ce qu'il faut entendre par une parole oiseuse. III, 138.

PAROLE DE DIEU. Son efficacité. V, 460. Soumission qui lui est due. VIII, 127 et suiv. Ses rapports avec l'Eucharistie. 150 et suiv. Précautions à prendre pour que la sainte parole ne tombe pas de notre cœur. 161 et suiv. Elle est vive, efficace, plus pénétrante qu'un glaive tranchant des deux côtés, etc. 164. Avec quel mépris on écoute souvent la parole de Dieu. 170. Parole de l'Evangile, instrument de la grâce. 88. Endurcissement des cœurs à l'égard de la parole de Jésus-Christ. 89.

PARTICULARISME (le) des Calvinistes, qui font Dieu auteur du péché, et renversent toute la morale chrétienne, détesté par les Luthériens, comme une affreuse hérésie. XIII, 486.

PASCHAL II, pape : sa dispute avec l'empereur Henri V sur les Investitures : il les accorde par violence. XX, 351 et suiv. Il veut se démettre au concile de Latran. XXI, 390 et suiv.

PASCHASE RADBERT, auteur du neuvième siècle. Preuve qu'il n'a rien innové sur le dogme de la présence réelle. XV, 139 et suiv. XVI, 350.

PASSAGES ÉCLAIRCIS (les) ou Réponse au livre intitulé : *Les principales Propositions du livre des Maximes des Saints, justifiées par des expressions plus fortes des saints Auteurs.* XIX, 298 et suiv.

PASSION de Jésus-Christ. Sermons sur ce mystère. VIII, 708 et suiv. Toute l'économie de notre salut y est renfermée. 734. *Voy.* JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR.

PASSIONS. D'où elles naissent : XXII, 54 et suiv. Leur définition. 55. Leur nombre. *Ibid.* Combien elles influent sur nos jugements. 79. Altérations qu'elles causent dans le corps. 116 et suiv. A quels mouvements elles sont unies. 142, 147 et suiv. Leur assujettissement à la volonté. 160 et suiv. Effets de l'attention sur elles. 168 et suiv. Leur excès cause la folie. 171. Les représentations théâtrales les excitent, et les enflamment. 314; XXVI, 285.

Les passions ont en elles-mêmes des peines cruelles, des dégoûts, des amertumes : exemples. VII, 219. Leur avidité insatiable endurcit le cœur du riche à l'égard des pauvres. VIII, 230. Elles ont détruit la société humaine. XXV, 172. Le prince doit se rendre maître de ses passions. 253. De quels maux elles sont la source quand elles le dominent. XXII, 24 et suiv. 38.

PASSIVETÉ. En quoi consiste l'état passif. XXVII, 707, 711, 747.

PASTEUR. Charité du vrai pasteur. VIII, 511. Combien elle éclate dans la parabole de la brebis égarée. IX, 288. Les pasteurs de l'Église s'élèveront, au jugement de Dieu, contre ceux qui n'auront pas fait cas de leurs paroles. X, 368.

Claude et Jurieu s'accordent à dire que les peuples peuvent, à leur gré, déposer leurs pasteurs, et s'en donner d'autres. XIII, 583. L'Eglise croit que Jésus-Christ établit les pasteurs, et non le peuple : langage différent de la Réforme, qui défère tout au peuple. *Ibid.*

PATARIENS (les) étoient les mêmes que les Albigeois ou Manichéens.

XIII, 265. Quoiqu'ils fussent plus corrompus que les autres sectes manichéennes, les Protestants les prennent pour les Vaudois, et les regardent comme leurs ancêtres. 267.

PATIENCE (la) et la prière, laissées pour ressource à l'Eglise par Jésus-Christ contre les maux qu'elle auroit à souffrir des princes impies. XX, 177.

PATRIARCHES. Leurs soupirs et ceux des Prophètes pour la venue du Messie. VII, 425.

PATRIARCHES ECCLÉSIASTIQUES. Leur origine, et rang de leurs siéges. XXIII, 411.

PATRIE. Combien l'homme y est attaché. XXV, 176. Obligation de l'aimer, sur quoi fondée. 190 et suiv. Punition de ceux qui la troublent. *Ibid.* On ne doit pas épargner ses biens pour la servir. *Ibid.* et suiv. Ni même sa vie. *Ibid.* Exemple de Jésus-Christ, des apôtres, et des premiers chrétiens. 196. On sert la patrie en servant le prince. 317. *Voy.* ETAT, GOUVERNEMENT, PRINCE, ROIS.

PAUL (saint). Sa conversion. XXIII, 73, 221. Les Juifs le livrent aux Romains. 221.

Saint Paul avoit vu quelque chose de la gloire des élus. VII, 31. Panégyrique de cet apôtre. XI, 365. Combien efficace la simplicité de ses discours. 373. Souffrances de saint Paul, combien persuasives. 377. Ses peines, ses travaux, son désintéressement. 381. Combien il a aimé la croix et l'Église. 386. *Voy.* ETIENNE (saint).

Prédiction de cet apôtre à Timothée, étrangement dépravée par les ministres. II, 431. Le vrai sens de ce passage établi, il regarde les Manichéens. 466. Vaine défaite de Jurieu. *Ibid.* et suiv. Passage de la seconde Epître aux Thessaloniciens, mal interprété par les Protestants. 445 et suiv.

Amour de saint Paul pour ses concitoyens. XXV, 196. Sa doctrine et celle de saint Pierre sur l'obéissance due au prince. 323, 329; sur le paiement des impôts. 489.

Comment et pourquoi saint Paul a demandé d'être anathème. XVIII, 458. Son anathème, selon saint Chrysostôme, exprime un plus grand desir de posséder Jésus-Christ. 462. Saint Grégoire de Nazianze entend cet anathème de la mort temporelle, et non de l'éternelle. 458. Cette interprétation ne sert de rien pour établir l'amour naturel des Mystiques. 463. Parfaite sécurité de l'apôtre, malgré le desir qu'il faisoit par impossible. 507, 625. Réflexions sur les interprétations de saint Grégoire et de saint Chrysostôme. 512. Explication du passage *Cupio dissolvi*, etc. 602. Passage de saint Basile sur l'anathème auquel se dévouoit le saint apôtre. XIX, 316.

PAUL Ier, pape, envoie des légats à Constantin Copronyme et à Léon Chazare, pour les prier de rétablir les saintes images. XX, 269 et suiv.

PAUL III excommunie Henri VIII, roi d'Angleterre, et le prive de son royaume: on n'a point égard à sa bulle. XX, 452. Il croit la tenue du concile de Trente nécessaire. XXI, 269.

PAUL V met en interdit la ville et l'état de Venise. XX, 425. Il condamne le serment exigé des catholiques anglais. 555.

PAUL de Samosate, évêque d'Antioche, flatte les Juifs en faveur de Zénobie. II, 137. Sa condamnation. XX, 75; XXIII, 81.

PAUL, patriarche de Constantinople, compose, sous le nom de l'empereur Constant, l'édit appelé *Type*, favorable au monothélisme. XXI, 224.

PAULICIENS. Leur histoire écrite par Pierre de Sicile. Ils étoient Manichéens, et venoient d'Arménie. Leurs erreurs sont les mêmes que les anciens Manichéens réfutés par saint Augustin. Ils vouloient envoyer des prédicateurs de leur secte en Bulgarie, et réussirent dans leur projet. XIII, 239 et suiv.

PAUVRES. Jésus-Christ les choisit pour être les ministres de son royaume et les coadjuteurs de son grand ouvrage. VII, 179 et suiv. Leur rang, leur dignité et leurs priviléges dans l'Eglise. 442 et suiv. Honorer les pauvres, respecter leur condition. 447. Ils s'élèveront contre la dureté inexorable des riches à la mort. VIII, 228. Jésus-Christ souffrant dans les pauvres. 604 et suiv. Ils sont l'image vivante de Jésus-Christ mourant. 779 et suiv. les trésoriers et les receveurs généraux de Dieu sur la terre. XI, 483. *Voy.* AUMONE, RICHES.

PAUVRES DE LYON. *Voy.* VAUDOIS.

PAUVRETÉ. Sa pratique. XXVII, 730. Elle n'est plus roturière, le roi de gloire l'ayant épousée. VII, 454. Elle est la source de la royauté du Sauveur. X, 241 et suiv. Le moyen que Dieu emploie quelquefois pour éprouver ceux qui lui sont fidèles. 331 et suiv. Il ne veut voir dans sa compagnie que ceux qui portent sa marque, c'est à dire la pauvreté et la croix. 332 et suiv. A quoi elle oblige. XXVII, 216 et suiv. 231.

PAVILLON (Nicolas) évêque d'Alet. Consultation faite à ce prélat, et sa réponse sur la signature du Formulaire et sur les religieuses de Port-Royal. XXVI, 92.

PÉCHÉ. Sa définition : d'où vient sa malice. VII, 362 et suiv. C'est le plus grand de tous les maux. 215, 244, 359, 378, 383 et suiv. C'est dans le cœur de l'homme une tache infâme qui le défigure. VIII, 96. Il fait un cri terrible aux oreilles de Dieu toujours attentives. 97. C'est une dette que nous ne pouvons payer. IX, 344. Quelle est la cause du péché. XXII, 308. Son principe; étrange propriété qu'il a dans l'homme. IX, 8. Combien il est fortement attaché à notre nature. 33, 35. La blessure qu'il fait, éternelle et irrémédiable de sa nature. IX, 293. Point d'homme si corrompu à qui quelque péché ne déplaise. VIII, 142. Le péché est toujours timide et honteux. 470. Motifs qui doivent nous le faire détester. 746 et suiv.

Effets du péché. VII, 14, 221, 521. Pourquoi Dieu permet le péché. XXVII, 520. Moyen de s'en purifier. 419, 428. Longs combats nécessaires pour conserver le fruit de la victoire que nous obtenons sur le péché par la grâce de Jésus-Christ. IX, 35. Ce qu'opère, selon les Quiétistes, la haine et l'oubli du péché. XVII, 439. De quelle manière le Sauveur est mort au péché. IX, 11 et suiv. Quelle est la pensée de l'apôtre, quand il dit que Jésus-Christ est mort au péché. 33. Les péchés sont détruits dans les justes, bien qu'il n'y en ait point qui ne soient pécheurs. XV, 242. Comment les péchés sont-ils effacés. XVI, 597 et suiv. 625, 645 et suiv. 653. L'homme ne peut passer sa vie sans quelque péché. 724. Deux sortes de péchés, dont les uns détruisent la charité, les autres ne la détruisent pas. XV, 267. Les bonnes œuvres des justes sont-elles pures de tout péché. XVI, 603, 628, 655.

La grandeur du péché se mesure par l'excellence et la dignité de la personne offensée, au dessus de celle qui offense. XXVI, 215. Par le péché, l'homme asservi aux sens oublioit Dieu, et ne faisoit que s'enfoncer dans l'i-

dolâtrie. 467. Le péché mortel renferme une éternité, et pour ainsi dire une immensité de concupiscence, à laquelle Dieu doit s'opposer de toute son infinité : raison de l'éternité des peines du péché. 319, 320. Combien de sortes de péchés. IV, 100. Des sept péchés capitaux. 103. Péché d'habitude, sa nature. VIII, 120. Ses suites funestes. *Ibid.* et suiv. Péché contre le Saint-Esprit. XXVII, 506. C'est une question impénétrable. 61.

Saint Augustin a été accusé par R. Simon de faire Dieu auteur du péché. V, 607. Dieu permet seulement le péché, et le libre arbitre le commet. 637, 638. Pourquoi Dieu n'est pas tenu de l'empêcher? 638, 639. La permission du péché est bien différente de l'endurcissement. 642. Elle n'est pas dans Dieu une simple patience. 644. Il dirige dans le mal la volonté du pécheur. 645, et fait ce qu'il veut des volontés mauvaises. 646. Belle explication de cette doctrine. 648. Il tient en bride les passions des méchants. 696.

Jurieu démontre que Luther et Mélancton ont admis le blasphème que Dieu est auteur du péché. XIV, 68. Cette doctrine détruit le libre arbitre de l'homme, et éteint les remords de la conscience. 85. Jurieu retombe dans les excès des premiers Réformateurs sur la cause du péché, en voyant l'inévitable et fatale nécessité qui nous entraîne au mal comme au bien. XIII, 467. *Voy.* ETERNITÉ, JUSTICE, PÉCHEURS, PEINE, RECHUTE.

PÉCHÉ ORIGINEL. Son occasion. II, 55; IX, 8. Ses effets. 87 et suiv. Tous les hommes compris dans Adam, le père puni dans ses enfants, la perte de la justice originelle; tels sont les trois fondements de la justice divine dans le péché originel. V, 113, 114, 116. Suites affreuses de ce péché. 119, 122, 123, 126.

La corruption du genre humain est une preuve du péché originel. XXIII, 133. Ce péché prouvé par le texte du Psaume L : *Ecce in iniquitatibus*, etc. I, 78, 271. On le prouve encore par l'usage de toute l'Eglise, de baptiser les enfants. III, 299 et suiv. Il est cause de la damnation éternelle des enfants non baptisés. 430 et suiv. Il donne vraiment la mort à l'âme. 513, 515 et suiv. Preuve par le texte de saint Paul : *In quo omnes peccaverunt.* 517. Discussion plus ample sur ce texte. 520, 521, 523. Son vrai sens établi par deux conséquences du contexte. 525 et suiv. Par l'intention de saint Paul dans ce passage. 527 et suiv. Sans le péché originel, la mort d'un enfant accuse Dieu d'injustice. 528 et suiv. 543 et suiv. Objection contre ce principe. *Ibid.* Solution. 544, 545 et suiv. Les Pélagiens mêmes ont reconnu que la peine ne marche point sans la coulpe. 546. Uniformité des Pères anciens et nouveaux, grecs et latins, sur cet article de notre foi. 530 et suiv. 536 et suiv. Il est impossible que l'Orient crût autre chose que l'Occident. 537, 539. Preuves de fait. *Ibid.* Témoignages de la tradition de l'Eglise d'Occident. 548. De l'Eglise d'Orient. 549. Conformité des idées des Pères sur le péché originel. 551. Sur le moyen par lequel il se transmet. 552. Témoignages de saint Justin. 553. De saint Irénée. 554. De saint Clément d'Alexandrie. 556. D'Origène. 558. De Tertullien. 561. De saint Cyprien. 562. De saint Athanase. 563. De saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze. 564. De saint Grégoire de Nysse. 566. De saint Chrysostôme. 572. L'essence du péché originel ne consiste point dans la domination de la convoitise. 579. En quoi elle consiste, et quelle est la cause de la propagation de ce péché? *Ibid.* Solution de quelques difficultés tirées des Pères. 581, 582, 583, 584, 586. L'abbé Dupin, coupable d'avoir voulu affoiblir la tradition des premiers siècles sur ce dogme. XIX, 403.

Comment l'âme peut connoître sa dépravation originelle. XXII, 206. Les païens ont eu quelque idée de cette punition divine. 207.

Comment on doit combattre le péché originel. XXVII, 77.

PÉCHÉ PHILOSOPHIQUE. En quoi consiste cette erreur. Elle est condamnée par Alexandre VIII. XXVI, 318 et suiv. Sa réfutation. 319 et suiv.

PÉCHÉ VÉNIEL. Sa malice. XXVII, 558. Nul n'en est exempt, ni n'en peut être exempt. III, 24. Il est inévitable. XVII, 496. Il ne peut pas être rapporté à Dieu. XIX, 75. Moyen de s'en corriger. XXVII, 110. Quoique les péchés véniels semblent légers, ils accablent par leur multitude, et mettent de funestes dispositions dans les consciences. XI, 70. Les justes commettent tous les jours des péchés véniels, mais tous les jours ils peuvent en être purgés. XV, 244.

PÉCHEURS. Ce sont des ennemis impuissants de Dieu. VII, 216. Ils voudroient vivre toujours, pour pouvoir toujours pécher. XXVI, 319. Peines interminables des pécheurs, proportionnées à leur desir de pécher sans fin. VII, 385. A quoi sont semblables les pécheurs endurcis. 117. Leur réponse quand on leur parle des jugements de Dieu. VIII, 109. La damnation des pécheurs est une pure justice, leur justification est une pure miséricorde. 116. Pourquoi Dieu les punit. X, 513. Sa justice en action contre eux. VIII, 117 et suiv. Les bons regrets des pécheurs à la mort sont suspects. 251. Pourquoi ils voudroient détruire les lois primitives et invariables de la vérité et de la justice. 440, 441 et suiv. Pourquoi ils s'irritent contre les conseils qu'on leur donne. 441. Trésor de haine qu'ils amassent par un mépris si outrageux de l'Esprit saint. 429. Caractère de pécheurs. 444. Par quels degrés ils en viennent à regarder leur pénitence impossible. 490 et suiv. Audace des pécheurs dans leurs excuses. VII, 135; VIII, 416 et suiv. 492. Quels guides ils doivent chercher. 530. Pécheurs superbes : leur caractère. 531 et suiv. Quels sont les pécheurs qui sont à charge à la miséricorde divine. IX, 28. Les pécheurs plus coupables que les Juifs. 341 et suiv. Pécheurs réconciliés : avec quelle douceur et quelle charité Jésus-Christ les traite. 450. Ils sont élevés aux premières places de son royaume. 453. Ils doivent trembler, parce que chaque nouvelle chute cause sous leurs pas de nouveaux abîmes. XI, 93. Les pécheurs doivent avoir confiance aussi bien que les innocents. XXVII, 567. En quel sens on peut se croire un grand pécheur, quoiqu'on n'ait pas commis de grands crimes. 676.

Réflexions sur le triste état des pécheurs, et les ressources qu'ils ont dans la miséricorde de Dieu. VI, 569. Le pécheur déchiré par ses remords, comparé à un cheval couvert d'une armée d'abeilles, et piqué par leurs aiguillons. 574. Il ne peut trouver de remède à ses maux que dans le sang de Jésus-Christ. 576. *Voy.* CONVERSION, MISÉRICORDE.

PECTORAL mystérieux du pontife de l'ancienne loi; ce qu'il signifioit. XI, 411.

PEINE (la) infligée au pécheur s'accorde avec la justice; elle est conforme à l'ordre. VII, 173 et suiv. Une partie de la peine due au péché réservée après le baptême dans la pénitence. 386. La peine, pour être juste, doit être proportionnée à l'injustice du crime. 237. Première peine de l'homme pécheur. VIII, 711. Séparation, abandon et malédiction de Dieu, peine du péché. X, 514 et suiv. Pourquoi la peine du péché est éternelle. 515. *Voy.* ÉTERNITÉ, JUSTICE, PÉCHÉ, PÉCHEURS.

Manière de porter les peines de l'âme. XXVII, 248, 264, 278, 281, 282,

285, 296, 305, 312, 313, 317, 321, 322, 326, 341, 367, 371, 422, 426, 428, 436, 453, 493, 550. Avantages à en tirer. 87, 124, 266, 271, 283, 362, 363, 368. Leurs remèdes. 43, 50, 74, 79, 93, 94, 107, 115, 117, 122, 140, 142, 147, 148, 149, 154, 156, 159, 172, 174, 175, 178, 179, 181, 184, 195, 196, 197, 199, 203, 205, 224, 233, 540. Ne pas les dire à un confesseur qui ne nous connoît pas à fond. 57, 59, 107.

PÉLAGE Ier, pape, est soupçonné dans sa foi par Childebert, roi de France; il se justifie par sa profession de foi. XXI, 362.

PÉLAGE II fait une Décrétale que saint Grégoire le Grand trouve dure, et que la *Glose* dit contraire à l'Evangile. XX, 58. Ce pape se promet des descendants de Clovis, leur protection pour le saint Siége. XXV, 400.

PÉLAGE, hérétique, nioit le fondement de la foi touchant la rémission des péchés par le baptême. XXI, 326 et *note* *. Il est condamné en Afrique et par les Papes. XXIII, 93. La cause des Pélagiens est jugée sans concile par le consentement commun. XXI, 323 et suiv.

Pélage excusé et préféré à saint Augustin par R. Simon. III, 437 et suiv. *Voy.* AUGUSTIN (saint).

PÉLAGIANISME (le) présenté par R. Simon comme la doctrine de toute la tradition. III, 437 et suiv. Et surtout de saint Chrysostôme. 438. Attaqué par saint Augustin au nom de toute l'Eglise. 440 et suiv. Le Pélagianisme, selon Jurieu, quoique condamné par le synode de Dordrect, n'est pas contraire à la piété. Il prétend *qu'on doit prêcher à la pélagienne*, et que les Arminiens et autres, quoique Pélagiens par l'esprit, sont par le cœur disciples de saint Augustin. XIII, 466, 467. Ce ministre convainc les Luthériens de demi-pélagianisme dans l'endroit même où il dit que c'est une calomnie de les en accuser. XIV, 87 et suiv. Le demi-pélagianisme est et n'est pas, selon lui, une erreur mortelle et fondamentale. 93. Les contradictions de ce ministre. 609. Les Calvinistes tolèrent le demi-pélagianisme des Luthériens. 608. En quoi les Pélagiens erroient sur le péché originel. IX, 8. Ils parlent avec mépris de l'Eglise, comme étant tombée. Leur langage est celui de tous les hérétiques. XV, 25, 26.

PÉLISSON (Paul Fontanier) converti du protestantisme à la religion catholique, correspond avec Leibniz touchant la réunion des deux religions. XVII, 133 et suiv. Avec Bossuet sur le même sujet. 130 et suiv. Sa mort. 146.

Pélisson étoit mort comme il avoit vécu, en très bon catholique. XXVI, 263. Loin d'avoir le moindre doute de la foi catholique, Bossuet le regardoit depuis le temps de sa conversion comme un de plus zélés défenseurs de notre religion. *Ibid.* Il pratiquoit solidement la piété. 264. Les détails de sa conversion, et sa conduite édifiante jusqu'à sa mort, démentent les calomnies que les Protestants débitoient contre la sincérité de sa conversion. 266.

PÉNITENCE. Sa nécessité. VII, 211 et suiv. Motifs qui doivent exciter les hommes à faire pénitence. VIII, 92 et suiv. Sévérité de l'ancienne pénitence. VII, 387. Lois de l'ancienne pénitence. 247 et suiv. Effets de l'esprit de pénitence. 251 et suiv. Conditions de la vraie pénitence; combien elle est rare. 256 et suiv. Trois qualités de la pénitence. VIII, 253 et suiv. Alliance plus étroite dans laquelle nous entrons par la pénitence. 257 et suiv. Deux qualités du remède de la pénitence. 262 et suiv. Nécessité de recevoir la pénitence comme remède et comme préservatif. 206. La pénitence, remède pour le passé, précaution pour l'avenir. IX, 48. Fontaine de la pénitence toujours

ouverte aux pécheurs pour y laver leurs crimes. VIII, 267. On doit craindre de ne point profiter de la pénitence. VII, 511. L'amertume de la pénitence plus douce que tous les plaisirs. VIII, 501. Echange mystérieux qui se fait dans la pénitence. 479 et suiv. Dispositions avec lesquelles on doit accomplir la pénitence. 488. Sentiment de crainte propre à disposer les cœurs à la grâce de la pénitence. 523 et suiv. Quelle est la perfection de la pénitence. V, 338. Elle s'opère dans la solitude. VII, 247. Fruits salutaires de la pénitence. IX, 300. L'humilité est la meilleure disposition à la pénitence. X, 505. Deux choses composent la pénitence : la mortification du corps et l'abaissement de l'esprit. XI, 345. Combien elle est méprisée. 355.

La pénitence est un sacrement établi par Jésus-Christ, et un tribunal où l'Eglise exerce la puissance qui lui a été donnée, de remettre ou de retenir les péchés, non seulement publics, mais les plus secrets. Utilité et avantage de la confession. XII, 56 ; XVI, 693, 742 ; XVII, 28. Les Luthériens reconnoissent le sacrement de Pénitence et l'absolution sacramentale. XII, 488. Henri VIII confirme la foi de l'Eglise sur ce sacrement. XIII, 21, 28.

Instruction sur ce sacrement. IV, 112. Manière de le recevoir utilement. 121. Amour qu'exige ce sacrement, pour que le pécheur y soit justifié. 644 et suiv. 673 et suiv. Comment doit-on entendre le commencement d'amour de Dieu, dont parle le concile de Trente. 650, 675. En quelles dispositions on doit s'approcher du sacrement de Pénitence. VIII, 759 et suiv. Tribunal de la Pénitence, tombeau d'où nous devons sortir comme Jésus-Christ ressuscité. IX, 459. *Voy.* CONFESSION, CONTRITION, CONVERSION.

Retraite de dix jours sur la pénitence. VI, 511 et suiv.

PÉNITENTS. Il y en a peu de vrais. VIII, 520 et suiv. Dans la gloire éternelle, les fautes des saints pénitents ne paroissent plus. XI, 150.

PENSÉES. Comment elles naissent dans l'âme. XXII, 162 et suiv.

PENTECOTE. Instruction sur le mystère de cette fête. IV, 176 et suiv. Merveilles qu'opéra en ce jour le Saint-Esprit. IX, 199 et suiv.

PÉPIN, dit le Bref, réunit en sa personne toute la puissance de Charles Martel, son père. XXIII, 107. Il est appelé au trône par les Français; sacré et couronné par le pape Etienne III, qu'il avoit reçu en France. 108; XXIV, 21. Il donne à l'Eglise romaine toutes les villes reconquises sur les Lombards. XXIII, 108; XXIV, 21. Il s'empare de l'Aquitaine. XXIV, 21.

Ce prince est mis sur le trône par les seigneurs français, et non par le pape Zacharie. XX, 293. Il est fait patrice par les Romains. 304, XXIV, 21.

PERCY, galant d'Anne de Boulen. Ses amours ne rendoient pas nul le mariage d'Henri VIII avec cette femme. XIII, 19 et suiv.

PERDITION (l'enfant de). Ce que Jésus-Christ entend par là. VI, 301. Explication de ce texte : *Aucun n'a péri que l'Enfant de Perdition.* 302.

PEREDO (Pierre de), saint religieux, envoyé au pape Benoît XI, par Philippe le Bel. Ses remontrances au sujet des entreprises de Boniface VIII. XX, 388.

PÈRES (saints). Quelle est leur autorité. II, 76 et suiv. Différences de leurs conjectures d'avec leurs dogmes et leur consentement unanime. 77. Pourquoi ils conjecturoient que le monde finiroit avec l'empire romain. 86.

Les Protestants peuvent-ils tirer avantage de ce sentiment des Pères. 452.

Les Pères méprisés et critiqués par R. Simon. III, 328 et suiv. 368 et suiv. 375 et suiv. Traités avec dédain et rabaissés par le même. 410 et suiv. Son ignorance jugée d'après sa critique sur Origène et saint Athanase. 412 et suiv. Nécessité de lire les Pères. 428. Pourquoi les Pères antérieurs à une hérésie, n'ont pas parlé sur cette matière avec la même précision que les Pères postérieurs ? 461 et suiv. Pourquoi la même différence entre les Grecs et les Latins ? 465 et suiv. Illusions de quelques critiques modernes à ce sujet. 466 et suiv. Valeur des témoignages des Pères qui ont écrit avant les disputes. 471 et suiv. L'uniformité de foi entre les Pères anciens et nouveaux, Grecs et Latins, peut se prouver par quatre principes de saint Augustin, savoir : la tradition. 532 ; le témoignage de l'Eglise d'Occident. *Ibid.* et suiv. un ou deux Pères célèbres de l'église d'Orient. 534; le sentiment unanime de l'Eglise présente. *Ibid.* et suiv. Ainsi pensoit aussi Vincent de Lérins. 535 et suiv.

Les saints Pères calomniés par Jurieu, tels qu'Athénagoras, saint Cyprien, saint Augustin, dont il falsifie un passage; justifiés par les Catholiques et même par les Protestants. Tous les Pères confondent les hérétiques par l'argument de la prescription, et en leur reprochant leur nouveauté.

Les Pères prouvent la divinité de Jésus-Christ par divers passages des Psaumes. XIV, 38. Ils établissent le dogme du péché originel, par le texte du psaume L : *Ecce in iniquitatibus*, etc. XV, 33 et suiv.

PERFECTION chrétienne. Son étendue. V, 409. En quoi elle consiste. X, 278; XXVII, 726. Jusqu'où elle peut aller en cette vie. XXVII, 436. Règles tirées de saint Paul pour y arriver. 46. Elle est toujours défectueuse en cette vie. XVII, 497. Quelle perfection Cassien reconnoît dans les saints. 507. La perfection ne consiste pas dans une oraison extraordinaire. XVIII, 187, 197, 385, 480. La perfection avilie par les nouveaux Mystiques. 484. Ce que c'est qu'une imperfection. 488. *Voy.* RELIGIEUSES.

PERPIGNAN (concile de) convoqué par Pierre de Lune ou Benoît XIII : sur seize évêques qui le composoient, quinze sont d'avis de se réunir au concile de Pise. XXI, 25, 34.

PERRIN (Paul) a publié une confession de foi des Vaudois, comme très ancienne, quoiqu'il soit visible qu'elle est des Vaudois réformés à la mode des Protestants. XIII, 307. Il soutient faussement que les Vaudois rejetoient la présence réelle. 283. Il cite des livres vaudois, ou qui n'ont jamais existé, ou qu'on a altérés dans les derniers siècles. 305 et suiv.

PERRON (Jacques du) cardinal. Son éloge. Ses ouvrages rempart de l'Eglise contre les hérétiques. XI, 234. Il convient que les questions du pouvoir du Pape ne roulent que sur des opinions. XX, 92, 146. Il dit que Bellarmin est du même avis. 98, 99. Les exemples qu'il apporte, pour appuyer le pouvoir de l'Eglise sur le temporel, ne prouvent point. 223, 288 et suiv. Sa harangue au tiers-état, en quoi répréhensible. 431. En quoi fut-elle approuvée par le clergé. 443. Il est envoyé à Rome par Henri IV pour obtenir son absolution. 395 et suiv. Il fait rendre un arrêt du conseil qui suspend celui du Parlement contre Bellarmin. 428.

PERSÉCUTIONS. Pourquoi Rome persécuta l'Eglise. IV, 126 et suiv. Quatre caractères des persécutions : l'Eglise en triomphoit, Dieu y mettoit des bornes, et punissoit les persécuteurs, l'Église en sortoit plus glorieuse.

194. La captivité des Juifs en Egypte étoit la figure des persécutions futures de l'Église. v, 150. Combien la voie du Chrétien est étroite pendant les persécutions. xi, 9.

PERSES. Ils assujettissent toute l'Asie inférieure. xxiii, 38. Ils avoient une horreur extrême pour le mensonge et pour la vie d'emprunt. 361. Admirable manière dont on élevoit les enfants des rois de Perse. 363. L'art militaire étoit parmi eux en honneur; mais ils n'en connurent jamais le fond. 364. L'empire des Perses rétabli en Orient. 77. *Voy.* MÈDES.

On assure trop positivement que les anciens Perses n'avoient point d'idoles. xxvi, 448. Ils adoroient deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais. *Ibid.*

PERSÉVÉRANCE. Elle est un don spécial de Dieu qui opère en nous le vouloir. iii, 26. Ce don est le plus excellent de tous. iii, 666. Comment il peut être mérité, et n'en est pas moins gratuit. 667. Prières des martyrs et de plusieurs saints qui confirment cette vérité. 683, 684, 687 et suiv.

La persévérance, dernière grâce ; par elle la mort change de nature pour les Chrétiens. xi, 46. La persévérance finale doit être demandée. xvii, 434 et suiv. 483. Assurée en cette vie selon les Mystiques, en cela contraires à saint Augustin. 477 et suiv.

PERSONNE en Jésus-Christ. Ce que saint Athanase entendoit par cette expression. iii, 408 et suiv. Le sens de ce mot fixé, après quelques variations. 407. Différents textes des Pères qui ont pris le nom de personne pour celui de nature. xxvi, 567.

PERTH (Jacques Drummond, duc de). Sa conversion. xvi, 168. Le livre de l'*Exposition*, lui avoit été d'un si grand secours, qu'il auroit voulu, en reconnoissance de ce qu'il devoit à l'auteur, lui baiser les pieds chaque jour. 169. Motifs qui différoient sa réconciliation à l'Eglise catholique. *Ibid.* Sa conversion lui attiroit beaucoup de reproches : la paix dont il jouissoit intérieurement, compensoit abondamment tous les biens de ce monde. 170. Les livres de Bossuet lui avoient fait concevoir une très grande estime de ses talents, de son savoir et de sa sincérité. *Ibid.* et 171. Personne ne pouvoit exprimer combien sa reconnoissance étoit grande envers ceux qui l'avoient aidé à acquérir la connoissance de la vérité. 172. Sa vénération pour l'ordre des évêques, même avant sa conversion. 177. Il recommande son fils aux bontés du prélat. 191. Sa reconnoissance de l'accueil qu'il lui avoit fait. *Ibid.* et suiv. Au milieu des souffrances que sa fidélité pour son roi lui attiroit, il avoit à Bossuet l'obligation de ce que, par la miséricorde de Dieu, il avoit été l'instrument par lequel ce qu'il souffroit étoit sanctifié. 249. Si c'étoit la volonté de Dieu qu'il fût condamné à mort, il prioit le prélat de tenir lieu de père à son fils, et d'ami à son frère. 250. Choisi par leurs majestés britanniques pour gouverneur du prince de Galles, Dieu l'avoit préparé à cette charge, par les souffrances qui l'avoient rendu en quelque façon le martyr de la religion et de la royauté. 311.

PERTINAX, élevé à l'empire malgré lui, est tué par les soldats. xxiii, 76.

PETAU (Denis), jésuite, calomnié par Jurieu, qui lui fait dire que les anciens Pères ne nous ont donné que les premiers linéaments sur le mystère de la Trinité, quoique ce Père dise le contraire. xiv, 38 et suiv. Le père Petau explique dans une préface, ce qu'il avoit mal dit de la théologie des anciens

Pères. Jurieu accuse faussement ce Père d'avoir, dans cette préface parlé de la Trinité comme auroient fait les Ariens et les Sociniens. 554, 555. *Voy.* HUET.

PETIT (Jean) n'étoit pas franciscain. Il enseigne une proposition sur le meurtre, qui est condamnée au concile de Constance. XXI, 591, et *note*****.

PÉTROBUSIENS. Nom donné par Pierre le Vénérable aux hérétiques toulousains ou albigeois. XIII, 252. *Voy.* ALBIGEOIS.

PEUCER (Gaspard), gendre de Mélancton, de luthérien devient calviniste. XIII, 101.

PEUPLE. Il doit se tenir en repos sous l'autorité du prince. XXV, 241. Il faut qu'il craigne le prince. 242. Moyens certains d'augmenter le peuple. 491.

Le peuple, selon Jurieu, donne la souveraineté; donc il l'a par lui-même, quoiqu'il ne puisse l'exercer que par celui qu'il a fait son souverain. Contradiction et absurdité de ce raisonnement. XIV, 311 et suiv. Les peuples ont besoin de frein contre eux-mêmes, de s'imposer des lois, de se donner des magistrats absolus pour se préserver des maux affreux de l'anarchie. Leur intérêt et celui des souverains est la borne naturelle de la souveraineté. 322 et suiv. Le peuple, selon Jurieu, est si souverain, qu'il peut à son gré déposer ses rois, charger la forme de son gouvernement, et qu'il n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes. 327 et suiv.

Les peuples sont contenus par la religion, et ont je ne sais quoi d'inquiet, si on leur ôte ce frein nécessaire. XI, 17.

PHARAMOND. D'après quelques historiens, premier roi de France. XXIV, 1.

PHARISIENS. Ils étoient pleins de rapines, d'impuretés et de corruption. VII, 298. Avec quelles dispositions ils reprenoient les péchés des hommes. VIII, 318. *Voy.* DOCTEURS.

PHELIPPEAUX (Jean) accompagne à Rome l'abbé Bossuet. XXVIII, 107. Bossuet desire qu'il reste à Rome avec son neveu. 234. Il donne au prélat des détails sur ce qui se passe à Rome dans l'affaire du livre des *Maximes*. *Voy.* FÉNÉLON. Il compose quelques écrits pour cette affaire. 263, 408, 433. Sa lettre à Bossuet sur la mort du frère du prélat. XXIX, 174.

PHILIPPE (saint), apôtre. Sa vocation. V, 365.

PHILIPPE DE NÉRI (saint). Son amour pour Dieu. Le monde étoit trop étroit, pour l'étendue de son cœur. XI, 175.

PHILIPPE, roi de Macédoine, gagne sur les Athéniens la bataille de Chéronée. XXIII, 47. Moitié par adresse et moitié par force, il se rend le roi le plus puissant de la Grèce. 373. Il est assassiné. 47.

PHILIPPE, arabe, empereur, fait une paix honteuse avec Sapor, roi des Perses. XXIII, 79.

PHILIPPE Ier, roi de France, étouffe la révolte des Gascons. XXIV, 53. Une raillerie qu'il se permet contre Guillaume le Conquérant, roi de Normandie est la cause d'une guerre entre ces deux princes. *Ibid.* Sous son règne la première croisade est prêchée par Pierre l'Ermite. *Ibid.* Il donne asile

au pape Paschal II. 55. Est excommunié pour avoir répudié sa femme; on ne parle pas de le déposer. xx, 347.

PHILIPPE II, dit Auguste, roi de France, ordonne des peines contre les blasphémateurs, et chasse les comédiens. xxiv, 60. Il établit la trève de Dieu. *Ibid.* Il part pour la Terre-Sainte où il prend la ville d'Acre. *Ibid.* et suiv. Il fait la guerre à l'Angleterre. 63 et suiv. Il gagne la bataille de Bovines, contre Othon, empereur d'Allemagne. 66 et suiv. Il demande la cassation de son mariage à Innocent III, qui la refuse comme étant contraire aux canons. xxi, 366. Il est excommunié pour avoir répudié sa femme, et son royaume mis en interdit. xx, 372. Le légat de Clément III le menace d'excommunication, s'il ne fait la paix avec le roi d'Angleterre ; sa réponse. 376.

PHILIPPE III, dit le Hardi, roi de France. Il fait la guerre contre l'Espagne. xxiv, 94 et suiv. Massacre des Français en Sicile. 97. Il entre en Italie pour les venger et est forcé de rentrer en France, où il meurt à Perpignan. 98, 99.

PHILIPPE IV, dit le Bel. Son démêlé avec Boniface VIII. xx, 377; xxiv, 103 et suiv. Ses guerres avec l'Angleterre. xxiv, 100 et suiv. Contre la Flandre. 101 et suiv. Il condamne les Templiers. 105. Ses avertissements à son fils lors de sa mort. 107. *Voy.* Appel, Clément V.

PHILIPPE V, dit le Long, roi de France. Sous son règne la peste ravage la France : les Juifs sont accusés d'avoir empoisonné les fontaines. On les fait mourir par toutes sortes de supplices. xxiv, 108 et suiv.

PHILIPPE VI, de Valois, roi de France. Edouard III, roi d'Angleterre, lui déclare la guerre et détruit la flotte française à la bataille de l'Ecluse. xxiv, 113 et suiv. Autre guerre avec l'Angleterre au sujet de la Bretagne. 114 et suiv. Invasion des Anglais en Normandie. 118. Bataille de Crécy. *Ibid.* et suiv. Siége de Calais : trait de patriotisme d'Eustache de Saint-Pierre. 119 et suiv. Assemblée des docteurs de Paris pour examiner la doctrine de Jean XXII, sur la vision béatifique. *Voy.* Jean XXII. xxi, 403 et suiv.

PHILIPPE, duc d'Orléans, frère de Louis XIV : son éloge. xi, 12, 92.

PHILOSOPHES. Ceux de l'antiquité ont connu Dieu sans l'adorer. xxiii, 117. Ils n'osent l'avouer. 194. Leur erreur sur l'âme, la Providence, etc. 210 et suiv. Ils avoient eu des restes de la véritable idée de la Divinité, et ils n'étoient devenus idolâtres qu'en les appliquant mal. xxvi, 448. Ce que les philosophes platoniciens disoient de la nature divine. vii, 268. Ce qu'ils pensoient du Verbe. 295. Erreurs des philosophes profanes sur la nature de l'homme. viii, 409.

Portrait d'un philosophe bel-esprit. vi, 416.

PHILOSOPHIE. Combien ses raisonnements sont éloignés de la force des exemples d'un Dieu pauvre. vii, 281. Ses préceptes inférieurs à ceux de l'Evangile. 201. Elle ne peut remédier aux misères de l'homme. ix, 401 et suiv.

La philosophie pythagoricienne vient au secours de l'idolâtrie dès le temps de Dioclétien. ii, 238. Philosophie de Plotin, de Porphyre. *Ibid.* d'Hiéroclès. *Ibid.* de Maxime, ami principal de Julien l'Apostat. 243, 622 et suiv. Prestiges et faux miracles de ces philosophes. 243. La seconde Bête de l'Apocalypse désigne la philosophie et la magie employée par Julien. 622 et suiv. Explication des deux cornes de la Bête. 624.

Sous le nom de la philosophie cartésienne, Bossuet voyoit un grand combat se préparer contre l'Eglise. XXVI, 202 et suiv.

PHOTIUS, patriarche intrus de Constantinople. Son caractère. XX, 214, *note* *. Il est condamné par le huitième concile. 66. Il excommunie le pape Nicolas Ier : son conciliabule est condamné par le pape Adrien II et par le huitième concile. XXI, 455.

Quelle est l'autorité de Photius dans l'explication de saint Paul. III, 586.

PICARDS (les) renouvellent les hérésies des Adamites. Les frères de Bohême désavouent ceux qui leur donnent les Picards pour ancêtres. XIII, 323.

PIE II, pape, appelé auparavant Ænéas Sylvius. Son histoire du concile de Bâle, dont il avoit été secrétaire; éloges qu'il y fait de plusieurs personnages de ce concile. XXI, 10. Sa bulle *Execrabilis*, par laquelle il condamne les appels du Pape au concile : quelle en fut l'occasion. 468 et suiv. Il y confirme les décrets de Constance, et ne condamne que les dernières sessions de Bâle. 146 et suiv. Il loue l'orthodoxie de l'école de Paris. XX, 19.

PIE IV reconnoît en consistoire que ses prédécesseurs et lui ont pu faillir. XXI, 369 et suiv. Dans sa profession de foi, il ne met sur le Pape que ce qui est cru par tous les Catholiques. 578 et suiv. Il consent qu'on ne publie, au concile de Trente, que les décrets unanimement approuvés. 583.

PIE V (saint) déclare Elisabeth, reine d'Angleterre, privée de son royaume : elle est reconnue par les princes catholiques. XX, 453 et suiv.

PIERRE (saint). Sa primauté. Prédiction de sa chute par son orgueil. VI, 151. Prière de notre Seigneur pour saint Pierre, et en sa personne pour les élus. 159. Saint Pierre est délaissé de la grâce à cause de sa présomption. III, 31. Chute de cet apôtre. VI, 171. Pourquoi Dieu la permit. III, 652. Il tomba par la soustraction d'un secours efficace. 654, 655, 656, 658. Sa présomption ne lui avoit point fait perdre la justice. 658.

En deux prédications, saint Pierre convertit huit mille Juifs. XXIII, 220. Il est envoyé pour baptiser Corneille, centurion romain. 221.

L'apôtre saint Pierre est choisi de Jésus-Christ pour être le chef et le fondement de son Eglise. X, 451; XXIII, 199. Son ministère doit passer à ses successeurs. X, 451. Prérogative de saint Pierre sur saint Paul : les clefs confiées à saint Pierre; sa prééminence dans l'Eglise. 455. La plénitude de la puissance apostolique dans la chaire de Pierre. 459. Explication de ces paroles de Jésus-Christ : *Vous êtes Pierre*, etc. La foi de Pierre, fondement de l'Eglise. XXI, 406 et suiv. Ces autres paroles : *Confirmez vos frères*, sont un ordre donné à Pierre. 410 et suiv. La foi de saint Pierre est la foi de l'Eglise romaine. VI, 160. Cette foi ne manquera ni dans son siége ni dans ses successeurs. XXI, 412 et suiv. Tradition des Pères sur cette vérité. 414 et suiv. Pierre vit dans ses successeurs, et exerce par eux ses jugements. 206. Pour consommer le mystère de l'unité, il fonde l'Eglise romaine. XXVII, 19.

Panégyrique de saint Pierre. XI, 357. Son amour pour Jésus-Christ, d'abord imparfait, ensuite épuré et fortifié par les larmes de la pénitence, et enfin perfectionné par la gloire du martyre. 358.

Saint Pierre, dans son transport, prouve l'impossibilité de la réflexion en cet état. XVII, 459. Il en fait voir l'utilité en répondant trois fois qu'il aime.

461. Il met en Dieu tout l'appui du chrétien. 637. *Voy.* CHAIRE, EGLISE ROMAINE, PAPE, SAINT SIÉGE.

PIERRE l'Ermite prêche la première croisade sous le règne de Philippe Ier, roi de France. XXIV, 53.

PIERRE NOLASQUE (saint), fondateur de l'ordre de Notre-Dame de la Merci : panégyrique de ce saint. XI, 246. Son dévouement pour le rachat des captifs. 247, 253 et suiv.

PIERRE de Lune ou Benoît XIII, schismatique obstiné, est le premier qui condamne les appels du Pape au concile. XXI, 464.

PIERRE de Sicile, est auteur de l'excellente histoire des Pauliciens. XIII, 240.

PIERRE le Vénérable, abbé de Cluni, justifie contre saint Bernard ses religieux qui s'étoient mis sous la juridiction immédiate du Pape. XXI, 502 et suiv.

PIÉTÉ. En quoi consiste la véritable. XI, 115. La piété est le tout de l'homme. 144. Celle qui est véritable est conforme à la tradition; la fausse piété préjudiciable à la vraie. XXI, 704 et suiv. Celle-là est fausse et apparente, qui murmure dans l'épreuve, et ne peut la supporter. VIII, 657. Piété à la mode, vain simulacre de la piété chrétienne. XI, 405. Cette prétendue piété ne tient pas contre les adversités. *Ibid.* et 551.

Quelle est la piété qui convient aux princes. XXV, 363 et suiv. Piété de David. 396. La piété donne quelquefois du crédit, même auprès des méchants rois. 522. *Voy.* DÉVOTION.

PIGHIUS (Albert), théologien flamand, n'ose censurer la doctrine des Français. Il fait l'éloge de Gerson. XXI, 602 et *note* *. Il réfute Cajetan, qui dit que le concile ne peut déposer un Pape, parce que, selon lui, un Pape ne peut jamais devenir hérétique. 681. Il est le seul Ultramontain qui raisonne conséquemment; mais ses opinions sont outrées. 688.

PILATE est un exemple de ce que peut faire commettre la foiblesse à celui qui a l'autorité. XXV, 246.

PILLAGE (le) motif injuste de faire la guerre. XXV, 436.

PIROT (Edme), docteur de Sorbonne, trouve répréhensible la version du nouveau Testament de R. Simon. III, 470, 483, 487. Il sollicite Bossuet en faveur du censeur de ce livre. 484. Il donne au prélat des détails sur une conclusion prétendue de la Sorbonne, touchant le mariage d'Henri VIII. 540. Il lui parle d'un prêtre proposé pour une cure de son diocèse, et des dispositions de l'abbé Dupin. Lui rapporte divers textes des Pères qui ont pris le mot de *personne* pour celui de *nature*. 567. Lui rend compte d'un ouvrage de Gerson, où il parle des décisions des évêques. 568.

L'abbé Pirot écrit à madame Guyon enfermée à Vincennes. *Voy.* GUYON. Il rédige la censure des docteurs de Sorbonne contre le livre des *Maximes*. XXIX, 19, 41.

Ce docteur compose un mémoire pour prouver que le concile de Trente est reçu en France et dans toute l'Église. XVI, 775. Réponse de Leibniz à ce mémoire. XVII, 150.

PISCATOR. *Voy.* FISCHER.

PISE (concile de) convoqué par les cardinaux des deux Obédiences, dans le grand schisme : ses actes. XXI, 25 et suiv.

Autre concile de Pise sous Jules II; son mauvais succès. 266 et suiv. XXIV, 181.

PISTORIUS (Jean), protestant, se trouve avec Mélancton et Bucer à la conférence de Ratisbonne. XIII, 81.

PITIÉ (la) est un obstacle à la justice. XXV, 426.

PLAISANTERIES. Ce qu'en pensoient saint Ambroise et saint Jérôme. XXII, 359 et suiv.

PLAISIR. Quand accompagne-t-il les opérations des sens ? XXII, 47. Sa définition. *Ibid.* Comment il vient en nous. 86. Il instruit l'âme de ce qui est utile au corps. 138.

Dangers des plaisirs. IX, 154. Grandeur des maux qu'ils nous causent. VIII, 239 et suiv. Empressement de l'homme pour les plaisirs mortels et les biens périssables. 511. Deux obstacles nous empêchent d'en jouir : jugement qu'en porte Salomon. IX, 157. Leurs funestes effets. X, 546. L'attache que nous y avons est vicieuse. VI, 384. Les plus innocents deviennent péchés par l'excès de l'attachement. XI, 70. *Voy.* JOIE, VOLUPTÉ.

PLATON. Ses sentiments sur la comédie. L'art qui formoit un comédien à faire tant de personnages différents, lui paroissoit introduire dans la vie humaine un caractère de légèreté indigne d'un homme, et opposé à la simplicité des mœurs. XXII, 333. Il rejetoit tout ce genre de poésie voluptueuse, capable seule de corrompre les plus gens de bien. 334. Il trouvoit dangereux tous les arts qui n'ont pour objet que le plaisir. 537. Divers passages de ce philosophe, dans lesquels il donne au mot substance une signification fort étendue. XXVI, 578.

Platon et Pythagore ont eu des connoissances plus élevées que tous les philosophes leurs sectateurs ; ils reconnoissoient l'existence des démons. VIII, 38.

PLATONICIENS (les) et les Stoïciens connoissoient mieux, selon Jurieu, les mystères de la foi que les Chrétiens et les saints Pères des trois premiers siècles. XIV, 20. Il prétend que ces Pères ont préféré la philosophie platonicienne à la doctrine des apôtres. 65. Il les accuse de platoniser, parce qu'ils présentoient aux Païens quelques idées de Platon, qu'ils rectifioient par l'Ecriture. 456.

POÉSIE. Son origine. XXIII, 145. Les anciens peuples célébroient par des poésies les grandes actions pour en perpétuer la mémoire. I, VI et suiv.

POINTS fondamentaux. *Voy.* ARTICLES.

POISSY. *Voy.* COLLOQUE DE POISSY.

POLIGNAC (Melchior de), depuis cardinal, remplace Bossuet à l'Académie française. Il y prononce son Eloge. XXIX, 363.

POLITIQUE. Combien les grands doivent craindre qu'elle ne se mêle dans le culte qu'ils rendent à Dieu. VIII, 521.

POLITIQUE tirée de l'Ecriture sainte. XXV, 163 et suiv.

POLITIQUES. Leur dédain et leur indifférence sur la religion. XXV, 358 et suiv. Ils en viennent à la persécuter. 363. Ils prévoient tout, excepté leur mort. XI, 38.

POLOGNE. Triste état où elle étoit réduite par l'invasion de Charles Gustave. Dieu la délivre. XI, 90 et suiv.

Confession de foi remarquable des Polonais zuingliens, où les Luthériens sont maltraités. XIII, 227. Ils enseignent l'ubiquité. Ils s'assemblent à Sendomir, souscrivent sur la Cène la Confession Saxonique, et s'accordent avec les Luthériens et les Vaudois. 229.

POLTROT assassine le duc de Guise. La Réforme regarde cet assassinat comme un acte de religion ; il est animé à l'exécution par les chefs des Réformés et par les ministres. XIII, 212 et suiv. XXIV, 624.

POLYCRATE. *Voy.* VICTOR (saint).

POLYGAMIE. Pour quelles raisons elle a été autrefois permise. VII, 202. Jurieu distingue la polygamie directe et indirecte. Son embrouillement sur ce point. Sa doctrine se détruit d'elle-même. XIV, 215. Principes des Protestants touchant la polygamie, et l'usage qu'ils en firent à l'égard du landgrave de Hesse. XXVI, 516 et suiv. *Voy.* HESSE.

POMPÉE termine les guerres des Gladiateurs et de Mithridate. XXIII, 67 et suiv. Il règne dans le sénat. 68. Il assujettit les Juifs, et dépossède Antiochus, roi de Syrie. 197. Il flatte tantôt le peuple et tantôt le sénat. 407. Il est battu à Pharsale. 68.

PONCHARTRAIN, (Louis-Phelippeaux, comte de) ministre de Louis XIV. Mémoire que lui adresse Bossuet, pour les Réunis de son diocèse. XXVI, 340. Sa réponse à ce prélat. 342. Bossuet réclame ses bontés pour le chevalier Tartare. 502 et suiv.

Devenu chancelier, ce ministre veut obliger les évêques à soumettre à un censeur leurs mandements et ouvrages de doctrine. IV, 615 et suiv. Mémoires de Bossuet au Roi pour s'opposer à cette entreprise. 620, 623, 629, 635, 639. *Voy.* BOSSUET, NOAILLES.

PONTION. (Concile de). Les évêques s'opposent aux ordres de Jean VIII et de Charles le Chauve, qu'ils disent contraires aux canons. XXI, 358.

POPLICAINS. Nom donné en Angleterre aux Albigeois ou Manichéens. XIII, 257.

POPLINIÈRE (la), historien protestant, avoue que la conjuration d'Amboise fut entreprise par les Calvinistes. XIII, 197. Il raconte les révoltes des Calvinistes de Piémont contre le duc de Savoie. Le ministre Basnage lui fait dire ce qu'il ne dit pas. XIV, 391 et suiv.

PORSENNA, roi des Clusiens, prend les armes contre Rome. XXIII, 39.

PORT-ROYAL. *Lettre à l'abbesse et aux religieuses* de ce monastère. XXVI, 69. Bossuet leur témoigne ses inquiétudes de l'état où il les voit, et les exhorte à lire avec patience ses réflexions. 70. La question réduite à examiner si la chose qu'on leur demande est mauvaise en soi. *Ibid.* Vaines terreurs qu'on leur a données que, par les termes du Formulaire, elles soient obligées de croire le fait qui y est compris, avec la même certitude de foi que les vérités catholiques. Que ce n'a jamais été l'intention de l'Eglise que ce qui touchoit la personne fût un article de foi. 71. Application de divers faits à cette matière. *Ibid.* et suiv. Distinction du fait et du droit, inouie dans les souscriptions aux définitions de l'Eglise. 73. Toute la question est de savoir si elles peuvent accorder la soumission de leur jugement à celui de

leurs supérieurs légitimes. *Ibid.* Raisons qui pourroient justifier leur refus mal fondées. *Ibid.* et suiv. Le jugement du fait du livre de Jansénius, établi par les mêmes moyens que le jugement de droit. 75. Que le déni de soumission, selon leurs principes, renverse toute la discipline de l'Eglise. *Ibid.* Bossuet se borne à avancer des vérités qui ne peuvent être révoquées en doute que par des esprits contentieux. 76. Que l'Eglise a obligation de juger de certains faits ; ravir à l'Eglise cette autorité, c'est l'exposer sans défense aux faux docteurs. *Ibid.* et suiv. Que ces jugements avoient une telle importance, que l'Eglise les inséroit dans ses professions de foi. 77. Exemples qui confirment cette pratique. *Ibid.* et suiv. Conduite de l'Eglise envers ceux qui refusoient de souscrire la condamnation des personnes, après avoir même condamné les erreurs. 78. Difficultés tirées de la notoriété des faits, vaines. 80. Que s'il falloit attendre l'acquiescement des parties pour la validité des jugements sur les faits, l'Eglise ne pourroit plus noter les hommes hérétiques. 81. Que l'Eglise, dans ses jugements, n'appuie pas sur l'avis de ceux qu'elle juge, mais bien sur un examen juridique. 82. Que c'est une témérité inouïe de soutenir qu'on ne peut se reposer, sans péché, sur le jugement de l'Eglise. *Ibid.* Qu'elles peuvent donc s'en reposer sur son autorité, et souscrire sur son témoignage. *Ibid.* Objection sur ce que ces jugements n'étoient donnés à souscrire qu'aux évêques, détruite par le témoignage de l'antiquité. 83 et suiv. Que les évêques souscrivant à de pareils jugements, rien ne peut dispenser les fidèles d'imiter leur conduite. 85. Raisons particulières qui doivent les porter elles-mêmes plus particulièrement à souscrire. 86, 87. Que les raisons qu'elles ont voulu faire servir à leur justification, les condamnent à la soumission au jugement de l'Eglise. 87, 88. Qu'on ne leur demande pas leur témoignage pour faire le procès au livre de Jansénius, mais bien le témoignage de leurs dispositions. 88. Que les fidèles trouvent toujours la sûreté de leur conscience dans l'autorité de l'Eglise. 89 et suiv. Qu'elles ne doivent pas s'arrêter à ce qu'on leur dit sur le Pape et les évêques. 90. Que la conduite des hérétiques fut toujours de se plaindre de ceux qui les avoient condamnés. *Ibid.* Que la sûreté des particuliers, c'est de s'attacher aux décrets et à la conduite publique de l'Eglise. *Ibid.* Leur repos est donc dans l'obéissance. 90. Conséquences fâcheuses de leur obstination, qui doit les porter à croire que Dieu a laissé son Eglise sans aucun appui contre une injustice qu'elles regardent si visible. *Ibid.* Que si elles les craignent avec raison, elles doivent regarder comme légitimes et valables les jugements des papes, acceptés par les évêques, sans écouter ceux qui leur disent qu'elles ne peuvent, sans péché, s'y soumettre. *Ibid.*

POSSÉDÉS. De quoi ceux dont il est parlé dans l'Evangile sont la figure. XXVII, 61.

POSSIBILITÉ. De la possibilité d'accomplir la loi. XVI, 601, 627, 654, 680, 723 ; XVII, 15. *Voy.* COMMANDEMENTS.

POUVOIR. Foiblesse et fragilité du pouvoir des hommes. VIII, 359. Point de pouvoir où règne la mortalité. *Ibid.* *Voy.* PUISSANCE.

PRAGMATIQUE-SANCTION. Celle de saint Louis ; pourquoi elle fut faite ; son authenticité. XXI, 505 et suiv.

Celle de Charles VII rédigée dans l'assemblée du clergé à Bourges, sur les décrets de Bâle. XXI, 134. Elle est abolie par le concordat entre Léon X et François Ier. 534. Le Pape, en l'abolissant, ne l'accuse point d'erreur. 151.

PRAGUE (Jérôme de). *Voy.* HUS.

PRATIQUES extérieures ; modération à y garder. XXVII, 44, 45, 57, 58.

PRÉCEPTES affirmatifs. On ne peut pas définir précisément quand ils obligent. IV, 550 et suiv. Danger de les négliger. 561. Préceptes négatifs : Efforts pour les éluder. 562.

PRÉCIPITATION. Elle est un obstacle à la justice. XXV, 425.

PRÉCISION. Ce que c'est que précision. XXV, 24. Elle n'est point une erreur. 25. Elle est plutôt le secours le plus nécessaire pour nous faire connoître distinctement la vertu. *Ibid.*

PRÉDESTINATION, C'est un mystère impénétrable. VI, 209; XXVII, 520. Comment accorder ce mystère avec la volonté qu'a Dieu de sauver tous les hommes. 673 et suiv. Ce qu'il faut croire sur ce mystère. 54. Précis de la doctrine de l'Eglise sur ce sujet. IV, 704 et suiv. La gratuité de la prédestination, expliquée par le baptême des enfants. III, 589 et suiv. La justice de Dieu vengée. 594 et suiv. Doctrine de saint Augustin sur la prédestination gratuite. 671. Cette doctrine est de foi. 674, 676. Elle est consolante pour tous les fidèles. 677, 680 et suiv. Elle a été reconnue de tous les docteurs anciens, même antérieurs à saint Augustin. 701 et suiv. Ce que nous devons apprendre de la prédestination des saints. VI, 348.

Doctrine des Arminiens ou Remontrants, sur la prédestination. XIII, 430. Les saints ont détesté, comme un blasphème, la doctrine qui dit que Dieu prédestine au mal comme au bien. 606.

PRÉDESTINÉS. *Voy.* ELUS.

PRÉDICATEURS. Ils sont les ambassadeurs de Dieu. IX, 129. Ils sont ordinairement environnés de libertins qui viennent grossir l'auditoire par curiosité. VII, 374. Ils sont les anges du Dieu des armées. 340. Ils sont les organes de Jésus-Christ. VIII, 157 et suiv. A qui les Chrétiens doivent imputer le défaut de bons prédicateurs. 158. Ils ne doivent pas monter en chaire pour faire entendre de vains discours. 155. Combien sont coupables ceux qui attendent des prédicateurs autre chose que l'Evangile. *Ibid.* Comment Dieu fait quelquefois parler les prédicateurs selon nos besoins : manière d'en profiter. 164. Le mal qu'ils auront fait n'est point excusé par le bien qu'ils auront dit. 431. Conduite que les auditeurs doivent tenir à l'égard des prédicateurs, quels qu'ils puissent être. 431 et suiv. La vie des prédicateurs pénible et laborieuse. 435. Leur condition périlleuse. X, 549. Caractère d'un prédicateur chrétien. XI, 174. Il doit éviter de se chercher lui-même. 104. Ce que pensoit Bossuet des prédicateurs qui débitent des antithèses. XXVII, 402.

Préface sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai. XVIII, 341 et suiv.

PRÉFACE sur la *Suite de l'Histoire universelle* où sont exposées les raisons qui ont engagé les éditeurs de la présente édition à publier cette Suite. XXIII, 421 et suiv.

PRÉJUGÉS. D'où ils viennent. VII, 462. Leur définition. XIX, 281. Préjugés prétendus décisifs, dont M. de Cambrai cherche à étayer sa doctrine. 285 et suiv. Préjugés vraiment décisifs contre lui. 282, 291 et suiv.

PRÉMOTION physique. *Voy.* LIBERTÉ.

PRÉOCCUPATION de l'esprit, dépravation de la volonté; deux causes de l'aveuglement des hommes sur la Passion de Jésus-Christ. VII, 460. Danger de la préoccupation. X, 533.

PRESBYTÉRIENS d'Angleterre : ils sont ennemis de la royauté. XIV, 410, 411.

PRÉSANCTIFIÉS (office de). Ce que c'est parmi les Grecs. XVI, 247 et suiv. Ses deux différences d'avec le sacrifice parfait. 253 et suiv. Antiquité de cet office. 257 et suiv. Comment le corps et le sang y sont nommés, quoiqu'il n'y ait qu'une espèce. 261. De l'office des Présanctifiés parmi les Latins. 265. Le vin n'y est point consacré par le mélange du corps. 271 et suiv. Réponse aux objections tirées de l'ordre romain. 275. Du premier concile d'Orange. 279. Témoignage d'Amalarius et de l'abbé Rupert. 291. Dans les endroits où l'on communioit le vendredi saint sous les deux espèces, elles étoient toutes deux réservées de la veille. 295. La coutume de mêler le précieux sang avec le vin n'a jamais été approuvée. *Ibid.* Absurdités d'un ministre qui prétend trouver la consécration du vin dans l'office du vendredi saint. 300. Il la fait consister dans le *Pater*. 303 et suiv. Dans l'office des Présanctifiés des Grecs, il n'y a aucune prières à laquelle on puisse attribuer la consécration. 310.

PRÉSENCE DE DIEU. Moyens de s'y maintenir. XXVII, 94.

PRÉSENCE RÉELLE. Ce dogme est prouvé par les prières si anciennes de la liturgie. XVI, 334, 341, 345, 348. Paschase Radbert n'a rien innové sur ce dogme. 350.

La présence réelle est très bien prouvée par Luther contre les Sacramentaires. Il répond solidement aux objections. XII, 433. *Voy.* LUTHER. Mélancton réduit la présence réelle au seul moment de l'usage. Il ne trouve point d'autre moyen de détruire la messe, qu'en niant la présence permanente Ses raisons frivoles. Il anéantit sur ce point la doctrine de son maître Luther. On ne peut reconnoître la présence de Jésus-Christ véritablement réelle sans la croire permanente. 511. La présence locale et sacramentale de Bucer est une source de chicanes et d'équivoques. Il impute aux Catholiques et aux Luthériens de croire que Jésus-Christ est enfermé dans l'Eucharistie comme dans un lieu. 513. Les Protestants de Zurich l'avertissent que ses expressions équivoques le mènent à la doctrine de Luther. Ceux de Bâle, dans leur confession, rejettent également le sentiment de Luther et les équivoques de Bucer, et disent que Jésus-Christ est présent sacramentalement par la foi qui élève l'homme au ciel et n'en ôte pas Jésus-Christ. 516. Burnet avoue que la présence réelle est enseignée par l'Eglise grecque. XIII, 56. *Voy.* EUCHARISTIE.

PRÉSENTS. Ils sont un obstacle à la justice. XXV, 424.

PRESENTATION de Jésus au temple : élévations sur ce mystère. V, 279 et suiv. *Voy.* PURIFICATION.

PRÉSENTATION de la sainte Vierge. Précis d'un sermon pour cette fête. IX, 507.

PRÊTRES. Ils sont amovibles et dépendants des évêques. X, 408. Eminente dignité des prêtres. IX, 603. Les coopérateurs de l'épiscopat. XI, 179. *Voy.* SACERDOCE.

PRÉVENTION. Elle est un obstacle à la justice. XXV, 425.

PRIÈRE. Sa nécessité. IV, 557. Elle est une grâce et un don de Dieu. III, 627, 629. Des dispositions pour bien prier. IV, 91 ; IX, 308 et suiv. Caractère essentiel de la prière. 443 et suiv. Dieu ne lui refuse rien. XI, 72. L'homme revêtu de la puissance de Dieu dans la prière. V, 498. La prière persévérante tient de la plénitude de la foi. 501. Elle est le seul soutien de notre impuissance. 9, 87. Motif pressant de prier sans cesse. 67 et suiv.

Jesus-Christ recommande la prière faite dans le secret. V, 414. Elle doit être accompagnée de foi et de persévérance. 435, 436. Prière perpétuelle. 436; poussée jusqu'à importuner Dieu. 437. Motifs d'espérance dans la prière. *Ibid.* Qualités d'une parfaite prière. 438. Excellente manière de prier. 453. Prières formées en nous par le Saint-Esprit. IX, 306 et suiv. Pourquoi elles sont nulles, si elles ne viennent de lui. 305.

La prière faite au nom de Jésus-Christ obtient tout. VI, 233, 458 et suiv. Il faut toujours prier par Jésus-Christ et s'unir à lui. 348. Jésus-Christ seul exaucé dans toutes les prières de l'Eglise, du ciel et de la terre. IX, 191. Comment on doit prier et prier toujours. 455 et suiv. Ce qu'il faut demander dans la prière. 530.

La prière est inspirée de Dieu. XVII, 415, 424. Y a-t-il un état où la prière soit impossible. 421. Elle est rejetée par les impies et les Quiétistes : sa nécessité. 429, 437. Vaines définitions de la prière contraires à celles des saints. 446. Préparation du cœur par la prière. 468 et suiv. Les prières de l'Eglise prouvent la nécessité des actes de foi explicite, des demandes et des actions de grâces. 481 et suiv.

Prières vocales. Comment on doit faire ces sortes de prières. XXVII, 729, 731.

Prière intérieure, son efficace. XVIII, 98. La prière est nécessaire à l'homme, quelque parfait qu'il soit. 91. Peut-on demander les biens temporels? 105, l'accroissement de l'amour et de la persévérance? 106. Obligation de prier pour nos frères. *Voy.* ORAISON.

Prière de Jésus-Christ après la Cène, tirée de l'Evangile de saint Jean. IV, 349. Cette prière expliquée. 278 et suiv. Effet secret de cette prière. 348. Elle est l'abrégé du sermon qui l'avoit précédée. 339.

Bucer entreprend la défense des prières de l'Eglise, et fait voir en quel sens les mérites des saints nous sont utiles. XII, 485. Les Luthériens ne veulent pas empêcher la prière pour les morts. Ils calomnient l'Eglise sur les les prières adressées aux saints. 494. Prière scandaleuse de Luther, où il dit qu'il n'a jamais offensé le diable. 592. Les prières pour les morts conservées par Henri VIII. XIII, 23 et suiv. retenues puis abrogées par Edouard VI, 58. Ces prières sont reçues dans la confession d'Ausbourg et par les Calvinistes. 161 et suiv. *Voy.* MORTS.

Prières du matin. IV, 34; *du soir.* 36. PRIÈRES ECCLÉSIASTIQUES *pour aider le chrétien à bien entendre le service de la paroisse aux Dimanches et Fêtes*, etc. 209. *Prières pour la communion.* 338; *pour chaque jour de la semaine.* 346, 349.

PRIMAUTÉ (la) de saint Pierre et de ses successeurs vient de Jésus-Christ. XXI, 207 et suiv. Elle est reconnue par les anciens Pères et les conciles généraux. *Ibid.* et 412 et suiv. Elle est fondée et comprise dans les promesses : les Grecs qui la croyoient autrefois, ont innové en ne la croyant plus. XV, 38 et suiv. L'Eglise romaine exerce sa primauté en faisant observer les canons. XXI, 113. La primauté du Pape sur chaque église, enseignée par le concile de Constance. XXI, 43 et suiv. 586 et suiv. *Voy.* FLORENCE, PAPE, PIERRE, etc.

PRINCE. Il n'est pas né pour lui-même, mais pour le public. xxv, 220. Il doit pourvoir aux besoins du peuple. 221 ; surtout des foibles : exemple de Job, etc. 222, 223. C'est là le vrai caractère du prince ; comme celui du tyran est de ne songer qu'à lui. 224. Le prince inutile au bien du peuple est puni, aussi bien que le méchant qui le tyrannise. 225. L'ingratitude du peuple ne doit pas altérer sa bonté. 226. Le prince ne doit rien donner à son ressentiment. *Ibid.* Il épargne le sang humain. 229. Il déteste les actions sanguinaires. *Ibid.* Les bons princes exposent leur vie pour le salut du peuple, et la conservent pour l'amour d'eux. 231. Le prince est fait pour être aimé. 234. Celui qui se fait haïr est toujours à la veille de perir. 235. Le prince doit se garder des paroles rudes et moqueuses. 236.

L'autorité du prince doit être absolue. 237. On n'appelle point de ses jugements. *Ibid.* Il a seul la force coactive. 239. Il n'est pas pour cela affranchi des lois. 240. Il ne doit pas craindre le peuple. 242. Il doit se faire craindre des grands et des petits. 243. Maux que cause la foiblesse du prince. 244. La fermeté lui est essentielle. 247 ; surtout contre ses favoris. 249. Il doit se garder de la paresse. 250 ; et de la fausse fermeté. 251. Il faut qu'il commence par soi-même à se commander, et qu'il se rende maître de ses passions. 252. Il ne doit craindre que Dieu. 254. Sa sagesse rend le peuple heureux. 260. Les princes sages sont craints et respectés. 263.

Quelle doit être l'etude du prince. 266. Il doit savoir la loi : *Ibid.* et les affaires. 267. Il doit savoir connoître les occasions et les temps. 268. Il doit connoître les hommes. 270 ; et surtout se connoître lui-même. 273. Il doit savoir ce qui se passe au dedans et au dehors de son royaume. 275. Il doit savoir parler. 276 ; et se taire. 277. Il doit prévoir. 278 ; et être capable d'instruire ses ministres. 279.

Moyens qu'a un prince d'acquérir les connoissances nécessaires. Premier moyen : aimer la vérité. 280. Second moyen : être attentif et considéré. 282. Troisième moyen : prendre conseil, et donner toute liberté à ses conseillers. 285. Quatrième moyen : choisir son conseil. 288. Cinquième moyen : écouter et s'informer. 290. Sixième moyen : prendre garde à qui on croit, et punir les faux rapports. 291. Septième moyen : consulter le passé et ses propres expériences. 294. Huitième moyen : s'accoutumer à se résoudre par soi-même. 296. Ne pas s'abandonner à ses amis et à ses conseillers. 297, 298. Le prince qui règne par lui-même est sûr de l'assistance de la Providence. 298 *note* *. Neuvième moyen : éviter les mauvaises finesses. 299. Le prince doit éviter les consultations curieuses et superstitieuses. 305. Il ne doit pas se fier sur les conseils humains. 309. Il lui faut consulter Dieu par la prière, et mettre en lui sa confiance. 310.

Ce que c'est que la majesté dans les princes ; elle est l'image de celle de Dieu. *Ibid.* Le prince n'est pas distingué de la patrie ; on lui doit les mêmes services. 317. Son intérêt n'est séparé de celui de l'État que par les ennemis publics. 318. Le prince doit être aimé comme un bien public. 319. Sa mort est une calamité publique, et les gens de bien la regardent comme un châtiment de Dieu. 320. Obéissance qui lui est due. 322.

Division générale des devoirs du prince. 339. Il doit employer son autorité pour détruire dans son état les fausses religions. 352 et suiv. Efficacité de son exemple pour attirer les peuples à la religion. 355. Il doit étudier la loi de Dieu. *Ibid.* Il en est l'exécuteur. 356. Il doit procurer que le peuple en soit instruit. *Ibid.* Il doit craindre la fausse piété. 365 et suiv. Avoir soin du culte de Dieu. 369 ; faire sanctifier les fêtes. 370 ; avoir soin des personnes consacrées à Dieu, et des biens destinés à leur subsistance. 371 ; des lieux

sacrés ; etc. 373. Combien il est dangereux aux princes de mettre la main sur les biens et sur les personnes consacrées à Dieu. 375. Ils ne doivent point entreprendre sur les droits du sacerdoce. 376. Le prince ne souffre pas les impies, les blasphémateurs, les parjures. 381. Il est religieux observateur de son serment. 383. Le bonheur des princes vient de Dieu. 391. Celui qui a failli ne doit pas perdre espérance, mais retourner à Dieu par la pénitence. 397.

Le prince est le premier juge, et doit rendre la justice. 413. Il établit les tribunaux, et instruit les juges de leurs devoirs. 415. Vertus qui doivent accompagner la justice dans un prince. 416. La fermeté et la constance. *Ibid.* La prudence. 419. La clémence. 420. Amour que cette vertu attire aux princes. 421. Suites funestes de la fausse indulgence des princes. 423. Le prince doit faire justice en tout temps et en tous lieux. 427.

Les princes guerriers formés par Dieu. 428. Ceux qui font la guerre par ambition sont déclarés ennemis de Dieu. 433. Les plus forts sont assez souvent les plus circonspects à prendre les armes. 439. Princes belliqueux donnés de Dieu aux Israélites. 456. Dieu préfère les princes pacifiques aux guerriers. 458. Il importe à un prince d'avoir la réputation d'homme de guerre pour tenir l'ennemi dans la crainte. 468. Il doit affectionner les braves. 471. Au milieu des soins vigilants, il faut qu'il ait en vue l'incertitude des événements. 475. Qu'il évite le luxe, le faste et la débauche, qui aveuglent les hommes dans la guerre, et les font périr. 476. Qu'il connoisse ses forces avant toutes choses. 477. Qu'il s'assure des peuples vaincus. *Ibid.*

Le prince a des dépenses de nécessité et des dépenses de splendeur. 481. Il doit modérer les impôts. 487. Ce qu'il doit faire pour augmenter le peuple. 491. Il doit se faire soulager. 497. Ménager les hommes d'importance et ne les pas mécontenter. 501. Savoir pénétrer et dissiper les cabales. 502. Employer chacun selon ses talents. 505. Prendre garde aux qualités personnelles et aux intérêts cachés de ceux dont il prend conseil. *Ibid.* Qui sont ceux qu'il doit éloigner des emplois publics. 517.

La sagesse du prince paroît dans le gouvernement de sa famille. 523. Soin qu'il doit prendre de sa santé. 526. Inconvénients de la puissance des princes, et tentations qui y sont attachées. 527. Leurs remèdes. 530.

Les princes doivent regarder au dessus d'eux l'empire inévitable de Dieu. 531. Ne perdre jamais de vue la mort. 532. Respecter le genre humain, et révérer le jugement de la postérité. 536. Respecter les futurs remords de leur conscience. 537. Réflexions que doit faire un prince pieux, sur les exemples que Dieu fait des plus grands rois. *Ibid.* Il supprime tous les sentiments qu'inspire la grandeur. 539. Il se rend, tous les jours, devant Dieu attentif à tous ses devoirs. *Ibid.* Modèle de vie d'un prince dans son particulier, et résolution qu'il y doit prendre. 540.

Les princes sont obligés d'imiter la bonté de Dieu, qu'ils représentent. XXII, 210. Combien l'application et l'attention leur est nécessaire ; maux qui résultent des défauts contraires. XXII, 37. L'étude de l'histoire leur est utile. XXV, 1. Ils doivent étudier les causes particulières des révolutions des empires. 333.

Dieu apprend aux princes leurs devoirs d'une manière souveraine. XI, 5. Révolutions qu'ils ont à craindre, s'ils négligent la connoissance de leurs affaires. XIII, *Voy.* BIENS, CONQUÊTES, CONQUÉRANTS, CONSEILS, ÉTAT, GLOIRE, GUERRE, JUSTICE, PEUPLE, ROIS, SUJETS.

Jurieu donne à la puissance des princes des bornes chimériques, puis ôte ces bornes. XIV, 660. La Réforme pose pour principe que le prince ne peut punir les hérétiques. L'exemple des empereurs catholiques cités par Jurieu,

ne prouve rien dans la Réforme, dont la constitution est contraire à celle de l'ancienne Eglise, où les princes recevoient comme des oracles divins les décisions des conciles. 670. Jurieu démontre au contraire aux Tolérants que les princes de la Réforme décident les matières de foi. Décret des Etats généraux de Hollande sur la foi, la vocation et la prédestination. 676. Les Tolérants et les Intolérants se poussent à bout, les uns en prouvant que les princes ne doivent pas être les arbitres de la foi, les autres en démontrant que dans le fait, ils le sont parmi les Réformés. 677.

PRIORITÉ et postériorité. Aristote fait le dénombrement de toutes les manières dont les choses peuvent être devant ou après l'une l'autre. XXV, 66.

PRISONS. Ce que figurent les deux prisons dont il est parlé dans l'Evangile. VII, 387. Peinture d'un chrétien en prison. XI, 397 et suiv.

PRIVAS. Synode national tenu dans cette ville par les Protestants : on y dresse un formulaire contre la doctrine de Piscator. XIII, 378.

PRIVILÉGES (les) accordés par saint Grégoire à saint Médard de Soissons, et à l'hopital d'Autun, paroissent supposés. XX, 248 et suiv.

PROBABILISME ; il ne doit pas être notre règle. IV, 569 et suiv. C'est une opinion abandonnée des plus grands hommes. 581 et suiv. nouvelle. 582 ; sans fondement *Ibid.* fausse. 584 et suiv. Censure de l'assemblée de de 1700 sur cette matière. 607. Déclaration de ladite assemblée. 450 et suiv.

Quatre dissertations sur le probabilisme. XIX, 561. Dans le doute, il faut suivre le parti le plus sûr. *Ibid.* à moins que le parti opposé ne soit plus probable. 563. L'opinion qui tient pour le parti moins probable, est nouvelle, et inconnue à la tradition. 565. Elle est erronée et dangereuse. 569. Il n'est jamais permis d'agir contre sa conscience, ne fût-elle que probable, sans être certaine. 572 et suiv. Il n'est pas permis de suivre une opinion moins sûre, dans le concours d'une opinion plus probable. 575 et suiv.

PROBLÈME ECCLÉSIASTIQUE. Réfutation de ce libelle. III, 1 et suiv. Sa malignité. VII. *Voy.* NOAILLES.

PROBUS est forcé par les soldats à recevoir l'empire ; sa mort. XXIII; 82.

PROCHAIN. Règles de conduite par rapport à lui. XXVII, 44, 53, 166, 168, 753. Peut-on s'entretenir de ses défauts. 468, 470. Amour du prochain : son étendue. VII, 202. Son fondement. VIII, 277 et suiv. *Voy.* CHARITÉ.

PROCLE (saint), patriarche de Constantinople, est l'auteur de la proposition des moines de Scythie : sa lettre louée dans le concile de Chalcédoine. XXI, 345.

PRODIGUE. L'enfant prodigue, image de nos égarements. VIII, 234 ; XI, 305. Image d'une vraie conversion. IX, 163 et suiv.

PROFESSION religieuse. Sermons prononcés à cette cérémonie. X, 215 et suiv.

PROMESSES. Le Messie promis dès l'origine du monde : V, 129 ; promis encore à Abraham. 140 ; à Isaac et à Jacob. 142. Deux genres de promesses dans l'Evangile, les unes essentielles, les autres accessoires : quel en est l'objet. VIII, 337. La différence est manifeste entre les promesses faites au corps de l'Eglise et aux fidèles particuliers. XV, 82. *Voy.* EGLISE.

PROPAGATION DE LA FOI. Séminaire de filles établi à Metz sous ce

titre : Règlement que Bossuet dresse pour cette congrégation. XVI, 461. Nature de cet établissement. 463. Vertus principales. 466. Pratiques de dévotion. 468. Gouvernement du séminaire. 470. Travail, silence et retraite. 472. Règlement journalier. 476. Direction. 480.

PROPHÈTES. Leur vie et leur ministère, combien admirables. XXIII, 166. Ils s'opposent à l'idolâtrie. *Ibid.* Le mépris qu'en fait la nation juive lui a attiré une foule de calamités. VII, 234.

Les prophètes sont sans réflexions dans le transport de l'inspiration divine. XVII, 454, 458 et suiv. Exemples des motions du Saint-Esprit dans les prophètes. 523.

PROPHÉTIES. Elles sont une preuve de la religion ; on le démontre par le raisonnement de Jésus-Christ et des apôtres. III, 386 ; par les apologies du christianisme. 388 ; par les professions de foi. 389 ; par l'usage que les Pères ont fait de l'ancien Testament contre les Marcionites. 390. Passage de Tertullien. 391. La force de la preuve des prophéties ne dépend point des explications des Rabbins. *Ibid.* Combien on a toujours estimé cette preuve. 392, 393 et suiv.

Plusieurs sens dans les prophéties. II, 78, 81. Quoique enveloppées d'obscurités, elles sont claires sous un certain rapport. 641. Elles ne sont point de simples allégories, comme l'ont dit les Sociniens. III, 182. Trois preuves solides. 185 et suiv.

Élévations sur les prophéties. V, 168 et suiv. Les prophéties sous les patriarches. 168. Prophétie de Moïse. 169 ; de David. 170 ; celles des autres prophètes. 172. Réflexions sur les prophéties. 174. Prophétie d'Isaïe sur saint Jean Baptiste. 333. Prophéties concernant Jésus-Christ. XXVII, 363. Pour abréger la discussion des prophéties, Dieu les réduit à trois faits qui ont concouru ensemble : la désolation des Juifs, la conversion des Gentils, et la prédication de l'Evangile. XXIII, 319. *Voy.* GROTIUS, JÉSUS-CHRIST, MESSIE.

Prophétie fausse d'un cordelier un an avant les mouvements de Luther : que la puissance du pape alloit baisser, et ne se relèveroit jamais. XII, 577. Les Protestants souffrent les prophéties fausses et ridicules de Mède, de Jurieu et d'autres, parce que le peuple se repaît de ces illusions. XIV, 475 et suiv. Luther expliquoit les anciennes prophéties dans un sens propre à inspirer les révoltes. 425. Les Protestants aiment mieux croire les prophéties extravagantes de Jurieu, que ce que dit l'Eglise. XV, 37 et suiv. Le ministère prophétique étoit perpétuel et comme ordinaire pendant la durée de la Synagogue. 90. Outre ce ministère, celui du sacerdoce lévitique ne devoit jamais faillir dans l'Eglise judaïque jusqu'à sa destruction. 60 et suiv.

PROPOSITION. Sa définition. XXII, 72. Division des propositions. XXV, 79. Des propositions complexes et incomplexes. 81. Des propositions simples et composées et des propositions modales. 82. Des propositions absolues ou conditionnées. 83. Des propositions universelles et particulières, affirmatives et négatives. 85. Propriétés de ces propositions. 87. Des propositions qui se convertissent. 90. Comment des propositions universelles et particulières, affirmatives et négatives conviennent ou s'excluent mutuellement. 93. Des propositions équipollentes. 95. Des propositions véritables ou fausses. *Ibid.* Des propositions connues par elles-mêmes. 97. *Voy.* RAISONNEMENT.

PROSPÉRITÉ. Ses dangers. VII, 475 ; XI, 25, 26. Prospérité des mé-

chants : l'homme de bien affligé ne doit point en murmurer. IX, 136. Ce seroit une injustice. 140.

PROSTITUTION. Ce que c'est selon les prophéties. II, 277 et suiv. Prostitution de Rome la païenne. 278.

PROTESTANTS. Idée générale de leur religion. XXIV, 443; XII, 353. Leurs variations en corps d'Eglise et dans leurs livres symboliques. 356. Leur division en deux corps principaux. *Ibid.* Ils cherchent vainement à se réunir sous une seule et uniforme Confession de foi. 362. Leurs chefs Calvin, Bucer et autres reconnoissent qu'il n'y a point parmi eux de véritable réformation des mœurs. 551 et suiv. Les Protestants se donnent une origine ancienne, et comptent Vigilance parmi leurs prédécesseurs, parce qu'il s'opposa au culte des saints; Claude de Turin, arien et nestorien, parce qu'il a brisé les images; tous les Iconoclastes, Viclef, Jean Hus, et en un mot tous ceux qui ont ou murmuré contre quelque dogme catholique, ou crié contre le pape. XIII, 230 et suiv. Ils ne peuvent plus s'excuser de schisme. 616. Ils se font chacun arbitre de leur croyance; et se précipitent dans l'indifférence et l'athéisme. XI, 15 et suiv. Leur doctrine conduit à l'indifférence des religions. XV, 45.

Réfutation des erreurs des Protestants sur la justification. IX, 210 et suiv. Réponse aux Protestants qui nous reprochent d'appeler les saints médiateurs. 192 et suiv. Idée fausse qu'ils se forment de l'Eglise. X, 210 et suiv. Combien frivole l'autorité qu'ils veulent tirer des Hussites et des Albigeois. 211. L'esprit des Protestants est le même qu'on a toujours remarqué dans les hérésies. 213. Tout ce que la religion a de plus saint a été en proie à leur impiété. XI, 11.

Les ministres protestants convaincus d'être de faux pasteurs. XVI, 419; des pasteurs sans mission. 422. Leurs excès et leurs emportements. 426. Leurs calomnies sur les Litanies et la prière des saints. 427; sur les images. 429; sur les cérémonies, le service en langue latine, et l'adoration de l'Eucharistie. 433 et suiv. Projet de réunion avec l'Eglise. *Voy.* DU BOURDIEU, FERRY, LEIBNIZ, MOLANUS, RÉUNION.

Variation dans les symboles des Protestants. XVII, 11. Leibniz tâche de les excuser de schisme. 99. Il rejette avec eux le concile de Trente. 150, 185; les décisions de l'Eglise. 143; et plusieurs livres de l'ancien et du nouveau Testament. 235, 243, 257.

Combien les Protestants sont faciles à se laisser tromper par de fausses interprétations de l'Écriture, et en particulier des prophéties. 277, 278. Ils profanent l'Apocalypse par l'interpétation sacrilége qu'ils en font. II, 362 et suiv. Leur système n'a aucun principe. 366 et suiv. 374 et suiv. Il détruit tous les caractères marqués dans l'Apocalypse. 384. Leurs illusions et contradictions continuelles. 385, 392, 398, 400, 407, 413. Ils sont en contradiction avec saint Paul. 447 et suiv. avec les Pères. 452 et suiv. avec eux-mêmes. 454 et suiv. Leur système se dément de tous côtés. 504 et suiv. 516 et suiv. Extrémités où ils s'engagent. 533 et suiv. *Voy.* APOCALYPSE, CALVINISTES, LUTHÉRIENS, VAUDOIS, etc.

Manœuvres des Protestants pour troubler la mission de Metz. XXVI, 4, 7 et suiv. Abjuration d'une femme protestante, convertie dans cette mission. X et suiv. Ils persécutent les Catholiques dans les pays où ils sont les maîtres. 179. Zèle de Bossuet pour leur conversion. 166 et suiv. 178 et suiv. Grand nombre de Protestants ramenés par Louis XIV. XI, 139. *Voy.* CONVERTIS (nouveaux).

PROVERBES ou Sentences ; leur origine ; pourquoi on les appelle paraboles. I, 282. La manière d'instruire par des sentences est propre à aider la mémoire. *Ibid.* Pourquoi on renferme les proverbes dans des sentences fort courtes. *Ibid.* Les proverbes peignent au naturel et mettent les choses sous les yeux. 284.

Proverbes de Salomon. Préface de Bossuet sur ce livre. 282 et suiv. Auteurs des proverbes, et leurs différentes collections. 283. Ces proverbes enseignent toutes les règles des mœurs, par rapport à l'économie, à la politique et à la vie privée. *Ibid.* Leur brièveté, leur élégance et leur force. 284. Promesses et menaces temporelles semées dans ce livre. 286. Des versions de ce livre. *Ibid.*

PROVIDENCE. C'est un des attributs de Dieu. V, 7. La Providence gouverne d'une manière particulière les choses humaines. XXV, 394. Ses soins paternels envers les hommes. VIII, 330. Elle règle les révolutions des empires. XXIII, 323. C'est à elle qu'il faut tout rapporter. 415.

Ce dogme attaqué par les libertins : les moyens qu'ils emploient tournent contre eux-mêmes, et ne servent qu'à l'établir. VIII, 199. La Providence est celle de toutes les perfections de Dieu qui ait été exposée à de plus opiniâtres contradictions. IX, 133 et suiv. Elle est combattue par les Epicuriens. 134.

Nécessité de s'abandonner à la divine Providence dans les affaires. XXVII, 394. Se confier en elle. V, 425. Jésus-Christ garde les fidèles dans le corps comme dans l'âme. VI, 305.

PROVINCES-UNIES. Jurieu compare les guerres qu'y s'y sont faites à celles des Juifs sous les Machabées. Etrange différence dans l'état de la religion et dans celui des personnes, entre les Juifs et les Protestants et le prince d'Orange XIV, 270 et suiv.

PRUDENCE (la), vertu compagne de la justice, doit s'instruire par elle-même. XXV, 419.

PSALMODIE. En quoi elle consiste selon saint Augustin. I, 45 et suiv. Quel en est le meilleur usage. 47. Quel en doit être le fruit. 233.

PSAUMES. *Dissertation sur les Psaumes.* I, III et suiv. Ce livre est le plus ancien recueil de cantiques. IV. La foi y trouve un solide appui. V, X. On y rapporte les faits anciens de l'Histoire sainte. VII et suiv. On en tire une preuve de l'authenticité du Pentateuque. IX et suiv. Motifs d'espérance qu'ils fournissent. X. Ils annoncent par des figures la vie future. XI et suiv. Motifs de charité qu'on y trouve, soit envers Dieu, soit envers le prochain, etc. XIII et suiv. Les imprécations ne doivent pas être prises à la lettre. XVI. Beauté du style des Psaumes ; sa noblesse. XX et suiv. Brièveté sublime. XXIII et suiv. Rapidité des mouvements. XXV et suiv. Douceur admirable. XXVI et suiv. Divers genres de Psaumes. XXVIII et suiv. Profondeur et obscurité des Psaumes ; quelles en sont les causes. XXIX et suiv. Du texte et des versions : règles pour l'interprétation. XXXI et suiv. Titres et autres notes des Psaumes. XXXIV et suiv. Auteurs des Psaumes. XXXVI et suiv. Sujet des Psaumes. XXXVII. Mètre des Psaumes et danses sacrées. XXXVIII. Instruments de musique. XXXIX Ordre de Psaumes. XL. L'obscurité des Psaumes est utile. *Ibid.* Manière de les lire. *Ibid.* De l'ordre des versets et des locutions de la Vulgate. XLI et suiv. Usage des Psaumes dans toutes les situations de la vie. XLIII et suiv. Psaumes *graduels* : pourquoi on les appelle ainsi. 201.

Explications du Psaume XXI. Remarques préliminaires, traits propres à Jésus-Christ. II, 26 et suiv. Absurdités des Juifs et de quelques critiques

dans l'interprétation de ce Psaume. 28 et suiv. Traduction d'après l'hebreu et les Septante. 31 et suiv. Explication selon saint Jérôme. 35 et suiv. Première partie du Psaume contenant le délaissement et la passion de Jesus-Christ. 38 et suiv. Seconde partie contenant sa résurrection et la conversion des Gentils. 46 et suiv. Réflexions sur le délaissement de Jésus-Christ. 57 et suiv.

Plusieurs des Psaumes qui se chantent à l'office divin, traduits par Bossuet. IV, 257 et suiv. Traduction des Psaumes de la Pénitence. 308.

PSAUTIER attribué à saint Bonaventure ; ce qu'en pense Bossuet. XXVII.

PUDEUR. Quelle est la vraie pudeur chrétienne. XI, 55. *Voy.* CHASTETÉ, PURETÉ.

PUISSANCE. Sa fin naturelle. VII, 348. Grande puissance, féconde en grands crimes. VIII, 221. La plus grande puissance du monde ne peut s'étendre plus loin que d'ôter la vie à un homme. 359 ; X, 40. La puissance doit protéger l'innocence. VIII, 382. Soulager la misère. 383. Favoriser la vertu. 692 ; XI, 9.

La puissance royale n'est soumise qu'à celle de Dieu. XX, 154 et suiv. On doit lui obéir ; exception mise à cette obéissance par Jésus-Christ et les apôtres. 179 et suiv. Cette puissance est légitime dès son origine, même parmi les infidèles. 149 et suiv. En quel sens la puissance temporelle vient de Dieu. 152 et suiv. Le sentiment de la supériorité des conciles préjudicie-t-il à la puissance des rois. XXI, 180. *Voy.* ETAT, GOUVERNEMENT, ORGUEIL, POUVOIR, PRINCE, ROIS.

Quelle est la nature de la puissance confiée par Jesus-Christ à ses apôtres. XX, 174 et suiv. On objecte à tort le passage *Toute puissance m'a été donnée*, etc. 183 et suiv. Beau passage de saint Bernard sur la puissance des pontifes. 185. La puissance ecclésiastique se réduit à l'excommunication. 204. De la puissance directe et indirecte, sur le temporel, donnée au Pape par des théologiens. 106 et suiv. Cette doctrine est nouvelle. 118 et suiv. Différents décrets des conciles allégués mal à propos en preuve de la puissance de l'Eglise sur le temporel. 97 et suiv. 403 et suiv.

Les deux puissances spirituelle et temporelle occupent chacune le premier rang ; preuves de cette vérité. XX, 204 et suiv. Leur union demande quelquefois qu'elles usurpent les fonctions l'une de l'autre. 407. Faut-il, pour qu'elles soient ordonnées entre elles, que l'une soit soumise à l'autre. 208 et suiv. Pourquoi Dieu a-t-il distingué ces deux puissances. 209 et suiv. Passages de saint Gélase sur cette matière. *Ibid.*

PULCHÉRIE soutient l'empire par sa piété et par sa prudence. XXIII, 92. Elle élève Marcien à l'empire. 94.

PURETÉ. Estime que nous devons faire de cette vertu, à l'exemple de Marie. VIII, 569, 588. Combien elle est rare parmi les hommes. XI, 56. Comment elle se conserve parmi les tentations. 65. *Voy.* CHASTETÉ.

PURGATOIRE. Le concile de Trente a cru, comme une vérité révélée de Dieu, que les âmes des justes non entièrement purifiées en ce monde l'étoient dans l'autre. Les principes des Protestants prouvent la nécessité du Purgatoire. XIII, 610. Leurs difficultés sur cet article aisées à lever. XVI, 697, 754 ; XVII, 33. S'unir aux âmes qui souffrent dans le Purgatoire. XXVII, 138. Pourquoi la flamme du Purgatoire purifie-t-elle ces âmes. VIII, 661 et suiv. Comment leur sainteté est elle confirmée. VII, 78 et suiv. L'abbé Dupin con-

pable d'avoir déguisé la doctrine de l'Eglise sur ce dogme. XIX, 407. *Voy.* INDULGENCE, SATISFACTION.

Sur la nature du purgatoire des Juifs. XXVI, 530.

PURIFICATION de la sainte Vierge; trois sermons pour cette fête. X, 12 et suiv. Elle renferme sous un nom commun trois cérémonies différentes de la loi ancienne. 54. En quoi elles consistent. *Ibid* et suiv.

PUSSYRAN (M.) menace Bossuet décrire contre lui, s'il ne le déclare pas ouvertement contre le *silence respectueux*. XXVI, 589.

PURITAINS. On nomme ainsi les Calvinistes d'Ecosse et d'Angleterre, parce qu'ils prétendent qu'en supprimant les cérémonies, ils suivent plus purement la lettre de l'Ecriture. XIII, 152.

PYRRHUS, roi d'Epire. entreprend la conquête de l'Italie. XXIII, 50. Il est défait par le consul Curius. 51. Sa mort. 52.

Q

QUAKERS ou Trembleurs d'Angleterre. Leur fanatisme peu différent de celui de la Réforme. XIV, 154.

QUALIFICATIONS. On explique, d'après Gerson et Melchior Canus, celles qu'on emploie dans les censures théologiques. XXI, 667.

QUALITÉ. Sa définition suivant Aristote. XXV, 69.

QUANTITÉ. Son explication suivant Aristote. XXV, 59.

QUIÉTISME. Idée générale de ce qu'on appelle quiétisme. XVII, 375. Son origine et ses progrès en France: ce que Bossuet a fait pour le réfuter, et motifs qui ont dirigé sa conduite dans cette affaire. XXVIII, 5 et suiv. 14 et suiv. Combien le quiétisme est dangereux. 240. Abjuration d'un quiétiste à Rome. XXIX, 44.

Le quiétisme ménagé et soutenu par les nouveaux Mystiques. XVIII, 226, 257 et suiv. 260 et suiv. rétabli en plusieurs points. 200, 203, 219, 220, 214, 226, 237 et suiv. Ses sectateurs trop ménagés par un auteur qui se rend par là suspect. 189, 198, 387. Pur quiétisme rétabli par l'attente oisive de la grâce. 380; par la contemplation directe. 379; par la suppression de la vue distincte de Jésus-Christ. 378; et par d'autres erreurs semblables. 474, 475.

QUIETISMUS redivivus. XVIII, 657 et suiv.

QUIÉTISTES. Leur condamnation. XVII, 620 et suiv. Leurs propositions hérétiques et erronées. 621, 624 et suiv. Abrégé des livres des Quiétistes, où l'on remarque un des caractères de cette secte. 658. Actes de leur condamnation, XVIII, 21 et suiv. On a donné ce nom aux anciens solitaires. 618.

QUIÉTUDE. Ce que c'est. XXVII, 716.

QUINAULT (Philippe). La corruption réduite en maximes dans ses opéras; Bossuet l'avoit vu cent fois déplorer ses égarements. XXI, 313.

QUOTI (Thomas), de Pragelas, l'un des Vaudois. Son interrogatoire dans lequel il reconnoit la présence réelle et la nécessité de la confession, XIII, 289 et suiv.

R

RACINE (Jean), renonce publiquement aux tendresses de ses tragédies. XXII, 314.

RAILLERIES. Le prince doit s'en garder et les réprimer. XXV, 236.

RAINALDUS (Odoric), historien, donne pour seul vrai pape Grégoire XII, abandonné de tout le monde. XX, 41; XXI, 34 et suiv. Il avoue que Jean XXII eut raison de révoquer la bulle de Nicolas III sur la pauvreté de Jésus-Christ. XX, 323. Il donne la raison de la répétition du décret de la quatrième session du Concile de Constance. XXI, 12. Il accuse de vicléfisme l'Eglise de France. 21 et suiv. Faits faux qu'il avance sur l'accord conclu entre Nicolas V et les Pères de Bâle. 140 et suiv.

RAISON. Pourquoi elle nous est donnée. XXII, 60. Différence de la droite raison et de la raison corrompue. 87. Comment elle nous dirige dans les sensations. 138. Combien elle est nécessaire pour en juger, et pour en régler les mouvements extérieurs. 192. Elle nous oblige à croire que nous sommes libres, et que nos actions sont ordonnées par la Providence, quand même nous ne pourrions trouver le moyen d'accorder ensemble ces deux vérités. 273. Sur combien de choses la raison est-elle obligée de suspendre son jugement, parce qu'elles sont accompagnées de difficultés invincibles. 275. Par exemple la divisibilité de la matière et du mouvement à l'infini. 276. *Voy.* LIBERTÉ.

La raison doit céder à la vérité, dont elle est née la sujette. IX, 195. Comment, pour rétablir la raison humaine par l'humilité; il étoit à propos que les vérités de Jésus-Christ fussent incroyables. 184 et suiv. Attachement à la raison souveraine, seule et véritable science. 489.

RAISONNEMENT. En quoi il consiste. XXII, 72; XXV, 112. Ses règles et ses différentes sortes. *Ibid.* et suiv. Il nous fait connoître notre liberté. 262. En quoi consiste sa force. XXV, 113. De sa structure. *Ibid.* et suiv. *Voy.* ARGUMENT.

RAMEAUX (dimanche des). Méditations sur l'Evangile de ce jour. V, 465 et suiv.

RANCÉ (Armand-Jean le Bouthilier de), abbé de la Trappe. Sa dispute

avec M. le Roi, abbé de Haute-Fontaine, sur certaines pénitences usitées à la Trappe : lettre de Bossuet à ce sujet. XXVI, 64 et *note* [2]. Le prélat recommande aux prières de cet abbé le succès de l'Assemblée de 1682, ne pouvant aller à la Trappe. 125. Il lui demande de prier pour lui à son entrée dans son diocèse. 140. Estime que Bossuet faisoit du livre de M. de Rancé, *sur la Sainteté et les Devoirs de la Vie monastique*. 144, 148. Il voit l'archevêque de Paris pour le faire imprimer. 149. Heureux fruits de ce livre, et contradictions qu'il éprouve. 151. En quel sens Bossuet a approuvé ce livre. XXVII, 523. Il détourne M. de Rancé de se démettre. XXVI, 148. Il recommande à ses prières trois de ses amis qu'il avoit perdus. 156. Il sollicite l'admission d'un Bénédictin à la Trappe. 158 ; ce qui ne s'exécute pas. 159. Il l'instruit de la publication du *Commentaire* du Père Mege, *sur la Règle de saint Benoît*, où ce Père attaquoit son livre sur la vie monastique. 208. Il l'invite à publier au plus tôt son commentaire sur cette *Règle*. 209, 210. Sur quelques incidents qui retardent cette publication. 246. Il lui donne son avis sur ce livre. 254 ; sur un autre *Commentaire*, par D. Martène. *Ibid.* Bossuet approuve une défense que cet abbé avoit faite à des religieuses de lire l'ancien Testament. 257. Il l'instruit des dispositions du Roi pour la Trappe. 261. Vœux de Bossuet pour cette maison. 282.

M. de Rancé loue le zèle de Bossuet contre le Quiétisme. XXVIII, 157. Il est mécontent du livre de Fénélon, et opposé à sa doctrine. 171, 178. Un ami de l'abbé de la Trappe le justifie contre les plaintes que les partisans de Fénélon faisoient des lettres de cet abbé à Bossuet. 179. Combien M. de Rancé goûte l'*Instruction sur les Etats d'oraison*. 178. Il félicite Bossuet sur le Bref que le Pape lui avoit écrit au sujet de ce livre. 198. Lettres de Bossuet et de cet abbé sur cette affaire. 207, 208, 224 et suiv. Eloge que M. de Rancé donne au zèle de Bossuet à défendre l'Eglise. XXVI, 346. Bossuet lui envoie la Relation faite à l'Assemblée de 1700 sur le Quiétisme, et s'excuse de ne pouvoir aller le voir. XXIX, 354. Bel éloge qu'il fait de M. de Rancé au Père de Lacour, son successeur, en lui témoignant son attachement à la sainte maison. XXVI, 352. Zèle qu'il mettoit à ce qu'on écrivît sa vie. 426. Il étoit à desirer qu'elle fût écrite par une main habile, et une tête au dessus des vues humaines. 431.

RAPPORTS. Le prince y doit prendre garde, et punir les faux. XXV, 291.

RATISBONNE (conférence de). Bucer y prend la défense des prières de l'Eglise, et fait voir en quel sens les prières des saints nous sont utiles. XII, 485. Autre conférence de Ratisbonne, où l'on met la dernière main à l'*Interim*. *Voy.* INTERIM.

RATRAMNE. Sa dispute avec Paschase Radbert, pour savoir si le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, est le même que celui qui étoit dans les entrailles de la sainte Vierge. 533. Son livre ambigu embarrasse Mélancton. 534.

RAYMOND, comte de Toulouse, protége les Albigeois ; ses terres données par le Roi à Simon, comte de Montfort. XX, 404 et suiv. XXIV, 68 et suiv.

RAYMOND (Théophile), jésuite, fait l'éloge de Gerson. XXI, 592 et *note* **.

REBAIS. Affaire de Bossuet avec cette abbaye pour la juridiction. XXVII, 404, 472, 477. Lettre de Fénélon à ce sujet. XXVIII, 66.

REBAPTISATION. Dispute à ce sujet entre le pape saint Etienne et saint Cyprien. XX, 68 et suiv. Saint Cyprien n'a pas regardé cette question comme indifférente. XXI, 331 et suiv. Ni saint Augustin et les autres Pères. 332 et suiv.

Critique erronée de l'abbé Dupin sur cette affaire. XIX, 421. *Voy.* CYPRIEN (saint).

RÉBECCA. Ce que figuroient les deux enfants qu'elle portoit. VII, 436.

RÉBELLION. Elle n'est autorisée ni par la conduite de David. XXV, 333; ni par les guerres des Machabées. 335. Les royaumes fondés d'abord sur la rébellion peuvent devenir légitimes. 452. Elle se manifeste au commencement ou à la fin des règnes, à cause de la foiblesse des princes. 478.

RECHUTES. A quel danger elles nous exposent. V, 411. Combien elles doivent faire trembler les pécheurs. VIII, 253. Idée terrible que les Apôtres et les Pères en donnent. 271. Des rechutes dans le péché véniel. XXVII, 289.

RÉCONCILIATION (la) du monde, opérée en Jésus-Christ pendant son délaissement. VIII, 729. Combien sont coupables ceux qui ne veulent pas se réconcilier. IX, 314 et suiv. *Voy.* CHARITÉ, PARDON, PROCHAIN.

RÉCRIMINATIONS de Jurieu contre les Luthériens, qui accusoient le synode de Dordrect de plusieurs impiétés. Sa première est sur les blasphèmes de Luther, qui fait Dieu auteur du péché. Il tâche vainement d'excuser Calvin du même blasphème. XIII, 486 et suiv. La seconde, sur le pélagianisme des Luthériens. La troisième, sur ce qu'ils nient la nécessité des bonnes œuvres. La quatrième, sur la certitude du salut, admise par Jean Gérard, et quelques autres Luthériens. La cinquième, sur l'ubiquité. 489 et suiv.

RECUEILLEMENT. Ses avantages. XXVII, 200. Combien nécessaire dans la prière. V, 414; et pour écouter Jésus-Christ au dedans de soi. X, 366; pour s'établir dans les vertus. 383 et suiv.

RÉDEMPTION. Explication de ce mystère. VI, 66.

Doctrine des Arminiens ou Remontrants sur son universalité. XIII, 432 et suiv. *Voy.* JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR.

RÉFLEXION. Sa définition. XXII, 70. Elle est nécessaire à l'homme pour se bien connoître. 174. Elle est la première cause des inventions et de la variété de la vie humaine. 235. Oter à l'esprit la réflexion, c'est lui ôter sa force. VII, 248.

La réflexion, dans l'oraison, est une force de l'âme, et ne doit pas être renvoyée aux états imparfaits XVII, 451. Nature, nécessité, force de la réflexion : ses effets divers. *Ibid.* et suiv. Passage d'Ezéchiel qu'on oppose à la réflexion. 454. Différence des réflexions qu'inspire l'amour de Dieu, d'avec celles qu'excite l'amour propre. 456. A quelle puissance de l'âme appartiennent les réflexions. XVIII, 383.

RÉFLEXIONS de Bossuet *sur l'écrit de Molanus, touchant la réunion des Protestants*. XVI, 640, 719. Raisons de la méthode que Bossuet y a suivie. XVII, 140. Accueil fait par les Protestants à ces *Réflexions*. 142.

Réflexions morales sur le nouveau Testament, approuvées par M. de Noailles. *Avertissement* de Bossuet sur ce livre. III, 3 et suiv. Elles expriment clairement la résistance à la grâce; 9 et suiv. et n'admettent point de

grâce nécessitante. 10 et suiv. Elles renferment trois vérités incompatibles avec les cinq propositions. 34 et suiv. Et sont pures de Jansénisme. *Ibid.* *Voy.* GRACE.

RÉFORMATEURS. Nécessité d'en faire connoître les chefs. XII, 362. Les premiers Réformateurs croyoient qu'on pouvoit se sauver, et qu'on se sauvoit en effet dans l'Eglise romaine. C'est par politique que la Réforme a cessé de l'avouer. Jurieu nous a découvert cette politique du parti. XIV, 135 et suiv. Les chefs de la Réforme, malgré les efforts de Jurieu, sont couverts d'un éternel opprobre pour avoir donné dispense au landgrave de Hesse, d'avoir deux femmes à la fois. 217. Un synode national de France condamne les Réformateurs, qui vouloient, malgré l'opposition de Bèze, changer l'article de la Cène de la Confession de foi présentée à Charles. IX. XIII, 192 et suiv.

RÉFORMATION (la), desirée par saint Bernard, par tous les grands hommes de l'Eglise, par les conciles de Pise et de Constance, éludée dans celui de Bâle, regardoit la discipline, et non la foi. Différence entre ces saints et les prétendus réformateurs. XII, 369 et suiv. La réformation, prise de travers, conduit aux plus grands excès. Exemple des Donatistes. XIV, 290 et suiv.

RÉFORMATION ANGLICANE. Elle commence par Henri VIII, que les Catholiques et tous les partis des Réformés rejettent également. XIII, 35. Sous Edouard VI, elle a pour fondement la ruine de l'autorité ecclésiastique. Le Roi y tient la place du Pape, donne aux évêques des commissions révocables à sa volonté, et par grâce accorde les évêchés à vie. 50 et suiv. Il prétend que la puissance épiscopale émane de la royauté; il défend à tous les évêques d'exercer aucune juridiction pendant qu'il fera la visite de son royaume. Il destine des visiteurs pour porter partout des constitutions ecclésiastiques, et des règles de foi faites par son conseil. 51 et suiv. Il défend de prêcher par tout le royaume jusqu'à nouvel ordre. Il abolit les six articles d'Henri VIII, et dresse trois articles contre la transsubstantiation. On excite la haine du peuple contre la messe, en exagérant l'avarice de certains prêtres qui la disoient pour un gain sordide. 53 et suiv. On emploie les plus indignes moyens, tels que le mariage des prêtres, le pillage des biens ecclésiastiques, des églises et des châsses, etc. pour avancer la Réforme, dont Burnet représente les progrès comme un miracle visible. 63 et suiv.

La Réformation prend une nouvelle forme sous Elisabeth, qui croit ne pouvoir assurer son règne que par la religion protestante. 175 et suiv. Paul IV reçoit mal ses civilités; ce qui la détermine à une nouvelle réformation. Elle désapprouve quatre points dans celle d'Edouard : celui des cérémonies; celui des images; celui de l'Eucharistie; celui du chef de l'Eglise anglicane. On lui persuade de prendre ce titre, comme inséparablement attaché à la royauté, et d'ordonner la confiscation des biens de ceux qui le lui refuseroient. 176 et suiv. Parker, archevêque de Cantorbéri, et le reste du clergé, reconnoissent, dans un synode, la suprématie de la Reine. Le Parlement décide les points de foi, et le clergé ne croit les ordinations valides qu'autant qu'elles sont faites conformément au rituel d'Edouard. 183, 184. Le clergé d'Ecosse fait une déclaration semblable à celle du clergé d'Angleterre. 187. La réformation d'Elisabeth, est embrassée par tout le clergé d'Angleterre, excepté par quatorze évêques et par cinquante ou soixante ecclésiastiques. 189,

RÉFORME. Son esprit pendant qu'elle fut foible, étoit de paroître soumise, et d'être violente et cruelle dès qu'elle se crut forte. XIII, 208. Les sectes nées de la Réforme sont des preuves de sa mauvaise constitution. Différence de la constitution de la Réforme et de celle de l'ancienne Eglise. 585 et suiv. La Réforme n'a rien de sérieux et de sincère dans ses réponses, qu'elle accommode aux temps. Après avoir soutenu l'indépendance des Rois, elle les soumet aux caprices des peuples. XIV, 429. Jurieu l'excuse mal d'avoir fait Dieu auteur du péché, en disant qu'elle s'est corrigée de ce blasphème depuis cent ans, quoiqu'en effet elle y persévère encore. 78. L'esprit de blasphème au milieu de ceux qui se sont dits chrétiens réformés et réformateurs, de l'aveu même de Jurieu. 87.

Le fondement de la Réforme est que l'Eglise n'est pas infaillible. On prédit, dès le commencement, et l'expérience a prouvé que ce principe menoit à l'indifférence des religions. 577. La jeunesse mal élevée dans la Réforme, de l'aveu de Jurieu, et imbue du faux principe de l'indifférence des religions. Combien est grand le nombre des Réformés approbateurs de cette indifférence, en Angleterre, en Hollande, etc. 581 et suiv. Selon les principes de la Réforme, l'indifférence doit l'emporter. Elle ne peut condamner les Indifférents, qui posent pour règle qu'il n'y a point d'autre autorité que l'Ecriture; que l'Ecriture pour obliger doit être claire; que, quand elle enseigne des mystères, il faut la tourner au sens dont la raison puisse s'accommoder. 582, 583, 592 et suiv. On prouve, par Jurieu, Burnet et Basnage, que tout tend, dans la Réforme, à l'indifférence des religions. 643. Cette indifférence établie dans l'Allemagne protestante, même à l'égard des Sociniens. *Voy.* STRIMÉSIUS. La tolérance universelle est inséparable du protestantisme, et ne peut être détruite que par les principes de l'Eglise catholique : témoignage des Réformateurs : admission des Sociniens. 680 et suiv. 685. La Réforme n'a point de principe universel contre les hérésies. On trouve quelque chose de socinien dans tous ses auteurs. 646.

RÉFORMÉS (les prétendus) depuis leur origine jusqu'à nos jours, ne cessent de nous attribuer des doctrines qui ne sont pas les nôtres. XV, 190 et suiv. Ils sont véritablement schismatiques. 295. Ils n'ont eu aucun motif pour se séparer. 303 et suiv. Ils ne peuvent se dissimuler qu'ils sont rebelles à l'Eglise. 313. Ils corrompent le sens des auteurs pour justifier leur Reforme. 322 et suiv. Exhortation aux Réformés pour rentrer dans le sein de l'Eglise. 336 et suiv.

Les Réformés se font entre eux une guerre plus cruelle que celle qu'ils font à l'Eglise. XII, 443 et suiv. Ils cherchent leurs ancêtres chez les Vaudois, les Albigeois et les Bohémiens, faute de trouver dans les siècles précédents des témoins de leur doctrine. XIII, 351 et suiv. *Voy.* CALVINISTES, LUTHÉRIENS, PROTESTANTS.

RÉFUGIÉS (les) de France souscrivent le synode de Dordrect. XX, 460. *Voy.* DORDRECT.

RÉFUTATION du catéchisme du sieur Paul Ferry, par deux vérités catholiques, tirées de ses propres principes. XV, 189 et suiv. Le dessein de Bossuet n'est pas de combattre toutes les erreurs de ce livre. 191. Mais il établit par les raisons mêmes de Ferry : 1° que la Réforme est pernicieuse; 2° qu'on peut se sauver en l'Eglise romaine, et ainsi il réfute ces deux propositions du ministre protestant, 1° que la Réforme a été nécessaire; qu'encore qu'on pût autrefois faire son salut dans l'Eglise de Rome, on ne le peut aujourd'hui. 197, 223 et suiv. *Voy.* FERRY.

RÉGALE. Origine de ce droit. XVI, 137. Les maximes des Parlements sur la régale, invincibles dans l'esprit de nos magistrats. 139. La matière avoit été bien examinée et bien entendue dans l'assemblée du clergé. 137. Le clergé obtient du Roi, en cédant quelques droits abolis, plus de prérogatives qu'il n'en avoit. XX, 358 et suiv.

Lettre de l'Assemblée du clergé de 1682, au pape Innocent XI, pour lui rendre compte de ses opérations, au sujet de la Régale. IV, 500. *Voy.* BOSSUET, CLERGÉ.

REGISTRES PUBLICS. Leur utilité. XXV, 495.

RÈGLE. L'Ecriture, la tradition, la raison et la conscience doivent être notre règle. V, 566 et suiv. 572 et suiv. mais non pas le probabilisme. 569 et suiv. La bonne foi excuse l'erreur. 571 et suiv. Règle de conduite dans les cas douteux. 568 et suiv. 572 et suiv.

Dans les communautés, le mépris des règles est péché. XXVII, 289, 382, 525. Peut-on suivre leur mitigation. 522.

RÈGLE des Associés à l'Enfant Jésus. Idée de ce livre. XVII, 486. Il est condamné à Rome. XVIII, 40, et par Bossuet. XVII, 345.

RÈGLES touchant la réunion des Protestants à l'Eglise, données par les théologiens protestants d'Hanovre. XVI, 550 et suiv. 563 et suiv.

RÉGULIERS. Réglement de l'Assemblée du clergé de 1700, pour leur approbation dans les diocèses. IV, 696 et suiv.

RÉGULUS, consul, avec toute son armée, combat en Afrique un serpent prodigieux. XXIII, 53. Il est battu et pris par les Carthaginois. *Ibid.*

RELATION. Ce qu'Aristote dit de la relation. XXV, 60.

RELATION sur le Quiétisme. XIX, 1 et suiv. *Remarques* sur la *Réponse* de Fénélon à cette *Relation.* 91 et suiv.

RELATION *des actes et délibérations de l'assemblée du clergé de* 1700, *concernant la condamnation du livre des* Maximes des Saints. XIX, 365.

RELIGIEUSES. Elles sont les épouses de Jésus-Christ. Ce qu'elles doivent faire en cette qualité. XXVII, 244. Elles doivent être crucifiées et mortes au monde. X, 360 et suiv. Travailler à leur perfection. 362, 397. Quelles dispositions elles doivent apporter à la visite de leur évêque. 363, 409. Compte que Dieu leur en demandera. 367. Elles doivent regarder Jésus-Christ dans leurs supérieurs. 368. Avec quelle ferveur elles doivent chanter l'office divin. 376. Maux que leur cause la dissipation. 383. Combien elles doivent craindre le relâchement. X, 301, 305. Lois et contraintes de la vie religieuse. 128.

Règles sur les dots des religieuses. XXVII, 374; sur leurs sorties. 229, 336, 370, 442, 445, 447, 449, 664. Moyen de faire revenir de son illusion une religieuse qui se privoit des sacrements. 498. Comment doit se conduire celle qui est privée de la communion. 608. Réponses de Bossuet à des consultations que des religieuses lui faisoient sur leurs dispositions, etc. 549, 573, 583, 672, 673. Avis à une religieuse sur la dispense de ses vœux. 650. Peuvent-elles passer à une moindre observance. 669. Peut-on approuver leurs passions. 670, 671. Elles peuvent toucher les reliques. 241. Importance du choix des postulantes. 623. Paroles saintes de Bossuet à une religieuse, dans la cérémonie de sa profession. X, 427.

Dans quel ordre les religieuses doivent lire les livres saints, pour que cette lecture leur profite. III, 713 et suiv.

La lecture de l'Ancien Testament, permise sans discrétion, leur fait plus de mal que de bien. XXVI, 257.

RELIGION. En quoi elle consiste. IX, 302. C'est un sentiment mêlé de crainte et de joie. VII, 172. Quel est le propre de la religion. X, 103. Il s'est toujours conservé quelques principes de religion dans l'ignorance et la corruption du genre humain. XXV, 340. Ces principes de religion avoit quelque chose de ferme. 341. Quoique appliqués à l'idolâtrie, ils ont suffi pour établir un gouvernement stable. *Ibid.* La véritable religion étant fondée sur des principes certains, rend la constitution des Etats plus stable. 343. A quoi conduisoient les fausses religions. *Ibid.* La vraie religion a pour marque manifeste son antiquité. 344. Les fausses religions ont pour marque leur innovation. 346. La suite du sacerdoce rend cette marque sensible. 347. Cette marque d'innovation est ineffable. 349. Il ne suffit pas de conserver la saine doctrine, il faut en tout être uni à la vraie Eglise. 350.

La religion est toujours la même depuis l'origine du monde. XXIII, 116 et suiv. Haute idée qu'elle nous donne de Dieu. 117. En considérant les institutions chrétiennes et celles des Juifs, on remonte à la source de la religion, et on découvre la vérité dans son principe. 310.

Divinité de la religion chrétienne. IX, 191 et suiv. C'est un ouvrage que Dieu a fait, et qui porte le caractère de son autorité. XI, 94 et suiv. Par quels moyens elle s'est établie. VII, 195. Elle ne doit pas son établissement à la protection des rois. 197. Quand les rois la protégent, c'est plutôt la religion qui les protége. *Ibid.* Vérité de la religion, perfection de sa morale; deux choses inséparables. 200 et suiv. *Voy.* APOTRES.

La vraie religion peut subsister, sans être unie à la puissance politique. XX, 158. Licence des esprits quand on ébranle la religion. XI, 15. On l'énerve, quand on la change, et on ôte le seul frein capable de retenir les peuples. 17. Railleries insensées des libertins contre la religion. VII, 198 et suiv. Indifférence des grands et des sages du monde sur la religion. XXV, 361. Ils en viennent à la persécuter. 363. La religion fournit aux princes des motifs particuliers de pénitence. 398. *Voy.* PRINCE, ROIS, SCHISME.

Comment on doit célébrer la rénovation de son entrée en religion. VI, 504 et suiv. Prières et réflexions sur cette matière. 506, 508.

RELIQUES. L'honneur que nous leur rendons ne blesse en rien celui que nous devons à Dieu; différence entre les deux cultes. XII, 45.

Vigilance s'oppose dans le quatrième siècle, au culte des reliques. XI, 231. Saint Léon, saint Basile et d'autres saints du même temps, accusés d'idolâtrie par les ministres, à cause du culte qu'ils rendoient aux reliques. *Voy.* SAINTS, TRENTE.

*REMARQUES sur l'*Histoire des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, *de M. Dupin.* XIX, 435 et suiv.

REMI (saint), nouveau Samuel; éloge qu'il fait des rois de France; ses prières pour eux. X, 470; XXV, 399 et suiv. De l'apostolat de saint Remi. XXVII, 320.

REMONTRANTS (les), disciples d'Arminius, et les Contre-Remontrants, disciples de Gomar, disputent vivement sur le libre arbitre, etc. Les Remontrants condamnés dans les synodes provinciaux. On assemble celui de Dordrect. *Voy.* DORDRECT. Ils sont aussi condamnés à Dordrect. XIII, 429 et suiv. Les Remontrants se plaignent d'être jugés par leurs parties, et font les mêmes raisonnements que tout le parti protestant faisoit contre l'Eglise. 453. Le synode leur ferme la bouche par l'autorité des Etats généraux. Ils pro-

testent contre le synode, qui leur répond ce que l'Eglise catholique répondoit, en pareil cas, aux Protestants. 454. Il ajoute que le parti le plus foible et le plus nouveau doit céder au plus fort et au plus ancien. Les Remontrants déposés et excommuniés par ce synode. 456.

RENAUDIE (La), condamné comme faussaire par le Parlement, trame avec Chandieu, ministre de Paris, la conjuration d'Amboise. XIII, 194.

RENAUDOT (Eusèbe) demande à Bossuet sa protection pour une place à la bibliothèque du Roi. XXVI, 510, 512. Il lui donne divers détails sur la liturgie des Grecs. 527; sur la prière pour les morts et le purgatoire chez les Juifs. 530; sur les confessions de foi des Anglicans. 532. Bossuet desire le voir admis à l'Académie française. 248. Il traduit pour le prélat les lettres de milord Perth. 171, *note* [1].

RENIER, de l'ordre des Frères Prêcheurs, auparavant de la secte des Manichéens, ou Catares d'Italie, fait le dénombrement des églises manichéennes. XIII, 262 et suiv. *Voy.* ALBIGEOIS. Il dit que les Vaudois admettent la transsubstantiation et détaille leurs erreurs. 284.

RENONCEMENT à soi-même, chose essentielle pour suivre Jésus-Christ. X, 294, 302.

REPENTIR. L'espérance du repentir douteux devient le motif d'un crime certain. VII, 209. Ce que c'est que le repentir. 210. Illusion du pécheur à ce sujet. *Ibid.*

RÉPONSE à une lettre de M. l'archevêque de Cambrai. XVIII, 172. *Réponse à quatre lettres de M. de Cambrai.* 492. *Réponse d'un théologien* (Bossuet) *à une lettre de Fénélon à M. de Chartres.* XIX, 240. Réponse aux Préjugés décisifs pour M. de Cambrai. 281.

REPOS. Celui des pécheurs est une peine terrible. VII, 107.

RÉPROBATION. Ses effets. XVII, 438 et suiv. La réprobation figurée par la haine de Dieu contre Esaü; ce qu'il faut entendre par là. III, 158 et suiv. *Voy.* SALUT.

RÉPROUVÉS. Comment ils sont dans le corps de l'Eglise. XXVII, 14. *Voy.* DAMNÉS, PÉCHÉ.

RÉPUBLIQUE. Ancienneté du gouvernement. XXV, 205. Moins ancienne cependant que la monarchie. 206. *Voy.* ETAT, GOUVERNEMENT.

RÉSIGNATION. *Voy.* INDIFFÉRENCE.

RESTRICTIONS MENTALES. Elles sont défendues. IV, 564. Les exemples de l'Ecriture par lesquels on voudroit les défendre, sont faussement appliqués. 578 et suiv.

RÉSURRECTION des corps, prouvée par Jésus-Christ contre les Sadducéens. V, 538 et suiv. Sermon sur la résurrection dernière. VII, 81 et suiv.

La résurrection de Jésus-Christ prouvée par ces paroles du Psaume XV: *Providebam Dominum*, etc. I, 267 et suiv. Explication de ce mystère. IV, 71. C'est un jour de triomphe pour le Sauveur, et de joie pour les fidèles. IX, 5. La résurrection de Jésus-Christ est le gage de notre immortalité. 41 et suiv. Résurrection spirituelle; combien elle est difficile à concevoir aux pécheurs charnels et grossiers. 5 et suiv. Marques d'une vraie résurrection, 46.

RETRAITE. Ses avantages. x, 500 et suiv. Comment il s'y faut occuper. XXVII, 319, 352, 523, 633. L'amour de la retraite n'a pas besoin d'être sensible. 467. L'expérience du monde fait trouver quelque chose de nouveau dans la retraite, et enfonce l'âme plus profondément dans les vues de la foi. XXVI, 40.

Retraite de dix jours sur la Pénitence. v, 511. *Retraite sur les jugements téméraires*, etc. 526.

RETZ (Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de). Son portrait. XI, 124.

RÉUNION (Projet de) des Protestants de France à l'Eglise catholique. XVI, 484 et suiv. Récit de ce qui fut traité dans les conférences tenues à ce sujet. 494 et suiv. Récit du ministre Ferry lui-même. 523. Différents faits concernant le projet de réunion. 527. Projet envoyé par le ministre du Bourdieu. 529. Dissertations et lettres à ce sujet entre Bossuet, Molanus et Leibnitz. 537. Règles proposées par les théologiens protestants d'Hanovre à ce sujet. 550, 563. Opinion de Molanus sur cette matière. 583, 615. Jugement de Bossuet sur cette opinion. 640. Déclaration de la foi orthodoxe à ce sujet. 677. Réflexions sur l'écrit de Molanus. 719. Confession de foi que les Luthériens ont à faire pour opérer la réunion. 758. Il faut, pour l'arrangement, commencer par où finit Molanus. 763. Vrai moyen de conciliation. XVII, 5. S'en tenir aux décrets dogmatiques des siècles antérieurs. 8 et suiv. Exposition des points controversés. 11. Nouvelle explication de la méthode de réunion par Molanus. 49 et suiv. Correspondance à ce sujet entre Leibniz, Bossuet, Pelisson et madame de Brinon. 86 et suiv. *Voy.* BOSSUET, FERRY, LEIBNIZ, MOLANUS, NEUSTAD, PELISSON.

RÉVÉLATION (la) nous fait connoître notre liberté. XXII, 266.

RÉVOLTES. Celles des Protestants sont approuvées par les décrets exprès de leurs synodes. XIV, 349.

RICCI (Michel-Ange). Bossuet loue son mérite et ses vertus, et le remercie de l'approbation qu'il a donnée à son *Exposition*. XXVI, 104. Il est bien aise que le Pape l'ait obligé à accepter le chapeau de cardinal. 129.

RICHARD Ier, roi d'Angleterre, joint son armée à celle de Philippe-Auguste, roi de France, pour reconquérir Jérusalem. XXIV, 61. A son retour de la Terre-Sainte, il est retenu prisonnier par l'empereur Henri VI. 63.

RICHEBRAQUE (Dom), bénédictin. *Voy.* GUYON.

RICHELIEU (Armand du Plessis, cardinal de). Son éloge. XI, 113.

RICHER (Edmond), docteur de Sorbonne, s'oppose à une thèse où l'on soutenoit l'infaillibilité du Pape. XXI, 166 et suiv. Ce qui se passa à l'occasion de son livre *de la Puissance ecclésiastique et politique*. 168 et suiv. Duval le réfute. 655 et suiv. Il se défend de l'accusation portée contre lui, de croire que les Etats-généraux peuvent déposer le Roi. 181. Ce qu'il pense sur le gouvernement de l'Eglise. 673 et suiv.

RICHES. Ils ne sont admis dans l'Eglise que pour y servir les pauvres. VII, 442 et suiv. Pourquoi. 449. Ils doivent participer aux priviléges des pauvres, s'ils veulent être sauvés. 453. Leur abondance est une épreuve où Dieu les met. X, 339. Ils doivent ressembler à Jésus-Christ. 342. Combien leur salut est difficile. XI, 491 et suiv. Ils sont nés pour servir les pauvres.

398. Avec quelle facilité les riches se laissent prendre aux richesses qu'ils croient posséder. 134. Effet pernicieux de ces attachements. *Ibid.* Exemple du mauvais riche de l'Evangile : combien il doit les faire trembler. 137. Portrait d'un mauvais riche mourant. VIII, 232 et suiv. *Voy.* ABRAHAM, AVARICE.

RICHESSES. La source de celles de l'Etat est le commerce et la navigation. XXV, 484. Seconde source : le domaine du prince. *Ibid.* Troisième source : les tributs imposés aux vaincus. 485. Quatrième source : les impôts. 486. Quelles sont les véritables richesses. 490.

Avantage de la pauvreté sur les richesses : belle idée de saint Jean Chrysostôme à ce sujet. VII, 443 et suiv. Attachement vicieux que la possession des richesses produit dans le cœur. IX, 148 et suiv. Quel usage il faut en faire. XI, 494 et suiv. Folie de s'y attacher. 491. Maux que produit le desir des richesses. 493 et suiv. Pourquoi la passion des richesses est si violente. X, 319.

RIEUX (René de) évêque de Léon, déclaré suspens par une sentence du doyen de Nantes, est déposé et ensuite rétabli par des commissaires du Pape : pourquoi. XXI, 564 et suiv. et *note* *.

RIGUEUR (la) est un obstacle à la justice. XXV, 426.

RIMINI (le concile de), assemblé de l'Occident seul, confirme la foi de Nicée, puis souscrit, par surprise et par violence, une formule arienne. XXIII, 88. Les évêques de retour à leurs églises, réclament contre leurs souscriptions. Basnage dissimule ces faits, et en abuse pour conclure que l'Eglise avoit varié, et que le ministère avoit été interrompu. XV, 154 et suiv.

Ce concile, avant sa défection, prie pour Constance, et lui rend obéissance. XX, 231. Il n'étoit pas œcuménique, et est annulé par le saint Siége. XXI, 276 et suiv. Il ne prouve rien contre la doctrine des Catholiques sur l'autorité de l'Eglise. XV, 379.

ROBERT Ier, roi de France, meurt dans une bataille contre Charles le Simple. XXIV, 43. Il est excommunié par son mariage incestueux, et toujours reconnu roi. XX, 282 et suiv. XXIV, 51. Son entrevue avec l'empereur Henri II. *Ibid.*

ROBERT de Genève, ou Clément VII, élu pape, dispute le pontificat à Urbain VI. Il est reconnu en France. XXI, 17 et suiv.

ROBERT (Philippe) curé de Seurre, infecté des erreurs du Quiétisme. XXVIII, 606 et suiv. Sentence de l'official de Besançon, qui le condamne. 614. Il demeure longtemps à Rome. XXIX, 308, 313. Il est arrêté à Florence, d'où on le conduit à Rome. 321, 336.

ROBOAM, roi de Juda. Son orgueil et sa fausse fermeté lui font perdre dix tribus. XXIII, 19, 164; XXV, 252, 259, 499. Guerre civile qui s'ensuivit. 451.

ROCCABERTI (Jean-Thomas), dominicain, archevêque de Valence, écrit avec violence contre la *Déclaration du clergé.* XX, 8 et suiv. Mémoire de Bossuet à Louis XIV contre le livre de ce prélat. XXI, 713 et suiv. Il y traite les Français comme hérétiques. 714. Sa doctrine outrée contre l'indépendance des rois. 715. Excès de ses approbateurs sur la même matière. 717. Quels remèdes on peut apporter à ce livre injurieux. 720 et suiv.

ROCHELLE (synode de la). On y ordonne que le décret du synode de Gap, où le Pape est déclaré Antechrist, seroit imprimé comme très véritable. XIII, 392. Il défend de rien ajouter ou diminuer aux articles de la Confession de foi, où il est parlé de l'Eglise. 518 et suiv. On renouvelle la guerre par une délibération du corps de ville de la Rochelle, à l'occasion de vingt-six ou vingt-sept prêtres qu'on avoit précipités dans la mer. XIV, 227.

ROGER, roi de Sicile, excommunié par le second concile de Latran, persévère neuf ans dans le schisme, sans qu'on parle de le déposer. XX, 359 et suiv.

ROHAN-SOUBISE (Anne-Marguerite de), abbesse de Jouarre : sa prise de possession. XXVII, 333. Lettre de Bossuet à cette abbesse, sur la nécessité d'établir le scrutin secret pour réception des filles. 529. *Voy.* JOUARRE.

ROIS. Comment ils furent établis dans l'origine des sociétés. XXV, 203. Combien ils étoient alors multipliés. 204. Caractères essentiels de l'autorité royale. 214. Les rois sont les ministres de Dieu. *Ibid.* Leur personne est sacrée. 215. On doit leur obéir par principe de religion et de conscience. 216. Les rois doivent respecter leur propre puissance, et ne l'employer qu'au bien public. 218. Leur nom est un nom de père, et la bonté est leur propre caractère. 219. Les esprits foibles se moquent de leur piété. 363. Les grands rois connoissent le sérieux de la religion. 364. Soins qu'ils ont eu du culte de Dieu. 369 et suiv. Péril où ils sont lorsqu'ils choisissent de mauvais pasteurs. 379. On voit auprès des anciens rois un conseil de religion. 522.

C'est Dieu qui fait les rois. 388. Ils doivent plus que les autres s'abandonner à la Providence. 395. Exemple de David. 396. La justice est le vrai caractère d'un roi. 400. Les rois sont toujours armés. 479. Quels étoient les ministres des anciens rois. 492. Ils n'ont rien tant à craindre que les mauvais conseils. 503. Ils doivent être au dessus des louanges. X, 536. En quoi consiste le vrai bonheur des rois. XXV, 540.

Tous les rois relèvent de Dieu. VIII, 668. Ils sont les instruments de sa sa puissance. 666. A quelle fin Dieu la leur a communiquée. XI, 5, 9. Ils sont les images vivantes de la Majesté suprême. VIII, 707; XI, 68. Ils doivent, plus que les autres hommes, avoir la majesté divine de Dieu vivement imprimée dans leur esprit. VIII, 670. Grand péril des rois chrétiens. 671. Comment ils doivent exercer leur autorité. 694. Les rois sont établis par Jésus-Christ pour défendre son évangile. VII, 197. Quand ils défendent la foi, c'est plutôt la foi qui les défend. *Ibid.*

Les bons rois sont les pères des peuples; leur gloire et leur intérêt le plus essentiel est de les conserver et de leur bien faire. XXVI, 50. Leur dévotion consiste essentiellement à aimer Dieu. 52. Un roi peut pratiquer cet amour de Dieu à tous les moments de sa vie. 53. Il se glorifie de leur faire la loi. XI, 5.

Les rois des Juifs n'étoient pas soumis aux peines portées contre les infracteurs de la loi : les rois même impies recevoient jusqu'à la fin les honneurs dus à leur dignité. XX, 163 et suiv. Les rois ne sont pas soumis à l'Eglise dans l'ordre temporel. 180 et suiv. Est-il vrai que l'impunité soit assurée aux rois impies, s'ils n'ont pas à craindre d'être déposés? 186 et suiv. Pourquoi dans les derniers temps des rois ont consenti à être déposés, s'ils tomboient dans l'hérésie ou dans l'apostasie. 439 et suiv. Les rois indépendants de toute autre puissance que de celle de Dieu, seroient moins en danger s'ils dépendoient des papes, que dans le système de Juricu et d'autres Pro-

testants, qui les abandonnent au caprice de la multitude. XIV, 429. Les rois sont en droit de maintenir dans leurs états la vraie religion qu'ils y ont trouvée établie en montant sur le trône. Ils ont fait des lois justes contre les Païens, les Juifs, les Hérétiques. XV, 63 et suiv.

Les rois injustes et persécuteurs comparés à une tempête de courte durée. I, 306. *Voy.* GOUVERNEMENT, MONARCHIE, PRINCE, SERMENT.

Les rois de France ont une obligation particulière d'aimer l'Eglise et le saint Siége. XXV, 399. *Voy.* FRANCE.

ROLLON, duc de Normandie, se fait instruire dans la religion chrétienne, par Rancon, archevêque de Rouen. XXIV, 44.

ROMAINS. Ils chassent les rois. XXII, 39. Défendent avec courage leur liberté. *Ibid.* Ils prennent Véies: perdent la bataille d'Allia. 46. Battent les Gaulois d'Italie. 50. Sont vaincus par Pyrrhus, qu'ils défont ensuite. 51. Se rendent maîtres de toute l'Italie. 52. Entreprennent la première guerre punique. *Ibid.* et suiv. Domptent l'Illyrie, et se font connoître en Grèce. 54. Font la guerre aux Gaulois. 55. Sont attaqués par Annibal. *Ibid.* Ils assujettissent Carthage et donnent la loi à Antiochus, roi de Syrie. 58, 59. S'emparent de la Macédoine. 59. Ruinent Carthage et Corinthe. 61. Leurs esclaves leur font la guerre. 63 et suiv. Détruisent Numance. 64. S'étendent au delà des Alpes. 65, 66. Révolte des esclaves et des Latins. 66. Guerre des Gladiateurs. 67. Les Romains passent l'Euphrate. *Ibid.* Sont vaincus par les Parthes. 68. Assujettis par Pompée, César, etc. *Ibid.* et suiv. Le fond d'un Romain étoit l'amour de sa liberté et de sa patrie. 377. Leur amour pour la pauvreté, la frugalité et le travail. 378. Ils n'épargnent rien pour orner leur ville. 379. Leur milice et sa discipline étoit admirable. 380. Leur prudence et leur profonde politique est louée par le Saint-Esprit. 385; XXV, 503. Les sentiments forts dans lesquels on les élevait les rendoient capables de tout. XXIII, 390. Leur agrandissement venoit, non du hasard, mais de la conduite. 395. Leur équité dans les commencements de leur république. 396. Cruels et injustes pour conquérir, ils gouvernoient avec équité. 397. Avantages qu'ils tiroient de l'établissement de leurs colonies. 398. L'ordre de la justice contribue à maintenir la paix parmi eux. 400. La jalousie des plébéiens contre les patriciens, cause de leur ruine. 401. Combien ils étoient aveugles sur leur religion. 193.

Dieu a donné aux Romains pour récompense l'empire du monde, comme un présent de nul prix. XI, 160.

ROME. Sa fondation: septième époque. XXIII, 24. Elle dompte les Latins 28. Elle chasse les rois et établit les consuls. 39. Assiégée, Horatius Coclès la sauve par sa valeur. *Ibid.* Elle pense périr par la jalousie du peuple contre les patriciens. 40. Les décemvirs y établissent les lois des douze tables. 43. Les Gaulois prennent Rome. 46. Elle fait la guerre aux Samnites. 48. Dans la seconde guerre punique elle est prête à succomber. 55. Elle est troublée par les Gracques. 64, 66. Est déchirée par les fureurs de Marius et de Sylla. 67. Sauvée par Cicéron: asservie par Pompée. 68. Elle tombe sous le joug des Triumvirs. 69. Elle retourne à l'état monarchique sous l'empire d'Auguste. 70. Elle est saccagée par Alaric et par Ataulphe. 92. Sauvée d'Attila par saint Léon. 95. Pillée par Genseric. *Ibid.* Rendue aux empereurs sous Justinien. 98. Menacée par les Lombards. 99, 103. 109. Secourue par les Français. 107, 108, 109. Parallèle de Rome et de Carthage. 392 et suiv. Cause de son élévation et de sa chute. 377 et suiv. 410 et suiv. Jugements secrets de Dieu sur Rome. 329 et suiv.

Droit qu'avoit cette ville, abandonnée par les empereurs d'Orient de se mettre sous la protection des Français. xx, 306 et suiv. *Voy.* ROMAINS.

La chute de Rome, clef et dénouement de l'Apocalypse. II, 67, 80. Cette ville est figurée par Babylone. 67. Pourquoi. 129 et suiv. Son idolâtrie cause de sa ruine. 70. Pourquoi elle persécuta l'Eglise. 126 et suiv. Toujours païenne, même sous les princes chrétiens. 140 et suiv. 566 et suiv. Son idolâtrie ne consistoit pas dans le culte des Saints, comme l'ont rêvé les Protestants. 548 et suiv. Sa prise par Alaric. 142, 568 et suiv. 629. Son empire et le paganisme ruinés. 145. Son incendie et sa désolation complète. 292, 295 et suiv. 570. Témoignage de saint Augustin, de saint Jérôme et autres. 571 et suiv. C'est Rome païenne et persécutrice, et non point Rome chrétienne, qui est désignée par la Babylone de l'Apocalypse. 577 et suiv. Témoignages de Bullinger et autres docteurs protestants. *Ibid.* Nouvelles preuves de la même vérité. 634. Pourquoi les anciens Pères n'ont pas déclaré clairement que cette ville étoit la Babylone de l'Apocalypse. XXVI, 550.

Le siége de Rome a toujours été regardé comme le premier dans l'Eglise. XXIII, 111.

ROMULUS fonde Rome. XXIII, 24, 402. Il y établit la religion et les lois. 26, 402. Sa mort. *Ibid.*

ROQUE (Matthieu de la), ministre protestant, réfute le *Traité de la communion sous les deux espèces*, de Bossuet. XVI, 1 et suiv. Le prélat lui répond 7 et suiv Ce ministre soutient faussement, et de mauvaise foi, que les Vaudois rejetoient la présence réelle. XIII, 283. Il prétend, contre Jurieu, que le sacrement de l'Eucharistie n'est pas mutilé en le recevant sous une seule espèce, et qu'on y reçoit Jésus-Christ tout entier. XV, 49.

ROQUESANE, chef des Calixtins de Bohême, l'une des sectes descendues de Jean Hus, fut, sous prétexte de réforme, le plus ambitieux de tous les hommes. XIII, 332. Il engage les Calixtins à accepter les quatre articles accordés par le concile de Bâle. 334. Son ambition d'être archevêque de Prague, frustrée. Il rompt l'accord, et s'érige dans la Bohême, en archevêque, ou plutôt en pape. 336.

ROSAIRE. Sermons pour cette fête. X, 106 et suiv. Origine de cette pratique. 107, *note* *.

ROSELLIS (Antoine de), canoniste, partisan d'Eugène IV, pense au fond comme les docteurs de Paris sur la puissance du pape. XXI, 640.

ROSLET (le père), procureur général des Minimes, homme de confiance de M. de Noailles à Rome, dans l'affaire du livre des *Maximes*. XXVIII, 224 et *note* **, 409. Il sert beaucoup Bossuet dans cette affaire. 524 ; XXIX, 210, 211. Il rend compte à l'abbé Bossuet de ce qu'on pensoit à Rome du mandement de l'évêque de Meaux, et du discours de M. d'Aguesseau sur le livre des *Maximes*. 345.

ROSSETTE (la mère Marie), fille spirituelle de saint François de Sales. Son oraison. XVII, 580.

ROYAUMES. Ceux qui sont fondés sur la rébellion peuvent dans la suite devenir légitimes : exemple de celui d'Israël. XXV, 451. Ce royaume avoit moins de fermeté que celui de Juda. Pourquoi. 452. Les hommes sont les vraies richesses d'un royaume. 490. *Voy.* EMPIRE, ETAT, MONARCHIE.

Ce qu'il faut entendre par le royaume de Dieu. III, 214.

ROYAUTÉ. Sublimité de son origine. VII, 348. Elle est immortelle. VIII, 670. En quoi consiste la science de la royauté. 671. Tous les instruments de sa passion autant de marques de sa royauté. 751. Contradiction apparente du Sauveur au sujet de sa royauté. On veut le faire roi ; il renonce à ce titre, en fuyant sur la montagne : ensuite, lors de son entrée triomphante à Jérusalem, il approuve les acclamations du peuple, et dit que les pierres elles-mêmes applaudiroient, s'il gardoit le silence : fin de cette contradiction. 375 et suiv. Deux royautés en Jésus-Christ. X, 261 et suiv.

RUINART (Thierri), bénédictin. Rossuet le prie de faire des recherches sur une leçon de la vie de saint Ambroise, touchant la communion sous une espèce. XXVI, 182. Sa réponse. *Ibid. Voy.* COMMUNION.

RUSBROC, auteur mystique; ses exagérations. XVII, 364, 367 et suiv. Il est réfuté par Gerson. 366. Il reprend dans les Béguards les erreurs des Quiétistes. 615.

SABBAT. Il est établi de Dieu en mémoire de la création, pour donner au travail de l'homme un jour de relâche, et en signe du repos éternel. V, 147.

SABELLIUS. Son hérésie. XXIII, 80. Elle est imputée par Jurieu aux Pères des trois premiers siècles. XIV, 457.

SACERDOCE. Sa succession marque la suite de la religion. XXV, 347. Les rois ne doivent pas entreprendre sur ses droits. 376. Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépendantes, mais unies. 379. Différence entre l'établissement du sacerdoce et celui des empires. XX, 154. L'institution du sacerdoce légal n'a rien changé à la puissance royale. 158 et suiv. L'institution du sacerdoce chrétien n'a rien changé dans les droits des souverains. 173 et suiv.

Excellence du sacerdoce de Jésus-Christ. VIII, 219. Sa prééminence sur celui d'Aaron. VII, 337 ; IX, 186. Comment nos corps sont appelés à la société du sacerdoce donné à tous les fidèles en Jésus-Christ. 65 et suiv. La préparation au sacerdoce est une étude de toute la vie. XI, 171 et suiv. Distinction des évêques et des prêtres. III, 395 et suiv.

SACRAMENTAIRES (livres). Ceux de l'Eglise de Reims prouvent l'antiquité de la réserve de l'Eucharistie. XVI, 90. Sacramentaires publiés par le père Ménard ; réponse aux objections qu'en tirent les ministres. 184 et suiv. Belle préface des Sacramentaires Grégorien et Ambrosien. 336.

SACRAMENTAIRES (les), hérétiques unis à Bucer au moyen des équivoques, accommodoient à leur présence morale ce que Luther disoit de plus

fort pour la présence réelle et substantielle. XII, 537. Ils se raillent avec raison de la confession d'Ausbourg, que chacun peut adapter à ses sentiments. XIII, 105.

Dispute sacramentaire, excitée par Carlostad. XII, 409. Soutenue par Zuingle et Œcolampade. 421. Ces paroles : *Ceci est mon corps*, selon Zuingle, doivent s'entendre dans un sens figuré. 429 et suiv. *Voy.* ZUINGLIENS.

SACREMENTS. Combien il y en a. IV, 22. Des sacrements en général. 107 ; en particulier. 109. De quelle manière opèrent les sacrements. XXVII, 781. Efficacité des sacrements par lesquels nous sommes justifiés : doctrine du concile de Trente sur cette matière. IV, 647 et suiv. Différents effets des sacrements selon qu'ils sont donnés ou différés. XI, 98.

Les sacrements sont des signes sensibles institués par Jésus-Christ pour nous donner ses grâces, et non des signes qui nous les représentent ou des sceaux qui nous les confirment : Il y en a sept ; leur institution paroît dans l'Ecriture sainte. XII, 55. Il n'y a d'indispensable dans les sacrements que ce qui est de leur substance. XV, 539. On connoît ce qui est de la substance d'un sacrement par les effets essentiels. 541. Les Réformés sont forcés d'avouer ce principe. 544. Embarras ou cela les a jetés. 546. La substance d'un sacrement est facilement reconnue par la pratique et les sentiments de l'Eglise. 548. Preuves de ce principe par les observances de l'ancien Testament. 551 ; et par celles du nouveau. 557.

Le sacrement n'est pas détruit par la transsubstantiation. Un sacrement ou signe consiste dans ce qui paroît, et non dans le fond et dans la substance. XII, 441. Le mot *sacrement de l'Eucharistie* est, pour Bucer, une source d'équivoques. Dans l'usage ordinaire, *sacrement* veut dire un signe sacré. Il signifie en latin un *mystère*, une chose haute et impénétrable. Bucer le prend en ce sens, et rejette le premier. L'Eglise reconnoît le mystère, ce qui n'empêche pas que l'Eucharistie ne soit un signe, et le signe n'exclut pas la présence réelle. 430. Les Luthériens, dans la confession d'Ausbourg, sont forcés de reconnoître avec l'Eglise que le sacrement de Baptême opère *ex opere operato*, ou sans aucun bon mouvement dans les enfants. 468. La confession d'Ausbourg admet le sacrement de Pénitence, l'absolution sacramentale, et même les sept sacrements ; et impute sans cesse à l'Eglise l'erreur de croire que les sacrements opèrent sans aucun bon mouvement de celui qui les reçoit. 488.

Ce que Bossuet offre aux Protestants touchant les sacrements, pour opérer la réunion. XVI, 686, 734. Efficace des sacrements *ex opere operato*. 734, 686 ; XVII, 20.

SACRIFICE. Ce que c'est. Tranquillité d'esprit et de cœur que doit avoir celui qui l'offre. VIII, 553. Excellence du sacrifice de Jésus-Christ. V, 224. Oblation qu'il a faite de lui-même en entrant dans le monde. 222. Exemple de sacrifice dans les trois personnes qui concourent au mystère de Jésus-Christ presenté au temple. X, 14 et suiv. Ce que figuroient les sacrifices sanglants de l'ancienne loi. V, 163.

Vertu du saint sacrifice ; sa valeur infinie. XI, 78. On ne connoît plus la sainte frayeur dont on étoit saisi autrefois à la vue du saint sacrifice. 163. *Voy.* EUCHARISTIE, MESSE.

SADDUCÉENS. Ils tâchent d'embarrasser Jésus-Christ par rapport à la résurrection. V, 535. L'argument que Jurieu tire de la tolérance qu'on avoit pour eux dans le Judaïsme, prouve trop, et ne prouve rien. XIV, 665.

SADOLET (Jacques). Ce cardinal a donné dans le semi-pélagianisme. III, 600.

SAGESSE. En quoi elle consiste. VII, 494 et suiv. X, 44. Nécessité de la sagesse pour bien gouverner. XXV, 255. Elle sauve les états plutôt que la force. 262. Elle fait craindre et respecter ceux qui la possèdent. *Ibid.* C'est Dieu qui la donne. 264. On doit l'étudier. 265. Tout est sagesse dans le monde, rien n'est hasard. 393. La grande sagesse consiste à employer chacun selon ses talents. 505.

La sagesse divine enferme l'éternité dans ses desseins. XI, 112.

SAGESSE (la). Ce livre a été attribué à Salomon. I, 403. On ignore quel en est l'auteur, et le temps auquel il a été écrit. *Ibid.* Sa division en deux parties : ce qui y est traité. 404. Autorité divine de ce livre. *Ibid.*

SAINT-ANDRÉ (l'abbé de), curé de Vareddes. Bossuet lui écrit sur diverses affaires de son diocèse, et loue les bons effets de son administration. XXVI, 298.

SAINT-CYRAN (Jean du Verger de Hauranne, abbé de). Ce que Bossuet pensoit de ses lettres. XXVII, 159.

SAINTES (synode de), où l'on décide que la guerre civile est légitime et nécessaire. XIV, 394.

SAINTETÉ. En quoi consiste sa perfection. VIII, 611.

SAINTS. Quel est leur pouvoir, l'efficace de leurs prières, la connoissance qu'ils ont de ce qui arrive dans l'Eglise? II, 95. Ce qu'entend saint Jean par leur première résurrection. 318. Leur culte n'est point une idolâtrie : il remonte jusqu'aux premiers siècles. 416. Passage de Théodoret à ce sujet 422.

En quoi consiste l'invocation des saints. Différence entre la manière dont on implore Dieu et celle dont on invoque les saints. Combien est grande l'erreur des Protestants qui prétendent que nous leur rendons les mêmes honneurs qu'à Dieu. XII, 40 et suiv. Il n'est pas permis de changer les termes de la professiou de foi de Pie IV, concernant l'invocation des saints. XXVI, 160. Elle s'accorde avec le décret du concile de Trente. *Ibid.* et suiv.

Pourquoi on emploie l'intercession des saints dans l'oblation du saint sacrifice. XVI, 388. Ce que c'est que d'offrir le sacrifice à leur honneur. 390. En quel sens on peut offrir le sacrifice pour eux. 409 et suiv. La plupart ont reçu le viatique à la mort, quoique leurs vies n'en parlent pas. 193 et suiv.

De l'aveu des Protestants, l'invocation des saints n'est pas une erreur damnable. XV, 213. Les Catholiques ne les adorent pas, quoique souvent leurs antagonistes feignent de le croire. 214. Doctrine de plusieurs Pères sur cette matière. 307.

L'apologie de la Confession d'Augsbourg calomnie l'Eglise sur le culte des saints. Aucun de ses docteurs ne leur a attribué la *divinité*, et ne les a crus médiateurs de rédemption. XII, 496. Ce culte des Saints que Jurieu qualifie d'idolâtrie, a de son aveu, plus de douze cents ans d'antiquité ; et a été pratiqué par les Pères du IVe siècle. Ce culte était le même alors qu'il est aujourd'hui. XIV, 119 et suiv. Saint Chrysostôme parle magnifiquement du culte qu'on leur rendoit de son temps. 180. Calomnies des ministres protestants sur les prières que nous adressons aux saints. XVI, 427. Doctrine de l'Eglise catholique sur le culte qui leur est dû. 488 et suiv. 520; XVII, 30. Sentiment

d'un célèbre protestant. 610, 634, 859, 696. Le Concile de Trente d'accord avec lui. 788 et suiv. *Voy.* IMAGES, RELIQUES, TRENTE.

Instruction sur les fêtes des saints. IV, 193 et suiv. Comment on doit les prier. 94. Occupation des saints dans le ciel. X, 201. Honneur que nous leur devons. 549. *Voy.* ELUS, PRÉDESTINÉS.

SALIQUES (lois), touchant les successions. Origine de leur nom. XXIV, 1 et suiv.

SALOMON est fait roi d'Israël par l'autorité de David, et non par celle du sacerdoce. XX, 160. La couronne, selon Jurieu, ne lui appartenoit pas, mais à Adonias, son frère aîné; et il ne devint roi légitime que par l'élection du peuple. XIV, 299.

Ce prince demande à Dieu la sagesse. XXV, 256. Il le prie de lui donner un cœur docile et la science de bien gouverner. VIII, 680, 697 et suiv. Sa fermeté au commencement de son règne. XXV, 243. Félicité du peuple sous son règne. 260, 490. Dieu le choisit pour lui bâtir un temple parce qu'il étoit pacifique. 459. Il profite de la paix pour fortifier ses places. 474. Sa magnificence. 481. Il fait fleurir le commerce et la navigation. 484. Il tire des tributs des peuples soumis. 485. Il célèbre la dédicace du temple; sixième époque de l'histoire ancienne. XXIII, 19. Il s'égare dans sa vieillesse. XXV, 528. Dieu l'épargne à cause de David. *Voy.* DAVID. XXIII, 164.

Salomon a précédé tous ceux qui ont écrit des proverbes. I, 282. Combien il l'emporte sur les autres auteurs de sentences. 285. Ses amours avec la fille de Pharaon, dans le *Cantique des Cantiques*, figurent l'union de Jésus-Christ et de l'Eglise. 375. Il n'est pas l'auteur du livre de la *Sagesse*, qui lui a été attribué. 403. Pourquoi on lui a attribué *l'Ecclésiastique*. 442. Jugement que Salomon porte des plaisirs des sens. VII, 157.

SALOMON, roi de Hongrie, est rétabli dans son royaume par l'empereur Henri IV: Grégoire VII prétend que ce royaume appartient au saint Siége, XX, 142.

SALUT. Ce qu'il faut pour l'obtenir. IV, 57. Combien nous devons y être attentifs et y travailler sans délai. VII, 100 et suiv. jusqu'où on peut porter l'indifférence en cette matière. XXVII, 634 et suiv. La promesse de notre salut est presque aussi ancienne que la sentence de notre mort. IX, 555; X, 107. L'ouvrage de notre salut est une suite continuelle de miséricordes. XI, 44.

Les Luthériens s'expliquent mal sur la certitude du salut dans le livre de la *Concorde*, et semblent l'admettre au sens des Calvinistes. XIII, 114. La certitude du salut semble être rejetée dans la confession de foi anglicane. 189, 190. Calvin ajoute la certitude du salut à la certitude de la justification de Luther, et dit que la foi qui justifie est inamissible, même au milieu des plus grands désordres. 117 et suiv. 423. Qu'ainsi tout fidèle est aussi assuré de sa persévérance, que si Dieu le lui avoit dit de sa propre bouche. 423. Il cesse de l'être par le décret du synode de Charenton, où l'on admet à la communion les Luthériens qui rejetoient ce dogme. 475. La réponse de Calvin aux textes de l'Ecriture, qui disent d'opérer son salut avec crainte et tremblement, est ou absurde ou désespérante. Ceux qu'il cite pour prouver que la foi justifiante ne se perd pas dans le crime, sont pris à contre-sens. 426. Les calvinistes embarrassés de cette question : *Si un fidèle mort dans le crime* auroit été *damné*, ne peuvent répondre sans contredire leurs principes. 427. Les difficultés font revenir plusieurs Calvinistes, et causent la dispute d'Ar-

minius. 428. *Voy.* ARMINIUS. Les Catholiques et les Luthériens regardent comme impies les opinions calviniennes de l'inamissibilité de la justice et de la certitude du salut. 436. Faux appât de la certitude du salut, que pourtant le synode de Dordrect et les théologiens anglais donnent comme une certitude de foi. 446. Le salut, selon Jurieu peut être acquis dans les églises les plus corrompues, et même dans celle de l'Antechrist. XIV, 123.

Le desir qu'on a du salut n'est point un desir intéressé. XVII, 418. Vaut-il mieux ne point le desirer? XVIII, 358, 361.

Le sacrifice du salut fait par les nouveaux Mystiques. 232, 257; enseigné par M. de Cambrai. 350. L'âme invinciblement persuadée de sa réprobation. 351. Contradictions, vaines réponses et excuses de l'auteur. 352 et suiv. On le convainc par lui-même. 471. Contradictions sur ce point. 472. On le convainc par de nouvelles preuves. 495 et suiv. 505 et suiv. Erreurs sur le sacrifice absolu du bonheur. 632. Doctrine de saint Chrysostôme et des autres Pères, opposée à M. de Cambrai. 633. Doctrine de Molinos et de madame Guyon, conforme à celle de M. de Cambrai. 664, 665. Deux autres principes sur cette matière. 636. Proposition du livre des *Maximes des Saints*, qui commande le sacrifice absolu. 637. Réflexions sur ces propositions. *Ibid.* Auteurs faussement allégués. 638. Passages de plusieurs saints et auteurs mystiques. 647. Réponse à ces passages. 649. Absurdité manifeste des notes de M. de Cambrai pour se justifier. 653. Le sacrifice du salut condamné par les articles d'Issy, que M. de Cambrai cherche en vain à éluder. XIX, 224. Règle pour juger des expressions exagérées des saints en cette matière. 309. Sept principes généraux de solution, tirés de cette règle et de l'autorité des saints. 310; prouvés en outre par l'autorité des Pères. 312 *Voy.*. ABANDON, ACQUIESCEMENT, DÉSESPOIR, INDIFFÉRENCE.

SALUTATION ANGÉLIQUE. Explication de cette prière. IV, 93.

SAMARITAINS. Ils traversent les Juifs après le retour de la captivité. XXIII, 37. Ils bâtissent le temple de Garizim. 48. Ils consacrent leur temple à Jupiter Hospitalier, pour plaire à Antiochus. 60. Hyrcan renverse ce temple. 65.

Le schisme des Samaritains, quoique fort ancien, n'en étoit pas moins réprouvé. On les convainquoit d'être une branche séparée du tronc; on leur reprochoit leur origine venue de Jéroboam. XV, 18. Jésus-Christ les condamne, non à cause de leur idolâtrie, puisque alors ils n'avoient plus d'idoles, mais à cause de leur schisme. 129.

SAMSON. Son courage déterminé à la mort. XXV, 461.

SAMUEL. Ce prophète agit par ordre exprès de Dieu dans l'onction de Saül et de David. XX, 160. Il n'a point déposé Saül, il déclare seulement que Dieu l'a rejeté. 164, 165. Samuel honore la dignité royale dans Saül, quoique Dieu l'eût rejeté. XXV, 327. Caractère de son gouvernement. 507.

SANDERUS (Antoine), historien catholique, accusé par Burnet d'inventer des faits atroces contre les réformateurs anglais. XIII, 4. *Voy.* BURNET.

SANG. Triomphe du sang de Jésus. VII, 354 et suiv. Ce sang étoit nécessaire pour confirmer son testament. VIII, 763. Combien étonnante l'effusion de son sang dans le jardin des Olives. 764. Avec quelle profusion il versa son sang pour nous dans toute la suite de sa Passion. 765.

SANHÉDRIN (le) ou conseil des Juifs, n'avoit aucune autorité sur les juges et les rois établis de Dieu. XX, 160 et suiv.

SANTAREL (Antoine), jésuite. Son livre contraire aux droits de la puissance royale, censuré par la Faculté de Paris. XX, 114 et suiv.

SANTÉ. Pourquoi il faut la ménager. XXVII, 105. Soin que le prince doit avoir de la sienne. XXV, 526. *Voy.* CORPS.

SANTEUL (Jean-Baptiste), chanoine régulier de Saint-Victor. Il adresse à Bossuet une pièce de vers sur les reproches que lui avoit attirés sa *Pomone*; éloges qu'en fait le prélat. XXVI, 255 et *note* [3]. Bossuet empêche la publication d'un poème fort vif contre sa *Pomone*. 257. Louanges que donne Bossuet à d'autres pièces de ce poète. 258. Il l'invite à venir chez lui. 259.

SARDANAPALE. Sa mollesse cause la chute du premier empire des Assyriens. XXIII, 24 et suiv.

SARDIQUE (concile de). Ses canons, cités par le pape Zozime, sont rejetés par l'Eglise d'Afrique. XXI, 517 et *note* *.

SARRASINS. Ils pénètrent dans l'Empire, et prennent Jérusalem. XXIII, 102. Ils assiégent Constantinople. 103. S'emparent de l'Espagne. 104; XXIV, 16 et suiv.

SARRASIN (Jean), dominicain; ses propositions sur la juridiction du Pape, censurées par la Faculté de Paris. XXI, 159.

SATAN et ses anges; leur portrait. VII, 157. Satan revêtu de tous les droits de Dieu contre les pécheurs. 160. C'est par son impulsion que le genre humain est tombé. 289. Il est très fort contre les lâches, très foible contre les courageux. VIII, 70. Satan se déclare hautement le rival de Dieu. X, 252. *Voy.* DÉMONS.

SATISFACTION. Jésus-Christ seul peut satisfaire pour nos péchés : il nous applique sa satisfaction en deux manières, ou en nous pardonnant entièrement, comme dans le baptême, ou en commuant la peine éternelle que nous avons méritée, en une moindre, comme à ceux qui tombent après le baptême : pourquoi le Sauveur en use-t-il ainsi? XII, 51 et suiv. Fausses assertions des Protestants, qui nous accusent d'affoiblir la satisfaction de Jésus-Christ, et de croire que nous pouvons satisfaire par nous-mêmes. 54. La satisfaction de Jésus-Christ ne nous exempte pas de faire pénitence. Doctrine des saints Pères sur ce sujet. 179 et suiv. La satisfaction est approuvée, quant au fond, par les Protestants. XVI, 694, 744.

En quoi consiste la satisfaction dans le sacrement de Pénitence. IV, 120. De la soumission qu'on doit avoir pour la pénitence imposée. 126 et suiv. Quelle doit être la rigueur de notre pénitence, suivant l'esprit de l'Eglise. 356. Raisons de cette rigueur. 358. La ferveur et la charité peuvent y suppléer. 365 et suiv. Nécessité de la satisfaction : la pénitence en est inséparable. VIII, 478. Quelle doit être la satisfaction. 481. Proportion qu'elle doit avoir avec les péchés. 486 et suiv. *Voy.* PÉNITENCE.

Observations de Bossuet sur un écrit de D. François Lami, concernant la satisfaction de Jésus-Christ. XXVI, 211 et suiv. *Voy.* DAMNÉS, LAMI.

SAUL est sacré roi par Samuel. Ses victoires, sa réprobation et sa chute. XXIII, 18.

La conduite de ce prince envers David, modèle de mauvaise finesse. XXV,

300. Il consulte les devins, qu'il avoit défendus : sa punition. 307, 533. Sa piété fausse et mal entendue. 365, 367. Sa diligence pour secourir une ville assiégée. Il succombe à la tentation de la puissance. 528.

SAUVEUR. Signes décisifs pour le reconnoître. VII, 282. Son abaissement marque qu'il est notre Sauveur. 283. Gloire qui doit suivre ses humiliations. 142 et suiv. L'autorité du Sauveur manifestée par les témoignages que Moïse et Elie lui rendent sur le Thabor. VIII, 132. Nous sommes obligés de nous en rapporter à ce que nous a dit le Sauveur Jésus. 64. *Voy.* JÉSUS-CHRIST, MESSIE, SANG, VIE CACHÉE.

SAVOIR. Le desir de savoir est une des plus violentes passions de l'esprit humain. VIII, 399. *Voy.* SCIENCE.

SAXE. Pourquoi, et par qui est faite la Confession de foi Saxonique. Comment l'article de l'Eucharistie y est expliqué. Changements faits à cette Confession sur la volonté de Dieu touchant le péché, et sur la coopération du libre arbitre. Article considérable sur la distinction des péchés mortels et véniels. XIII, 89.

SCANDALE. Jésus-Christ objet de scandale, aux Juifs, aux Gentils, aux Hérétiques, aux enfants mêmes de l'Eglise par la dépravation de leurs mœurs. VII, 186.

SCEPTRES : Dieu les jette comme un roseau. VII, 234.

SCHELSTRATE (Emmanuel), sous-bibliothécaire du Vatican, avance que le texte du concile de Constance a été falsifié par les Pères de Bâle. XX, 38 et suiv. XXI, 6 et suiv. Il dit que Martin V, après son élection, refusa d'exécuter un décret du concile. 47. Solution des difficultés qu'il tire de ses manuscrits, contre la quatrième session de Constance. 81.

SCHISME. C'est une injuste séparation. XV, 294 et suiv. La nouveauté, caractère des schismatiques. 298 et suiv. Le défaut de succession, autre marque de schisme. 302. L'innovation le caractérise. XXV, 348. Il faut remonter à l'origine du schisme. 351. Elle est aisée à trouver. *Ibid.* Conduite des empereurs pour détruire les schismes et les hérésies. 354.

Le schisme de Jéroboam justifié par Jurieu, qui accuse l'Eglise du temps des apôtres, de schisme et d'hérésie. XIII, 553 et suiv. Basnage prétend que les sept mille que Dieu sauvoit dans le royaume d'Israël étoient des schismatiques ; qu'Elie, Elisée, et les autres prophètes, l'étoient également. Il approuve le schisme des dix tribus et de Samarie. XV, 128 et suiv. Les vrais Israélites, dans les dix tribus, étoient pour la religion en communion avec ceux de Juda. Basnage condamné par les discours et la conduite de Jonas, d'Osée et d'Elie, prophètes dans les tribus schismatiques. 131 et suiv. Il enseigne qu'on peut être saint et schismatique, non dans un simple fait, mais dans la foi. Ses principes inouïs sur l'unité des Eglises. 120. *Voy.* UNION. Sa doctrine insinue le schisme. 127. L'hérétique et le schismatique se condamnent eux-mêmes comme novateurs, par cela seul qu'ils ne peuvent nommer leurs prédécesseurs. 8 et suiv. On se sépare en deux manières : l'une, quand les évêques, sans quitter leurs siéges, renoncent à la foi de leurs prédécesseurs ; l'autre quand les peuples se font un nouvel ordre de pasteurs. 12 et suiv. Le caractère des novateurs est de quitter l'Eglise; celui des fidèles, d'y demeurer toujours. 30 et suiv.

Histoire abrégée du grand schisme du XVe siècle. XXI, 17.

SCHOLA IN TUTO, sive de notione charitatis et amore puro. XVIII, 686 et suiv.

SCHOLARIUS (George), le plus enclin à la paix parmi les Grecs qui vinrent au concile de Florence, soutient l'infaillibilité des conciles. XX, 261 et suiv.

SCHOLASTIQUES. Quelle est leur autorité selon Melchior Canus. XX, 439 et suiv.

SCHOMAN (Georges), un des chefs des Unitaires. XIII, 588.

SCHOMBERG (Charles de), maréchal de France. Son éloge. XI, 335. Discours que lui adresse Bossuet. 434 et suiv. Il lui dédie sa *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry*. XV, 185.

SCIENCE. Sa définition. XXII, 75. Diverses espèces de sciences. *Ibid.* et suiv. La science la plus nécessaire est de se connoître soi-même. VIII, 280 et suiv. Combien la science de l'homme est petite devant Dieu. VII, 466. Combien bornée au milieu du monde. 482. La science est un présent du ciel, la nourrice de la vertu, l'âme de la vérité. XI, 518. Usage naturel de la science. 519. Ses abus. 518. Toute la science du chrétien renfermée dans la croix. VIII, 781.

SCIENCE MOYENNE. *Voy.* LIBERTÉ.

SCIPION, encore jeune, fait la conquête de l'Espagne. Il passe en Afrique, et fait trembler Carthage. XXIII, 56. On lui donne le nom d'Africain. *Ibid.*

SCIPION ÉMILIEN prend Carthage, et la réduit en cendres. XXIII, 61. Il ruine Numance en Espagne. 64.

SCOT (Jean). Sa manière de regarder l'essence divine. XVII, 399; d'expliquer l'excès de l'amour dans les suppositions impossibles. 590. Son sentiment sur l'objet de la charité. XVIII, 602. Le sentiment de saint Thomas concilié avec le sien. 603. Confirmation de son sentiment par d'autres passages. 604.

SCRUPULES mal fondés. XXVII, 272. Leurs remèdes. 293, 566. Les surmonter encommuniant. XXVII, 741.

SCYTHES. Ils s'emparent de la Médie et en sont chassés. XXIII, 335.

SCYTHIE. Proposition des moines de ce pays. *Voy.* HORMISDAS.

SÉCHERESSE. Comment on doit se conduire dans cet état de l'âme. XXVII, 118, 676. Ne point s'en étonner. 173. Les avantages de cet état montrés par une belle comparaison. 673. Fruits à en tirer. 541, 545, 560. Ses remèdes. 690, 714 et suiv. 763.

SECRET. Avis pour être fidèle à garder un secret. XXVII, 189. Cas où on peut le révéler. 238. Le secret est l'âme des conseils. XXV, 277.

SÉCULIERS. Quand peuvent-ils entrer dans les monastères. XXVII, 335, 654, 655, 657, 661, 670.

SÉDITIEUX. Ils sont en exécration au genre humain. XXV, 190.

SEDULIUS (Cœlius). Son poème Pascal, où il dit que Jésus-Christ n'ôte pas les royaumes de la terre. XX, 183 et *note**.

SELA. Mot qui se trouve dans certains Psaumes : on en ignore le sens. XXXVIII.

SEMAINE SAINTE. Mystères de cette semaine, et manière de la passer. iv, 166 et suiv. Pratique pour la passer saintement. xxvii, 116.

SEMI-PÉLAGIENS. On prouve contre eux que le commencement de notre salut vient de Dieu. iii, 665, 670 et suiv. Il en est de même du commencement de la prière. 669 et suiv. R. Simon, semi-pélagien. 598, 600, 669.

SENDOMIR (synode de), où les trois sectes des Luthériens, des Zuingliens et des Bohémiens de Pologne se réunissent. xiii, 348.

SÉNÈQUE a fait un traité exprès pour défendre la cause de la Providence, où il combat ouvertement la toute-puissance de Dieu. ix, 135.

SENNACHÉRIB, roi de Ninive, assiége Jérusalem. Son armée est détruite miraculeusement. xxiii, 26.

SENS. Leurs organes. xxii, 44. Leurs opérations. *Ibid.* et suiv. Leurs propriétés. 49. Sens commun; sa définition. 50. Division des sens extérieurs et des sens intérieurs. 52. Comment ils donnent lieu à connoître la vérité. 60. Ils sont beaucoup au dessous de l'intelligence. 82. Ils nous trompent souvent. 139. Nous aident à entendre nos besoins et à connoître toute la nature. 140 et suiv. Comment distinguer les opérations sensitives d'avec les mouvements corporels qui en sont inséparables. 177. En quoi les sens diffèrent de la raison. vii, 249.

Ce que c'est que la vie des sens. viii, 242. L'âme, livrée aux plaisirs des sens, éprouve de grandes difficultés pour arrêter ses résolutions. 243. Triste fin de celui qui s'abandonne aux sens. ix, 114. *Voy.* Corps, Sensations.

Sens Figuré. Embarras et contradictions de Calvin à le défendre. xiii, 143. Les Calvinistes envoient à Vormes une confession de foi qu'il est difficile d'accorder avec ce sens. 159 et suiv. Les Suisses sont les plus sincères défenseurs du sens figuré. 226. Les disputes entre les défenseurs de ce sens sont de la plus grande importance, quoiqu'ils conviennent entre eux de les dissimuler. 385 et suiv.

Le sens littéral de ces paroles : *Ceci est mon corps*, de l'aveu même des Zuingliens, mène à admettre un changement substantiel, tel qu'il arriva à l'eau changée en vin aux noces de Cana. Luther n'entendoit pas la force de cette parole. Le sens catholique est visiblement le plus naturel. xii, 439. Le sens figuré ou la métonymie de Zuingle vaut bien la synecdoque de Luther. 440.

SENS (concile de) tenu par le cardinal Duprat, contre les erreurs de Luther. xxi, 165.

SENSATIONS. Comment elles se font dans notre âme. xxii, 44 et suiv. Comment distinguer les actes de l'entendement qui sont joints à des sensations. 63. Les sensations sont attachées à des mouvements corporels. 123. De quels objets viennent ces mouvements. 125. Preuves que les sensations sont produites par les mouvemements des nerfs. 126 et suiv. De quoi les sensations instruisent l'âme. 135 et suiv. Dessein merveilleux dans les sensations. 191. Les sensations sont tout ce qu'on peut accorder aux animaux. 227. *Voy.* Corps, Passions.

SENTIMENT (le) nous fait connoître notre liberté. xxii, 259.

SEPTANTE. Leur version des *Proverbes* très ancienne ; elle s'écarte de l'hébreu. i, 286. Celle de l'*Ecclésiaste*. 341.

SÉPULCRE. Pourquoi le Sauveur veut-il que le sien soit honorable. IX, 4. Extrême folie d'élever de si magnifiques trophées à un peu de cendres. 3.

SERAPION, solitaire pénitent, ne communia dans sa dernière maladie que sous une espèce. XV, 484. Vaines subtilités des Protestants pour prouver le contraire. 485.

SERGE et Bacque (saints) martyrs, reconnoissent qu'ils sont obligés de porter les armes pour l'Empereur. Leurs actes altérés par Métaphraste. XX, 220 et *note* *.

SERGIUS, patriarche de Constantinople, chef des Monothélites, consulte le pape Honorius. XX, 59. Il compose l'*Ecthèse* sous le nom d'Héraclius. XXI, 224. Il est condamné par le sixième concile. 225.

SERGIUS III, pape, réordonne les évêques et les prêtres ordonnés par Formose. XXI, 373. Il ordonne, sous peine d'anathème, des choses contre la foi. 389.

SERMENT. Avec quelle religion le prince doit garder le sien. XXV, 383. Serment du sacre des rois de France. 384. Dans le doute on doit interpréter en faveur du serment. 387.

Serment de suprématie et d'allégeance exigés des Catholiques anglais ; différences de ces deux serments. XX, 452.

SERMONS. Si l'on n'en sort chrétien on en sort plus coupable. XI, 85.

SERMON de Jésus sur la Montagne. V, 379 et suiv.

SERMONS. Tom. VII, VIII, IX, X. *Voy. la Table précédente.*

SERVET (Michel) écrit contre la divinité de Jésus-Christ. III, 353 et suiv. Servet et Valentin Gentil sont mis à mort, à Genève, comme hérétiques. XIII, 218. Calvin, avec l'approbation expresse de tout le parti, fit prononcer l'arrêt qui condamnoit Servet au feu. Basnage l'excuse mal en disant que c'étoit un reste de papisme. XIV, 345.

SERVICE DIVIN. Pourquoi on ne le fait pas en langue vulgaire. Explication que l'on donne du service divin dans l'Eglise catholique, par ordre du concile de Trente. XV, 52 et suiv.

SERVITUDE vient du mot *servare* : elle tire son origine des lois d'une juste guerre, où le vainqueur se contentoit de faire esclave le vaincu, auquel il avoit droit d'ôter la vie. Jurieu imagine un pacte fait entre le maître et l'esclave. XIV, 316. Ce que c'est que la servitude du siècle. X, 171. Le péché est la plus infâme des servitudes. 179.

SERVIUS-TULLIUS, roi de Rome, établit le cens. XXIII, 30. Il projette l'établissement d'une république. 38. Sa mort. *Ibid.*

SÉSOSTRIS, roi d'Egypte ; ses conquêtes. 351 et suiv.

SÈVE (la demoiselle) abandonnée par Misson son mari, obtient de l'Eglise de Genève la permission de se remarier. XIV, 653 et suiv.

SÉVÈRE, empereur, égale César par ses victoires. XXIII, 77.

SEYMOUR (Jeanne) devient maîtresse d'Henri VIII, qui fait périr Anne de Boulen, et l'épouse. Elle meurt. XIII, 26.

SEYMOUR (Edouard), duc de Sommerset, oncle maternel d'Edouard VI,

étoit zuinglien. Il est fait protecteur du royaume d'Angleterre. XIII, 50. *Voy.* EDOUARD. Ses excès et ses crimes incompatibles avec la qualité de réformateur. Il est condamné à mort. 64 et suiv.

SEYSSEL (Claude), archevêque de Turin, détaille les erreurs des Vaudois, et n'en marque aucune sur l'Eucharistie. Il montre au contraire qu'ils croyoient la transsubstantiation. XIII, 287 et suiv.

SFONDRATE (Célestin), abbé de saint-Gal, en Suisse, puis cardinal, écrit contre la Déclaration de 1682. XX, XI. Il dit que le sentiment de l'Ecole de Paris ne date que de l'époque des conciles de Constance et de Bâle. 20. Ce qu'il répond pour atténuer l'autorité d'Adrien VI. 33. Il accuse saint Cyprien d'avoir erré sur la foi. 69.

Son ouvrage sur la prédestination est dénoncé au pape Innocent XII par cinq évêques de France. XXVI, 313. Selon lui, tous les hommes sont destinés à la vie éternelle ou à quelque chose de meilleur. *Ibid.* Les enfants morts sans le baptême, quoique exclus du royaume des cieux, ne sont pas privés des biens naturels. 314. Il suppose que l'exemption du péché actuel est plus estimable que la possession du ciel. *Ibid.* Il appelle cette exemption innocence *personnelle*. 315. Son opposition à la doctrine des conciles d'Orange et de Trente, etc. *Ibid.* Il ajoute que ces enfants ne sont pas damnés. 316. En quoi il est contraire aux conciles de Lyon et de Florence, à saint Augustin, aux cardinaux Bellarmin et Noris, etc. *Ibid.* et suiv. Il veut que ce soit un bienfait pour les infidèles d'avoir ignoré le vrai Dieu. 318. Par là il renouvelle l'erreur du péché philosophique. 319. Il donne atteinte à la doctrine de saint Augustin, qui est celle de l'Eglise romaine, sur la prédestination. 320 et suiv. Bossuet avoit été chargé de rédiger la lettre des évêques. XXVIII, 162. Louis XIV l'approuve, et ordonne au cardinal Janson de la rendre au Pape en main propre. *Ibid.* Le Pape nomme huit consulteurs pour examiner le livre. 184 et *note* *. Bossuet desire qu'on mette la personne à couvert. *Ibid.* et 186. Son avis est qu'on laisse dormir cette affaire à cause de celle du Quiétisme. 308. On continue cependant à s'en occuper à Rome. 319. Le Père Gabrieli, approbateur du livre, en fait imprimer une défense. 639. Ce que pense Bossuet d'un ouvrage du cardinal Sfondrate sur l'immaculée Conception. 129, 186.

SHIRBURNE (le Père), supérieur des Bénédictins anglais, demande des éclaircissements sur les calomnies des Protestants au sujet de l'*Exposition*. XII, 98.

SIÉGE (saint). En expliquant son autorité de manière qu'on en ôtât ce qui la fait plutôt craindre que révérer à certains esprits, elle se montre aimable à tout le monde, même aux hérétiques et à ses ennemis. XXVI, 133. Pourquoi le saint Siége ne perd rien dans les explications de la France. *Ibid.* Bossuet avoit pris soin, dans son sermon de l'ouverture de l'assemblée de 1682, d'en relever la majesté autant qu'il l'avoit pu. 131. Personne ne souhaitoit plus que lui de voir son autorité grande et élevée. 147. Le saint Siége ne peut oublier la France, ni la France lui manquer. XI, 75. *Voy.* EGLISE ROMAINE, INDÉFECTIBILITÉ, PAPE, PIERRE, PRIMAUTÉ, etc.

SIENNE (concile de). Il désigne la ville de Bâle pour y tenir le concile général. XXI, 97.

SIGEBERT, roi de Metz, assassiné par ordre de Frédégonde. XXIV, 7.

SIGEBERT, roi de France, avec son frère Clovis, se laisse gouverner par Pepin, maire du palais, dont il adopte le fils Childebert. XXIV, 10.

SIGISMOND, empereur. Son ordonnance pour la sûreté du concile de Constance : il y distingue les droits des deux puissances. XX, 419 et suiv. Il se joint au concile de Bâle. XXI, 103.

SIGISMOND, duc d'Autriche, appelle du pape au concile. XXI, 468 et *note* **.

SILENCE. Sa nécessité dans les communautés religieuses, pour y maintenir la charité. X, 371, 388, 413; XXVII, 596, 726. Ne le rompre que par charité, s'il se peut. 734 et suiv. Ses avantages. X, 425. Il retranche beaucoup de péchés et de défauts. 412. Combien on doit l'aimer. XXVII, 609. Trois sortes de silence. X, 411. Silence de prudence. 415. Silence de patience. 422. Le silence est nécessaire pour que Dieu agisse en nous. XXVII, 145, 146.

SIMÉON attend le Messie. V, 284. Il est conduit au temple par l'Esprit saint. 285. Il rencontre Jésus. 286. Le reçoit entre ses bras. 288. Et bénit Dieu. 289. Son cantique. 290. Ses prédictions. 294.

Ardent amour du saint vieillard pour Jésus-Christ. X, 66. Pourquoi il desiroit la mort après avoir vu le Sauveur. 18 et suiv. Comment nous devons l'imiter. 47 et suiv.

Le cantique de Siméon respire la piété d'une âme qui se repose en Jésus-Christ. I, 252. Il est expliqué. 255.

SIMON, fils d'Onias. Quel est celui dont il est parlé dans l'*Ecclésiastique*. I, 438, 439.

SIMON Machabée, frère de Jonathas, lui succède. XXIII, 62. Les droits royaux lui sont accordés ainsi qu'à sa famille. *Ibid.* Comment la souveraine puissance lui fut donnée. XXV, 239 et suiv. Sa sagesse : bonheur du peuple sous son gouvernement. 260. Il étoit instruit des affaires. 268.

SIMON, comte de Montfort. *Voy.* RAYMOND.

SIMON (Richard), oratorien. Idée de son caractère. XXVI, 345. Danger de ses écrits. 575. Bossuet y voit un sourd dessein de saper les fondements de la religion. 262. On y apprend à estimer Grotius et les Sociniens plus que les Pères. 270. Ce qui le faisoit paroître savant n'étoit que nouveauté et hardiesse. 477. Son système étoit de détruire l'autorité des Ecritures. 481, 482. Il étoit le chef d'une cabale de faux critiques qu'il falloit abattre. 486. Sa version du nouveau Testament imprimée à Trévoux. *Voy.* TESTAMENT (nouveau). Sa remontrance à M. de Noailles, pour se justifier. III, 142. Elle est réfutée par Bossuet. *Ibid.* et suiv. Son sentiment sur Estius, dont cependant il invoque le témoignage. 163. Il s'appuie vainement de l'autorité de Salmeron. *Ibid.* Trois erreurs de R. Simon dans sa justification. 166 et suiv. Ce n'est pas lui faire tort que de le tenir pour suspect. 170. Invitation des Protestants à R. Simon pour travailler avec eux à une nouvelle Bible. 171. Il défend l'erreur des Sociniens, qui regardoient les prophéties comme des allégories. 182. Il donne dans le semi-pélagianisme, et accuse saint Augustin. 191. Il tâche d'opposer les saints Pères les uns aux autres. 250, 251, 262 et suiv. Ses omissions affectées sur le Saint-Esprit. 275. Bossuet trouve dans sa version du nouveau Testament des vérités affoiblies, de mauvais commen-

taires à la place du texte. XXVI, 471. Eloges que M. de Fleury, évêque de Fréjus, donne aux instructions de Bossuet contre cette version. 588.

R. Simon est l'auteur de l'*Histoire critique des principaux commentateurs du nouveau Testament*. III, 280 et suiv. Il accuse saint Augustin d'être novateur sur la matière de la grâce. 283. Il convient pourtant qu'il a été suivi de tout l'Occident dans les siècles postérieurs. 284, 285 et suiv. Par là son accusation retombe sur le saint Siége et sur l'Eglise. 291 et suiv. 294 et suiv. Sa doctrine tend à l'indifférence des religions. 295 et suiv. 320, 335, 342, 347. Mépris insultant de R. Simon envers la tradition. 296 et suiv. Son artifice qui ruine une preuve du péché originel. 298. Erreur inexcusable par laquelle il accuse saint Augustin. 301. Sa mauvaise foi. 302. Sa témérité. 310. Il loue la tradition pour affoiblir l'Ecriture. 314 et suiv. et détruit l'une par l'autre alternativement. 317, 318 et suiv. Il ne veut point voir établi dans l'Ecriture le mystère de la Trinité. 316, 317, 328, 332. Nouvelle tentative pour détruire l'autorité de la tradition. 321 et suiv. 323 et suiv. Son mépris pour les écrits de saint Bazile. 328, 329; de saint Grégoire de Nazianze; 328, 331; de saint Grégoire de Nysse. 330. Il les traite de rhéteurs sans logique. 333. Il attaque l'autorité de l'Eglise. 336; et ne laisse rien de certain ni dans l'Ecriture ni dans la tradition. 345 et suiv. Il soutient et loue les Sociniens. 349, 356 et suiv. Leur cherche un appui dans saint Augustin. 351. Etale avec affectation leurs blasphèmes. 353. Tâche de s'en excuser. 354. Réfute Socin, Schlichtingius et Eniedin avec une foiblesse affectée qui leur laisse la victoire. 359, 363, 364. Vante les interprétations du socinien Crellius. 361. Méprise la théologie des Pères contre les Ariens et renverse les fondements de la foi. 368. Il méprise toute théologie. 375, 377 et suiv. Il la calomnie malignement. 378. Il rabaisse surtout saint Thomas. 375, 380. Il relève bien haut Grotius. 382. Traite les prophéties de simples allégories, à l'exemple des Sociniens. 384. Il commet les Pères tantôt contre l'Eglise. 395; tantôt contre la saine doctrine. 397. Il les traite avec dédain et mépris. 410 et suiv. Fausseté de sa critique sur Origène et saint Athanase. 412. Il élève le luciférien Hilaire et l'hérésiarque Pélage bien au dessus de saint Ambroise et de saint Jérôme. 418; Maldonat bien au dessus de saint Augustin. 419; et frappe bientôt l'interprète jésuite comme les autres Pères. 425. Il adopte l'hérésie du luciférien Hilaire sur les enfants morts sans baptême. 430; sur le péché originel. 432; sur la grâce. 433. Il cherche à tromper les simples, en alléguant à tort l'antiquité, en opposant les Grecs aux Latins. 463, 466, et saint Augustin à lui-même. 467. Il se montre ouvertement semi-pélagien. *Ibid.* Il intente directement procès à saint Augustin comme à un novateur. 494. Entasse force accusations sans preuves. 498, 501. Fait un crime aux auteurs d'avoir suivi les interprétations de saint Augustin. 499. Vaines et malignes remarques sur un passage de saint Augustin. 508. Causes de son acharnement contre ce Père. 512. Il défend une hérésie sur le péché originel. 513, 516. Détruit les preuves dont l'Eglise s'est servie pour établir ce dogme. 516, 520, 521. Téméraire réponse à l'autorité des conciles. 519. Prodigieux égarement de R. Simon. 587. Il accuse saint Augustin de nier le libre arbitre. 602; dont il se forme une idée pélagienne. 605. Il lui fait un crime d'avoir admis la grâce efficace. 606. Lui fait dire que Dieu est auteur du péché. 607, 636. Bossuet regardoit cette *Histoire critique*, comme un amas d'impiétés et un rempart de libertinage. XXVI, 472. R. Simon en reconnoît lui-même le danger, et s'offre de réfuter son propre ouvrage. 474. L'Eglise auroit été ravie de lui voir tourner son esprit à quelque chose de meilleur, et

se montrer savant par des recherches utiles. 477. *Voy.* AUGUSTIN (saint).

SIMONIE. Combien elle est défendue. IV, 465 et suiv. Censure de l'assemblée de 1700 sur cette matière. 600.

SIMPLES (les), parmi les Protestants, quand on les convainc d'erreurs, réclament leurs ministres; et quand on confond leurs ministres, ils réclament l'Ecriture qu'ils croient entendre. XV, 45.

SIMPLICE, pape. Ce qu'il dit des décrets du saint Siége, devenus irréformables par le consentement universel. XXI, 342 et suiv.

SIMPLICITÉ. En quoi consiste cette vertu. V, 397. Une religieuse doit toujours agir avec simplicité. XXVII, 169, 179.

SINUESSE (concile de). Preuves de sa supposition ; ce qu'on dit y avoir été traité touchant le pape Marcellin. XXI, 376, et *note* *.

SIRICE (saint), pape. Son jugement contre Jovinien et sa réponse aux évêques de Macédoine. XXI, 448 et suiv.

SIRMOND (Jacques), jésuite, justifie les Pères du concile de Francfort, qui rejetoient le septième concile. XXI, 249.

SIXTE V, pape, déclare Henri, roi de Navarre, déchu de son royaume et inhabile à succéder à celui de France. Sa bulle et celle de Grégoire XIV sont regardées comme nulles, même à Rome. XX, 393 et suiv.

SIXTE DE SIENNE, dominicain, fait l'éloge de Gerson. XXI, 592.

SKHENCK (Thierri), archevêque de Mayence, consulte l'université d'Erford, au sujet de la déposition d'Eugène IV à Bâle. XXI, 136, et *note* *.

SLEIDAN (Jean), historien protestant, rapporte sérieusement les folles prophéties de Luther. XII, 398.

SMALCADE (assemblée de) où Luther dresse de nouveaux articles. Dans celui de l'Eucharistie, il dit, ce qu'il n'avoit pas fait jusque alors, que le pain et le vin sont le vrai corps de Jésus-Christ. Bucer signe ces articles, ainsi que Mélancton, qui doutoit alors de la présence réelle. XII, 535 et suiv. On y demande un concile libre, pieux et chrétien, d'où le pape et les évêques soient exclus comme parties. 564. Mélancton ne souscrit que par complaisance, et met une restriction pour réserver l'autorité du pape. 566. Le parti protestant y fait une ligue redoutable, et les ligués mettent en doute s'ils traiteroient Charles V d'empereur. XIII, 78 et suiv. On y résout la guerre civile pour cause de religion. XIV, 413.

SOCIÉTÉ. En quoi elle consiste. X, 542. Sur quels principes est fondée celle des hommes entre eux. XXV, 167 et suiv. Causes de la violation de cette société. 172 et suiv. Division de la société par les diverses nations qui se sont formées. 174. Principe de correspondance et de société mutuelle, conservé au fond de nos cœurs, malgré l'esprit de division qui s'est mêlé dans le genre humain. VIII, 275. *Voy.* GOUVERNEMENT, HOMMES.

SOCIN (Lélio et Fauste), chef des Sociniens. XIII, 587. Fauste Socin est loué par R. Simon. III, 356 et suiv. qui s'émerveille sur les progrès de sa secte. 360.

SOCINIENS (les) sont, de toutes les sectes séparées de l'Eglise romaine, les seuls qui puissent trouver une sorte de succession, en prenant pour ancêtres ceux qui, dans tous les temps, ont attaqué la divinité de Jésus-Christ. XIII, 359. Jurieu et les autres ministres rejettent les Sociniens de leur com-

munion, qu'ils accordent aux Arminiens ou Pélagiens. 464. Jurieu est forcé de mettre les Sociniens au nombre des sociétés dont il compose l'Eglise catholique. Ils sont les vrais auteurs de son système sur l'Eglise. 533 et suiv. On doit conclure des principes qu'il pose, qu'on peut se sauver dans la communion des Sociniens, et même dans celle des Mahométans et des Juifs. 556 et suiv. Les Sociniens trouvent un grand appui dans la doctrine de ce ministre, qu'ils poussent dans une manifeste contradition, sans lui laisser de réplique. XIV, 29. Il n'ose les confondre en montrant, comme l'Eglise a toujours fait aux hérétiques, la nouveauté de leur doctrine, de peur de se confondre lui-même. 46. Ses principes mènent peu à peu les Protestants au socinianisme, qu'il admet dans l'Eglise universelle, comme une société dans laquelle Dieu peut se conserver des élus. 55 et suiv. Les Sociniens, fiers des pas que la Réforme fait vers eux, et de la tolérance qu'elle leur accorde, se vantent d'avoir porté la Réforme à sa perfection, en niant la divinité de Jésus-Christ. 64. Jurieu ne peut les exclure du titre d'Eglise sans en exclure toute la Réforme. Aveu du ministre sur la succession et l'étendue de l'Eglise. 156. Il nie que les Sociniens fassent une société, parce qu'ils n'ont ni succession ni étendue; en quoi il fait le procès à toute la Réforme. 158.

Le socinianisme a commencé avec la Réforme et s'est accru avec elle. Pente de la Réforme vers le socinianisme, prouvée par Jurieu. 578 et suiv. Les Sociniens et les Anabaptistes sont sortis de la Reforme, et ont fait usage des principes établis par les premiers réformateurs. *Ibid.* Une cabale socinienne se forme en France dans la Réforme, et éclate dès que les Réformés se sont réfugiés ailleurs. 580. Le socinianisme a, selon Jurieu, un grand rapport avec l'indifférence des religions. 589. Les Sociniens posent pour principe qu'il faut tourner l'Ecriture au sens le plus plausible, et convainquent les Calvinistes de faire la même chose. 598. Les réponses de Jurieu sont insoutenables ; de sorte que ce qui détourne les Calvinistes de croire la présence réelle, est précisément ce qui détourne les Sociniens de croire aux mystères. 600, 604.

Les Sociniens détournent le sens des prophéties qui s'appliquent à Jésus-Christ. I, 259 et suiv. 269. On les réfute. *Ibid.*

SOISSONS. Histoire des Manichéens qu'on y trouve. XIII, 256.

SOLITAIRES. Caractère de ceux qui ont tout à fait quitté le monde, et de ceux qui vivent dans le monde. XI, 216 et suiv. Les solitaires se communioient dans leurs déserts sous la seule espèce du pain, qu'ils emportoient avec eux du saint sacrifice. XVI, 80 et suiv.

SOMMAIRE de la Doctrine du livre des Maximes des Saints. XVIII, 200 et suiv.

SOMMEIL. Vraie manière de le consacrer à Dieu. XXVII, 91. *Voy.* CORPS.

SONGES. Comment ils naissent. XXII, 171, 172.

SOPHRONE, moine, puis patriarche de Jérusalem, consulte le pape Honorius. XX, 59. Il s'oppose fortement au monothélisme. XXI, 224 et suiv.

SORITE. Ce que c'est. XXV, 130.

SOUFFRANCES. Elles sont le fondement du christianisme. VII, 471 et suiv. Elles sont une grâce, une récompense. 474. Nécessité des souffrances. VIII, 591, 644 ; IX, 105; XXVII, 272. Quelle doit être la nature et l'étendue

de nos souffrances. IX, 106 et suiv. L'usage qu'on doit en faire. XXVII, 284, 426, 438. Consolations de ceux qui souffrent patiemment. VIII, 653. Le chrétien ne doit pas s'étonner des souffrances. X, 334. Endurées pour la foi, elles sont honorables à l'Eglise. 336.

Profondeur du mystère des souffrances de Jésus-Christ. VII, 466. Ardeur immense du Sauveur pour les souffrances. VIII, 649. Nécessité de participer à ses souffrances, pour avoir part à ses grandeurs. VII, 471. S'unir à lui dans ses souffrances. XXVII, 287, 479. *Voy.* AFFLICTIONS, CROIX.

SOUVERAINETÉ. Elle appartient au peuple, selon Jurieu; il avance que le peuple juif fit Saül son premier roi, et avoit droit de le faire. XV, 291 et suiv. Ses suppositions chimériques sur la puissance royale. Il demande ce qu'il faudroit faire d'un roi qui voudroit tuer tous ses sujets. 325. La souveraineté paroit-elle mieux dans les lois qu'elle établit, que dans les dispenses qu'elle accorde. IX, 406 et suiv. *Voy.* PUISSANCE.

SPADA (le cardinal). Lettre de Bossuet à ce cardinal, au sujet du livre de Fénélon. XVIII, 228, 229. Seconde lettre. 663.

SPANHEIM (Frédéric). Son ouvrage contre l'*Exposition*. XXVI, 119. Bossuet pensoit qu'il ne falloit pas le réfuter légèrement, mais qu'on devoit le faire avec force. 123.

SPECTACLES. Celui du chrétien est l'espérance. VII, 307 et suiv. Merveilleux spectacle du ciel et de la terre; sage économie de cet univers; inégalité entre les créatures. VIII, 338. *Voy.* COMÉDIE, THÉATRE.

SPIRITUALITÉ de Dieu. Les anciens Pères, selon Jurieu, faisoient Dieu corporel, non par conséquences, mais en propres termes. XIV, 475 et suiv.

SPIRITUELS (nouveaux). Leur jargon inintelligible sur l'oraison. XXVII, 354. Combien leur erreur est dangereuse. 483. *Voy.* ORAISON, QUIÉTISME.

SPON (Charles), médecin, protestant, célèbre par ses ouvrages; jugement que Bossuet porte de quelques uns. XXVI, 111. Ce prélat loue ses écrits, et lui donne quelques avis pour la suite de ses travaux. 116. *Voy.* ARNAULD.

STAPHYLE. Célèbre disciple de Luther et de Mélancton, frappé des divisions des Luthériens, dont aucune autorité ne pouvoit condamner les erreurs, revient à l'Eglise catholique. XIII, 98.

STAPLETON (Thomas). Docteur de Douai, dit que la doctrine de l'infaillibilité du Pape est maintenant certaine. XXI, 660, 661.

STATUTS et Ordonnances synodales de Bossuet. IV, 392.

STOICIENS. Leur doctrine opposée à la simplicité du Sauveur. IX, 135.

STRASBOURG (l'Eglise protestante de) fournit un exemple mémorable de variations. Elle fut d'abord luthérienne, puis zuinglienne, ensuite souscrivit l'accord de Vitemberg, revint au luthéranisme, enfin admit l'ubiquité. XIII, 589. La Confession de foi de Strasbourg contredit celle d'Ausbourg sur la justification, qu'elle explique comme l'Eglise romaine. XII, 483.

STRIMESIUS (Samuel), professeur dans l'Académie de Francfort sur l'Oder, enseigne la tolérance universelle et la réunion de tous les Chrétiens, pourvu

qu'ils souscrivent à l'Ecriture de quelque façon qu'ils l'entendent, même des Sociniens, quoiqu'ils ne croient ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni beaucoup d'autres articles principaux. XIV, 680 et suiv. Affreuses conséquences de cette doctrine. 468.

SUAREZ (François), jésuite, laisse en son entier le sentiment de l'Ecole de Paris; il détruit lui-même sa censure, et falsifie les faits au sujet de la bulle de Léon X contre Luther. XXI, 652 et suiv. Ses efforts inutiles pour trouver le moyen de déposer un pape hérétique. 680 et suiv.

Ce que ce théologien pense de Taulère. XVII, 366. Son sentiment sur la contemplation de l'essence divine. 399. Sur les grâces efficaces, la persévérance, etc. 434 et suiv.

SUBSTANCE. Pourquoi ce mot est employé dans l'Eucharistie. XII, 463. Calvin s'en sert. On ne s'en sert pas sous Edouard VI et sous Elisabeth. XIII, 182. La Cène des Zuingliens sans substance. 224. *Voy.* EUCHARISTIE.

Signification étendue que Platon donnoit à ce mot. XXVI, 578. De la substance et de l'accident en général suivant Aristote. XXV, 57. De la substance en particulier. 58.

SUÈDE. La peine de mort y est ordonnée contre les Catholiques. Diverses peines décernées contre eux dans d'autres états protestants. XIV, 348.

SUFFOLK (Jeane de), usurpatrice du trône d'Angleterre sur la reine Marie. XIII, 66.

SUISSES (les) sont, sur l'Eucharistie, les plus sincères de tous les défenseurs du sens défiguré. XIII, 226.

SUJETS. Leurs devoirs envers le prince : ils lui doivent les mêmes services qu'à la patrie. XXV, 317. Quel amour ils doivent au prince. 319. Un bon sujet s'expose pour sauver la vie du prince. 321. Les sujets doivent au prince une entière obéissance. 322. Excepté quand il commande contre Dieu. 324. Aucun prétexte ne peut dispenser de cette obéissance. 326. Ils n'ont à opposer à la violence des princes que des remontrances respectueuses et des prières. 330. *Voy.* OBÉISSANCE.

SULPICE (saint), évêque de Bourges. Son panégyrique. XI, 215. Il étoit rempli de l'esprit de Dieu. *Ibid.* Vertus dont il montra l'exemple à la cour. 219. Sa charité. 221. Sa modération. *Ibid.* Sa frugalité, sa modestie, etc. 223 et suiv.

SULPICE-SÉVÈRE, historien, montre que les décrets de Nicée tirent leur autorité du consentement commun. XXI, 193.

SUPÉRIEURS. Dieu parle par leur ministère. X, 367. Manière de se conduire à leur égard. XXVII, 82, 84, 108, 111, 727, 730. Leur parle en toute simplicité. 732.

SUPÉRIORITÉ. *Voy.* CONCILE, PAPE.

SUPERSTITION. Combien Dieu l'a en horreur. Les princes doivent l'éviter. XXXVI, 305.

SUPPLENDA in Psalmos. I, 257 et suiv.

SUPRÉMATIE. Elle est décidée comme article de foi par l'Eglise angli-

cane. XIII, 182. Les Calvinistes la condamnent dans plusieurs synodes, et pourtant la souscrivent. 188. *Voy.* HENRI VIII.

SURIN (Jean Joseph), jésuite, est l'auteur du *Catéchisme spirituel*, approuvé par Bossuet. XVIII, 454. Objection tirée de cette approbation, et réponse. 455. Combien ce Père approuve les desirs du salut. *Ibid.* Combien il est opposé aux raffinements des Mystiques. 456. Sa doctrine admirable sur l'abandon. *Ibid.*

SUSPENSION. *Voy.* LIGATURE.

SYLLA s'oppose à Marius. XXIII, 406. Il domine à Rome sous le nom de Dictateur. 407.

SYLLOGISME. Ses règles générales. XXV, 117 et suiv. Des figures du syllogisme. 120. De ses modes. *Ibid.* et suiv. *Voy.* DILEMME.

SYLVESTRE (saint), pape, préside par ses légats au concile de Nicée. XXI, 192 et suiv. et *note* *.

SYLVIUS (Æneas). *Voy.* PIE II.

SYMBOLE DES APOTRES. IV, 15. Explication des douze articles qu'il contient. 60, 63. Explication plus particulière de ces articles. 64 et suiv. Exposition de toute la doctrine du Symbole. 78.

Ce symbole propose tous les attributs divins à tous les fidèles. XVII, 400 et suiv. Les Quiétistes ne le disent plus. 391.

L'addition du mot *Filioque*, qu'on fait dans le huitième siècle, au symbole de Nicée, éprouve de l'opposition de la part de l'Eglise romaine. XXI, 355.

Les trois symboles des Apôtres, de Nicée et de Constantinople, sont de l'aveu de Jurieu, reçus de tout le monde; ce qui ne l'empêche pas d'affoiblir l'autorité de celui des Apôtres, afin de renfermer dans l'Eglise tous les hérétiques et les schismatiques. XIII, 551.

SYMMAQUE (saint), pape, explique en quoi les deux puissances sont égales. XX, 209. Son apologie à l'empereur Anastase, qu'il avoit excommunié. 243. Il est accusé auprès de Théodoric, roi d'Italie; le concile convoqué à Rome refuse de le juger. XXI, 453 et suiv. Sa lettre à Avit de Vienne sur les dispenses. 527 et suiv.

SYNAGOGUE. Peinture qu'en fait le prophète. VIII, 99. Son autorité reconnue et recommandée par Jésus-Christ, dans le temps même qu'elle conjure contre lui. V, 572. Cette autorité cesse à la destruction du temple. 573.

Le ministre Claude, prétendant que l'on doit examiner après une décision de l'Eglise, apporte en preuve l'exemple de la Synagogue qui condamna Jésus-Christ, et dont on eût dû cependant rejeter la sentence. XV, 380. Réponse de Bossuet. 381.

La Synagogue figurée dans Elisabeth, et l'Eglise dans Marie. IX, 599.

SYNODE national des Calvinistes de France, où sont condamnées les Eglises du parti qui vouloient changer la Confession de foi présentée à Charles IX. XIII, 361. Sa décision embrouillée : ses vains efforts pour trouver la vraie substance dans la doctrine calvinienne. Il cherche le mystère de l'Eucharistie dans d'autres paroles que celles de l'institution. 362. Il décide que l'opinion qui exclut la substance est contraire à la parole de Dieu. 364.

Les Suisses se plaignent du décret qui les condamnoit. Bèze répond par ordre du synode, que la doctrine décidée n'est que pour la France. 365. On réduit à rien la substance, en faveur des Suisses, comme on fit ensuite dans le synode de Nîmes, où l'on exposa la doctrine de façon que chaque parti pouvoit, par des équivoques, y trouver son sentiment. 367. Les synodes approuvent par décret les révoltes. On le prouve de celui de Lyon, qui dépose un ministre pour s'être repenti d'avoir contribué à la guerre civile. XIV, 384. Des synodes des Vaudois calvinisés, de Piémont, et de divers autres synodes et assemblées ecclésiastiques. 387 et suiv. Lettre insolente et menaçante de l'Eglise calviniste de Paris à la reine Catherine. 396.

T

TABERNACLE. Ce que représentoit la fête des Tabernacles. VIII, 477.

TABORITES. Secte d'hérétiques qui reconnoît Jean Hus pour son auteur, XIII, 332. *Voy.* ZISCA.

TAPPER (Ruard), docteur de Louvain, éditeur des œuvres de Driède, approuve ses sentiments. XXI, 628. *Voy.* DRIÈDE. Opinion singulière de ce docteur sur l'infaillibilité du concile général. 659.

TARAISE (saint), patriarche de Constantinople, approuve, dans le septième concile, les lettres du pape Adrien, après l'examen. XX, 65; XXI, 248, 274.

TARQUIN L'ANCIEN, roi de Rome, orne cette ville. XXIII, 30. Il augmente le nombre des sénateurs. 403.

TARQUIN LE SUPERBE, roi de Rome, fait assassiner Servius Tullius. XXIII, 38. Il rend par ses violences la royauté odieuse : il est chassé. 39.

TARTARE (le chevalier). Lettre de Bossuet à M. de Ponchartrain, dans laquelle il lui raconte les aventures de ce chevalier, en implorant pour lui les bontés du Roi. XXVI, 502. L'abbé Bossuet le rencontre à Rome, et sollicite son oncle pour lui obtenir des secours. XXVIII, 250, 308; XXIX, 190.

TATIEN, disciple de saint Hippolyte, et depuis chef des Encratiques, cité par Jurieu, comme ayant appris de son maître l'erreur des deux nativités du Verbe. XIV, 531.

TAULÈRE, un des Mystiques les plus exacts, ne parle pas avec précision. XVII, 366. Exagérations dans ses *Institutions*. 369 et suiv. Les erreurs qu'il reproche aux Béguards sont celles des Quiétistes. 615.

TEMPLE. Forme et structure du temple de Jérusalem. IX, 181. Il étoit la figure du monde. *Ibid.* et suiv. Zèle de Jésus-Christ pour la sainteté du

temple. v, 476. Il prédit sa destruction. 593. Comment nous sommes le temple de Dieu. IX, 54. Ce que nous devons faire pour le purifier. 55.

TEMPS. On perd tout en le perdant. VIII, 104. C'est un dangereux imposteur. VII, 225. Notre vie est emportée par le temps qui nous échappe. X, 539. Le temps est une imitation de l'éternité. VIII, 106. Deux manières de considérer le temps, par rapport à nous et par rapport à l'éternité. XI, 187. Combien il est court en comparaison de l'éternité. 138.

TENTATIONS. Combien l'homme en est assiégé. XXVII, 215 et suiv. Leurs avantages. 245, 246, 251. Moyen de les surmonter. 200, 216. Manière de les repousser. 383, 398, 631, 636, 679. Celles qui assiégent à l'heure de la mort. 291. Différence entre celles qu'on cherche et celles qu'on peut éviter. XXII, 327. Cause de celles qui sont attachées à la puissance souveraine. XXVII, 144. Il ne faut point affronter la tentation, ni disputer contre elle. XXIV, 709 et suiv.

Les trois tentations employées contre Jésus-Christ dans le désert. V, 349. Quel remède opposer à chacune. 351. De la puissance du démon sur le genre humain. 358. Comment il tenta Jésus-Christ, et ne se retira que pour revenir. 356, 357. Haut conseil de la Providence dans la tentation du Sauveur. IX, 37.

TERENCE, qui s'est modéré sur le ridicule, n'en est pas plus chaste pour cela. XXII, 366. César ne le trouvoit pas assez plaisant. *Ibid.*

TERMES négatifs. Dans ces termes il faut toujours regarder ce qui leur répond de positif dans l'esprit. XXV, 21. Des différents genres de termes et en particulier des termes abstraits et concrets. 42. Force de ces termes. 44. Les cinq termes de Porphyre. 45. Leur explication particulière. 47 et suiv. 49, 50, 52, 54. De quelle manière chaque terme universel est énoncé de ses inférieurs. 54. Des termes complexes et incomplexes. 67. Définitions et divisions des termes. 73. Leurs propriétés. 74.

TERRE. Celle qu'on habite ensemble sert de lien entre les hommes, et forme l'unité des nations. XXV, 175.

La terre Promise est la figure du ciel. V, 146. Pour y arriver il faut traverser la mer Rouge et le désert, figures de ce monde. 155 et suiv.

TERTULLIEN. Définition qu'il donne de Dieu. IX, 572. Jurieu l'accuse de mettre le Fils de Dieu au nombre des créatures. XIV, 15 et suiv.

Tertullien témoigne la fidélité des Chrétiens envers leur patrie. XXV, 197. Il parle souvent de l'obéissance que les Chrétiens doivent aux princes, même païens. XX, 152, 180; XXV, 329. Le prince, dit-il, n'a que Dieu au dessus de lui. XX, 205. Il fait voir que c'est par conscience, et non faute de force, que les Chrétiens obéissent. 219 et suiv. Il explique les effets de l'excommunication. 190. Il explique les caractères de Babylone et de Rome. II, 68. Comment il dépeint les hérésies. 182, 184.

TEST (serment du), où les Anglais se rapprochent de nos sentiments, et ne nous condamnent que par une erreur manifeste sur l'adoration de l'Eucharistie, le sacrifice de la Messe et le culte des Saints. XIII, 482.

TESTAMENT (l'ancien) est rejeté par les Manichéens comme une fable, et par les Albigeois. XIII, 235, 254. La lecture de l'ancien Testament, permise aux religieuses sans discrétion, leur fait plus de mal que de bien. XXVI, 257.

Traduction du nouveau Testament, imprimée à Mons : ce que Bossuet blâme dans cette version. XXVI, 42. Son sentiment sur le fond de cette traduction. *Ibid.* Il conseille plutôt celle du Père Amelote. *Ibid.* Lettres de Bossuet sur le nouveau Testament imprimé à Trévoux. III, 68 et suiv. Grand nombre de passages traduits d'après les Sociniens et autres hérétiques, dont l'auteur adopte l'interprétation. 82; et relève bien haut le mérite. 88. La divinité de Jésus-Christ attaquée par cette traduction. 90. Vaines excuses du traducteur. 94, 96. Autre passage qu'il prétend ne point prouver la divinité de Jésus-Christ. 100. L'autorité de Socin et de Grotius lui fait douter si les Mages adorèrent Jésus-Christ. 113. Passages où il contredit la Vulgate. 118. Son orgueil et son ostentation. 122 et suiv. Il préfère une fausse leçon à la véritable. 126. Attaque la théologie scholastique. 127. Dégrade l'Évangile par la bassesse affectée de ses expressions. 129. Il insère dans ses notes les commentaires vicieux de Grotius. 134, 155. Critique des principaux passages altérés ou accompagnés de notes trompeuses. 211. Amas d'erreurs. 273 et suiv. *Voy.* SIMON.

Remarques sur la signification de quelques expressions grecques du nouveau Testament. XXVI, 575 et suiv.

THÉATRES. Danger des représentations qu'on y donne. VIII, 165 et suiv. *Voy.* COMÉDIE.

THÉGAN, chorévêque de Trèves, et historien, reproche à Ebbon, archevêque de Reims, sa perfidie contre Louis le Débonnaire, et lui prouve par l'Ecriture que les rois sont inviolables. XX, 276.

THÉMISTOCLE, quoique banni par ses concitoyens, veut être enterré dans sa patrie. XXV, 176.

THÉODELINDE. *Voy.* GRÉGOIRE (saint).

THÉODORE de Mopsueste détourne les prophéties de leur vrai sens. I, 269, 278 et suiv. Il entend cependant de Jésus-Christ le Psaume XLIV. 271. Sa personne et ses écrits condamnés par le cinquième concile. XXI, 220. Il est condamné pour avoir détourné le sens des prophéties qui regardent Jésus-Christ. III, 187.

Il est regardé comme le maître de Pélage. R. Simon l'excuse. 514.

THÉODORET, évêque de Cyr. Sa profession de foi est rejetée au concile de Chalcédoine, jusqu'à ce qu'il eût anathématisé Nestorius. XXVI, 71. Déposé par le brigandage d'Ephèse, il est rétabli sur son siége par saint Léon. Ses écrits condamnés par le cinquième concile. XXI, 219 et suiv. et *note* *.

THÉODORIC, roi d'Italie, persécute le pape et les Catholiques : on le regarde toujours comme souverain. XX, 240.

THÉODOSE le Grand est associé à l'empire par Gratien. XXIII, 89. Ses victoires et son zèle pour la religion. 90, 91. Combien il aimoit à pardonner. VIII, 703.

Ce prince est mis en pénitence par saint Ambroise, à cause du massacre de Thessalonique : cet exemple ne prouve pas l'autorité de l'Eglise sur le temporel. XX, 236. Il ordonne à un évêque de rebâtir une synagogue : saint Ambroise s'y oppose. 239.

Théodose avoit établi des lois pénales pour obliger les Donatistes à se réunir à l'Eglise catholique. XXVI, 414.

THÉODOTE de Byzance. Sa chute ; autres hérésiarques qui introduisent les opinions judaïques. III, 178.

THÉOLOGIE. Celle des Pères des trois premiers siècles, sans aucune exception, est, selon Jurieu, contraire à la foi de l'Eglise. Abus de sa distinction entre la théologie et la foi. XIV, 516. La théologie en général, et surtout celle des saints Pères contre les Ariens, méprisée par R. Simon. III, 367, 368, 373, 375, 377, 378. La théologie scholastique vengée des mépris de R. Simon. 381. On n'est pas capable de prendre parti en matière de théologie, pour savoir de l'algèbre et de la physique, et même quelques vérités générales de la métaphysique. XXVI, 205.

THÉOPHANE, historien grec, dit faussement que Grégoire II se revolta contre Léon l'Isaurien. XX, 253. Léon étoit l'inventeur de cette calomnie. 264.

THÉOPHILE, patriarche d'Alexandrie. Ses violences contre saint Jean Chrysostôme : sa sentence annulée par saint Innocent. XXI, 339. Il condamne l'origénisme, avant le pape saint Anastase.

THÉRÈSE (sainte). Ses vertus. XXVII, 173. Son panégyrique. XI, 498. Son amour brûlant pour Dieu. 500 et suiv. Ses travaux animés de la confiance en Dieu. 503. Elle demeure inébranlable au milieu des obstacles en tout genre qu'elle éprouve. 506. Son esprit de pauvreté. *Ibid.* Sa vie toute céleste. 507. Effets de sa charité. 509.

Sainte Thérèse préfère, dans un directeur, la science à l'expérience pour juger de l'oraison. XVII, 353. Sa définition de l'oraison passive, et de sa durée. 523, 573, 584. Elle se sert des suppositions impossibles pour exprimer l'excès de son amour. 392, 597 et suiv. Elle fait plus de cas des âmes qui s'avancent par leur travail, que de celles qui recherchent les oraisons extraordinaires. 607 et suiv. Son oraison de quiétude et d'union. XVIII, 545. Ses extases et ses ravissements. 547 et suiv. Elle atteste la suspension des puissances de l'âme dans l'oraison. 558 et suiv. L'humanité de Jésus-Christ toujours présente à elle dans l'oraison. 574. Elle n'a point connu l'amour naturel des nouveaux Mystiques. 576 ; ni le sacrifice du salut comme ils le prétendent. 578. La lecture de ses ouvrages recommandée dans les peines. XXVII, 205.

THIERRY Ier, roi de France, troisième fils de Clovis, succède à son frère Childéric II, et se laisse gouverner par Ebroïn ; sous lui la puissance des maires du palais commence à surpasser celle des rois. XXIV, 12.

THIERRY IV, dit de Chelles, roi de France. Sous lui, Charles Martel dompte les Saxons, les Suèves, les Allemands et les Sarrazins. XXIV, 16 et suiv.

THOMAS (saint) d'Aquin. Luther doute de son salut. XII, 491. Doctrine de ce saint sur l'amour nécessaire dans le sacrement de pénitence, conforme à celle du concile de Trente. IV, 677. Il enseigne qu'il faut croire distinctement certains attributs de Dieu. XVII, 403 ; que la passivité dure peu. 530; que la béatitude est la fin de la charité. 659, 660. Il est mort dans des élans d'amour. 550. Beaux passages de ce saint sur la béatitude, en tant que notre fin dernière. XVIII, 590, 594, 596. Son sentiment sur l'objet de la charité, concilié avec le sentiment de Scot. 603. Il n'a point connu l'amour naturel des nouveaux Mystiques. 639 ; ni leur amour pur. 643.

Saint Thomas dit que l'Eglise obéissoit à Julien, parce qu'elle n'avoit pas assez de force pour le réprimer. XX, 225. Son sentiment sur la défense de communiquer avec les excommuniés. 202. Ce que Gerson pensoit de la doctrine de saint Thomas et de saint Bonaventure. XXI, 438 et suiv.

Doctrine du saint docteur sur la comédie. XXII, 341. Il restreignoit, comme on en convient, son approbation ou sa tolérance aux pièces qui n'étoient point opposées aux bonnes mœurs. 312. Raisons qui prouvent que les témoignages qu'on tire de ce saint, en faveur de la comédie, ne lui sont pas applicables. 341 et suiv. Contradiction apparente de divers passages, levée en disant que, lorsqu'il l'excuse, il la regarde selon une idée abstraite et métaphysique ; mais que, lorsqu'il la considère naturellement et de la manière dont on la représente, il n'y a pas d'opprobre dont il ne l'accable. 346. Abus de la doctrine de ce saint. 350.

THOMAS (saint) de Cantorbéry. Son panégyrique. XI, 570. Il résiste aux caresses et aux menaces d'Henri II. 575. Ses remontrances inutiles. 576. Il est très bien accueilli en France par Louis VII. *Ibid.* Son martyre. 578. Honneurs que les rois vont rendre à ses saintes reliques. 579. Effets de sa mort. 485. Bel éloge de ce saint. XIII, 76 et suiv.

THOMISTES (les) accusés faussement par Jurieu de mettre dans le choix de l'homme, comme Luther et Calvin, une inévitable nécessité. Ils reconnoissent une entière liberté de faire ou de ne pas faire. XIV, 82 et suiv.

THORN (le synode de) se sert du mot *diva* et de *divus* en parlant de la sainte Vierge, ou de quelque saint ; en quoi il justifie l'usage des Catholiques, XIV, 202.

THOU (Jacques-Auguste de), célèbre historien, croit que le landgrave de Hesse avoit, avec la permission de ses pasteurs, une concubine. Il se trompe : c'étoit une seconde femme. XII, 580. Il rapporte les révoltes des Vaudois calvinisés des vallées du Piémont contre le duc de Savoie : Basnage tâche en vain de lui dire ce qu'il ne dit pas. XIV, 387 et suiv.

TIBÈRE succède à Auguste. XXIII, 71. Jésus-Christ paroît sous son règne. *Ibid.* Tibère propose au sénat de le mettre au nombre des dieux. 283 et suiv.

TIBÈRE II, empereur, réprime les ennemis, et soulage les peuples. XXIII, 99.

TILLET (Jean du), fidèle interprète du droit français. Son livre est généralement estimé. XIV, 403.

TITE, empereur, donne au monde une courte joie. XXIII, 74. Pendant le siége de Jérusalem, il fait tous ses efforts pour sauver les Juifs. 236. Il défend de brûler le temple. 237. Il reconnoît qu'il n'est que l'instrument de la vengeance divine. 239.

TOBIE, captif et persécuté à Ninive, persiste dans la piété avec sa famille. XXIII, 165.

TOLÈDE (XIVe concile de). Ses actes démontrent la falsification de ceux du sixième concile général. XX, 61. Ce dernier concile n'y est reçu qu'après examen, quoique muni de l'autorité des Papes. 122 ; XXI, 246.

TOLÉRANCE. La doctrines des Pères des trois premiers siècles, que Jurieu dit farcie d'erreurs grossières sur les plus grands mystères, étoit tolérable autrefois, et ne l'est plus. Absurdité de cette pensée et avantages que les Protestants en tirent. XIV, 561. Il fonde sa tolérance en faveur des Pères,

et son intolérance à l'égard des Chrétiens d'aujourd'hui, 1° sur ce que cette matière est maintenant plus éclaircie ; sa contradiction visible. 562 et suiv. 2° sur ce que les anciens n'étoient ni Ariens ni Sociniens ; mais, selon lui-même, leurs erreurs étoient une grande partie de l'arianisme et du socinianisme. 563 et suiv. 3° sur ce que les anciens erroient par ignorance ou par surprise. Il ne peut se défendre contre les Catholiques et les Tolérants, que par des principes contradictoires. 566.

La tolérance civile est liée, de l'aveu de Jurieu, avec l'indifférence des religions. 585. Il avoue que le nombre des défenseurs de l'intolérance civile est immense dans la Réforme. On le prouve par une lettre des réfugiés de France en Angleterre, au synode d'Amsterdam, et par le décret de ce synode. 586 et suiv.

Jurieu est le plus grand exemple de la tolérance de la Réforme pour les errants. On lui tolère de dire qu'on peut se sauver dans une communion socinienne ; qu'on doit accorder la tolérance aux Ariens, aux Nestoriens et aux Eutychiens, etc. 649 et suiv. La Réforme le tolère, parce qu'elle a besoin, pour se soutenir, de ses emportements, de ses fausses prophéties, etc. 656. Les Réformés tolérants et intolérants se poussent, de part et d'autre, à l'absurdité. Les intolérants tournent contre Jurieu les raisons dont il se servoit contre les Catholiques. Ils lui prouvent qu'il se contredit, et qu'il contredit le ministre Claude. *Ibid.* et 666.

Jurieu donne la main aux tolérants, en tolérant lui-même qu'on ait dit que le Verbe a été fait, comme il l'impute aux anciens docteurs et à Tertullien. 569. Les tolérants poussés à bout par ce ministre, qui démontre que, selon leurs principes, ils doivent tolérer les Mahométans et les païens aussi bien que les hérétiques. 582. Il lui prouve que leur tolérance conduit à l'indifférence des religions ; que la tolérance civile entraîne l'ecclésiastique ; qu'ôter à la religion la force employée par le magistrat, c'est anéantir la Réforme, qui n'a été établie que par ce moyen. 583 et suiv. Les tolérants ou indifférents s'offrent de tolérer l'Eglise romaine, à condition qu'elle les tolèrera, et toutes les sectes qui se disent chrétiennes. 707 et suiv. Les Tolérants et les Sociniens ne laissent aucune réplique à Jurieu, qui accuse les trois premiers siècles d'erreurs capitales, qu'il veut qu'on tolère. 29.

TOLET (François). Remarque de ce cardinal pour expliquer la liaison de tous les mystères. III, 109. Son sentiment sur la divinité de Jésus-Christ. 107.

TOMBEAU. Différence de celui de Jésus-Christ avec celui des grands de la terre. IX, 3.

TOSTAT (Alphonse), évêque d'Avila, défend le sentiment de l'Ecole de Paris sur la puissance ecclésiastique. Repris par Turrecremata et censuré par le pape Eugène IV, il persiste dans son sentiment. XX, 27 ; XXI, 604.

TOULOUSAINS. On nommoit ainsi les Manichéens de Toulouse. *Voy.* ALBIGEOIS.

TOURNON (François de), cardinal, archevêque de Lyon, consent avec quelque répugnance à l'ouverture du colloque de Poissy. XIII, 164.

TOURS (conciles de). Le second objecté mal à propos par Charlas. XXI, 357. Celui qui fut tenu par Alexandre III décerne des peines temporelles contre les hérétiques par l'autorité des princes. XX, 399.

TRADITION. Ce que c'est. IV, 86. La règle apostolique est que la doc-

trine doit aller de main en main, en remontant jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ. xv, 34 et suiv. Comment la doctrine se transmet d'évêque à évêque, de sorte que les peuples écoutent les premiers évêques en écoutant ceux qui sont en place, et comment on peut reconnoître aisément qu'un évêque rompt le fil de la tradition. 173. Quelle est l'autorité de la tradition. xvi, 418 et suiv. Sentiment d'un célèbre Protestant. 612, 637, 661. Nécessité d'admettre la tradition. xii, 324. Autorité de saint Paul. 327. Erreurs de l'auteur anonyme qui a écrit contre l'*Exposition*. 328. Les règles admises pour connoître une véritable tradition ne sont pas dangereuses. Foiblesse des objections qu'on qu'on y oppose. 334 et suiv. Différence des traditions de l'Eglise et de celles des Pharisiens. 348.

La tradition de l'Eglise s'explique principalement par ses prières. xvii, 481. Elle est en opposition à la doctrine des nouveaux Mystiques. *Ibid.* Quelles traditions l'Eglise a reçues. 627 et suiv. Quels en sont les principes. xviii, 140. Vraie notion de la tradition. 152 et suiv. Traditions prétendues secrètes, vaines ressources des hérétiques. 138. Trois auteurs par lesquels on voudroit les établir. 143. Passages dont on abuse. 155. Réflexions sur les trois auteurs allégués. 161.

Défense de la Tradition et des saints Pères contre Richard Simon. iii, 283 et suiv. Dessein et division de l'ouvrage. 279. La tradition combattue sous prétexte de la défendre. 296. Traitée indignement par les nouveaux critiques. *Ibid.* Vraie idée de la tradition. 320. Son autorité employée souvent par saint Augustin contre les Pélagiens. 322. Par saint Hilaire contre les Ariens. 325. Par saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, contre les Eunomiens. 326. *Voy.* Augustin (saint), Chrysostome (saint), Simon (Richard).

La Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espece. xvi, 1 et suiv. Nécessité d'avoir recours à la tradition, pour prouver la validité du baptême par infusion. 7. Du baptême des petits enfants; de celui qui est donné par les hérétiques ou par les simples fidèles. 17. Pour connoître le ministre de l'Eucharistie. 35. Pour pratiquer et entendre les lois divines de l'ancien et de nouveau Testament. 41 et suiv. *Voy.* Communion, Eucharistie.

Tradition *des nouveaux Mystiques.* xviii, 49 et suiv.

Traité *de la Concupiscence.* vi, 379 et suiv.

TRAJAN, empereur, ses victoires. xxiii, 75. Ses débauches. *Ibid.*

TRANSSUBSTANTIATION. Ce mot est employé pour la première fois dans le quatrième concile de Latran, sous Innocent III. xxi, 256. Ce mot signifie changement de substance, par lequel le pain devient le corps de Jésus-Christ, au même sens que l'eau fut faite vin aux noces de Cana. xii, 436. On n'ajoute rien à l'Ecriture, en se servant de ce terme pour confondre les hérétiques par un mot précis, comme l'Eglise fut obligée autrefois de se servir de celui de consubstantialité contre ceux qui nioient l'égalité des trois Personnes divines. 463 et suiv. La transsubstantiation est ébranlée par Luther. 404. Les Luthériens rejettent ce terme, et se servent de celui de *vraie substance*, qui signifie la même chose. 465. Mélancton et Bucer, dans la première assemblée de Ratisbonne, composent, sur le changement de substance, des formules de foi équivoques, pour contenter leurs adversaires, sans leur rien donner. 525. Sentiment d'un célèbre Protestant sur cette matière. xvi, 609, 634, 659. Doctrine offerte par Bossuet aux Protestants, pour opérer la réunion. 687, 736; xvii, 21.

Vuitasse professeur de Sorbonne, accusé d'erreur sur cette matière, écrit à Bossuet pour se justifier. XXVI, 571. *Voy.* EUCHARISTIE, PRÉSENCE RÉELLE.

TRAVAIL. Ses avantages. XI, 101.

TRENTE (le concile de) est faussement accusé d'avoir introduit des changements dans la foi. XV, 207. Sa doctrine sur la justification. 232. Sur le principe de la justification. 251. Sur le mérite des œuvres. 272. Sa doctrine sur cette matière est si peu contradictoire, que les Luthériens sont forcés de l'admettre dans la Confession d'Ausbourg. XII, 476 et suiv. Il coupe la racine aux abus sur le culte des images. Il ne décide que ce qui est certain. Les Protestants et Fra-Paolo l'accusent mal à propos d'ambiguïté. Il détermine sur l'autorité au Pape ce qui est indubitable, et laisse à l'écart ce qui ne l'est pas. XIII, 608 et suiv.

Doctrine du concile sur l'amour nécessaire dans le sacrement de Pénitence. IV, 644. Tous les points de cette doctrine s'accordent entre eux. 649. Ce qui s'est passé dans les sessions VI et XIV, où l'on discuta cettte matière. 666.

Doctrine de ce concile sur l'invocation des saints. XII, 40. Sur le culte qu'on rend aux images et aux reliques. 43 et suiv. Sur la justification. 47. Sur le mérite des œuvres. 48. Sur la satisfaction, les indulgences et le purgatoire. 51 et suiv. Sur le sacrifice de la Messe. 73 et suiv.

La doctrine du concile de Trente condamne les Quiétistes. XVII, 421, 486, 627. Son décret sur la vertu d'espérance, mal expliqué par M. de Cambrai. XIX, 245, 248. Réfutation de cette mauvaise interprétation. 249. Conséquences pernicieuses de cette manière d'interpréter les conciles. 252 et suiv.

Le concile de Trente est reçu partout, quant à la foi. XVI, 708, 774; XVII. 91 et suiv. Son autorité. XVI, 709; XVII, 45. Raisons des Protestants contre ce concile. XVI, 710, 776; XVII, 45. Ce qu'en pensoit Molanus. 52, 67. Obligation de déférer à ses décisions sur le dogme. 109. Objections de Leibnitz. 111 et suiv. Sa réponse au mémoire de l'abbé Pirot, touchant l'autorité du concile de Trente. 151 et suiv. Réfutation des objections de Leibnitz contre l'autorité de ce concile. 175. Réponse de Leibnitz sur cette réfutation. 186. Raisons du refus qu'il fait de reconnoître que ce concile soit reçu en France pour règle de foi. 202. Preuves de sa réception en fait de dogme. 289. Leibnitz ne veut pas qu'on exige des Protestants qu'ils reconnoissent ce concile pour œcuménique. 206. Justification du décret du concile sur le canon des Ecritures. 294 et suiv.

Le décret du concile de Trente touchant les duels, et autres semblables, ont empêché la réception de ce concile en ce qui regarde la discipline. XX, 423 et suiv. Pourquoi on s'est écarté en France de quelques uns de ses décrets. XXI, 522.

Biens qu'a produits ce concile. 269. Il fait, pour la réformation, tout ce que le malheur des temps lui permet. 515. Son décret pour modérer les dispenses. 526. Il s'abstient de décider les questions débattues entre les Catholiques sur la puissance du Pape. 581 et suiv. Les Français sont reçus au concile de Trente; et tant le concile dans ses canons, que Pie IV dans sa profession de foi, ne mettent rien qui puisse attaquer leur doctrine. 500. Les Français et les Espagnols réclament contre la formule, *Les légats proposant et présidant.* 150. Le concile demande la confirmation de ses décrets au Pape, qui la donne sans examen. 284 et suiv.

TRIBUT. On le doit au prince, selon l'Evangile. xxv, 324, 489. Les tributs imposés aux peuples vaincus, source de richesses pour un Etat. 485. *Voy.* IMPÔTS.

TRINITÉ. Exposition de ce mystère. iv, 13. Des trois ouvrages attribués aux trois Personnes divines. 78. Comment cela ? 82. La grandeur de ces trois ouvrages est également infinie. 80. Des processions divines, et de l'incompréhensibilité des mystères. 82.

Elévations sur le mystère de la Trinité ; fécondité de Dieu le Père engendrant un fils. v, 22. Divinité de ce fils. 25. Images de sa génération prises dans la nature. 26. Dans la créature raisonable. 29. Procession du Saint-Esprit. 31. Notre âme image de l'auguste Trinité. 33. Autre image tirée des arts. 37. Béatitude de l'âme, image du bonheur de Dieu dans la Trinité de ses personnes. 39.

Ordre des Personnes divines. vi, 263 et suiv. Le Père et le Fils glorifiés dans l'établissement de l'Eglise. 279. Unité et égalité parfaite du Père et du Fils. 318. Dieu Père et Fils. 342. Dieu Saint-Esprit. 345. La Trinité, mystère inaccessible par sa hauteur. vii, 195. Image de ce mystère dans les créatures. ix, 269 et suiv. Autre image dans l'unité de l'Eglise. Développement de ce mystère. 273.

Le dogme de la Trinité est établi par l'écriture et la Tradition. iii, 326 et suiv. Authenticité du texte de saint Jaan : *Tres sunt*, etc. qui prouve ce mystère. 270 et suiv. La Trinité désignée dans l'Apocalypse. ii, 360. Comment saint Basile et les autres Pères ont défendu ce dogme contre Aëce et Eunome. iii, 326 et suiv. Ce dogme est attaqué indirectement par R. Simon. 316, 317, 320, 330, 332.

Dans les trois premiers siècles, selon Jurieu, la Trinité n'étoit connue que d'une manière informe. xiv, 9 et suiv. Il impute aux anciens d'avoir cru que le Verbe n'avoit eu sa dernière perfection qu'à la création du monde. 458 et suiv. Que le Verbe, en tant que Fils, n'étoit pas éternel ; que sa génération fut faite au commencement du monde ; que la Trinité des personnes ne commença qu'alors ; que le Verbe n'étoit pas développé, mais dans le sein de son Père, comme est un enfant dans le sein de sa mère. 459 et suiv. Ce prétendu développement ne se trouve dans aucun écrit des anciens. 477. Que le Verbe n'étoit auparavant qu'un germe imparfait, et non une personne ; que toutes ces erreurs sont tolérables, aussi bien que celle que fait Dieu et le Verbe muables, imparfaits, corporels. 460 et suiv. Les anciens, selon lui, croyoient la Trinité informe. Il croit que leur erreur ne peut être réfutée par l'Ecriture. 478 et suiv.

TRISTESSE. Elle peut venir de Dieu. xxvii, 140. Ses remèdes. 141. Elle est utile, jointe à l'espérance. 201. Elle est compatible avec la joie chrétienne. 273. Quelle est celle des enfants de Dieu. ix, 167 et suiv. S'unir à la tristesse de Jésus-Christ. xxvii, 151, 176.

TROIE est réduite en cendres par les Grecs, après un siége de dix ans ; cinquième époque de l'histoire ancienne. xxiii, 17.

TROISVILLE (Henri-Joseph de Peyre, comte de). Motifs de sa conversion. xxvi, 24. Défauts dans la manière dont il avoit étudié. 30.

TRONSON (Louis), supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, est chargé avec Bossuet et M. de Noailles de l'examen des livres et de la doctrine de madame Guyon. xix, 20, 372 ; xxviii, 8, 16. Bossuet lui envoie son *Ordonnance* pour la publication des Articles d'Issy, et lui parle de madame

Guyon. 80. M. Tronson envoie à Bossuet les actes concernant la soumission de cette dame, et l'engage à les rendre publics. 89. Bossuet lui demande des éclaircissements sur deux lettres de M. Olier. 106. Il l'accuse de ménagement à l'égard de Fénélon. 159. M. Tronson expose à l'évêque de Chartres ses sentiments sur le livre des *Maximes*. 161. Il lui fait part des dispositions où étoit Fénélon de profiter des remarques de Bossuet, et de déférer à ce que M. de Noailles et M. Pirot croiront qu'il doit corriger dans son ouvrage. 168. *Voy.* FÉNÉLON, GODET, GUYON.

TROUBLE. Comment on doit se conduire dans l'état de trouble. XXVII, 690, 719. Il n'y eut dans Jésus-Christ aucun trouble involontaire. XVIII, 372 et suiv.

TROUPEAU. Quel est le troupeau de Dieu. IX, 289. Les pécheurs ne sont pas séparés du troupeau de Dieu, comme le prétend Calvin. *Ibid.*

TROYES (concile de) sous Jean VIII. Il confirme les décrets de ce pape. XXI, 274. Les Pères de ce concile établissent la nécessité du consentement commun. 355.

TRYPHON, tuteur d'Antiochus le Dieu, roi de Syrie, fait périr Jonathas avec ses enfants; il fait mourir son pupille. XXIII, 62. Sa fin. 63.

TUDESCHI (Nicolas), archevêque de Palerme, connu sous le nom de *Panormitanus* ou *Panorme*, soutient la doctrine de l'Ecole de Paris, sur la puissance ecclésiastique. XX, 18, 27; XXI, 602 et *note* **.

TULLUS HOSTILIUS, roi de Rome, prend Albe, et établit la discipline militaire. XXIII, 27, 403.

TURENNE (Henri de la Tour d'Oliergues, vicomte de) est nommé par les Calvinistes pour régler la foi avec quatre ministres. XIII, 372.

TURENNE (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de). Son éloge : ses qualités comparées à celles du grand Condé. XI, 157 et suiv.

TURIN (Claude), arien et nestorien, brise les images. Les Protestants le mettent au nombre de leurs ancêtres. XIII, 231.

TURRECREMATA ou TORQUEMADA (Jean de), cardinal, le plus zélé défenseur d'Eugène IV; son portrait. XXI, 634. Il spécifie, selon Duval, les cas où le Pape peut être déposé par le concile. XX, 25. Il est favorable aux docteurs de Paris. 38, 84, 85, XXI, 635. Selon lui, le Pape peut déposer un prince comme un évêque; quelle différence il met entre l'un et l'autre. XX, 111. Ses contradictions. XXI, 548, 638. En quelle manière il dit que le sentiment de la supériorité du concile est erronée. 645. Il met la différence entre le Pape et le saint Siége. 677. Il reconnoît véritables les décrets de Constance, quoiqu'il les affoiblisse. 16 et suiv. 39. Ses subterfuges pour défendre Eugène IV au sujet de la dissolution du concile de Bâle. 108 et suiv.

TYANE (concile de) où les Macédoniens sont reçus comme catholiques en présentant des Lettres de communion du pape Libère. XXI, 195.

U

UBIQUITÉ (l') enseignée par Luther sur ce fondement, que Dieu étant partout, et la divinité étant unie dans Jésus-Christ à l'humanité, cette humanité doit être partout. XII, 444. Elle fait pencher Mélancton vers les Sacramentaires. XIII, 99. On la trouve établie dans le livre de la *Concorde* quoiqu'on prétende y répéter la Confession d'Ausbourg, qu'on combat en effet. 105. Le but des Luthériens, en établissant l'ubiquité, étoit de fermer la bouche aux Sacramentaires, qui disoient que Dieu ne pouvoit mettre le corps de Jésus-Christ en plusieurs lieux à la fois. 107. Ce dogme est toléré dans les Luthériens par les Calvinistes au synode de Charenton. 474.

UNION des Saints avec Jésus-Christ. VII, 41. Discours sur l'union de Jésus-Christ avec l'âme fidèle. X, 433. L'union des Eglises n'est pas, selon Basnage, du premier dessein de Jésus-Christ, ce qu'on réfute par les paroles mêmes du Sauveur. XIV, 122 et suiv. On prouve, par saint Paul, que les Eglises chrétiennes étoient établies pour ne faire ensemble au dedans et au dehors qu'une seule Eglise catholique. 124. On démontre, par l'Ecriture, que les Eglises s'unissoient dans la doctrine, et même dans le fond de la discipline, et que le consentement commun tenoit lieu de règle. 125.

UNITAIRES. *Voy.* SOCINIENS.

UNITÉ de Dieu. Les Personnes divines se rapportent à un seul principe. La théologie des Pères profonde sur ce point. La hauteur d'un si grand mystère fait quelquefois trouver des difficultés dans les explications que les saints Pères en donnent. XIV, 494, 495.

L'unité de l'Eglise constitue sa force et sa beauté. X, 450, 212. Quelle est l'origine de l'unité de l'Eglise. 217. Cette unité parvenue jusqu'à nous, par une succession continuelle. *Ibid.* Merveilles du mystère de l'unité de l'Eglise. XXVII, 12. Saint Pierre est choisi pour le consommer. 19.

Sermon sur l'unité de l'Eglise. X, 445. Ce discours est approuvé à Rome. XXVII, 347. *Voy.* BOSSUET, EGLISE.

UNIVERS. Spectacle qu'il présente; sage économie qui s'y fait remarquer: objections des incrédules sur les désordres apparents de l'univers. VIII, 206 et suiv. Bel ordre de l'univers. IX, 597.

UNIVERSEL (l') est dans la pensée, ou dans l'idée. XXV, 31. Explication de sa nature. *Ibid.* et suiv.

UNIVERSITÉ (l') de Paris, écrit à Clément VII pour l'engager à abdiquer. XXI, 20. Elle a toujours persisté dans la doctrine du cardinal d'Ailly et de Gerson, sur la puissance du Pape et des conciles : pourquoi on l'appelle la doctrine de l'Ecole de Paris. 600 et suiv.

URBAIN VI, pape pendant le grand schisme, qui ne put être terminé que par le concile de Pise. XXI, 374 et suiv. *Voy.* PISE.

URSULINES DE MEAUX. Exhortation que Bossuet leur fait dans sa visite pastorale. x, 356 et suiv. Avec quelle vigilance elles doivent travailler à l'éducation des enfants qu'on leur confie. 390 et suiv. Zèle qu'elles doivent avoir pour leur perfection. 404. Union qui doit régner entre elles. 410.

USURE (*Traité de l'*). Dans l'ancienne loi, l'usure étoit défendue d'Israélite à Israélite, et cette usure étoit tout profit au delà du prêt. xix, 519. L'esprit de la loi est de défendre l'usure comme quelque chose d'inique. 522. L'Eglise a toujours cru cette défense de l'usure obligatoire sous l'Evangile. 525. Cette défense a dû même être perfectionnée dans la loi nouvelle. 537. Il est de foi que l'usure est défendue à tous et envers tous. 541. L'opinion contraire est sans fondement. 543. La loi divine, qui défend l'usure, défend en même temps tout ce qui y est équivalent. 552.

L'usure est défendue dans l'Ecriture. III, 226. Grotius la justifie. 140. L'usure est défendue envers les riches et les pauvres, hors le cas de *lucrum cessans* et *damnum emergens*. IV, 564, 577. Censure de l'Assemblée de 1700 sur cette matière. 598. Usage des commerçants de Hollande dans les prêts. De quelle manière se conduisent ceux d'entre eux qui veulent éviter l'usure. XXVI, 155.

V

VÆ. Les trois *Væ* de l'Apocalypse. IV, 174. Ils indiquent la suite et la liaison des événements. 593.

VALDO (Pierre), marchand de Lyon, tige des Vaudois ou pauvres de Lyon. XIII, 273. *Voy*. VAUDOIS.

VALENS, empereur, protége les Ariens, et persécute la foi en Orient. XXIII, 89. On continue à le reconnoître. XX, 232 et suiv.

VALENTIA (Grégoire de), jésuite. Conséquences qu'il tire de la puissance indirecte du Pape sur le temporel. XX, 112.

VALENTINIEN, étant officier de Julien, communique avec lui dans les choses civiles, et refuse de participer à ses sacriléges; il est exilé. XX, 194. Devenu empereur, il s'associe son frère Valens. 232 et suiv. Valeur de Valentinien, et son zèle pour la foi. XXIII, 88 et suiv. Sa mort. 89.

Ce prince est faussement accusé, par Basnage, de bigamie, et d'avoir fait une loi pour permettre d'avoir deux femmes à la fois. XIV, 439 et suiv.

VALÉRIEN, empereur; son règne et ses malheurs. IV, 138, 263. Les calamités de son règne désignées par les sept coupes de l'Apocalypse. 629 et suiv. Il persécute les chrétiens. XXIII, 80. Il est pris par les Perses; sa mort. *Ibid.*

VALLIÈRE (Louise de la Baume Le Blanc, duchesse de la). Entretiens que Bossuet avoit avec elle pour l'affermir dans ses bonnes dispositions. XXVI,

31. Elle oblige Bossuet de traiter le chapitre de sa vocation avec madame de Montespan. *Ibid.* Ménagements que sa foiblesse exige. *Ibid.* Sa retraite aux Carmélites leur cause des tempêtes. 39. Sa tranquillité et sa joie, au moment de son entrée dans le cloître, étonne et édifie la Cour. 37. Son ardeur pour la pénitence. *Ibid.*

Notice sur la vie de la duchesse de la Vallière. x, 306. Sermon pour sa profession. 311. Changement admirable qui s'étoit opéré en elle. 312.

VANDALES. Leurs rois ariens persécutent l'Eglise d'Afrique. Les Catholiques leur sont soumis. xx, 241.

VANITÉ. Il faut s'en défier dans le bien que l'on fait. v, 412 et suiv. La vanité au dehors est la marque la plus évidente de la pauvreté au dedans. viii, 177. Elle tarit la source des aumônes; est l'écueil de la modestie et de la pudeur. *Ibid.* Vanité de l'homme. xi, 31 et suiv. Vanité de la femme ambitieuse. viii, 175 et suiv. Vanité des beaux esprits et des gens de lettres. 178. Vanités du siècle. vii, 438. Combien Jésus-Christ les a méprisées. viii, 612 et suiv.

VARES (l'abbé de), garde de la bibliothèque du Roi, ami de Bossuet : détails sur sa mort. xxvi, 509.

VARIATIONS (les) dans la foi, sont une preuve certaine de fausseté. xix, 353. Celles de l'un des deux corps principaux des Protestants sont une preuve contre l'autre, principalement celles de Luther et des Luthériens. 356. On prouve, par les actes authentiques de la Réforme, la foiblesse et l'instabilité de la religion protestante. 360.

Les variations des Calvinistes sont moins fréquentes que celles des Luthériens, mais aussi réelles. Variations de Calvin dans ses écrits particuliers et dans des actes publics. Les Calvinistes dressent en cinq ou six ans diverses Confessions de foi contradictoires. xiii, 158. Variations des Protestants anglais, qui, sous Edouard VI, condamnent la présence réelle, qu'ils traitent d'indifférente sous Elisabeth. 178. Variations des Protestants qui vantent leur patience à souffrir quand ils sont foibles, et se révoltent dès qu'ils ont la force en main. xiv, 364. On prêche d'abord la soumission, puis la révolte ; et la Réforme remplit tout de sang et de carnage. 422. Variations sur la doctrine de l'indépendance des rois, et sur l'obéissance aux puissances. 222 et suiv. 335 et suiv. Prodigieuse variation de toute la Réforme, démontrée par la tolérance des Calvinistes pour le demi-pélagianisme des Luthériens, auxquels ils offrent la communion. 92.

Les variations de la Réforme viennent de sa propre constitution. N'ayant ni règles ni principes, sa doctrine en général et celle des particuliers ne peut être qu'irrégulière et contradictoire. 578 et suiv. Elle varie en ce qu'ayant donné d'abord les seules Ecritures aux simples fidèles, pour former leur foi, elle veut maintenant qu'ils apportent à la lecture des Ecritures une foi toute formée par les instructions et l'autorité des pasteurs. 637. Les ministres, forcés d'avouer les variations de leurs Eglises, s'étonnent de ce qu'elles n'ont pas varié davantage, et disent qu'elles ne sont pas infaillibles. 710 et suiv.

VASES sacrés. Quelle vénération ils méritent. xvi, 379. Les vases et linges sacrés sont les langes du saint enfant, les draps de l'époux et les vaisseaux de sa table. xxvii, 64; les instruments de la sépulture mystique de notre Seigneur. 113.

VASSI (le massacre de) n'étoit pas une entreprise préméditée, mais un

fait fortuit. XIV, 259, 378; XXIV, 595 et suiv. Basnage soutient que la guerre entreprise en conséquence par les Réformés étoit juste. *Ibid.* Ce massacre fut le prétexte de la guerre. On en découvre la vraie cause. 259 et suiv.

VAUDOIS (les) veulent parvenir à la réformation par la rupture. XII, 373. Les Protestants les mettent au nombre de leurs ancêtres. XIII, 232. Ils devroient en avoir d'autant plus de honte, que les ministres en font des Manichéens, en prétendant qu'ils sont les mêmes que les Poplicains d'Angleterre. 258. *Voy.* MANICHÉENS. Alanus les distingue des Albigeois, ainsi que Pierre de Vaucernai. 260. On démontre que les Vaudois et les Albigeois faisoient deux sectes très distinctes. 310. Leur nom est tiré de Valdo, auteur de la secte. On les nomme Pauvres de Lyon et Léonistes, parce qu'ils commencèrent à Lyon; et Insabbatés, à cause de leurs souliers coupés. 273, 274. Leurs commencements furent beaux. Valdo leur apprit à imiter la pauvreté volontaire de Jésus-Christ. Ensuite ils voulurent prêcher comme les apôtres, quoique laïques et sans mission. 274 et suiv. Ils firent des progrès, et furent condamnés par Lucius III comme hérétiques. 275. Conférence avec eux, dans laquelle on les convainc de diverses erreurs. 277. Ils viennent à Rome demander à Innocent III l'approbation de leur secte. Le Pape est effrayé de leurs singularités, et de ce qu'ils vont pêle-mêle hommes et femmes. 279 et suiv.

Quand les Vaudois parurent, toutes les sectes séparées de Rome étoient manichéennes. Ils ne s'y joignirent pas. 283 et suiv. On voit, dans l'interrogatoire de Pragelas, qu'ils admettoient la transsubstantiation, la communion sous une espèce, la confession, et qu'à l'extérieur ils faisoient les devoirs de catholiques. 289. Il ne paroît pas qu'ils aient retranché aucun sacrement, et leur doctrine étoit très bien connue des Catholiques de leur temps. 291 et suiv. Ils avouent des articles que les Catholiques et les Protestants rejettent, d'autres que les Catholiques rejettent et que les Protestants approuvent. 296. et suiv.

Cette secte est une espèce de Donatisme. Elle fait dépendre l'effet des sacrements de la vertu des ministres, et prétend que des laïques, gens de bien, peuvent entendre les confessions, faire le corps de Jésus-Christ et administrer les sacrements. Ils ne pensent pas non plus que les ministres de l'Eglise, qui possèdent quelque chose en propre, soient les successeurs des apôtres. 281. Ce qui les rend plus chers aux Protestants, c'est qu'ils disoient que l'Eglise romaine étoient l'Impudique de l'Apocalypse. 287. Les Vaudois changent de doctrine depuis Luther et Calvin. Bucer et Œcolampade les réforment à leur mode, et leur proposent de nouveaux articles de foi. Leur conférence avec Œcolampade, où ils montrent une ignorance grossière, et pourtant parlent mieux sur plusieurs articles que leurs réformateurs. 296 et suiv. Ils consultent les Calvinistes, qui les amènent avec peine à leur doctrine. La secte s'éteint et se fond dans celle de Calvin. 301 et suiv. Leurs anciens livres, cités par Perrin, sont ou supposés ou altérés, et leur confession de foi de très fraîche date. Avant la Réforme, ils n'avoient point de Confession de foi. Dans leur Confession calvinisée, ils retiennent plusieurs de leurs anciennes erreurs. 305 et suiv.

En quel sens on peut dire que les Vaudois sont sortis des Albigeois Manichéens. 356. *Voy.* ALBIGEOIS.

VENDREDI SAINT. Sur l'assistance à l'office de ce jour. XXVII, 385.

VENGEANCE. Combien elle nous fait illusion. VIII, 15. Quelle vengeance permise. 16. Quels sont les fondements de la vengeance divine. IX, 144 et suiv. *Voy.* PARDON.

VENILON, archevêque de Sens, trahit Charles le Chauve, qui l'avoit fait élever sur ce siége. XX, 316.

VENISE. Cette ville et son Etat mis en interdit par Paul V. L'affaire est accommodée par Henri IV, roi France. XX, 425 et suiv.

VÊPRES ET COMPLIES du Dimanche, traduites par Bossuet, IV, 264 et suiv. Vêpres des principales fêtes. 275 et suiv. Vêpres des Morts. 304 et suiv. Hymnes qui se chantent à Vêpres les dimanches et Fêtes principales. 280 et suiv.

VÊPRES Siciliennes. Massacre des Français en Sicile. XXIV, 97.

VERBE. Sa génération. V, 22. Sa divinité. 25. Images de sa génération prises dans la nature. 26; dans la créature raisonnable. 29 et suiv. Sa génération surpasse toutes les intelligences créées. IX, 273. Elle est représentée par la fécondité de l'Eglise. 275. Preuves de la génération éternelle du Verbe, tirée des livres Sapientiaux. I, 303, 416. Son éternité. V, 196. Il est le créateur de toutes choses. 198. Il est la vie et la lumière. 200. En lui tout est vie. 202. Son incarnation préparée par les apparitions aux patriarches. 180. Exécutée. 187. Effet qu'il produit sur les hommes aussitôt après son incarnation. 225 et suiv.

Le Verbe descend au dessous des anges par son incarnation, et devient égal au pécheur. VII, 262 et suiv. Il guérit par là notre orgueil. IX, 511. Sa pauvreté relève notre bassesse. 518. Il nous enrichit des biens véritables. 524. Combien ses abaissements sont admirables. 543 et suiv. Combien son anéantissement est incompréhensible. X, 143 et suiv. Le Verbe incarné, adorable mélange de puissance et d'infirmité. VII, 274. Sage économie de toute sa conduite. *Ibid.* Il est le réformateur du genre humain. 279. *Voy.* JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR.

VERCELLIS (Pierre de), évêque de Meaux, ambassadeur de Charles VII au pape Eugène IV. Sa harangue à ce pontife. XXI, 145.

VERENSFELS (Samuël), docteur protestant, attaque l'Explication de l'Apocalypse par Bossuet. II, 541. Bossuet lui répond. 543 et suiv. Préjugés du docteur protestant. 604 et suiv. *Voy.* APOCALYPSE, BABYLONE.

VÉRITÉ. Sa recherche est laborieuse; comment l'âme y procède. XXII, 156. Elle s'y attache, et la voit toujours la même. *Ibid.* La vérité est l'objet éternel de l'entendement. 194. Comment nous voyons en Dieu toutes les vérités. 196. La vérité reçue dans l'âme la rend conforme à Dieu. 202. Elle est la nourriture de l'âme raisonnable. IX, 579.

Qu'est-ce que la vérité? où la voit-on. VII, 50. Ses attributs. 51. Comment elle fait la béatitude et le supplice de tous les hommes. *Ibid.* Elle est à peine connue dans les affaires du monde. 54 et suiv. C'est une reine qui habite en elle-même et dans sa propre lumière. 194. La vérité est venue sur la terre comme une étrangère, inconnue et persécutée pendant l'espace de quatre cents ans. 197. Elle est demeurée intacte au milieu des schismes. 198. Sagesse et autorité nécessaire pour nous faire entendre et croire la vérité; deux choses qui ne se trouvent qu'en Dieu seul. VIII, 131. La vérité de Dieu, notre loi immuable. 78. Elle réside dans les consciences de tous les hommes, même des pécheurs, quoiqu'ils la méconnoissent: ce qu'il en résul-

tera après la mort. 83. Danger d'abandonner la vérité. 447 et suiv. Vaines excuses des pécheurs pour se dispenser de la suivre. 416. Les lois immuables de la vérité sont en Dieu. 438. Elle nous jugera au dernier jour. 475. Injustice des hommes à l'égard de la vérité. 454. Les chrétiens coupables envers la vérité, du même attentat que les Juifs ont commis contre elle. 455. La vérité outragée funeste au pécheur. 461, 475. La vérité a le droit de reprendre et de censurer les hommes. 470. Elle peut se dire hautement partout, pourvu que la discrétion tempère le discours, et que la charité l'anime. XXVI, 129.

La connoissance de la vérité nécessaire aux rois. 680. Les princes doivent l'aimer, et n'épargner rien pour la savoir. XXV, 280. Combien sont coupables ceux qui obscurcissent la vérité auprès des personnes publiques ou des princes. VIII, 699 et suiv.

Deux moyens de connoître la vérité. X, 497. Manière employée par les catholiques et les hérétiques pour rechercher la vérité. 499. La pureté incorruptible des vérités de l'Evangile est cause de la honte du pécheur et du refus qu'il fait de les voir. VIII, 426. Force de la vérité de l'Evangile. 437.

VÉRITÉS (les trois) du concile de Bâle : ce que c'étoit; en quel sens Eugène IV les condamne. XXI, 16 et *note**.

VERNANT (Jacques), carme, censuré par la Faculté de Paris, à cause de sa doctrine contraire à l'indépendance des rois. XXI, 175 et suiv.

VERRON (François), jésuite, auteur d'un livre estimé, *la Règle de la Foi*. Leibniz consulte Bossuet sur cet ouvrage. XVII, 212. Réponse de Bossuet. 214.

VERSIONS. *Voy.* JÉRÔME (saint). ITALIQUE, SEPTANTE, TESTAMENT, VULGATE.

VERTU. Sa définition. XXII, 85. Les principales vertus. *Ibid.* Nature de la vertu; combien elle est supérieure aux autres biens qui peuvent être dans l'homme. VIII, 192 et suiv. Elle est la fin principale de l'homme. 196. En quoi elle consiste selon les philosophes. 271. Caractère de la véritable vertu. 184. La vertu tient de l'éternité, et trouve tout son être en un point. X, 525.

La vertu chrétienne comparée à une fille chaste et pudique. VIII, 623. Deux sortes de vertus. 629. Les vertus du monde n'ont que l'apparence. 630. Ce sont des vices colorés. X, 225. Les vertus chrétiennes sont hardies. X, 526. Elles sont toutes fondées sur l'humilité. 326.

Les vertus chrétiennes sont méprisées par les Quiétistes. XVII, 579, 651. Combien estimées par saint François de Sales. 547, 605 et suiv. par sainte Thérèse. 607 et suiv. On ne peut en rejeter les motifs particuliers ni les pratiques. XVIII, 202, 220. Principe de saint François de Sales sur l'amour des vertus. 292 et suiv. Erreur d'en rejeter les pratiques, si recommandées par les apôtres. 289, 384. Beau principe de saint François de Sales sur la recherche des vertus. 450. Que signifie l'union des vertus en la charité? 453. Erreurs de M. de Cambrai, sur la recherche des vertus. 288 et suiv.

Ce qu'il faut entendre par les vertus des Cieux. III, 223.

VERTUS THÉOLOGALES. Leur nécessité pour le salut; leur nombre et leur définition. IV, 57.

VESPASIEN. Sous lui l'Empire affligé se repose. XXIII, 74. Josèphe lui donne le caractère de Messie, que d'autres attribuent à Hérode. 256 et suiv.

VÊTURE et profession religieuse. Sermons pour cette cérémonie. X, 123 et suiv.

VEUVES. Caractère d'une veuve chrétienne. XXVII, 127. Manière dont elle honore l'Eglise. 128. Quelles doivent être les veuves selon les préceptes de saint Paul. XI, 88.

VIANDES (l'abstinence des) admise par la réforme anglicane, comme dans l'Eglise catholique. XIII, 60.

VIATIQUE. On peut le redonner au bout de huit ou dix jours. XXVII, 306, 475. Sentiments de foi d'un chrétien pour le recevoir. VI, 543.

VICE. Sa définition. XXII, 85. D'où il vient. VIII, 628 et suiv. Vices que l'homme du monde met en crédit, si peu qu'ils aient soin de se contrefaire. 631.

VICLEF (Jean), anglais, enseigne dans son Trialogue une doctrine impie, représente Dieu dominé par la nécessité, auteur et approbateur de tous les crimes. XIII, 324 et suiv. Il imite la fausse piété des Vaudois, attribue l'effet des sacrements au mérite des personnes, et regarde les ecclésiastiques, qui possèdent des biens temporels, comme coupables d'un grand crime. Il croit aussi que Dieu est obligé d'obéir au diable, et qu'un roi déchoit de sa dignité par le péché mortel, etc. 327 et suiv. Il rejetoit la transsubstantiation, et croyoit la présence réelle, quand la consécration étoit faite par un ministre saint. 328. Il rétracte ses sentiments, et meurt dans sa cure et dans l'exercice de sa charge. 329. Il disoit le Pape antechrist. 330. Ses erreurs condamnées au concile de Constance, et par Martin V. XXI, 42 et suiv. 56 et suiv. Les Calixtins respectoient sa mémoire. XIII, 334.

VICTOR (saint), pape. Son décret sur la célébration de la Pâque : Polycrate et les évêques d'Asie refusent d'y obtempérer. XXI, 360 et suiv.

VICTOR (saint), martyr. Son panégyrique. XI, 387. Il préfère les opprobres de Jésus-Christ aux honneurs de la milice romaine. 390. Il renverse d'un coup de pied la statue de Jupiter, qu'on vouloit lui faire adorer. 391. Son douloureux martyre. 401 et suiv.

VICTORIA (François de), dominicain espagnol, ne blâme pas le sentiment de l'Ecole de Paris. XX, 18; XXI, 603.

VIE. Combien celle de l'homme est courte et fragile. XI, 32, 77, 138. Combien dure est la condition à laquelle on nous l'a prêtée. 182. Sa rapidité : égarements dans lesquels elle se passe. IX, 113. Combien elle est vaine et inconstante. X, 20. La vie présente semblable à l'enfance. IX, 51. L'attache à la vie, contraire à la dignité du christianisme. VII, 98. En quoi consiste la vie heureuse. VIII, 615. Celle qui se passe dans les délices est morte. VII, 429. Ce que Dieu fait pour nous détacher de la vie. X, 16. *Voy.* HOMME, TEMPS.

Vie de Dieu. IX, 20 et suiv. Dieu est notre vie : bonheur de cette vie. 19 et suiv. La vie du ciel toute en action. IX, 129. Quelle doit être notre vie nouvelle. 51 et suiv. En quoi consiste la vie chrétienne. X, 344. Combien elle doit être sérieuse, selon saint Basile. XXII, 360.

Bonheur de la vie cachée. VI, 358. Sa sagesse. 359. Elle nous fait voir et connoître Dieu. 364. Elle nous rend semblables à Jésus-Christ. 367. La vie chrétienne doit être une vie cachée. XI, 297. Pratique de la vie cachée dans saint Joseph. 298 et suiv.

Vie cachée de Jésus-Christ. V, 317 et suiv. Il suit ses parents à Jérusalem. 318 ; se sépare d'eux. 319. Ils le retrouvent dans le temple. 320. Leur plainte.

321. Sa réponse. *Ibid.* Son retour à Nazareth et sa vie obscure. 324. Comment imiter Jésus et Marie dans la vie obscure? 327.

VIE PASTORALE. Sa frugalité. I, 332.

VIE RELIGIEUSE. Règles à suivre par rapport au desir d'y entrer. XXVII, 46, 65, 72, 111, 112, 128, 149, 207. Ses obligations. 218 et suiv.

VIE FUTURE. Elle est figurée et annoncée dans les psaumes. I, X, XII. Abus étrange que font des paroles de David ceux qui n'y croient point. VII. L'exemple de la fourmi nous enseigne à amasser des bonnes œuvres pour vivre éternellement. 298. La vie future enseignée dans l'*Ecclésiaste*. 372. Dangereuses interprétations de Grotius à ce sujet. *Ibid.* Il faut tout rapporter à la jouissance de cette vie. XXVII, 429. Discours et sentiments du monde sur la vie future et ses promesses. VIII, 146 et suiv.

VIES DES SAINTS. Manière de les lire. XXVII, 42.

VIENNE (concile général de) sous Clément V, qui y publie la bulle *Fidei Catholicæ*, avec l'approbation du concile. XXI, 264. *Voy.* BÉGUARDS. GUI.

VIERGE. Une vierge ne doit s'occuper que du soin des choses du Seigneur. X, 405. Amour de Jésus pour les vierges. VIII, 574. A quelles conditions elles deviennent ses épouses. X, 238, 263 et suiv. Effets de la virginité dans les vierges de Jésus-Christ. X, 81. Inquiétudes de celles qui le sont véritablement. 135. Avec quelle soin elles doivent garder tous leurs sens. 284 et suiv. Extrême jalousie avec laquelle Jésus-Christ aime les vierges. 298. Combien un cœur virginal est propre à être embrasé de l'amour du Sauveur. VIII, 570. Manière dont les vierges honorent l'Eglise. XXVII, 128. *Voy.* MARIE, VIRGINITÉ.

VIGILANCE chrétienne. Nécessité de cette vertu; ses motifs. VII, 122 et suiv.

VIGILANCE. Cet hérétique combat le culte des Saints. Les Protestants le mettent au nombre de leurs prédécesseurs, et le préfèrent à saint Jérôme. XI, 231.

VIGILE, pape, refuse d'assister au cinquième concile. XXI, 191. Il ne veut pas condamner les trois Chapitres; ce qui se passa en cette occasion. 222 et suiv.

VIN. Quel doit être celui qui sert à la messe. XXVII, 546. Ce que c'est que le vin de la nouvelle alliance. 503, 526.

VINCENT DE LERINS. Ses règles pour connoître la foi de l'Eglise. III, 535. Brève récapitulation de ces règles. 588. Il enseigne que la vérité catholique est toujours la même, et partout, et que l'Eglise ne change jamais rien à ses dogmes, parce que la vérité, venue de Dieu, a d'abord toute sa perfection. XIV, 5 et suiv. Il cite saint Paul pour prouver la perpétuité de la doctrine dans l'Eglise catholique. XIV, 39.

VINCENT DE PAUL (saint). Bossuet lui témoigne le desir qu'il a de seconder la mission qui devoit se faire à Metz. XXVI, 1. Il l'instruit de différents faits concernant cette mission. 4 et suiv. Lui fait part de l'établissement de conférences à l'instar de celles de Saint-Lazare. 9. Eloge que l'abbé de Chandenier lui fait de Bossuet. 11 et suiv. Lettre de Bossuet au pape Clé-

ment XI pour demander la canonisation de saint Vincent de Paûl, qui, dit-il, avoit mis dans son âme, par ses discours et ses conseils, les vrais sentiments de la piété chrétienne et de la discipline ecclésiastique. 491. Peinture qu'il y fait des conférences de Saint-Lazare, de son zèle pour le salut des âmes, de sa foi, de son attachement au saint Siége, et de ses grands travaux pour l'Eglise. 492 et suiv.

VIO. *Voy.* CAJÉTAN.

VIRGILE avoue qu'il s'est engagé par une espèce de manie à composer son *Enéide.* VI, 420 et suiv. Il étale le vrai et le faux, et ne croit pas que la vérité lui soit nécessaire, pourvu qu'il plaise. 418.

VIRGINITÉ. Sa définition, son excellence. X, 248, 268, 287. Ses effets. 249. En quoi elle consiste principalement. 276 et suiv. C'est un état angélique. XXVII, 127. Elle est supérieure au mariage; combien chérie du ciel. X, 248, 268, 287. L'âme est le siége de la virginité. 287 et suiv.

Estime que Jésus-Christ a faite de la virginité. V, 289. Marie, modèle de cette vertu. 251. Attachement extraordinaire de Marie pour sa virginité. IX, 547 et suiv. Pourquoi sa virginité devoit-elle lui faire aimer plus tendrement son Fils. VIII, 570. La virginité perpétuelle de Marie, figure de l'Eglise. IX, 602.

VIRTEMBERG (confession de) dressée par Brentius. L'article de l'Eucharistie y est autrement que dans celle d'Ausbourg. On y reconnoît le mérite des bonnes œuvres. XIII, 88.

VISAGE. Dieu a un visage pour les justes et un pour les pécheurs. VIII, 727.

VISION BÉATIFIQUE. *Voy.* JEAN XXII.

VISITATION de la sainte Vierge. Elévations sur ce mystère. V, 225 et suiv. Sermons et Discours pour cette fête. IX, 567 et suiv. Combien Jésus opère dans ce mystère, quoiqu'il y paroisse sans action. 567, 596. *Voy.* ELISABETH, JEAN BAPTISTE, MARIE.

VISITE. Force des ordonnances de visite. XXVII, 298. De quoi Bossuet veut qu'on lui rende compte dans la visite des monastères. 625.

VITEMBERG. Accord fait dans cette ville : on y dresse six articles. XII, 522. Conclusion de l'accord. 527. Les théologiens de Vitemberg reconnoissent qu'il faut, ou renoncer à la doctrine de Luther, ou admettre le sacrifice, la transsubstantiation et l'adoration. Ils changent sa doctrine aussitôt après sa mort. Les Luthériens ne peuvent répondre aux raisonnements de ces théologiens. Cependant ils reviennent bientôt après à la doctrine de Luther. 602.

VITIZA, roi d'Espagne, impie, défend à ses sujets d'obéir au Pape, et foule aux pieds les lois de l'Eglise. XX, 139 et suiv.

VITRY (M. de) chantre de l'église de Meaux; estime qu'en faisoit Bossuet. Son desir de se retirer à la Trappe improuvé par le prélat : pourquoi? XXVI, 200.

VOCATION. S'abandonner à Dieu sans s'inquiéter sur sa vocation. XXVII, 726. Les parents ne doivent pas s'opposer à celle de leurs enfants. X, 547. La vocation extraordinaire des premiers réformateurs, donnée comme certaine dans la Confession de foi calviniste, et dans deux synodes nationaux, est abandonnée par Claude, Jurieu et autres. XIV, 115.

VŒUX monastiques, de deux sortes, leur vertu. x, 300. Dispute des Protestants conciliée sur cette matière. xvi, 612, 698, 751; xvii, 35.
Elévation pour le renouvellement des vœux. vi, 509.

VOIE ÉTROITE. Ce que c'est. vi, 532. Toutes voies sont bonnes quand elles viennent de Dieu. xxvii, 483.

VOILE. Pourquoi celui du temple de Jérusalem se déchira à la mort de Jésus-Christ. ix, 188.

VOL. Censure de quelques propositions relatives à ce crime par l'Assemblée de 1700. iv, 597.

VOLONTAIRE. *Voy.* Liberté.

VOLONTÉ. En quoi elle consiste; ses actes. xxii, 84. Elle n'est pas distinguée de l'appétit supérieur. 87. Elle n'est attachée à aucun organe, et préside aux mouvements du corps. 159. Cet empire de la volonté la rend indirectement maîtresse des passions. 160 et suiv. Comparaison de l'action libre de la volonté, avec celles qu'on attribue soit à l'âme, soit aux corps. 299.
Déréglement et inconstance de la volonté. vii, 483. La loi de Dieu, remède à ses maladies. *Ibid.* La sainte et immuable volonté de Dieu se déclare à nous en deux manières. x, 26. Quelle est celle que nous devons suivre, et qu'il y a des volontés divines sur lesquelles Dieu ne nous demande aucun acte. xvii, 428 et suiv. Usage qu'on doit faire des volontés de signe et de bon plaisir. 436. Erreur sur les volontés de Dieu inconnues. xviii, 358. Sur la distinction des trois volontés. 381 et suiv. Volonté dans Dieu de sauver tous les hommes, spéciale pour les fidèles, très spéciale pour les élus. iii, 39 et suiv. Manière de conformer sa volonté à celle de Dieu. xxvii, 699 et suiv.

VOLUPTUEUX. Leur caractère et leurs désordres. x, 339 et suiv. Rien de plus agréable en apparence que leur vie : ce qu'ils objectent en leur faveur. ix, 155. Discours de Cicéron contre les voluptés. 153. *Voy.* Libertins, Plaisirs.

VOLZOGUE (Louis), socinien, a corrompu le nouveau Testament. iii, 82, 88, 101. Comment il élude un passage de saint Jean sur la divinité de Jésus-Christ. 232. Il traite de fable l'existence de l'enfer. 365.

VORMES. L'empereur Henri IV y tient un concile schismatique, où il fait déposer Grégoire VII. xx, 326.
Conférence tenue dans cette ville par ordre de Charles-Quint, pour concilier les deux religions. xiii, 95. Les Luthériens se divisent sur des points importants. Ils condamnent tout d'une voix la nécessité des bonnes œuvres pour le salut. On épargne la doctrine monstrueuse d'Osiandre. Les Catholiques refusent de continuer à conférer avec des gens qui ne s'accordent pas entre eux. 97.

VOSSIUS (Gérard Jean). Passage de cet auteur sur la mauvaise foi des Prédicants Réformés. ii, 364 et suiv.

VUE. *Voy.* Sensations.

VUITASSE (Charles), professeur de Sorbonne, se justifie auprès de Bossuet des erreurs dont on l'avoit accusé sur l'Eucharistie. xxvi, 571. *Voy.* Transsubstantiation.

VULGATE (la), version très ancienne de l'Ecriture; son autorité. XVI, 606 et suiv. 632, 658. Elle est préférée aux autres versions latines. 699, 752. Mots peu usités, et tournures qu'on y trouve. I, XLI et suiv.

La Vulgate, dans les *Proverbes*, s'écarte moins de l'hébreu que les Septante. I, 286. Elle est à peu près la version de saint Jérôme. 287. Expressions inusitées qu'on y trouve; hébraïsmes. *Ibid.* et suiv. La version Vulgate de l'*Ecclésiaste* diffère de l'ancienne Italique. 341. Pourquoi elle n'est pas toujours conforme à l'hébreu? 342. Version Vulgate de l'*Ecclésiastique*; elle diffère beaucoup du grec actuel. 441.

Le décret du Concile de Trente sur la Vulgate, est un décret de foi, et non de pure discipline. III, 116.

W

WALEMBOURG (Adrien et Pierre de), évêques, célèbres controversites disent que les questions agitées sur la puissance du Pape n'appartiennent pas à la foi. XX, 93. Différence qu'ils mettent entre la croyance de l'infaillibilité des conciles et celle du Pape. 94, 95.

WALÉRAN, évêque de Naümbourg, écrit à saint Anselme, dans le temps de l'excommunication de l'empereur Henri IV, restant à sa cour, sans communiquer à ses crimes. XX, 356.

WIGGERS (Jean), docteur de Louvain, tâche d'éluder l'autorité d'Adrien VI, sur la faillibilité des Papes. XX, 30; XXI, 612. Il dit que l'infaillibilité est crue comme de foi par quelques théologiens. 628, 660.

WISSOVATS (André), fait voir comment les Unitaires se sont séparés des Réformés. XIII, 588.

X

XÉNOPHON, sage philosophe et habile capitaine. Son histoire est conforme à l'Ecriture. XXIII, 32.

XERXÈS, roi de Perse, attaque les Grecs avec une armée de onze cent mille hommes : il est défait. XXIII, 40 et suiv. Sa mort. 41.

Z

ZABARELLA (François), cardinal, archevêque de Florence, est mis par Bellarmin au nombre des défenseurs de la doctrine gallicane. XXI, 603 et *note* **. Chicane de Schelstrate, qui prétend que ce cardinal refusa de lire les décrets des sessions V et VI au concile de Constance. 87. Preuves qu'il croyoit le concile supérieur au Pape. *Ibid.* et suiv.

ZACHARIE, prophète; ses prophéties. XXIII, 178 et suiv.

ZACHARIE, père de saint Jean Baptiste; son incrédulité. V, 186. Son cantique. 237 et suiv. Ce cantique réunit la doctrine à la beauté du style. I, 252. Il est expliqué. 253.

ZACHARIE, pape, ne déposa pas Childéric, mais répondit à la consultation des seigneurs français. XX, 108 et suiv. Grégoire VII est le premier qui parle de cette déposition. 291 et suiv. Histoire abrégée de ce qui prépara l'élévation de Pépin et la chute de Childéric. 293 et suiv. Ce pape persista dans l'obéissance des empereurs. 268.

ZELEPECHIMI (Georges), archevêque de Strigonie et primat de Hongrie, proscrit les Articles du clergé de France avec des qualifications odieuses. XX, VIII, 5, 6; XXI, 588. On le réfute. 269, 667. Son décret censuré par la Sorbonne. 179.

ZÉNOBIE, reine de Palmyre, se rend célèbre; elle est vaincue par Aurélien. XXIII, 81.

ZÉNON, empereur d'Orient, se mêle le premier de régler la foi : son Hénotique est condamné. XXIII, 96.

ZISCA (Jean), chef des Taborites, l'une des sectes descendues de Jean Hus, excite des révoltes, et commet des cruautés inouïes, surtout à l'égard des moines et des ecclésiastiques. Les Frères de Bohême en descendent, selon Rudiger, l'un des Frères. Ils refusent les quatre articles accordés par le concile de Bâle. XIII, 332 et suiv.

ZONARE et les historiens grecs, accusent à tort les papes Grégoire II et III d'avoir manqué de fidélité à Léon l'Isaurien. XX, 253.

ZOROASTRE. Ses sentiments sur la divinité, convenables en un certain sens au soleil. XXVI, 448.

ZOROBABEL ramène les Juifs captifs, et pose les fondements du second temple. XXIII, 38.

ZOZIME (saint), pape, est accusé d'avoir approuvé la profession de foi de Célestius, hérétique. XXI, 382. On discute cette imputation. *Ibid.* et *note* *. *Voy.* SARDIQUE.

ZUINGLE (Ulric). Son caractère hardi. Il prend parti pour Carlostad

dans la querelle sacramentaire. XII, 421. Il accorde le salut aux païens; Luther désespère de son salut à cause de cette erreur, que ceux de Zurich défendent mal. 422, 423. Il nie le péché originel, qu'il appelle un vice, un malheur, une maladie, et non un crime. Ses erreurs sur le baptême. 426. *Voy.* BAPTÊME. Songe de Zuingle, dans lequel un fantôme blanc ou noir lui apprend que le signe, dans l'Écriture, reçoit le nom de la chose; l'*Agneau est la Pâque*, pour dire qu'il en est le signe. Ignorance de cette explication. 431. Sa confession de foi appelée helvétique, envoyée à Ausbourg. 451. *Voy.* CONFESSION D'AUSBOURG. Il est tué dans une bataille donnée en Suisse entre les cantons catholiques et les cantons protestants, où ces derniers, quoique plus forts, sont vaincus. 509.

ZUINGLIENS (les) se moquent des équivoques de Bucer, et ne veulent point entendre parler de miracles et de toute puissance de Dieu de l'Eucharistie. XII, 529. Ceux de Pologne disent, dans leur accord avec les Luthériens et les Bohémiens, que le corps de Jésus-Christ est substantiellement présent dans l'Eucharistie. XIII, 349.

ZURICH. *Voy.* GENÈVE.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

DATE DUE

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

GTU Library
3 2400 00392 0802

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.